

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

**Koninklijk
Belgisch Koloniaal Instituut**

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XVII — 1946 — 1



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

	Pages. — Bladz.
Statuts. — Statuten	3
Personnalité civile. — Rechtspersoonlijkheid	8
Règlement général d'ordre intérieur	10
Algemeen huishoudelijk reglement	11
Concours annuels. — Jaarlijksche wedstrijden	20
Prix Albrecht Gohr. — Albrecht Gohr-prijs	35
Prix triennal de littérature coloniale. — Driejaarlijksche prijs voor koloniale letterkunde	35
Annuaire. — Jaarboek	36-37
Liste des membres à la date du 15 juin 1946	38
Lijst van de leden op 15 Juni 1946	39
Membres décédés	66
Overleden leden	67
Compte des recettes et des dépenses. — Rekening der ontvangsten en der uitgaven (1940, 1941, 1942, 1943, 1944)	72
Notices nécrologiques. — Necrologische nota's (MM. — de heeren Maurice Philippson, Émile Vandervelde, Mgr Auguste De Clercq, MM. — de heeren Lionel Wiener, Edmond Lepiae, Eugène Gevaert, Giovanni Trolli, Herbert Speyer, Jean Van den Branden, Léon Dupriez, Millard King Shaler, R. P. — E. P. Léon Lotar, MM. — de heeren Martin Rutten, Hanns Vischer, Henri Léonard, Georges Perrier, Léopold Frateur, Henri Rolin)	75-226

Section des Sciences morales et politiques. Sectie voor Moreele en Politieke Wetenschappen.

Séance du 21 janvier 1946...	228
Zitting van 21 Januari 1946	229
Remerciements	228
Dankbetuiging...	229
Communication de M. J.-M. Jadot. — Mededeeling van den heer J.-M. Jadot: La colonisation belge du Congo et l'Art nègre	232
Présentation, par M. E. De Jonghe, d'une étude des RR. PP. L. Stappers et E. Willems. — Voorlegging, door den heer E. De Jonghe, van een studie van EE. PP. L. Stappers en E. Willems: Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba	257
Hommages d'ouvrages	230
Present-exemplaren	231
Séance du 18 février 1946	260
Zitting van 18 Februari 1946	261
Décès de M. F. Cattier. — Overlijden van den heer F. Cattier	267
Communication administrative	260
Mededeeling van administratieven aard...	261
Communication de M. Th. Heyse. — Mededeeling van den heer Th. Heyse: L'exercice du pouvoir législatif colonial pendant la période 1939-1945	269

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

BULLETIJN DER ZITTINGEN

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

XVII - 1946 - 1
BULLETIJN DER ZITTINGEN



BRUXELLES

Librairie Falk snc.
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Pêcheurs, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Pavechpoenstraat, 22.

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Statuts. — Statuten.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XVII — 1946 — 1



BRUXELLES

Librairie Falk fils,

GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,

22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,

GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,

22, Parochianenstraat, 22.

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk

Belgisch Koloniaal Instituut

M. HAYEZ, imprimeur de l'Académie royale de Belgique,
rue de Louvain, 112, Bruxelles.

XVII - 1946 - 1



BRUSSEL
Boekhandel F. de Smet,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Drukker,
22, P. de Smetstraat, 22.

BRUXELLES
Librairie F. de Smet,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Drukker,
22, rue des Flandres, 22.

Institut Royal Colonial Belge

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

Statuts. — Statuten.

(Coordination des Arrêtés royaux des 4 septembre 1928,
18 décembre 1929, 17 avril 1930 et 26 août 1938.)

(*Samenordering der Koninklijke besluiten van 4 September 1928,
18 December 1929, 17 April 1930 en 26 Augustus 1938.*)

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué un *Institut Royal Colonial Belge* qui a pour **objet** d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales, d'entreprendre toutes études scientifiques concernant la colonisation. Son siège est à Bruxelles.

ART. 2. — Une **Commission administrative** procède à tous les actes d'administration et de dispositions intéressant l'Institut, sous la haute autorité du Ministre des Colonies. Elle a la gestion financière des fonds lui appartenant.

ART. 3. — La Commission administrative est **composée** de six membres nommés par le Ministre des Colonies pour un terme de trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Le Ministre peut assister aux séances de la Commission ou s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de l'administration centrale, le délégué du Ministre ayant, en ce cas, voix délibérative.

ARTIKEL EÉN. — Een *Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut* is opgericht dat voor **doel** heeft de koloniale propaganda in het hooger onderwijs in te richten, het verband onder de verscheidene organismen die zich met koloniale studiën onledig houden, te verzekeren, alle wetenschappelijke studiën betreffende de kolonisatie te ondernemen. Diens zetel is te Brussel gevestigd.

ART. 2. — Een **Beheerscommissie** regelt alle daden van beheer en alle schikkingen welke op het Instituut betrekking hebben, onder het hooge gezag van den Minister van Koloniën. Zij heeft het financieel bestuur der gelden welke het Instituut toebehooren.

ART. 3. — De Beheerscommissie is **samengesteld** uit zes door den Minister van Koloniën voor eenen termijn van drie jaar, benoemde leden die ieder jaar met een derde hernieuwbaar zijn. De uittredende leden zijn herkiesbaar. De Minister kan de vergaderingen der Commissie bijwonen of er zich door eenen hooger ambtenaar uit het hoofdbestuur laten vertegenwoordigen; in dit geval heeft de afgevaardigde van den Minister medebeslissende stem.

ART. 4. — L'Institut Royal Colonial Belge se divise en **trois sections**.

La première section (*Section des Sciences morales et politiques*) s'occupe spécialement des questions d'histoire, de politique indigène, de législation coloniale, d'ethnologie, de linguistique, de littérature, de missiologie.

La deuxième section (*Section des Sciences naturelles et médicales*) s'occupe des questions de géographie physique et économique, de chimie et onialogie, des sciences minérales, botaniques, zoologiques, médicales et agronomiques.

La troisième section (*Section des Sciences techniques*) s'occupe des questions de transport, de communications, de génie civil, de matériel colonial, d'outillage, d'exploitation des mines.

ART. 5. — Chaque section est composée de **quinze membres**. Elle peut compter en outre **trente associés** nationaux ou étrangers.

ART. 6. — Les membres de l'Institut **sont nommés par le Roi**, sur proposition du Ministre des Colonies.

Les associés sont nommés par le Ministre des Colonies sur proposition des membres de chaque section. Les associés peuvent assister aux séances de l'Institut.

ART. 7. — Les membres des diverses sections intéressées font au Ministre des Colonies leurs **propositions de nomination** aux places devenues vacantes.

ART. 8. — Chaque section nomme son **directeur** annuel. Le directeur

ART. 4. — Het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut is in **drie secties** verdeeld.

De eerste sectie (*Sectie der Zedenleer en der politieke Wetenschappen*) legt zich voornamelijk toe op de vraagstukken betreffende de geschiedenis, de inheemsche politiek, de koloniale wetgeving, de volkenkunde, de letterkunde, de missiekunde, de taalkunde.

De tweede sectie (*Sectie der Natuur- en geneeskundige Wetenschappen*) houdt zich onledig met vraagstukken over natuur- en staatkundige aardrijkskunde, over scheikunde en onialogie, over delfstof-, dier-, genees- en landbouwkunde.

De derde sectie (*Sectie der technische Wetenschappen*) bestudeert de vraagstukken die betrekking hebben op het vervoer, de verkeersmiddelen, de burgerlijke genie, het koloniaal materieel, de toerusting, de ontginning der mijnen.

ART. 5. — Iedere sectie is samengesteld uit **vijftien leden**. Buitendien kan zij **dertig** nationale of vreemde **buitengewoon leden** tellen.

ART. 6. — De leden van het Instituut **worden door den Koning benoemd**, op de voordracht van den Minister van Koloniën.

De buitengewoon leden worden door den Minister van Koloniën benoemd op de voordracht der leden uit iedere sectie. De buitengewoon leden kunnen de zittingen van het Instituut bijwonen.

ART. 7. — De leden der verscheiden betrokken secties doen den Minister van Koloniën hun **voorstellen betreffende de benoemingen** voor de vrijgekomen plaatsen.

ART. 8. — Iedere sectie benoemt haren jaarlijkschen **bestuurder**. De

n'est pas immédiatement rééligible. Le directeur a la direction générale de la section dont il préside toutes les assemblées. Il signe les procès-verbaux des séances.

ART. 9. — La présidence annuelle de l'Institut est assurée par l'un des trois directeurs.

Le **président** nommé par le Roi, représente l'Institut, convoque et préside la Commission administrative, signe la correspondance générale relative à l'Institut.

ART. 10. — Le **secrétaire général** de l'Institut est nommé par le Roi parmi les membres de l'Institut. Il est chargé de préparer la correspondance concernant l'Institut, d'élaborer les procès-verbaux des séances de l'Institut et de garder les archives. Il remplit en même temps les fonctions de secrétaire de la Commission administrative.

ART. 11. — Chaque section tient une **séance mensuelle d'obligation** pour ses membres, sauf aux mois d'août et de septembre.

Chaque année, les trois sections se réunissent en une **séance générale** dans laquelle il est rendu compte des travaux de l'Institut et sont remis les prix décernés dans les concours.

ART. 12. — Des **jetons de présence** sont distribués de la manière suivante aux membres et associés qui assistent aux séances :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à la-

bestuurder is niet onmiddellijk herkiesbaar. De bestuurder heeft het algemeen beleid over de sectie waarvan hij alle vergaderingen voorziet. Hij onderteeft de notulen der zittingen.

ART. 9. — Het jaarlijksch voorzitterschap van het Instituut wordt door één der drie bestuurders verzekerd.

De door den Koning benoemde **voorzitter** vertegenwoordigt het Instituut, hij roept de Beheerscommissie op en zit deze voor, hij onderteeft de algemeene briefwisseling betreffende het Instituut.

ART. 10. — De **secretaris-generaal** wordt door den Koning onder de leden van het Instituut benoemd. Hij heeft voor taak de briefwisseling aangaande het Instituut voor te bereiden, de notulen der zittingen van het Instituut op te stellen en het archief te bewaren. Hij neemt, ter zelfder tijd, het ambt van schrijver der Beheerscommissie waar.

ART. 11. — Iedere sectie houdt eene **maandelijksche zitting** die voor haar leden **verplichtend** is, behalve in de maanden Augustus en September.

Ieder jaar vergaderen de drie secties in een **algemeene zitting** onder dewelke rekenschap wordt gegeven over de werken van het Instituut en de in de wedstrijden toegekende prijzen worden overhandigd.

ART. 12. — **Presentiegelden** worden aan de gewoon en buitengewoon leden die de vergaderingen bijwonen, op de volgende wijze verleend :

De in België verblijvende gewoon en buitengewoon leden hebben recht, voor iedere vergadering

quelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de 40 francs.

Il est en outre alloué, à ceux qui n'habitent pas la capitale, le montant de leurs **frais de déplacement** en première classe des chemins de fer, du lieu de leur résidence à Bruxelles et retour, et une indemnité de séjour de 50 francs.

ART. 13. — Le **budget** de l'Institut est arrêté chaque année par la Commission administrative, assistée des directeurs de chaque section. Il est soumis pour approbation au Ministre des Colonies.

ART. 14. — Les **publications** de l'Institut sont :

- 1° Des mémoires scientifiques;
- 2° Des mélanges contenant les procès-verbaux des séances, des communications ou lectures faites par les membres ou associés de l'Institut.

ART. 15. — L'Institut organise périodiquement, sur différents sujets coloniaux, des **concours** pour lesquels il peut décerner des prix.

ART. 16. — Les membres de l'Institut ne peuvent prendre part à ces concours.

ART. 17. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'**anonymat**. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur mémoire peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

welk zij bijwonen, op eenen zitpenning van 40 frank.

Aan hen die de hoofdstad niet bewonen wordt buitendien toegekend het bedrag hunner **verplaatsingskosten** in eerste klas der spoorlijnen, van uit hun verblijfplaats tot Brussel en terug, evenals een verblijfsvergoeding van 50 frank.

ART. 13. — De **begrooting** van het Instituut wordt ieder jaar vastgelegd door de Beheerscommissie bijgestaan door de bestuurders van elke sectie. Zij wordt den Minister van Koloniën ter goedkeuring onderworpen.

ART. 14. — De **publicaties** van het Instituut zijn :

- 1° Wetenschappelijke memories;
- 2° Mengelingen bevattende de notulen der zittingen, mededeelingen of lezingen door de gewoon of buitengewoon leden van het Instituut gedaan.

ART. 15. — Het Instituut richt periodisch, over verscheidene koloniale onderwerpen, **wedstrijden** in voor dewelke het prijzen kan toekennen.

ART. 16. — De leden van het Instituut mogen aan deze wedstrijden geen deel nemen.

ART. 17. — De auteurs van de aan den wedstrijd toegezonden werken mogen de **anonymiteit** bewaren. In dit geval, voegen zij bij hun werk een verzegelden omslag die hunnen naam en hun adres bevat en die eene leus draagt, welke boven aan hun werk voorkomt.

De mededingers die hunne verhandeling onderteekenen, mogen er werken aan toevoegen die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven werden na den datum waarop de vraag werd gesteld.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

ART. 18. — La section désigne les **rapporteurs** pour l'examen des mémoires reçus en réponse aux questions posées. Les rapports sont mis, en même temps que les ouvrages présentés, à la disposition de tous les membres de la section, jusqu'au jour du vote sur les conclusions des rapporteurs.

Les **mémoires couronnés** sont publiés aux frais de l'Institut.

ART. 19. — L'Institut examine, lorsque le Ministre des Colonies le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser la propagande coloniale dans le haut enseignement. Il peut, notamment, par voie de **subside**, encourager les savants qui s'occupent d'études rentrant dans ses attributions, organiser dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur des séries de cours ou de conférences scientifiques, acquérir à leur intention des collections d'études ou des matériaux de travail.

ART. 20. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1922, ainsi que l'arrêté royal du 12 mai 1923, relatifs à l'institution d'un **prix triennal de littérature coloniale**, et l'arrêté royal du 16 mars 1926, constituant une Commission chargée d'écrire **l'histoire du Congo**, sont abrogés. Les attributions du jury chargé de décerner ce prix et de cette Commission sont transférées à l'Institut Royal Colonial Belge.

De na den voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen zullen uit den wedstrijd worden gesloten.

ART. 18. — De sectie duidt de **referenten** aan voor het onderzoeken der als antwoord op de gestelde vragen ontvangen memoeries. De referaten worden terzelfdertijd als de voorgelegde werken, ter beschikking gesteld van alle leden der sectie tot op den dag der stemming over de besluitselen der referenten.

De **bekroonde memories** worden op kosten van het Instituut uitgegeven.

ART. 19. — Het Instituut onderzoekt, zoo de Minister van Koloniën het gepast acht, de ontwerpen in dewelke de koloniale propaganda in het hooger onderwijs kan belang stellen. Het kan namelijk door middel van **toelage**, de geleerden aanmoedigen, die zich toeleggen op de studies welke in zijne bevoegdheid vallen; in de universiteiten of gestichten van hooger onderwijs, reeksen lezingen of wetenschappelijke voordrachten inrichten, te hunner inzicht aangekochte verzamelingen van studies of werkmateriaal verwerven.

ART. 20. — Artikelen 2 en 3 uit het koninklijk besluit van 8 October 1922, alsmede het koninklijk besluit van 12 Mei 1923, betreffende het toekennen van eenen **driejaarlijkschen prijs voor koloniale letterkunde**, en het koninklijk besluit van 16 Maart 1926, houdende instelling eener Commissie welke gelast is **Congo's geschiedenis** te schrijven, zijn afgeschaft. De bevoegdheden van de met het toekennen van dezen prijs belaste jury en van deze Commissie worden aan het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut overgedragen.

Personnalité civile. — Rechtspersoonlijkheid.

(Arrêté royal du 31 octobre 1931.)

(Koninklijk besluit van 31 October 1931.)

ARTICLE PREMIER. — La **personnalité civile** est accordée à l'Institut Royal Colonial Belge, dont l'arrêté royal du 4 septembre 1928 détermine l'objet et l'organisation.

ART. 2. — L'Institut est géré, sous la haute autorité du Ministre des Colonies, par une **Commission administrative**. Celle-ci est investie, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus.

Elle a la gestion financière du patrimoine de l'Institut, qu'elle représente vis-à-vis des tiers.

ART. 3. — Les **résolutions** de la Commission administrative sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président de l'Institut est prépondérante. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire général.

ART. 4. — Les **actions judiciaires**, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Institut par la Commission administrative, poursuite et diligence du Président.

ARTIKEL ÉÉN. — De **rechtspersoonlijkheid** wordt verleend aan het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, wiens doel en inrichting bepaald worden bij het koninklijk besluit van 4 September 1928.

ART. 2. — Het Instituut wordt bestuurd door een **Beheerscommissie**, onder het hoog gezag van den Minister van Koloniën. Te dien einde is deze Commissie met de meest uitgebreide machten bekleed.

Zij heeft het financieel bestuur van het patrimonium van het Instituut dat zij tegenover derden vertegenwoordigt.

ART. 3. — De **besluiten** der Beheerscommissie worden bij meerderheid van stemmen genomen. In geval van verdeeldheid der stemmen, heeft de Voorzitter van het Instituut beslissende stem. De notulen worden in een bijzonder register geschreven.

De afschriften of uittreksels welke voor het gerecht of elders dienen overgelegd, worden door den Voorzitter of door den Algemeene Secretaris ondertekend.

ART. 4. — De **rechtsvorderingen**, zoowel als aanlegger dan als verweerder, worden, namens het Instituut, door de Beheerscommissie vervolgd, vervolging en benaarstiging van den Voorzitter.

ART. 5. — L'Institut est autorisé à recueillir des libéralités.

Les **donations** entre vifs, ou par testament, à son profit, n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées conformément à l'article 910 du Code civil.

Néanmoins, cette autorisation n'est pas requise pour les libéralités purement mobilières dont la valeur n'excède pas 20.000 francs et qui ne sont pas grevées de charges.

ART. 6. — Chaque année, la Commission administrative, assistée des directeurs de chaque section, dresse, trois mois avant l'ouverture de l'exercice, un **budget des recettes et dépenses**. Ce budget est soumis à l'approbation du Ministre des Colonies.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, la Commission administrative vérifie et arrête le **compte annuel**. Celui-ci est soumis à l'approbation du Ministre des Colonies.

Le budget ainsi que le compte sont publiés par extraits au *Moniteur*.

Tous les **paiements**, sauf les menues dépenses, sont faits par chèques ou mandats, revêtus de deux signatures déterminées par la Commission administrative.

ART. 5. — Het Instituut is gemachtigd milddadige giften in te zamelen.

De **schenkingen** onder levenden of per testament, te zijnen voordeele, hebben slechts kracht voor zooveel zij toegelaten zijn overeenkomstig artikel 910 uit het Burgerlijk Wetboek.

Deze toelating wordt echter niet geveegd voor de zuiver roerende milddadige giften waarvan de waarde 20.000 frank niet te boven gaat, en die met geen lasten bezwaard zijn.

ART. 6. — Ieder jaar, drie maand vóór het openen van het dienstjaar, maakt de Beheerscommissie, bijgestaan door de bestuurders van elke sectie, een **begrooting op der ontvangsten en uitgaven**. Deze begrooting wordt aan de goedkeuring van den Minister van Koloniën onderworpen.

Binnen de drie maand die volgen op het sluiten van het dienstjaar, ziet de Beheerscommissie de **jaarlijksche rekening** na en sluit ze. Deze wordt aan de goedkeuring van den Minister van Koloniën onderworpen.

De begrooting, evenals de rekening worden, bij wege van uittreksels, in het *Staatsblad* bekendgemaakt.

Alle **betalingen**, behalve de kleine uitgaven, worden gedaan per check of mandaat, bekleed met twee handteekeningen welke door de Beheerscommissie bepaald worden.

Règlement général d'ordre intérieur.

ÉLECTIONS.

ARTICLE PREMIER. — Les élections aux **places vacantes** de membres titulaires ou d'associés de l'Institut se font aux mois de janvier et de juillet.

ART. 2. — Tout membre d'une section peut demander à **passer dans une autre section** lorsqu'une vacance se produit dans cette dernière. Dans ce cas, il doit en exprimer la demande par écrit, avant que les présentations des candidats aux places vacantes aient été arrêtées par la section où la place est devenue vacante.

ART. 3. — Les présentations et discussions des **candidatures** ainsi que les élections doivent être spécialement mentionnées dans la lettre de convocation, avec indication précise du jour et de l'heure.

ART. 4. — Les **présentations** des candidatures se font, pour chaque place, à la séance qui précède de deux mois l'élection. Après discussion, la section arrête, à la majorité absolue, une liste de deux noms par place vacante.

ART. 5. — A la séance qui précède l'élection, la section peut décider l'inscription de **nouvelles candidatures**, à la condition qu'elles soient présentées par cinq membres.

ART. 6. — L'**élection** a lieu à la majorité absolue des membres de la section; si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un scrutin définitif. En cas de parité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Algemeen Huishoudelijk Reglement.

VERKIEZINGEN.

ARTIKEL ÉÉN. — De verkiezingen tot de **openstaande plaatsen** van titelvoerende of buitengewoon leden van het Instituut geschieden in de maanden Januari en Juli.

ART. 2. — Ieder lid van een sectie mag vragen **naar een andere sectie over te gaan** wanneer in deze laatste een plaats open valt. In dit geval moet het er de aanvraag van doen, schriftelijk en vooraleer de voordracht van de kandidaten tot de openstaande plaatsen door de sectie in dewelke de plaats openviel, werd vastgelegd.

ART. 3. — De voordracht en bespreking van de **kandidaturen** evenals de verkiezing moeten in den oproepingsbrief speciaal worden vermeld met nauwkeurige aanduiding van dag en uur.

ART. 4. — De kandidaten worden, voor elke plaats, **voorge- dragen** op de zitting die de verkiezing twee maand voorafgaat. De sectie legt, na bespreking en bij volstreckte meerderheid, een lijst vast van twee namen per openstaande plaats.

ART. 5. — De sectie kan op de zitting die de verkiezing voorafgaat, beslissen dat **nieuwe kandidaturen** zullen worden aangenomen op voorwaarde dat zij door vijf leden worden voorgedragen.

ART. 6. — De **verkiezing** geschiedt bij volstreckte meerderheid van de leden der sectie; zo na twee stemmingen geen enkel van de kandidaten deze meerderheid bekwam, wordt tot een eindstemming overgegaan. In geval de stemmen staken, wordt de oudste kandidaat gekozen.

ART. 7. — Lorsque plusieurs places sont vacantes, les **votes** se font séparément pour chaque place.

ART. 8. — Chaque section choisit dans sa séance de décembre son **Vice-Directeur** pour l'année suivante. Celui-ci remplace, en cette qualité, le Directeur empêché ou absent. A l'expiration de son mandat, le Vice-Directeur devient automatiquement Directeur pour l'exercice suivant.

SÉANCES.

ART. 9. — Les **convocations** sont adressées aux membres de chaque section, huit jours au moins avant chaque réunion; elles énoncent les principaux objets qui y seront traités.

ART. 10. — Les membres associés ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la section se constitue en **comité secret**.

ART. 11. — Tous les ans, dans la séance qui précède la séance plénière, chaque section statue sur l'attribution des **prix des concours**.

ART. 12. — Chaque année, l'Institut tient, les trois sections réunies, une **séance plénière** dont l'ordre du jour comporte la proclamation des résultats des concours et des lectures par des membres effectifs ou associés.

PUBLICATIONS.

ART. 13. — Les **publications** de l'Institut sont les suivantes :

- 1° Des *Mémoires* ;
- 2° Des *Bulletins* des séances.

ART. 14. — Les **mémoires** sont publiés par fascicules jusqu'à formation d'un volume. Ils comprennent trois séries :

- a) Mémoires de la Section des Sciences morales et politiques;
- b) Mémoires de la Section des Sciences naturelles et médicales;
- c) Mémoires de la Section des Sciences techniques.

Chacun de ces mémoires a sa pagination particulière.

ART. 7. — Als er meerdere plaatsen open staan, geschieden de **stemmingen** voor elke plaats afzonderlijk.

ART. 8. — Ieder sectie verkiest in haar zitting van December, haar **Vice-Directeur** voor het volgend jaar. Deze vervangt, als dusdanig, den Directeur die belet of afwezig is. Bij het verstrijken van zijn opdracht, wordt de Vice-Directeur automatisch Directeur voor het volgend dienstjaar.

ZITTINGEN.

ART. 9. — De **oproepingen** worden ten minste acht dagen voor elke vergadering, naar de leden van iedere sectie gezonden; zij vermelden de voornaamste onderwerpen die er zullen worden behandeld.

ART. 10. — De buitengewoon leden hebben het recht de zittingen met raadgevende stem bij te wonen, uitgenomen wanneer de sectie in **geheim comité** vergadert.

ART. 11. — Alle jaren doet iedere sectie, in den loop van de zitting die de pleno zitting voorafgaat, uitspraak over het toekennen van de **prijzen van de wedstrijden**.

ART. 12. — Elk jaar houdt het Instituut, de drie secties te zamen, een **pleno zitting** waarvan de agenda het uitroepen behelst van de uitslagen der wedstrijden en ook lezingen door gewoon of buitengewoon leden gehouden.

PUBLICATIES.

ART. 13. — De **publicaties** van het Instituut zijn de volgende :

- 1° *Verhandelingen*;
- 2° *Bulletijns* van de zittingen.

ART. 14. — De **verhandelingen** verschijnen per aflevering totdat zij een boekdeel uitmaken. Zij omvatten drie reeksen :

- a) Verhandelingen van de Sectie der Zedenleer en der Politieke Wetenschappen;
- b) Verhandelingen van de Sectie der Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen;
- c) Verhandelingen van de Sectie der Technische Wetenschappen.

Elke van deze verhandelingen heeft haar eigen paginatie.

ART. 15. — Les **travaux lus ou présentés** à l'Institut, en vue de leur impression dans les *Mémoires*, sont mentionnés dans le *Bulletin* de la séance au cours de laquelle la présentation est faite.

ART. 16. — Lorsque l'Institut décide l'impression des **rapports** faits sur des mémoires présentés, ces rapports sont publiés dans le *Bulletin*.

ART. 17. — Le Secrétaire général peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les **corrections** nécessaires, mais il est tenu de les communiquer aux rapporteurs, si ces mémoires ont subi des modifications.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les mentionner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

ART. 18. — En aucun cas les manuscrits des mémoires présentés aux concours ne peuvent être rendus à leurs auteurs. Les **changements** qui peuvent être apportés aux mémoires imprimés sont placés sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

ART. 19. — Les **manuscrits** des mémoires de concours, de même que les mémoires présentés à l'Institut, demeurent la propriété de celui-ci. Lorsque l'impression n'est pas votée, l'auteur du mémoire peut en faire prendre copie à ses frais.

ART. 20. — Les *Bulletins* constituent un recueil consacré aux **procès-verbaux**, rapports et autres communications de peu d'étendue faites en séance.

ART. 21. — Le Secrétaire général est autorisé à **remettre** à un *Bulletin* suivant, l'impression des notices dont la composition présente des difficultés, ou des pièces dont l'impression entraînerait un retard dans la publication des *Bulletins*.

ART. 22. — Tout travail qui est admis pour l'impression est inséré dans les *Mémoires*, si son **étendue** excède une feuille d'impression. La section se réserve de décider, d'après la quan-

ART. 15. — De **werken voorgelezen** of bij het Instituut **ingediend**, met het oog op hun inlasschen in de *Verhandelingen*, worden vermeld in het *Bulletijn* van de zitting in den loop aerwelke zij voorgedragen werden.

ART. 16. — Als het Instituut beslist **verslagen** over ingediende verhandelingen te laten drukken, worden deze verslagen in het *Bulletijn* opgenomen.

ART. 17. — De Secretaris-Generaal kan de verhandelingen voor dewelke het laten drukken werd aangenomen, aan de stellers toevertrouwen opdat zij er de noodige **verbeteringen** aan toebrengen maar als deze verhandelingen wijzigingen hebben ondergaan, moet hij deze aan de verslaggevers mededeelen.

Wanneer dergelijke veranderingen werden toegebracht, moeten deze uitdrukkelijk worden vermeld of dient aan de verhandelingen den datum opgegeven op welken zij gewijzigd werden.

ART. 18. — Onder geen enkel voorgeven mogen de handschriften van de voor de wedstrijden ingediende verhandelingen aan hun stellers worden teruggegeven. De **wijzigingen** die aan de gedrukte verhandelingen mogen worden toegebracht, worden na deze verhandelingen, onder den vorm van nota's of addenda, toegevoegd.

ART. 19. — De **handschriften** van de verhandelingen voor wedstrijd, evenaals de verhandelingen die het Instituut werden voorgelegd, blijven diens eigendom. Wanneer het laten drukken niet werd gestemd, kan de steller van de verhandeling, op eigen kosten, een afschrift hiervan laten nemen.

ART. 20. — De *Bulletijns* maken een bundel uit aan de **notulen**, verslagen en andere mededeelingen van geringen omvang besteed die tijdens de zittingen werden afgehandeld.

ART. 21. — De Secretaris-Generaal kan tot een volgend *Bulletijn* het inlasschen **uitstellen** van de korte berichten waarvan het zetten moeilijkeden oplevert of van de stukken waarvan het afdrukken een uitstel in het verschijnen van de *Bulletijns* voor gevolg zou hebben.

ART. 22. — Ieder werk waarvan het laten drukken werd aangenomen, wordt in de *Verhandelingen* ingelascht indien zijn **omvang** meer dan een vel papier beslaat. De sectie behoudt zich het recht voor te beslissen, naar gelang de hoeveelheid van de

tité des matières présentées, si les articles qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le *Bulletin*.

ART. 23. — Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les *Bulletins* de l'Institut ont droit à recevoir cinquante **tirés à part** de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les *Mémoires*.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité à convenir.

ART. 24. — L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du Secrétaire général et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un **bon à tirer**.

ART. 25. — Les **frais de remaniements** ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

CONCOURS.

ART. 26. — Ne sont admis aux concours que les **ouvrages inédits**.

ART. 27. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'**anonymat**. Dans ce cas, ils inscrivent sur ces ouvrages une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté portant leurs nom et adresse.

Les concurrents qui signent leurs mémoires peuvent joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les mémoires présentés après le terme prescrit sont exclus du concours.

ART. 28. — Les **membres de l'Institut** ne peuvent prendre part aux concours dont le programme a été établi par l'Institut.

ART. 29. — Les mémoires des concours doivent être présentés lisiblement. Ils sont adressés au Secrétariat de l'Institut et ne sont pas rendus.

ART. 30. — La section désigne les **rapporteurs** pour l'examen des mémoires reçus en réponse aux questions posées.

ingediende stof, of de artikelen die meer dan een half vel beslaan al dan niet in het *Bulletijn* zullen worden opgenomen.

ART. 23. — De stellers van de in de *Bulletijns* van het Instituut opgenomen studies of korte berichten hebben recht op vijftig **afdrukken** van hun werk.

Dit getal zal honderd beslaan voor de *Verhandelingen*.

Het staat, buitendien, de stellers vrij boventallige exemplaren te laten drukken mits aan den drukker een overeengekomen vergoeding te betalen.

ART. 24. — De drukker en de lithograaf ontvangen de hun toevertrouwde werken uit handen van den Secretaris-Generaal alleen. Deze mogen slechts afdrukken nadat zij van hem het « **fiat** » zullen hebben bekomen.

ART. 25. — De kosten van de **omwerkingen** of buitengewone wijzigingen die tijdens het drukwerk werden toegebracht, zijn ten laste van hem die deze veroorzaakte.

WEDSTRIJDEN.

ART. 26. — Alleen de **onuitgegeven werken** worden voor de wedstrijden aanvaard.

ART. 27. — De auteurs van naar den wedstrijd gezonden werken mogen de **naamloosheid** bewaren. In dit geval brengen zij op deze werken een kenspreuk aan, die zij op een vergezeld biljet herhalen waarop hun naam en adres vermeld zijn.

De mededingers die hun verhandelingen onderteekenen, mogen hieraan werken toevoegen die hetzelfde onderwerp behandelen en die werden bekendgemaakt vóór den datum waarop de vraag werd gesteld.

De na den voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen worden uit den wedstrijd uitgesloten.

ART. 28. — De **leden van het Instituut** mogen niet deelnemen aan den wedstrijd waarvan het programma door het Instituut werd opgemaakt.

ART. 29. — De verhandelingen voor de wedstrijden moeten leesbaar worden voorgelegd. Zij worden aan den Secretaris van het Instituut geadresseerd, en worden niet teruggegeven.

ART. 30. — De sectie duidt de **referenten** aan die de verhandelingen beoordeelen welke als antwoord op de gestelde vragen werden ingediend.

Les rapports sont communiqués aux membres de la section avant le vote sur les conclusions des rapporteurs.

Si la section estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut accorder une **mention honorable** à l'auteur d'un mémoire.

Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de lauréat de l'Institut.

FINANCES.

ART. 31. — Les finances de l'Institut sont gérées par la **Commission administrative**.

ART. 32. — La Commission administrative fait connaître à chaque section l'**état des recettes et des dépenses** de l'exercice écoulé.

BIBLIOTHÈQUE.

ART. 33. — Les ouvrages qui appartiennent à l'Institut sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque du **Ministère des Colonies**.

ART. 34. — Les **registres**, titres et papiers concernant chaque section de l'Institut demeurent toujours entre les mains du Secrétaire général, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi tous les ans le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

ART. 35. — L'Institut examine toute **question scientifique** que le Gouvernement juge à propos de lui soumettre.

ART. 36. — Chaque section peut, après avoir pris l'avis de la Commission administrative, confier à un ou plusieurs de ses membres une **mission** scientifique.

De referaten worden aan de leden van de sectie medegedeeld vóór het stemmen over de conclusies der referenten.

Is de sectie van meening dat de prijs niet dient toegekend, kan zij aan den steller van een verhandeling een **eervolle vermelding** verleen.

Deze onderscheiding kent aan hem die er het voorwerp van is, niet het recht toe den titel van laureaat van het Instituut te voeren.

FINANCIËN.

ART. 31. — De financiën van het Instituut worden door de **Bestuurscommissie** beheerd.

ART. 32. — De Bestuurscommissie brengt iedere sectie op de hoogte van den **staat der ontvangsten en uitgaven** van het verloop jaar.

BIBLIOTHEEK.

ART. 33. — De werken die het Instituut toebehooren, worden, na inventaris, op de bibliotheek van het **Ministerie van Koloniën** neergelegd.

ART. 34. — De **registers**, titels en papieren van elke sectie van het Instituut blijven in handen van den Secretaris-Generaal. Deze worden hem overhandigd van inventarissen vergezeld die de directeurs laten opmaken en die zij op het einde van ieder jaar onderteekenen; de directeurs gaan ook, alle jaren, de stukken na die zijn aangeteekend in dit inventaris in hetwelk zij ook, te zelfder tijd, inlasschen alles wat in den loop van het jaar werd ingediend.

BIJZONDERE BESCHIKKINGEN.

ART. 35. — Het Instituut onderzoekt elk **wetenschappelijk vraagstuk** dat het Gouvernement passend acht aan dit te onderwerpen.

ART. 36. — Na het advies van de Bestuurscommissie te hebben ingewonnen, kan elke sectie, aan een of meerdere van haar leden een wetenschappelijke **zending** toekennen.

Concours annuels. — Jaarlijksche Wedstrijden.

REGLEMENT.

1. — Chaque section met annuellement au concours **deux questions** sur les matières dont elle s'occupe.

2. — Elle fixe la **valeur des prix**, qui pourra varier de 2.000 à 10.000 francs.

3. — Elle fixe le **délaï** des réponses, qui ne pourra pas être inférieur à deux ans à partir de la date de publication des questions.

4. — A la **séance de mars**, les sections déterminent les matières sur lesquelles porteront les questions; elles nomment, pour chacune de ces matières, deux membres chargés de formuler les questions; elles peuvent maintenir au programme d'anciennes questions pour lesquelles des prix n'auraient pas été attribués.

5. — A la **séance d'avril**, les sections entendent les rapports sur les questions proposées, arrêtent définitivement le texte de celles-ci, fixent le délai des réponses et déterminent la valeur des prix à accorder.

6. — Les **mémoires en réponse** aux questions doivent être inédits et écrits lisiblement; leur étendue sera réduite au strict nécessaire et la pagination sera uniforme.

7. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent gar-

REGLEMENT.

1. — Elke sectie stelt jaarlijks, in verband met de wedstrijden, **twee vragen** over de stoffen met dewelke zij zich onledig houdt.

2. — Zij stelt de **waarde vast van de prijzen**; deze zal kunnen schommelen tusschen 2.000 en 10.000 frank.

3. — Zij bepaalt den **termijn** binnen denwelke de antwoorden zullen moeten worden ingezonden; deze zal niet minder mogen bedragen dan twee jaar, te rekenen vanaf de dagteekening der bekendmaking van de vragen.

4. — Bij de **zitting der maand Maart** stellen de secties de stoffen vast op dewelke de vragen zullen betrekking hebben; zij benoemen, voor elke dezer stoffen, twee leden die voor opdracht zullen hebben de vragen op te stellen; zij mogen op het programma, oude vragen behouden voor dewelke geen prijzen zouden toegekend geweest zijn.

5. — Op de **zitting van April** hooren de secties de verslagen over de gestelde vragen, stellen zij, voor goed, den tekst van deze vragen vast, bepalen zij den termijn der antwoorden en stellen zij de waarde der te verlenen prijzen vast.

6. — De **verhandelingen welke de vragen beantwoorden**, moeten onuitgegeven en leesbaar geschreven zijn; hun omvang zal tot het uiterst noodige beperkt en de bladnummering eenvormig zijn.

7. — De auteurs van de aan den wedstrijd toegezonden werken mo-

der l'**anonymat**. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur mémoire peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

8. — L'**envoi** des mémoires doit être fait au Secrétariat général de l'Institut *avant le 10 mai*.

Ces mémoires ne sont pas rendus.

9. — Dans leur **séance de mai**, les sections désignent pour chaque question deux membres chargés de faire rapport sur les mémoires présentés.

10. — Dix jours avant qu'ils soient mis en délibération, les **rapports** sont déposés au Secrétariat général, où tous les membres de la section peuvent en prendre connaissance, ainsi que des mémoires.

11. — Si les rapports n'ont pu être lus et approuvés en juillet, la section se réunit en octobre pour **décerner les prix**.

12. — La **proclamation** des prix a lieu à la séance plénière d'octobre.

13. — Si la section décide qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut, à titre de mention honorable, accorder une **récompense** de moindre valeur à l'auteur d'un

gen de **anonymiteit** bewaren. In dit geval, voegen zij bij hun werk een verzegelden omslag die hunnen naam en hun adres bevat en die eene leus draagt, welke boven aan hun werk voorkomt.

De mededingers die hunne verhandeling onderteekenen, mogen er werken aan toevoegen die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven werden na den datum waarop de vraag werd gesteld.

De na den voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen zullen uit den wedstrijd worden gesloten.

8. — Het **opzenden** der verhandelingen moet worden gedaan op het adres van het Secretariaat generaal van het Instituut *vóór den 10^{en} Mei*.

Deze verhandelingen worden niet teruggegeven.

9. — In hunne **zitting der maand Mei**, duiden de secties, voor elke vraag, twee leden aan welke voor opdracht hebben een referaat in te dienen over de neergelegde verhandelingen.

10. — Tien dagen vooraleer deze worden besproken, worden de **referaten** neergelegd op het Secretariaat generaal, waar al de leden van de sectie er kunnen kennis van nemen, evenals van de vertoogen.

11. — Zoo de referaten in Juli niet konden afgelezen en goedgekeurd worden, vergadert de sectie in October om de **prijzen toe te kennen**.

12. — Het **afroepen** der prijzen geschiedt op de algemeene vergadering van October.

13. — Zoo de sectie tot de beslissing komt dat er geen reden is den prijs toe te kennen, kan zij, ten titel van eervolle vermelding, aan den opsteller van een verhan-

mémoire. Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de Lauréat de l'Institut.

14. — Les **mémoires couronnés** sont publiés aux frais de l'Institut.

15. — Les mémoires soumis sont et restent déposés dans les **archives de l'Institut**. Il est permis aux auteurs d'en faire prendre copie à leurs frais et de les publier à leurs frais avec l'agrément de la section. Ils s'adressent, à cet effet, au Secrétaire général de l'Institut.

QUESTIONS.

QUESTIONS POSÉES POUR LE CONCOURS ANNUEL DE 1935

Première question. — Faire connaître les droits et les obligations et, d'une façon générale, le rôle de l'oncle maternel dans la famille indigène au Congo.

2^e question. — Dégager les principes du régime successoral dans les collectivités indigènes ou dans certaines d'entre elles.

3^e question. — On demande de nouvelles recherches sur les groupements sanguins et sur l'indice biologique des peuplades du Congo et notamment des Pygmées.

4^e question. — On demande une contribution à l'étude des terrains latéritiques du Congo belge : distribution, morphologie, chimie, mi-

deling, een **beloening** van mindere waarde toekennen. Deze onderscheiding kent niet aan hem die er het voorwerp van is, het recht toe den titel van Laureaat van het Instituut te nemen.

14. — De **bekroonde verhandelingen** worden gepubliceerd op kosten van het Instituut.

15. — De voorgelegde verhandelingen worden in de **archieven van het Instituut** neergelegd en blijven er. De opstellers kunnen de toelating bekomen er, op eigen kosten, een afschrift van te laten nemen en deze, op hunne kosten, met de toestemming der sectie, te publiceren. Zij zullen zich, te dien einde, tot den Secretaris-generaal van het Instituut wenden.

PRIJSVRAGEN.

PRIJSVRAGEN VOOR DEN JAARLIJKSCHEN WEDSTRIJD VAN 1935

Eerste vraag. — De rechten en de verplichtingen en, over het algemeen, de rol doen kennen van den oom van moederszijde, in het Congoleesch inheemsch gezin ?

2^{de} vraag. — De grondbeginselen ontwikkelen van het stelsel der erfopvolging bij de inheemsche gemeenschappen of bij zekere onderhen.

3^{de} vraag. — Men vraagt nieuwe navorschingen aangaande de bloedsgroepeeringen en het biologisch index bij de Congoleesche volksstammen en namelijk bij de Pygmeeën.

4^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de studie der laterische gronden van Belgisch-Congo : verspreiding, morfologie, schei-

néralogie, classification, formation, rapports avec le sol, le sous-sol, les végétations et les facteurs climatiques.

5^e question. — Apporter une contribution importante, soit à nos connaissances sur la constitution des copals-Congo, soit aux utilisations industrielles de cette résine.

6^e question. — Sur la base des connaissances actuelles du régime du fleuve en aval de Matadi, rechercher un programme d'ensemble des travaux susceptibles d'améliorer les conditions de la navigation.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1936**

Première question. — On demande des recherches d'après des statistiques démographiques, sur les causes exerçant une influence sur le taux de natalité de groupements congolais, notamment des recherches sur les écarts entre les taux de natalité de populations voisines d'habitat différent et entre les taux de natalité de populations différentes d'habitat identique; sur l'influence du nomadisme de caractère pastoral ou agricole, de l'industrie, du régime alimentaire, du climat, de l'altitude, etc., sur l'influence de la pénétration européenne, des recrutements, de l'évangélisation; enfin sur les conséquences de la déchéance des disciplines tribales et de la ségrégation des sociétés indigènes.

kunde, mineralogie, rangschikking, vorming, verband met den grond, den ondergrond, de gewassen en de klimaatsfactoren.

5^{de} vraag. — Een belangrijke bijdrage geven, hetzij tot de kennisen welke wij bezitten over de samenstelling van Congo's copalharsen, hetzij tot het aanwenden van deze harssoort, tot nijverheidsdoeleinden.

6^{de} vraag. — Een samenhangend programma voorstellen van werken welke de scheepvaartvoorwaarden zouden kunnen verbeteren, zich steunende op de huidige kennisen over het stelsel van den Congostroom, stroomafwaarts Matadi.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJKSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1936**

Eerste vraag. — Men vraagt navorschingen op grondslag der demografische statistieken, aangaande de oorzaken welke een invloed uitoefenen op het geboortecijfer bij Congoleesche groepeeringsen, namelijk navorschingen betreffende het verschil tusschen den voet van de geboorten bij naburige bevolkingen van verscheiden woonplaatsen en tusschen den voet van de geboorten bij verschillende bevolkingen van identieke woonplaatsen; betreffende den invloed van het nomadisme, van het herderlijk of landelijk kenmerk, van de nijverheid, van het voedingstelsel, het klimaat, de hoogteligging, enz., betreffende den invloed van de Europeesche penetratie, van de aanwervingen, van de evangelisatie; eindelijk, betreffende de gevolgen van het verflauwen der stamtucht en van de segregatie der inheemsche maatschappijen.

2^e question. — On demande une étude sur la responsabilité collective en matière répressive.

I. — Rechercher dans quelle mesure la responsabilité pénale d'un délit commis par un individu pèse, en droit pénal indigène, sur les membres de la famille, du clan ou de la tribu.

Est-il désirable d'adopter ce régime en droit pénal écrit et de modifier en conséquence le Code pénal dans son application aux indigènes ?

II. — Rechercher les éléments qui devraient constituer la responsabilité collective et la différencier de la participation criminelle.

Examiner les infractions auxquelles elle devrait être appliquée, les sanctions qui pourraient l'atteindre et les garanties qui devraient être accordées aux justiciables.

N. B. — La réponse à la question comporte deux parties auxquelles il pourra être répondu séparément.

La première implique surtout des éléments de fait; elle mérite dès lors de retenir l'attention des coloniaux qui ne sont pas des juristes de profession.

L'étude portera sur une ou plusieurs régions ou sur toute la Colonie, selon l'étendue de la documentation qui aura pu être recueillie par les candidats au prix.

3^e question. — On demande une étude sur les origines et l'évolution de l'ensemble ou d'une partie du système hydrographique congolais.

2^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de gemeenschappelijke verantwoordelijkheid in beteu- gende zaken.

I. — Nazoeken in welke mate de strafrechtelijke verantwoorde- lijkheid van een door een enke- ling begaan misdrijf, in inheemsch strafrecht, weegt op de leden van de familie, van de clan of van den stam.

Is het wenschelijk dit stelsel in geschreven strafrecht op de nemen en in dien zin het Strafwetboek te wijzigen voor diens toepassing op de inboorlingen ?

II. — Nazoeken welke elementen de gemeenschappelijke verantwoorde- lijkheid zouden moeten uitma- ken en deze van de misdadige deelneming onderscheiden.

Nagaan op welke inbreuken deze zou moeten worden toegepast, welke strafbepalingen haar zouden kunnen treffen en welke waarbor- gen aan de rechtsplichtigen zou- den moeten worden gegeven.

N. B. — Het antwoord op de vraag behelst twee deelen welke afzonderlijk zullen kunnen beant- woord worden.

Het eerste bedraagt, in hoofd- zaak, daadzakelijke elementen en verdient dus de aandacht gaande te maken van de kolonialen welke geene rechtskundigen van beroep zijn.

De studie zal een of meerdere streken van de Kolonie of geheel de Kolonie bedoelen, naar gelang den omvang der documenteering welke de mededingers naar den prijs konden inwinnen.

3^{de} vraag. — Men vraagt een studie over den oorsprong en de evolutie van geheel het Congo- leesch hydrografisch stelsel of van een deel hiervan.

4^e question. — On demande une étude sur la biologie et la systématique d'un groupe d'helminthes de la faune congolaise.

5^e question. — On demande une étude sur les caractéristiques à donner aux profils en long et en travers des routes dans les régions congolaises et sur les divers systèmes de revêtement et de protection, tant pour les routes de grande communication que pour celles d'intérêt local.

6^e question. — On demande une étude sur l'utilisation dans la Colonie des huiles locales (de palme, d'arachide, de sésame, etc.), notamment comme lubrifiants et carburants, dans les moteurs fixes et mobiles : conditionnement de ces huiles, traitement, étude d'usines de petite et moyenne importance pour produire les huiles réalisant les conditions nécessaires.

QUESTIONS POSÉES POUR LE CONCOURS ANNUEL DE 1937

Première question. — On demande une étude sur les sanctions coutumières contre l'adultère chez les peuplades congolaises.

2^e question. — On demande une étude sur les épreuves judiciaires chez les peuplades congolaises.

3^e question. — On demande une étude morphologique et systématique des caféiers congolais.

4^e question. — On demande de nouvelles recherches chimiques et histologiques sur un groupe de papillonacées du Congo, pouvant être employées comme insecticides.

5^e question. — Présenter une étude sur les minerais de métaux

4^{de} vraag. — Men vraagt eene studie over de biologie en de systematika van eene groep helminthen uit de Congoleesche fauna.

5^{de} vraag. — Men vraagt eene studie over de kenmerken welke dienen gegeven aan de profielen in de lengte en dwars van de banen in de Congoleesche streken en over de verscheidene stelsels van bekleeding en van bescherming, zoowel voor de banen van groot verkeer als voor deze van plaatselijk belang.

6^{de} vraag. — Men vraagt eene studie over het gebruik in de Kolonie van de plaatselijke oliesoorten (palm-, aardnoot-, sesamolie, enz.) namelijk als smeer- en brandmiddel, in de vaste en losse motoren : conditionneering van deze olieën, bewerking, instudeering van eene fabriek van klein en middelmatig belang om de olieën voort te brengen, welke de noodige voorwaarden vervullen.

PRIJSVRAGEN VOOR DEN JAARLIJKSCHEN WEDSTRIJD VAN 1937

Eerste vraag. — Men vraagt een studie over de gewoontelijke strafbepalingen tegen het overspel bij de Congoleesche volksstammen.

2^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de rechtsproeven bij de Congoleesche volksstammen.

3^{de} vraag. — Men vraagt een morfologische en systematische studie over de Congoleesche koffieboomen.

4^{de} vraag. — Men vraagt nieuwe scheikundige en histologische onderzoekingen over eene groep van vlinderbloemige gewassen uit Congo, welke als insectendooders kunnen worden gebruikt.

5^{de} vraag. — Een verhandeling indienen over de ertsen van

spéciaux déjà découverts, ou paraissant devoir exister dans les aires minéralisées de la Province Orientale et du Ruanda-Urundi.

6^e question. — Faire un exposé des procédés de séparation des métaux spéciaux découverts dans les divers minerais de la Province Orientale et du Ruanda.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1938.**

Première question. — On demande une étude sur le régime successoral dans les collectivités indigènes ou dans certaines d'entre elles.

2^e question. — On demande des recherches sur les modalités coutumières du tribut et sur les modifications éventuelles qu'il a subies du fait de la colonisation belge.

3^e question. — On demande des recherches originales sur le métabolisme du calcium et du phosphore chez les indigènes du Congo.

4^e question. — On demande une étude sur la composition minérale des principaux végétaux qui entrent dans l'alimentation de l'indigène au Congo, en particulier des analyses détaillées et comparées de mêmes types végétaux, recueillis dans des régions différentes de la Colonie. Il sera tenu compte dans ces études, des conditions de culture et de la nature du sol.

5^e question. — On demande un procédé pour le traitement à sec de minerais fins de zéro à cinq millimètres.

speciale metalen welke in de gemineraliseerde gewesten van de Oostprovincie of van Ruanda-Urundi reeds werden ontdekt of blijken te moeten bestaan.

6^{de} vraag. — De afscheidingsprocedé's der speciale metalen welke werden ontdekt in de verscheidene ertsen van de Oostprovincie en van Ruanda uiteenzetten.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJKSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1938.**

Eerste vraag. — Men vraagt een studie op het stelsel der nalatenschappen bij de inheemsche collectiviteiten of bij enkele van hen.

2^{de} vraag. — Men vraagt opzoeken aangaande de gewoontelijke modaliteiten der belasting en de gebeurlijke wijzigingen welke deze, uit hoofde der Belgische kolonisatie, onderging.

3^{de} vraag. — Men vraagt oorspronkelijke opsporingen over de stofwisseling van het calcium en het fosfor bij de inboorlingen uit Congo.

4^{de} vraag. — Men vraagt een studie op de delfstoffelijke samenstelling van de voornaamste planten welke deel uitmaken van de voeding bij den inboorling uit Congo, inzonderheid omstandige en vergelijkende ontleding van bedoelde plantentypes, welke in de onderscheiden streken van de Kolonie werden ingezameld. Bij deze studies zal rekening worden gehouden met de teeltvoorwaarden en met de gesteldheid van den grond.

5^{de} vraag. — Men vraagt een procedé voor de droge behandeling der fijne ertsen van nul tot vijf millimeter.

6^e question. — On demande d'exécuter des recherches théoriques et pratiques pour la récupération des fines particules (notamment d'or et de cassitérite) dont la criblométrie se situe entre 40 et 200 mailles standard par pouce linéaire, par des procédés simples applicables dans le cadre des exploitations alluvionnaires de la Colonie.

**QUESTIONS POSEES
POUR LE CONGOURS ANNUEL
DE 1939.**

Première question. — On demande une étude sur la contrainte par corps pour dettes, chez une ou des peuplades du Congo.

2^e question. — On demande un exposé de l'évolution des conditions matérielles de la vie chez une peuplade qui a subi depuis un certain temps l'influence européenne (nourriture, vêtement, habitation, outillage, ressources, hygiène, etc.).

3^e question. — On demande une étude sur la biologie et la systématique d'un groupe d'helminthes de la faune congolaise.

4^e question. — On demande une étude sur les veines et filons de quartz d'origine magmatique, notamment leur relation avec les roches cristallines et l'époque relative de leur mise en place; leur structure comparée à celle des filons hydrothermaux, la nature des minéraux et minerais associés, ainsi que leur rôle dans la genèse des gîtes métallifères, en particulier d'or et d'étain.

6^e vraag. — Men vraagt theoretische en practische opzoekingen te doen voor het recupereeren van de fijne deeltjes (namelijk van goud en van cassiteriet) waarvan de zeefmaat schommelt tusschen 40 en 200 mazen standard per lineairen duim, bij wege van eenvoudige procedés welke toepasselijk zijn in het kader van de alluviale exploitaties der Kolonie.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJKSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1939.**

Eerste vraag. — Een studie wordt gevraagd over den lijfswang wegens schulden bij eenen of verscheidene Congoleesche volkstammen.

2^e vraag. — Een uiteenzetting wordt gevraagd over de evolutie van de stoffelijke levensvoorwaarden bij een volksstam die sedert enkele jaren onder den Europeeschen invloed gestaan heeft (voeding, kleeding, woning, werktuigen, geldmiddelen, volksgezondheid, enz.).

3^e vraag. — Een studie wordt gevraagd over de biologie en de systematica van een groep helminthen uit de Congoleesche dierenwereld.

4^e vraag. — Men vraagt een studie over de kwartsaders en gangen van magmatischen oorsprong, namelijk hun verband met de kristallijne gesteenten en het betrekkelijk tijdperk hunner afzetting, hun bouw vergeleken met dezen van de hydrothermale gangen; den aard van de geassocieerde mineralen en ertsen, evenals hun rol in de wording der metaalafzetting, in 't bijzonder van het goud en het tin.

5^e question. — On demande une étude sur la distribution du magnétisme terrestre dans la Colonie.

6^e question. — On demande une étude concernant la fréquence et l'intensité des orages au Congo et l'efficacité de la protection des lignes électriques contre leurs effets destructifs.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONGOURS ANNUEL
DE 1940.**

Première question. — On demande une étude historique faisant ressortir la primauté des initiatives belges dans la formation du Congo de 1876 à 1885.

2^e question. — On demande une étude sur l'organisation familiale, sociale et politique d'une peuplade congolaise.

3^e question. — On demande des recherches nouvelles sur la toxicité des maniocs au Congo belge.

4^e question. — On demande une contribution importante à l'étude des roches basiques du Congo belge.

5^e question. — On demande une contribution à l'amélioration et à la stabilisation des routes en terre au Congo belge, par incorporation ou répandage, soit de produits végétaux ou minéraux existant dans le pays, soit de sous-produits d'industries locales. (L'attention des concurrents est attirée sur le fait que le côté économique du problème est dominé par la distance des transports de matériaux. Il s'agit avant tout de donner une solution pratique pour une ou plusieurs

5^{de} vraag. — Een studie wordt gevraagd over de verdeling van het aardmagnetisme in de Kolonie.

6^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de veelvuldigheid en de nevigheid der onweders in Congo en over de meest doeltreffende bescherming der elektrische lijnen tegen hun vernielenden invloed.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJKSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1940.**

Eerste vraag. — Men vraagt een historische studie welke den voorrang doet uitschijnen van het Belgische initiatief in de vorming van Congo, in den loop van het tijdperk 1876 tot 1885.

2^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de familiale, maatschappelijke en politieke inrichting van een Congoleeschen volkstem.

3^{de} vraag. — Men vraagt een nieuw onderzoek over de giftigheid van de manioc-soorten in Belgisch-Congo.

4^{de} vraag. — Men vraagt een belangrijke bijdrage tot de studie der basische rotsen van Belgisch-Congo.

5^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de verbetering en de stabilisatie der grondwegen in Belgisch-Congo, dank zij het inlijven of het uitsproeien hetzij van in het land bestaande plantaardige of minerale producten, hetzij van bijproducten van plaatselijke bedrijven. (Men trekt de aandacht van de mededingers op het feit dat de economische zijde van het vraagstuk beheerscht wordt door den afstand van het vervoer der materialen. In de allereerste plaats gaat het hier

régions déterminées eu égard à la nature des sols et aux ressources locales.)

6^e question. — Exposer les méthodes d'analyse chimique pour le dosage du Tantalium et du Niobium dans leurs minerais.

Donner, en le discutant, le coefficient d'approximation des résultats des différentes méthodes.

Exposer les procédés employés industriellement pour obtenir l'acide tantalique ou niobique pur en partant de leurs combinaisons naturelles.

Décrire les méthodes industrielles qui permettent d'extraire, hors des acides terriens, les métaux qu'ils contiennent.

Discuter l'utilité que peut avoir pour l'industrie nationale la fabrication soit des oxydes, soit des métaux purs (tantale, niobium).

QUESTIONS POSÉES POUR LE CONGOURS ANNUEL DE 1941.

Première question. — On demande une étude sur les légendes cosmogoniques et mythologiques d'une peuplade ou d'un groupe de peuplades congolaises.

2^e question. — On demande une étude sur la valeur éducative des rites d'initiation dans la société indigène.

3^e question. — On demande une contribution importante à l'écologie du *Cosmopolites Sordidus*, parasite du bananier.

om een oplossing te geven, welke practisch is voor een of meerdere bepaalde streken, rekening houdende met den aard van den grond en de middelen van de streek.)

6^{de} vraag. — De methode uiteenleggen van scheikundige ontleding voor de mengverhouding van het Tantalium en het Niobium in hun ertsen.

Het benaderingscoëfficiënt geven en bespreken der uitslagen van de verscheidene methoden.

De methoden uitleggen welke op nijverheidsgebied worden toegepast om het zuiver Tantalium- of Niobiumzuur te bekomen van hun natuurlijke combinaties uitgaande.

De bedrijfsmethoden beschrijven welke het mogelijk maken van uit de aardzurstoffen de metalen te trekken welke erin bevat zijn.

Het nut bespreken welke voor de nationale nijverheid kan bestaan in het vervaardigen hetzij van de oxyden, hetzij van de zuivere metalen (tantalium, niobium).

PRIJSVRAGEN VOOR DEN JAARLIJKSCHEN WEDSTRIJD VAN 1941.

Eerste vraag. — Men vraagt een verhandeling over de cosmogonische en mythologische legenden van een volkstem of een groep Congoleesche volkstammen.

2^{de} vraag. — Men vraagt een verhandeling over de opvoedkundige waarde van de inwijdingsritten in de samenleving der zwarten.

3^{de} vraag. — Men vraagt een belangrijke bijdrage tot de ecologie van den « *Cosmopolites Sordidus* » parasiet van den banaanboom.

4^e question. — On demande des recherches sur les facteurs influençant la démographie d'une ou de plusieurs peuplades indigènes.

5^e question. — On demande une contribution à l'étude hydrologique d'une région du Congo (localisation, importance, qualités et modes de captage des réserves aquifères souterraines pouvant servir à l'alimentation en eau potable des populations tant européennes qu'indigènes).

6^e question. — On demande d'exécuter des recherches théoriques et pratiques pour la récupération des fines particules (notamment d'or et de cassitérite) dont la criblométrie se situe entre 40 et 200 mailles standard par pouce linéaire, par des procédés simples applicables dans le cadre des exploitations alluvionnaires de la Colonie.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1942.**

Première question. — On demande une étude approfondie exposant ce que sont, selon le droit coutumier d'une peuplade déterminée, les droits exercés sur le sol et les eaux par les indigènes de cette peuplade.

2^e question. — On demande une étude sur la musique indigène chez une peuplade congolaise.

3^e question. — On demande une étude sur les Rickettioses humaines du Congo belge

4^e question. — On demande des recherches anatomo-histologiques sur la propagation des Trématodes africains.

4^{de} vraag. — Men vraagt navorschingen aangaande de factors die de demografie beïnvloeden van één of meerdere inlandsche volkstammen.

5^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de hydrologische studie van een streek uit Congo (localisatie, belang, hoedanigheden en wijzen van opvangen der ondergrondse waterreserven die kunnen dienen tot het voorraden in drinkwater der Europeesche en inlandsche bevolking).

6^{de} vraag. — Men vraagt theoretische en praktische opzoekingen te doen voor het recupereeren van de fijne deeltjes (namelijk van goud en van casseteriet) waarvan de zeefmaat schommelt tusschen 40 en 200 mazen standard per lineairen duim, bij wege van eenvoudige procedés welke toepasselijk zijn in het kader van de alluviale exploitaties der Kolonie.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJSCHE
WEDSTRIJD VAN 1942.**

Eerste vraag. — Een grondige studie wordt gevraagd over de rechten welke de Inlanders van een bepaalden stam volgens hun gewoonterecht op bodem en wateren uitoefenen.

2^{de} vraag. — Een studie wordt gevraagd over de inheemsche muziek bij een Congoleeschen volkstam.

3^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de menschelijke Rickettioses in Belgisch-Congo.

4^{de} vraag. — Men vraagt anatomisch-histologische onderzoekingen over de verbreiding van de Afrikaansche Trematoden.

5^e question. — On demande une contribution à la mise au point industrielle d'un carburant colonial susceptible d'être fabriqué au Congo belge ou au Ruanda-Urundi à partir de produits végétaux d'origine locale.

6^e question. — On demande une contribution aux applications de l'aérotriangulation aux colonies et en particulier aux régions de grandes forêts tropicales.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1947.**

Première question. — Faites une étude sur la *coutume indigène et la guerre* : notamment montrez dans quelle mesure la coutume a facilité ou paralysé l'adaptation des populations à la situation et aux nécessités nouvelles créées par la guerre; dans quelle mesure elle a aidé ou entravé l'action des pouvoirs publics. Indiquez quelle influence la guerre a eue sur les coutumes. Indiquez toutes autres considérations que vous inspirent le sujet ou toutes autres observations que vous auriez faites.

L'étude peut porter, soit sur l'ensemble des coutumes, soit sur celles d'une population déterminée.

2^e question. — Montrez l'influence de la guerre sur la psychologie des indigènes et sur les rapports entre eux et les blancs.

3^e question. — On demande une étude sur la situation démographique actuelle des populations

5^e vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de industriële fabricage van een koloniale vloeibare brandstof die in Belgisch-Congo of in Ruanda-Urundi met plaatselijke plantaardige producten kan worden vervaardigd.

6^e vraag. — Een bijdrage wordt gevraagd tot de toepassingen van de luchttrianguleering in de koloniën, in het bijzonder in de streken van de groote tropische wouden.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJCSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1947.**

Eerste vraag. — Maak een studie over de *Inlandsche gewoonte en den oorlog*; doe namelijk uitschijnen in welke mate het gebruik de aanpassing van de bevolkingen aan den toestand en aan de nieuwe door den oorlog in het leven geroepen noodwendigheden vergemakkelijkt of belemmerd heeft; in welke mate zij de werking van de openbare machten gesteund of tegengewerkt heeft. Leg den nadruk op den invloed die de oorlog op de gewoonten heeft gehad. Vermeld alle andere beschouwingen en opmerkingen die gij, in verband hiermede, nuttig acht.

De studie mag betrekking hebben hetzij op de gezamenlijke gebruiken, hetzij op die van een bepaalde bevolking.

2^{de} vraag. — Doe den invloed van den oorlog uitschijnen op de psychologie van de Inlanders en op de betrekkingen onder hen en de blanken.

3^{de} vraag. — Men vraagt een studie over den huidige in demografischen toestand van de Inlan-

indigènes de la Colonie. Cette étude devra porter sur la population d'au moins un district et comprendre une comparaison avec la situation telle qu'elle était connue en 1939.

4^e question. — On demande une étude sur les veines et filons de quartz d'origine magmatique, notamment leur relation avec les roches cristallines et l'époque relative de leur mise en place; leur structure comparée à celle des filons hydrothermaux, la nature des minéraux et minerais associés, ainsi que leur rôle dans la genèse des gîtes métallifères, en particulier d'or et d'étain.

5^e question. — On demande une étude concernant la fréquence et l'intensité des orages au Congo et l'efficacité de la protection des lignes électriques contre leurs effets destructifs.

6^e question. — On demande d'exécuter des recherches théoriques et pratiques pour la récupération des fines particules (notamment d'or et de cassitérite) dont la criblométrie se situe entre 40 et 200 mailles standard par pouce linéaire, par des procédés simples applicables dans le cadre des exploitations alluvionnaires de la Colonie.

ders uit Congo. Deze studie zal de bevolking van ten minste een district moeten omvatten, en tevens een vergelijking met den toestand die in 1939 bekend was.

4^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de kwartsaders en gangen van magmatischen oorsprong, namelijk hun verband met de kristallijne gesteenten en het betrekkelijk tijdperk hunner afzetting, hun bouw vergeleken met dezen van de hydrothermale gangen; den aard van de geassocieerde mineralen en ertsen, evenals hunnen rol in de wording der metaalafzetting in 't bijzonder van het goud en het tin.

5^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de veelvuldigheid en de hevigheid der onweders in Congo en over de meest doeltreffende bescherming der elektrische lijnen tegen hunnen vernielenden invloed.

6^{de} vraag. — Men vraagt theoretische en practische opzoekingen te doen voor het recupereeren van de fijne deeltjes (namelijk van goud en van cassiteriet) waarvan de zeefmaat schommelt tusschen 40 en 200 mazen standard per lineaire duim, bij wege van eenvoudige procedé's welke toepasselijk zijn in het kader van de alluviale exploitaties der Kolonie.

**QUESTIONS POSÉES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1948.**

Première question. — On demande une étude sur le fonctionnement des tribunaux indigènes pendant et depuis la guerre, soit étude approfondie d'un ou plu-

**PRIJSVRAGEN
VOOR DEN JAARLIJKSCHEN
WEDSTRIJD VAN 1948.**

Eerste vraag. — Men vraagt een studie over de werking van de inheemsche rechtbanken gedurende en sedert den oorlog, hetzij de grondige studie van een of meer

sieurs tribunaux, soit étude générale. Examiner notamment la composition des tribunaux mise en rapport — pour les tribunaux de chefferie — avec le respect dû à la coutume. Examiner aussi la procédure, la nature des procès, le droit appliqué (spécialement en matière familiale), le rôle du greffier, les recettes judiciaires (les décomposer et indiquer l'effet de ces condamnations sur les justiciables), le recours à l'appel ou à la révision, le fonctionnement de la direction, de la surveillance et du contrôle organisés par les décrets coordonnés, etc. Il est suggéré de fournir des exemples de jugements.

2^e question. — Etude sur les assemblées de notables dans les sociétés indigènes au Congo, en tant que participant au gouvernement des sociétés.

L'auteur a le choix entre deux études :

La première, description complète de pareilles assemblées dans une peuplade, leur rôle, composition, modes de procéder, compétence, influence en bien ou en mal sur le gouvernement et le comportement de la peuplade.

La seconde, par la compulsation des matériaux ethnographiques publiés sur le Congo belge, faire une synthèse provisoire sur les assemblées des notables, participant au gouvernement de groupements coutumiers ou non : chefferies, secteurs, royaumes, etc., leur composition, modes de procéder, rôle et compétence, influence, etc.

rechtbanken, hetzij een algemeene studie. Onderzoek namelijk de samenstelling van deze rechtbanken, in verband — wat de hoofdrechtbanken betreft — met den aan de gewoonte verschuldigten eerbied. Onderzoek tevens de procedure, de aard van de processen, het toegepast recht (inzonderheid in zake familie), de rol van den griffier, de gerechtsontvangsten (deze uiteenzetten en het gevolg van deze veroordeelingen op de rechtvragenden doen uitschijnen), het verhaal op het beroep of de herziening, de werking van de leiding, het toezicht en de controle die door de geordende decreten worden ingericht, enz. Voorgesteld wordt, voorbeelden van vonnissen te verstrekken.

2^{de} vraag. — Studie over de vergaderingen van de notabelen in de Inlandsche gemeenschappen van Congo, voor zoover zij aan het bestuur van de gemeenschappen deelnemen.

De auteur heeft de keus tusschen twee studies :

De eerste, volledige beschrijving van zulke vergaderingen in een volksstam, hun rol, hun samenstelling, de wijzen van behandelen, hun bevoegdheid, de goede of slechte invloed op het beleid en de houding van den volksstam.

De tweede, door het raadplegen van het over Belgisch-Congo gepubliceerd ethnografisch materiaal, een voorloopige synthesis opmaken over de vergaderingen van de notabelen die aan de leiding van de al dan niet gewoonterechtelijke groepeerings : hoofddijen, sectoren, koninkrijken, enz., hun samenstelling, wijzen van handelen, rol en bevoegdheid, invloed, enz.

Dégager de cette étude les conclusions et leçons aptes à éclairer le Gouvernement qui se propose de faire participer des indigènes à l'administration de territoires, districts et provinces.

3^e question. — On demande l'étude phytogéographique, écologique et phytosociologique d'une région au Congo belge.

4^e question. — On demande une étude aussi complète que possible des formations rapportées au système du Kalahari au Congo belge.

5^e question. — On demande une contribution à la mise au point industrielle d'un *carburant colonial* susceptible d'être fabriqué au Congo belge ou au Ruanda-Urundi à partir de produits d'origine locale.

6^e question. — On demande une contribution à l'étude des méthodes de recherche, d'exploitation et de traitement au Congo belge de minerais spéciaux, tels que tantalites, columbites, wolframites, chromites, molybdénites, ilménites, etc.

Van deze studie de conclusies en lessen afleiden die van aard zijn het Gouvernement in te lichten, dat het inzicht heeft de Inlanders te laten deelnemen aan het bestuur van de gewesten, districten en provinciën.

3^{de} vraag. — Men vraagt de photogeografische, ecologische en phytosociologische studie van een gewest van Belgisch-Congo.

4^{de} vraag. — Men vraagt een zoo volledig mogelijke studie over de formaties die bij het Kahalari-systeem in Belgisch-Congo aansluiten.

5^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot het industrialiseeren van een *koloniaal motorbrandstof*, dat met het verwerken van de producten van plaatselijken oorsprong kan worden bekomen.

6^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de studie van de opsporing-, ontginnings- en behandelingsmethoden in Belgisch-Congo van speciale ertsen, zooals tantaliet, colombiet, wolframiet, chromiet, molybdeniet, ilméniet, enz.

Prix Albrecht Gohr. Albrecht Gohr-prijs.

Ce prix d'un montant de 2.500 francs est destiné à récompenser l'auteur d'un mémoire (en français ou en flamand) sur un **problème juridique** d'ordre colonial.

Il sera décerné pour la première fois en 1946 pour la période quinquennale 1939-1944.

Le règlement des concours annuels sera appliqué en l'occurrence.

Deze prijs, die 2.500 frank beloopt, werd ingesteld om den steller te beloonen van een (Fransche of Nederlandsche verhandeling over een **juridisch vraagstuk** van koloniaal belang.

Hij zal voor de eerste maal in 1946 worden toegekend voor het vijfjaarlijksch tijdperk 1939-1944.

Het reglement van de jaarlijkse wedstrijden zal, in casu, worden toegepast.

Prix triennal de littérature coloniale. Driejaarlijksche Prijs voor Koloniale Letterkunde.

Ce prix d'un montant de 5.000 francs a été fondé en faveur du meilleur ouvrage (en français ou en flamand) manuscrit ou imprimé, composé par des **auteurs belges** et se rapportant au Congo belge ou aux territoires placés sous le mandat de la Belgique.

Ce prix est réservé à une œuvre littéraire telle que roman, recueil de nouvelles, de contes, de récits ou d'essais, relations de voyage, histoire du Congo.

En ce qui concerne la période triennale 1944-1947, les manuscrits doivent être envoyés en cinq exemplaires au Secrétariat général de l'Institut, le 31 décembre 1947 au plus tard.

Deze prijs, die 5.000 frank beloopt, werd ingesteld voor het beste (Fransch of Nederlandsch), geschreven of gedrukt werk door **Belgische auteurs** samengesteld en dat met Belgisch-Congo of de Belgisch mandaatgebieden werden geplaatst, verband houdt.

Deze prijs wordt toegekend aan een letterkundig werk zooals roman, bundel novellen, vertellingen, verhalen of essays, reisverhalen of geschiedenis van Congo.

Voor het driejaarlijksch tijdvak 1944-1947, moeten de handschriften, in vijf exemplaren worden gezonden naar het Algemeen Secretariaat van het Instituut, uiterlijk op 31 December 1947.

INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

ANNUAIRE 1946

Président de l'Institut pour 1946 : M. DEHALU, M., docteur en sciences physiques et mathématiques, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 17, quai du Halage, Visé.

Secrétaire général : M. DE JONGHE, Ed., docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Louvain, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelletier, Schaerbeek.

Secrétaire des séances : M. DEVROEY, E., ingénieur civil, ingénieur en chef honoraire au Congo belge, conseiller technique au Ministère des Colonies, 43, rue Jourdan, Saint-Gilles-Bruxelles.

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Le Secrétariat général de l'Institut est provisoirement installé au Palais des Académies, 1, rue Ducale, à Bruxelles. Tél. : 11.00.52.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Président : M. DEHALU, M.

Membres : M. BETTE, R.; le R. P. CHARLES, P.; MM. DELLICOUR, F.; MARCHAL, E.; RODHAIN, J.; VAN DE PUTTE, M.

Secrétaire : M. DE JONGHE, Ed.

COMMISSION CENTRALE DE L'ATLAS GÉNÉRAL DU CONGO BELGE.

Président : M. BUTTGENBACH, H.

Membres : le R. P. CHARLES, P.; MM. FONTAINAS, P.; HEYSE, T.; MAURY, J.; ROBERT, M.; SCHOUTEDEN, H.

Secrétaire : M. DE JONGHE, Ed.

COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE COLONIALE BELGE.

Président : M. DELLICOUR, F.

Membres :

représentant la section des Sciences morales et politiques :

MM. DE JONGHE, Ed.; ENGELS, A.

représentant la section des Sciences naturelles et médicales :

MM. DE WILDEMAN, E.; RODHAIN, J.

représentant la section des Sciences techniques :

MM. DEVROEY, E.; MOULAERT, G.

Secrétaire : M. DE JONGHE, Ed.

**KONINKLIJK
BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT
JAARBOEK 1946**

Voorzitter van het Instituut voor 1946 : de heer DEHALU, M., doctor in de schei- en wiskundige wetenschappen, eere-beheerder-inspecteur aan de Universiteit te Luik, lid van de « Académie royale de Belgique », 17, quai du Halage, Visé.

Secretaris-Generaal : de heer DE JONGHE, Ed., doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit van Leuven, eere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, 38, Frédéric Pelletiestraat, Schaarbeek.

Secretaris van de zittingen : de heer DEVROEY, E., burgerlijk ingenieur, eere-hoofdingenieur in Belgisch-Congo, technisch adviseur bij het Ministerie van Koloniën, 43, Jourdanstraat, Sint-Gillis (Brussel).

ALGEMEEN SECRETARIAAT.

Het Algemeen Secretariaat van het Instituut is tijdelijk ondergebracht in het Paleis der Academiën, 1, Hertogelijkestraat, te Brussel, Tel. : 11.00.52.

BESTUURSCOMMISSIE.

Voorzitter : de heer DEHALU, M.

Leden : de heer BETTE, R.; E. P. CHARLES, P.; de heeren DELLICOUR, F.; MARCHAL, E.; RODHAIN, J.; VAN DE PUTTE, M.

Secretaris : de heer DE JONGHE, Ed.

**CENTRALE COMMISSIE VOOR DEN ALGEMEENEN ATLAS
VAN BELGISCH-CONGO.**

Voorzitter : de heer BUTTGENBACH, H.

Leden : E. P. CHARLES, P.; de heeren FONTAINAS, P.; HEYSE, T.; MAURY, J.; ROBERT, M.; SCHOUTEDEN, H.

Secretaris : de heer DE JONGHE, Ed.

COMMISSIE VOOR BELGISCH KOLONIALE BIOGRAFIE.

Voorzitter : de heer DELLICOUR, F.

Leden :

vertegenwoordigers van de sectie voor Moreele en Politieke Wetenschappen :

De heeren DE JONGHE, Ed.; ENGELS, A.

vertegenwoordigers van de sectie voor Natuur- en Geneeskundige wetenschappen :

De heeren DE WILDEMAN, E.; RODHAIN, J.

vertegenwoordigers van de sectie voor Technische Wetenschappen :

De heeren DEVROEY, E.; MOULAERT, G.

Secretaris : de heer DE JONGHE, Ed.

INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE
BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT

**Liste, avec adresses,
des Membres de l'Institut Royal Colonial Belge**

A LA DATE DU 15 JUIN 1946 ⁽¹⁾.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Directeur pour 1946 : M. DELLICOUR, Fernand, docteur en droit, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, professeur à l'Université de Liège, professeur à l'Université coloniale, 211, avenue Molière, Ixelles.

Vice-Directeur pour 1946 : M. DE VLEESCHAUWER, Albert, docteur en droit, ancien Ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants, professeur à l'Université de Louvain, 199, avenue Louise, Bruxelles.

Membres titulaires.

M. CARTON DE TOURNAI, Henri-J.-G. (19 février 1878), ancien Ministre des Colonies, ancien Ministre de l'Intérieur, ancien sénateur, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, 38, boulevard Saint-Michel, Etterbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.46.96). Cpte de ch. post. 548.

le R. P. CHARLES, Pierre, de la Compagnie de Jésus, professeur à l'Université de Louvain, secrétaire général de la *Semaine de Missiologie*, 11, rue des Récollets, Louvain (6 mars 1929). Cpte de ch. post. 1290.57.

MM. DE JONGHE, Edouard (4 septembre 1878), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Louvain, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, 38, rue Frédéric Pelle-tier, Schaerbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.95.67); bureau (11.00.52). Cpte de ch. post. 1197.55.

DELLICOUR, Fernand-M. (2 mars 1881), docteur en droit, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, professeur à l'Université de Liège, professeur à l'Université coloniale, 211, avenue Molière, Ixelles (28 avril 1943/25 juin 1931). Tél. : privé (44.56.32). Cpte de ch. post. 2186.06.

(1) La première date mentionnée à côté du nom est celle de naissance; la seconde concerne la nomination en qualité de membre titulaire ou associé de l'Institut. Pour les membres titulaires, la date en caractères *italiques* est celle de la nomination en qualité de membre associé.

— 01 —

Lijst, met de adressen, van de Leden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

OP 15 JUNI 1946 (1).

SECTIE VOOR MOREELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN.

Voorzitter voor 1946 : de heer DELLICOUR, Fernand, doctor in de rechten, licentiaat van den hooger grad in de handels- en consulaire wetenschappen, eere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, professor aan de Universiteit van Luik, professor aan de Koloniale Hoogeschool, 211, Molièrelaan, Elsene.

Vice-Directeur voor 1946 : de heer DE VLEESCHAUWER, Albert, doctor in de rechten, gewezen Minister van Koloniën, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, professor aan de Universiteit van Leuven, 199, Louisalaan, Brussel.

Gewoon Leden.

De Heer CARTON DE TOURNAI, Henri-J.-G. (19 Februari 1878), gewezen Minister van Koloniën, gewezen Minister van Binnenlandsche Zaken, gewezen senator, advocaat bij het Hof van beroep te Brussel, 38, Sint-Michielslaan, Etterbeek (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.46.96). Postrekening 5.48.

E. P. CHARLES, Pierre, van het Gezelschap Jezu, professor aan de Universiteit van Leuven, secretaris-generaal van « *La Semaine de Missiologie* », 11, Minderbroedersstraat, Leuven (6 Maart 1929). Postrek. 1290.57.

De Heeren DE JONGHE, Eduardus (4 September 1878), doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit van Leuven, eere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, 38, Frédéric Pelletiersstraat, Schaarbeek (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.95.67); bureau (11.00.52). Postrek. 1197.55.

DELLICOUR, Fernand-M. (2 Maart 1881), doctor in de rechten, licentiaat van den hooger grad in de handels- en consulaire wetenschappen, eere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, professor aan de Universiteit van Luik, professor aan de Koloniale Hoogeschool, 211, Molièrelaan, Elsene (28 April 1943/25 Juni 1931). Privé-tel. (44.56.32). Postrek. 2186.06.

(1) De eerste naast den naam vermelde datum is die van de geboorte; de tweede betreft de benoeming tot gewoon of buitengewoon lid van het Instituut. Voor de titelvoerende leden is de *cursief* gedrukte datum deze van de benoeming tot buitengewoon lid.

MM. DE VLEESCHAUWER, Albert (1^{er} janvier 1897), docteur en droit, ancien Ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants, professeur à l'Université de Louvain, 199, avenue Louise, Bruxelles (10 octobre 1945). Tél. : privé (48.79.09). Cpte de ch. post. 1332.27.

ENGELS, Alphonse-L.-R. (7 janvier 1880), lieutenant-colonel retraité, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, 24, avenue du Hoef, Uccle (25 août 1942/25 juin 1931). Tél. : privé (44.56.24). Cpte de ch. post. 2243.85.

HEYSE, Theodoor-J.-M.-J. (7 février 1884), docteur en droit, docteur en sciences politiques, licencié en sciences sociales, professeur à l'Université coloniale, directeur général au Ministère des Colonies, conseiller honoraire au tribunal d'Appel maritime belge de Londres, membre du Conseil d'Administration du Musée belge de la Guerre mondiale, 57, rue du Prince Royal, Ixelles (10 octobre 1945/25 juin 1931). Tél. : bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 667.38.

LOUWERS, Octave-J.-J. (3 août 1878), ancien magistrat de l'État Indépendant du Congo, membre du Conseil colonial, conseiller colonial au Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur, secrétaire général de l'Institut colonial international, 66, avenue de la Toison d'Or, Saint-Gilles-Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (12.99.14). Cpte de ch. post. 60.43.

MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J. (9 décembre 1889), docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, ancien membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale. « La Framboisière », 33, avenue des Mûres, Linkebeek 26 août 1939/5 février 1930). Tél. : privé (43.34.73).

RYCKMANS, Pierre-M.-J. (26 novembre 1891), docteur en droit, gouverneur général du Congo belge, Léopoldville (5 février 1935/5 février 1930). Cpte de ch. post. 2306.97.

SOHIER, Antoine-J. (7 juin 1885), procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, conseiller à la Cour de cassation, membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale, 106, avenue de Tervueren, Etterbeek (11 septembre 1936/5 février 1930). Tél. : privé (34.68.51). Cpte de ch. post. 970.67.

VAN DER KERKEN, Georges (16 octobre 1888), docteur en droit, ancien commissaire de district de 1^{re} classe au Congo belge, professeur à l'Université de Gand, professeur à l'Université coloniale, 14, rue Vilain XIII, Ixelles (14 juin 1938/5 février 1930). Tél. : privé (48.24.89). Cpte de ch. post. 3667.29.

WAUTERS, Arthur-J.-A. (12 août 1890), docteur en sciences économiques, homme de lettres, ancien Ministre de la Santé publique,

De Heeren DE VLEESCHAUWER, Albert (1 Februari 1897), doctor in de rechten, gewezen Minister van Koloniën, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, professor aan de Universiteit van Leuven, 199, Louiselaan, Brussel (10 October 1945). Privé-tel. (48.79.09). Postrek. 1332.27.

ENGELS, Alphonse-L.-R. (7 Januari 1880), geretraiteerd luitenant-kolonel, eere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Congo, 24, Hoeflaan, Ukkel (25 Augustus 1942/25 Januari 1931). Privé-tel. (44.56.24). Postrek. 2243.85.

HEYSE, Theodoor-J.-M.-J. (7 Februari 1884), doctor in de rechten, doctor in de politieke wetenschappen, licentiaat in de sociale wetenschappen, professor aan de Koloniale Hoogeschool, directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, eere-raadsheer bij de Belgische maritieme rechtbank te Londen, lid van den raad van beheer van het Belgisch Museum van den Wereldoorlog, 57, Koninklijke Prinsstraat, Elsene (10 October 1945/25 Juni 1931). Tel.-bureau (11.98.00). Postrek. 667.38.

LOUWERS, Octave-J.-J. (3 Augustus 1878), gewezen magistraat van den Onafhankelijken Congostaat, lid van den Kolonialen Raad, koloniaal adviseur bij het Ministerie van Buitenlandsche Zaken en Buitenlandschen Handel, secretaris-generaal van het Internationaal Koloniaal Instituut, 66, Guldenvlieslaan, Sint-Gillis-Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (12.99.14). Postrek. 60.43.

MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J. (9 December 1889), doctor in de rechten, eere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Congo, gewezen lid van den Kolonialen Raad, professor aan de Koloniale Hoogeschool, « La Framboisière », 33, Braambeziënlaan, Linkebeek (26 Augustus 1939/5 Februari 1930). Privé-tel. (43.34.73).

RYCKMANS, Pierre-M.-J. (26 November 1891), doctor in de rechten, gouverneur-generaal van Belgisch-Congo, Leopoldstad (5 Februari 1935/5 Februari 1930). Postrek. 2306.97.

SOHIER, Antoine-J. (7 Juni 1885), eere-procureur-generaal bij het Hof van beroep van Elisabethstad, raadsheer in het Hof van cassatie, lid van den Raad van beheer van de Koloniale Hoogeschool, 106, Tervurenschelaan, Etterbeek (11 September 1936/5 Februari 1930). Privé-tel. (34.68.51). Postrek. 970.67.

VAN DER KERKEN, Georges (16 October 1888), doctor in de rechten, gewezen districtscommissaris-1^{ste} klasse in Belgisch-Congo, professor aan de Universiteit van Gent, professor aan de Koloniale Hoogeschool, 14, Vilain XIII-straat, Elsene (14 Juni 1938/5 Februari 1930). Privé-tel. (48.24.89). Postrek. 3667.29.

WAUTERS, Arthur-J.-A. (12 Augustus 1890), doctor in de economische wetenschappen, letterkundige, gewezen Minister van

de l'Information et de l'Agriculture, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien membre du Conseil colonial, 284, boulevard Lambermont, Schaerbeek (10 octobre 1945/5 février 1930). Tél. : privé (15.50.88); bureau 11.97.30-11.97.36). Cpte de ch. post. 1489.13.

Membres associés.

M. BURSSENS, Amaat-F.-S. (1^{er} septembre 1897), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Gand, 34, chaussée de Bruxelles, Melle (22 janvier 1940). Cpte de ch. post. 1895.96.

S. Exc. M^{sr} CUVELIER, Jean-F. (24 janvier 1882), évêque titulaire de Circesium, ancien vicaire apostolique de Matadi, 225, avenue de Jette, Jette (1^{er} septembre 1942). Tél. : privé (26.85.16). Cpte de ch. post. 2875.16.

MM. DE CLEENE, Natal-J.-M.-M. (27 février 1899), docteur en philosophie, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale, professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gand, Berkenhof, Nieuwkerken-Waes (29 janvier 1935). Tél. : privé (649). Cpte de ch. post. 2368.78.

DE LICHTERVELDE (comte Baudouin), envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, en retraite, 21, Rua do Sacramento a Lapa, Lisbonne (5 février 1930).

DE MÛELENAERE, Félix-A.-R.-C. (10 janvier 1882), docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, licencié en sciences morales et historiques, professeur à l'Université de Gand, conseiller juridique (assimilé aux directeurs généraux) aux Ministères des Colonies, 48, boulevard Saint-Michel, Etterbeek (30 juillet 1938). Tél. : privé (33.48.36); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 108.76.

DEVAUX, Jean-M.-J.-A.-L.-E.-C.-V. (12 avril 1889), ancien procureur général près la Cour d'appel d'Elisabethville, 127, rue Froissard, Bruxelles (8 octobre 1945).

le colonel FERREIRA, Antonio-V., ingénieur, membre du Conseil de l'Empire colonial, 21-2^o, Avenida Fontes Pereira de Melo, Lisbonne (5 février 1930).

GELDERS, Valère-F.-L.-C. (20 juillet 1885), ancien magistrat et ancien commissaire de district de 2^e classe au Congo belge, maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de Louvain, membre correspondant de l'Institut colonial international, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, 180, chaussée de Tirlemont, Korbeek-Loo (22 janvier 1940). Tél. : privé (14.50). Cpte de ch. post. 5538.63.

Volksgezondheid, van Voorlichting en van Landbouw, buitengewoon gezant en gevolmachtigde Minister — 1^e klasse —, professor aan de Universiteit van Brussel, gewezen lid van den Kolonialen Raad, 284, Lambermontlaan, Schaarbeek (10 October 1945/5 Februari 1930). Privé-tel. (15.50.88); bureau (11.97.30-11.97.36). Postrek. 1489.13.

Buitengewoon Leden.

De Heer BURSENS, Amaat-F.-S. (1 September 1897), doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit van Gent, 34, Steenweg op Brussel, Melle (22 Januari 1940). Postrek. 1895.96.

Z. E. M^{gr} CUVELIER, Jean-F. (24 Januari 1882), titelvoerend bisschop van Circesium, gewezen apostolisch vicaris te Matadi, 225, Jetteschelaan, Jette (1 September 1942). Privé-tel. (26.85.16). Postrek. 2875.16.

De Heeren DE CLEENE, Natal-J.-M.-M. (27 Februari 1899), doctor in de wijsbegeerte, lid van den Kolonialen Raad, professor aan de Koloniale Hoogeschool, professor aan de Rijkslandbouwhoogeschool van Gent, Berkenhof, Nieuwkerken-Waas (29 Januari 1935). Privé-tel. (649). Postrek. 2368.78.

DE LICHTERVELDE (graaf Baudouin), rustend buitengewoon gezant en gevolmachtigd Minister van Z. M. den Koning der Belgen, 21, Rua do Sacramento a Lapa, Lissabon (5 Februari 1930).

DE MUELENAERE, Félix-A.-R.C. (10 Januari 1882), doctor in de rechten, doctor in de politieke en sociale wetenschappen, licentiaat in de moreele en historische wetenschappen, professor aan de Universiteit van Gent, rechtskundig adviseur (gelijkgesteld met de directeurs-generaal) bij het Ministerie van Koloniën, 48, Sint-Michielslaan, Etterbeek (30 Juli 1938). Privé-tel. (33.48.36); bureau (11.98.00). Postrek, 108.76.

DEVAUX, Jean-M.-J.-A.-L.-E.-C.-V. (12 April 1889), gewezen procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, 127, Froisardstraat, Brussel (8 October 1945).

kolonel FERREIRA, Antonio-V., ingenieur, lid van den Raad van het Koloniaal Rijk, 21-2^o, Avenida Fontes Pereira de Melo, Lissabon (5 Februari 1930).

GELDERS, Valère-F.-L.-C. (20 Juli 1885), gewezen magistraat en gewezen districtscommissaris-2^{de} klasse in Belgisch-Congo, conferentiemeester bij de rechtsfaculteit van de Universiteit van Leuven, corresponderend lid van het Internationaal Koloniaal Instituut, advocaat bij het Hof van beroep te Brussel, 180, Steenweg op Tienen, Korbeek-Loo (22 Januari 1940). Privé-tel. (14.50). Postrek. 5538.63.

MM. GUEBELS, Léon-M.-J. (*Olivier de Bouveignes*) (1^{er} février 1889), licencié en sciences morales et historiques, diplômé de l'Institut de droit international de La Haye et de l'École supérieure de police scientifique de Bruxelles, homme de lettres, procureur général près la Cour d'appel de et à Léopoldville (8 octobre 1945).

HAILEY, William Malcolm (baron of SHAHPUR and NEWPORT PAGNELL), G.C.S.I., G.C.I.E., G.C.M.G., docteur *honoris causa* en droit des Universités d'Oxford, Cambridge et Toronto; docteur *honoris causa* en littérature des Universités de Lahore, Allahabad, Lucknow et Bristol; président du « Colonial Research Committee » et de l'« International African Institute » de Londres, 16, York House, Kensington Church street, London W. (8 octobre 1945). Tél. : privé (Western 38.49).

HARDY, G., recteur de l'Académie d'Alger, 7, rue Juba, Guelma (département de Constantine, Algérie) (4 février 1931).

le R. P. HULSTAERT, Gustaaf-E. (5 juillet 1900), de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur, rédacteur en chef de la revue *Aequatoria*, à Coquilhatville (Congo belge) (8 octobre 1945).

MM. JADOT, Joseph-C.-M. (29 octobre 1886), Juge au tribunal de 1^{re} instance de Tournai, conseiller honoraire près la Cour d'appel de Léopoldville, président de l'Association des écrivains et artistes coloniaux de Belgique, membre de la Commission pour la protection des arts et métiers indigènes au Congo belge, 13, avenue de Paris, Tournai (8 octobre 1945). Tél. : privé (10.305). Cpte de ch. post. 931.91.

JENTGEN, Jean-P.-D. (15 juillet 1884), ancien juge-président du tribunal de 1^{re} instance d'Elisabethville, directeur au Ministère des Colonies, 117, avenue Molière, Forest (1^{er} septembre 1942). Tél. : privé (43.11.61); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 3843.34.

JONES, Jesse-Th., Phelps Stokes Fund Office, 101, Park avenue, New-York, 17, U. S. A. (22 janvier 1940).

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 mai 1888), docteur en droit, ancien sous-lieutenant auxiliaire de la Force publique au Congo belge, membre du Conseil colonial, professeur à et directeur de l'Université coloniale, secrétaire général de la Société royale de Géographie d'Anvers, membre correspondant de l'Académie coloniale de France, 1, avenue Middelheim, Anvers (30 juillet 1938). Tél. : bureau (909.80). Cpte de ch. post. 693.88.

MARZORATI, Alfred-F.-G. (28 septembre 1881), docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université de Bruxelles, 24, avenue Hellevelt, Uccle (25 juin 1931). Tél. : privé (44.71.46). Cpte de ch. post. 3291.43.

De Heeren GUEBELS, Léon-M.-J. (*Olivier de Bouveignes*) (1 Februari 1889), licentiaat in de moreele en historische wetenschappen, gediplomeerde van het Instituut voor Internationaal Recht te Den Haag en van de Hogere School voor wetenschappelijke politie te Brussel, letterkundige, procureur-generaal bij het Hof van beroep te Leopoldstad (8 October 1945).

HAILEY, William Malcolm (baron of SHAHPUR and NEWPORT PAGNELL), G.C.F.I., G.C.T.E., G.C.M.G., doctor *honoris causa* in de rechten van de Universiteiten van Oxford, Cambridge en Toronto; doctor *honoris causa* in de letterkunde van de Universiteiten van Lahore, Allahabad, Lucknow en Bristol; voorzitter van het « Colonial Research Committee » en van het « International African Institute » van Londen, 16, York House, Kensington Church street, London W. (8 October 1945). Privé-tel. (Western 3849).

HARDY, G., rector van de Academie van Alger, 7, rue Juba, Guelma (departement Constantine, Algerië) (4 Februari 1931).

E. P. HULSTAERT, Gustaaf-J. (5 Juli 1900), van de Congregatie der Missionarissen van het Heilig Hart, hoofdredacteur van het tijdschrift *Aequatoria*, te Coquilhatstad (Belgisch-Congo) (8 October 1945).

De Heeren JADOT, Joseph-C.-M. (29 October 1886), rechter in de rechtbank van eersten aanleg te Doornik, eere-raadsheer in het Hof van beroep te Leopoldstad, voorzitter van de « Association des écrivains et artistes coloniaux de Belgique », lid van de Commissie voor de bescherming van de Inlandsche kunsten en ambachten in Belgisch-Congo, 13, avenue de Paris, Doornik (8 October 1945). Privé-tel. (10.305). Postrek. 931.91.

JENTGEN, Jean-P.-D. (15 Juli 1884), gewezen rechter-voorzitter van de rechtbank van eersten aanleg te Elisabethstad, directeur bij het Ministerie van Koloniën, 117, Molièrelaan, Vorst (1 September 1942). Privé-tel. (43.11.61); bureau (11.98.00). Postrek. 3843.34.

JONES, Jesse-Th., Phelps-Stokes Fund Office, 101, Park avenue, New-York, 17, U. S. A. (22 Januari 1940).

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 Mei 1888), doctor in de rechten, gewezen hulponderluitenant van de Weermacht in Belgisch-Congo, lid van den Kolonialen Raad, professor en directeur van de Koloniale Hoogeschool, secretaris-generaal van het Koninklijk Aardrijkskundig genootschap van Antwerpen, corresponderend lid van de « Académie coloniale de France », 1, Middelheimlaan, Antwerpen (30 Juli 1938). Tel.-bureau (909.80). Postrek. 693.88.

MARZORATI, Alfred-F.-G. (28 September 1881), doctor in de rechten, eere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Congo, lid van den Kolonialen Raad, professor aan de Universiteit van Brussel, 24, Helleveltlaan, Ukkel (25 Juni 1931). Privé-tel. (44.71.46). Postrek. 3291.43.

MM. MONDAINI, Gennaro (6 février 1874), professeur ordinaire à l'Université de Rome, membre de l'Institut colonial international, 2, Via Giuseppe Avezana, Rome (2) (5 février 1930). Tél. : privé (30.445).

OLBRECHTS, Frans-N. (16 février 1899), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique, ancien professeur à l'Université de Colombie (New-York), conservateur honoraire du Musée des Sciences à Buffalo (New-York), « Griethouse », Wesembek (22 janvier 1940). Tél. : privé (51.62.53). Cpte de ch. post. 2045.02.

SMETS, Georges-H.-J. (7 juillet 1881), docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en histoire, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, membre de l'Académie royale de Belgique, 51, rue des Bol'andistes, Etterbeek (28 juillet 1933). Tél. : privé (33.36.25); bureau (33.02.03). Cpte de ch. post. 1.39.

VAN DER LINDEN, Fred. (18 janvier 1883), journaliste, membre du Conseil colonial, 47, rue Stanley, Uccle (8 octobre 1945). Tél. : privé (44.86.21); bureau (11.98.73). Cpte de ch. post. 779.79.

VAN DER STRAETEN, Edgar-P.-J. (6 juin 1894), ancien administrateur territorial principal au Congo belge, administrateur-directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles (8 octobre 1945). Tél. : privé (48.08.18); bureau (12.57.83). Cpte de ch. post. 1854.72.

le R. P. VAN WING, Joseph, missionnaire de la Compagnie de Jésus, membre du Conseil colonial (5 février 1930), 8, chaussée de Haecht, Saint-Josse-ten-Noode.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES.

Directeur pour 1946 : M. DE WILDEMAN, Emile, pharmacien, docteur en sciences naturelles, membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale, directeur honoraire du Jardin botanique de l'État, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France, 122, rue des Confédérés, Bruxelles.

Vice-Directeur pour 1946 : M. BUTTGENBACH, Henri, candidat ingénieur, candidat en sciences naturelles, professeur émérite de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 182, avenue F. D. Roosevelt, Bruxelles.

Membres titulaires.

M. le Dr BRUYNOGHE, Richard-B. (4 novembre 1881), professeur à l'Université de Louvain, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 102, rue Vital Decoster, Louvain (6 mars 1929). Tél. : privé (66). Cpte de ch. post. 108.42.

De Heeren MONDAINI, Gennaro (6 Februari 1874), gewoon professor aan de Universiteit van Rome, lid van het Internationaal Koloniaal Instituut, 2, Via Giuseppe Avezzana, Rome (2) (5 Februari 1930). Privé-tel. (30.445).

OLBRECHTS, Frans-N. (16 Februari 1899), doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit van Gent, corresponderend lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie van België, gewezen professor aan de Universiteit van Colombia (New-York), eere-conservator van het Museum der Wetenschappen te Buffalo (New-York), « Griethuuse ». Wezembeek (22 Januari 1940). Privé-tel. (51.62.53). Postrek. 2045.02.

SMETS, Georges-H.-J. (7 Juli 1881), doctor in de rechten, doctor in de letteren en wijsbegeerte, speciaal doctor in de geschiedkunde, professor aan de Universiteit van Brussel, directeur van het « Institut de Sociologie Solvay », lid van de Koninklijke Academie van België, 51, Bollandistenstraat, Etterbeek (28 Juli 1933). Privé-tel. (33.36.26); bureau (33.02.03). Postrek. 139.

VAN DER LINDEN, Fred. (18 Januari 1883), dagbladschrijver, lid van den Koloniaal Raad, 47, Stanleystraat, Ukkel (8 October 1945). Privé-tel. (44.86.21); bureau (11.98.73). Postrek. 779.79.

VAN DER STRAETEN, Edgar-P.-J. (6 Juni 1894), eere-e.a.-gewest-beheerder in Belgisch-Congo, afgevaardigd beheerder van de « Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie », 268, steenweg op Vleurgat, Elsene (8 October 1945). Privé-tel. (48.08.18); bureau (12.57.83). Postrek. 1854.72.

E. P. VAN WING, Joseph, missionaris van het Gezelschap Jezu, lid van den Koloniaal Raad (5 Februari 1930), 8, Haachtschesteenweg, Sint-Joost-ten-Noode.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN.

Directeur voor 1946 : de heer DE WILDEMAN, Emile, apotheker, doctor in de natuurkundige wetenschappen, lid van den Raad van beheer van de Koloniale Hoogeschool, eere-directeur van den Rijksplantentuin, lid van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Fraaie Kunsten, correspondent van het « Institut de France », 122, Eedgencotenstraat, Brussel.

Vice-Directeur voor 1946 : de heer BUTTGENBACH, Henri, candidaatingenieur, candidaat in de natuurkundige wetenschappen, eere-professor aan de Universiteit van Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, 182, F. D. Rooseveltlaan, Brussel.

Gewoon Leden.

De Heer Dr BRUYNOGHE, Richard-B. (4 November 1881), professor aan de Universiteit van Leuven, aanblijvend secretaris van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, 102, Vital Decosterstraat, Leuven (6 Maart 1929). Privé-tel. (66). Postrek. 108.42.

- MM. BUTGENBACH, Henri-J.-F. (5 février 1874), candidat ingénieur, candidat en sciences naturelles, professeur émérite de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 182, avenue F. D. Roosevelt, Bruxelles (6 juillet 1929). Tél. : privé (48.42.91). Cpte de ch. post. 1361.63.
- DELHAYE, Fernand-L., ingénieur des mines, ingénieur géologue A.I.M., lauréat de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, membre correspondant de l'Académie des Sciences coloniales (Paris), 45, rue Henri Wafelaerts, Saint-Gilles-Bruxelles (1^{er} septembre 1932/22 janvier 1930). Tél. : privé (37.67.34); bureau (12.51.90). Cpte de ch. post. 622.78.
- DE WILDEMAN, Emile (19 octobre 1866), pharmacien, docteur en sciences naturelles, membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale, directeur honoraire du Jardin botanique de l'État, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France, 122, rue des Confédérés, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (33.92.55). Cpte de ch. post. 1531.44.
- le Dr DUBOIS, Albert-L.-M. (2 février 1888), ancien médecin-chef de service au Congo belge, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », 140, avenue d'Amérique, Anvers (22 juillet 1931/22 janvier 1930). Tél. : bureau (756.07). Cpte de ch. post. 1073.80.
- FOURMARIER, Paul-F.-J., ingénieur civil des mines, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, membre associé de l'Académie des Sciences coloniales (Paris), 37, avenue des Platanes, Sclessin (6 mars 1929). Cpte de ch. post. 1267.41.
- le Dr GERARD, Pol-V.-A. (2 mars 1886), professeur à l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, 67, rue Joseph Stallaert, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.96.90); bureau (11.25.59). Cpte de ch. post. 1684.41.
- le général HENRY DE LA LINDI (Chevalier Josué) (16 décembre 1869), ingénieur géologue, ancien commissaire général au Congo belge, 54, avenue Albert Elisabeth, Etterbeek (22 février 1936/22 janvier 1930). Tél. : privé (34.02.09). Cpte de ch. post. 813.70.
- LEYNEN, Emile-L. (14 octobre 1876), docteur en médecine vétérinaire, directeur honoraire du Laboratoire de Diagnostic et de Recherches des Maladies contagieuses des animaux domestiques, directeur honoraire au Comité Spécial du Katanga, membre titulaire de l'Académie royale flamande de Médecine de Belgique, 22, avenue de la Ramée, Uccle (22 juillet 1941/22 janvier 1930). Tél. : privé (44.32.63). Cpte de ch. post. 957.93.
- MARCHAL, Emile-J.-J. (10 avril 1871), ingénieur agricole, professeur émérite de l'Institut agronomique de l'État de Gembloux, vain (6 mars 1929). Tél. : privé (96). Cpte de ch. post. 51.80.

De Heeren BUTTGENBACH, Henri-J.-F. (5 Februari 1874), candidaat-ingenieur, candidaat in de natuurkundige wetenschappen, eere-professor aan de Universiteit van Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, 182, F. D. Rooseveltlaan, Brussel (6 Juli 1929). Privé-tel. (48.42.91). Postrek. 1361.63.

DELHAYE, Fernand-L., mijnbouwkundig ingenieur, aarkundig ingenieur A.I.M., laureaat van de Koninklijke Academie van België en van het « Institut de France », corresponderend lid van de « Académie des Sciences coloniales (Parijs) », 45, Henri Waferlaertsstraat, Sint-Gillis-Brussel (1 September 1932/22 Januari 1930). Privé-tel. (37.67.34); bureau (12.51.90). Postrek. 622.78.

DE WILDEMAN, Emile (19 October 1866), apotheker, doctor in de natuurkundige wetenschappen, lid van den Raad van beheer van de Koloniale Hoogeschool, eere-directeur van de Rijksplantentuin, lid van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Fraaie Kunsten van België, correspondent van het « Institut de France », 122, Eedgenootenstraat, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.92.55). Postrek. 1531.44.

Dr DUBOIS, Albert-L.-M. (2 Februari 1888), gewezen geneesheer-diensthoofd in Belgisch-Congo, professor aan het Instituut voor Tropische geneeskunde « Prins Leopold », 140, Americaan, Antwerpen (22 Juli 1931/22 Januari 1930). Tel.-bureau (756.07). Postrek. 1073.80.

FOURMARIER, Paul-F.-J., mijnbouwkundig ingenieur, professor aan de Universiteit van Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, correspondent van het « Institut de France », geassocieerd lid van de « Académie des Sciences coloniales (Parijs) », 37, avenue des Platanes, Sclessin (6 Maart 1929). Postrek. 1267.41.

Dr GERARD, Pol.-V.-A. (2 Maart 1886), professor aan de Universiteit van Brussel, corresponderend lid van de Koninklijke Academie van België, 67, Joseph Stallaertstraat, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.96.90); bureau (11.25.59). Postrek. 1684.41.

generaal HENRY DE LA LINDI (Ridder Josué) (16 December 1869), aardkundig ingenieur, gewezen commissaris-generaal in Belgisch-Congo, 54, Albert-Elisabethlaan, Etterbeek (22 Februari 1936/22 Januari 1930). Privé-tel. (34.02.09). Postrek. 813.70.

LEYNEN, Emile-L., doctor in de Veeartsenijkunde, eere-directeur van het Laboratorium voor Diagnose en Opsporing van de Besmettelijke ziekten der huisdieren, eere-directeur bij het Bijzonder Comité van Katanga, titelvoerend lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie voor Geneeskunde van België, 22, Looflaan, Ukkel (22 Juli 1941/22 Januari 1930). Privé-tel. (44.32.63). Postrek. 957.93.

MARCHAL, Emile-J.-J. (10 April 1871), landbouwingenieur, eere-professor aan het Rijkslandbouwinstituut van Gembloers, lid

membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut et de l'Académie d'Agriculture de France, 125, avenue de Broqueville, Woluwe-Saint-Lambert (14 juillet 1930/22 janvier 1930). Tél. : privé (34.58.12). Cpte de ch. post. 51.92.

MM. le Dr NOLF, Pierre-A.-E.-L. (26 juillet 1873), professeur émérite de l'Université de Liège, directeur de la Fondation médicale Reine Elisabeth, membre de l'Académie royale de Belgique, 3, avenue Jean-Joseph Crocq, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (26.04.29). Cpte de ch. post. 2091.94.

ROBERT, Maurice-J. (19 février 1880), docteur en géographie, ingénieur géologue, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur au Comité Spécial du Katanga, 210, avenue Molière, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.17.64); bureau (12.16.36). Cpte de ch. post. 2244.41.

le Dr RODHAIN, Jérôme-H.-A. (25 janvier 1876), médecin en chef honoraire au Congo belge, professeur à l'Université de Gand, professeur à l'Université coloniale, directeur de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 564, chaussée de Waterloo, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.22.49). Cpte de ch. post. 3136.57.

SCHOUTEDEN, Henri-E.-A.-H. (3 mai 1881), docteur en sciences, professeur à l'Université coloniale, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », directeur du Musée du Congo belge, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, Tervueren (6 mars 1929). Tél. : bureau (33.05.72). Cpte de ch. post. 854.24.

Membres associés.

MM. le chanoine BAEYENS, Joseph-C.-A. (30 novembre 1895), ingénieur agricole, professeur à l'Université de Louvain, directeur de la station pédologique, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, Tervueren (6 mars 1929). Tél. : bureau (33.05.72). Cpte de ch. post. 854.24.

BEQUAERT, Joseph (24 mai 1886), membre de Belgique, curator of insects, Museum of comparative zoology at Harvard College, Cambridge, 38, Massachusetts, U.S.A. (22 janvier 1930).

BRUMPT, Émile-J.-A., professeur à la Faculté de Médecine de Paris, directeur de l'Institut de Parasitologie, membre de l'Académie de Médecine, de l'Académie Vétérinaire et de l'Académie des Sciences coloniales, 9, avenue de l'Observatoire, Paris (22 janvier 1930). Tél. : privé (Odéon 70.52).

BURGEON, Louis-J.-L. (30 janvier 1884), ingénieur civil des mines, chef de section au Musée du Congo belge, 7, avenue de Tervueren, Tervueren (22 janvier 1930). Tél. : privé (51.62.81); bureau (33.05.72). Cpte de ch. post. 3115.62.

van de Koninklijke Academie van België, correspondent van het « Institut » en de « Académie d'Agriculture de France », 125, de Broquevillelaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (14 Juli 1930/22 Januari 1930). Privé-tel. (34.58.12). Postrek. 51.92.

De Heeren Dr NOLF, Pierre-A.-E.-L. (26 Juli 1873), eere-professor aan de Universiteit van Luik, directeur van de Geneeskundige Stichting Koningin Elisabeth, lid van de Koninklijke Academie van België, 3, Jean-Joseph Crocqlaan, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (26.04.29). Postrek. 2091.94.

ROBERT, Maurice-J. (19 Februari 1880), doctor in de aardrijkskunde, aardkundig ingenieur, lid van den Kolonialen Raad, professor aan de Universiteit van Brussel, directeur bij het Bijzonder Comité van Katanga, 210, Molièrelaan, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.17.64); bureau (12.16.36). Postrek. 2244.41.

Dr RODHAIN, Jérôme-H.-A. (25 Januari 1876), eere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Congo, professor aan de Universiteit van Gent, professor aan de Koloniale Hoogeschool, directeur van het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », lid van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, 564, steenweg op Waterloo, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.22.49). Postrek. 3136.57.

SCHOUTEDEN, Henri-E.-A.-H. (3 Mei 1881), doctor in de wetenschappen, professor aan de Koloniale Hoogeschool, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », directeur van het Museum van Belgisch-Congo, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie van België, Tervuren (6 Maart 1929). Tel.-bureau (33.05.72). Postrek. 854.24.

Buitengewoon Leden.

De Heeren Kannunnik BAEYENS, Joseph-C.-A. (30 November 1895), landbouwingenieur, professor aan de Universiteit van Leuven, directeur van het pedologisch station van de Universiteit, 29, Minderbroedersstraat, Leuven (4 Augustus 1939). Privé-tel. (21.44). Postrek. 2281.72.

BEQUAERT, Joseph (24 Mei 1886), vreemd lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie van België, curator of insects, Museum of comparative zoology at Harvard College, Cambridge, 38, Massachusetts, U.S.A. (22 Januari 1930).

BRUMPT, Emile-J.-A., professor aan de Geneeskundige Faculteit te Parijs, directeur van het « Institut de Parasitologie », lid van de « Académie de Médecine », van de « Académie Vétérinaire » en van de « Académie des Sciences coloniales », 9, avenue de l'Observatoire, Parijs (22 Januari 1930). Privé-tel. (Odéon 70.52).

BURGEON, Louis-J.-L. (30 Januari 1884), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, Sectiehoofd in het Museum van Belgisch-Congo, 7, Tervurensche steenweg, Tervuren (22 Januari 1930). Privé-tel. (51.62.81); bureau (33.05.72). Postrek. 3115.62.

MM. CHEVALIER, J.-B.-Auguste (23 juin 1873), professeur au Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Institut (Académie des Sciences), de l'Académie d'Agriculture et de l'Académie des Sciences coloniales, 57, rue Cuvier, Paris (V^e) (29 janvier 1935). Tél. : bureau (Gobelins 69.57).

CLAESSENS, Jean-L.-J. (15 octobre 1873), ingénieur agricole, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, ancien directeur général de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (Inéac), 89, avenue de Visé, Watermael-Boitsfort (18 juillet 1931). Tél. : privé (48.99.63). Cpte de ch. post. 3581.49.

DELEVOY, Gaston-C.-A. (17 février 1884), ingénieur agronome et forestier, inspecteur principal des Eaux et Forêts, chef de la station de recherches de Groenendael, 16, rue du Gruyer, Watermael-Boitsfort (22 janvier 1930). Tél. : privé (48.57.46); bureau (52.93.86). Cpte de ch. post. 541.19.

le Dr DUREN, Albert-N. (20 juillet 1891), ancien médecin hygiéniste inspecteur au Congo belge, directeur au Ministère des Colonies, 96, avenue Gribaumont, Woluwe-Saint-Lambert (25 août 1942). Tél. : bureau (12.67.55). Cpte de ch. post. 3337.78.

HAUMAN, Lucien (3 juillet 1880), ingénieur agronome, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, 19, avenue de l'Hippodrome, Ixelles (19 février 1936). Tél. : privé (47.11.42). Cpte de ch. post. 7113.57.

HERISSEY, E.-Henri (13 mai 1873), professeur honoraire à la Faculté de Pharmacie de Paris, pharmacien honoraire des hôpitaux de Paris, docteur « honoris causa » des Facultés de Médecine de Bruxelles et de Liège, 41, boulevard Raspail, Paris (VII^e) (22 janvier 1930).

LACROIX, F.-A.-Alfred, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de France, professeur honoraire de minéralogie au Muséum national d'Histoire naturelle, 23, rue Jean Dolent, Paris (XIV^e) (22 janvier 1930). Tél. : privé (Gobelins 35.71).

LATHOUWERS, C.-A.-T.-Victor (29 mars 1880), docteur en sciences (section Botanique), professeur émérite à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux, 125, avenue de Broqueville, Woluwe-Saint-Lambert (4 août 1939). Tél. : privé (34.43.12). Cpte de ch. post. 854.57.

MATHIEU, Fernand-F. (1^{er} septembre 1886), ingénieur des mines, ingénieur électricien, ingénieur géologue A.I.M.s., chargé de cours à la Faculté polytechnique de Mons, 68, avenue de la Toison d'Or, Saint-Gilles-Bruxelles (4 août 1939). Tél. : privé (12.54.20). Cpte de ch. post. 3281.22.

le Dr MOTTOULLE, Léopold (6 janvier 1884), conseiller pour les affaires de main-d'œuvre et médicales de la Société internationale forestière et minière (Forminière) et de l'Union minière du Haut-Katanga, 19, rue H. Lemaître, Namur (10 janvier 1931). Tél. : privé (228.76); bureau (12.66.40).

De Heeren CHEVALIER, J.-B.-Auguste (23 Juni 1873), professor aan het « Muséum d'Histoire naturelle », lid van het « Institut » (Académie van de Wetenschappen), van de « Académie de l'Agriculture » en de « Académie des Sciences coloniales », 57, rue Cuvier, Parijs (V^e) (29 Januari 1935). Tel.-bureau (Gobelins 69.57).

CLAESSENS, Jean-L.-J. (15 October 1873), landbouwingenieur, eere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, gewezen directeur-generaal van het Nationaal Instituut voor de landbouwstudie van Belgisch-Congo (Inéac), 89, Visélaan, Watermaal-Boschvoorde (18 Juli 1931). Privé-tel. (48.99.63). Postrek. 3581.49.

DELEVOY, Gaston-C.-A. (17 Februari 1884), land- en boschbouwkundig ingenieur, e.a. houtventer, hoofd van het opsporingsstation van Groenendael, 16, Boschrechterstraat, Watermaal-Boschvoorde (22 Januari 1930). Privé-tel. (48.57.46); bureau (52.93.86). Postrek. 541.19.

Dr DUREN, Albert-N. (20 Juli 1891), gewezen geneesheer-hygiënist-inspecteur in Belgisch-Congo, directeur bij het Ministerie van Koloniën, 96, Gribaumontlaan, Sint-Pieters-Woluwe (25 Augustus 1942). Tel.-bureau (12.67.55). Postrek. 3337.78.

HAUMAN, Lucien (3 Juli 1880), landbouwkundig ingenieur, professor aan de Universiteit van Brussel, lid van de Koninklijke Academie van België, 19, Wedrennenlaan, Elsene (19 Februari 1936). Privé-tel. (47.11.42). Postrek. 7113.37.

HERISSEY, E.-Henri (13 Mei 1873), eere-professor aan de « Faculté de Pharmacie » te Parijs, eere-hospitaal-apotheker te Parijs, doctor « honoris causa » van de Geneeskundige Faculteiten van Brussel en Luik, 41, boulevard Raspail, Parijs (VII^e) (22 Januari 1930).

LACROIX, F.-A.-Alfred, aanblijvens secretaris van de « Académie des Sciences de France », eere-professor in de mineralogie van het « Muséum national d'Histoire naturelle », 23, rue Jean Dolent, Parijs (XIV^e) (22 Januari 1930). Privé-tel. (Gobelins 35.71).

LATHOUWERS, C.-A.-T.-Victor (29 Maart 1880), doctor in de wetenschappen (botanische sectie), professor emeritus aan de Rijkslandbouwschool te Gembloers, 125, de Boquevillelaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (4 Augustus 1929). Privé-tel. (34.43.12). Postrek. 854.57.

MATHIEU, Fernand-F. (1 September 1886), mijnbouwkundig ingenieur, electrotechnisch ingenieur, aardkundig ingenieur A.I.M.s., docent bij de « Faculté polytechnique » te Bergen, 68, Gulden Vlieslaan, Sint-Gillis-Brussel (4 Augustus 1939). Privé-tel. (12.54.20). Postrek. 3281.22.

Dr MOTTOULLE, Léopold (6 Januari 1884), adviseur voor de aangelegenheden in zake van werkkrachten en geneeskunde, van de « Société internationale forestière et minière (Forminière) » en de « Union minière du Haut-Katanga », 19, rue H. Lemaitre, Namen (10 Januari 1931). Privé-tel. (228.76); bureau (12.66.40).

MM. le Dr MOUCHET, René-L.-J. (16 décembre 1884), médecin en chef honoraire au Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 105, rue des Aduatiques, Etterbeek (22 janvier 1930). Tél. : privé (33.92.83). Cpte de ch. post. 2372.03.

PASSAU, Georges-L. (22 décembre 1878), ingénieur civil des mines, ingénieur métallurgiste, ingénieur géologue, directeur de la Compagnie minière des Grands Lacs Africains, membre de la Commission de Géologie du Ministère des Colonies, 67, rue de Spa, Bruxelles (22 janvier 1930). Tél. : privé (11.30.98); bureau (17.62.15).

POLINARD, Edmond-P.-J. (4 novembre 1891), ingénieur civil des mines, professeur à l'Université coloniale, membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique, 31, avenue Dailly, Schaerbeek (23 février 1933). Tél. : bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 2941.16.

PYNAERT, Léon-A.-J.-E. (31 octobre 1876), ancien directeur du Jardin botanique d'Eala, directeur honoraire du Jardin colonial, 525, chaussée Romaine, Bruxelles (22 janvier 1930). Tél. : privé (25.12.10). Cpte de ch. post. 3591.77.

ROBYNS, Walter (25 mai 1901), docteur en sciences naturelles et botaniques, professeur à l'Université de Louvain, directeur du Jardin botanique de l'Etat, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, 56, rue des Joyeuses-Entrées, Louvain (22 janvier 1930). Tél. : privé (Louvain 16.28); bureau (17.46.56). Cpte de ch. post. 1094.96.

le Dr SCHWETZ, Jacques (20 septembre 1874), ancien médecin-directeur de 1^{re} classe de laboratoire au Congo belge, professeur à l'Université de Bruxelles, 150, avenue Circulaire, Uccle (4 août 1939). Tél. : privé (43.18.94); bureau (11.25.51). Cpte de ch. post. 2295.71.

THEILER, A., professeur, P.O. Onderstepoort, Pretoria, Afrique du Sud (22 janvier 1930).

VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 juillet 1898), ingénieur agronome, inspecteur général honoraire du Service de l'Agriculture au Congo belge, directeur général de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (Inéac), directeur général au Ministère des Colonies, 51, avenue d'Auderghem, Bruxelles (25 août 1942). Tél. : privé (34.25.70); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 4402.71.

le Dr VAN HOOFF, Lucien-M.-J.-J. (15 avril 1890), médecin en chef au Congo belge, Léopoldville (8 octobre 1945). Cpte de ch. post. 1236.14.

De Heerèn Dr MOUCHET, René-L.-J. (16 December 1884), eere-hoofd-
geenesheer in Belgisch-Congo, docent aan de Universiteit van Luik,
professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins
Leopold », corresponderend lid van de Koninklijke Academie
voor Geneeskunde van België, 105, Aduatickenstraat, Etterbeek
(22 Januari 1930). Privé-tel. (33.92.83). Postrek. 2372.03.

PASSAU, Georges-L. (22 December 1878), burgerlijk mijnbouw-
kundig ingenieur, metaalkundig ingenieur, aardkundig ingenieur,
directeur van de « Compagnie Minière des Grands Lacs Afri-
cains », lid van de Aardkundige Commissie van het Ministerie
van Koloniën, 67, Spastraat, Brussel (22 Januari 1930). Privé-tel.
(11.30.98); bureau (17.62.15).

POLINARD, Edmond-P.-J. (4 November 1891), burgerlijk mijnbouw-
kundig ingenieur, professor aan de Koloniale Hoogeschool, cor-
responderend lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie van
België, 31, Daillylaan, Schaarbeek (23 Februari 1933). Tel.-bureau
(12.66.40). Postrek. 2941.16.

PYNAERT, Léon-A.-J.-E. (31 October 1876), gewezen directeur van
den Plantentuin van Eala, eere-directeur van den Kolonialen
Tuin, 525, Romeinsche baan, Brussel (22 Januari 1930). Privé-tel.
(25.12.10). Postrek. 3591.77.

ROBYNS, Walter (25 Mei 1901), doctor in de natuurkundige en
botanische wenschappen, professor aan de Universiteit van
Leuven, directeur van den Rijksplantentuin, lid van de Vlaam-
sche Koninklijke Academie van België, 56, Blijde Inkomststraat,
Leuven (22 Januari 1930). Privé-tel. (Leuven 16.28); bureau
(17.46.56). Postrek. 1094.96.

Dr SCHWETZ, Jacques (20 September 1874), gewezen geneesheer-
directeur — 1^e Klasse — van een laboratorium in Belgisch-Congo,
professor aan de Universiteit van Brussel, 150, Ringlaan, Ukkel
(4 Augustus 1939). Privé-tel. (43.18.94); bureau (11.25.51.). Postrek.
2295.71.

THEILER, A., professor P. O. Onderstepoort, Pretoria, Zuid-
Afrika (22 Januari 1930).

VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 Juli 1898), landbouwkundig
ingenieur, eere-inspecteur-generaal van den Landbouwdienst in
Belgisch-Congo, directeur-generaal van het Nationaal Instituut
voor de landbouwstudie in Belgisch-Congo (Inéac), directeur-
generaal bij het Ministerie van Koloniën, 51, Audergemse
steenweg, Brussel (25 Augustus 1942). Privé-tel. (34.25.70); bureau
(11.98.00). Postrek. 4402.71.

Dr VAN HOOFF, Lucien-M.-J.-J. (15 April 1890), hoofdgeneesheer in
Belgisch-Congo, Leopoldstad (8 October 1945). Postrek. 1236.14.

MM. VAN STRAELEN, Victor (14 juin 1889), docteur en sciences naturelles, docteur spécial en sciences géologiques, professeur à l'Université de Gand, directeur du Musée royal d'Histoire naturelle, président de l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge, membre de l'Académie royale de Belgique, 7, avenue Géo Bernier, Ixelles (19 février 1936). Tél. : bureau (48.04.75). Cpte de ch. post. 1712.69.

WATTIEZ, Nestor-J. (25 novembre 1886), pharmacien, professeur à l'Université de Bruxelles, 40, boulevard Émile Bockstael, Bruxelles (18 juillet 1931). Tél. : privé (26.13.75). Cpte de ch. post. 447.26.

WAYLAND, E.-J., ancien directeur du Service géologique de l'Uganda (8 octobre 1945).

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES.

Directeur pour 1946 : M. DEHALU, Marcel, docteur en sciences physiques et mathématiques, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 17, quai du Halage, Visé.

Vice-Directeur pour 1946 : M. FONTAINAS, Paul, ingénieur civil des mines, administrateur de Sociétés minières congolaises, professeur à l'Université de Louvain, 327, avenue Molière, Uccle.

Membres titulaires.

MM. ALLARD, Émile (24 juillet 1883), ingénieur des mines, ingénieur électricien, professeur aux Universités de Bruxelles et de Liège, 4, avenue du Congo, Ixelles (6 juillet 1929). Tél. : privé (48.82.42). Cpte de ch. post. 1064.29.

ANTHOINE, Raymond-E., ingénieur civil des mines et géologue (A.I.L.G.), ingénieur électricien, administrateur-délégué de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 34, avenue F. D. Roosevelt, Bruxelles (25 mars 1942/26 août 1931). Tél. : privé (48.87 40); bureau (47.01.44). Cpte de ch. post. 1164.85.

BEELAERTS, Jean-M.-J., ingénieur électricien, ingénieur en chef à la Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière), directeur de la « Diamant Boart », 30, rue des Astro-nomes, Uccle (26 août 1939/3 avril 1930). Tél. : bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 3413.89.

BETTE, Robert-A. (25 juillet 1876), ingénieur électricien (A.I.Ms), ancien officier du Génie (A.I.A.), président et administrateur-délégué de la Société générale africaine d'électricité (Sogelec), administrateur-délégué de la Société générale des forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor), 158, boulevard Brand Whitlock, Woluwe-Saint-Lambert (20 février 1939/3 avril 1930). Tél. : privé (33.35.38); bureau (12.17.18). Cpte de ch. post. 7110.99.

De Heeren VAN STRAELEN, Victor (14 Juni 1889), doctor in de natuurkundige wetenschappen, speciaal doctor in de aardkundige wetenschappen, professor aan de Universiteit van Gent, directeur van het Koninklijk Natuurhistorisch Museum, voorzitter van het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Congo, lid van de Koninklijke Academie van België, 7, Géo Bernierlaan, Elsene (19 Februari 1936). Tel.-bureau (48.04.75). Postrek. 1712.69.

WATTIEZ, Nestor-J. (25 November 1886), apotheker, professor aan de Universiteit van Brussel, 40, Emile Bockstaellaan, Brussel (18 Juli 1931). Privé-tel. (26.13.75). Postrek. 447.26.

WAYLAND, E.-J., gewezen directeur van den Aardkundigen Dienst van Uganda (8 October 1945).

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN.

Directeur voor 1946 : de heer DEHALU, Marcel, doctor in de natuur- en wiskunde, eere-beheerder-inspecteur van de Universiteit van Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, 17, quai du Halage, Visé.

Vice-Directeur voor 1946 : de heer FONTAINAS, Paul, burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, beheerder van Congoleesche mijnvennootschappen, professor aan de Universiteit van Leuven, 327, Molièrelaan, Ukkel.

Gewoon Leden.

De Heeren ALLARD, Émile (24 Juli 1883), mijnbouwkundig ingenieur, electrotechnisch ingenieur, professor aan de Universiteiten van Brussel en Luik, 4, Congolaan, Elsene (6 Juli 1929). Privé-tel. (48.82.42). Postrek. 1064.29.

ANTHOINE, Raymond-E., burgerlijk mijnbouw- en aardkundig ingenieur (A.I.L.G.), electrotechnisch ingenieur, afgevaardigd-beheerder van de vennootschap « De Goudmijnen van Kilo-Moto », 34, F. D. Rooseveltlaan, Brussel (25 Maart 1942/26 Augustus 1931). Privé-tel. (48.87.40); bureau (47.01.44). Postrek. 1164.85.

BEELAERTS, Jean-M.-J., electrotechnisch ingenieur, hoofd-ingenieur bij de « Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière) », directeur van de « Diamant Boart », 30, Sterrekundigenstraat, Ukkel (26 Augustus 1939/3 April 1930). Tel.-bureau (12.66.40). Postrek. 3413.89.

BETTE, Robert-A. (25 Juli 1876), electrotechnisch ingenieur (A.I.Ms), gewezen officier bij de Genie (A.I.A.), voorzitter en afgevaardigd-beheerder van de « Société générale africaine d'électricité (Sogelec) », afgevaardigd-beheerder van de « Société générale des forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor) », 158, Brand Whitlocklaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (20 Februari 1939/3 April 1930). Privé-tel. (33.35.38); bureau (12.17.18). Postrek 7110.99.

MM. BOLLENGIER, Karel-A., professeur ordinaire à l'Université de Gand, ingénieur en chef-directeur des travaux maritimes de la ville d'Anvers, 80, Meir, Anvers (6 mars 1929). Tél. : privé (266.60); bureau (271.72). Cpte de ch. post. 3314.35.

le général de réserve **DEGUENT, R.**, directeur de l'école de criminologie et de police scientifique, 142, rue Franz Merjay, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.27.71). Cpte de ch. post. 2949.25.

DEHALU, Marcel-J.-J. (1^{er} septembre 1873), docteur en sciences physiques et mathématiques, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 17, quai du Halage, Visé (6 juillet 1929). Cpte de ch. post. 959.55.

FONTAINAS, Paul-M.-J.-A.-G. (8 novembre 1881), ingénieur civil des mines, administrateur de sociétés minières congolaises, professeur à l'Université de Louvain, 327, avenue Molière, Uccle (6 mars 1929). Tél. : privé (44.12.98); bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 3481.35.

GILLON, Gustave (28 mai 1874), ingénieur électricien, professeur à l'Université de Louvain, 5, rue des Joyeuses-Entrées, Louvain (6 juillet 1929). Tél. : bureau (217). Cpte de ch. post. 334.23.

JADOT, Odon, ingénieur, vice-président et administrateur-délégué de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 14, square du Val-de-la-Cambre, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : bureau (11.80.17).

MAURY, Jean-G.-F.-H. (2 avril 1880), ingénieur électricien, ingénieur civil, professeur à l'École Royale Militaire, chef du Service cartographique à l'Institut cartographique militaire, ingénieur en chef honoraire au Ministère des Colonies, 73, avenue de l'Opale, Schaerbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.59.27). Cpte de ch. post. 1588.69.

MOULAERT, George-B.-J.-M. (19 mai 1875), général-major de réserve honoraire, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, président du Conseil d'administration de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 47, avenue de l'Observatoire, Uccle (6 mars 1929). Tél. : privé (44.70.87); bureau (11.64.85). Cpte de ch. post. 1363.16.

le général **OLSEN, Frederik-V.** (24 mai 1877), général honoraire de la Force publique au Congo belge, administrateur-gérant de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco), 22, rue des Taxandres, Etterbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.00.64); bureau (37.13.90).

VAN DE PUTTE, Marcel (19 mars 1895), ingénieur civil des mines, ingénieur métallurgiste, licencié en sciences commerciales et financières, membre du Conseil colonial, chef de travaux-répétiteur honoraire à l'Université de Liège, administrateur-délégué de la Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli), 3, rue Sol'vyns, Anvers (6 mars 1929). Tél. : privé (703.52); bureau (718.49). Cpte de ch. post. 3276.00.

De Heeren BOLLENGIER, Karel-A., gewoon professor aan de Universiteit van Gent, hoofdinspecteur-directeur van de waterwerken der stad Antwerpen, 80, Meir, Antwerpen (6 Maart 1929). Privé-tel. (266.60); bureau (271.72). Postrek. 3314.35.

reserve-generaal DEGUENT, R., bestuurder van de school voor criminologie en wetenschappelijke politie, 142, Franz Merjayastraat, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.27.71). Postrek. 2949.25.

DEHALU, Marcel-J.-J. (1 September 1873), doctor in de natuur- en wiskunde, eere-beheerder-inspecteur van de Universiteit van Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, 17, quai du Halage, Visé (6 Juli 1929). Postrek. 959.55.

FONTAINAS, Paul-M.-J.-A.-G. (8 November 1881), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, beheerder van Congoleesche mijnvenootschappen, professor aan de Universiteit van Leuven, 327, Molièrelaan, Ukkel (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.12.98); bureau (12.66.40). Postrek. 3481.35.

GILLON, Gustave (28 Mei 1874), electrotechnisch ingenieur, professor aan de Universiteit van Leuven, 5, Blijde Inkomststraat, Leuven (6 Juli 1929). Tel.-bureau (217). Postrek. 334.23.

JADOT, Odon, ingenieur, vice-president en afgevaardigd beheerder van de « Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga », 14, Terkamerendal, Elsene (6 Maart 1929). Tel.-bureau (11.80.17).

MAURY, Jean-G.-F.-H. (2 April 1880), electrotechnisch ingenieur, burgerlijk ingenieur, professor aan de Koninklijke Militaire School, hoofd van den Cartografischen iDensit bij het Militair Cartografisch Instituut. eere-hoofdinspecteur bij het Ministerie van Koloniën, 73, Opalelaan, Schaarbeek (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.59.27). Postrek. 1588.69.

MOULAERT, George-B.-J.-M. (19 Mei 1875), eere-reserve-generaal-majoor, eere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Congo, voorzitter van den raad van beheer van de Venootschap « De Goudmijnen van Kilo-Moto », 47, Sterrewachtlaan, Ukkel (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.70.87); bureau (11.64.85). Postrek. 1363.16.

generaal OLSEN, Frederik-V. (24 Mei 1877). eere-generaal van de Weermacht in Belgisch-Congo, beheerder-zaakvoerder van het « Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco) », 22, Taxanderstraat, Etterbeek (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.00.64); bureau (37.13.90).

VAN DE PUTTE, Marcel (19 Maart 1895), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, metaalkundig ingenieur, licentiaat in de handels- en financieele wetenschappen, lid van den Kolonialen Raad, eere-leider der werkzaamheden-repetitor aan de Universiteit van Luik, afgevaardigd beheerder van de « Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli) », 3, Solvynsstraat, Antwerpen (6 Maart 1929). Privé-tel. (703.52); bureau (718.49). Postrek. 3276.00.

M. VAN DEUREN, Pierre (5 mai 1878), docteur en sciences (Université de Paris), général de réserve honoraire du Génie, professeur émérite de l'Ecole Royale Militaire, 45, rue Ducale, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (33.20.14); bureau (11.28.68). Cpte de ch. post. 1057.87.

Membres associés.

MM. BARZIN, Henry, directeur général de la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges, 9, drève du Prieuré, Woluwe-Saint-Lambert (9 mars 1938). Tél. : privé (33.09.79).

BOUSIN, Georges (3 novembre 1882), ingénieur des constructions civiles, directeur général en Afrique de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, 773, chaussée de Waterloo, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (44.87.37).

CAMBIER, René-F.-J. (13 avril 1878), ingénieur A.I.Ms., ingénieur-conseil de la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges (Géomines), administrateur de sociétés coloniales, secrétaire général de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, 3, avenue des Phalènes, Bruxelles (12 mai 1942). Tél. : privé (48.84.00); bureau (12.52.50 - 12.52.51). Cpte de ch. post. 3411.10.

CAMUS, Célestin-P.-P. (27 mars 1884), ingénieur des constructions civiles, administrateur-directeur général de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains, 24, avenue de l'Astronomie, Saint-Josse-ten-Noode (9 mars 1938). Tél. : bureau (17.62.15). Cpte de ch. post. 3570.28.

CITO, Nicolas (25 janvier 1866), ingénieur, consul général du Luxembourg, administrateur de sociétés, 150, avenue Winston Churchill, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (43.31.78); bureau (11.80.17). Cpte de ch. post. 2774.52.

CLAES, Tobie-J.-A. (25 février 1865), ingénieur A.I.G., inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, directeur en chef honoraire des Services maritimes de l'Escaut, 22, rue Albert Grisar, Anvers (3 avril 1930). Tél. : privé (922.54); bureau (901.44). Cpte de ch. post. 2508.67.

CLERIN, Fernand-I.-J., ingénieur, chef de service à la Société générale métallurgique de Hoboken, 19, avenue Marie-Henriette, Hoboken (3 avril 1930). Tél. : privé (732.05). Cpte de ch. post. 1998.12.

COMHAIRE, Ernest (30 décembre 1881), ingénieur civil des mines (A.I.Lg.), officier de réserve du Génie, ingénieur en chef-directeur technique de l'Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco), 40, avenue Michel-Ange, Bruxelles (1^{er} juil'et 1941). Tél. : privé (33.59.60); bureau (37.13.90). Cpte de ch. post. 233.33.

De Heer VAN DEUREN, Pierre (15 Mei 1878), doctor in de wetenschappen (Universiteit van Parijs), eere-reserve generaal van de Genie, eere-professor aan de Koninklijke Militaire School, 45, Hertogelijkstraat, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.20.14); bureau (11.28.68). Postrek. 1057.87.

Buitengewoon Leden.

De Heeren BARZIN, Henry, directeur-generaal van de « Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges », 9, Priorijdreef, Sint-Lambrechts-Woluwe (9 Maart 1938). Privé-tel. (33.09.79).

BOUSIN, Georges (3 November 1882), burgerlijk bouwkundig ingenieur, directeur-generaal in Afrika van de « Compagnie du Chemin de fer du Congo », 773, steenweg op Waterloo, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (44.87.37).

CAMBIER, René-F.-J. (13 April 1878), ingénieur A.I.M.s., ingénieur-adviseur van de « Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges (Géomines) », beheerder van koloniale vennootschappen, secretaris-generaal van de « Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie », 3, Nachtvinderslaan, Brussel (12 Mei 1942). Privé-tel. (48.84.00); bureau (12.52.50-12.52.51). Postrek. 3411.10.

CAMUS, Célestin-P.-P. (27 Maart 1884), burgerlijk bouwkundig ingenieur, administrateur-directeur-generaal van de « Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains », 24, Sterrekundelaan, Sint-Joost-ten-Noode (9 Maart 1938). Tel.-bureau (17.62.15). Postrek. 3570.28.

CITO, Nicolas (25 Januari 1866), ingenieur, consul-generaal van Luxemburg, beheerder van vennootschappen, 150, Winston Churchillaan, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (43.31.78); bureau (11.80.17). Postrek. 2774.52.

CLAES, Tobie-J.-A. (25 Februari 1865), ingenieur A.I.G., eere-inspecteur-generaal van Bruggen en Wegen, eere-hoofddirecteur van de Diensten der Zeeschelde, 22, Albert Grisarstraat, Antwerpen (3 April 1930). Privé-tel. (922.54); bureau (901.44). Postrek. 2508.67.

CLERIN, Fernand-I.-J., ingenieur, diensthoofd bij de « Société générale métallurgique de Hoboken », 19, Marie-Henriettelaan, Hoboken (3 April 1930). Privé-tel. (732.05). Postrek 1998.12.

COMHAIRE, Ernest (30 December 1881), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (A.I.Lg.), reserve-officier bij de Genie, hoofd-ingenieur-technisch directeur van het « Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco) », 40, Michel-Angelolaan, Brussel (1 Juli 1941). Privé-tel. (33.59.60); bureau (37.13.90). Postrek. 233.33.

MM. DE BACKER, Eudore-E. (23 décembre 1887), ingénieur des constructions civiles, ingénieur en chef-adjoint honoraire au Congo belge, directeur au Ministère des Colonies, 9, rue des Néfliers, Watermael-Boitsfort (26 août 1931). Tél. : privé (48.36.94); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 2094.08.

DE ROOVER, Marcel-Ch.-P. (17 décembre 1890), ingénieur (A.I.A.), directeur de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (Brufina), 141, rue du Duc, Woluwe-Saint-Lambert (3 avril 1930). Tél. : privé 33.18.57); bureau (11.64.50). Cpte de ch. post. 1823.42.

DESCANS, Léon-E. (17 octobre 1880), ingénieur principal honoraire des Ponts et Chaussées, 14, avenue Serruys, Ostende (24 octobre 1935). Cpte de ch. post. 2952.59.

DEVROEY, Egide-J. (4 mai 1894), ingénieur civil (A.I.Br.), ingénieur en chef honoraire au Congo belge, conseiller technique au Ministère des Colonies, 43, rue Jourdan, Saint-Gilles-Bruxelles (9 mars 1938). Tél. : privé (12.53.64); bureau (11.00.52). Cpte de ch. post. 229.48.

DU TRIEU DE TERDONCK, Robert (25 septembre 1889), ingénieur civil des mines, géologue en chef à l'Union Minière du Haut-Katanga, 15, avenue Palmerston, Bruxelles (8 octobre 1945). Tél. : privé (33.93.19); bureau (12.31.50).

GILLET, Paul (2 janvier 1891), ingénieur, directeur de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 45, rue Edmond Picard, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (44.31.63). Cpte de ch. post. 3117.72.

HANSSENS, Emmanuel-J.-A.-M.-H. (19 mai 1891), ingénieur civil des mines (U.I.Lv.), ingénieur des constructions navales (A.I.G.), professeur à l'Université de Louvain, ingénieur principal, chef de service à l'Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco), 119, avenue Marie-José, Woluwe-Saint-Lambert (12 mai 1942). Tél. : privé (33.27.87); bureau (13.90.70). Cpte de ch. post. 1953.24.

LANCSWEERT, Prosper-G. (28 février 1879), ingénieur civil des mines, 32, avenue du Val d'Or, Woluwe-Saint-Pierre (24 octobre 1935). Tél. : privé (33.87.19). Cpte de ch. post. 3428.63.

LEEMANS, Pierre-J.-M., ingénieur, administrateur-délégué de la Société générale métallurgique de Hoboken, 31, rue Van Schoonbeke, Anvers (3 avril 1930). Tél. : privé (767.26); bureau (711.06-718.00). Cpte de ch. post. 3790.89.

LEGRAYE, Michel-P.-H. (18 avril 1895), ingénieur civil des mines (M.A. Stanford Univ. California), professeur à l'Université de Liège, 67, rue Wazon, Liège (1^{er} février 1940). Tél. : privé (237.59). Cpte de ch. post. 1216.67.

De Heeren DE BACKER, Eudore-E. (23 December 1887), bouwkundig ingenieur, eere-adjunct-hoofdingenieur in Belgisch-Congo, directeur bij het Ministerie van Koloniën, 9, Mispelboomenstraat, Watermaal-Boschvoorde (26 Augustus 1931). Privé-tel. (48.36.94); bureau (11.98.00). Postrek. 2094.08.

DE ROOVER, Marcel-Ch.-P. (17 December 1890), ingenieur (A.I.A.), directeur van de « Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (Brufina) », 141, Hertogstraat, Sint-Lambrechts-Woluwe (3 April 1930). Privé-tel. (33.18.57); bureau (11.64.50). Postrek. 1823.42.

DESCANS, Léon-E. (17 October 1880), eere-hoofdingenieur van Bruggen en Wegen, 14, Serruyslaan, Oostende (24 October 1935). Postrek. 2952.59.

DEVROEY, Egide-J. (4 Mei 1894), burgerlijk ingenieur (A.I.Br.), eere-hoofdingenieur in Belgisch-Congo, technisch adviseur bij het Ministerie van Koloniën, 43, Jourdanstraat, Sint-Gillis-Brussel (9 Maart 1938). Privé-tel. (12.53.64); bureau (11.00.52). Postrek. 229.48.

DU TRIEU DU TERDONCK, Robert (25 September 1889), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, hoofdgeoloog bij de « Union Minière du Haut-Katanga », 15, Palmerstonlaan, Brussel (8 October 1945). Privé-tel. (33.93.19); bureau (12.31.50).

GILLET, Paul (2 Januari 1891), ingenieur, directeur van de « Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga », 45, Edmond Picardstraat, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (44.31.63). Postrek. 3117.72.

HANSSENS, Emmanuel-J.-A.-M.-H. (19 Mei 1891), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (U.I.Lv.), ingenieur der scheepstimmerwerven (A.I.G.), professor aan de Universiteit van Leuven, eere-adjunct ingenieur-diensthoofd bij het « Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco) », 119, Marie-Josélaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (12 Mei 1942). Privé-tel. (33.27.87); bureau (13.90.70). Postrek. 1953.24.

LANCSWEERT, Prosper-G. (28 Februari 1879), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, 32, Gouddallaan, Sint-Pieters-Woluwe (24 October 1935). Privé-tel. (33.87.19). Postrek. 3428.63.

LEEMANS, Pierre-J.-M., ingenieur, afgevaardigd beheerder van de « Société générale métallurgique de Hoboken », 31, Van Schoonbekestraat, Antwerpen (3 April 1930). Privé-tel. (767.26); bureau (711.06-718.00). Postrek. 3790.89.

LEGRAYE, Michel-P.-M. (18 April 1895), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (M.A. Stanford Univ. California), professor aan de Universiteit van Luik, 67, rue Wazon, Luik (1 Februari 1940). Privé-tel. (237.59). Postrek. 1216.67.

MM. MARCHAL, Albert-L.-A. (23 avril 1879), ingénieur, conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (43.11.93). Cpte de ch. post. 7058.98.

ROGER, Emmanuel, ingénieur (Institut des industriels du Nord de la France à Lille), ingénieur-conseil de l'Union Minière du Haut-Katanga, 11, avenue Émile Van Becelaere, Watermael-Boitsfort (3 avril 1930). Tél. : privé (48.95.66); bureau (12.31.50). Cpte de ch. post. de M^{me} Roger 1736.19.

ROUSSILHE, Henri-C.-C., ingénieur hydrographe en chef de 1^{re} classe de la marine française (en retraite), professeur titulaire de la chaire de photogrammétrie au Conservatoire national des Arts et Métiers, examinateur de sortie à l'École de France (astronomie et géodésie), château de Carennac (département du Lot, France) (3 avril 1930).

le général TILHO, Jean, membre de l'Institut de France, 12, rue Raffet, Paris (XVI^e) (3 avril 1930).

VANDERLINDEN, Raymond-E.-M. (7 décembre 1901), ingénieur principal honoraire au Congo belge, directeur général du Chantier naval et industrie du Congo (Chanic), à Léopoldville (8 octobre 1945).

VENING-MEINESZ, Félix-A., professeur à l'Université d'Utrecht, directeur en chef de l'Institut Royal Météorologique et Géophysique à De Bilt, 5, Potgieterlaan, Amersfoort, Pays-Bas (3 avril 1930) Tél. : privé (37.00).

WINTERBOTHAM, Harold S. J. L. (brigadier) (5 février 1878), directeur général honoraire de l'« Ordonance Survey », River Cottage, Sutton Courtenay, Burks (Angleterre) (3 avril 1930).

De Heeren MARCHAL, Albert-L.-A.-A. (23 April 1879), ingenieur, adviseur bij de « Société Générale de Belgique », 46, Groene Jagerlaan, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (43.11.93). Postrek. 7058.98.

ROGER, Emmanuël, ingenieur (« Institut des Industriels du Nord de la France », te Rijssel), ingenieur-adviseur van de « Union Minière du Haut-Katanga », 11, Emile Van Becelaerelaan, Watermaal-Boschvoorde (3 April 1930). Privé-tel. (48.95.66); bureau (12.31.50). Postrek. van Mevr. Roger 1736.19.

ROUSSILHE, Henri-C.-C., rustend hoofdingenieur-hydrograaf van 1^e klas bij de Fransche marine, professor titularis van de leerstoel van fotogrammetriek aan het « Conservatoire national des Arts et Métiers », examinerator voor de eindexamens van de « Ecole de France » (sterrekunde en aardkunde), château de Carennac (département du Lot, Frankrijk) (3 April 1930).

generaal TILHO, Jean, lid van het « Institut de France », 12, rue Raffet, Parijs (XVI^e) (3 April 1930).

VANDERLINDEN, Raymond-E.-M. (7 December 1901), eere-hoofd-ingenieur in Belgisch-Congo, directeur-generaal van het « Chantier naval et industriel du Congo (Chanic) », te Leopoldstad (8 October 1945).

VENING-MEINESZ, Félix-A., professor aan de Universiteit van Utrecht, hoofddirecteur van het Koninklijk Meteorologisch en Geofysisch Instituut, te De Bilt, 5, Potgieterlaan, Amersfoort, Nederland (3 April 1930). Privé-tel. (37.00).

WINTERBOTHAM, Harold S. J. L. (5 Februari 1878), (brigadier), eere-directeur-generaal van de « Ordonance Survey », River Cottage, Suttan Courtenay, Burks (Engeland) (3 April 1930).

MEMBRES DÉCÉDÉS
DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Membres titulaires.

MM. CATTIER, Félicien, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, membre du Conseil d'administration de la Fondation universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, président du Conseil d'administration de l'Union Minière du Haut-Katanga (6 mars 1929). † le 4 février 1946.

COLLET, Octave, membre de la Société belge d'Études coloniales (6 mars 1929). † le 19 avril 1929.

DUPRIEZ, Léon, docteur en droit, professeur à l'Université de Louvain, vice-président du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 22 août 1942.

FRANCK, Louis, docteur en droit, Ministre d'État, ancien Ministre des Colonies, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique (6 mars 1929). † le 31 décembre 1937.

GOHR, Albrecht, ancien magistrat au Congo belge, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire général honoraire du Ministère des Colonies, président du Comité Spécial du Katanga (13 février 1930). † le 7 avril 1936.

le R. P. LOTAR, Léon, missionnaire dominicain, membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 6 décembre 1943.

MM. RENKIN, Jules, docteur en droit, Ministre d'État, ancien Premier Ministre et ancien Ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants (6 mars 1929). † le 15 juillet 1934.

ROLIN, Henri, professeur à l'Université de Bruxelles, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil colonial, membre de l'Académie royale de Belgique (6 mars 1929). † le 13 juin 1946.

RUTTEN, Martin, gouverneur général honoraire du Congo belge, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, ancien membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 31 décembre 1944.

SIMAR, Théophile, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université coloniale, directeur au Ministère des Colonies (6 mars 1929). † le 7 juillet 1930.

SPEYER, Herbert, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 14 mars 1942.

OVERLEDEN LEDEN VAN HET
KONINKLIJK BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT

SECTIE VOOR MOREELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heeren CATTIER, Félicien, eere-professor aan de Universiteit van Brussel, lid van den Raad van beheer van de Universitaire Stichting en van het Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, voorzitter van den Raad van beheer van de « Union Minière du Haut-Katanga » (6 Maart 1929). † 4 Februari 1946.

COLLET, Octave, lid van de « Société belge d'Etudes coloniales » (6 Maart 1929). † 19 April 1929.

DUPRIEZ, Léon, doctor in de rechten, professor aan de Universiteit van Leuven, ondervoorzitter van den Kolonialen Raad (6 Maart 1929). † 22 Augustus 1942.

FRANCK, Louis, doctor in de rechten, Minister van State, gewezen Minister van Koloniën, gouverneur van de Nationale Bank van België (6 Maart 1929). † 31 December 1937.

GOHR, Albrecht, gewezen magistraat in Belgisch-Congo, professor aan de Universiteit van Brussel, eere-secretaris-generaal van het Ministerie van Koloniën, voorzitter van het Bijzonder Comité van Katanga (13 Februari 1930). † 7 April 1936.

E. P. LOTAR, Léon, dominicaner missionaris, lid van den Kolonialen Raad (6 Maart 1929). † 6 December 1943.

De Heeren RENKIN, Jules, doctor in de rechten, Minister van State, gewezen Eerste-Minister en gewezen Minister van Koloniën, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers (6 Maart 1929). † 15 Juli 1934.

ROLIN, Henri, professor aan de Universiteit van Brussel, raadsheer in het Hof van verbreking, gewezen lid van den Kolonialen Raad, lid van de Koninklijke Academie van België (6 Maart 1929). † 13 Juni 1946.

RUTTEN, Martin, eere-gouverneur-generaal van Belgisch-Congo, eere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, gewezen lid van den Kolonialen Raad (6 Maart 1929). † 31 December 1944.

SIMAR, Théophile, doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Koloniale Hoogeschool, directeur bij het Ministerie van Koloniën (6 Maart 1929). † 7 Juli 1930.

SPEYER, Herbert, doctor in de rechten, doctor in de politieke en administratieve wetenschappen, professor aan de Universiteit van Brussel, gewezen lid van den Kolonialen Raad (6 Maart 1929). † 14 Maart 1942.

MM. VANDERVELDE, Émile, docteur en droit, Ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants (6 mars 1929). † le 27 décembre 1938.

Membres associés.

M. BRUNHES, Jean, professeur au Collège de France, Paris (5 février 1930). † le 25 août 1930.

M^{gr} DE CLERCQ, Auguste, ancien vicaire apostolique du Haut-Kasai, ancien membre du Conseil Colonial (5 février 1930). † le 28 novembre 1939.

MM. LEONARD, Henri, docteur en droit, directeur au Ministère des Colonies (7 janvier 1937). † le 5 avril 1945.

SALKIN, Paul, conseiller près la Cour d'appel d'Elisabethville, (5 février 1930). † le 15 avril 1932.

VAN EERDE, J.-C., directeur de la Section ethnographique de l'Institut Royal Colonial, professeur à l'Université d'Amsterdam (5 février 1930). † le 1^{er} avril 1936.

VISCHER, Hanns, secrétaire général de l'Institut International des Langues et des Civilisations africaines, Tykeford Lodge, Newport-Pagnell (Angleterre) (5 février 1930). † le 19 février 1945.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES.

Membres titulaires.

MM. le D^r BRODEN, Alphonse, directeur de l'École de Médecine tropicale (6 mars 1929). † le 10 décembre 1929.

CORNET, Jules, professeur à l'École des Mines et de Métallurgie de Mons (6 mars 1929). † le 17 mai 1929.

DROOGMANS, Hubert, licencié en sciences commerciales, conseiller d'État honoraire, secrétaire général honoraire du Ministère des Colonies, ancien président du Comité Spécial du Katanga (6 mars 1929). † le 30 août 1938.

FRATEUR, Léopold, docteur en médecine vétérinaire, professeur émérite de l'Université de Louvain (20 février 1939). † le 15 mars 1946.

LEPLAE, Edmond, ingénieur agricole, candidat en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Louvain, directeur général honoraire au Ministère des Colonies (6 mars 1929). † le 2 février 1941.

PIERAERTS, Joseph, ingénieur agronome, ingénieur brasseur, candidat en Sciences naturelles, expert-chimiste, directeur du Laboratoire de recherches chimiques et onalogiques de Tervuren (6 mars 1929). † le 15 janvier 1931.

le chanoine SALEE, Achille, professeur à l'Université de Louvain (6 mars 1929). † le 13 mars 1932.

De Heeren VANDERVELDE, Emile, doctor in de rechten, Minister van State, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers (6 Maart 1929). † 27 December 1938.

Buitengewoon Leden.

De Heer BRUNHES, Jean, professor aan het « Collège de France », Parijs (5 Februari 1930). † 25 Augustus 1930.

M^{re} DE CLERCQ, Auguste, gewezen apostolisch vicaris van Opper-Kasai, gewezen lid van den Kolonialen Raad (5 Februari 1930). † 28 November 1939.

De Heeren LÉONARD, Henri, doctor in de rechten, directeur bij het Ministerie van Koloniën (7 Januari 1937). † 5 April 1945.

SALKIN, Paul, raadsheer in het Hof van beroep van Elisabethstad, (5 Februari 1930). † 15 April 1932.

VAN EERDE, J.-C., directeur van de ethnografische sectie van het Koninklijk Koloniaal Instituut, professor aan de Universiteit van Amsterdam (5 Februari 1930). † 1 April 1936.

VISCHER, Hanns, secretaris-generaal van het « Institut International des Langues et des Civilisations Africaines, Tykeford Lodge, Newport-Pagnell (Engeland) (5 Februari 1930). † 19 Februari 1945.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heeren D^r BRODEN, Alphonse, directeur van de School voor Tropische Geneeskunde (6 Maart 1929). † 10 December 1929.

CORNET, Jules, professor aan de « Ecole des Mines et de Métallurgie de Mons » (6 Maart 1929). † 17 Mei 1929.

DROOGMANS, Hubert, licentiaat in de handelswetenschappen, eere-Staatsraad, eere-secretaris-generaal van het Ministerie van Koloniën, gewezen voorzitter van het Bijzonder Comité van Katanga (6 Maart 1929). † 30 Augustus 1938.

FRATEUR, Léopold, doctor in de veeartsnijkunde, professor emeritus aan de Universiteit van Leuven (20 Februari 1939). † 15 Maart 1946.

LEPLAE, Edmond, landbouwingenieur, candidaat in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit van Leuven, eere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën (6 Maart 1929). † 2 Februari 1941.

PIERAERTS, Joseph, landbouwkundig ingenieur, ingenieur brouwer, candidaat in de natuurkundige wetenschappen, deskundig scheikundige, directeur van het Laboratorium voor Scheikundige en Onialogische Onderzoekingen te Tervuren (6 Maart 1929). † 15 Januari 1931.

kannunnik SALEE, Achille, professor aan de Universiteit van Leuven (6 Maart 1929). † 13 Maart 1932.

le R. P. VANDERYST, Hyacinthe, ingénieur agronome, docteur en philosophie thomiste, missionnaire de la Compagnie de Jésus (6 mars 1929). † le 14 novembre 1934.

Membres associés.

MM. LECOMTE, Henri, professeur honoraire au Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Académie des Sciences de Paris (22 janvier 1930). † le 12 juin 1934.

SHALER, Millard King, ingénieur géologue, représentant de la C. R. B. Educational Foundation, Inc. (22 janvier 1930). † le 11 décembre 1942.

le Dr TROLLI, Giovanni, médecin en chef honoraire au Congo belge, directeur du Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foréami) (22 janvier 1930). † le 8 février 1942.

le Dr VAN DEN BRANDEN, Jean, ancien médecin-inspecteur des laboratoires au Congo belge, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », directeur du Laboratoire central de l'Administration de l'Hygiène (22 janvier 1930). † le 6 avril 1942.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES.

Membres titulaires.

MM. GEVAERT, Eugène, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, ingénieur électricien, directeur général honoraire des Ponts et Chaussées (6 juillet 1929). † le 28 septembre 1941.

le colonel LIEBRECHTS (Baron Charles), conseiller d'Etat honoraire, président de l'Association pour le perfectionnement du matériel colonial (6 mars 1929). † le 14 juillet 1938.

PHILIPPSON, Maurice, docteur en sciences naturelles, docteur spécial en sciences physiologiques, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles (6 juillet 1929). † le 22 décembre 1938.

Membres associés.

MM. BRAILLARD, R., ingénieur-conseil, président de la Commission technique de l'Union internationale de Radio-diffusion (3 avril 1930). † le 27 octobre 1945.

le général de division PERRIER, Georges, membre de l'Institut de France et du Bureau des Longitudes, secrétaire de l'Association internationale de Géodésie (3 avril 1930). † le 16 février 1946.

WIENER, Lionel, ingénieur civil, professeur à l'Université de Bruxelles (3 avril 1930). † le 5 septembre 1940.

E. P. VANDERYST, Hyacinthe, landbouwkundige ingenieur, doctor in de thomische wijsbegeerte, missionaris van het Gezelschap Jezu (6 Maart 1929). † 14 November 1934.

Buitengewoon Leden.

De Heeren LECOMTE, Henri, eere-professor aan het Natuurhistorisch Museum, lid van de « Académie des Sciences de Paris » (22 Januari 1930). † 12 Juni 1934.

SHALER, Millard King, aardkundig ingenieur, vertegenwoordiger van de « C. R. B. Educational Foundation Inc. » (22 Januari 1930). † 11 December 1942.

Dr TROLLI, Giovanni, eere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Congo, directeur van het Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (Foreami) (22 Januari 1930). † 8 Februari 1942.

Dr VAN DEN BRANDEN, Jean, gewezen geneesheer-inspecteur van de laboratoria in Belgisch-Congo, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », directeur van het Centraal Laboratorium van het Bestuur van Volksgezondheid (22 Januari 1930). † 6 April 1942.

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heeren GEVAERT, Eugène, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, electrotechnisch ingenieur, eere-directeur-generaal van Bruggen en Wegen (6 Juli 1929). † 28 September 1941.

kolonel LIEBRECHTS (Baron Charles), eere-Staatsraadsheer, voorzitter van de « Association pour le perfectionnement du matériel colonial » (6 Maart 1929). † 14 Juli 1938.

PHILIPPSON, Maurice, doctor in de natuurkundige wetenschappen, speciaal doctor in de physiologische wetenschappen, eere-professor aan de Universiteit van Brussel (6 Juli 1929). † 22 December 1938.

Buitengewoon Leden.

De Heeren BRAILLARD, R., ingenieur-adviseur, voorzitter van de « Commission technique de l'Union internationale de Radio-diffusion » (3 April 1930). † 27 October 1945.

divisiegeneraal PERRIER, Georges, lid van het « Institut de France » en van het « Bureau des Longitudes », secretaris van de « Association internationale de Géodésie » (3 April 1930). † 16 Februari 1946.

WIENER, Lionel, burgerlijk ingenieur, professor aan de Universiteit van Brussel (3 April 1930). † 5 September 1940.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1940.
REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1940.

RECETTES. — ONTVANGSTEN.		DÉPENSES. — UITGAVEN.	
Solde à reporter de l'exercice 1939. — Saldo van het dienstjaar 1939	fr. 20.833,17	Fournitures de bureau, frais de correspondance, divers. — Kantoorbehoefden, kosten voor briefwisseling, allerhande	fr. 4.934,30
Intérêts en banque. — Bankinteresten	10.777,29	Dépenses administratives : jetons de présence et indemnités au personnel. — Kosten voor bestuur : aanwezigheidspenningen, en vergoedingen aan het personeel	65.815,99
Intérêts du portefeuille. — Interesten van de portefeuille	500,00	Publications (<i>Bulletin</i> et <i>Mémoires</i>). — Publicaties (<i>Bulletijn</i> en <i>Verhandelingen</i>) ...	108.243,76
Subside du Ministère des Colonies. — Toelage van het Ministerie van Kolonniën ...	275.000,00	Missions d'études. — Studiezendingen	
Produit de la vente du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoires</i> . — Opbrengst van den verkoop van het <i>Bulletijn</i> en de <i>Verhandelingen</i>	5.659,20	Prix pour concours. — Prijzen voor wedstrijden	10.008,50
	Fr. 312.769,66	Solde fin 1940. — Saldo einde 1940	123.767,11
		Fr. 312.769,66	

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1941.
REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1941.

RECETTES. — ONTVANGSTEN.		DÉPENSES. — UITGAVEN.	
Solde à reporter de l'exercice 1940. — Saldo van het dienstjaar 1940	fr. 123.767,11	Indemnités et jetons de présence. — Vergoedingen en aanwezigheidspenningen fr.	73.920,00
Intérêts en banque. — Bankinteresten	8.355,05	Fournitures de bureau, frais de correspondance et divers. — Kantoorbehoefden, kosten voor briefwisseling en allerhande	19.378,35
Intérêts du portefeuille (1941). — Interesten van de portefeuille (1941)	500,00	Allocation au Fonds spécial A. Gohr. — Bewilliging aan het Bijzonder Fonds A. Gohr :	
Subside du Ministère des Colonies. — Toelage van het Ministerie van Koloniën	250.000,00	1939 et/en 1940	1.000,00
Produit de la vente du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoires</i> . — Opbrengst van den verkoop		1941	500,00

van het <i>Bulletijn</i> en de <i>Verhandelingen</i>	27.223,78
Recettes accidentelles. — Toevallige ontvangsten	4.784,52
Recettes (1940) comptabilisées en 1941. — Ontvangsten (1940) in rekening gebracht in 1941	7.500,00
	<hr/>
	Fr. 422.130,46

Publications (<i>Bulletin</i> et <i>Mémoires</i>). — Publicaties (<i>Bulletijn</i> en <i>Verhandelingen</i>)	236.596,65
Prix pour concours. — Prijs voor wedstrijd	2.001,00
Rectification d'écritures. — Verbetering van geschriften	651,23
Solde fin 1941. — Saldo einde 1941	88.083,23
	<hr/>
	Fr. 422.130,46

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1942.

REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1942.

RECETTES. — ONTVANGSTEN.

DÉPENSES. — UITGAVEN.

Solde à reporter de l'exercice 1941. — Saldo van het dienstjaar 1941	fr. 88.083,23
Intérêts en banque. — Bankinteressen	8.667,90
Intérêts du portefeuille (1942). — Interesten van de portefeuille (1942)	500,00
Subside du Ministère des Colonies. — Subsidie van het Ministerie van Koloniën	250.000,00
Produit de la vente du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoires</i> . — Opbrengst van den verkoop van het <i>Bulletin</i> en de <i>Verhandelingen</i>	61.431,20
	<hr/>
	Fr. 408.682,33

Indemnités et jetons de présence. — Vergoedingen en aanwezigheidspenningen	fr. 79.830,00
Fournitures de bureau, frais de correspondance et divers. — Kantoorbehoefden, kosten voor briefwisseling en allerhande	11.606,05
Publications (<i>Bulletin</i> et <i>Mémoires</i>). — Publicaties (<i>Bulletijn</i> en <i>Verhandelingen</i>)	239.325,73
Allocation au Fonds spécial A. Gohr (1942). — Bewijling aan het Bijzonder Fonds A. Gohr (1942)	500,00
Solde fin 1942. — Saldo einde 1942	77.420,55
	<hr/>
	Fr. 408.682,33

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1943.

REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1943.

RECETTES. — ONTVANGSTEN.

DÉPENSES. — UITGAVEN.

Solde à reporter de l'exercice 1942. — Op het dienstjaar 1942 over te dragen saldo	fr. 77.420,55
Intérêts en banque. — Bankinteressen	950,32

Dépenses de personnel. — Personeelsuitgaven	fr. 76.527,00
Dépenses de matériel. — Materieeluitgaven	13.598,20

Intérêts du portefeuille. — Interesten van de portefeuille	500,00
Subside du Ministère des Colonies. — Toelage van het Ministerie van Koloniën	250.000,00
Produit de la vente du Bulletin et des Mémoires. — Opbrengst van den verkoop van het Bulletin en de Verhandelingen	8.455,80
Dépenses comptabilisées en 1942, mais non payées au 31 décembre de cet exercice. — In 1942 geboekte uitgaven, maar die op 31 December van dit dienstjaar niet betaald waren	2.080,00
	<hr/>
	Fr. 339.406,67

Dépenses diverses et frais généraux. — Allerhande uitgaven en algemeene kosten.	114.699,25
	<hr/>
	204.824,45
Solde à reporter au 31 décembre 1943. — Op 31 December 1943 over te dragen saldo ...	134.582,22
	<hr/>
	Fr. 339.406,67

**COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1944.
REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1944.**

RECETTES. — ONTVANGSTEN.

Solde à reporter de l'exercice 1943. — Saldo van het dienstjaar 1943	fr. 134.582,22
Intérêts en banque. — Bankinteresten	8.531,73
Intérêts du portefeuille. — Interesten van de portefeuille	500,00
Subside du Ministère des Colonies. — Toelage van het Ministerie van Koloniën ...	250.000,00
Produit de la vente du Bulletin et des Mémoires. — Opbrengst van den verkoop van het Bulletin en de Verhandelingen	20.698,80
	<hr/>
	Fr. 414.312,75

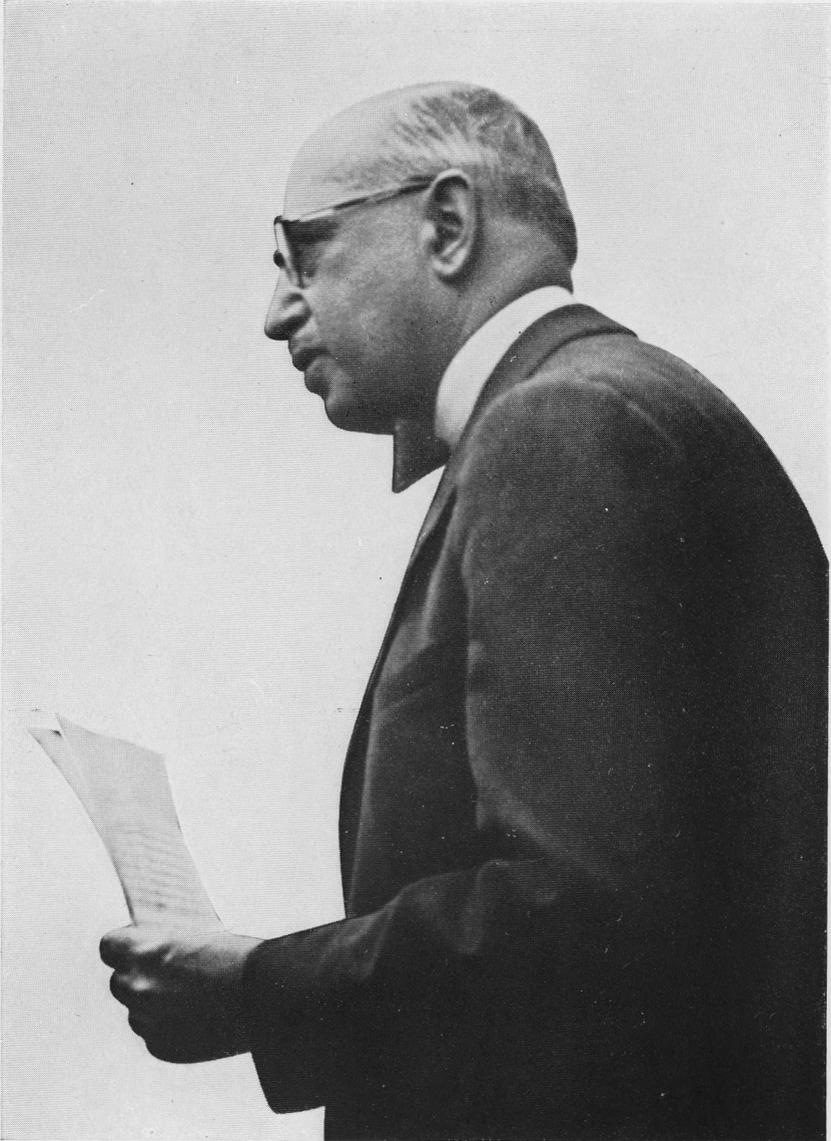
DEPENSES. — UITGAVEN.

Dépenses de personnel. — Personeelsuitgaven	fr. 70.113,00
Dépenses de matériel. — Materieeluitgaven	8.367,90
Dépenses diverses et frais généraux. — Allerhande uitgaven en algemeene kosten.	235.155,66
	<hr/>
	313.636,56
Solde à reporter au 31 décembre 1944. — Op 31 December 1944 over te dragen saldo ...	100.676,19
	<hr/>
	Fr. 414.312,75

NOTICES NÉCROLOGIQUES



NECROLOGISCHE NOTA'S



Maurice PHILIPPSON

MAURICE PHILIPPSON.

(12 janvier 1877-22 décembre 1938.)

C'est en plein déploiement d'une activité débordante que la mort a surpris notre regretté collègue Maurice Philippson, le 22 décembre 1938.

Né à Bruxelles le 12 janvier 1877, Maurice Philippson termina très jeune et d'une manière remarquable ses études moyennes à l'Athénée de Bruxelles. Après s'être perfectionné dans les mathématiques et les sciences naturelles, il s'inscrivit comme étudiant aux cours de la Faculté des Sciences (section sciences zoologiques) de l'Université de Bruxelles, où ses qualités exceptionnelles lui valurent le plus grand succès. Il conquiert brillamment le titre de docteur spécial et agrégé grâce à une thèse très remarquée sur des problèmes nouveaux de physiologie nerveuse. Peu après, l'Université l'honora en l'appelant parmi les membres de son personnel enseignant. Il devint, par la suite, le professeur très écouté du cours de physiologie comparée et fonda parallèlement le laboratoire de physiologie biologique qui porte son nom. Son talent de chercheur s'y déploya à l'aise dans l'exploration détaillée des propriétés physiques de la cellule vivante, recherches qu'il sut rendre particulièrement originales grâce à sa maîtrise approfondie dans la technique des courants radio-électriques. Les autorités en matière de biologie se plaisent à rendre hommage à la fécondité des résultats auxquels il parvint et qui constituent, aujourd'hui encore, une source de référence de premier ordre.

L'activité scientifique de Maurice Philippson ne se confina pas au seul domaine des recherches biologiques. Intéressé autant par la science appliquée que par la science pure, il collabora dès 1907, avec Goldschmidt, aux premiers essais de télégraphie sans fil faits en Belgique et peut ainsi être considéré comme l'un des pionniers de cette technique des ondes hertziennes, qui devait prendre par la suite un si grand essor dans notre pays et sa Colonie.

La guerre 1914-1918 le surprit au milieu de ses travaux de recherche. Nonobstant son âge et ses responsabilités de père de famille, il s'engagea, désireux de servir en première ligne, comme volontaire dans l'infanterie. Par la suite, il fut adjoint au chef de corps de la T.S.F. militaire belge et prit le commandement des services radiotélégraphiques au Grand Quartier Général. Sa science, son intelligence et son caractère y firent merveille. Il fut à la base de nombreuses applications nouvelles de la télégraphie sans fil à l'art militaire. Adoré de ses hommes, qu'il aimait comme un père, il continua, la guerre terminée, à combler de sa sollicitude ses anciens collaborateurs du front, groupés en une Fraternelle dont il fut, de longues années durant, l'animateur et le vénéré Président.

Homme d'action dans toute l'acception du terme, l'après-guerre le vit reprendre ses anciennes activités et se livrer avec passion à de nombreuses tâches nouvelles. S'intéressant de plus en plus étroitement au développement des applications de la téléphonie sans fil, il joua un rôle prépondérant dans l'organisation des services de radiocommunication à l'intérieur du pays et à la Colonie. Il était secrétaire général de l'Union Radio-Scientifique Internationale, membre du Comité Belge Radio-Scientifique. En 1929, notre Institut l'appela comme membre titulaire. Sa compétence particulière en matière de liaisons radiophoniques rendit sa collaboration à nos travaux particulièrement précieuse. De 1930 à 1937, il fut membre du Conseil de gestion de l'Institut National de Radiodiffusion. Ses connaissances scientifiques, jointes à un talent remarquable d'administrateur, firent rapidement de lui une des chevilles ouvrières de ce nouvel organisme. C'est en termes émouvants que M. Julien Kuypers, vice-président du Conseil de gestion de l'I.N.R., rappelait, dans l'allocution qu'il radiodiffusa le jour même du décès de notre regretté collègue, combien essentielle fut la part que celui-ci prit dans la constitution des assises de cette Institution.

L'esprit d'initiative, la compétence universelle, l'érudition, pourrait-on dire, de Maurice Philippson, lui permirent d'ailleurs de s'adapter avec succès à de multiples tâches. Il n'évita pas les affaires. Celles-ci le requièrent. Nombreuses sont les sociétés industrielles et bancaires, parmi lesquelles plusieurs sociétés coloniales, qui l'appelèrent au sein de leur conseil d'administration. Il fut, notamment, vice-président de

la S. A. Métallurgique de Prayon; vice-président de la Société Belge de Radiodiffusion; administrateur et membre du Comité de direction de la Banque du Congo Belge; administrateur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie; administrateur de l'Elakat, etc.

Cette brève énumération des activités de notre collègue serait incomplète s'il n'était fait mention, d'une manière toute spéciale, des qualités de cœur, de l'esprit d'entraide et de la délicatesse d'âme du disparu. La philosophie de cet homme de bien était sereine et douce, bonne pour les hommes qu'il aimait jusque dans leurs misères. Il vécut, non seulement pour savoir, mais plus encore pour secourir. Il était là où une aide le requérait, un service l'appelait. Il s'attacha à promouvoir toutes les œuvres sociales appelées à soulager la détresse humaine. Grand philanthrope, il fut président de la Ligue Nationale contre le Péril vénérien, vice-président de la Société des Habitations à Bon Marché de l'agglomération bruxelloise et administrateur de l'Œuvre Nationale Belge de Défense contre la Tuberculose. Il n'est pas de fleuron plus beau, nous semble-t-il, pour parer le souvenir de celui qui fut à la fois savant, soldat, homme d'affaires et homme de bien.

Notre Institut s'honorera en gardant fidèlement sa mémoire.

R. BETTE.

BIBLIOGRAPHIE.

La vie au sein des mers (Moreau, 1903).

Les théories transformistes (Moreau, 1905).

L'autonomie et la centralisation dans le système nerveux des animaux (Falk, 1905).

Cours de Physiologie (Moreau, 1908).

Les lois de la résistance électrique des tissus vivants (Hayez, 1921).

Sur la résistance électrique des cellules et des tissus (Davy, 1921).

Sur l'adaptation d'« Anotonda cygnea » à l'eau de mer (en collaboration avec G. HANNEVART et J. THIENEN).

Sur une nouvelle forme de résistance électrique des électrolytes (Hayez, 1922).

Forme nouvelle d'électrode impolarisable (s. d.).

Sur les décharges des condensateurs dans les nerfs (1910).

L'éclosion des œufs de poissons est-elle due à un phénomène osmotique ? (1911).

- Nouvelle méthode pour étudier les courants d'actions dans les muscles* (1911).
- Ueber die Fällung des kolloiden Silbers durch Metallplatten* (1912).
- Formation des colloïdes nouveaux dans une solution colloïdale où plongent des plaques métalliques* (1912).
- L'action des acides et des alcalis sur la contraction des muscles* (1912, en collaboration avec G. HANNEVART).
- Sur l'origine musculaire du phénomène psycho-électrique* (1913, en collaboration avec P. MENZERATH).
- Influence de diverses sections de la moelle sur le tonus et les réflexes chez le chien* (1914).
- Analyse physiologique du phénomène psycho-électrique* (1914, en collaboration avec P. MENZERATH).
- L'utilisation de la lampe à vide à trois électrodes en physiologie et en médecine* (1920).
- L'action physiologique des acides et leur solubilité dans les lipoides* (1920).
- Application des lampes à trois électrodes à la mesure de la résistance électrique des cellules et des tissus vivants* (1921).
- Culture des tissus vivants dans les sérums hydrolysés* (1922, en collaboration avec P. MENDELEEF).
- La résistance électrique des tissus d'après la méthode de Waterman et la nôtre* (1924).
- Anaphylaxie cellulaire étudiée par la résistance électrique des tissus* (1924, en collaboration avec P. MENDELEEF et C. PLATONEFF).

On consultera avec intérêt :

Notice sur la vie et les travaux de Maurice Philippson, Professeur honoraire de la Faculté des Sciences, 12 juin 1877-22 décembre 1938, par JEAN DEMOOR (Rapp. de l'Université de Bruxelles, 1938-1939).



Émile VANDERVELDE

EMILE VANDERVELDE.

(25 janvier 1866-27 décembre 1938.)

Le nom d'Émile Vandervelde évoque, avant tout, le chef de parti.

Il fut bien autre chose.

Tout ce qui appartenait au monde de l'esprit appartenait à Vandervelde.

Son œuvre écrite est considérable. Les ouvrages de doctrine y occupent évidemment une place importante. Mais on découvre, dans la bibliographie du grand homme d'État, des études qui témoignent de la diversité de son génie. Avec le botaniste Jean Massart, il écrivit, dès 1893, une étude sur *Le Parasitisme organique et social*.

Et celui qu'on a classé comme un déterministe intégral avait, en 1897, collaboré avec Massart et Demoor à la rédaction d'un livre intitulé : *L'Évolution régressive en biologie et en sociologie*. Pour lui, toutes les sciences, même celles qui paraissent les plus éloignées les unes des autres, étaient solidaires et s'éclairaient mutuellement.

La bibliographie que nous possédons de lui n'a laissé aucune trace des milliers d'articles et de conférences qu'il a écrits ou prononcées. Un chercheur persévérant retrouverait, dans les collections du journal officiel du Parti Ouvrier Belge, *Le Peuple*, un article qu'il consacra à ses conceptions métaphysiques et philosophiques. Il l'avait rédigé un jour où il se livrait à l'alpinisme, un de ses sports favoris. Devant la majesté de la nature, au sommet d'une des cimes les plus élevées de la Suisse, il avait, comme Jaurès le fit un jour de son côté, médité sur son destin personnel et sur celui de l'humanité. Il y confessait son agnotisme.

Le même chercheur, dans les collections de la *Gazette de Lausanne*, publiées aussi quelques années avant la guerre de 1914, y retrouverait le compte rendu d'une conférence contradictoire qu'il eut avec Mussolini sur l'existence de Dieu. A cette

époque, Mussolini, qui n'était encore qu'un exilé politique besogneux et qui devait plus tard, comme chef du Gouvernement fasciste, signer avec le Vatican le traité de Latran, défendait les thèses athéistes les plus outrancières. Le futur Duce, en réponse à l'argumentation serrée d'Émile Vandervelde, déposa sa montre sur la tribune devant laquelle il parlait et somma Dieu de manifester son existence dans un délai de cinq minutes.

Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que le chef du parti socialiste belge, que ses adversaires accusaient volontiers de fanatisme anti-clérical, se soit acharné à dissiper la confusion habilement entretenue entre l'interprétation économique de l'histoire et le matérialisme philosophique.

Les contemporains de notre génération se souviennent certainement de l'éblouissante conférence qu'il fit, au Palais des Académies, sur le poète russe Poushchine.

Il avait toujours lu le dernier livre. Il était doué d'une mémoire prodigieuse. Il avait fréquenté intimement les écrivains comme Émile Verhaeren, Anatole France, Maeterlinck, Pierre Mille. Il pouvait réciter de mémoire des centaines de vers de Théodore de Banville, de Musset, de Vigny, etc. Mais c'était aux écrivains du grand XVII^e siècle qu'allait toute sa prédilection. Il connaissait par cœur *Polyeucte* et *Britannicus*. Il mettait Racine bien au-dessus de Corneille, dont il connaissait également toutes les œuvres. Il le préférait à tous les autres parce que, pour lui, Racine représentait le génie français le plus parfait par la cadence et l'harmonie de la phrase, la pureté du style, l'élan de l'imagination, l'analyse pénétrante de toutes les passions et de tous les mouvements du cœur humain.

Ce même homme séduisait ses compagnons de voyage qui avaient le privilège de visiter avec lui les grands musées de l'Europe. Nul mieux que lui n'a parlé de Teniers, de Breughel. Les paysages de ce dernier, qu'il retrouvait à Vienne, étaient ceux qui l'avaient vu naître. Les horizons, le ciel, la lumière, les arbres, les personnages étaient ceux-là mêmes qui lui avaient fait cortège dans son enfance.

Sa maison était un sanctuaire de beauté où il avait rassemblé les souvenirs recueillis au cours de ses innombrables croisières autour du monde.

Émile Vandervelde a excellé dans tous les genres oratoires. Il ne fut médiocre ni quelconque dans aucun. On retrouvait chez lui les qualités maîtresses des grandes écoles d'éloquence

de la Renaissance italienne : l'imagination, la concision, la clarté, la force des images, la puissance d'argumentation, la méthode d'exposition, tout cela complété par une voix et des gestes dont la grâce et la séduction grandissaient avec le temps.

Comme tribun, il a parlé à des centaines de milliers d'hommes de toutes les nationalités. Il a déchainé dans son propre pays des mouvements d'opinion irrésistibles. C'est à sa parole que son parti doit, en grande partie, le prestige considérable qu'il avait acquis en moins d'un demi-siècle. C'est grâce à Vandervelde que les organisations ouvrières ont pu prendre, dans la vie nationale, cette place prépondérante et bienfaisante à laquelle Henri Pirenne rend hommage dans son *Histoire de Belgique*.

Il donnait le cours de l'histoire des doctrines sociales à l'Université de Bruxelles. Il aurait pu être un des plus grands avocats du barreau; sa vie ardente l'éloigna du prétoire. Il ne plaida que deux fois dans sa vie et chaque fois ce fut à l'étranger. Il alla au Congo pour y défendre les missionnaires. Il alla en Russie, au mois de juin 1922, pour y défendre, devant la Cour Suprême des Soviets, les socialistes révolutionnaires dans le premier grand procès historique intenté par les communistes à leurs adversaires.

Comme causeur, il ensorcelait ses intimes. Il connaissait tout. Il connaissait tout le monde. Il avait tout vu. Ce qui frappait, dans sa conversation, c'était sa tolérance, le souci de rendre hommage à ceux qui le combattaient avec le plus de passion, le mépris des médiocres, même s'ils partageaient ses idées. On avait toujours l'impression que cet homme pensait en fonction de l'avenir et non des circonstances contingentes. Ses desseins étaient toujours profonds et lointains. Et tel petit problème, qu'il s'acharnait à résoudre avec tant de persévérance, était déjà, dans son esprit, l'ébauche d'une réalisation grandiose et durable. Il dédaignait de triompher bruyamment dans les périodes de succès, comme il dédaignait aussi de se laisser abattre par l'adversité.

Mais ce fut incontestablement comme parlementaire qu'il remporta ses succès les plus éclatants. Il avait quelque mérite à le faire puisque, à cette époque, la Chambre comptait quelques orateurs dont la réputation avait franchi, depuis longtemps, les frontières de notre pays.

Quand on relit les premiers discours qu'il prononça comme

député en 1894 et qu'on relit aussi ceux qu'il prononça à la veille de sa mort, on y retrouve la même technique et la même inspiration. Un de ses contemporains qui fut son ami d'enfance, M. Louis de Brouckère, a décrit, en termes heureux, le secret de l'éloquence de Vandervelde : « J'entends dire souvent : « D'autres ont été amenés au socialisme par le cœur. Vander- » velde y a été conduit par le cerveau. C'est un cérébral. » Est-ce bien exact ?

» Il faudrait n'avoir jamais entendu un discours du Patron, jamais lu un de ses articles; il faudrait surtout ne l'avoir jamais observé tandis qu'il poursuivait la discussion serrée de quelque difficulté politique, pour ne pas avoir été frappé par la force et la précision de son raisonnement. Je ne connais personne qui applique, en toutes occasions, des méthodes de recherche plus constantes et plus sévères. Avez-vous remarqué son habitude des énumérations? On dirait qu'il a toujours présent à la pensée le précepte de Descartes : « Faire des dénombrements » si entiers et des revues si générales qu'on soit assuré de ne » rien omettre ».

» Entendez-le parler dans quelque réunion publique. A peine a-t-il précisé l'objet dont il va traiter que le voici distinguant les cas, classant les hypothèses et, les ayant toutes présentées à ses auditeurs, reprenant chacune d'elles, l'examinant, la retournant, ne l'abandonnant plus qu'après en avoir tiré tout ce qui peut lui être utile.

» Alors son genre d'esprit est bien celui que Pascal appelait l'esprit géométrique. »

Plus loin, M. de Brouckère disait :

« On sent que, devant l'esprit de l'orateur, une question se trouve continuellement posée, et implicitement il la soumet sans cesse à ses auditeurs : « Que convient-il que nous fas- » sions ? ». Tout, même les satisfactions de l'esprit, est sévère- ment subordonné à la tâche qu'il faut accomplir. Or, nul ne sait mieux que notre homme qu'une action ne se déduit pas, qu'elle se crée et que jamais on ne la trouvera toute prête au bout d'une succession de théorèmes, si longue qu'on la fasse et si savante qu'elle soit. C'est pourquoi, après avoir demandé à l'esprit géométrique tout ce qui peut éclairer son effort réalisateur, il laisse tout à coup, comme s'il venait à en oublier l'usage, un procédé qui, devenu inutile à son objet,

ne l'intéresse plus, et se guide alors, grâce à ses merveilleuses antennes dont la sensibilité est proverbiale. Pour reprendre le langage de Pascal, nous dirons qu'il met en œuvre l'esprit de finesse. Il est, bien plus que l'esprit géométrique, caractéristique de sa psychologie. »

C'est là tout le mystère d'une carrière dont l'éclat a illuminé un demi-siècle de notre vie nationale.

Au commencement était le verbe...

Mais Vandervelde est avant tout un réalisateur. Il ne se laisse pas griser par ses succès oratoires. Il sait que la tribune du Parlement n'est pas un tréteau et que ces exercices verbaux ne seraient que vaine imposture s'ils n'étaient pas suivis d'actes concrets.

Sous l'impulsion d'Émile Vandervelde, la Belgique a réalisé l'égalité politique, l'instruction obligatoire, le service militaire personnel, la liberté d'association et des réformes sociales considérables. Il a lutté contre l'alcoolisme. Il s'est occupé de la protection de l'enfance. Il fut membre de la Commission des Monuments et des Sites. Il s'efforça avec acharnement de laver nos admirables paysages des panneaux publicitaires qui en offensaient la beauté.

Rien n'a échappé à son zèle attentif de réformateur vigilant. Il a déposé les propositions de loi sur l'épargne de la femme mariée, sur l'accès des femmes au barreau, sur la liberté de conscience en matière d'inhumation. Il fut rapporteur d'un projet de loi de défense sociale à l'égard des anormaux, des délinquants d'habitude et de l'adolescence coupable.

Il fut tour à tour Ministre de l'Intendance, des Affaires Étrangères, de la Justice et de la Santé publique. C'est au Département de la Justice qu'il donna toute sa mesure lorsqu'il réforma complètement notre régime pénitentiaire au point qu'il fut cité en exemple dans le monde entier.

C'est lui qui a réalisé les prisons-écoles, les prisons pour tuberculeux, le reclassement des condamnés libérés. C'est lui qui donna l'impulsion aux écoles de service social et aux écoles de bienfaisance.

Son œuvre est immense. Elle l'est par la vitesse acquise qu'elle a gardée, par l'influence qu'elle continue d'exercer sur les générations qui se succèdent. Elle l'est surtout par sa géné-

reuse clairvoyance et la vitalité dont elle fait preuve en résistant aux injures du temps.

*
**

Un esprit aussi universel ne pouvait se désintéresser du problème colonial.

Les premiers contacts de Vandervelde avec notre future colonie furent plutôt mouvementés.

Vandervelde fut élu député pour la première fois, le 21 octobre 1894.

Dès le début de l'année suivante, il interpella le Gouvernement lorsque le Ministère réclama de nouvelles avances pour rembourser un emprunt contracté par l'État Indépendant du Congo et que la Belgique n'avait pas autorisé. Il interpella encore en 1900, puis en 1903 et à deux reprises en 1905. Il revint à la charge au mois de mars 1906.

Dans ses interventions répétées, Vandervelde, qui n'était d'ailleurs pas seul, dénonçait les abus de la colonisation. Ceux-ci existaient autant dans les autres colonies que dans l'État Indépendant du Congo. Et Vandervelde avait bien soin de le souligner. Comme il soulignait avec insistance qu'il n'était pas dupe de certaines explosions de vertueuse indignation qui poursuivaient des buts inavouables. Mais ce compagnonnage avec des réformateurs suspects ne le décourageait pas. A cette époque, on lui disait que ce qui se passait dans l'État Indépendant du Congo ne regardait pas la Belgique, puisque ce territoire était un État étranger. Vandervelde se refusait à accepter cet argument d'une subtilité juridique un peu grossière. Pour lui, le bon renom de la Belgique était en jeu et cela lui suffisait pour poursuivre sa campagne. On l'accusait aussi de faire un procès de tendance. On disait qu'il était hostile au régime léopoldien parce qu'il était adversaire de la royauté et que ses convictions républicaines obscurcissaient son jugement sur l'œuvre du roi Léopold II. On l'accusait aussi de lèse-patriotisme parce qu'une campagne anglaise orientée dans le même sens se déroulait parallèlement à la sienne.

Vandervelde montrait autour de lui des hommes comme Félicien Cattier et le Père Vermeersch, s'associant à ses protestations et qui n'étaient pas suspects de tendances républicaines. Il montrait autour de lui des catholiques et des libéraux qu'on ne pouvait soupçonner d'esprit partisan socialiste. Il

montrait surtout que les protestations venaient aussi d'Amérique, d'Italie et de France, où des hommes comme Francis de Pressensé, Pierre Mille ou Anatole France mêlaient leur voix à la sienne pour redresser une situation affligeante et qui menaçait de flétrir le bon renom de notre pays. Vandervelde dénonça tour à tour la confiscation des terres, le servage, le travail forcé, la corvée du portage, la corvée des vivres, la corvée du caoutchouc et les déplorables abus qui en étaient la conséquence.

Mais il n'avait garde de se laisser emporter par la passion. Lorsque la commission d'enquête revint du Congo après avoir examiné quel en était le régime, avec une complète loyauté, une totale objectivité, il eut soin, au cours des débats parlementaires, de citer longuement les résultats obtenus, l'effort considérable accompli, notamment par les gigantesques travaux de la construction du chemin de fer des Cataractes.

Cette triste période est aujourd'hui engloutie par le passé. Mais Vandervelde, avec un nombre grandissant de ses compatriotes, poursuivit avec acharnement l'amélioration du sort des indigènes. Il n'admettait aucune défaillance, aucune lacune dans l'armature sociale d'une colonie qui aujourd'hui est citée en exemple pour bien des initiatives qu'elle a prises en vue d'accroître le niveau de vie des Nègres.

Vandervelde n'a écrit que deux ouvrages importants sur le Congo belge. Le premier est le récit du voyage qu'il y fit de juillet à octobre 1908. Il est intitulé : *Les derniers jours de l'Etat du Congo*. Il est dédié à Jules Destrée qui fut son adversaire lorsque lui, Vandervelde, était seul dans son parti à vouloir la reprise du Congo par la Belgique.

La description de son voyage est pleine d'aperçus pittoresques. Mais les chapitres sont sans cesse coupés de considérations sur les problèmes économiques et sociaux qui se posent sous l'Équateur.

Ce voyage de 1908 l'avait conduit au Mayumbe, dans la région des Cataractes, et l'avait fait remonter le fleuve pour le faire pénétrer à l'intérieur, de Lisala à Dobo.

Il en avait vu assez pour dégager les traits généraux d'une politique qu'il allait s'appliquer à orienter énergiquement vers des concepts qu'il associait à ses doctrines.

Mais à cette époque, il avait surtout à lutter contre l'indifférence hostile de ses amis politiques qui proclamaient assez

étourdimement que la Belgique devait se désintéresser de toute pénétration coloniale.

Jamais Vandervelde n'accepta cette attitude de facilité et de paresse. Pour lui, c'était le devoir des socialistes belges d'être présents pour civiliser les Nègres, pour mettre les richesses de l'Afrique en valeur. Il dut se défendre avec acharnement, même vis-à-vis des socialistes étrangers, contre le reproche de colonialisme. Contre ces socialistes étrangers, Vandervelde soutenait que les tristesses de la colonisation n'étaient pas le monopole du Congo. Dans un meeting public à Londres, en 1903, il affirmait que le régime fiscal de l'Inde, la guerre de destruction des Matabélés, les camps de concentration du Transvaal, les projets d'introduction de la main-d'œuvre chinoise dans les mines d'or de l'Afrique du Sud soulevaient aussi la réprobation. Comme il rappelait que lui-même et son parti avaient protesté contre le lynchage aux États-Unis, le massacre des Juifs en Russie, les atrocités turques en Arménie et en Macédoine, les actes de cruauté commis dans la campagne de Chine, l'extermination des Hereros par les Allemands, des Onas de la Terre de Feu par les Chiliens et les Argentins, l'expropriation des habitants de l'Algérie de leurs meilleures terres.

Le second livre est intitulé : *La Belgique et le Congo*. C'est un historique très complet de la période orageuse qui a précédé ou suivi la reprise du Congo par la Belgique. Mais Vandervelde ne s'est pas borné à faire de l'histoire. Se servant des matériaux accumulés au cours de cette période, il y esquisse déjà toute une politique indigène. Il y fait dans ses conclusions une observation qui l'honore et qui confirme cette objectivité intégrale qui ne fut jamais prise en défaut.

« Tout d'abord, dit-il, la situation s'est-elle améliorée, depuis deux ans que la reprise est faite, depuis un an que le roi Léopold est mort ?

» L'affirmation n'est pas douteuse.

» Ceux qui soutiennent le contraire sont mal informés, ou bien cèdent à la crainte d'affaiblir, d'arrêter peut-être l'impulsion vers les réformes, en reconnaissant que les choses vont mieux.

» Cette tactique n'est pas la nôtre. La vérité nous paraît toujours bonne à dire. Quand la condition des indigènes, au Congo, était plus mauvaise que dans n'importe quelle autre

colonie d'Afrique, nous n'avons pas craint de le déclarer hautement. Aujourd'hui qu'elle tend à devenir plus supportable, avant même que le décret de réformes soit appliqué, par le seul effet du relâchement de la contrainte, nous croirions commettre une injustice en ne le disant pas. »

Et il avait soin d'invoquer le témoignage d'étrangers qui avaient le plus âprement critiqué la situation du passé et qui reconnaissaient loyalement que les choses avaient évolué dans un sens favorable.

Sa finesse avait décelé avec pénétration les mobiles obscurs de certaines campagnes. Ils dénonçaient leurs intentions impures.

« J'éprouve, disait-il, moi-même, quelque agacement lorsque je vois certains philanthropes qui n'ont jamais eu un mot de blâme pour les crimes coloniaux de leur gouvernement, pour l'extermination des Hereros, par exemple, réclamer des réformes au Congo belge avec un zèle d'autant plus ardent qu'il a été plus tardif. »

C'est dans le même livre qu'il affirmait sa foi dans la nécessité d'une politique coloniale active. Il montrait que la Belgique, si elle n'était pas allée au Congo, poussée par son expansion commerciale qui était dans la logique de son énorme développement industriel, aurait dû aller ailleurs, en Chine, en Perse ou en Argentine.

Il déplorait l'attitude purement négative de ses amis politiques. Il ne pouvait partager cette passivité.

Il exprimait sa pensée avec modération et fermeté quand il disait :

« Il y avait, certes, de très bonnes raisons pour que les Belges n'aillent pas au Congo. Tout le monde ne doit pas faire l'élevage des éléphants. On peut se contenter de paître des moutons et des chèvres dans la mère-patrie. Je ne doute pas que si la Belgique avait consacré l'effort qu'elle a fait en Afrique à développer ses relations commerciales avec des pays libres, elle eût obtenu de plus sérieux avantages matériels, avec moins de risques, moins de frais, moins de responsabilités.

» Mais, en dépit de toutes les résistances, la Belgique, ou, si l'on aime mieux, la bourgeoisie belge est allée au Congo; elle y a pris des intérêts; elle y a incorporé des capitaux; elle

y a créé des entreprises dont le nombre ne cesse d'augmenter, et personne ne peut sérieusement croire que, faisant, après vingt-cinq ans, machine en arrière, elle passe la main à d'autres en s'infligeant, à tout point de vue, la plus humiliante des diminutions morales.

» Dès lors, ceux mêmes parmi nos amis qui considèrent le colonialisme, purement et simplement, comme un mal sans compensation devront, pour le moins, attendre le triomphe de leurs doctrines pour que l'abandon éventuel du Congo cesse d'être une utopie. »

*
**

Les deux livres que nous venons de citer étaient descriptifs. Il est assez curieux que dans l'abondante littérature marxiste que Vandervelde a laissée on ne trouve aucun ouvrage important de doctrines consacré tout entier à la colonisation. A part un seul article qui, à ma connaissance, est l'unique tentative faite par le chef du parti socialiste belge pour dégager une doctrine coloniale spécifiquement socialiste, on ne trouve rien dans son œuvre qui permette d'avoir une vue d'ensemble de ses conceptions théoriques dans le domaine colonial.

Cependant, Vandervelde peut être comparé aux commentateurs les plus connus du maître du socialisme scientifique :

Jaurès, Bracke, Jules Guesde, Aftalion, en France;

Kautsky, Bernstein, Borchardt, en Allemagne;

Loria, en Italie;

Lénine, Plekhanof, Bucharine, en Russie;

vander Goes, en Hollande;

Hyndman, en Angleterre;

Louis Boudin, Morris Hilquit, Ernest Untermann, aux États-Unis;

Otto Bauer, Max Adler, en Autriche.

Dans l'article auquel nous faisons allusion (*Socialisme et Colonialisme*, la *Revue socialiste*, t. XLIX, janvier-juin 1909) on retrouve tout de suite l'interprétation que Vandervelde donnait aux théories de Marx.

J'ai dit naguère (*Vandervelde et la Doctrine socialiste*) (1) :

« Ce qui frappe dans l'œuvre doctrinale de Vandervelde, c'est

(1) Edit. Eglantine, Bruxelles, 1928.

son étonnant dynamisme. On sent, dans toutes ses pages, que l'homme de science qui les écrit ne se sépare jamais complètement du chef de parti, du propagandiste et du futur homme d'État. Vandervelde a toujours la préoccupation des contradictions lointaines que les événements peuvent réserver à ses théories. De là, cette mesure et cette circonspection dans l'expression d'une pensée pourtant si nette et si vigoureuse.

» ...

» Ses préoccupations de propagandiste et de militant ne nuisent jamais à l'absolue probité scientifique de l'exposé. Vandervelde met un tel souci, on pourrait dire une telle coquetterie, à exposer tous les arguments de l'adversaire qu'on peut se demander, lorsqu'il fait ainsi le bilan des « pour » et des « contre », comment ceux-ci finiront par être vaincus par ceux-là. De là aussi cette apparente froideur dans le raisonnement. La pensée se surveille sans cesse. Elle ne se laisse jamais surprendre par l'émotion. On ne rencontre pas chez lui ces outrances et ces boursoufflures qui déparent souvent l'œuvre de Karl Marx. Si l'émotion paraît, elle est toujours de qualité supérieure; elle décèle une grande culture, un esprit fin ne dédaignant pas, à la fin de chaque chapitre, lorsque la moisson des arguments est en sûreté, de s'élever, d'un coup d'aile, dans le ciel de l'idéal. L'œuvre abonde en citations littéraires admirablement choisies, surprenantes de beauté, de force et de sagesse. »

Dans l'article *Socialisme et Colonialisme*, on peut observer que Vandervelde témoigne d'une grande liberté de pensée à l'égard des doctrines marxistes. Il ne faudrait pas en conclure qu'il a renié Marx. On ne pourra jamais le classer parmi ceux que l'on a dédaigneusement appelés « les ruminants du marxisme ». Son esprit subtil et pénétrant se refuse à toute servilité intellectuelle. Pour lui, le marxisme restera toujours un merveilleux instrument de recherches. Il croit, avec beaucoup d'autres, que les marxistes, pour être fidèles à leur doctrine, doivent la reviser sans cesse. C'est d'ailleurs une latitude dont Marx lui-même avait usé abondamment.

Dans l'article *Socialisme et Colonialisme*, Vandervelde se déclare partisan de la colonisation dépouillée de toutes ses tendances capitalistes. Il rejette la distinction arbitraire que Karl Kautsky, au congrès de Stuttgart, avait tenté d'établir entre les colonies de peuplement et les colonies d'exploitation.

Il rejette l'idée de l'internationalisation des colonies. Celle d'un condominium international le laisse particulièrement sceptique. Il n'est pas davantage partisan de l'abandon du Congo par la Belgique et du projet de le partager, de le laisser aux mains d'autrui ou de le faire gouverner par une commission internationale.

Il accueille avec faveur l'idée que les puissances donnent mandat à la Belgique de gouverner la colonie, sous le régime de la liberté commerciale pour tous, avec participation financière des autres nations, en partageant avec le mandataire les charges de la mise en valeur.

Bien longtemps avant ceux qui, en 1945, ont accepté le régime de la porte ouverte inscrit dans le traité de Berlin, il y voit une solution qui pourrait assurer la protection des indigènes, la répression de la traite, l'abolition de l'esclavage, la liberté du commerce, l'égalité des droits et la libre navigation sur les grandes artères fluviales. Il rejette radicalement l'idée d'abandonner les colonies. Ceci aboutirait, selon lui, à une domination renforcée par d'autres puissances capitalistes ou le retour à la barbarie. Il ne peut admettre que l'œuvre réalisée, en commettant des erreurs qu'il a âprement dénoncées, soit envahie par la brousse. Il pense aux chemins de fer, au balisage des grands fleuves, aux plantations qui occupent des milliers de travailleurs, aux stations expérimentales, aux écoles, aux établissements hospitaliers,

Il a résumé à la fin de cet article ses conceptions en matière coloniale. On fera bien en les relisant de se souvenir qu'elles furent rédigées en 1909. Peut-être, en tenant compte de cette circonstance chronologique, sera-t-on davantage convaincu de son exceptionnelle clairvoyance.

Et l'on comprend, en les relisant, qu'il ait pu mettre en épigraphe à l'un de ses volumes cette pensée d'Enfantin : « Je crois que ce qui est contient le résumé de ce qui fut, dont il est le tombeau, et le germe de ce qui sera, dont il est le berceau. »

Voici ce que Vandervelde disait :

« Les adversaires les plus irréductibles de la politique coloniale font une exception, cependant, pour les colonies de travail ou de peuplement.

» Beaucoup de socialistes conçoivent, avec Bebel, la possibi-

lité d'une colonisation civilisatrice, nationale ou internationale, qui soit dégagée de tout esprit de lucre et de domination; mieux vaudrait, cependant, pour éviter des malentendus, appeler cette colonisation civilisatrice : expansion ou pénétration pacifique.

» Tous les socialistes sont d'accord pour condamner la colonisation capitaliste, c'est-à-dire la conquête de pays non civilisés, afin d'exploiter les populations indigènes au profit des classes maîtresses de la métropole.

» L'opposition des socialistes à la politique coloniale ainsi définie n'a pas empêché que, sauf d'infimes exceptions, toutes les contrées tropicales ou subtropicales soient partagées entre les Européens, les Japonais et les Américains.

» Dans ces conditions, la lutte contre le colonialisme capitaliste ne peut plus avoir pour objet d'empêcher qu'on ne colonise, mais de préparer, pour un avenir plus ou moins prochain, le retour à l'indépendance des peuples colonisés.

» Ce retour à l'indépendance apparaît, dès à présent, comme possible pour les colonies comme l'Inde ou l'Égypte, dont les habitants prennent, de plus en plus, conscience de leur unité nationale. Il doit être préparé, au contraire, par des réformes de longue haleine, lorsqu'il s'agit des colonies dont l'abandon immédiat risquerait d'amener un retour à l'état sauvage et de compromettre les progrès techniques qui y ont été réalisés.

» Dans cette seconde hypothèse, le socialisme, en lutte contre le colonialisme capitaliste, doit se proposer, pour but immédiat, d'étendre progressivement l'autonomie des communautés indigènes, d'opérer la restitution de leurs terres, d'abolir toutes les formes de travail forcé et, d'une manière générale, de favoriser tous les mouvements qui tendent à les affranchir et à les rendre indépendants. »

Si l'on explore partiellement l'œuvre scientifique de Vandervelde, on s'aperçoit, sans qu'il soit possible de le contester un instant, qu'il est resté fidèle à ses conceptions marxistes dans le domaine colonial comme dans les autres. Pour lui, les colonies, peut-être plus que les économies métropolitaines, sont soumises à la loi d'évolution du capitalisme définie par Karl Marx. Elle se caractérise par l'accumulation capitaliste dont le volume se gonfle et le rythme se précipite. Le capitalisme retenant pour lui-même la plus grande part de la plus-value et ne pouvant la consommer tout entière est obligé, sous peine de voir le régime

frappé de stérilité, de rechercher sans cesse de nouveaux marchés d'investissement des capitaux accumulés. Ceci provoque nécessairement des conflits entre les groupes capitalistes rivaux en quête de placements lucratifs.

La seconde manifestation de la loi d'évolution est l'expansion du mode de production capitaliste à tous les pays, et, dans tous les pays, à toutes les catégories économiques. L'agriculture elle-même est entraînée dans cette même voie. Il n'y a jamais évolution régressive.

La généralisation des modes capitalistes de production et d'échange a pour corollaire la prolétarianisation des classes que Vandervelde, comme tous les théoriciens du marxisme, se garde bien de confondre avec l'appauvrissement des masses.

La troisième manifestation de cette loi est l'augmentation relative et proportionnelle du capital fixe vis-à-vis du capital circulant. C'est ce que l'on a appelé plus familièrement le phénomène de la surcapitalisation.

Enfin, reste la concentration capitaliste qui ne paraît plus d'ailleurs niée par les adversaires de Marx eux-mêmes. Cette concentration des capitaux aboutit fréquemment au parasitisme privé, au détriment des finances publiques et à la prédominance du capitalisme financier.

Ces notions un peu abstraites et purement théoriques constituent la base idéologique de l'action quotidienne de Vandervelde. Elles l'éclairent et elles la guident.

Voilà, trop brièvement résumée, l'activité scientifique d'un homme qui illustra notre compagnie.

Montesquieu a dit : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie : il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »

Émile Vandervelde eut à la fois du génie et il ne tenta jamais de s'évader des hommes auxquels il consacra toute sa féconde existence.

A. WAUTERS.

22 avril 1945.



Mgr Auguste DE CLERCQ

Mgr AUGUSTE DE CLERCQ.

(30 avril 1870-28 novembre 1939.)

Le 28 novembre 1939 mourait à Schilde, Mgr Auguste De Clercq, Vicaire Apostolique du Kasai, membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge, ancien membre du Conseil Colonial, ancien professeur de la section coloniale de l'Université de Louvain.

Il naquit à Avekapelle le 30 avril 1870, d'une famille qui a donné aux missions congolaises trois prêtres et une sœur de la Charité.

Après avoir achevé brillamment ses humanités au collège de Furnes, il fit son entrée au noviciat de Scheut. en 1888, l'année même où Léon XIII, répondant au désir de Léopold II, confiait à la Congrégation de Scheut la juridiction spirituelle sur tout le Congo, à l'exception de la région des Grands Lacs, évangélisée par les Pères Blancs.

Le 6 septembre 1893, quelques semaines après son ordination sacerdotale, le Père De Clercq s'embarqua pour le Congo.

C'était le temps héroïque où les cadavres jonchaient la route des caravanes, où des populations hostiles provoquaient des conflits armés, où la mort exigeait des coloniaux un très lourd tribut.

Le jeune missionnaire atteignit Luluabourg le 20 janvier 1894. Cette mission abritait des enfants rachetés, des malades chassés de leurs villages, des esclaves libérés par les expéditions militaires. En 1895, un millier de chrétiens et de catéchumènes s'y trouvaient. Le Père De Clercq, de complexion délicate, peu apte aux travaux que requiert l'organisation matérielle, mania la plume plutôt que le marteau et la truelle. Il est préposé aux œuvres d'instruction et d'éducation. L'enseignement fait dès l'abord et fera toujours l'objet de tous ses soins. Dans sa hutte en pisé, il se livre assidûment à l'étude de la langue, dont la connaissance est indispensable à l'éducateur. Déjà en l'année 1897, il fait paraître une grammaire de la langue des Bena

Lulua, suivie bientôt de nombreux livres de classe et d'instruction religieuse.

A peine âgé de 27 ans, il est nommé supérieur provincial de l'immense territoire dont Monseigneur Van Ronslé venait d'être promu Vicaire Apostolique. Il a comme tâche de visiter chaque année les stations de mission établies au Kasai, au Mayombe, au delà de l'Équateur. Ces voyages le documentent sur les peuplades congolaises et développent ses connaissances linguistiques. Il fixe sa résidence au Mayombe, à Kangu. Il composera la grammaire du kiyombe. Durant son provincialat, il publie, outre divers ouvrages religieux, des vocabulaires kanioka, la grammaire et le vocabulaire de la langue luba, une esquisse et un vocabulaire de la langue bakete.

Rappelé en Belgique en 1906, il occupe durant douze ans des fonctions très importantes dans sa Congrégation, sans jamais perdre le contact avec le Congo. Il est nommé membre du Conseil Colonial et professeur de langues congolaises à l'Université de Louvain. Durant cette période il publie notamment une nouvelle grammaire de la langue luba, des dictionnaires et des exercices pratiques.

Le Saint-Siège, en 1918, le nomme Vicaire Apostolique du Kasai. La mission, depuis son départ avait évolué. Au système d'orphelinats et de colonies scolaires avait succédé l'action directe dans les villages. Tout le pays avait été parcouru. Mais le travail avait été entrepris surtout en largeur. Monseigneur De Clercq est l'homme doué de toutes les qualités nécessaires pour exercer une action en profondeur et donner à la mission un développement harmonieux. Il existait une école normale. Il en érige encore deux, une pour jeunes gens, une autre pour filles. Il développe le petit séminaire et établit un séminaire central, où les futurs prêtres d'une dizaine de Vicariats reçoivent leur formation. A Kananga, près de Luluabourg, il ouvre une école moyenne pour commis. Outre les 53 écoles des missions, 2.993 écoles fonctionnent en pleine brousse, comptant au delà de 100.000 élèves. Il fonde trois périodiques. Il institue deux Congrégations indigènes, une pour Frères, une autre pour Sœurs. Non loin du séminaire, il établit le premier Carmel du Congo. A côté des œuvres scolaires se multiplient les œuvres d'assistance médicale. Les soins donnés aux malades, en 1938, montent à 713.575. D'après les dernières statistiques le Vicariat du Haut-Kasai compte 317.316 chrétiens.

Cette énumération montre que Monseigneur De Clercq fut un grand réalisateur. La multiplicité des œuvres du Vicariat n'épuisait cependant pas son étonnante puissance de travail. Il fut et resta jusqu'à la fin un homme d'étude. Selon la Bibliographie des missionnaires de Scheut, il fit paraître 39 livres et 81 articles, dans des revues belges et étrangères, en dehors de ceux qu'il écrivit pour les périodiques de sa Congrégation. Ses écrits témoignent d'une connaissance approfondie de la mentalité des noirs et de leurs coutumes, d'une grande finesse d'observation, d'une riche expérience.

Le pape Pie XI reconnut ses mérites en l'élevant à la dignité d'Assistant au Trône pontifical, le Roi en le nommant Officier de l'Ordre de Léopold.

En 1938, un mal implacable força Monseigneur De Clercq de revenir en Belgique. Connaissant son état, il dit calmement : « Je suis profondément heureux, parce que Dieu m'a donné la grâce de pouvoir faire le bien qu'Il a demandé de moi. La mission du Kasai est aujourd'hui solidement établie... Ma tâche est achevée. »

Son âme demeurant maîtresse de son corps tourmenté, il écrivit encore durant toute une année des méditations en kiluba pour les noirs qu'il avait tant aimés. Quand la maladie eut rongé ses dernières forces, il s'éteignit doucement. En Monseigneur De Clercq, le Congo perdait un savant linguiste, un ethnologue éminent, un grand évêque missionnaire.

M^{sr} J. CUVELIER.

BIBLIOGRAPHIE.

(Extrait de : *Proeve eener bibliographie van de Missionarissen van Scheut*, door W. A. GROOTAERS en D. VAN COILLIE, pp. 33 et ss.)

M^{sr} De Clercq fut rédacteur de *Revue congolaise*, 1910-1914; de *Onze Kongo*, 1910-1914; de *Nkuruse*, 1914-1918, 1918- ; de *Dibeji*, 1930- ; de *Nzubuetu*, 1936- ; de *Pastoralia*, 1920- .

Livres.

1. *Grammaire de la langue des Bena Lulua*, in-8°, VII+110 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1897.
2. *Mukanda wa kubadisha bana* (livre de lecture pour enfants, en luba), Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1898 (plusieurs éditions subséquentes) (sans indication de nom d'auteur).
3. *Niaku bua kutambusha bantu Batismo* (instructions pour le baptême, en lulua), in-8°, 23 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1898.

4. *Malu a mu nikanda ya Mfidi Mukulu* (catéchisme, en luba), in-8°, 124 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1898.
5. *Eléments de la langue Kanioka*, in-8°, 45 p., Vanves, Impr. franciscaine missionnaire, 1900.
6. *Miaku misunguluke* (Livre de lecture, en Luba), in-8°, 117 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1900.
7. *Vocabulaire Kanioka-Français*, in-8°, 92 p., Vanves, Impr. franc. des missions, 1901.
8. *Vocabulaire Français-Kanioka*, in-8°, 72 p., Vanves, Impr. franc. des missions, 1901.
9. *Grammaire de la langue Luba* (suivie d'un vocabulaire Luba-Français, Français-Luba), in-8°, VI+504 p., Louvain, Istas, 1903.
10. *Petit catéchisme à l'usage de la mission du Haut-Kasai* (en Luba), Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1904.
- 10a) *Mukanda wa kusambila* (petit livre de prières en Luba), in-8°, 61 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1904.
11. *Mukanda munene we Miaku ya Mfidi Mukulu* (grand catéchisme, en Luba), 127 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1906.
12. *Mifwamu ya Mfumu etu Jezus Kristus* (paraboles, en Luba), in-8°, 91 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1909 (sans nom d'auteur).
13. *Mukanda wa kubadisha bana ne wa misambo* (livre de prières pour enfants, en Luba), in-8°, 44 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick (sans nom d'auteur).
14. *Mukanda munene wa Miaku ya Mfidi Mukulu* (grand catéchisme, en Luba), 2^e édit., 127 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1909.
15. *Miaku Misunguluke* (livre de lecture, en Luba), 2^e édit., in-8°, 123 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1910.
16. *Grammaire pratique de la langue Luba*, gr. in-8°, VI+151 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1911.
17. *Mukanda wa kusambila* (petit livre de prières, en Luba), 3^e édit., in-8°, 116 p., Bruges, Desclée, 1912.
18. *Mifwanu ya Mfumu etu Jezus Kristus* (paraboles, en Luba), 2^e édit., 91 p., Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1912.
19. *Belgisch Congoland*, het ontstaan, het land, het volk, het missiewerk, gr. in-8°, 60 p., Brugge, Houdmont, 1913.
20. *Mukanda munene wa Miaku ya Mfidi Mukulu* (grand catéchisme, en Luba), 3^e édit. ? 4^e édit., 1914.
21. *Dictionnaire Luba-Français. Français-Luba*, in-8°, 583 p., Bruxelles, Dewit, 1914.
22. *Mukanda munene wa Miaku ya Mfidi Mukulu* (grand catéchisme, en Luba), nouvelle édition, 1917.
23. *Supplément à la grammaire pratique de la langue Luba*, Hemptinne, 1920.
24. *Dilongesha dia muakulu* (grammaire de la langue Luba, en Luba), in-8°, 45 p., Hemptinne.
25. *Bulengele bua Mvidi Mukulu* (La bonté de Dieu, ou la grâce, en Luba), Hemptinne, 1920.
26. *Miaku ya Mvidi Mukulu* (catéchisme, en Luba), in-8°, 69 p., Turnhout, Proost, 1926.

27. *Miaku ya Mvidi Mukulu* (grand catéchisme avec explication, en Luba), in-8°, 324 p., Turnhout, Proost, 1926.
28. *Misambo* (livre de prières), in-8°, 32 p. (en Luba), Hemptinne, 1927.
29. *Nouvelle grammaire Luba*, gr. in-8°, 102 p., Bruxelles, Dewit, 1929.
30. *Recueil d'Instructions pastorales*, gr. in-8°, 130 p., Louvain. Museum Lessianum, 1930, section missiologique, n° 13.
31. *Bisama ne Lufu via Mfumu etu Yezu Kristo* (Passion et mort du Christ, en Luba), in-8°, 60 p., Turnhout, Proost, 1931.
32. *Evanjelio wa Mfumu etu Yezu Kristo* (Les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres, en Luba), in-8°, 397 p., Turnhout, Proost, 1931.
33. *Miaku ya Mvidi Mukulu* (catéchisme, en Luba), in-8°, 69 p., Turnhout, Proost, 1932.
34. *Myanda ya Mungo-Lukanda wa Katekismo Katolika* (traduction du n° 27 en kiluba du Katanga), in-8°, 259 p., Luabo-Kinda, 1934.
35. *Yosefu Munsantu* (S. Joseph, en Luba), in-8°, 38 p., Hemptinne, 1935.
36. *Dictionnaire Luba*, première partie : Luba-Français, gr. in-8°, 307 p., Léopoldville, Procure des Missions de Scheut, 1936.
37. *Bena Diakalenga* (pour catéchistes, en Luba), in-8°, 129 p., Hemptinne, 1937.
38. *Malu a dialengana meji* (Méditations, en Luba), in-8°, 88 p., Hemptinne, 1937.
39. *Dictionnaire Luba*, deuxième partie : Français-Luba, gr. in-8°, 274 p., Léopoldville, Procure des Missions de Scheut, 1937.

Articles.

1. *La station de Luluabourg* (Missions catholiques, XXVII, 1345, A° 1895, 121-123, 1 ill.).
2. *La vigne à Luluabourg* (Le Congo belge, II, 20, 1897, 235-236).
3. *La vigne au Congo* (Le Mouvement géographique, XIV, 41, 1897, 489).
4. *Légendes congolaises* (La Belgique coloniale, IV, 32, 1898, 377-378).
5. *Légendes congolaises* (Le Congo belge, III, 14, 1898, 160-161).
6. *Le culte eucharistique chez les chrétiens de la mission Saint-Joseph de Luluabourg, au Congo belge* (XI^e Congrès eucharistique international [Bruxelles], 13-17 juillet 1898, 678-679).
7. *Préfixes en langue bantoue* (Zeitschrift f. Afrik. u. Ocean. Sprachen [Berlin], IV, 2-3, 1898, 179-190, 193-198).
8. *Esquisse de la langue Bakete, et vocabulaire* (Zeitschrift f. Afrik. u. Ocean. Sprachen [Berlin], IV, 1898, 316-336).
9. *La légende du serpent* (La Belgique coloniale, V, 42, 1899, 498-499).
10. *Rapport sur la situation au Kasai* (Le Mouvement antiesclavagiste, XI, 4, 1899, 155-158, 3 photos).
11. *Progrès des stations du Kasai* (Le Mouvement géographique, XVI, 39, 1899, 477).
12. *De toestand van de missiepost Sint-Jozef (Luluaburg)* (Verslag van het Werk der Kath. Zendingen, II, 4, 1899, 81-85, 3 photos).
13. *Ravage et abandon du poste Berghe-Sainte-Marie* (Le Mouvement antiesclavagiste, XI, 1, 1900, 37-39, 2 photos).
14. *Les ravages de la maladie du sommeil à Berghe-Sainte-Marie* (Le Mouvement antiesclavagiste, XII, 2, 1900, 97).

15. *Difficultés du recrutement des enfants à Kangu* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XII, 6, 1900, 230).
16. *La rémunération du travail indigène* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XII, 5, 1900, 233-235).
17. *A propos de la révolte de Boma* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XII, 6, 1900, 283-284).
18. *Verwoesting door de slaapziekte aangericht te Sinte-Maria-Berghe* (Verslag van het Werk der Kath. Zendingen, III, 3, 1900, 126).
19. *De slaapziekte. Dood van Mamboela, laatste Bobangi* (Verslag van het Werk der Kath. Zendingen, III, 3, 1900, 91).
20. *Moelijkheden om kinderen te werven voor Kangu* (Verslag van het Werk der Kath. Zendingen, III, 4, 1900, 126).
21. *Over de oproer in Boma* (Verslag van het Werk der Kath. Zendingen, III, 5, 1900, 155).
22. *Notes sur la langue des Bena-Lulua* (Zeitschrift f. Afrik. Sprachen, Berlin, 1900, I).
23. *Un mariage au Congo* (La Belgique coloniale, X, 5, 1904, 57).
24. *Une jeune chrétienne fiancée à un païen* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XVI, 1, 1904, 24).
25. *Troupeaux et plantations de Moll-Sainte-Marie* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XVI, 6, 1904, 181).
26. *Succès de l'apostolat à Muanda* (Le Mouvement anti-esclavagiste, XVI, 7, 1904, 213).
27. *Recherches étymologiques du terme employé communément en langue bantoue pour désigner l'eau* (Zeitschrift f. Afr. u. Ocean. Sprachen, Berlin, 1905).
28. *Grammaire du Kiyombe* (Anthropos, II, 2, 1907, 449-466; 3, 761-795).
29. *Quelques légendes des Bena Kanioka* (Anthropos, IV, 1, 1909, 71-86; 2, 442-456).
30. *Les missionnaires au Congo* (Congrès catholique de Malines, 23-26 septembre 1909, IV^e section, Œuvres catholiques aux colonies, 2^e rapport, 1-6).
31. *De zendingen in Congoland* (Congrès catholique de Malines, 23-26 septembre 1909, VI^e section, Œuvres catholiques aux colonies, 2^e rapport, 1-4).
32. *Les chefferies indigènes* (Compte rendu analytique des séances du Conseil colonial, Bruxelles, 1910, 505-509).
33. *La situation réelle de l'esclave dans la société noire* (Compte rendu analytique des séances du Conseil colonial, Bruxelles, 1910).
- 33a. *Onze Kongo*, tweemaandelijksch Vlaamsch tijdschrift over Kongo (met L. SCHARPÉ en J. DE COCK); *Hooger Leven*, V, bijvoegsel bij n^o 18, 1910, 2 pages.
34. *Guide pratique pour l'étude des idiomes bantous encore inconnus du Congo belge* (Revue congolaise, I, 1, 1910, 29-48).
35. *Inleiding tot de studie der Bantutalen van Belgisch Kongoland* (Onze Kongo, I, 1, 1910-1911, 1-11).
36. *Pater Cambier* (Onze Kongo, I, 2, 1910-1911, 207-209).
37. *Lubavolkeren in den spiegel van hun spreuken* (Onze Kongo, II, 1, 1911-1912, 1-18; 2, 81-101).

38. *Inleiding « De geheime sekte der Bakhimba's » Bittremieux.*
39. *Missiewerk in Congoland* (Ons Geloof, II, 4, 1912, 158-167).
40. *Quelques indications pratiques sur la façon de faire des observations ethnographiques au Congo* (Revue congolaise, III, 2, 1912, 187-195).
41. *Comment faire des observations religieuses ?* (Semaine d'ethnologie religieuse, 1^{re} session, Louvain, 1912, 216-221).
42. *De katholieke missiën in Belgisch Kongo : Apostolisch Vikariaat van Kongo* (Onze Kongo, III, 2, 1912-1913, 121-124).
43. *Ontstaan van Belgisch Kongo* (Onze Kongo, III, 3, 1912-1913, 169-182).
44. *Ons koloniaal gebied* (Onze Kongo, III, 3, 1912-1913, 183-198).
45. *Practische wenken over de ethnographische waarnemingen in Kongo* (Onze Kongo, III, 3, 1912-1913, 183-198).
46. *Het Volk* (Onze Kongo, III, 4, 1912-1913, 253-267).
47. *Het Missiewerk* (Onze Kongo, III, 4, 1912-1913, 268-282).
48. *Introduction à l'étude des langues* (Revue congolaise, IV, 2, 1913, 144-153).
49. *Introduction à l'étude des langues* (Semaine d'ethnologie religieuse, 2^e session, Louvain, 1913, 81-93).
50. *Education professionnelle* (III^e Congrès colonial international, Exposition internationale de Gand, 1913).
51. *Missiewerk in Kongoland* (Journées coloniales scolaires, Collège Saint-Rombaut, Malines, 17 et 18 février 1913, Rapports, 39-62).
52. *Vingt-deux contes Luba* (Zeitschrift f. Kolonialsprachen, Berlin, IV, 3, 1913-1914, 181-230).
53. *Over het studeeren van talen* (Onze Kongo, IV, 3, 1913-1914, 233-243).
54. *Heidenen* (Ons Geloof, VI, 6, 1920, 241-246).
55. *Statistiques du Kasai* (Les Missions catholiques, LII, 2654, 1920, 185).
56. *La Mission du Haut-Kasai* (Les Missions catholiques, LII, 2676, 1920, 450-452, 1 illustration).
57. *Lettre à la comtesse Ledochowska à propos de la presse congolaise* (Bulletin du Clergé, II, 3, 1922, 127).
58. *Le verbe en langue luba* (Revue « Congo », VI, 1925, 2, 723-730).
59. *L'enseignement religieux (Haut-Kasai)* (Quatrième semaine de Missiologie, Louvain, 1926, 66-74).
60. *Le chanvre chez les Bena-Lulua, origine, signification et influence de l'usage du chanvre* (Revue « Congo », IX, 1928, 1, 504-514).
61. *La peur et la honte chez les noirs Baluba* (Revue « Congo », IX, 1928, 2, 588-601).
62. *Deux textes luba* (Revue « Congo », IX, 1929, 1, 1-26).
63. *Le Ndumbulula, c'est-à-dire le juge au pays du Luba-Kasai-Sankuru-Lomami* (Revue « Congo », X, 1929, 2, 839-843).
64. *De dringende noodzakelijkheid van een diepe en « moderne » vorming voor de Congoleesche Christenen* (Kerk en Missie, IX, 3, 1929, 97-101).
65. *Het werk van de bekeering der heidenen* (Ons Geloof, XVI, 3, 1930, 97-104).
66. *Sur l'attitude des Baluba vis-à-vis de la pénétration des idées européennes* (Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, II, 1, 1931, 46-51).

67. *Rythme et parallélisme en langue luba* (Revue « Congo », XII, 1931, 1, 5-12).
68. *Littérature indigène luba* (Revue « Congo », XII, 1931, 2, 165-185).
69. « *La crise* » in *de Kongo* (De IJverige Missiebetjes, V, 2, 1932, 44-45).
70. *Pastoralia. De l'orgueil à combattre chez les chrétiens* (Afer, 2, 1933, 149-154).
71. *De l'origine des Bakwa Kalonji* (Mitt. Gesellschaft, Wien, LXIII, 1933, 14-16).
72. *Les langues communes au Congo belge* (Revue « Congo », XV, 1934, 2, 161-167).
73. *Lubataal-studie* (Kongo-Overzee, I, 2, 1934-1935, 75-92; 3, 168-174; 4, 219-227; II, 1, 1935-1936, 14-24).
74. *Imiter et copier (psychologie africaine)* (Afer, 4, 1935, 61-67).
75. *Un périodique indigène au Haut-Kasai* (Afer, 4, 1935, 84-89).
- 75a. *Qu'est-ce que les sorciers ?* (Africa, London, VIII, 4, 1935, 541-542).
76. *La presse dans les missions* (Deuxième conférence plénière des Ordinaires des Missions du Congo belge et du Ruanda-Urundi, 1936).
77. *Mupongo, Buloji* (Bulletin juridique indigène, Elisabethville, IV, 1936, 1, 1-10).
78. *Mupongo, Buloji* (Revue « Congo », XVII, 1936, 1, 1-10).
- 78a. *De kristelijke leer over ongeluk en dood in den strijd tegen het Buloji bij de Baloeba* (Veertiende Missiologische Week, Leuven, 1936, 398-406).
79. *Hoe het Tshiluba zich in Kasai verspreidde* (Kongo-Overzee, III, 5, 1936-1937, 241-244).
80. *Lettre d'approbation* (in : « Vade-Mecum pour coloniaux »), Bruxelles, Secrétariat catholique pour coloniaux, 1938, 16.
81. *Brief van goedkeuring* (in : « Vade-Mecum voor kolonialen »), Brussel, Katholiek Secretariaat voor Kolonialen. 1938. 16.



Lionel WIENER

LIONEL WIENER

(13 avril 1879-5 septembre 1940.)

Lionel Wiener naquit à Bruxelles le 13 avril 1879. Il était le petit-fils du célèbre graveur Jacques Wiener (1815-1899); son père, Edouard Wiener († 1930), fut vice-président du Crédit Général Liégeois.

M. Wiener suivit les cours de l'École militaire et de l'École d'application de l'artillerie et du génie, dont il sortit en 1904 comme officier d'artillerie. Il suivit aussi le cours d'exploitation des chemins de fer à l'Université de Liège.

Après une carrière de quelques années comme officier d'artillerie, M. Wiener passa au service de différentes entreprises de construction et d'exploitation de chemins de fer ayant des intérêts à l'étranger; avant la première guerre mondiale, il avait fait notamment des séjours prolongés aux Indes anglaises, au Brésil et dans les Balkans. Au cours de la guerre 1914-1918, il fut chargé de différentes missions par le Gouvernement belge.

A partir du 1^{er} janvier 1919, M. Wiener fut nommé directeur de la Compagnie Générale de Chemins de fer secondaires, devenue, en 1921, la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises. Fin 1924, il fut, à sa demande, déchargé de ces fonctions et nommé membre du conseil d'administration et du comité de direction de la dite société, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort.

La carrière de M. Wiener fut extrêmement caractéristique et exceptionnelle. Il s'est, en effet, toujours passionné pour ce qui concernait les chemins de fer et a publié de nombreux travaux très remarquables relatifs à ce domaine et consacrés notamment aux écartements, aux locomotives articulées, à la vitesse des trains, aux chemins de fer coloniaux et de montagnes ainsi qu'aux réseaux ferrés de certains pays déterminés. L'annexe I à la présente notice donne la bibliographie des ouvrages principaux consacrés par M. Wiener à ces diverses questions. Ces écrits constituent tous, dans le domaine des chemins de fer, des éléments de documentation particulièrement précieux.

En dehors de son activité dans la technique des chemins de fer, M. Wiener s'intéressait aux questions les plus diverses, notamment au théâtre, à la musique, aux procédés d'impression, à la philatélie, aux instruments de mathématiques et de dessin, etc.

Doué d'une capacité de travail peu commune, il publia, dans ces domaines aussi, plusieurs ouvrages, généralement sous le pseudonyme assez transparent de L. Renieu ou celui de Renneval. On verra à l'annexe II que M. Wiener composa même quelques opérettes, qui furent jouées le plus souvent au cours de représentations de bienfaisance. Une œuvre importante de M. Wiener est également son *Histoire des Théâtres de Bruxelles*, en deux forts volumes, qui fait autorité en la matière et qui est fréquemment citée.

En 1925, l'Université Libre de Bruxelles créa au sein de sa Faculté des Sciences appliquées un cours complémentaire relatif aux « Chemins de fer coloniaux et d'outre-mer ».

Ce cours fut confié à M. L. Wiener, dont la spécialisation dans ce domaine était particulièrement étendue; ce fut l'occasion pour lui de la publication d'une partie de sa riche et exceptionnelle documentation.

En 1927, M. Wiener fut promu au grade de professeur extraordinaire. Il assuma son enseignement jusqu'en mai 1940.

M. Wiener était titulaire des distinctions honorifiques suivantes :

- officier de l'Ordre de Léopold,
- officier de l'Ordre de la Couronne,
- chevalier de la Légion d'Honneur,
- commandeur de l'Ordre du Nil.

Il avait été nommé membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge le 3 avril 1930.

Passé en France lors de l'invasion de la Belgique en mai 1940, M. Wiener y subit bientôt les atteintes du mal qui devait l'emporter quelques mois plus tard; il mourut à Bordeaux le 5 septembre 1940.

(D'après le texte rédigé par M. le Prof^r Louis Baes pour le Rapport de l'Université Libre de Bruxelles.)

**BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE M. LIONEL WIENER
RELATIFS AUX CHEMINS DE FER.**

Écartements.

- *1. Les écartements des voies de chemins de fer (*Bull. de l'Ass. Int. du C.C.F.*, Weissenbruch, Bruxelles, 1923, 124 p., illust.).
 2. Rendement et possibilités des divers écartements de chemins de fer (*Bull. de la Soc. belge des Ing. et des Industriels*, G. Bothy, Bruxelles, 1924, 241 p., illust.).
 3. Renseignements sur les écartements des voies de chemins de fer de tous pays (*Bull. de la Fédération des Constructeurs de Belgique*, Imprimerie des Travaux publics, Bruxelles, 1923, 123 p.).
- Les écartements de chemins de fer (*Annales des Travaux publics de Belgique*, Goemaere, Bruxelles).
- Les écartements des voies de chemins de fer coloniaux et d'outre-mer (*Bull. de la Soc. belge des Ing. et des Industriels*, Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1926, 100 p., illust.).

Locomotives.

- Les locomotives articulées (*Bull. de la Soc. belge des Ing. et des Industriels*, Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1926, 327 p., illust.).
- Les types de locomotives (*Ann. de l'Ass. des Ing. sortis des Ecoles spéc. de Gand*, Buyck, Gand).
- Les locomotives Garrat (Béranger, Liège, 1925, 71 p., illust.).
- Locomotives à essieu intermédiaire (*Ann. de l'Ass. des Ing. sortis des Ecoles spéc. de Gand*, Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1935).
- Mise en œuvre des éléments des locomotives (*Ibid.*, Buyck, Gand, 71 p.).
- Note sur les locomotives articulées (*Ibid.*, Dunod, Paris, 1913, 120 p., illust.).
- Les locomotives articulées récentes (Dunod, Paris, 1920).
- L'application des récupérateurs de calories aux locomotives égyptiennes (*Ann. de l'Ass. des Ing. sortis des Ecoles spéc. de Gand*, Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1931, 32 p., illust.).
- Types récents de locomotives articulées (*Rev. gén. des Chemins de fer et des Tramways*, Dunod, Paris).
- Les locomotives articulées actuelles (*Ibid.*, Dunod, Paris, 1929, 52 p., illust.).
- Articulated locomotive (Constable, London, 1930, 665 p., illust.).

Chemins de fer de montagnes.

- Les rampes de chemins de fer et les lignes de montagnes (*Bull. de la Soc. belge des Ing. et des Industriels*, Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1926, 192 p., illust.).

* Existe aussi en anglais et en allemand.

Vitesses.

- *Vitesses et services des trains. Tome I (*Bull. de l'Ass. Int. du C.C.F.*, Ass. Int. du Congrès des Chem. de fer, 1937, 281 p., illust.).
Idem. Tome II (*Ibid.*, Ass. Int. du Congrès des Chem. de fer, 1938, 881 p., illust.).
Supplément 1938 (*Ibid.*, Ass. Int. du Congrès des Chem. de fer, 1939, 50 p., illust.).
Supplément 1939 (*Ibid.*, Ass. Int. du Congrès des Chem. de fer, 1940).

Billets.

- *Les titres de transport. Billets de voyageurs (2 suites) (*Ibid.*, Dunod, Paris, 357 p., illust.).

Généralités.

- A contribution to the study of railway owner-ship and operation (*Railway Gazette*).
De l'usage des graphiques en économie des chemins de fer (*La Technique moderne*).

Chemins de fer (pays déterminés).

BELGIQUE.

- Le problème des gares de Bruxelles (*Rev. Univ. des Transports*, Rev. Univ., Paris, 1924, 7 p., illust.).
Les chemins de fer de la banlieue de Bruxelles et de la Jonction Nord-Midi (*Rev. gén. des Chemins de fer*).
German Exploitation of the Railway in Belgium (*The Railway and Travel Monthly*, 1918).
Historique des Chemins de fer belges [*Le Rail* (en cours de publication en mai 1940, série d'articles), Soc. Nat. Chem. de fer belges, 1939-1940].

AFRIQUE.

- Les chemins de fer coloniaux de l'Afrique (Goemaere, Bruxelles, 1931, 574 p., illust.).

BULGARIE.

- Les chemins de fer de la Bulgarie (Dunod, Paris, 35 p., illust.).

TURQUIE.

- Chemins de fer de la Turquie (*Rev. Econ. Int.*, Goemaere, Bruxelles, 1925, 39 p., illust.).

ÉGYPTE.

- L'Égypte et ses chemins de fer (Weissenbruch, Bruxelles, 1937, 665 p., illust.).

BRÉSIL.

- La constitution du réseau de chemins de fer au Brésil (*Rev. Econ. Int.*, Goemaere, Bruxelles, 47 p.).

* Existe aussi en anglais et en allemand.

Les chemins de fer au Brésil (*Rev. gén. des Chemins de fer et des Tramways*, Dunod, Paris, 1912, 35 p., illust.).

Les chemins de fer du Rio-Grande du Sud du Brésil (*Rev. gén. des Chemins de fer*).

INDEXES.

Les chemins de fer de la Narihalla (*Ann. des Travaux publics de Belgique*, Goemaere, Bruxelles, 1909, 12 p., illust.).

**BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE M. LIONEL WIENER
A L'EXCLUSION
DE CEUX RELATIFS AUX CHEMINS DE FER.**

Théâtre.

Histoire des Théâtres de Bruxelles (2 forts volumes) (Van Buggenhoudt, Bruxelles).

Bibliographie des théâtres et cinémas de Bruxelles (*Rev. Econ.*, 1920).

Opérettes.

La Chimère (s. l. n. d.).

Prince Chéri (*Ann. Prince de Ligne*, Hayez, Bruxelles).

Princesse des Pyramides (Max Eschig, Paris).

Procédés d'imprimerie.

La Carte postale illustrée (Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1915, 2 vol., illust.).

Les procédés d'impression (Van Buggenhoudt, Bruxelles, 1915, 28 p.).

Philatélie.

Les timbres de Bulgarie (*La Revue postale*, 95 p., illust.).

The Stamps of Albania (*The stamps lover*).



Edmond LEPLAE

EDMOND LEPLAE.

(13 septembre 1868-2 février 1941.)

Le 2 février 1941 s'éteignait, à Louvain, Edmond Leplae, directeur général honoraire du Ministère des Colonies, membre titulaire de la Section des Sciences naturelles et médicales de notre Institut, depuis sa fondation..

L'éloge funèbre de notre regretté collègue a été prononcé, en termes excellents, par M. Delhay, directeur de la Section des Sciences naturelles et médicales, à la séance du 15 février 1941.

Edmond Leplae fut une des personnalités coloniales les plus éminentes de ces dernières années. Son activité déborda largement le cadre de ses importantes fonctions de directeur général de l'Agriculture. Il ne cessa de s'intéresser à toutes les questions d'agronomie coloniale et plus généralement encore au progrès agronomique. L'agriculture belge, elle-même, lui est redevable de nombreuses initiatives.

Pendant plus de quarante ans, il professa à l'Institut agronomique de l'Université de Louvain et exerça ainsi une action profonde sur la formation d'un grand nombre de nos agronomes. Leplae doit, d'ailleurs, être considéré comme le fondateur de l'enseignement agronomique colonial en Belgique.

Par son érudition étendue, son ardeur au travail, son aménité inaltérable et moult à merveille une volonté toujours tendue, Leplae devint rapidement une des personnalités les plus représentatives de l'Agronomie coloniale; son activité internationale fut très grande et fit honneur à la Belgique et à sa Colonie.

L'Institut Royal Colonial Belge se devait de consacrer ces quelques pages à retracer la carrière si bien remplie de celui qui fut un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués.

1. JEUNESSE. — ETUDES UNIVERSITAIRES.

Edmond-Victor-Georges-Marie-Ghislain Leplae est né à Furnes le 13 septembre 1868. Sa famille, originaire de la Flandre française, était établie depuis plusieurs générations dans le Veurne-

Ambacht. Son arrière-grand-père s'était installé comme fermier à Stuyvenkerke près de Dixmude. Le jeune Edmond Leplae séjournait régulièrement à la ferme familiale durant les vacances et y montrait beaucoup d'intérêt pour les choses agricoles. Le père d'Edmond, Charles-Louis Leplae, docteur en droit et docteur en philosophie et lettres, était juge au Tribunal de Furnes. Edmond Leplae fit d'ailleurs ses études primaires au Collège de Furnes qu'il fréquenta jusqu'à la classe de troisième latine.

Comme il se destinait à la carrière militaire, il devint, en 1884, interne au Collège Saint-Louis, à Bruxelles, pour s'y préparer à l'examen d'entrée à l'École militaire. Ses études furent interrompues par une grave atteinte de fièvre typhoïde, qui le tint éloigné plusieurs mois du Collège. Son père envisageait avec peu de faveur une carrière militaire; aussi mit-il vivement à profit cette interruption des études, entraînant un retard notable à l'entrée à l'École militaire, pour décider son fils à entreprendre des études de philosophie et de droit.

Déférant finalement à ce souhait, Edmond Leplae s'inscrivit, à 18 ans, à l'Université de Louvain, pour y suivre les cours de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit.

Il fit la connaissance, dans les cercles universitaires, de plusieurs étudiants ou anciens étudiants de l'École d'agriculture, fondée en 1878 à l'Université. Parmi eux, Vilain XIII et Paul De Vuyst l'entretenaient constamment des questions agricoles qui passionnaient, à ce moment, l'opinion publique en Belgique et Leplae prenait un grand intérêt à les entendre ⁽¹⁾.

A l'initiative de Paul De Vuyst, une association des anciens étudiants de l'École d'Agriculture se fonda le 18 novembre 1888, lors d'une fête organisée en l'honneur des professeurs Proost, de Marbaix et Cartuyvels. Il fut entendu que la jeune Association, comme il se doit, éditerait une revue. Le premier numéro de la *Revue agronomique* ⁽²⁾ fut publié par les soins de De Vuyst. Celui-ci se persuada bientôt que pour assurer la continuité et le succès de cette publication, il lui fallait la confier à un élément jeune, intelligent, actif. Il songea à Leplae, qui ne lui avait point caché son peu de goût pour les études de

(1) Discours de M. Bastyns lors des fêtes du Cinquantenaire de l'Association des Anciens Étudiants de l'Institut Agronomique de l'Université de Louvain (*Agricultura*, XVII, 2-3, 1939).

(2) La *Revue agronomique* prit ensuite (1900) le titre de *Revue générale agronomique* et en 1929, celui d'*Agricultura*.

droit, et qui accepta avec enthousiasme le poste de Secrétaire de rédaction de la nouvelle revue. Il terminait, à ce moment, sa seconde année de candidature en philosophie et lettres, et, à la rentrée suivante, en 1888-1889, il s'inscrivit lui-même comme étudiant à l'École d'Agriculture. Il conquit à 23 ans, avec grande distinction, le diplôme d'ingénieur agricole.

Tout en poursuivant ses études agronomiques, Leplae s'occupait activement de la rédaction de la Revue de l'Association. Sa collaboration si féconde à ce périodique ne devait point s'arrêter avec la fin de ses études. Comme fonctionnaire d'abord, comme professeur de l'Institut ensuite, il continua ses fonctions de Secrétaire de la rédaction, puis plus tard et jusqu'en 1937, il assumait les fonctions de Président du Comité de rédaction de la Revue. Il fut, pendant près de cinquante ans, l'animateur de ce périodique qui rendit tant de services à l'agriculture belge. Il y publia lui-même de très nombreuses études ou articles de vulgarisation, de propagande, ou même de courtoise polémique (1).

2. CARRIERE PROFESSORALE.

Dès le début de sa fréquentation à l'École d'Agriculture, Leplae se distingua par un ensemble de qualités peu communes chez un étudiant. Son passage par la Faculté de Philosophie et Lettres lui valait d'ailleurs une maturité d'esprit et une érudition générale qui ne laissaient pas d'en imposer à ses condisciples. Son intelligence très vive, son don inné de bien saisir et de clarifier les données de toutes questions, ses facilités d'élocution et d'exposé ne manquèrent point de frapper ses maîtres. La façon brillante dont il s'acquittait de la rédaction de la *Revue agronomique* convainquirent les dirigeants de l'Institut de la valeur exceptionnelle de notre jeune agronome. Aussi, chose extraordinaire, lorsqu'en 1891, le Prof^r Proost fut forcé momentanément d'interrompre son cours d'Entomologie agricole, est-ce à Leplae, encore étudiant de dernière année, que l'on confia la suppléance temporaire du cours. Il fut donc « à la fois maître et disciple dans l'École dont il devait tant contribuer à grandir la réputation » (2).

(1) Notamment à propos de l'organisation des études agronomiques (voir *Rev. gén. agronom.*, XXVII, 3-4, p. 135, 1923; XXVIII, p. 63, 1924, etc.).

(2) Discours de M. le sénateur Limage (*Rev. gén. agronom.*, XXVI, p. 137, 1922).

Leplae s'acquitta de cette suppléance avec une rare maîtrise et il devint dès lors évident qu'il était appelé à entrer dans le corps professoral de l'Institut. De fait, moins de trois ans après avoir conquis son diplôme final, il était officiellement chargé, en 1894, des cours du Génie rural et des Cultures spéciales. Peu après, on lui confiait également, avec le titre de professeur ordinaire, le cours d'Économie rurale.

Je fus de la première promotion des étudiants de l'Institut qui bénéficièrent de son enseignement et je conserve toujours, très vivace, le souvenir de ses leçons sur les machines agricoles. A cette époque, l'agriculture belge était encore fort peu au courant de l'emploi des machines perfectionnées, déjà en honneur aux îles Britanniques et dont l'usage commençait à se répandre en France. Notre professeur de génie rural avait d'ailleurs participé aux expériences organisées en France et ailleurs sur la traction automobile des engins agricoles. Il avait organisé lui-même des démonstrations dans notre pays et s'était acquis une forte érudition en matière de machines agricoles. Il avait le rare talent de nous exposer avec une clarté remarquable le fonctionnement, qui nous apparaissait comme un secret de la mécanique, de l'appareil à lier les gerbes. Il possédait d'ailleurs un excellent talent de dessinateur et son exposé s'accompagnait de schémas fort habiles au tableau noir. Toutes les occasions de nous montrer le fonctionnement des machines agricoles étaient mises à profit et son cours se donnait souvent au contact même des choses dont il parlait.

Leplae conserva une prédilection marquée pour ce cours de « machines agricoles » et, plus tard, lorsque l'énorme matière du Génie rural fut répartie entre plusieurs titulaires, il conserva lui-même la partie qui avait trait aux machines agricoles proprement dites. Il s'occupa activement de l'emploi des machines agricoles aux Colonies et organisa diverses compétitions pour rechercher les appareils les plus aptes à être utilisés au Congo ⁽¹⁾.

En 1901 déjà, Leplae avait entrepris de donner, dans le cadre de l'Institut agronomique, quelques conférences d'agriculture tropicale. Ces leçons, qui eurent peu de succès au début, furent

(1) Voir à ce propos la brochure éditée par le Ministère des Colonies : *Expériences de défrichements organisées par la Direction de l'Agriculture du Ministère des Colonies en 1925.*

néanmoins amplifiées et l'Institut agronomique de Louvain fut le premier à organiser un enseignement d'agronomie coloniale régulier. Leplae supporta à lui seul tout le fardeau de ces charges nouvelles. La plupart des diplômés de cet enseignement furent perdus pour notre Colonie et se fixèrent à l'étranger, dans des pays neufs ⁽¹⁾. C'est encore notre actif professeur qui se chargea de la majeure partie des cours coloniaux, lorsque fut créée, après la guerre de 1914-1918, la Section coloniale du grade d'ingénieur agronome.

Edmond Leplae enseigna, entre temps, diverses autres matières du programme des Instituts agronomiques. Il fit régulièrement ou occasionnellement les cours d'« Agriculture comparée », d'« Histoire de l'Agriculture », et lorsqu'il fut déchargé du cours de « Cultures spéciales », dont la matière amplifiée fut répartie entre divers titulaires, c'est à lui que l'on confia les leçons introductives fondamentales d'agronomie : le cours d'« Agriculture générale ».

Il demeura le professeur titulaire de la chaire du Génie rural, et c'est sous sa direction que continuèrent à se donner les cours de Dessin, de Topographie, d'Hydraulique agricole, d'Architecture de jardins, etc.

Après la retraite de ses fonctions officielles au Ministère des Colonies, Leplae poursuivit activement son enseignement à l'Institut agronomique, mais la maladie le contraignit à se décharger progressivement et il fut admis à l'éméritat en 1939.

Pour Leplae, les charges de l'enseignement supérieur ne se bornaient point à l'exposé des cours; ses leçons se prolongeaient par l'organisation de voyages, de visites, de démonstrations. C'est à lui que l'Institut agronomique de Louvain doit la fondation d'un musée agricole didactique, puis d'un musée colonial, initiatives judicieuses qui ont été récemment reprises et améliorées dans les nouveaux locaux de l'Institut.

3. CARRIÈRE ADMINISTRATIVE EN BELGIQUE.

Nanti du diplôme d'ingénieur agricole, Leplae se préoccupa de trouver une situation. L'agriculture belge, à cette époque, était plongée au plus profond de la fameuse crise de 1880-1900. Les céréales étrangères arrivaient dans notre pays à bas prix,

(1) D'après « Edmond Leplae » (*Agr. et Elevage au Congo belge*, novembre 1935).

de nombreux agriculteurs étaient contraints d'émigrer, l'agriculture belge était à deux doigts de la ruine.

Parmi les mesures prises par le Gouvernement pour combattre la « grande crise », l'une des plus efficaces fut la création, en 1886, du Service des agronomes de l'État. Ce Service était chargé de rechercher des débouchés agricoles nouveaux, de mener une propagande en vue de généraliser la culture intensive par l'usage régulier des engrais chimiques et par une alimentation plus rationnelle des animaux domestiques, et, enfin, de favoriser la coopération agricole (1).

Leplae, l'année même de sa sortie de l'École d'agriculture, sollicite et obtient un poste d'agronome de l'État, qu'il avait occupé temporairement dès 1891. Il est désigné pour la Flandre occidentale où il s'occupa des circonscriptions d'Ypres et de Courtrai.

L'emploi exigeait beaucoup de doigté. La propagande des agronomes était assez mal accueillie par les cultivateurs. Leplae, avec sa grande force de persuasion, y réussit pleinement et donna toute satisfaction.

Parmi les distinctions flatteuses pour notre agronome qui marquent cette période de sa vie, figure une brillante mission à l'étranger, en Allemagne et en Autriche, où il fut chargé d'étudier la culture houblonnière. Il en revint avec une documentation précieuse dont il sut tirer grand parti pour la culture et la préparation industrielle du houblon dans notre pays. De nombreuses brochures de propagande et des rapports très documentés virent le jour à cette occasion (2). Chose piquante et qui illustre bien la haute valeur synthétique de ses exposés, plusieurs de ses articles furent reproduits et répandus dans les pays mêmes où il avait eu l'occasion de se documenter. Les spécialistes estiment unanimement que les résultats de cette mission furent des plus utiles pour la pratique de la culture houblonnière en Flandre, qui en tira grand profit.

Lorsqu'il se vit chargé de nouveaux cours à l'Institut agro-

(1) LEPLAE décrit lui-même les mesures prises pour combattre cette crise dans : *Comment nos agriculteurs peuvent-ils combattre la crise agricole ?* (*Agricultura*, XXXIV, p. 1, 1930).

(2) Citons, parmi d'autres, les ouvrages suivants : *Contribution à l'étude des houblons*, Weisenbruch, 1895; *De Hop*, Brussel, 1895; *La culture du houblon en Allemagne*, Bruxelles, 1897.

nomique, Leplae, pris tout entier par son enseignement, résilia ses fonctions d'agronome de l'État.

4. GRANDS VOYAGES A L'ÉTRANGER.

PREMIERS CONTACTS AVEC L'AGRICULTURE DES PAYS CHAUDS.

Leplae naquit grand voyageur et le demeura durant toute sa vie. Ne le vit-on pas, en effet, en 1939 encore, entreprendre un voyage en Afrique du Nord, et présider, en Libye, un Congrès International d'Agriculture tropicale à Tripoli ?

Il entreprit avec ses élèves de nombreuses excursions qui les menèrent en France, en Allemagne, en Angleterre. Il dirigea plusieurs longs voyages d'études, où des agronomes belges eurent l'occasion de prendre contact avec leurs collègues étrangers. Ces visites fructueuses permirent souvent à nos techniciens de s'initier à des méthodes agricoles nouvelles, dont ils tirèrent grand profit pour notre agriculture nationale. Il est bon de souligner les mérites de Leplae, qui, grand organisateur de ce genre de contact, fit souvent profiter nos techniciens nationaux des progrès réalisés en dehors de nos frontières. Comme secrétaire de la *Revue générale agronomique* d'abord, puis directeur ou inspirateur de nombreuses autres Revues consacrées tant à l'agriculture belge qu'à l'agriculture coloniale ensuite, Leplae disposa toujours d'une tribune qui lui permit de tirer les conclusions de ses voyages.

Il était remarquablement servi, à ce point de vue, par une connaissance parfaite des principales langues européennes. Son entregent, sa distinction naturelle, son érudition lui ouvraient d'ailleurs toutes les portes et nul, mieux que lui, n'était capable de mettre en évidence l'essentiel des choses vues. Sa mémoire étonnante lui permettait de retenir une foule de détails et malgré cela il s'astreignait à tenir, au jour le jour, un carnet de voyage où s'inscrivaient les enseignements nombreux que son observation et son esprit critique ne laissaient point échapper. Je sais, pour l'avoir vu personnellement, que ce travailleur infatigable prenait sur son repos le temps de mettre à jour son carnet d'observations.

Comme l'a dit le vicomte Vilain XIII, Leplae voyageait « non seulement en homme soucieux des intérêts dont il était chargé, mais encore en touriste accompli, observant tout et en tirant profit non seulement pour lui-même mais surtout pour les autres ».

Les pays d'Europe ne suffisaient plus à sa soif de connaître. Aussi le voyons-nous, en 1899 déjà, entreprendre un grand voyage outre-mer qui le conduit en Amérique, où il visite les États-Unis et étudie les méthodes agricoles alors en usage dans de vastes entreprises. Il y retourne en 1900 et parcourt surtout le Sud des États-Unis, s'intéressant plus spécialement à la Floride, où il prend contact avec l'agriculture subtropicale. Les enseignements précieux recueillis au cours de ce voyage ne sont-ils point à l'origine de son initiative ultérieure de promouvoir la culture cotonnière au Congo belge ? C'est en 1901 qu'il visite pour la première fois des contrées tropicales. Un grand voyage le conduit d'abord au Sénégal et de là au Brésil où il parcourt, durant trois mois, les régions caféières et sucrières.

Entretemps et ensuite, il visita à diverses reprises l'Afrique du Nord, l'Algérie et le Maroc surtout, d'où il rapporta une ample documentation sur les méthodes culturales et l'élevage dans les régions semi-arides.

5. NOMINATION AU MINISTÈRE DES COLONIES. VOYAGE EN EXTRÊME-ORIENT.

Ces voyages avaient admirablement préparé Leplae à ses tâches futures. Il est certain que dès 1900, il s'intéressait vivement au Congo et que, comme on l'a dit, il entrevoyait, dès cette époque, les immenses possibilités agricoles de notre future Colonie. L'organisation, timide à ses débuts, de conférences coloniales montre bien que telles étaient effectivement ses préoccupations. Nous verrons également qu'il avait déjà jeté les bases, dès ce moment, d'un enseignement agronomique colonial complet. Peu de temps après la reprise du Congo par la Belgique, en 1908, le premier Ministre des Colonies estima indispensable de développer rationnellement l'agriculture du Congo. C'est pourquoi M. Renkin, en 1910, décida de créer au Département des Colonies une Direction générale de l'Agriculture.

Parmi d'autres compétiteurs, Leplae fut choisi et il fut nommé Directeur général le 28 janvier 1910. Ce choix, certes, était heureux.

Investi de cette haute charge, pleine de responsabilités, Leplae estime qu'avant d'entrer effectivement en fonction et d'organiser son Service, il lui est indispensable de compléter encore son information sur l'agriculture tropicale. Il souhaitait visiter

l'Extrême-Orient, région la plus florissante au point de vue de l'agriculture des pays chauds. Il obtint satisfaction et fut chargé d'une mission d'informations aux Indes néerlandaises, en Malaisie, à Ceylan. Ce voyage, une fois de plus, fut un succès. Son rapport magistral sur l'agriculture aux Indes néerlandaises fut traduit et repris par de nombreuses revues techniques étrangères (1).

**6. ÉTAT DE L'AGRICULTURE AU CONGO BELGE EN 1910.
ORGANISATION DES SERVICES AGRICOLES. PROGRAMME D'ACTION.
FONDATION DU BULLETIN AGRICOLE.**

Quel était l'état de l'agriculture au Congo au moment de l'entrée en service du nouveau Directeur général ? Quelles étaient les tâches qui l'attendaient ?

Une grande partie de la Colonie, couverte de forêts ou de savanes, produisait du copal, du caoutchouc sylvestre, des graines oléagineuses, de l'ivoire, tous produits de cueillette. En fait, en dehors de ces produits, la production agricole proprement dite était des plus faibles. L'agriculture indigène, assez rudimentaire, fournissait des aliments, — pas toujours en quantité suffisante, — mais ne produisait aucune récolte exportable.

Certes l'État Indépendant et même quelques sociétés coloniales avaient établi des plantations. Leurs résultats étaient médiocres. Malgré un effort méritoire de l'Administration, notamment en ce qui concerne le caféier d'Arabie, la situation était peu prospère. Dès 1895, E. Laurent avait jeté un cri d'alarme et montré le peu d'avenir réservé à cette culture. La récolte du caoutchouc sylvestre, qui constituait une des principales ressources de l'État Indépendant, menaçait de s'épuiser. Aussi l'Administration s'était-elle efforcée d'y suppléer par la création de plantations de lianes d'abord, puis, à la suite d'un nouveau voyage d'E. Laurent, de *Funtumia*. Chargé moi-même d'une inspection de ces plantations vers cette époque, je fus bien obligé de convenir que leur avenir était douteux.

Au moment de la reprise de l'État Indépendant, l'agriculture, d'une manière générale, était peu florissante. L'industrie et le commerce étaient considérés comme des outils économiques plus puissants et mieux propres à assurer l'avenir d'une colonie envisagée comme peu propice au développement agricole. Des

(1) Discours de M. le sénateur Limage (*Rev. gén. agronom.*, XXVI, p. 137, 1922).

obstacles nombreux et divers, dont beaucoup étaient inhérents aux conditions naturelles, entravaient l'essor de l'agriculture indigène et européenne. Les connaissances techniques relatives à l'agronomie coloniale étaient encore bornées. Enfin, les techniciens réellement préparés à leur tâche étaient peu nombreux ⁽¹⁾.

Telle était la situation à laquelle Leplae devait faire face dès son retour d'Extrême-Orient. Confiant dans la prépondérance future de l'agriculture comme facteur de prospérité coloniale, il se met résolument à la tâche avec son optimisme courageux et vigilant.

Il organise l'Administration centrale du Ministère des Colonies et s'entoure de techniciens chargés d'un rôle d'étude et de coordination. Il étudie l'organisation d'un Service agricole complet à l'instar des cadres techniques existant dans d'autres colonies plus évoluées. Il établit enfin un programme d'action. Les grands traits de la politique agricole qu'il préconise sont les suivants : « La valeur économique de toutes les colonies tropicales repose au premier chef sur les produits agricoles de consommation intérieure et d'exportation. La mise en valeur régulière des ressources minérales n'est d'ailleurs possible, elle-même, que grâce à l'existence d'une agriculture développée » ⁽²⁾. Il convient donc, avant tout, de développer les cultures et les élevages indigènes. « Le rôle du Service agricole sera, au premier chef, de développer ces cultures et ces élevages; il devra être essentiellement d'ordre éducatif. » Ce programme tendait à une vaste action susceptible d'obtenir des résultats importants et d'influer profondément sur le niveau de la production agricole.

Cette politique, enfin, soulevait la question des transports. « Pour toute l'agriculture du Congo belge, un extrême bon marché est la première condition de progrès. Au point de vue de l'agriculture indigène, cette condition est encore plus impérieuse que pour les plantations européennes, car les produits agricoles indigènes sont généralement de faible valeur » ⁽³⁾.

(1) Leplae décrit lui-même, à plusieurs reprises, la situation de l'agriculture de la Colonie vers 1910. Voir, entre autres articles : Le développement de l'agriculture au Congo belge, depuis 1908 jusqu'en 1932 (*Journées d'Agronomie coloniale*, 1933).

(2) *Rapport aux Chambres législatives*, novembre 1910.

(3) LEPLAE, Le développement de l'agriculture au Congo belge depuis 1908 jusqu'en 1932 (*Journées d'Agronomie coloniale*, 1933).

L'organisation du Service local de l'Agriculture, établie en 1910, était fort complète déjà. Elle prévoyait des stations expérimentales consacrées à la culture et à l'élevage, l'installation d'un réseau de météorologie agricole, des laboratoires pour l'analyse des terres, un laboratoire de bactériologie vétérinaire. Enfin, le Jardin botanique d'Eala, fondé dès 1900 par E. Laurent, devenait le centre d'introduction et de distribution des plantes économiques. En Belgique même, le Jardin colonial de Laeken se voyait chargé d'introduire à la Colonie les plantes utiles acquises à l'étranger ⁽¹⁾.

L'envoi en stage en Extrême-Orient et surtout aux Indes néerlandaises de techniciens nationaux était prévu pour pourvoir rapidement la Colonie d'un personnel agricole compétent ⁽²⁾.

Enfin, poursuivant avec ténacité la réalisation de ses conceptions sur les bienfaits des contacts internationaux au point de vue technique, il parvint à faire admettre l'engagement d'agronomes étrangers.

Certes, ces projets ne purent être réalisés dans leur intégralité, mais la plupart d'entre eux furent repris ultérieurement et Leplae conserve le mérite de leur conception. Avec une extraordinaire persévérance, en dépit d'obstacles nombreux qui entravèrent ses projets, Leplae devait s'obstiner tout au long de sa carrière de vingt-trois ans à la tête du Service, à promouvoir la réalisation de ce programme. « Mais les obstacles furent éliminés un à un, chaque difficulté nouvelle semblant stimuler l'ardeur et la ténacité de Leplae dans l'accomplissement de son programme. Il fut exécuté méthodiquement malgré les difficultés inhérentes à tout pays neuf. Le Directeur général Leplae fut l'initiateur, le maître et l'animateur de nos réalisations d'agriculture et d'élevage au Congo qui provoquent l'étonnement à l'étranger » ⁽³⁾. Il a décrit lui-même les luttes que dut soutenir le Service pour briser l'indifférence que rencontrait l'agriculture, pour obtenir l'approbation des mesures administratives favorables, des réductions d'impôts et de taxes, des dégreve-

(1) L'organisation détaillée de ce Service a été publiée dans *Bull. agr. du Congo belge*, I, 1910.

(2) En fait, plusieurs agents furent envoyés en stage, non seulement en Extrême-Orient, mais encore en Afrique du Sud et dans les Stations expérimentales africaines anglaises et allemandes.

(3) M. VAN DEN ABEELE, Edmond Leplae (*Bull. agr. Congo belge*, XXXII, 1941).

ments de toutes sortes. Les œuvres qu'il inspira furent parfois accomplies contre les rivalités d'intérêts et contre l'esprit administratif.

Il restait enfin au Service agricole organisé par Leplae une mission importante à remplir. Il fallait convaincre le public colonial et métropolitain de l'avenir agricole de la Colonie. Les coloniaux eux-mêmes étaient fort peu documentés sur la technique agricole coloniale. Il importait de faire connaître, le plus largement possible, les cultures et les élevages coloniaux. Une mission très importante incombait à la Direction générale de l'Agriculture. C'est pourquoi Leplae fonda, dès 1910, le *Bulletin Agricole du Congo belge*, qui, paraissant trimestriellement, devait être largement distribué aux agronomes, aux coloniaux, aux missionnaires. Sous l'impulsion énergique de Leplae et grâce à une collaboration personnelle des plus importantes, le *Bulletin Agricole*, abondamment illustré, devint rapidement l'un des meilleurs périodiques d'agriculture tropicale, des plus favorablement appréciés à l'étranger. En dépit des circonstances parfois difficiles, le *Bulletin Agricole*, actuellement dans sa 32^e année, parut avec une parfaite régularité depuis 1910 (1). Cette brillante publication, qui fait honneur à notre Département des Colonies, a rendu et rend encore d'appréciables services à la cause agricole au Congo. On peut, certes, rendre cet hommage à son fondateur, qu'il a parfaitement atteint les buts qui lui étaient assignés.

7. VOYAGE AU KATANGA. ESSAI DE COLONISATION AGRICOLE.

La riche région minière du Haut-Katanga prenait, vers 1910, un essor rapide. Autour des mines de cuivre dont l'exploitation débutait s'étaient déjà fixés un certain nombre de colons étrangers. En Belgique, il était beaucoup question de colonisation européenne. Le Haut-Katanga y apparaissait comme une zone propice à l'établissement de colons, offrant une issue prospère à l'émigration agricole belge. Les débouchés de l'agriculture semblaient, en effet, assurés dans une région appelée à un grand développement industriel. Le climat de cette région élevée était décrit comme fort salubre et convenant à l'installation européenne.

(1) Il fut édité à Londres, durant la guerre mondiale de 1914-1918.

En 1911, Leplae, accompagné de quelques techniciens spécialement recrutés, s'embarqua pour le Katanga et prend contact avec les réalités de l'agriculture congolaise. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre à la tête de cette mission agricole — et j'en suis — peuvent témoigner de l'énergie inébranlable et de la ténacité qu'il mit à réaliser ses projets.

Mais le défrichement des terres s'avéra difficile et coûteux; les sols étaient médiocres, les difficultés nombreuses. Les tsésés et les fauves enrayaient le développement normal de l'élevage. La main-d'œuvre elle-même était coûteuse. Malgré la présence des mines, les produits agricoles se vendaient mal; les colons étaient en butte à une concurrence sévère de la part des indigènes et surtout des producteurs sud-africains. Enfin, la vie chère sévissait et il apparut bientôt que les ressources normales d'un colon ne lui permettaient point de s'établir à ses frais. Après un second séjour en 1912, le Directeur général Leplae dut se convaincre de l'inanité de ses efforts et l'entreprise fut abandonnée. Malgré tout, certains colons demeurèrent; d'autres vinrent même s'établir dans la suite. Marchant de pair avec l'assainissement et le défrichement du pays, la prospérité des élevages et des cultures se confirma. Certes, ce n'est point là le noyau de colonisation active que prévoaient les projets initiaux; il n'en reste pas moins que l'idée première reçut la confirmation du temps. A côté de ces colons s'installèrent également des sociétés d'élevage. Les troupeaux de bovidés prospérèrent au point que, à l'heure actuelle, ils comptent près de 100.000 têtes de gros bétail.

Avec le recul du temps il est juste de porter sur l'initiative si décriée de Leplae un jugement beaucoup moins péjoratif que le sien propre ⁽¹⁾. On ne peut, en effet, perdre de vue la situation très particulière, au point de vue international, qui régnait au Katanga à cette époque, et les convoitises auxquelles donnait lieu notre riche bassin minier du Congo. L'essai de colonisation tenté par nos nationaux a certes eu pour résultat d'enrayer une immigration étrangère qui s'avérait dangereuse. Il a affermi l'occupation nationale du pays et confirmé, s'il en était besoin, nos droits légitimes sur le Haut-Katanga. Enfin, du seul point

(1) Leplae considérait cette tentative de colonisation comme un échec: « Cet essai coûta fort cher et donna peu de résultats ». Voir LEPLAE, Le développement de l'agriculture au Congo belge, depuis 1908 jusqu'en 1932 (*Journées d'Agronomie coloniale*, 1933).

de vue économique, il constitue le point de départ de la prospérité d'une vaste région d'élevage. Aussi est-il juste de souscrire entièrement aux paroles que lui adressait à ce propos le sénateur Limage : « Il sut conserver à ses compatriotes des situations que d'autres se seraient empressés de prendre » (1).

8. PREMIÈRES RÉALISATIONS AGRICOLES A LA COLONIE. LES STATIONS EXPÉRIMENTALES.

Les premiers efforts du service agricole organisé par Leplae furent surtout dirigés vers l'organisation de stations ou d'exploitations destinées à rechercher les techniques culturales. Le Chef du Service avait, en effet, retenu de son voyage en Extrême-Orient les développements remarquables obtenus par l'agriculture européenne. L'idée prévalait, à l'époque, que le développement agricole du Congo serait l'œuvre de grandes plantations européennes et que l'agriculture indigène se limiterait à une production vivrière qu'on estimait largement suffisante pour pourvoir aux besoins alimentaires de la population (2).

La première tâche à accomplir était l'étude des conditions naturelles : climat, sol, utilisation rationnelle de la flore et de la faune sauvages.

Un réseau météorologique comprenant plus de 50 stations fut chargé d'étudier, au premier chef, la répartition et l'abondance des pluies. Une station principale, fort bien outillée pour l'époque, fut installée à Elisabethville. Elle fonctionne d'ailleurs encore à l'heure actuelle et demeure une des stations météorologiques les mieux équipées de l'Afrique intertropicale.

Leplae annexa à la Station agricole de Zambi un laboratoire de chimie destiné à l'étude des terres et une Section de phytopathologie fut organisée au Jardin Botanique d'Eala.

Comme l'a dit Leplae lui-même, « les études techniques agricoles furent poussées au Congo belge avec une rapidité incontestablement supérieure à ce qui s'était fait à cette époque dans les autres colonies de l'Afrique centrale » (3).

(1) Discours de M. le sénateur Limage (*Rev. gén. agronom.*, XXVI, p. 137, 1922).

(2) Voir à ce sujet : LEPLAE, Méthodes suivies pour le développement de l'agriculture au Congo belge (*Rev. Quest. scient.*, 4^e série, XVII, p. 325, 1930).

(3) LEPLAE, *ibid.*, p. 330.

Enfin, l'effort portait, d'emblée, sur toute l'étendue du vaste territoire de la Colonie.

Les Stations agricoles de l'État furent réorganisées, d'autres furent créées. Leur objectif principal fut défini comme étant la recherche des modes de culture pouvant assurer la réussite des plantations. La culture caoutchoutière fut la première à retirer bénéfice de cet effort. Leplae fit renoncer, sur mes instances, aux grands projets de plantation de *Funtumia* qui avaient été élaborés peu après la reprise du Congo par la Belgique ⁽¹⁾. Au *Funtumia*, il fit préférer l'*Hevea*, dont il avait eu l'occasion d'apprécier le rendement en Malaisie. A vrai dire, l'introduction de l'*Hevea* au Congo avait été réalisée par l'État Indépendant dès 1899; mais il s'agissait de graines provenant d'Amazonie et qui donnèrent origine à une variété fort médiocre, dont les premiers résultats furent peu intéressants. Leplae rapporta de son voyage en Asie des graines des meilleures variétés qui y étaient cultivées. D'autres souches furent acquises, à la même époque, par le Service de l'Agriculture et par quelques sociétés de plantations.

Dès 1910, le Directeur général Leplae obtient la fondation ou la réorganisation de nombreuses plantations d'*Hevea*, telles que : Yambata, Dundu-Sana, Mobwasa, Likimi, Musa, Djumbo et Lonoli-Wema. De nombreuses petites plantations à caractère fiscal, où l'on cultivait surtout des lianes et du *Funtumia*, furent supprimées. Ces nouveaux établissements eux-mêmes furent d'ailleurs abandonnés dans la suite, lors de la grande crise du caoutchouc, peu après la guerre mondiale de 1914-1918.

Leplae s'intéressa également à la culture du caféier.

Émile Laurent, à la suite de son premier voyage, prophétisait le développement de cette culture et voyait le Congo susceptible de devenir un grand pays producteur de café, à l'instar du Brésil ⁽²⁾. Plusieurs plantations de *Coffea liberica* existaient au Congo, et Laurent estimait qu'il suffirait d'un minimum d'améliorations techniques pour en obtenir les meilleurs rendements. En fait, les résultats furent loin de répondre à cette

(1) LEPLAE, Les débuts de la Station de Sélection fondée à Yangambi en 1927 (*Agricultura*, XL, 3, p. 138, 1937).

(2) E. LAURENT, *Rapport sur un voyage agronomique autour du Congo*, Louvain, 1896.

attente. Il fallut bien convenir, à la longue, que les quelque deux millions de caféiers plantés par l'État Indépendant étaient, en fait, dépourvus de valeur. Aussi le déclin de la culture caféière fut-il rapide. Alors que plus de 1.000 hectares étaient consacrés par l'État à cette culture en 1904, elle n'occupait déjà plus que 500 hectares en 1909 (1).

Leplae était cependant convaincu des possibilités de réussite de la culture caféière. Et comment n'en aurait-il pas été ainsi dans un pays où l'on découvrait coup sur coup de nombreuses formes de caféiers sauvages? De l'avis des spécialistes, l'Afrique centrale était la patrie même des caféiers. Le *robusta*, originaire du Congo, venait de subir avec succès ses premières épreuves culturales en Extrême-Orient et se substituait progressivement au caféier d'Arabie aux Indes Néerlandaises. Le Directeur général de l'Agriculture estimait qu'il était nécessaire de recommencer des essais de culture de caféier, en s'adressant à de nouvelles variétés et à de nouvelles méthodes. C'est pourquoi il décida, en 1911, la création d'une station expérimentale dans la région forestière de Stanleyville, où l'on signalait la présence de nombreux caféiers sauvages. Il me chargea de rechercher un emplacement propice susceptible de représenter des conditions moyennes prévalant dans une grande partie de la région forestière du Congo. C'est ainsi que je choisis l'emplacement de Lula, sur la voie ferrée allant de Stanleyville à Ponthierville.

Cette nouvelle station devait démontrer la rentabilité de la culture caféière au Congo, rechercher les variétés susceptibles de convenir le mieux et dissiper les préventions que des échecs répétés avaient, avec raison, provoquées à l'égard de cette culture.

Le point de vue technique ne devait pas être la seule préoccupation de cet établissement; il lui importait encore de rechercher le rendement financier de la culture. C'est pourquoi, dès le début, Leplae décida que la station de Lula serait organisée à l'échelle et sur le plan d'une exploitation économique.

Lula devint rapidement une des plus belles stations agricoles de la Colonie. Son influence sur le développement de la culture caféière fut considérable. Elle est encore actuellement une des principales plantations expérimentales de l'Ineac, qui y puise toujours, avec des enseignements utiles, des arbres mères et

(1) Voir à ce sujet : LEPLAE, *Agricultura*, XL, 4, p. 229, 1937.

des sujets d'élite pour alimenter la sélection poursuivie à Yangambi.

Leplae, enfin, ne néglige point l'élevage. Sous son impulsion, la station de Zambi, au Bas-Congo, se développe. Il y fait procéder à des essais zootechniques divers : introduction du bétail zébu, élevage du mulet, acclimatation de la chèvre laitière, expériences de laiterie, élevage de volaille, etc.

9. ORIENTATION NOUVELLE DE L'AGRICULTURE.

LES CULTURES OBLIGATOIRES.

INTRODUCTION DE LA CULTURE DU COTON AU CONGO.

Leplae se convainquit assez rapidement que le programme initial tracé au Service de l'Agriculture de la Colonie était insuffisant. En fait, le rôle technique et didactique assigné à l'activité du Service n'était point de nature à obtenir un développement rapide de l'agriculture congolaise. L'exemple des stations expérimentales ne portait guère; l'agriculture européenne ne se développait qu'à une cadence trop lente.

L'abandon de la cueillette, d'autre part, avait fortement diminué les ressources du Trésor colonial et malgré tous les efforts de notre Directeur général, les budgets de l'Agriculture subirent d'importantes diminutions (1913-1914).

L'industrie minière, par contre, connaissait un essor rapide, plus rapide que ne le donnaient à croire les prévisions initiales. L'exploitation de riches gisements en divers points de la Colonie nécessitait une main-d'œuvre de plus en plus importante.

Enfin, la guerre mondiale, survenue sur ces entrefaites, réclamait une production accrue de matières premières et de denrées alimentaires.

La solution de ces problèmes nouveaux paraissait résider dans le développement de l'agriculture indigène. Leplae aborda ces nouvelles difficultés avec sa lucidité et son énergie habituelles. Il a exposé lui-même les aspects divers que présentait cette nouvelle orientation de la politique agricole coloniale (1).

Il semble bien que l'on n'ait pas attaché suffisamment d'importance, au début, au ravitaillement de la population indigène. Les terres disponibles paraissaient assez vastes et assez fertiles

(1) LEPLAE, Méthode suivie pour le développement de l'Agriculture au Congo belge. Quelques problèmes agricoles du Congo (*Rev. Quest. scient.*, 4^e série, XVII, p. 325, 1930).

(2) Report of the East Africa Commission, 1923.

pour pourvoir, au delà du nécessaire, aux besoins alimentaires des indigènes. Mais l'indolence et l'imprévoyance des natifs les portent à réduire dangereusement l'étendue de leurs cultures. En réalité, la population souffrait d'une sous-alimentation chronique, devenant parfois aiguë, çà et là, à la suite de mauvaises conditions culturelles. La demande sans cesse accrue de produits vivriers poussait parfois les populations à se démunir de leur production au delà de leurs propres nécessités.

L'activité minière et commerciale de la Colonie se développant sans cesse, posait un véritable problème du ravitaillement des centres peuplés. Le nombre de salariés allait toujours croissant et augmentait, par le fait même, la contribution à fournir par la classe paysanne de la population. Il n'est pas toujours possible de se procurer au loin les énormes quantités de vivres destinées à alimenter d'importantes agglomérations ouvrières. La nécessité d'une production locale s'imposait donc impérieusement. Enfin la production de vivres de bas prix et de transport coûteux devait trouver sa contre-partie, tant au point de vue économique que technique, dans la production de matières premières industrielles exportables.

Le problème fondamental résidait donc dans la production agricole. « Que sert-il, en effet, de connaître à fond les conditions naturelles ou techniques capables de favoriser au maximum certaines cultures, si les populations indigènes et européennes de la Colonie ne pratiquent pas ces cultures, ou ne les établissent qu'en superficies insignifiantes ? Comment développer l'agriculture sans cultivateurs actifs ? La question paraît naïve, mais l'absence de cultivateurs actifs fut au fond la grosse difficulté qui dut être vaincue au Congo belge » (1).

Quels moyens adopter pour développer au plus tôt cette agriculture indigène reconnue indispensable ? Comment améliorer en masse la production de plusieurs milliers de cultivateurs répartis sur une surface immense, aux accès parfois difficiles ? Comment amener l'indigène à étendre ses cultures et à en commencer de nouvelles ?

Leplae entreprend, au début de la guerre, un nouveau voyage

(1) LEPLAE, Méthode suivie pour le développement de l'Agriculture au Congo belge. Quelques problèmes agricoles du Congo (*Rev. Quest scient.*, 4^e série, XVII, p. 326, 1930).

vers l'Afrique, dans le but de rechercher sur place la réponse à ces questions.

Il visite successivement l'Égypte, le Soudan, l'Afrique orientale britannique, le Mozambique et séjourne longuement au Congo. Il s'arrête au Soudan et en Uganda, y étudiant la production agricole indigène fort renommée.

Il se convainc que le premier obstacle à vaincre pour assurer la prospérité matérielle de l'indigène par l'épanouissement de l'agriculture était l'indolence des populations. L'agriculture, à ses yeux, « est, en effet, la source principale et souvent la source unique de bien-être et de prospérité pour les indigènes... L'agriculture est, par excellence, l'industrie que le Noir pratique et peut développer à domicile; son succès sera toujours des plus favorables à la vie familiale et recommandé par quiconque s'intéresse au sort ainsi qu'à la multiplication des populations indigènes... La substitution de cultures permanentes ou vivaces à la pratique exclusive de cultures annuelles peut contribuer à introduire la propriété individuelle du sol... Le progrès agricole est réellement l'amélioration économique et sociale la plus importante que nous puissions procurer à nos populations indigènes » (1).

Le développement agricole de contrées telles que l'Uganda, le Soudan, la Côte de l'Or était dû, en réalité, à l'obligation de cultiver. Dans ces colonies africaines peuplées d'indigènes encore fort étrangers à la civilisation, l'agriculture n'a pu sortir d'un état de stagnation rudimentaire que grâce à la pression de l'Administration. En Uganda, par exemple, où sévissaient des famines périodiques provoquées par l'insuffisance des cultures vivrières, le Gouvernement imposa, dès 1903, l'obligation de cultiver. Par le truchement de l'autorité des chefs indigènes, fort grande dans ce pays où la population est hiérarchisée, le Gouvernement britannique imposa même la culture du coton. Cette culture réussit fort bien et le coton fut acheté à des prix élevés. La production ne cessa d'augmenter dès 1904 et elle atteignait déjà 5.000 tonnes en 1913 (2). Leplae constata sur place la réussite complète de cette culture : ressources abon-

(1) LEPLAE, Méthode suivie pour le développement de l'Agriculture au Congo belge. Quelques problèmes agricoles du Congo (*Rev. Quest. scient.*, 4^e série, XVII, p. 329, 1930).

(2) *Report of the East Africa Commission*, 1925.

dantes des indigènes, équipement économique remarquable du pays. Un détail piquant, souvent signalé par Leplae, et qui montre bien la nécessité d'une pression sur ces populations indigènes, est qu'en Uganda l'Administration se vit dans l'obligation d'imposer le travail forcé pour les services d'intérêt public et même pour la manipulation du coton, les populations enrichies trop rapidement par la culture du coton refusant tout autre travail ! (1).

Dès son retour en Europe, le Directeur général de l'Agriculture proposait l'adoption, à la Colonie, d'un système semblable. Un décret sur l'organisation des chefferies, publié en 1917, autorisait les cultures obligatoires dans un but éducatif et au seul profit des indigènes. Le décret prévoit d'ailleurs toutes mesures utiles pour protéger les intérêts des cultivateurs et empêcher tous les abus : limitation de la durée du travail sous contrainte, liberté totale de la vente des produits, bénéfice entièrement acquis individuellement et exclusivement au cultivateur, etc.

Le décret porte tant sur les cultures alimentaires que sur les cultures d'exportation.

L'application de ce texte législatif fut complétée par diverses mesures éducatives. L'enseignement agricole, à tous les degrés, fut considérablement étendu; des cours d'agriculture pratique pour adultes furent organisés. Des agronomats, c'est-à-dire des centres de démonstration de pratique agricole, furent institués dans le cadre de l'organisation des chefferies indigènes. Enfin, on créa un service important de moniteurs agricoles chargés d'éduquer, de conseiller et de guider les agriculteurs indigènes.

Le décret de février 1917 sur l'imposition des cultures marque le début d'une ère nouvelle de l'agriculture au Congo belge. Les cultures vivrières s'étendirent rapidement; l'alimentation des populations indigènes s'améliora et la production de vivres aida au développement régulier de nos industries minières. La culture du riz, encore peu répandue à cette époque, s'implanta surtout dans la province de Stanleyville et donna lieu même à un marché des plus importants (15.000 tonnes).

Parmi les cultures indigènes d'exportation, il faut mentionner : l'arachide, le sésame, le palmier à huile, le café et surtout le coton.

L'histoire du coton au Congo belge est inséparable de la

(1) LEPLAE, *Bull. agr. Congo belge*, XX, p. 449, 1929.

mesure législative prévoyant l'imposition des travaux agricoles, à laquelle Leplae a tant contribué. L'introduction de la culture du coton en grand au Congo est probablement l'un des plus beaux succès de la carrière de Leplae et mérite que l'on s'y arrête quelque peu.

L'idée de planter du coton à la Colonie était, à vrai dire, fort ancienne déjà. A la suite de son premier voyage, E. Laurent préconisait la culture du cotonnier parmi celles qui mériteraient d'être essayées et il y voyait surtout convenir la région des arabisés du Maniema ⁽¹⁾. De fait, dès 1905, j'avais été chargé de procéder à des essais systématiques de culture cotonnière dans le Bas-Congo, mais j'avais reçu comme instruction de ne point rechercher de zone cotonnière au delà de Matadi, afin de ne pas grever la production de frais de transport élevés. On n'envisageait d'ailleurs, à ce moment, que la culture du coton par des fermes européennes. Mes essais avaient démontré, entre autres enseignements, que la culture du coton pouvait parfaitement réussir au Congo, mais qu'il s'agissait là d'une spéculation agricole à réserver aux indigènes.

Se fondant sur ces données, Leplae, au cours de son voyage au Congo, en 1916, fait entreprendre une série d'expériences de culture cotonnière au Maniema, au Sankuru, et un peu plus tard dans les Uele. Il s'était assuré, sur ces entrefaites, les services d'un personnel compétent et notamment d'un expert américain. Les premières expériences fournirent, d'une manière générale, des résultats très brillants et permirent de choisir la variété à cultiver au Congo; il s'agit de la variété américaine « Upland Triumph Big Boll », qui, sélectionnée et améliorée, forme encore actuellement le fond de nos variétés de coton cultivées au Congo.

Devant ces résultats favorables, la culture cotonnière indigène est définitivement introduite dans ces trois zones, d'où elle s'étendra progressivement.

Leplae se rend lui-même aux États-Unis, en juillet 1918, où il visite toutes les zones cotonnières du Sud, s'informant des nombreux problèmes que soulève la technique cotonnière, notamment l'usinage du coton. Il acquiert en Amérique deux usines d'égrenage et profite de son expérience des machines

(1) E. LAURENT, *Rapport sur un voyage agronomique autour du Congo*, Louvain, 1896.

agricoles pour étudier à fond l'emploi et le fonctionnement des égreneuses et des appareils à désinfecter les graines. Il s'intéresse également au fonctionnement des rizeries et prend arrangement avec les constructeurs pour la fourniture de machines de rizerie au Congo.

En 1917-1918 une crise de transport très aiguë sévissait à la Colonie; la nécessité du ravitaillement des troupes en campagne, le transport du matériel et du personnel, l'exportation de produits que fournissaient en quantités toujours croissantes notre industrie minière et notre agriculture déjà, requéraient des moyens de transports de plus en plus nombreux. La flotille naviguant sur le Congo et ses affluents était insuffisante et les bateaux d'un modèle pas toujours adéquat. Leplae profite de son séjour dans le Sud des États-Unis pour étudier la navigation fluviale, les types de barges et de remorqueurs, les modes de traction, etc. Il négocie même l'achat de plusieurs bateaux et notamment d'un gros « sternwhealer ». C'est là un à-côté de l'activité de Leplae que nous ne pouvions passer sous silence et ce nous est l'occasion de signaler combien il a contribué à l'amélioration des transports en général, et des transports fluviaux en particulier. Il avait, de toujours, une véritable passion pour tout ce qui concerne la marine et était très au courant des problèmes et des techniques de la navigation fluviale.

Rentré à Londres, Leplae y prépare le texte de ce monument législatif qu'est notre « Décret cotonnier », qui paraîtra en 1921.

C'est à Bruxelles, en 1920, que fut fondée la première Société cotonnière. Plusieurs autres se constituèrent par la suite. Leplae contribua grandement à la création d'une « Association cotonnière » ⁽¹⁾ destinée à coordonner les intérêts techniques et économiques soulevés par la culture du coton à la Colonie.

« Les résultats de l'initiative du Directeur général Leplae sont impressionnants, comme le dit M. Van den Abeele ⁽²⁾ : 125.000 tonnes de coton-graines, moyenne des récentes récoltes annuelles effectuées par 700.000 cultivateurs et usinées dans 115 installations perfectionnées d'égrenage, 200 millions de gain annuel pour l'économie nationale. »

C'est encore par ce décret si décrié, où certains voyaient un retour au travail forcé, que notre Collègue a créé, dans le

(1) Plus tard, le « Comité Cotonnier Congolais ».

(2) M. VAN DEN ABEELE, *Bull. agr. Congo belge*, XXXII, p. 8, 1941.

cadre familial de la société indigène, le véritable paysannat. Toutes les régions cotonnières du Congo sont devenues prospères et le Noir est certainement le premier à profiter de cette nouvelle richesse. Chaque année, les cultures gagnent d'autres régions, y apportant le bienfait du travail et une plus grande aisance aux travailleurs » (1).

C'est la justification de la méthode des cultures obligatoires ! Et cependant, bien des critiques s'élevèrent contre ce système et Leplae dut lutter constamment pour le maintenir ! Il a exposé lui-même les difficultés rencontrées à Genève lors de l'élaboration d'une Convention internationale sur le travail forcé (2).

Sa compétence dans ces questions lui valut de représenter le Congo belge à deux reprises, en 1930 et 1931, aux Sessions du Bureau International du Travail de la Société des Nations, où ses interventions brillantes furent remarquées et aboutirent à une solution satisfaisante.

10. ACTIVITÉ DURANT LA GUERRE 1914-1918.

Une biographie d'E. Leplae serait incomplète s'il n'y était fait mention de son activité durant la guerre 1914-1918. Le Ministère des Colonies de Belgique s'était installé à Londres dès 1915 et Leplae résida en Angleterre durant toute la durée des hostilités. C'est de là qu'il entreprit ses voyages au Congo et aux États-Unis.

Leplae parvint à regrouper ses collaborateurs et le Service de l'Agriculture poursuivit normalement son activité. C'est ainsi que le *Bulletin agricole* parut régulièrement durant cette période; ce fut la seule revue technique belge qui fut éditée avec régularité durant la Grande Guerre. C'est de ses services de Londres que partirent les instructions organisant l'agriculture indigène, notamment la culture du coton.

Leplae mit à profit son séjour en Angleterre pour prendre contact avec les grands organismes coloniaux et les institutions scientifiques britanniques. Grâce à l'appui de Sir Melville et de Sir John Russel, il eut l'occasion de poursuivre des recher-

(1) Éloge funèbre de M. Leplae, par M. Delhaye, directeur de la Section des Sciences naturelles et médicales de l'Institut Royal Colonial Belge, le 15 février 1941, *Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, XII, p. 70, 1941.

(2) LEPLAE, Les cultures obligatoires dans les pays d'agriculture arriérée (*Bull. agr. Congo belge*, XX, p. 449, 1929).

ches étendues et très intéressantes sur les sols du Congo à l'Université d'Oxford et à l'École d'Agriculture de Cambridge ⁽¹⁾. C'est là aussi qu'au cours de plusieurs entrevues avec Sir William Lever, il jeta les bases des extensions futures de la culture du palmier à huile au Congo; entretiens fructueux, d'où est sorti, en grande partie, le magnifique essor actuel de la culture de l'*Elaeis*.

Il organisa à Londres des essais de torréfaction de café du Congo dans le but de déterminer les meilleures variétés que nous possédions à la Colonie.

Son activité comme conférencier fut très grande; il eut l'occasion, notamment, de parler du Congo aux Universités de Cambridge et d'Oxford. A l'occasion de son voyage aux États-Unis, il conférença dans de nombreuses villes et devant des auditeurs variés; il fit ainsi une excellente propagande nationale et exposa avec chaleur l'œuvre belge en Afrique.

C'est encore pendant la guerre qu'il suscita et encouragea les remarquables travaux de l'un de ses collaborateurs, M. E. Hegh, dont les ouvrages sur les termites et les tsé-tsés font autorité.

11. LA RÉGIE DES PLANTATIONS DE LA COLONIE.

L'agriculture européenne avait pris au Congo un essor remarquable depuis la guerre 1914-1918. De nombreuses entreprises agricoles s'étaient constituées; des colons s'étaient établis en divers points de la Colonie. L'enseignement des Stations expérimentales, le relèvement des cours des produits avaient montré les possibilités de l'agriculture d'exportation. Les Stations agricoles avaient rendu, à ce point de vue, de grands services. Elles accueillaient en stage les agents de plantations recrutés en Europe et les planteurs novices qui désiraient s'installer et les initiaient à leurs tâches nouvelles en leur montrant, en permanence, tous les travaux courants d'une plantation, depuis le défrichement du sol vierge jusqu'à la préparation et le conditionnement des produits finis. L'enseignement direct et indirect de ces Stations expérimentales avait pu éviter à l'agriculture européenne de retomber dans les nombreuses erreurs commises autrefois. Le personnel de ces établissements s'était tenu au courant des progrès incessants réalisés dans les colonies tropi-

(1) Voir à ce propos, LEPLAE, E., *Bull. agr. Congo belge*, V, 4, 1915; SMEYERS, F., Analyse de terres du Congo belge (*Ibid.*, VII, p. 268, 1916).

cales, en Extrême-Orient surtout, et avait fait bénéficier l'agriculture congolaise de multiples améliorations proposées à l'étranger.

En 1924, les principales de ces Stations agricoles étaient rassemblées dans la région de Stanleyville : Yangambi, Gazi, Barumbu et Lula.

Au début, l'orientation de ces établissements était purement technique : leur tâche était de démontrer les possibilités des cultures d'exportation et d'améliorer la technique des plantations. Leplae estima, à juste titre, qu'il importait également que ces établissements recherchent et démontrent le rendement économique des cultures. Il importait de savoir avec certitude ce que coûtait et ce que rapportait chaque spéculation, sous peine de manquer le but final assigné aux établissements agricoles, c'est-à-dire la propagande en faveur de l'extension des cultures européennes. C'est pourquoi il prescrivit, dès 1924, aux Stations expérimentales la tenue d'une comptabilité réelle. Celle-ci démontra les rendements financiers de l'agriculture congolaise.

Cependant des doutes s'élevaient sur le bien-fondé de ces résultats. Des critiques furent émises. On estimait communément que les Stations de l'État, dispensées de certaines charges inhérentes aux exploitations privées, pouvaient faire apparaître des bénéfices plus brillants. La comptabilisation des opérations agricoles réalisées par les Stations fut également critiquée.

Désireux de rencontrer ces critiques et de montrer le bien-fondé de ses vues, Leplae proposa de constituer ces Stations expérimentales en organisme indépendant qui serait chargé de suivre l'économie des plantations sur des bases identiques à celles des entreprises purement privées. Il voyait d'autres avantages encore dans la réalisation de ce projet : autonomie financière et souplesse de gestion, unité de vue dans la conduite technique, permanence et stabilité plus grande du personnel, etc.

Leplae parvint à faire admettre ses projets et un arrêté royal en date du 9 juin 1926 institua une « Régie des Plantations de la Colonie », chargée de la gestion des Stations expérimentales agricoles de l'État ⁽¹⁾. Afin de situer le nouvel organisme dans un cadre économique tout à fait comparable à celui d'une compagnie privée, la Régie fut dotée d'un capital initial de

(1) Arrêtés royaux des 9 juin 1926, 26 octobre 1926 et 15 décembre 1926.

trois millions de francs. Elle était chargée de tenir une comptabilité industrielle et de publier régulièrement ses bilans et comptes financiers.

Les Stations reprises par la Régie étaient Yangambi, consacrée à la culture de l'*Hevea* et du palmier à huile; Gazi, avec une activité analogue; Barumbu, plantation de cacaoyers et de palmiers à huile et Lula, où l'on plantait surtout des caféiers. La superficie plantée de ces quatre Stations s'élevait à environ 1.500 hectares.

En 1928, après les résultats favorables de deux années de gestion, la Régie reçut la gérance d'autres établissements agricoles de la Colonie : les Stations de sélection cotonnière de l'Uele et les fermes d'élevage du Katanga et du Lomami, Katentania, Munama, Mukishi. Ultérieurement, en 1929, la Régie reprit également la gestion du Jardin Botanique d'Eala et de la ferme expérimentale de Nioka ⁽¹⁾.

C'est Leplae qui conçut la Régie, l'organisa et ne cessa, en fait, de la diriger en tant que Président du Comité d'administration. Aussi, cette Institution doit-elle être portée, pour une grande part, au crédit de l'œuvre du Directeur général de l'Agriculture.

Un des principaux mérites de la Régie fut l'organisation de la sélection des plantes industrielles : palmier à huile, caféier, *Hevea*. Une Station de sélection fut créée dès 1927 à Yangambi.

Quels sont les résultats les plus saillants obtenus par la Régie ⁽²⁾ ?

Les plantations de palmier à huile n'étaient, au début, que des palmeraies naturelles que l'on aménagea en dégageant et éclaircissant les palmiers. Des premières plantations d'*Elaeis* furent installées comme ombrage de cacaoyers. A Eala, Leplae avait fait rassembler une importante collection des principales variétés de palmiers à huile du Congo. Les premières plantations proprement dites furent faites à Yangambi en 1922, avec des graines des meilleures variétés locales. Ce sont ces plantations qui furent le point de départ de la sélection du palmier entamée par la Régie sous l'impulsion du Directeur de la Station de Yangambi, qui était alors A. Ringoet. C'est sous

(1) RINGOET, A., Organisation des plantations expérimentales de l'Etat dans la région de Stanleyville (*Bull. agr. Congo belge*, XXI, p. 733, 1930).

(2) LEPLAE, Les débuts de la Station de Sélection, fondée à Yangambi en 1927 (*Agricultura*, XL, 2, p. 57; *Ibid.*, 3, p. 137; *Ibid.*, 4, p. 229, 1937).

son égide que Beirnaert entama, sur des bases dûment établies, la sélection rationnelle du palmier à huile (1). Les plantations des précieux palmiers prirent d'ailleurs, grâce à l'initiative de Yangambi, un grand essor à la Colonie.

La culture de l'*Hevea* est une des activités les plus anciennes des stations de la Régie. Il en existait 700 ha. à Yangambi et à Gazi en 1926, au moment où débutait le fonctionnement de cet organisme. On entama le contrôle individuel de la production des arbres à caoutchouc, qui permit de déceler, dans les champs d'origine asiatique, quelques producteurs d'élite. Les stations de la Régie entreprirent également la multiplication par voie végétative de ces meilleurs producteurs et d'autres, introduits d'Extrême-Orient. L'effort de la Régie en matière d'hévéaculture démontra toutes les possibilités de cette spéculation agricole si intéressante au Congo (2).

La Station de Lula, qui fut consacrée dès le début à la culture du caféier, constitua un réservoir précieux pour la recherche des arbres d'élite. La sélection du caféier fut, en effet, entamée également par la Régie, qui porta néanmoins l'essentiel de son activité en ce domaine, sur l'amélioration de la technique culturale.

Avec le recul du temps, l'œuvre de la Régie apparaît comme fort importante. Elle démontra, en effet, dans bien des cas, la rentabilité des cultures coloniales et, par là même, contribua énormément à l'essor de notre agriculture européenne. Son activité en ce domaine sur l'amélioration de la technique cult-promoteur.

L'action de la Régie, dans le domaine de la technique agricole, fut également de première importance. Bientôt en butte à la crise agricole qui frappa notre Colonie, la Régie fit des efforts méritoires pour améliorer la technique culturale et rechercher les méthodes les plus adéquates et les plus économiques. Il n'est point douteux que dans ce domaine encore cette Institution obtint quelques succès marquants.

Mais le fait capital, qui doit surtout être porté au crédit de l'Institution est d'avoir ouvert les voies à un organisme plus

(1) BEIRNAERT, A., Les bases de la sélection du palmier à huile (*Journées d'Agronomie coloniale*, p. 124, 1933); Les méthodes de la sélection du palmier à huile (*Ibid.*, p. 135).

(2) Voir à ce propos, RINGOET, A., Avenir des plantations d'Hévéas et leurs possibilités au Congo belge (*Bull. agr. Congo belge*, XXIV, p. 94, 1933)

important, assis sur des bases plus larges, assumant une œuvre plus vaste et de plus longue haleine, chargé surtout du développement scientifique et rationnel de l'agriculture, tant européenne qu'indigène. La Régie a préparé le terrain à l'activité de l'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge, fondé ultérieurement à l'initiative royale.

Nous trouvons ici, une fois de plus, un exemple des résultats féconds de la clairvoyance d'Edmond Leplae en matière d'agriculture coloniale.

12. LA COLONISATION AGRICOLE DANS LES RÉGIONS ÉLEVÉES DE L'EST DU CONGO.

Leplae était pénétré de l'importance pour l'avenir de la Colonie d'un établissement permanent de nos nationaux sur le sol du Congo. « Toutes les Nations qui s'occupent des colonies lointaines attachent une importance spéciale aux colons agriculteurs et s'efforcent de les attirer en grand nombre. Car ces colons, plus que tous les autres, s'établissent définitivement ou pour une très longue série d'années, et attachent leur capital à la terre qu'ils exploitent. De plus, ils se suffisent bientôt à eux-mêmes, ravitaillent les autres classes de la population et créent des exportations stables. Ils forment une classe active, indépendante, saine et riche, pleine d'initiative; dans la plupart des colonies anciennes, ils constituent le facteur économique le plus puissant » (1).

Le Directeur général de l'Agriculture envisageait toutefois la colonisation dans un sens très large, et il unissait dans une commune faveur les colons établis à demeure dans des régions propices à l'habitat européen, aussi bien que les chefs d'entreprises agricoles exploitant des cultures d'exportation dans les régions basses à climat équatorial.

Il estimait également que l'établissement de colons agricoles à la Colonie ne pouvait être abandonné à l'initiative privée et que l'intervention des pouvoirs publics était à la fois utile à la prospérité générale et indispensable pour assurer le succès des plantations. Son expérience personnelle au Katanga l'autorisait à affirmer que la réussite d'une colonisation agricole n'était possible qu'à la condition de prolonger longuement la période

(1) E. LEPLAE, *La question agricole au Congo belge. Possibilités et méthodes de développement*, Bruxelles, Goemaere, 1924, p. 103.

d'appui et de ne point hésiter à entreprendre toutes les dépenses d'assistance qui s'imposent : « il faut assister et organiser la colonisation, ce qui coûte cher au début, mais rapporte largement ensuite... » (1).

On comprend, dès lors, tout l'encouragement que prodigua le Directeur général Leplae à la colonisation agricole au Kivu. Il intervint puissamment dans son organisation, la défendit à maintes reprises et ne cessa de lui porter une attention effective et souvent clairvoyante. Leplae lui consacra un des principaux chapitres de son activité.

La région du Kivu fut surtout parcourue durant la guerre de 1914-1918, à l'occasion de la campagne d'Afrique orientale. Après la guerre, plusieurs Européens qui avaient eu ainsi l'occasion d'apprécier le climat favorable du Kivu et d'entrevoir ses multiples possibilités, s'y installèrent comme colons. C'est à partir de 1926 surtout que les plantations de caféiers d'Arabie prirent une certaine extension au Kivu. Le caféier *arabica* était cultivé assez anciennement le long du Tanganyka et dans le Karagwe où il avait probablement été introduit par les Arabes. C'est en 1903 que des Pères Blancs de la Mission de Nyondo, près de Kissegnes, plantèrent les premiers caféiers dans la région du Kivu. Ces caféiers étaient probablement originaires de Bukoba. D'autres petites plantations de caféiers d'Arabie furent établies dans la région d'Usambara, à Mibirizi notamment. Ce sont ces plantations qui fournirent les semences nécessaires à la création de caféières au Kivu (2).

Les projets d'installation de ces colons reposaient sur la réussite de la colonisation européenne dans une région très analogue, le Kenya britannique. Là aussi, la culture du café d'Arabie constituait la ressource principale de l'agriculture européenne.

Convaincu des possibilités agricoles du Kivu et prévoyant un essor rapide de la région, Leplae décida, dès 1924, d'y fonder un Établissement agricole de l'État. Je fus chargé de rechercher un emplacement favorable et d'organiser cette nouvelle Station.

(1) E. LEPLAE, *La question agricole au Congo belge. Possibilités et*

(2) LEPLAE a raconté en détail l'histoire de l'introduction du caféier d'Arabie au Kivu et du premier développement de la colonisation agricole, dans son ouvrage sur : *Les plantations de café au Congo belge. Leur histoire (1881-1935). Leur importance actuelle (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Sc. nat. méd., in-8°, III, fasc. 5, 1936).*

C'est ainsi que fut fondée, en 1925, la Station agricole de Tshibinda, à 15 km. environ de Katana. Les terrains de la Station étaient situés à des altitudes variant de 1.800 à 2.100 m. L'objectif de ce nouveau poste agricole était, dans les débuts, d'organiser le transport du bétail originaire des régions hautes du Kivu et du Ruanda vers les zones de consommation ou d'élevage possible dans les régions basses de la Colonie. Le programme comportait également des essais relatifs aux plantes vivrières et même au café d'Arabie.

L'essor de la colonisation agricole au Kivu fut rapide. En 1928, rien que dans les chefferies de Kabare et de Ngweshe, les demandes de terrain portaient sur plus de 6.000 ha. La plupart des colons étaient de nationalité belge. Un point favorable pour la réussite de cette colonisation au Kivu résidait dans le fait que la plupart des colons étaient pourvus de capitaux suffisants. D'autre part, les cours et la demande mondiale du café d'Arabie justifiaient un certain optimisme quant à l'avenir économique de ces plantations.

L'équipement routier, administratif et social de la région nécessitait pourtant de grands travaux d'appropriation. Le Kivu était d'accès difficile : il importait d'y créer des voies de communication, d'y tracer des routes, d'y organiser des lignes de navigation régulières sur le lac. Enfin, les premières investigations avaient révélé l'existence de richesses minières diverses et importantes dont l'exploitation était susceptible de créer un courant industriel et commercial très favorable à l'équipement général du pays.

Il importait donc de consacrer à l'aménagement du Kivu des capitaux considérables. C'est pourquoi les pouvoirs publics conçurent, comme moyen efficace de mise en valeur de la région, une sorte d'association entre l'État et les groupes coloniaux, qui serait chargée, sous l'égide et la surveillance supérieure des autorités publiques, de promouvoir les progrès matériels du Kivu. C'est ainsi que fut créé, par décret du 13 janvier 1923, le « Comité National du Kivu ».

Leplae participa activement aux démarches qui aboutirent à la création de cet organisme. Aussi en fut-il nommé membre du Conseil de gérance et membre du Comité de direction. Il contribua grandement à l'organisation d'une sorte de filiale du Comité National du Kivu : la Société auxiliaire agricole du Kivu (SAAK), dont il devint le vice-président.

La SAAK se vit chargée de l'étude des moyens propres à développer l'agriculture en général, dans le domaine du Kivu. La gestion de la Station expérimentale de Tshibinda lui était confiée dès 1929.

Leplae lui-même fut chargé d'organiser sur place l'activité naissante des Services publics de l'Agriculture au Kivu. Il s'embarque pour la Colonie à la fin de 1928 et visite longuement les colonies britanniques de l'Est-Africain, s'intéressant spécialement à la culture du café *arabica* et à l'organisation de la colonisation européenne. Il profite de son voyage pour introduire au Kivu un grand nombre de plants et de semences de plantes utiles susceptibles d'être acclimatées dans la région. Le Directeur général de l'Agriculture visita longuement ensuite le Kivu, se documentant sur place, avec une grande conscience, sur tous les problèmes que soulevait l'agriculture locale. C'est sur place qu'il déterminé le programme d'action de la Station agricole de Tshibinda, qui se voit étendue par l'adjonction d'une nouvelle plantation expérimentale, Mulungu, dont les terrains descendent jusqu'à 1.600 m. d'altitude.

Le programme général de la Station de Mulungu-Tshibinda prévoit des recherches sur l'introduction et la technique culturale du café d'Arabie, du quinquina et du thé. Le personnel de la Station est chargé, d'autre part, d'effectuer des démonstrations à l'usage des agriculteurs et de conseiller les colons agricoles en matière technique.

Avant son départ, Leplae avait fait procéder à l'engagement pour la Colonie de H. Scaëtta, agronome italien spécialisé en climatologie agricole, et lui avait confié la mission d'organiser au Kivu et dans les régions limitrophes un réseau météorologique ⁽¹⁾. Scaëtta installe à Tshibinda une station climatolo-

(1) H. Scaëtta, mort récemment, a accompli sa mission avec une grande compétence et un plein succès. On lui doit l'organisation d'un des réseaux météorologiques les plus serrés et les plus complets de l'Afrique centrale. Les résultats de ses travaux ont été publiés, en grande partie, par notre Institut. Voir, entre autres : H. SCAËTTA. Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, Sect. Sc. nat. méd., in-4°, II, fasc. 2, 1933); Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil (*Ibid.*, III, 1934); La genèse climatique des sols montagnards de l'Afrique centrale (avec la collaboration d'A. SCHOEP et R. MEURICE) (*Ibid.*, V, fasc. 2, 1937).

gique fort bien outillée et qui rendit de grands services à l'agriculture du Kivu.

Les résultats obtenus au Kivu, en matière agricole, furent des plus importants. En 1930, plus de 9.000 ha. de terres étaient concédés et plantés en grande partie, tandis que 20.000 autres hectares de terrain étaient sollicités. On comptait déjà plus de cent établissements agricoles à cette époque. Entre 1930 et 1933, le Comité National du Kivu accorda 154 nouvelles demandes de terrains agricoles dans la région soumise à sa gestion ⁽¹⁾. Les résultats, certes, ne répondaient pas entièrement aux prévisions très optimistes du début. La culture du caféier d'Arabie se révéla beaucoup plus délicate qu'on ne l'avait cru. Malgré les louables efforts de Leplae et de ses collaborateurs, la technique culturale employée ne satisfaisait pas toujours aux exigences locales. Les terres vacantes à vocation agricole s'avèrent beaucoup moins étendues que des prospections préliminaires l'avaient fait supposer. Enfin, la crise agricole fut particulièrement sévère au Kivu; l'effritement des cours du café d'Arabie sur le marché mondial rétrécit sans cesse la marge bénéficiaire de cette culture.

Il reste néanmoins qu'une grande région de notre Colonie, peuplée de nombreux nationaux, est mise en valeur et demeure susceptible d'un bel essor agricole. Comme Leplae l'avait prévu dès l'abord, d'autres cultures, parallèlement à celle du caféier d'Arabie, devront y être poursuivies. Certaines d'entre elles ont déjà donné plus que de sérieux espoirs.

C'est au cours de son voyage au Kivu que Leplae, avec un beau talent de dessinateur, prit les croquis qui servirent à Ch. Léonard et Ch. Swyncop pour peindre le grand panorama du Kivu qui figura, à l'Exposition internationale d'Anvers en 1930, au centre de la Section de l'Agriculture du pavillon du Congo. Cette toile eut un grand succès et contribua certainement à populariser la colonisation européenne au Kivu.

Dans l'Ituri, un certain nombre de colons s'étaient fixés sur les hauteurs bordant le lac Albert. D'anciens agents de la Société des Mines d'Or, dont les exploitations avaient pris une certaine extension dans la région, s'y adonnèrent à l'élevage et à la culture. C'est en 1920 que Leplae me chargea d'y fonder une grande ferme expérimentale et que j'organisai, sur ses

(1) Voir LEPLAE, Les plantations de café au Congo belge (*Loc. cit.*).

directives, la ferme de Nioka. Près de trente colons agricoles étaient déjà installés dans l'Ituri à cette époque. C'est surtout à partir de 1926 que la Station agricole de Nioka distribua des quantités importantes de semences de caféier d'Arabie. Les essais préliminaires avaient, en effet, donné de bons résultats. Leplae décida, dès lors, de donner à l'activité de Nioka une orientation nouvelle, en lui adjoignant une section chargée de la démonstration et de la propagande des cultures de haute altitude, et spécialement du caféier d'Arabie. En 1933, le nombre de colons agricoles dans l'Ituri avait doublé !

13. LA CRISE AGRICOLE. LE CRÉDIT AGRICOLE.

La prospérité naissante de l'agriculture congolaise fut gravement compromise par la grande crise économique qui entrava, dès 1928, la production et le commerce mondial des matières premières. C'est à partir de 1930 surtout que la crise agricole se fit sévèrement sentir au Congo. Jusqu'alors, les cours des produits agricoles coloniaux s'étaient maintenus à des taux satisfaisants, mais, à ce moment, les cours baissèrent rapidement et profondément. Conséquence logique de la dépréciation des produits agricoles, les banques elles-mêmes restreignirent le crédit.

Les planteurs du Congo belge se trouvèrent dans une situation financière très difficile.

Leplae réalisa sans tarder la gravité de la situation et l'urgence des remèdes qui s'avéraient indispensables, sous la forme de crédits agricoles. A son initiative, un arrêté royal, en date du 16 juillet 1930, créait un « Fonds d'Assistance temporaire à l'Agriculture ». Cet arrêté prévoyait l'octroi de prêts nécessaires à l'entretien des plantations permanentes, c'est-à-dire le montant des salaires des ouvriers indispensables pour désherber les cultures.

Un second arrêté royal parut l'année suivante et compléta les dispositions prises en 1930. Un prêt pouvait être accordé aux planteurs de cultures pérennes, pour autant que ces cultures aient au moins une superficie de 20 ha. plantés avant le 1^{er} octobre 1930. Les prêts pouvaient être accordés, non seulement pour faire face à l'entretien le plus élémentaire de la plantation, mais encore pour couvrir les frais d'exploitation et même pour continuer l'extension des emblavures jusqu'à atteindre une superficie suffisamment rémunératrice.

L'octroi des prêts était décidé par des Commissions locales de crédit agricole. Ils ne pouvaient être accordés, en fait, que pour des plantations bien situées et « exécutées de telle manière qu'elles présentent les conditions voulues pour pouvoir donner dans l'avenir un rendement financier satisfaisant » (1).

L'activité du « Fonds temporaire de crédit agricole » fut étendue, sur la proposition de Leplae, aux régions de colonisation agricole du Kivu, grâce à une intervention du Comité National du Kivu. Cette intervention permit de sauvegarder le plus grand nombre des plantations du Kivu, parmi les meilleures.

Les résultats de l'initiative du Directeur général Leplae répondirent pleinement à son attente : toutes les meilleures plantations furent sauvées; les entreprises agricoles, établies souvent au prix de capitaux considérables et d'un travail persévérant, échappèrent à la ruine.

Leplae s'était préoccupé depuis le début de sa carrière coloniale du problème des transports, envisagé surtout au point de vue de l'évacuation des produits agricoles. Il a, à maintes reprises, défendu la thèse qu'il était indispensable de réduire au plus bas prix les tarifs de transport pour les produits agricoles. « La réduction des tarifs de transport des produits agricoles du Congo est la condition première de la prospérité agricole de la Colonie », a-t-il affirmé à de nombreuses reprises. « Cette réduction ne doit pas seulement être forte : elle doit être très forte, la Colonie, c'est-à-dire toutes les entreprises coloniales, devant supporter une large part de l'abaissement profond des tarifs. » La crise économique voit corroborer davantage la justesse de ses vues. La débâcle des prix de vente fut si profonde qu'une diminution sévère des prix de revient n'était possible qu'à la condition de réduire dans une mesure considérable les frais de transport (2).

Encore une fois, Leplae parvint à faire triompher ses vues et obtint un dégrèvement massif temporaire des tarifs de transport. Le coût de transport d'une tonne de produits agri-

(1) Arrêté royal du 9 juillet 1931 (*Bull. off. Congo belge* du 15 août 1931, art. 4).

(2) E. LEPLAE, Les plantations de café au Congo belge (*Loc. cit.*, p. 123).

coles, sur le trajet de Stanleyville à Léopoldville, soit 1.500 km., fut réduit à 1 fr. pour tout le trajet ⁽¹⁾.

La crise agricole menaça gravement aussi l'agriculture indigène et particulièrement la culture du coton. La baisse des prix entraîna la suppression de plusieurs centres cotonniers; les sociétés cotonnières, privées de crédit, n'étaient plus en mesure d'acheter toute la production indigène. L'œuvre si féconde et obtenue après tant d'efforts était sérieusement ébranlée. Leplae intervint une fois de plus et décida le Gouvernement à avancer aux sociétés les sommes nécessaires à l'achat intégral des récoltes cotonnières indigènes. Cette mesure sauvegarda l'avenir de la culture du coton au Congo.

L'ensemble des dispositions prises pour combattre la crise agricole au Congo belge témoigne, une fois de plus, du sens très aigu des réalités que possédait E. Leplae. Mis en face de problèmes graves et de responsabilités étendues, il faisait front sans chercher un seul moment à éluder les difficultés. Les mesures qu'il proposa à cette occasion s'avérèrent des plus efficaces : l'agriculture du Congo fut sauvée. « La tornade passée, on se rendit compte que la décision prise avait sauvé, presque sans exception, les plantations. Le potentiel de production indigène était intact » ⁽²⁾.

Enfin, des mesures heureuses subsistent : l'institution du crédit agricole perdure et il semble bien que des dispositions de ce genre demeureront dans la législation congolaise. Il est admis déjà que les colons agricoles désireux de s'installer à la Colonie pourront jouir de larges crédits consentis par les Pouvoirs publics.

Leplae s'est acquis le mérite d'avoir introduit à la Colonie ce facteur puissant du développement de l'agriculture qu'est le crédit agricole.

14. FIN DE CARRIÈRE AU MINISTÈRE DES COLONIES.

Leplae, cependant, n'était pas au bout de ses peines; il dut continuer à lutter pied à pied pour maintenir les avantages

(1) E. LEPLAE, La crise agricole coloniale et les phases de développement de l'agriculture dans le Congo central (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, Sect. Sc. nat. méd., in-8°, I, fasc. 3, 1932).

(2) M. VAN DEN ABEELE, Edmond Leplae (*Bull. agr. Congo belge*, XXXII, p. 10, 1941).

consentis à l'agriculture. A diverses reprises même il dut défendre vivement les principales dispositions qui constituent l'armature de notre organisation agricole à la Colonie, dispositions souvent menacées par des intérêts divergents. Il s'employa notamment, avec toute son énergie, au maintien des tarifs de transport très favorables consentis aux produits de l'agriculture. Ici encore il obtint gain de cause et il vit triompher ses vues jusqu'au bout. On se rend aisément compte de la somme de vigilance et d'entregent qu'il déploya pour protéger aussi efficacement l'agriculture coloniale encore convalescente.

Au cours des dernières années de sa carrière, E. Leplae dut soutenir une très vive controverse à propos de la question forestière au Congo. Leplae estimait que le Congo belge était lourdement boisé et qu'en bien des cas cette situation nuisait grandement au développement de l'agriculture. Aussi admettait-il que la déforestation — si ce n'est dans certaines régions peu favorisées à ce point de vue — n'était pas de nature à mettre sérieusement en danger le taux de boisement de notre Colonie. Il était convaincu, d'autre part, que la forêt équatoriale couvrait, sans interruption importante, tout le centre de la cuvette centrale au Congo (1).

En Belgique, cependant, certains milieux affirmaient une thèse opposée. Le boisement du Congo était moins considérable qu'on se plaisait à le croire; en certains endroits même il était dangereusement menacé. La grande forêt équatoriale même était loin d'être continue et d'immenses clairières la découpaient en tous sens.

C'est à propos de sa politique forestière, basée sur l'existence d'un taux de boisement suffisant, que la Direction générale de l'Agriculture fut vivement critiquée par certains adhérents de la théorie de la régression constante et dangereuse de la forêt équatoriale.

C'est pour élucider une partie de cette question et mettre un terme à ces critiques insuffisamment fondées que Leplae obtint, en 1929, de charger M. Lebrun d'une mission de délimitation de la grande forêt équatoriale et des régions limitrophes. Les

(1) E. LEPLAE, La grande forêt équatoriale congolaise; son influence sur le régime des pluies; défrichements nécessaires à la prospérité des indigènes (Rev. Congo, 1937, 1, p. 473).

résultats de ce voyage parurent de 1932 à 1936 ⁽¹⁾ et Leplae put s'appuyer sur ces conclusions pour réfuter en grande partie les thèses contraires aux siennes.

Il est curieux de souligner ici que cette controverse sur le déboisement au Congo portait surtout sur le dommage climatologique résultant d'une pluviosité amoindrie que provoquerait l'amenuisement du taux de boisement. C'est ainsi que Leplae, en un long article ⁽²⁾, confrontait les opinions diverses émises quant à l'influence des forêts sur la pluie. Par contre, l'influence de la forêt sur la nature et la fertilité du sol n'était envisagée qu'à titre accessoire.

A la question forestière s'était greffé étroitement le problème des feux de brousse. A ceux qui insistaient sur la nocuité des incendies des herbages, Leplae répondait pertinemment que l'importance des feux de brousse résultait, avant tout, non pas de leurs effets au point de vue économique, ni même de leur action sur la flore, sur la faune ou sur le sol, mais de leurs rapports étroits avec la production alimentaire des indigènes ⁽³⁾. L'interdiction des feux de brousse, pratique courante des défrichements indigènes ou de réjuvenation des pâturages tropicaux, lui apparaissait comme une erreur. Le brûlage rationnel des prairies lui semblait indispensable pour corriger les effets néfastes du dessèchement des herbes au cours de la période aride de l'année; c'est la base de l'alimentation rationnelle des troupeaux dans les élevages extensifs de l'Afrique tropicale.

C'est ce point de vue que Leplae défendit avec beaucoup de vigueur, à de nombreuses reprises, l'opposant à l'avis de ceux qui souhaitaient une réglementation ou même une interdiction totale des feux de brousse à la Colonie.

On sait que, tenant compte des arguments fort sérieux avancés par les tenants de la thèse adverse, basés surtout sur des considérations de protection de la fertilité du sol, le Gouvernement avait décidé, en fin de compte, de réglementer l'usage des feux de brousse tout en admettant des exceptions

(1) Voir notamment : J. LEBRUN, *Répartition de la forêt équatoriale et des formations végétales limitrophes*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 1936.

(2) *Loc. cit.*

(3) E. LEPLAE, Les feux de brousse (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, IX, p. 785, 1938).

assez larges, satisfaisant aux justes revendications soulevées par Leplae.

En 1931, Leplae organise à Vincennes la section du Congo belge de l'Exposition Coloniale Universelle. L'année suivante il préside, à Bruxelles, la Conférence Internationale du Cacao et se rend une nouvelle fois à Rome pour y prendre part au Congrès de la Fédération Internationale des Techniciens Agronomes.

C'est en octobre 1933, qu'atteint par la limite d'âge, Leplae résilia ses hautes fonctions au Ministère des Colonies. La presse coloniale lui consacra, à cette occasion, des articles élogieux, retraçant sa carrière si féconde à la tête de la Direction générale de l'Agriculture (1).

15. L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DES PAYS CHAUDS ET L'ASSOCIATION BELGE D'AGRICULTURE TROPICALE ET SUBTROPICALE.

Une « Association scientifique Internationale d'Agriculture des Pays chauds » avait été constituée en 1905, à Paris, à l'initiative de M. Heim de Balsac. Cette Association se proposait d'établir des relations scientifiques et techniques entre les personnalités s'intéressant aux progrès de l'agriculture coloniale, de promouvoir des recherches sur des points spéciaux d'agronomie tropicale ou subtropicale et d'en publier les résultats, enfin, d'organiser, périodiquement, des réunions internationales.

La constitution de cette Association fut suivie par l'organisation de Congrès internationaux, à Bruxelles en 1910, à Londres en 1914. La guerre mondiale interrompit la séquence régulière de ces réunions.

Ce n'est qu'en 1926 que le Gouvernement français convoqua, à Paris, une Conférence Internationale qui renoua le lien interrompu et jeta les bases d'une « Commission d'Agronomie tropicale » dont les travaux devaient s'insérer dans le cadre d'activité de l'Institut International d'Agriculture de Rome.

Leplae participa, en tant que délégué de la Belgique, à la Conférence de Paris et prit, dès cette époque, une influence notoire dans l'activité de l'« Association » et de la « Commis-

(1) Voir notamment : *Agriculture et Elevage au Congo belge*, VII, n° 12, novembre 1933; *La Tribune congolaise*, 1933, etc.

sion d'Agronomie ». Il participe, avec grand succès, aux réunions de la Commission d'Agronomie tropicale, à Rome, en novembre 1937, et contribue grandement à la réussite de négociations, parfois très délicates, qui aboutirent à l'organisation pratique de cette manifestation de collaboration internationale.

Entretemps, en octobre 1927 et janvier 1928, se tinrent à Paris de nouvelles réunions du Bureau de l' « Association », qui prit le titre définitif d'« Association scientifique Internationale d'Agriculture des Pays chauds ».

Leplae s'intéressa beaucoup à cette organisation; il entreprit de nombreuses démarches, parvint à lever diverses objections, apaisa bien des susceptibilités. Il fut vraiment la cheville ouvrière de ces débats. Le succès final fut assurément son propre succès. Aussi, les personnalités intéressées furent-elles unanimes à lui offrir la présidence de l'Association, qu'il occupa de 1928 à 1930 ⁽¹⁾.

Il avait été convenu de créer, dans chaque pays, des Comités nationaux d'Agriculture tropicale. Leplae s'employa avec une grande activité à organiser ce Comité en Belgique, où il prit le titre d' « Association belge d'Agriculture tropicale et subtropicale ». Une séance solennelle d'inauguration se tint, le 29 avril 1937, sous la présidence du Premier Ministre et Ministre des Colonies, H. Jaspar, et fut honorée de la présence de nombreuses hautes personnalités. La présidence en fut offerte au baron Tibbaut, et Leplae occupa un des sièges de vice-président prévus par les statuts. Il était chargé, en même temps, des relations avec le Comité central de l' « Association scientifique internationale d'Agriculture des Pays chauds ». Les buts de l'Association, ainsi qu'ils furent définis au cours de la séance inaugurale ⁽²⁾, étaient d'entretenir des rapports réguliers entre les entreprises belges tropicales et subtropicales disséminées tant au Congo que dans le reste du monde. « Ces rapports, en étendant notre champ d'activité, ouvriront à nos agronomes coloniaux, à nos Sociétés agricoles, des horizons nouveaux; ils augmenteront les débouchés offerts aux industriels belges, déjà nombreux, qui abordent la fabrication des

(1) Association scientifique internationale d'Agriculture des Pays chauds (*Bull. agr. Congo belge*, XIX, p. 473, 1928).

(2) Association belge d'Agriculture tropicale et subtropicale (*Compte rendu de la séance d'inauguration du 29 avril 1927*, Bruxelles, 1927).

appareils, des produits, voire des emballages nécessaires aux exploitations si variées et si importantes des régions tropicales. Pouvons-nous douter que ces relations nous soient précieuses pour l'amélioration des procédés de culture et d'élevage suivis au Congo, pour les échanges de variétés et espèces, pour le recrutement de techniciens, pour l'étude des méthodes utilisables contre les maladies et les insectes nuisibles ? » (1).

Leplae exposa, au cours de cette même séance, les statuts et l'organisation de l'Association. Celle-ci était partagée en un grand nombre de sections consacrées à des points précis de l'agriculture coloniale.

Notre Directeur général de l'Agriculture ne cessa d'insuffler au groupement belge une vie sans cesse renouvelée et son activité fut très grande (2). Elle se manifesta notamment par l'organisation, à Anvers, en 1930, du V^e Congrès International d'Agriculture tropicale. Ce Congrès, présidé par Leplae, eut un très vif succès. De nombreuses personnalités assistaient à ces réunions et plus de 40 délégués étrangers, représentant 17 nations, prirent une part active aux délibérations. Le compte rendu de ce Congrès fut publié par les soins de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère des Colonies. C'est un volumineux ouvrage de xxxix + 1077 pages, contenant 156 rapports publiés en six langues différentes (3).

Leplae prit une part très active à tous les Congrès de l'Association Internationale et aux réunions périodiques du Bureau. Il présida encore, en mars 1939, le VIII^e Congrès à Tripoli. Il dirigeait les débats de ces réunions internationales avec un sûr talent, un tact remarquable et une haute culture. Son action internationale dans ce domaine lui avait valu une très grande réputation à l'étranger. Ici, une fois de plus, ses mérites ont fait honneur à notre pays.

L'activité internationale d'Edmond Leplae se manifesta également avec beaucoup de distinction au sein de la « Fédération Internationale des Techniciens Agronomes » (F.I.T.A.), dont le siège est établi à Rome. Parmi les personnalités représentatives

(1) Association belge d'Agriculture tropicale et subtropicale (*Compte rendu de la séance d'inauguration du 29 avril 1927*, discours du baron Tibbaut, Bruxelles, 1927, p. 5).

(2) Les comptes rendus des réunions des Sections furent régulièrement publiés par *Agriculture et Elevage au Congo belge*, organe officiel de l'Association belge d'Agriculture tropicale et subtropicale.

(3) V^e Congrès international d'Agriculture tropicale, Anvers 1930, Bruxelles, 1930.

de la science et de la technique agricoles en Europe, il a été l'un des premiers à se rendre compte des avantages que présentait l'initiative de grouper les techniciens agronomes du monde entier dans le cadre d'une organisation professionnelle internationale ⁽¹⁾. Il apporta un concours personnel très remarqué au succès de la Conférence constitutive de cette Fédération qui se tint à Rome en 1930, et il ne cessa de collaborer, dès lors, à toutes les activités de cette institution dont il occupait le siège de la vice-présidence. Il assista à de nombreux Congrès organisés par la Fédération et il en assuma fréquemment la présidence, notamment à Rome, en 1932, à Budapest en 1934, à Vienne en 1936, et à Zurich en 1938.

16. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUPÉRIEUR.

Les questions relatives à l'enseignement agronomique universitaire demeurèrent constamment une des préoccupations essentielles de Leplae. Il joua un rôle très important dans l'organisation et l'amélioration de cet enseignement en Belgique. Ses interventions en cette matière et l'influence qu'il ne cessa d'exercer sur le programme des études agronomiques supérieures méritent amplement d'être retracées.

Un des traits essentiels de cette activité est l'organisation en Belgique d'un enseignement spécifiquement orienté vers l'agriculture coloniale.

Dès le début de son professorat à l'Institut agronomique de Louvain, il lui apparut qu'un enseignement de cette nature était susceptible de rencontrer un certain succès. A cette époque, en effet, nombre de nos jeunes diplômés de l'enseignement agronomique cherchaient à l'étranger, parfois dans des pays lointains, l'occasion de mettre fructueusement à profit les connaissances qu'ils avaient acquises dans nos Instituts agronomiques. De nombreux étudiants étrangers, originaires parfois de régions à caractère tropical ou subtropical, suivaient les cours de nos Universités. Leplae estimait enfin qu'il eût été souhaitable que les nombreux missionnaires destinés soit à la Chine, soit au Congo, qui fréquentaient l'Université de Louvain, eussent l'occasion de compléter leur formation générale par des connaissances agricoles précises, toujours si précieuses aux Colonies.

(1) Prof^r EDMOND LEPLAE, Vice-Président de la F.I.T.A., *La technique agricole internationale*, IX, 1, p. 9, 1939.

Ces considérations avaient amené Leplae à proposer, avant 1898, la fondation d'une École coloniale à l'Institut agronomique de l'Université de Louvain. « La prospérité des colonies tropicales reposant avant tout sur leur production agricole, — disait-il, — il est indispensable de former des jeunes gens à même d'appliquer à l'agriculture des pays chauds les données de la science agricole moderne. En effet, si les connaissances scientifiques ont la plus grande utilité pour nos cultures européennes, elles peuvent exercer une influence bien plus considérable dans les pays neufs; des exemples remarquables nous sont donnés par les cultures des Indes Néerlandaises et par la mise en valeur de l'Ouest américain. Cependant les ressources scientifiques de la plupart des pays neufs sont encore très peu développées; aussi les voyons-nous non seulement demander à l'Europe des professeurs, mais encore envoyer dans nos Instituts agronomiques un contingent annuel d'étudiants. L'École recruterait ses élèves : 1° parmi les jeunes gens belges qui se destinent aux colonies; 2° parmi les étrangers et notamment les habitants de l'Amérique centrale, dont un grand nombre suivent déjà les cours de l'Institut agronomique et de l'Université; 3° parmi les missionnaires de la Chine et du Congo, dont le Séminaire est à Louvain, et qui seraient certainement heureux de pouvoir donner à leurs élèves une formation technique spéciale » (1).

Leplae proposait, par conséquent, l'organisation de cours coloniaux qui, échelonnés sur une durée de trois années, aboutiraient au diplôme d'Ingénieur des Colonies. Il prévoyait un programme détaillé des cours, et il est intéressant de noter, à ce propos, qu'il préconisait déjà, dès cette époque, l'enseignement approfondi des langues vivantes. « Rien n'est plus décourageant que de se trouver isolé dans un pays dont on ne parle pas la langue; on est dans l'impossibilité de se renseigner et de se créer des relations, obligé de se confier aveuglément à des interprètes rapaces, exposé à commettre les plus grandes erreurs... » (2). C'est là un point des programmes de l'enseigne-

(1) J'extrais cette citation d'un *Projet de fondation d'une École coloniale à l'Institut agronomique de l'Université de Louvain* rédigé antérieurement à l'année 1898 et qui resta inédit. Ce manuscrit m'a aimablement été communiqué par le Prof^r J. Opsomer, de l'Université de Louvain.

(2) E. LEPLAE, *Congrès international d'Expansion économique mondiale*, Mons, 1905.

ment agronomique colonial sur lequel il insiste à de nombreuses reprises.

Dès cette époque aussi, Leplae ajouta à son enseignement une série de conférences sur l'agriculture coloniale qui obtinrent un très vif succès.

Il revint plusieurs fois sur ce projet et obtint finalement des dirigeants de l'Université de Louvain la création d'une série de cours coloniaux, dans le cadre d'un programme d'études conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur agricole colonial. Ce programme figura officiellement, dès 1902, dans l'*Annuaire de l'Université*, mais ce n'est effectivement qu'à partir de 1906 que ces cours furent organisés. Leplae y était chargé de l'enseignement de l'« agriculture comparée », des « cultures coloniales », de l'« agriculture des pays chauds » et de « la topographie et moyens de transport ». « Le premier effet de ce cours fut de susciter parmi les étudiants quelques vocations coloniales. Ceci malgré le peu d'intérêt manifesté en Belgique pour la Colonie et l'opposition décidée de la plupart des parents à toute velléité d'engagement pour les services du Congo » (1).

Ce n'est qu'après la guerre de 1914-1918 toutefois, que, dans le cadre de la réforme des études agronomiques de 1920, le programme d'agronomie coloniale fut légalement reconnu et organisé et qu'il fut étendu à tous les Instituts agronomiques. C'était là un succès incontestable pour E. Leplae, qui n'avait cessé de préconiser cette réforme, avec plus d'autorité encore, depuis qu'il occupait ses hautes fonctions au Ministère des Colonies.

Son influence sur l'orientation et les programmes des études agronomiques ne se borna point à l'enseignement colonial. Il fut longtemps membre du « Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement agricole et horticole — Section de l'Enseignement supérieur ». Auparavant il avait pris une part active aux débats ayant précédé l'organisation du concours d'admission au Service des Eaux et Forêts (2) et à la réforme des études agronomiques de 1920, où la durée des études, aboutissant à l'obtention du titre d'ingénieur agricole, fut portée à quatre ans avec l'organisation de diverses spécialités. Cette même réforme prévoyait, d'autre part, dans les programmes des Instituts agronomiques, des

(1) E. LEPLAE, *Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, Sect. Sc. nat. méd., in-8°, III, 5, p. 111, 1936.

(2) Voir notamment la *Revue générale agronomique*, septembre 1903.

études de deux années aboutissant au diplôme de licencié en sciences agronomiques. En fait, ce diplôme avait été créé dès 1908 par l'Institut agronomique de Louvain, à l'initiative de Leplae, dans le but d'offrir aux agriculteurs la possibilité de suivre un cycle complet de cours techniques en un laps de temps réduit.

Cette innovation ne fut pas accueillie avec une faveur unanime et provoqua de nombreuses critiques; néanmoins ces études rencontrèrent à Louvain un certain succès.

L'adoption officielle de la licence en sciences agronomiques fut vivement combattue, même dans nos assemblées parlementaires. Leplae prit très énergiquement sa défense et intervint à diverses reprises pour démontrer son utilité; il présenta également un rapport préconisant leur maintien au Conseil supérieur de l'Enseignement agricole ⁽¹⁾.

Les arguments présentés par Leplae firent, semble-t-il, une certaine impression sur ses collègues, puisque la réforme de l'Enseignement supérieur agronomique de 1934 maintint le principe d'un enseignement réduit. On se contenta de porter la durée des études de deux à trois années et de modifier le titre de licence en celui de graduat.

La réforme de 1934 fut aussi vivement combattue par Leplae; il lui reprochait l'augmentation de la durée des études, qui, d'après lui, constituait une grave menace de dépopulation des Instituts agronomiques. Ici encore il intervint vigoureusement pour défendre son point de vue ⁽²⁾.

17. FIN DE SA VIE.

Atteint par la limite d'âge en septembre 1933, Leplae abandonna ses fonctions au Ministère des Colonies; ce n'est toutefois qu'en septembre 1936 qu'il fut admis à la pension.

Dès qu'il eut abandonné ses hautes charges administratives, Leplae reprit une grande activité à l'Institut agronomique de

(1) Voir, entre autres articles à ce sujet : E. LEPLAE, Faut-il supprimer les études de licence en sciences agronomiques ? (*Rev. gén. agronom.*, XXVII, p. 135, 1923); Utilité d'un enseignement supérieur agricole d'une durée de deux années (*Ibid.*, XXVIII, p. 62, 1924).

(2) E. LEPLAE, *La menace de dépopulation des Instituts supérieurs agronomiques belges par le programme d'études de 1934*, Louvain, 1937; *Projet d'un nouveau programme d'études pour les Instituts supérieurs agronomiques belges*, Louvain, 1937.

Louvain où il se consacra entièrement à l'enseignement colonial. Il n'abandonna point, pour autant, son activité d'écrivain, de conférencier, d'organisateur de réunions internationales. Nous le voyons, en effet, publier dès lors de nombreuses études sur diverses questions coloniales. Il se préoccupe beaucoup de l'enseignement agronomique supérieur et entreprend une campagne en vue de sa réforme. Nous le voyons encore conférencier en différents points du pays et à l'étranger; en 1936, il donne, à Wageningen, une conférence hautement appréciée sur l'agriculture du Congo belge.

En 1938, il se rend en Suisse pour assister au Congrès International de la Fita, et en mars 1939 encore, il préside avec une autorité remarquable, et dans des conditions internationales fort délicates, le VIII^e Congrès International d'Agriculture tropicale en Libye.

A partir de 1936, cependant, son état de santé laisse grandement à désirer; il dut subir une première intervention chirurgicale qu'il supporta avec un courage inaltérable. Terrassé à diverses reprises par la maladie, ensuite, il continue stoïquement son activité, et même sur son lit de malade, il poursuit la rédaction de ses travaux.

A la fin de l'année académique 1939-1940, Leplae sent ses forces le trahir et il obtient son admission à l'éméritat.

Il avait bien mérité de jouir un peu du repos qu'il obtenait ainsi; la Providence en décida autrement. Leplae mourut à Louvain le 2 février 1941.

J. CLAESSENS.

BIBLIOGRAPHIE (1).

1. Agriculture générale et Agriculture belge.

1892. *La maladie des pommes de terre et ses remèdes* (Rev. agronomique, p. 35).
1893. *Destruction des vers gris de la betterave. Utilité des corneilles* (Ibid., p. 167).
1894. *La crise agricole anglo-belge* (Ibid., p. 103).
1894. *De bijzonderste ziekten der Hop* (Landbode).
1895. *Over de Hop* (Landbode).
1895. *De prijs der hop in 1895* (Ibid., 32, p. 540).
1895. *Contribution à l'étude du Houblon*, 83 p., 72 fig.

(1) Les publications de Leplae sont très nombreuses et parurent dans des périodiques très divers, tant en Belgique qu'à l'étranger. La présente bibliographie est certainement incomplète et ne mentionne que les principaux travaux de notre regretté collègue.

1895. *Les jeux de bourse et l'Agriculture* (Rev. agronomique, p. 140).
1896. *Vente coopérative des produits agricoles* (Ibid., p. 241).
1897. *La culture du houblon en Allemagne*, 77 p., 31 fig.
1897. *Emploi des microbes dans la culture des fourrages* (Rev. agronomique, p. 97).
1897. *Le développement de l'association agricole en Belgique* (Ibid., p. 145).
1897. *La question des réunions territoriales* (Ibid., p. 193).
1897. *Paiement d'indemnité au fermier sortant* (Ibid., pp. 289, 337, 520).
1897. *Tableau de fumure des terres* (Ibid., p. 360).
1898. *L'invasion du Hamster en Hesbaye* (Rev. agronomique, p. 461).
1898. *L'Agriculture belge en 1897* (Ibid., p. 1).
1899. *L'Agriculture belge en 1898* (Ibid., p. 1).
1899. *Esquisse agronomique de la Flandre occidentale* (Ibid., pp. 38 et 78).
1900. *Le Hamster en Hesbaye*, 2^e éd., 30 p., 1 fig.
1900. *La question du Hamster en 1900* (Rev. agronomique, p. 385, 2 cartes).
1901. *Un voyage aux pays houblonniers* (Ibid., p. 280).
1901. *Les ennemis du Houblon. Météores, insectes, champignons* (Ibid., p. 263).
1902. *Analyse de contributions nouvelles à l'étude du Houblon* (Ibid., p. 229).
1903. *Agriculture ancienne et Agriculture moderne*, 7 p.
1903. *Au pays du pitch-pine (Floride)*, 39 p., 9 fig.
1904. *Notions générales d'Agriculture*, Louvain, 412 p., 98 fig. (autographié).
1904. *La question du Houblon* (Rev. agronomique, p. 131).
1904. *Notes relatives aux Mammifères et Oiseaux utiles ou nuisibles à l'Agriculture* (Ibid., pp. 370 et 416).
1905. *Le polder Wilhelmina* (Ibid., p. 241).
1905. *Aperçu sur l'agriculture de l'ancienne Égypte et sur l'agriculture gallo-romaine et romaine* (Ibid., p. 433).
1906. *Les exigences spéciales de l'agriculture intensive pour les analyses de terre*, Budapest, 11 p.
1906. *L'orage du 14 mai 1906 à Louvain* (Rev. agronomique, p. 244).
1906. *Les semis de nos plantes agricoles* (Ibid., pp. 433 et 478).
1906. *Traité d'Agriculture générale*, Louvain, 688 p., 84 fig.
1907. *A propos de la carte agronomique de la Belgique et des analyses de terre* (Rev. agronomique, p. 193).
1907. *La carte agronomique d'après MM. Grégoire et Halet* (Ibid., p. 252).
1908. *Une carte agronomique de la Belgique est-elle actuellement réalisable ?*, 5 p.
1911. *Traité d'Agriculture générale et de cultures spéciales*, 2^e éd., Louvain, 335 p., 85 fig.
1918. *Intensive Agriculture and catch cropping in Belgium*, Londres, 46 p.
1921. *Notes sur le cours d'Agriculture générale*, Louvain, 177 p. (autographié).
1922. *Notions générales sur les Elevages et l'Agriculture*, 65 p., 30 fig.
1930. *Comment nos agriculteurs peuvent-ils combattre la crise agricole ?* (Agricultura, 1930, p. 1; repris par Bull. Soc. centr. Agr. Belg., 1930, 2, p. 22).

1930. *Comment l'agriculteur peut-il déterminer lui-même les engrais chimiques convenant à son terrain?* Bruxelles, Ministère de l'Agriculture, 8 p.
1932. *Traité d'Agriculture générale et de cultures spéciales des pays tempérés, subtropicaux et tropicaux*, 3^e éd., vol. I, Louvain, 672 p., 110 fig.
1933. *Id.*, vol. II, 796 p., 147 fig.

2. Génie rural.

1892. *L'Electricité en Agriculture* (Rev. agronomique, p. 30).
1895. *L'Exposition agricole de Cologne* (Ibid., p. 151).
1897. *Les automobiles et l'élevage des chevaux* (Ibid., p. 1).
1897. *L'emploi des moulins à vent auto-régulateurs* (Ibid., pp. 211, 274, 369, 549).
1897. *Le concours de machines à Tervueren* (Ibid., p. 452).
1897. *De regionale prijskamp van Brabant-Henegouwen te Tervuren. De petrool en gasmotoren* (Landbode, 38, p. 797).
1897. *De regionale prijskamp van Brabant-Henegouwen te Tervuren. De tentooningstelling der Landbouwmachiënen* (Ibid., 39, p. 818).
1898. *L'Electricité appliquée à l'Agriculture* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., XXXV, p. 136).
1898. *L'Electricité en Agriculture* (Rev. agronomique, p. 270).
1898. *Règle de construction et de montage des laiteries à vapeur* (Ibid., pp. 28, 58, 117, 243, 330).
1898. *Moissonneuses-lieuses, moissonneuses et faucheuses* (Ibid., p. 412).
1899. *Distillation de la pomme de terre* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., XXXVI, p. 139).
1899. *Les systèmes de charrues servant à l'exécution des labours à plat* (Rev. agronomique, p. 30).
1900. *Guide pratique du distillateur* (traduction de l'ouvrage allemand de DE MAERCKER), Louvain, 214 p., 72 fig.
1900. *L'emploi des camions automobiles en industrie* (Rev. agronomique, p. 439).
1901. *Sur les derniers résultats de l'expérimentation des moteurs et du chauffage à l'alcool en Allemagne* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., 1901).
1901. *Les résultats des essais de moteurs à alcool en Allemagne* (Rev. agronomique, p. 263).
1901. *Les applications de l'alcool dénaturé en Allemagne* (Ibid., p. 97).
1903. *Les appareils modernes de topographie agricole et forestière* (Ibid., p. 135, 4 fig.).
1903. *Exécution des terrassements et transports* (Ibid., p. 435).
1904. *Essais de labourage par traction automobile* (Ibid., p. 178).
1904. *Extraction et traitement industriel du guano du Pérou* (Ibid., p. 289, 13 fig.).
1906. *Camions automobiles lourds pour les transports industriels et commerciaux* (Ibid., p. 289).
1920. *Notes du Cours de Constructions*, Louvain, 131 p. (autographié).
1920. *Economie de main-d'œuvre agricole par l'emploi de machines et de méthodes modernes* (Rev. gén. agron., 1920, p. 65).

1921. *Enquête relative à l'emploi des tracteurs mécaniques en Belgique pendant l'année 1919-1920* (Ibid., 1921, p. 147).
1921. *La Motoculture* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., n° 1-3, p. 23).
1925. *Histoire des machines agricoles et de leur construction en Belgique* (Soc. nat. Agriculteurs de Belgique, Bruxelles, 80 p., 65 fig.).
1925. *Hydraulique et moteurs hydrauliques*, Louvain, 110 p., 84 fig.
1925. *Geschiedenis der Landbouwmachines in België*, 21 p., 65 fig.
- 1925-1926. *Élévation des eaux d'irrigation* (Bull. agr. Congo belge, XVI, p. 275; XVII, p. 166).
1927. *Élévation ou pompage des eaux d'irrigation*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 131 p.
- 1931-1932. *Les constructions des exploitations agricoles en Belgique et au Congo belge*, Louvain, 4 vol.
1931. *Hydraulique et moteurs hydrauliques*, 2^e éd., Louvain, 178 p., 145 fig.
1932. *Améliorations foncières*, Louvain, 308 p., 109 fig.

3. Génie rural spécialement appliqué aux pays chauds.

1907. *Les irrigations aux Indes. Machines élévatoires. Canaux d'inondations. Deltas* (Rev. agronomique, p. 123).
1911. *Habitations pour plantations coloniales* (Bull. agr. Congo belge, II, p. 3).
1911. *A propos de moyens de transport pour voyageurs dans les pays chauds* (Ibid., p. 121).
1918. *Note sur l'utilisation, au Congo belge, des types de vapeurs fluviaux et des barges employés aux États-Unis* (in DE BRIEY, Notes sur la question des transports en Afrique, Paris, 577 p.).
1922. *Appareils modernes applicables aux exploitations forestières coloniales et spécialement au Congo belge* (Congo, 1922, I, p. 439).
1923. *Appareils servant à l'exécution mécanique des fossés et chemins* (Ibid., 1923, I, p. 397).
1926. *Machines industrielles, agricoles et forestières à construire en Belgique en vue du développement de l'agriculture au Congo belge* (Ibid., 1926, p. 801, 1).
1927. *La récolte mécanique du coton* (Congo, 1927, 1, p. 793).
1935. *Note sur l'irrigation au Congo et spécialement sur l'application de l'irrigation mécanique* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, VI, p. 476).

4. Enseignement agricole.

1893. *L'Enseignement agricole supérieur* (Rev. agronomique., p. 1).
1902. *A propos de la méthode dans l'enseignement. Une leçon de géologie pratique* (Ibid., p. 520).
1903. *L'enseignement par les projections* (Ibid., pp. 49, 125, 211, 353, 517, 8 fig.).
- 1903-1904. *Jury combiné aux concours d'admission aux Eaux et Forêts* (Ibid., 1903, p. 530; 1904, p. 61).
1904. *Programme de l'Institut agronomique*, Louvain, 76 p., 31 fig.
1904. *Agricultural Institute of the University of Louvain*, 71 p., 2 fig.
1904. *La réforme du programme de l'enseignement supérieur agricole* (Rev. agronomique, p. 1).

1905. *Programme d'Études supérieures d'Agriculture coloniale* (Congrès intern. Expansion économique, Mons, 1905, 11 p.).
1905. *Les titres académiques et la spécialisation dans les Instituts supérieurs agricoles actuels* (Rev. agronomique, pp. 360 et 384).
1909. *Licence en Sciences agronomiques : programme*, Louvain, 56 p., 13 fig., 1 pl.
1914. *Documents relatifs à l'Agriculture du Congo belge : II. Le programme colonial agricole à l'Institut Solvay* (Rev. gén. agron.).
1921. *Un enseignement universitaire pour les cultivateurs et propriétaires ruraux* (Rev. gén. agr., 5, p. 141).
1922. *L'enseignement de l'agriculture dans les colonies tropicales* (III^e Congr. intern. colon., Gand, I, p. 151).
- 1922-1923. *L'enseignement de l'agriculture aux indigènes et aux blancs dans les colonies étrangères et au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, XIII, p. 259 et XIV, p. 360).
1923. *Faut-il supprimer les études de licence en Sciences agronomiques ?* (Rev. gén. agron., 5-6, p. 135).
1924. *Nécessité d'une propagande agricole coloniale dans nos Universités* (Congo, 1924, I, p. 284).
1924. *Utilité d'un enseignement supérieur agricole d'une durée de deux années. Rapport au Conseil supérieur de l'Enseignement agricole* (Rev. gén. agron., 2, p. 62).
1931. *Carrières agricoles coloniales*, Bruxelles, 1931.
1936. *L'enseignement supérieur de l'agriculture coloniale dans les Instituts agronomiques belges* (in Cinquante années d'activité coloniale au Congo belge. Anvers; Avenir belge, numéro spécial, p. 273).
1937. *La menace de dépopulation des Instituts supérieurs agronomiques belges par le programme d'études de 1934*, Louvain, 59 p.
1937. *Projet d'un nouveau programme d'études pour les Instituts supérieurs agronomiques belges*, Louvain, 40 p.
1938. *La chute de l'enseignement agricole colonial en Belgique*.
1939. *Discussion à propos de l'École coloniale* (La Dépêche coloniale, 960, janvier).
1939. *La préparation professionnelle des agriculteurs indigènes par l'enseignement obligatoire* (VII^e Congr. intern. Agr. trop., Tripoli, 15 p.).
1940. *L'enseignement de l'agriculture aux enfants et aux adultes indigènes de l'Afrique centrale* (V^e Congr. col. nat., 27bis, 16 p.).

5. Agriculture tropicale et subtropicale.

1904. *Le prix de revient du sucre de canne* (Rev. agronomique, pp. 135 et 145).
1905. *Le progrès agricole de la République Argentine* (Ibid., p. 241).
1906. *L'agriculture au Congo*, Louvain, 27 p.
1909. *La question cotonnière* (Rev. agronomique, p. 103).
1909. *Une exploitation agricole belge en Tunisie* (Ibid., p. 109).
1909. *La question cotonnière* (Agron. trop., p. 1).
1909. *La culture du cotonnier* (Ibid., pp. 40, 97).

1910. *La culture des terres arides* (Bull. agr. Congo belge, I, p. 968).
1910. *La culture de l'Hevea dans l'État de Selangor* (Bull. agr. Congo belge, I, p. 79, 48 fig.).
1910. *De heveacultuur in den Staat Selangor*, Ministère des Colonies, Bruxelles).
1910. *Les résultats financiers des grandes plantations de thé aux Indes anglaises* (Agron. trop., p. 1).
1912. *Les plantations de caoutchouc de l'État au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, III, p. 406).
1912. *L'agriculture au Katanga* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., p. 58).
1912. *La situation actuelle des plantations de caoutchouc de l'État au Congo belge* (Rev. gén. agr., XXI, pp. 110, 156 et 202).
1912. *Mission agricole au Katanga* (Bull. agr. Congo belge, III, p. 3).
1912. *Journal de voyage de M. le Directeur général Leplae au Sénégal, au Bas-Congo et au Katanga* (Ibid., p. 59).
1913. *Note sur la culture de l'arachide* (Ibid., IV, p. 610).
1913. *Documents pour le Service de l'Agriculture et les colons agricoles*, Bruxelles, Ministère des Colonies.
1913. *L'Agriculture du Congo belge*. Rapport sur les années 1911 et 1912 présenté à M. J. Renkin, Ministre des Colonies, par la Direction générale de l'Agriculture au Ministère des Colonies, Bruxelles, Ministère des Colonies, 548 p.
1914. *Exploitation d'une ferme au Katanga*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 214 p., 73 fig.
1914. *Importance de l'Agriculture au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, V, p. 3).
1914. *Avis relatif à la culture du cacao* (Ibid., p. 21).
1914. *Peut-on cultiver le coton au Congo belge?* (Ibid., p. 25).
1914. *La question des transports. Prix de vente des produits agricoles tropicaux sur les marchés européens* (Ibid., p. 409).
1914. *Expériences d'Oxford sur l'analyse des terres du Congo belge* (Ibid., p. 630).
1914. *De la nécessité d'améliorer les pâturages naturels et le bétail du Congo* (Ibid., p. 655).
1914. *Documents relatifs à l'Agriculture du Congo belge. I : L'Agriculture coloniale dans la discussion du budget du Congo belge pour 1914* (Rev. gén. agronom.).
1914. *Increasing the yield of Funtumia elastica or « Lagos silk » rubber* (The Rubber Industry, 4th. Int. Rubb. Congr., London, 1914, p. 317).
1914. *A practical and cheap method for determining the fertility of rubber soils* (Ibid., p. 318).
1916. *The Belgian Congo*, Londres, 44 p., 30 fig.
1917. *Développement de l'agriculture au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, VIII, p. 3).
1917. *Culture du riz* (Ibid., p. 10).
1917. *La culture du coton* (Ibid., p. 24).
1917. *Les grandes cultures coloniales au Congo belge : cacao, caoutchouc, etc.* (Ibid., p. 171).
1917. *Les usages du caoutchouc. Plantations d'hévéas, etc.* (Ibid., p. 190).

1917. *Culture du café au Congo belge* (Ibid., p. 173).
1918. *Un voyage agricole au Congo belge*, Londres, Ministère des Colonies de Belgique, 43 p.
1918. *La colonisation agricole belge au Congo* (Bull. agr. Congo belge, IX, p. 3).
1918. *La culture du coton au Congo belge en 1916-1917* (Ibid., p. 29).
1918. *L'organisation des transports agricoles au Congo belge* (in DE BRIEY, R., Notes sur la question des transports en Afrique, Paris, 577 p.).
1918. *La question des transports au Congo belge* (La Tribune congolaise, n° 14, juillet).
1919. *Le problème des transports et de la main-d'œuvre. Cultures d'exportation* (Ibid., n° 15, mai).
1919. *Le Congo belge a-t-il un grand avenir agricole ?*, Louvain, 48 p.
1920. *Encore la question des transports agricoles et commerciaux : Aménagement du chemin de fer du Bas-Congo et réorganisation des transports fluviaux* (La Tribune congolaise, n° 17, janvier).
1920. *La culture du coton au Congo belge (1915-1919)* (Bull. agr. Congo belge, XI, p. 80, 4 fig.).
1920. *Le Congo belge a-t-il un grand avenir agricole ?* (Rev. gén. agron., XXII, pp. 16, 88, 114, 171).
1920. *La situation de l'Agriculture au Congo belge* (Congo, 1920, I, pp. 67, 201, 481; II, pp. 14, 305).
1921. *Le palmier à huile au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, XII, p. 847).
1921. *Rendements des Elaeis africains comparés à ceux de Malaisie* (Congo, 1921, I, p. 467).
1921. *Résultats obtenus par quelques colons au Katanga* (Rev. gén. agron., XXIII, p. 94).
1921. *Le palmier à huile au Congo belge* (Congrès d'Agriculture tropicale, Londres, 1921, 7 p.).
1922. *Importance actuelle des plantations d'Elaeis au Congo et utilisation des bois durs tropicaux* (Congo, 1922, I, p. 280).
1923. *Prix de revient et rendements probables de plantations au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, XIV, p. 675 et Congo, 1923, I, p. 402).
1923. *Précautions d'hygiène conseillées aux agents agricoles*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 8 p.
1923. *Notions générales sur les élevages et l'agriculture avec leurs applications au Congo belge. II : Les cultures*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 122 p.
1923. *Le succès de l'Hevea au Congo belge* (Rev. Bot. appl. Agr. trop., p. 247).
1924. *La culture du coton en plantation et par motoculture* (Congo, 1924, I, p. 285).
1924. *Rendements des plantations au Congo* (Congo, 1924, I, p. 377).
1924. *La question agricole au Congo belge. Possibilités et méthodes de développement*, Bruxelles, Comité permanent du Congrès colonial, 142 p.

1924. *Exposition coloniale internationale du caoutchouc et des autres produits tropicaux* (Congo, 1924, I, p. 280).
1925. *La culture du cotonnier au Congo belge* (Rev. Bot. appl. Agr. col., V, p. 618).
1925. *Le coton : culture et utilisation* (Congo, 1925, II, p. 129)
1925. *L'entretien de la fertilité des terres des pays chauds. Importance des engrais azotés* (Bull. agr. Congo belge, XVI, p. 715).
1926. *La culture de l'Hevea au Congo belge* (Rev. Bot. appl. Agr. col., VI, p. 204).
1926. *La frontière orientale du Congo belge, du Nil au lac Tanganyika* (Rev. Quest. scient., 4^e série).
1927. *Les progrès récents de l'agriculture au Congo* (Congo, 1927, I, p. 799).
1927. *Un voyage d'études agricoles au Congo belge (Stanleyville, Kivu, Katanga)* (Bull. Soc. belge Etudes et Expansion, p. 423).
1927. *L'agriculture coloniale à l'Institut d'Agriculture de Rome* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., 1927, p. 2).
1927. *La récolte mécanique du coton* (Congo, 1927, I, p. 793).
1927. *De l'influence des cultures de coton par les indigènes sur le développement économique des régions cotonnières* (Ibid., II, p. 298).
1927. *Le nouveau programme agricole du Ministère* (Ibid., p. 82).
1927. *Culture du coton, des palmiers, du caféier et du riz par les indigènes du Congo belge*, Paris, VII^e Expos. intern. du caoutchouc et autres prod. tropicaux, pp. 1-5.
1927. *Un voyage agricole du Bas-Congo à l'Uelé* (Bull. Soc. belge Etudes et Expansion, p. 125).
1927. *Les produits agricoles* (La Vie économique, Bruxelles, août-septembre, p. 230).
1928. *Le ver rose du coton dans la région du lac Kivu* (Bull. agr. Congo belge, XIX, p. 262).
1928. *Le scolyte des baies du caféier (Stephanoderes)* (Ibid., p. 271).
1928. *Malaria et culture de quinine au Congo belge* (Ibid., p. 295).
1928. *La culture du lin en Afrique orientale* (Agr. et Elev. au Congo belge, n^o 7, p. 81).
1928. *La culture et le rendement d'une plantation de café au Congo belge*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 109 p.
1928. *Le ver rose du coton dans la région du lac Kivu* (Agr. et Elev. au Congo belge, n^o 10, p. 109).
1928. *Le scolyte du café* (Ibid., n^o 11, p. 121).
1929. *Les cultures obligatoires dans les pays d'agriculture arriérée* (Bull. agr. Congo belge, XX, p. 449).
1929. *Note sur la culture de l'arachide*, Bruxelles, Ministère des Colonies.
1929. *La culture des ricins*, Bruxelles, Ministère des Colonies.
1929. *Las aplicaciones recientes de cultivos obligatorios en los países de agricultura atrasada* (Congr. Intern. agr. trop. y subtrop. y del café, Séville, 1, p. 145).
1929. *Progresos recientes de la colonización agrícola europea en Africa central* (Ibid., p. 153).

1929. *Comment l'agriculteur peut-il déterminer lui-même les engrais chimiques convenant à son terrain ?* (Ibid.).
1930. *Discours à l'inauguration du Ve Congrès intern. agr. trop. et subtrop., Anvers* (Bull. agr. Congo belge, XXI, p. XXXI).
1930. *Méthode suivie pour développer l'agriculture indigène au Congo belge* (Ve Congrès intern. agr. trop. et subtrop., p. 55 et Bull. agr. Congo belge, XXI, p. 262).
1930. *Les cultures obligatoires dans les pays d'agriculture arriérée* (Ibid., p. 61 et p. 269).
1930. *L'agriculture au Congo belge en 1930* (Bull. agr. Congo belge, XXI, p. 1007).
1930. *Méthode suivie pour le développement de l'agriculture au Congo belge* (Congo, 1930, II, p. 386 et Rev. Quest. scient., IV^e série, XVII, p. 325).
1930. *L'agriculture de l'Afrique orientale, du Ruanda et du Kivu* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., p. 78).
1931. *Notes sur le relèvement de l'agriculture du Congo belge. 1: Le projet de décret sur les zones et les usines palmistes* (Bull. agr. Congo belge, XXII, p. 559).
1931. *Notes sur le relèvement de l'agriculture du Congo belge. 2: La collaboration agricole entre indigènes et européens* (Ibid., p. 566).
1931. *Notes sur le relèvement de l'agriculture du Congo belge. 3: Faut-il, en Afrique centrale, repousser le salariat et les plantations européennes ?* (Ibid., p. 570).
1931. *Notes sur le relèvement de l'agriculture du Congo belge. 4: Comment les Bantous du Congo belge s'acheminent vers le paysannat* (Ibid., p. 574).
1931. *Dispositions qui seront suivies pour l'introduction du quinquina dans les villages du Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, II, p. 98).
1931. *La culture des quinquinas (note complémentaire)* (Ibid., p. 305).
1931. *Résultats de l'analyse chimique de vingt-cinq échantillons d'écorces de quinquinas provenant de la région de Kilo-Moto* (Ibid., p. 307).
1931. *L'agriculture au Congo belge en 1930*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 24 p.
1931. *Faut-il, en Afrique centrale, repousser le salariat et les plantations européennes ?* (Paris, Congr. intern. Société indigène, I, p. 106).
1932. *Résultats économiques et éducatifs de la culture obligatoire du coton. Importance du salariat au Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, XXIII, p. 127).
1932. *Expériences sur les variétés de cotons* (Agric. et Elev., p. 133).
1932. *La culture du coton à la Station de Gandajika en 1931* (Ibid., p. 145).
1932. *A propos des maladies du coton dans l'Uele* (Ibid., p. 169).
1932. *Organisation et activité des Services de l'Agriculture au Congo belge* (Agricultura, p. 123).
1932. *La crise agricole coloniale et les phases du développement de l'agriculture dans le Congo central* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Sc. nat. méd., in-8°, I, 3, 31 p.).
1932. *L'agriculture au Congo belge* (XIV^e Semaine Sociale universita re Institut Solvay, p. 75).

1932. *La collaboration agricole entre Indigènes et Blancs* (Essor colonial, 4 août).
1932. *Observations et publications météorologiques au Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, III, p. 179).
1932. *L'Agriculture* (in L'Essor économique belge — Expansion coloniale, I, p. 271).
1933. *Un siècle de développement de l'agriculture en Côte de l'Or et Côte d'Ivoire. L'essor de la culture du cacaoyer* (Bull. agr. Congo belge, XXIV, p. 162).
1933. *Histoire et développement des cultures obligatoires de coton et de riz au Congo belge, de 1917 à 1933* (Congo, 1933, I, p. 645).
1933. *Le développement de l'agriculture au Congo belge depuis 1908 jusque 1932* (Journée d'Agronomie coloniale, Bruxelles, p. 85).
1933. *Enquête sur divers essais de culture de quinquinas exécutés dans le Bas-Congo* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, IV, p. 498).
1934. *Cultures obligatoires : leurs résultats au Congo et dans d'autres pays tropicaux* (Rev. Quest. scient., mars).
1934. *Les avantages et les modalités d'introduction du paysannat intégral au Congo* (Congo, 1934, I, p. 504).
1934. *Développements agricoles récents au Congo belge : coton, café, palmier* (Agron. col., p. 97).
1935. *Un exemple à méditer par le Congo belge : Heureux effets d'une culture obligatoire dans une colonie française* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, VI, p. 637).
1935. *Le Congo belge, producteur de café* (Bull. Soc. belge Etudes et Expansion, p. 19).
1935. *Colonisation agricole au Congo* (Essor colonial, décembre).
1935. *La colonisation : planteurs et fermiers* (Ibid.).
1935. *L'amélioration de l'agriculture indigène. Jardins scolaires. Alimentation indigène* (Louvain, XIII^e Semaine de Missiologie, 36 p.).
1936. *Les possibilités de la colonisation agricole au Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, VII, p. 122).
1936. *Pour un nouveau progrès agricole des indigènes : l'emploi obligatoire des graines de coton pour la fertilisation des terres* (Ibid., p. 266).
1936. *L'intérêt présenté pour le Congo par la colonisation italienne de l'Éthiopie* (Ibid., pp. 313 et 324).
1936. *La contribution des techniciens agronomes au développement des colonies tropicales* (La Technique agricole intern., 3-4, p. 246).
1936. *Les plantations de café au Congo belge. Leur histoire (1881-1935), leur importance actuelle* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Sc. nat. méd., in-8^o, III, 5, 248 p.).
1936. *La culture de la canne à sucre au Congo* (Bull. Soc. centr. Agr. Belg., p. 110).
1936. *La colonizzazione agricola italiana dell' Etiopia* (Agric. coloniale, Firenze, XXX, p. 283).
1936. *Les cultures obligatoires instruisent rapidement nos paysans noirs* (in Cinquante années d'activité coloniale au Congo, Anvers; Avenir belge, numéro spécial, p. 175).

1936. *Que doivent faire les planteurs de café ?* (Essor colonial et maritime, 45, p. 1).
1936. *Plantations de café au Congo belge* (C. R. Acad. Agr. France, p. 495).
1936. *La culture du riz sec au Congo belge (1870-1934) et le développement du béribéri* (Riz et riziculture, p. 1).
1936. *La bataille du coton au Congo belge* (Bull. Comité Cotonn. congol., I, p. 3).
1937. *Koffie, katoen en oliepalm in Belgisch Congo* (Landbouwk. Tijdschr., XLIX, 598-599, p. 298, 3 fig.).
1937. *L'avenir de l'agriculture congolaise, conformément au discours du Duc de Brabant* (Congo, 1937, I, p. 233).
1937. *De Oliepalm in Belgisch Congo* (Landbouw Weekbl. Ned.-Indië, 9, p. 134).
1937. *Recent Improvement of African Oils Palms and Palm Oil Production in the Belgian Congo* (Bull. Imp. Institut, XXXV, p. 174).
1937. *Le palmier à huile en Afrique* (V^e Congr. intern. techn. chim. industr. agric., Scheveningue, I, p. 377).
1937. *Les débuts de la Station de sélection fondée à Yangambi en 1927* (Agricultura, pp. 57, 109, 193; article repris par Agr. et Elev. au Congo belge, 1937-1938).
1937. *Les huiles et graisses des pays chauds dans les savons, margarines et lards artificiels* (Le Courrier agricole d'Afrique, Léopoldville, n^o 13, juin).
1937. *La situation économique au Congo belge en 1935-1936* (Bull. Inst. Sc. économ. Univ. Louvain, février).
1938. *Les planteurs de café du Kivu ont besoin de la collaboration de l'Inéac* (Dépêche coloniale et Essor col. et maritime, n^o 946, octobre).
1938. *Comment peut-on combattre la crise du café au Congo ?* (Congo, 1938, II, p. 549).
1939. *Comment l'Uganda britannique et le Congo belge ont fait progresser très rapidement l'agriculture de leurs populations indigènes* (Rev. Quest. scient., Bruxelles, CXVI, p. 379).
1939. *Les cultures obligatoires éducatives au Congo belge* (VIII^e Congr. intern. Agr. trop et subtrop., Tripoli, I-A, 9 p.).
1939. *A propos de la culture du coton au Congo belge* (C. R. Acad. Agr. France, XXV, p. 323).
1939. *Le palmier à huile en Afrique* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Sc. nat. méd., in-8^o, VII, 3, 108 p.).
1939. *Les fonctions professionnelles des ingénieurs agronomes dans la mise en valeur agronomique des territoires coloniaux et des territoires sous mandat* (Rev. Féd. intern. Techn. agr., IX, p. 191).
1939. *Le Congrès d'Agriculture tropicale à Tripoli de Barbarie. La colonisation agricole italienne* (Dépêche coloniale, février-avril).
1940. *Les cultures obligatoires en Afrique centrale* (V^e Congrès colonial nat., Bruxelles, 27, 18 p.).
1940. *Importance pour le commerce congolais de la culture obligatoire du coton* (Dépêche coloniale, 27 avril).

6. Elevage, chasse et pêche, et leurs applications dans les pays chauds.

1893. *Les vaches laitières et la sélection* (Rev. agronomique, p. 94).
1893. *Doelmatige voeding der Huisdieren*, Courtrai, 103 p., 2 fig.
1894. *Hivernage des abeilles sous terre* (Rev. agronomique, p. 1).
1895. *Exposition de laiterie de Londres* (Ibid., p. 269).
1896. *La laiterie coopérative de Basel* (Ibid., pp. 21 et 58).
1897. *Comment traire les vaches mécaniquement?* (Ibid., p. 49).
1907. *Synopsis des races anglaises, chevalines, bovines, ovines et porcines* (Ibid., pp. 211 et 259).
1911. *Transport par animaux de bât* (Bull. agr. Congo belge, II, p. 296).
1914. *De la nécessité d'améliorer les pâturages naturels et le bétail du Congo belge* (Ibid., V, p. 655).
- 1918-1919. *La domestication de l'éléphant d'Afrique au Congo belge* (Ibid., IX, p. 37, 33 fig.; X, p. 251, 10 fig.).
1920. *Apiculture au Congo* (Congo, 1920, I, pp. 67, 201, 481; II, pp. 14 et 305).
1921. *Une ferme au Katanga et dans les régions élevées du Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, XII, p. 3).
1921. *Exploitation d'une ferme au Katanga et dans les régions élevées du Congo belge*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 214 p.
1925. *Les grands animaux de chasse du Congo belge* (Bull. agr. Congo belge, Bruxelles, XV, p. 3).
1926. *Organisation et exploitation d'un élevage au Congo belge. I : Bêtes bovines*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 402 p., 186 fig.
1926. *Note au sujet de concessions de terrains d'élevage accordées en 1925 et 1926 par le Comité spécial du Katanga*, Bruxelles, 20 p.
1927. *Uitbating eener hoeve van 200 ha. in Lomami* (Bull. agr. Congo belge, XVIII, p. 557).
1927. *Introduction des élevages dans les plantations et les savanes du Congo belge* (VII^e Expos. intern. du caoutchouc et autres prod. trop., Paris, p. 310).
1928. *Le poulailler moderne* (Le Matériel colonial, p. 66).
1930. *Organisation et exploitation d'un élevage au Congo belge. II : Les élevages de petit bétail. Première partie : Les moutons*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 114 p., 48 fig.
1931. *La sériciculture perpétuelle dans les pays tropicaux* (Agron. col., p. 112).
1932. *Une amélioration rapide et notable des élevages tropicaux peut être obtenue par l'emploi des phosphates solides et liquides* (d'après la méthode d'ONDERSTEEPOORT) (Bull. agr. Congo belge, XXIII, p. 397).
1932. *Les élevages du Congo belge* (Agricultura, p. 187).
1932. *Faut-il protéger le gibier aux dépens des élevages des indigènes?* (Essor colonial, août, p. 1).
1933. *Les grands animaux de chasse du Congo belge*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 2^e édit., 144 p., 81 fig.
1933. *Organisation et exploitation des élevages au Congo belge. I : Bêtes bovines*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 2^e édit., 499 p., 123 fig.

1936. *La nécessité des réserves de chasse au Congo*, (in Cinquante années d'activité coloniale au Congo, Anvers; Avenir belge, numéro spécial, p. 282).
1937. *Élevage de chèvres laitières au Congo* (Bull. agr. Congo belge, XXVIII, pp. 193 et 587).
1939. *Conditions des élevages indigènes et européens au Congo belge* (VIII^e Congr. intern. Agr. trop., Tripoli, 6 p.).
1939. *Les feux de brousse dans les élevages européens au Congo belge* (La Tribune congolaise, XXXVII, n^o 21).
1939. *Chasse et pêche au Congo belge*, Louvain, 96 p.
1940. *Chasse et pêche au Congo belge* (Agr. et Elev. au Congo belge, p. 49).

7. Sylviculture et questions forestières.

- 1904-1905. *Les conifères d'ornement des parcs et des jardins* (Rev. agronomique, 1904, p. 449; 1905, pp. 19, 49, 166, 193).
1917. *Notes sur les bois d'œuvre de Lukolela et d'Eala* (Bull. agr. Congo belge, VIII, p. 99).
1917. *Note sur le cubage d'une parcelle d'essai dans la forêt vierge de Yangambi* (Ibid., p. 89).
1922. *Exploitation forestière au Congo* (Congo, 1922, I, p. 104).
1931. *La question forestière au Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, II, p. 142).
1932. *La grande forêt de l'Afrique centrale est-elle attaquée par des déboisements importants?* (II^e Congr. intern. Nature, Paris, p. 244).
1937. *La grande forêt équatoriale congolaise: son influence sur le régime des pluies. Défrichements nécessaires à la prospérité des indigènes* (Congo, 1937, I, p. 473).
1937. *Les forêts équatoriales congolaises. Leur influence sur le régime des pluies* (VII^e Congrès intern. Agr. trop., Paris, p. 83).
1938. *Les feux de brousse* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, IX, p. 785).
1938. *Les feux de brousse* (2^e note) (Ibid., p. 806).
1938. *L'étendue réelle des forêts du Congo belge* (Rev. Quest. scient., p. 44).

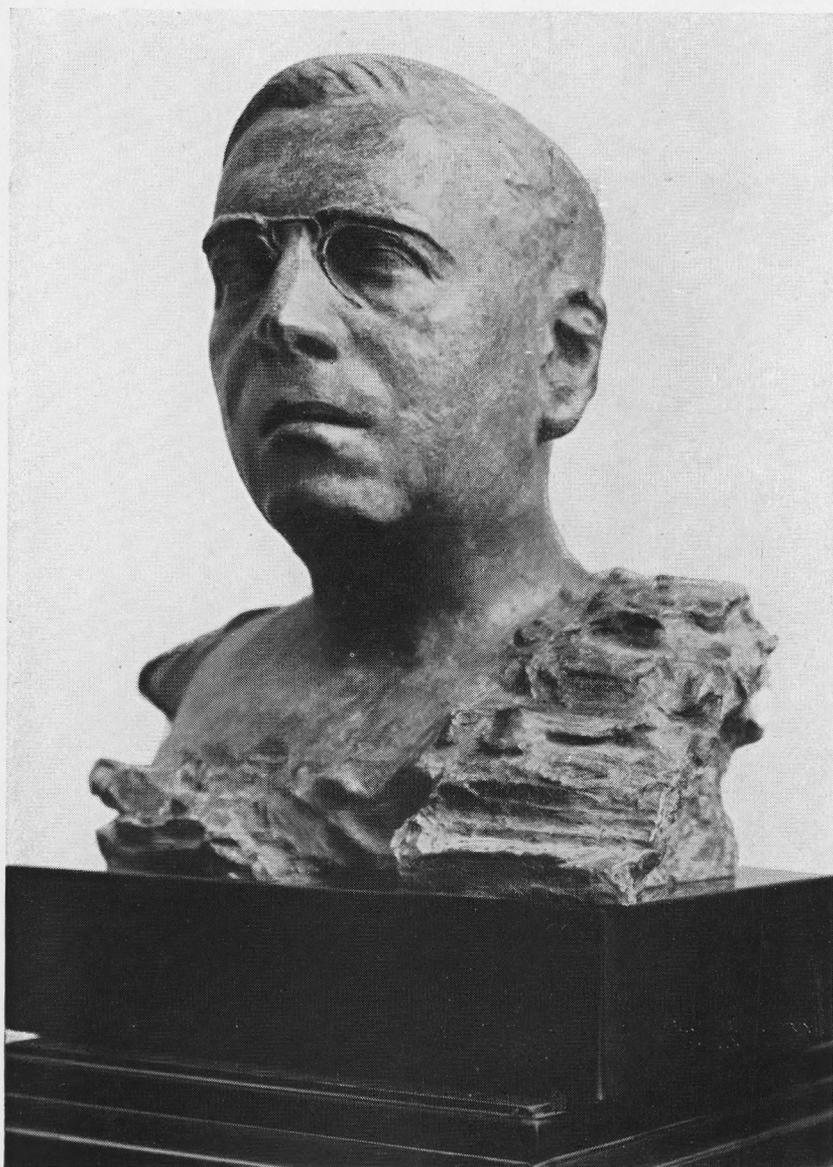
8. Divers.

1903. *Commémoration du XXV^e anniversaire de l'Institut agronomique de Louvain*, Louvain, 23 p.
1911. *Le Jardin botanique de Buitenzorg* (Bull. agr. Congo belge, II, p. 179).
1919. *The Belgian Congo*, New-York, 32 p., 1 carte.
1922. *Revision de la législation sur le bail à ferme* (Rev. gén. agr., p. 85).
1926. *Les parcs nationaux de l'Afrique du Sud* (Bull. agr. Congo belge, XVII, p. 294).
1931. *Le salariat indigène* (Paris, Congrès intern. Société indigène, I, p. 244).
1932. *Le Jardin botanique d'Eala* (Essor colonial, novembre).
1934. *La F.I.T.A. Fédération internationale des Techniciens agronomes* (Agricoltura, p. 226).
-

EUGENE GEVAERT.

(7 mai 1859-28 septembre 1941.)

N. B. — La notice nécrologique a paru dans le *Bulletin des séances* (t. XV, 1944, 1), page 144.



Giovanni TROLLI

Ancien Médecin en Chef du Congo belge,
Colonel-Médecin de réserve des troupes coloniales.
Volontaire de guerre,
Commandeur de l'Ordre Royal du Lion,
Commandeur de l'Ordre de la Couronne,
Officier de l'Ordre de Léopold avec palmes,
Chevalier de l'Ordre de l'Etoile africaine,
Officier de la Couronne d'Italie,
Médaille du Volontaire Combattant 1914-1918,
Médaille de la Victoire,
Médaille Commémorative de la guerre 1914-1918,
Médaille Commémorative du Congo,
Médaille Commémorative du Centenaire,
Officier de l'Ordre Militaire du Christ du Portugal,
Croix de guerre, Croix du feu, Huit chevrons de front,
Etoile de Service en or avec sept raies,
Médaille en argent des épidémies (France).

Il fit la campagne comme médecin-chef des troupes du Katanga d'abord, de la brigade Sub-ansite. Les services qu'il rendit sont grandement appréciés. Le 29 décembre 1915, il est nommé Commandant en chef des troupes belges. Il fut un des premiers hommes et un des premiers qui ont servi de base à l'École. Après la guerre, il a dirigé les services médicaux des territoires occupés.

GIOVANNI TROLLI.

(24 juin 1876-8 février 1942.)

Né à Pavie (Italie), le 24 juin 1876, notre collègue G. Trolli fit ses études universitaires à Bologne et obtint son diplôme de docteur en médecine à Siena, le 11 novembre 1901.

Moins d'un an après, le 23 octobre 1902, il partait pour l'Afrique au service de l'État Indépendant du Congo et désormais toute son activité, jusqu'aux derniers jours de sa vie, sera consacrée à l'œuvre coloniale belge.

Il prit une grande part à l'organisation du Service de l'Hygiène, dont il devint le chef en 1925. Sa brillante carrière mérite d'être retracée.

Après un premier terme où il résida successivement à Yumbi, à Basoko, à Popokabaka et à Irebu, il suivit en 1906 le cours qui inaugura l'existence de l'École de Médecine tropicale de l'État, établie alors dans les locaux exigus de la place Quetelet, dans les bâtiments de l'ancien Observatoire.

A son retour en Afrique, en janvier 1907, il fut chargé de la création du lazaret pour trypanosés à Stanleyville et c'est ici que s'affirma sa forte personnalité. Au cours de ce terme, il fut chargé d'une mission pour l'étude de la maladie du sommeil à la frontière orientale de la Colonie et de la prise de contact avec les autorités territoriales et médicales de l'Afrique Orientale Allemande, où le Prof^r Kleine et le Dr Taute venaient d'éclaircir le cycle évolutif du *Trypanosoma gambiense* chez *Glossina palpalis*.

Promu médecin inspecteur, son troisième séjour se passa au Katanga. Il y dirigea momentanément le service médical à Elisabethville, puis s'occupa, itinérant pendant plus de deux ans, d'étudier la répartition de la trypanosomiase dans la province.

En 1914, la guerre le surprend le 2 août, jour même où de retour de congé il arrivait à Elisabethville pour y prendre la direction du Service de l'Hygiène. Il s'occupe aussitôt de l'organisation et de l'équipement des troupes mobilisées du Katanga et prend, comme volontaire, du service à l'armée coloniale.

Il fit la campagne comme médecin-chef des troupes du Katanga d'abord, de la brigade Sud ensuite. Les services qu'il rend sont grandement appréciés. Le 29 décembre 1915, le colonel Tombeur, Commandant en chef des troupes belges, lui rend un éloquent hommage et constate notamment que ses propositions ont servi de base à l'organisation du service médical des troupes de l'Est. Après la chute de Tabora, il fut désigné pour diriger les services médicaux des territoires occupés.

Il assumera ces fonctions jusqu'en 1921, année où il fut nommé médecin en chef adjoint auprès du Gouvernement général. Au départ du D^r Rodhain, en 1925, il remplaça ce dernier comme directeur des Services d'Hygiène de la Colonie.

Avant d'arriver au grade de directeur du Service général de l'Hygiène, G. Trolli avait donc assumé les fonctions les plus diverses. Il avait été successivement médecin de deux camps d'instruction militaire : Yumbi et Irebu; médecin de district à Basoko (Aruwimi) et Popokabaka (Kwango); directeur de lazaret pour trypanosés, à Stanleyville, et d'hôpital à Elisabethville. Comme médecin militaire il avait organisé et dirigé les services sanitaires d'une brigade mixte en campagne. Enfin, il avait dirigé le service médical du Ruanda et de l'Urundi.

Il avait acquis ainsi une vaste expérience, il connaissait parfaitement les nécessités des divers services qu'il devait diriger ainsi que la situation sanitaire générale des indigènes.

Cette expérience il l'étendra encore par ses contacts personnels avec les services sanitaires des colonies voisines.

Fin 1922 il fut chargé d'une mission au Maroc, au cours de laquelle il put étudier l'organisation de l'assistance médicale aux indigènes fonctionnant dans le Protectorat français.

En 1926, il prit part, comme délégué du Congo belge, à la Commission Internationale Médicale qui siège à Dakar.

Plus tard, en 1929, il fut chargé d'élaborer un projet de convention sanitaire avec les territoires étrangers limitrophes du Congo belge; il se rendit au Soudan anglais, en Uganda, au Tanganyika Territory, en Rhodésie du Nord et en Afrique Equatoriale Française. Il y prit directement contact avec les services médicaux officiels, obtenant l'accord de principe de ces diverses colonies.

Durant les six ans effectifs qu'il est resté à la tête du Service de l'Hygiène, il a développé heureusement ce qui déjà était en voie d'organisation, terminant sa brillante carrière coloniale

Médaille du Volontaire Combattant 1914-1918.
Médaille de la Victoire.
Médaille Commémorative de la guerre 1914-1918.
Médaille Commémorative du Congo.
Médaille Commémorative du Cameroun.
Officier de l'Ordre Militaire de Christ du Portugal.
Croix de guerre. Croix du feu. Haut commandeur de l'Instruction.
Brevet de Service en 1^{er} or avec sept ans.
Médaille en argent des épaves (France).

de près de trente ans de séjour par la création d'une conception personnelle : l'organisation d'un service d'assistance médicale indigène intégrale.

Celle-ci fut réalisée par le Fonds Reine Elisabeth d'Assistance Médicale aux Indigènes (FOREAMI). Rentré en Europe, G. Trolli eut la haute satisfaction de pouvoir diriger personnellement son œuvre, à laquelle il consacra une activité inlassable que seule la mort vint interrompre.

G. Trolli était un administrateur éclairé et un homme de grand devoir. De caractère droit et ferme, très sensible, par ailleurs, il défendait résolument les intérêts du service qu'il dirigeait avec une maîtrise incontestable.

Avec la collaboration de J. Van Hove et A. Marquet, il a fait un exposé complet de la législation sanitaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi, paru dans les *Novelles*. C'est un document que tous ceux qui s'intéressent à l'organisation de l'hygiène de notre Colonie doivent consulter.

G. Trolli appartenait à l'Institut Royal Colonial Belge depuis le 22 janvier 1930. Sa première publication, parue dans les *Bulletins*, concerne les résultats d'expériences qu'il avait fait instituer en vue de rechercher la possibilité du transport de rongeurs et d'insectes porteurs de virus, notamment celui de la fièvre jaune, par les avions.

Un des tout premiers, il avait envisagé cet important problème, et les résultats qu'il enregistra correspondent avec ceux obtenus indépendamment de lui par T.-H. Griffiths et J.-J. Griffiths. Elles aboutirent à faire prendre des mesures de désinsectisation des avions, adoptées actuellement partout.

Le service d'assistance médicale aux indigènes, conçu sur un plan personnel par Trolli, l'amena à l'étude de la démographie ainsi que de l'alimentation des indigènes, auxquels il consacra des mémoires intéressants dont plusieurs furent présentés à l'Institut.

La question des plantes médicinales retint également son attention et le mémoire qu'il publia ici avec le Prof^r De Wilde-man donna lieu à d'intéressantes discussions.

En 1937, il fit devant la Section un exposé de l'activité du Fonds de la Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo belge, 1931-1935.

En dehors de ces travaux, G. Trolli publia, dans les *Annales de la Société Belge de Médecine Tropicale*, plusieurs notes et

mémoires qui sont rappelés dans la liste annexée. Sa dernière étude sur le diagnostic de la trypanosomiase humaine, par l'examen du sang en goutte épaisse, parut au moment où, succombant sous l'atteinte d'un mal cruel, G. Trolli achevait de mourir.

Troisième médecin en chef depuis la reprise du Congo par la Belgique, G. Trolli n'a pas démerité de ses prédécesseurs; comme eux, il eut la même compréhension des intérêts supérieurs de la Colonie et des hauts devoirs du service médical vis-à-vis des indigènes.

Italien de naissance, il était devenu Belge de cœur et avait obtenu la grande naturalisation. Aussi bien il en avait acquis tous les droits après une carrière coloniale de trente ans durant laquelle, comme fonctionnaire et comme soldat, il servit inlassablement sa Patrie adoptive.

Il en a vraiment bien mérité, et son nom restera inscrit au tableau d'honneur des médecins qui ont joué un rôle marquant dans l'organisation des services de l'hygiène du Congo belge.

J. RODHAIN.

BIBLIOGRAPHIE.

A. — Alimentation.

1. *Les problèmes de l'alimentation du Noir au Congo belge. Métabolisme du calcium* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, 1936-VII-1).
2. *L'alimentation chez les travailleurs indigènes dans les exploitations commerciales, agricoles, industrielles, minières au Congo belge* (Africa, vol. IX, n° 2).
3. *Les problèmes de l'alimentation du Noir au Congo belge. Viande et poisson* (Publications du Foréami, 9 février 1935).
4. *Problèmes de l'alimentation au Congo belge* (en collaboration avec le Profr BIGWOOD) (II^e Congrès international de la Soc. scient. d'Hyg. alimentaire, Paris, 25 octobre 1937).
5. *Le problème de l'alimentation des Indigènes « Calcium »* (La Dépêche coloniale, XVI^e année, 20 août 1938).

B. — Démographie.

6. *Contribution à l'étude de la démographie des Bakongo* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, 1934-V-2).
7. *Rapport sur le mémoire du Dr Van Nitsen: Contribution à l'étude de l'enfance noire au Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, 1940-XI-1).

8. *A propos du travail : Réflexions sur les résultats obtenus par une consultation de nourrissons au Mayumbe, par les Drs Platel et Vandergoten* (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1940, t. XX, n° 3).
9. *Démographie de la population indigène. Natalité et mortalité au Congo belge* (en collaboration avec le Dr VAN NITSEN) (Congrès Colonial national, V^e session, n° 7, avril 1940).

C. — **FORÉAMI.**

10. *L'activité du Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo belge (1931-1935)* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, 1937-VII-1).
11. *Méthode originale d'assistance médicale aux Indigènes en milieu rural appliquée au Congo belge* (Bruxelles Médical, nos 7, 8, 9, 10, année 1939-1940).

D. — **Hygiène publique.**

12. *Rapports officiels sur l'Hygiène publique au Congo belge.* années 1925, 1927, 1928, 1929, publications du Ministère des Colonies.
13. *Rapport sur l'Hygiène publique au Congo belge (1930)* (Ann. Soc. belge de Méd. trop., supplément au vol. XII, 1932).
14. *Le Service médical au Congo belge, depuis sa création jusqu'en 1925* (Revue « Congo », février 1927).
15. *Aperçu de conseils d'hygiène aux Indigènes*, publication du Ministère des Colonies, 1925.
16. *Exposé de la Législation sanitaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (en collaboration avec J. VAN HOVE et A. MARQUET) (Nouvelles, 1938).

E. — **Plantes médicinales.**

17. *A propos de médicaments indigènes congolais* (en collaboration avec le Prof^r DE WILDEMAN) (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, t. III, fasc. 3, 1935).
18. *Notes sur les plantes médicinales et alimentaires du Congo belge* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, t. IX, fasc. 3, 1939).

F. — **Pathologie tropicale.**

19. *Trois cas de Bilharziose traités par l'Emétique* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. II, décembre 1922, n° 2/3).
20. *Un cas présentant les symptômes de rhumatisme articulaire aigu, guéri par l'Emétique* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. II, décembre 1922, n° 2/3).
21. *Le traitement de la Trypanosomiase humaine par le Tryparsamide* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. VII, décembre 1927, n° 3).
22. *La tuberculose humaine au Congo belge* (Revue belge de la Tuberculose, 28^e année, n° 5, septembre-octobre 1937).

23. *Résumé des observations réunies au Kwango au sujet de deux affections d'origine indéterminée* (Publications du Foréami, 1938).
24. *Endémie malarienne du Chenal* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. XXI, 1941, n° 2).
25. *La trypanosomiase humaine au Chenal et au Kwango. Diagnostic par l'examen du sang en goutte épaisse colorée* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. XXI, 1941, n° 3).
- 25a. *Un cas de fièvre récurrente traité par novarsénobenzol Billon Ictère toxique* (Ann. Soc. belge Méd. trop., 1923, t. III, p. 209).

G. — Insectes.

26. *Rapport préliminaire au sujet de la présence et de la vitalité des insectes et des rats et notamment des moustiques à bord des avions au Congo belge* (Communication. Bull. Off. Intern. Hyg. publ., t. XXIV, n° 4, avril 1932).
27. *Résultats d'une enquête sur la présence et la vitalité des insectes et des rats et notamment des moustiques à bord des avions au Congo belge* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, 1932-III-3).
28. *Contribution à l'étude de la distribution géographique des glossines* (Ann. Soc. belge Méd. trop., t. IV, novembre 1924, n° 2).

HERBERT SPEYER.

(7 octobre 1870-14 mars 1942.)

Le texte de cette notice dont la rédaction est confiée à M. G. Smets, ne nous est pas parvenu au moment de l'impression.



Jean VAN DEN BRANDEN

JEAN VAN DEN BRANDEN.

(15 février 1885-6 avril 1942.)

Le 6 avril 1942 est décédé inopinément à Bruxelles Jean-François-Fritz Van den Branden, membre associé de notre compagnie.

Van den Branden était né le 15 février 1885 à Malines; il fit ses études de médecine à l'Université de Louvain, où il obtint en 1909, avec la plus grande distinction, le titre de docteur. Après cela il resta encore un an à Louvain en qualité d'assistant du Prof^r Denys, dans le laboratoire de qui il travaillait depuis plusieurs années.

En 1910, suivant la trace de Broden et de Rodhain, qui eux aussi devaient à Denys leur formation scientifique, il part pour l'Afrique et est attaché à la mission scientifique du Katanga dirigée par J. Rodhain.

Cette expédition scientifique fut menée de 1910 à 1912 dans le Bas-Katanga, au milieu des difficultés matérielles inhérentes aux régions tropicales encore peu occupées.

Les difficultés et les privations ne purent ni empêcher le travail scientifique, ni éteindre la vocation coloniale de Van den Branden. Aussi, en 1913, après avoir suivi les cours à l'École de Médecine tropicale, le voyons-nous revenir à Léopoldville où il est affecté au laboratoire fondé en 1899 par Van Campenhout et que depuis 1900 les travaux de Broden et de Rodhain avaient fait connaître.

L'ancien établissement, sis à flanc de coteau de Léo-Ouest, avait connu en 1911-1912 un agrandissement bien nécessaire. C'est là que j'ai appris à connaître notre collègue et que, au cours d'une parfaite collaboration scientifique et médicale, nous nouâmes les liens d'une amitié durable. La première guerre mondiale devait le trouver à Léopoldville et l'y retenir jusqu'en 1919. Il avait été nommé directeur du laboratoire en 1915.

Après un congé en Europe, bien mérité par six ans de séjour ininterrompu en Afrique, il reprend ses fonctions en 1920 et restera, jusqu'à la fin de sa carrière coloniale active, directeur

du laboratoire de Léopoldville, puis, en 1925, en outre, inspecteur des laboratoires provinciaux.

Au cours de cette période il assiste à un nouvel agrandissement des bâtiments, et vers la fin de son séjour, il prépare l'organisation de l'actuel Institut Princesse Astrid, construit à Kinshasa.

Van den Branden avait acquis en Afrique, non seulement une grande compétence en hygiène, mais aussi l'expérience de l'administration : il était considéré comme un fonctionnaire modèle, actif et discipliné. Aussi à son retour définitif au pays, en 1929, fut-il nommé directeur du Laboratoire central de l'Administration de l'Hygiène en même temps que professeur d'Hygiène coloniale à l'École de Médecine tropicale. Il continua cette activité considérable, tant scientifique qu'administrative et profesorale, jusqu'à sa mort imprévue. Cependant, depuis quelques mois sa santé avait fléchi et le travail semblait lui être devenu plus pénible. Notre collègue était membre du Conseil Supérieur d'Hygiène coloniale, du Conseil de l'Office vaccino-gène et donnait à tous ces organismes une collaboration éclairée.

Il participait à la vie de diverses sociétés scientifiques et y apportait fréquemment des contributions : Société belge de Biologie, Société de Pathologie exotique (Paris), Société belge de Médecine tropicale.

Il était membre associé de notre Institut (Section des Sciences naturelles et médicales) depuis le 22 janvier 1930 et se montrait ici également fort assidu à nos séances.

Outres divers articles dans notre *Bulletin* il avait présenté récemment deux importants mémoires sur le contrôle biologique des médicaments arsenicaux.

Lors de la fondation de la Koninklijke Vlaamsche Academie voor Geneeskunde il avait été nommé titulaire de la savante compagnie. En outre, de nombreuses distinctions honorifiques belges ou étrangères avaient récompensé le zèle et le labeur de notre collègue.

L'activité scientifique de Van den Branden fut considérable. Depuis 1908, encore étudiant, — jusqu'à sa mort, — il a publié plus de deux cents notes et mémoires se rapportant en ordre principal à la médecine tropicale et, en outre, à divers sujets d'hygiène et de bactériologie. Il y a peu de maladies importantes à notre Colonie qui n'aient retenu son attention et il

n'est pas possible d'analyser ici toutes ces publications. Indiquons seulement les principaux sujets de ses recherches et les résultats principaux qu'il en obtint.

Van den Branden débuta dans la recherche coloniale sous la direction de J. Rodhain. Il participa aux observations et expériences qui ont été résumées dans l'important *Rapport sur les travaux de la Mission du Katanga* publié à Bruxelles en 1913. Outre diverses questions de parasitologie pure, les travaux en question portent sur la fièvre récurrente et sa réaction méningée et, d'autre part, sur le mécanisme de transmission des trypanosomes par les glossines.

Ce sont là deux contributions importantes à la pathologie et parasitologie tropicales.

Il avait, au Laboratoire de Léopoldville, repris la tâche de Broden et ses successeurs : essayer sur l'homme, sur le malade du sommeil, les nombreux produits que l'expérimentation montrait actifs sur les maladies à trypanosomes des petits animaux de laboratoire. Il montrait à cette occasion les qualités de prudence et d'observation méticuleuse dont Broden avait laissé la tradition au Laboratoire.

Il fut avec L. Pearce le premier expérimentateur de la tryparsamide et en codifia l'emploi au Congo belge. On sait que ce médicament a fortement amélioré le pronostic de la maladie du sommeil en administrant le médicament aux sujets sains qui sont ainsi réfractaires à l'inoculation par les tsé-tsés.

Rentré en Belgique son activité était restée orientée vers la chimiothérapie. Il fit des études soigneuses sur le contrôle biologique des médicaments arsenicaux si importants dans la pratique métropolitaine ou coloniale.

Bien d'autres questions scientifiques le préoccupèrent. On en saisira la variété et l'intérêt en parcourant la bibliographie annexée à cette notice.

Toujours il s'est montré un observateur et un expérimentateur précis et méticuleux, s'attachant aux faits plus qu'aux hypothèses.

Van den Branden n'était pas que chercheur de laboratoire, il était aussi médecin; il avait eu l'occasion de montrer ces qualités qui sont exigées par la pratique médicale : dévouement, prudence, conscience professionnelle, et il était aimé des malades noirs des hôpitaux ou des lazarets de trypanosés. Il était, en outre, un hygiéniste averti, tant dans le domaine colonial que métropolitain. Son œuvre ici fut surtout admi-

nistrative; en tant qu'expert du gouvernement il étudia, en Afrique et en Europe, de nombreuses questions de grande importance sociale : prophylaxie de la maladie du sommeil, prophylaxie de la tuberculose des Noirs, dysenterie bacillaire en Europe, séro-diagnostic de la syphilis, conservation des néoarsphénamines, contrôle des vaccins et sérums, etc.

L'homme, enfin, était sympathique, bon et loyal. J'ai gardé le meilleur souvenir de notre collaboration à Léopoldville : il n'essayait jamais de se décharger sur autrui de ses devoirs et travaux, ni non plus d'éclipser ses collaborateurs et amis.

Il était devenu un des plus anciens résidants de la capitale, et tous, Blancs et Noirs, le connaissaient et en parlaient amicalement. En Europe aussi, Van den Branden avait fait apprécier ses qualités de cœur et d'esprit. Sa perte sera ressentie par beaucoup.

A notre Institut il ne comptait que des amis; notre Section en gardera un souvenir fidèle. Il a bien servi la Colonie au cours de sa magnifique expansion.

A. DUBOIS.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *Le sérum antipneumococcique* (en collaboration avec DENYS, J.) (Revue médicale de Louvain, 1908).
2. *Un cas de méningite cérébro-spinale en Belgique* (en collaboration avec DENYS, J.) (Bull. Acad. roy. Méd. Belgique, année 1909).
3. *Un cas de méningite cérébro-spinale provoquée par un streptocoque* (Ibid., année 1910).
4. *Note sur des formes « Leptomonas » constituant une culture d'un trypanosome dans l'intestin de « Pangonia ». « Leptomonas » d'Asi-
lide et de Reduide au Katanga* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J., et PONS, C.) (Bull. Soc. Path. exot., n° 8, 1911).
5. *Les trypanoses animales du Bas-Katanga et leurs rapports avec les glossines* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Ibid., n° 1, 1912).
6. *Les trypanoses animales du Bas-Katanga et leurs rapports avec les glossines* (2^e note) (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Ibid., n° 5, 1912).
7. *« Leptomonas Pangoniae », parasite de « Pangonia Infusca »* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Ibid., n° 8, 1912).
8. *Essais de transmission du Trypanosome « Gambiense » par la « Glossina Morsitans »* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Ibid., n° 9, 1912).
9. *Les trypanoses animales du Bas-Katanga et leurs rapports avec les glossines* (3^e note). *Trypanosoma « Denysi »* (n. sp.), parasite de l'écureuil volant (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Ibid., n° 10, 1912).

10. *Contribution au mécanisme de la transmission du trypanosome par les glossines* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Arch. f. Schiffs- und Tropenhygiene, Band 16, n° 21, 1912).
11. *Note sur des trypanosomides intestinaux d'« Haematopota » (Congo belge)* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.) (Bull. Soc. Path. exot., n° 3, 1913).
12. *Rapport sur les travaux de la Mission scientifique du Katanga (octobre 1910 à septembre 1912)* (en collaboration avec RODHAIN, J., BEQUAERT, J. et PONS, C.).
13. *Note préliminaire sur le traitement de la trypanose humaine par le Salvarsan-Kupfer* (Arch. f. Schiffs- und Tropenhygiene, Band 17, 1913).
14. *Notes préliminaires sur l'emploi du Néosalvarsan dans diverses affections tropicales* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Ibid., Band 18, 1914).
15. *Seconde note préliminaire sur le traitement de la trypanose humaine par le Salvarsan-Kupfer* (Ibid., Band 18, n° 12, 1914).
16. *L'amibiase et son traitement par l'émétine à l'hôpital des Noirs, Léopoldville, Congo belge* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Bull. Soc. Path. exot., n° 5, 1915).
17. *La réaction de Boveri dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Ibid., n° 5, 1915).
18. *Réaction méningée de la syphilis chez un noir du Congo* (Ibid., n° 8, 1915).
19. *Le sel sodique du Salvarsan cuprique dans le traitement de la syphilis* (Ibid., n° 8, 1915).
20. *Valeur moyenne de la durée de stérilisation sanguine chez les trypanosés par une dose unique soit de salvarsan, de néosalvarsan, de salvarsan cuprique ou de sel sodique du salvarsan cuprique* (Ibid., n° 1, 1916).
21. *Recherches diverses sur la Filaria « Onchocerca volvulus »* (en collaboration avec RODHAIN, J.) (Ibid., n° 3, 1916).
22. *Sur la réceptivité de la roussette « Cynonycteris straminea » aux différents virus de trypanosomes africains* (en collaboration avec RODHAIN, J.) (Ibid., n° 4, 1916).
23. *Action comparative des matières colorantes : trypanosan, trypanbleu et des arsenicaux (salvarsan cuprique) sur les trypanosomes africains du groupe « congolense » et du groupe « angolense »* (en collaboration avec RODHAIN, J.) (Ibid., n° 4, 1916).
24. *Chéloïdes géantes chez une négresse* (Ibid., n° 1, 1917).
25. *Essais de transmission des parasites de la malaria à la roussette « Cynonycteris straminea ». La roussette, animal de laboratoire* (Ibid., n° 8, 1917).
26. *Essais sur la pluralité des espèces flagellées parasitant le tube digestif des invertébrés* (en collaboration avec RODHAIN, J.) (Ibid., n° 9, 1917).
27. *Essais de traitement de la trypanosomiase humaine par l'émétique huileux* (Ibid., n° 5, 1918).

28. *Observations sur les larves de « Lucilia » se développant dans les plaies* (Revue zoologique africaine, vol. VII, fasc. 1, 1919).
29. *Le salvarsan cuprique et son sel sodique dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Bull. Soc. Path. exot., n° 11, 1919).
30. *Essai de la combinaison atoxyl, émétique, tryparosan sur le Trypanosoma « congolense »* (Ibid., n° 10, 1919).
31. *Sur la toxicité du chlorhydrate d'émétine chez l'homme* (Ibid., n° 10, 1919).
32. *Essai de traitement de la Trypanosomiase humaine par la colloïdase d'antimoine* (Ibid., n° 1, 1920).
33. *Gliome du cerveau chez un nègre du Congo belge* (Ibid., n° 1, 1920).
34. *Action de l'hexaméthylènetétramine « urotropine » dans la trypanosomiase humaine* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, 1921).
35. *La méthode de Marshall dans le traitement de la maladie du sommeil* (Bruxelles Médical, 1^{er} janvier 1922).
36. *La méningite cérébro-spinale au Stanley-Pool* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. II, n° 1, 1922).
37. *Le paludisme peut-il fausser le résultat de la séro-réaction de Bordet-Wasserman ?* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., t. II, n° 1, 1922).
38. *Essai du silbersalvarsan et du sulfarsénol dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., t. II, n° 1, 1922).
39. *Le « Stibényl » (acétyl-paraminophényl stibinate de soude) dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., t. II, n° 1, 1922).
40. *Recherches sur la fièvre récurrente africaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., n° 4, 1922).
41. *Sels de Bismuth dans la trypanose humaine et le pian. Cacodyline dans la trypanose humaine* (Bruxelles Médical, 15 août 1922).
42. *Le « Trépol » ou tartro-bismuthate de potassium et de sodium dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Bull. Soc. Path. exot., n° 9, 1922).
43. *Trypanoléine « Van Saceghem » dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (C. R. Soc. Biol., séance du 24 février 1923).
44. *Index du paludisme et essai de prophylaxie quinique de la malaria à Léopoldville* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, n° 1, 1923).
45. *La réaction de Weichbrodt dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., n° 1, 1923).
46. *Le parasitisme intestinal chez les indigènes de Léopoldville, Congo belge* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., n° 1, 1923).
47. *La méthode de « Marshall » dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., n° 1, 1923).
48. *Action du « Bayer » 205 sur les trypanosomiasés animales* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., fasc. 3, 1923).
49. *Le « Bayer » 205 dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Ibid., fasc. 1, 1924).

50. *Sur un essai de vaccination antiméningococcique au Congo belge* (Bull. Soc. Path. exot., n° 3, 1925).
51. *La tryparsamide chez les trypanosés chroniques* (communication préliminaire) (Ibid., n° 8, 1925).
52. *Sur quelques cas de dysenterie amibienne traités par le stovarsol* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, fasc. 1, 1925).
53. *Le stovarsol ou « acide acétyloxyaminophénylarsinique » dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Ibid., fasc. 1, 1925).
54. *L'action de la tryparsamide chez les trypanosés chroniques* (deuxième note) (Bull. Soc. Path. exot., n° 1, 1926).
55. *Sur un essai d'administration du « Bayer » 205 prophylactique dans une agglomération indigène* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. V, n° 2, janvier 1926).
56. *L'emploi du stovarsol dans le traitement des affections pianiques* (Ibid., t. V, janvier 1926).
57. *La réaction de Bordet-Wassermann dans la lèpre* (Ibid., t. V, n° 2, janvier 1926).
58. *Le stibosan « préparation Heyden n° 479 » dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Bull. Soc. Path. exot., n° 3, 1926).
59. *Le Heyden « 661 » ou antimosan dans le traitement de la malaria* (Ibid., n° 3, 1926).
60. *L'action du Naganol « Bayer » 205 vétérinaire sur les infections à Trypanosoma « congolense » et à Trypanosoma « dimorphon »* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. VI, n° 2, juillet 1926).
61. *Le Heyden « 661 » ou antimosan dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Bull. Soc. Path. exot., n° 8, 1926).
62. *Résultats de la vaccination antipneumococcique appliquée aux indigènes de Léopoldville* (en collaboration avec FORNARA, L.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. VI, n° 3, février 1927).
63. *Rapport sur le fonctionnement du lazaret des tuberculeux de Léopoldville et sur l'infection tuberculeuse au Stanley-Pool* (en collaboration avec FORNARA, L. et STAUB) (Ibid., t. VI, n° 3, février 1927).
64. *Suite de l'observation de quelques trypanosés traités au « Bayer » 205* (Ibid., t. VI, n° 3, février 1927).
65. *Note préliminaire sur les essais de traitement de la trypanosomiase humaine chronique par l'acétylarsan* (Bull. Soc. Path. exot., t. XX, séance du 9 mars 1927, n° 3).
66. *Recherches sur la malaria congénitale, faites au Congo belge (Léopoldville)* (Ibid., t. XX, séance du 13 avril 1927, n° 4).
67. *Nouvelle médication du Paludisme par la Plasmochine* (en collaboration avec M^{lle} HENRY, E.) (Ibid., t. XX, séance du 12 octobre 1927, n° 2).
68. *Essais de traitement de la trypanosomiase humaine et des infections animales à Trypanosoma « congolense » par le « 2754 » Hoechst* (en collaboration avec M^{lle} CLEVERS et MOREELS, M.) (Ibid., t. XX, séance du 12 octobre 1927, n° 8).
69. *Essais de traitement de la trypanosomiase humaine chronique par le « 270 » Fourneau* (note préliminaire) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. VII, n° 2, novembre 1927).
70. *Seconde note sur des essais d'administration de « Bayer » 205*

- prophylactique à des agglomérations indigènes (Ibid., t. VII, n° 2, novembre 1927).
71. *Essais de traitement de la trypanosomiase humaine chronique par la « Tryparsamide »*. (Ibid., t. VII, n° 3, décembre 1927).
 72. *Essais de prémunition par le vaccin bilié Calmette-Guérin, faits à Léopoldville (Congo belge) en 1926* (Revue belge de la Tuberculose, n° 6, 1927, p. 265).
 73. *Un cas de bronchomycose due à des aspergillus diagnostiqué au Stanley-Pool chez un noir* (en collaboration avec MOREELS, M.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, fasc. 2, t. VII, 1927).
 74. *La première croisière médicale du bateau-hôpital « Belgique »* (Ibid., t. VIII, n° 2, septembre 1928).
 75. *Le « 269 » et le « 417 » Fourneau dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Bull. Soc. Path. exot., n° 8, 1928).
 76. *Quelques notes sur la fièvre typhoïde au Stanley-Pool (Congo belge)* (Ibid., n° 9, 1928).
 77. *Le paludisme chez les enfants indigènes à Léopoldville* (en collaboration avec M^{lle} HENRY, E.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. IX, n° 1, 30 mars 1929).
 78. *Essai de traitement de la trypanosomiase humaine chronique par le novatoxyl* (Bull. Soc. Path. exot., t. XXII, séance du 12 juin 1929, n° 6).
 79. *Essai de traitement de l'amibiase intestinale par le Rivanol* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. IX, n° 2, 30 juin 1929).
 80. *Observations et notes préliminaires sur la lutte antituberculeuse par les procédés bactériologiques au Congo belge* (en collaboration avec BOURGUIGNON, G.-C.) (Ibid., n° 1, 1929).
 81. *L'Etharsenol et le Proparsenol dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Ibid., t. X, n° 1, mars 1930).
 82. *Principaux aspects de la pathologie congolaise* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Revue des Questions scientifiques, mars-mai 1930).
 83. *Le produit de broyage des graines de « Picralima Klaineana » (Pierre) dans le traitement du Paludisme* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. X, n° 2, juin 1930).
 84. *Contribution à l'étude du métabolisme du glucose sanguin dans la spirillose expérimentale* (en collaboration avec DUMONT, P. et NÉLIS, P.) (Ibid., t. X, n° 2, juin 1930).
 85. *Le produit « 115 » dans le traitement de la trypanosomiase humaine* (Ibid., t. X, n° 3, septembre 1930).
 86. *Communication sur les essais de traitement des infections à Trypanosoma « congolense » par le « Bayer » 205, le Naganol et la Fouadine* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. I, n° 2, 1930).
 87. *Étude critique sur la valeur d'une nouvelle méthode de dosage de l'albumine dans le liquide céphalo-rachidien* (en collaboration avec DUMONT, P. et NÉLIS, P.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, fasc. 4, 1930).
 88. *Premier cas de lèpre diagnostiqué au Congo belge sur un Européen* (Ibid., t. XI, n° 1, 1931).
 89. *Contribution à l'étude de la Tryparsamide (glycinamidephényl-arsinate sodique)* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ibid., t. XI, n° 2, juin 1931).

90. *L'antimoine en thérapeutique tropicale humaine* (Revue médicale de Louvain, n° 12, 1931).
91. *Les récentes acquisitions en thérapeutique antitrypanosomique humaine* (Ibid., n° 19, 1931).
92. *Contribution à l'étude de la Tryparsamide (glycinamidéphénylarsinate sodique)* (2^e note) (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XI, n° 3, août 1931).
93. *Action des sels de métaux rares (gallium, vanadium) sur les infections à Trypanosoma « congolense » chez le cobaye et le rat* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, II, 1931, 3).
94. *Les triades de séro-réaction dans la syphilis (Bordet-Wassermann, Bauer-Hecht, Stern) complétées par la réaction de Calmette-Massol* (en collaboration avec NÉLIS, P. et BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 16, 14 février 1932).
95. *Contribution à l'étude du Néosalvarsan et produits similaires* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XI, n° 4, décembre 1931).
96. *Essai de traitement de la trypanosomiase humaine par une méthode biologique* (Ibid., t. XI, n° 4, décembre 1931).
97. *La lutte antituberculeuse au Congo belge* (Revue belge de la Tuberculose, n° 1, janvier-février 1932).
98. *La plasmochine, dérivé synthétique de la quinoléine dans le traitement du paludisme* (Bruxelles Médical, n° 30, 22 mai 1932).
99. *La pathogénie de l'ainhum* (en collaboration avec APPELMANS, M.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, n° 2, 1932).
100. *La trypanosomiase du cobaye et l'infection massive de B.C.G.* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Ibid., n° 2, 1932).
101. *Action des sels de métaux rares (gallium, vanadium) sur l'infection à Trypanosoma « rhodésienne » chez le rat* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. III, n° 2, 1932).
102. *Sur la conservation de la tryparsamide et du tryponarsyl en pays tropical* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XII, n° 3, octobre 1932).
103. *Influence défavorable d'un traitement insuffisant et irrégulier sur les résultats obtenus avec le tryponarsyl dans le traitement de la trypanosomiase humaine chronique* (Ibid., t. XII, n° 3, octobre 1932).
104. *Influence d'une infection syphilitique antérieure sur les résultats du traitement de la maladie du sommeil* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Ibid., t. XII, n° 4, décembre 1932).
105. *Quelques renseignements sur l'infection tuberculeuse chez les adultes du Congo belge* (Ibid., fasc. 1, 1933).
106. *Note au sujet de la tryparsamide ou tryponarsyl* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Ibid., fasc. 2, 1933).
107. *Contribution à l'étude de l'hypocholestérémie dans le paludisme* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Ibid., fasc. 2, 1933).
108. *La syphilis congolaise et son influence dans la pathologie tropicale* (en collaboration avec DUBOIS, A.) (Bruxelles Médical, n° 4, 25 novembre 1933).
109. *Ontratten en insecten vernietiging* (Geneesk. Bladen uit België, n° 8, 1933).

110. *Au sujet d'accidents dus à la tryparsamide et produits similaires* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Bull. Soc. Path. exot., n° 8, 1933).
111. *Un nouvel appareil pour la prise d'échantillons d'eau en profondeur* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, fasc. 4, 1933).
112. *Le contrôle biologique des arsenicaux cycliques inscrits dans la Pharmacopée belge IV et de certains de leurs dérivés* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Ibid., fasc. 4, 1933).
113. *Contribution à l'étude de la stabilité de la glyphénarsine (tryparsamide)* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ibid., fasc. 4, 1933).
114. *Influence simultanée du temps et de la température sur la conservation des 914 conservés en ampoules* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ibid., fasc. 4, 1933).
115. *Au sujet d'un composé arsenical organique renfermant de l'antimoine* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. IV, 1933, 3).
116. *Aanwending der pyrethrinen als wormdoodend middel* (Geneesk. Bladen uit België, n° 2, 1934).
117. *Een nieuw toestel voor het opnemen van diepwater staten* (Ibid., 2^{de} jaargang, n° 4, 1934).
118. *Invloed van tijd en temperatuur op het verhouden der 914 praeparaten in ampullen* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Bulletin van Sociale Voorzorg en Volksgezondheid, n° 4, December 1933).
119. *Les troubles visuels dans la trypanosomiase humaine* (en collaboration avec APPELMANS, M.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XIV, n° 1, mars 1934).
120. *De rol van de rat in de epidemiologie van de pest* (Geneesk. Bladen uit België, n° 6, 1934).
121. *Contribution à l'étude de la transmission héréditaire du Trypanosoma « gambiense » chez l'homme* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XIV, n° 2, juin 1934).
122. *Fièvre ondulante. Brucellose humaine* (Revue médicale de Louvain, n° 12, 1934).
123. *Quelques renseignements sur l'étiologie du Beri-Beri* (Ibid., n° 10, 1934).
124. *Essais comparatifs du traitement des rats blancs infectés de Trypanosoma « congolense » par l'Orsanine sodique (270 « Fourneau ») et par le Tryponarsyl* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XIV, n° 3, septembre 1934).
125. *De la nécessité des séro-réactions parallèles en syphiligraphie (déviations du complément et floculation)* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 7, 16 décembre 1934, et T. Médical, n° 50, du 16 décembre 1934).
126. *Note sur la toxicité comparée des sels soliques et de diéthylamine de l'acide oxyacétylaminophénylarsinique* (en collaboration avec POTTIER, R.) (C. R. Soc. Biologie, t. CXVII, 1934, n° 134).
127. *Enkele beschouwingen over pathologie in Congo* (Geneesk. Bladen uit België, 3^{de} jaargang, n° 1, 1935).
128. *Sur un cas de trypanosomiase humaine à évolution latente* (en collaboration avec DUREN, A.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XIV, n° 4, 1934).

129. *L'immunité antidiphthérique chez les Noirs du Congo belge* (en collaboration avec RAMON, G., NÉLIS, P., DUBOIS, A., BOURGUIGNON, G. et FORNARA, L.) (Ibid., t. XIV, n° 4, 1934).
130. *Sur la stabilité des « 914 » à la chaleur* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Ibid., t. XIV, n° 4, 1934).
131. *L'hexaméthylène tétramine associée à la tryparsamide dans le traitement de la trypanosomiase. Contrôle biologique du Tryponurile* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Ibid., t. XIV, n° 4, 1934).
132. *Influenza simultanea del tempo, della temperatura sulla conservazione del 914 contenuto nelle fiole* (en collaboration avec DUMONT, P.) (La Riforma Medica, n° 20, 1934).
133. *De slaapziekte* (Geneesk. Bladen uit België, n° 3, 1935).
134. *Enquête sur l'Huitrière « Ostrea » à Nieuport-Ville (Étude bactériologique)* (en collaboration avec GEENS, J.) (Revue d'Hygiène et de Médecine préventive, t. 57, n° 5, mai 1935).
135. *Pouvoir infectant du sang de rats albinos après infection sous-cutanée massive de Trypanosoma « congolense » et de Trypanosoma « brucei »* (C. R. Soc. Biologie, t. CXVIII, n° 14, 1935).
136. *Au sujet du Tryponurile* (en collaboration avec APPELMANS, M.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XV, n° 1, 31 mars 1935).
137. *Iets over vaccinatie tegen geele koorts* (Geneesk. Bladen uit België, 3^{de} jaargang, n° 5, 1935).
138. *Sur le rapport du poids de la rate ou du foie au poids du corps chez les rats blancs non infectés, ainsi que chez les animaux de même espèce préalablement infectés de Trypanosoma « congolense » ou de Trypanosoma « brucei » puis guéris ou non guéris par traitement* (C. R. Soc. Biologie, t. CXIX, n° 20, 1935).
139. *Épidémiologie, vaccinothérapie, sérothérapie de la méningite cérébro-spinale en Afrique* (Revue d'Immunologie, n° 4, juillet 1935).
140. *La toxicité du tryponurile sur le parenchyme rénal* (en collaboration avec APPELMANS, M. et POTTIER, R.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XV, n° 2, 30 juin 1935).
141. *Sur la valeur de la réaction de Targowla-Iode dans le diagnostic de la syphilis nerveuse* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 49, octobre 1935).
142. *Les troubles visuels au cours du traitement de la trypanosomiase humaine par la tryparsamide* (en collaboration avec APPELMANS, M.) (Bruxelles Médical, n° 51, octobre 1935) (Prix annuel de Bruxelles Médical, 1935).
143. *Réaction de déviation du complément et réaction de floculation, effectuées simultanément sur du sérum de lépreux* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XV, n° 3, 30 septembre 1935).
144. *La réaction de Fulton ou « méthode au chlorure mercurique » chez les rats infectés de Trypanosoma « congolense » ou de Trypanosoma « brucei »* (Ibid., t. XV, n° 3, 30 septembre 1935).
145. *Sur la toxicité de la glyphénarsine Pharmacopée belge IV* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Bull. Soc. Path. exot. Paris, t. XXVIII, n° 10, 1935).
146. *Sur la séro-réaction de Bordet-Wassermann et la réaction de floculation d'après Kahn, pratiquées simultanément sur des sérums*

- syphilitiques préalablement soumis à l'action des novarsénobenzènes* (Bruxelles Médical, n° 3, 17 novembre 1935).
147. *Nouvelle contribution à l'étude de la transmission héréditaire du Trypanosome* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XV, n° 4, 1935).
148. *Sur la réaction au formol-néostibosan et la réaction au sulfarsénol dans le diagnostic des infections leishmaniennes* (Ibid., t. XV, n° 4, 1935).
149. *Quelques tumeurs observées à l'hôpital indigène de Léopoldville* (Ibid., t. XV, n° 4, 1935).
150. *Moderne behandeling van amoeben roodeloop* (Geneesk. Bladen uit België, 4^{de} jaargang, n° 1, 1936).
151. *Le S. d. t. 441, nouvel antimonial trivalent, dans le traitement des rats « variété albinos de mus decumanus » infectés de Trypanosoma « congolense »; action synergique du « Bayer » 205 (Germanine). Essais de traitement de quelques indigènes trypanosés* (en collaboration avec VAN HOOF, L.) (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. VI, n° 3, 1935).
152. *Sur la réaction de floculation de Sachs-Witebsky dans le séro-diagnostic de la syphilis* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 19, 8 mars 1936).
153. *La vaccination antidiphthérique par l'anatoxine exerce-t-elle une influence quelconque sur la santé du sujet vacciné?* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Revue d'Immunologie, n° 2, mars 1936).
154. *Valeur comparée de la méthode de Koser, de l'épreuve de Voges-Proskauer et de la réaction au rouge de méthyle, pour différencier les colibacilles d'origine fécale, des colibacilles d'origine tellurique* (en collaboration avec GEENS, J.) (C. R. Soc. Biologie, t. CXXI, n° 9, 1936).
155. *Au sujet d'une épidémie de jaunisse catarrhale* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Bull. mensuel de l'Office international d'Hygiène publique, t. XXVIII, fasc. 3, 1936).
156. *Contribution à l'étude toxicologique de la glyphénarsine (tryparsamide, tryponarsyl, novatoxyl, trypothane)* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVI, n° 1, 31 mars 1936).
157. *La toxicité du tryponarsyl additionné d'hyposulfite de soude pour le parenchyme rénal* (en collaboration avec APPELMANS, M. et POTTIER, R.) (Ibid., t. XVI, n° 1, 31 mars 1936).
158. *Contribution à l'étude de la séro-réaction de Bordet-Wassermann irréductible* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 37, 12 juillet 1936).
159. *Gezichtsstoornissen tijdens de behandeling der Afrikaansche Trypanosomiase door Tryparsamide (Tryponarsyl, Trypothane, Novatoxyl)* (en collaboration avec APPELMANS, M.) (Redevoering gehouden op 4 October 1936, te Rotterdam, ter gelegenheid der gemeenschappelijke zitting van de Belgische en de Nederlandsche Vereeniging voor Tropische Geneeskunde).
160. *Sur l'encéphalite postvaccinale en Belgique. Note sur la vaccination antivariolique au Congo belge* (en collaboration avec NÉLIS, P.)

- (dans le Concours Médical, n° 43, 25 octobre 1936 et dans Bruxelles Médical, t. XVII, n° 1, 1^{er} novembre 1936).
161. *Over stabiliteit van 914 preparaten in ampullen* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Geneeskundige Bladen uit België, 4^e jaargang, n° 10, December 1936; 5^e jaargang, n° 1, Januari 1937).
 162. *Nouvelle contribution à l'étude comparative des séro-réactions de Bordet-Wassermann et de Kahn* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Bruxelles Médical, n° 15, 7 février 1937).
 163. *A propos d'un cas de diphtérie mortel* (en collaboration avec NÉLIS, P. et BOURGUIGNON, G.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVI, n° 4, 31 décembre 1936).
 164. *Sur le transport à distance des souches de méningocoques* (Ibid., t. XVI, n° 4, 31 décembre 1936).
 165. *Essais d'application de la réaction au formol-néostibosan et de la réaction au sulfarsénol, au diagnostic de la Trypanosomiase animale* (Ibid., t. XVII, n° 1, 31 mars 1937).
 166. *Recherches sur la transmission du Trypanosoma « brucei » par le lait maternel* (Ibid., t. XVII, n° 1, 31 mars 1937).
 167. *Essais comparatifs du contrôle biologique de la glyphénarsine P. B. IV sur lapin et sur rat blanc* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. XVIII n° 1, pp. 167 à 178, 1937).
 168. *Essais d'utilisation de la réaction au formol-néostibosan et de la réaction au sulfarsénol dans le diagnostic des Trypanosomiasés animales* (2^e note) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVII, n° 2, 30 juin 1937).
 169. *Note au sujet des propriétés chimiques et biologiques de la Trystibine* (— Dn 18) (en collaboration avec POTTIER, R.) (Ibid., t. XVII, n° 2, 30 juin 1937).
 170. *Le contrôle biologique des glyphénarsines (Tryparsamida, Tryponarsyl, Novatoxyl, Trypothane)* (Sonderabdruck aus der Festschrift Nocht 1937. Herausgegeben von Institut für Schiffs- und Tropenkrankheiten in Hamburg).
 171. *Over de biologische proef van Neoarsphénamine* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Archief van sociale Geneeskunde en Hygiene en Tijdschrift voor Pathologie en Physiologie van den Arbeid, n° 1, Januari 1938).
 172. *Le contrôle biologique des glyphénarsines (Tryparsamide, Tryponarsyl, Novatoxyl, Trypothane)* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Bull. Soc. Path. exot., t. XXXI, n° 1, 1938).
 173. *Examens comparatifs du sang et de la moelle osseuse des rats blancs infectés de Trypanosoma « brucei ». Déduction pour le diagnostic* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVIII, n° 1, 31 mars 1938).
 174. *Over het weerstandsvermogen der 914 preparaten in ampullen tegen de warmte* (en collaboration avec DUMONT, P.) (Archief van Sociale Geneeskunde en Hygiene en Tijdschrift voor Pathologie en Physiologie van den Arbeid, n° 4, April 1938).
 175. *Essais de perfectionnement du contrôle biologique des glyphénarsines (Tryparsamide, Tryponarsyl, Novatoxyl, Trypothane)* (en

- collaboration avec POTTIER, R.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVIII, n° 2, juin 1938).
176. *Hoe ver isl men met het inenten tegen de geele koorts gevorderd ?* (Geneeskundige Bladen uit België, 6^{de} jaargang, n° 5, Mei 1938).
 177. *Le permanganate en solution ou l'eau vinaigrée exercent-ils une action épurative sur les crudités ?* (en collaboration avec GEENS, J.) (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVIII, n° 2, juin 1938).
 178. *Contrôle biologique du « Bayer » 205 ou Germanine et des produits similaires, du 309 « Fourneau » ou Moranyl et du Belganyl* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. IX, n° 2, pp. 350 à 360, 1938).
 179. *Etude de l'action des vapeurs du « Bayer » 205 sur le rat blanc infecté de Trypanosoma « brucei »* (Ann. Soc. Méd. tropicale, t. XVIII, n° 3, pp. 515 à 522, 30 septembre 1938).
 180. *Porteurs de germes diphtériques rhinopharyngés* (en collaboration avec GEENS, J.) (Archives de Médecine sociale et d'Hygiène et Revue de Pathologie et de Physiologie du Travail, 1^{re} année, n° 10, p. 843, 1938).
 181. *Over de biologische proef van « Bayer » 205 of Germanine en gelijksoortige producten : 309 « Fourneau » of Moranyl en Belganyl* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVIII, n° 4, p. 687, 31 décembre 1938).
 182. *Recherche sur l'action de l'Astreptine « Meurice » (P. aminophenol-sulfonamide), sur le Trypanosoma « brucei »* (Ibid., t. XVIII, n° 4, p. 693, 31 décembre 1938).
 183. *Le sulfate d'orthoxy-quinoléine (chinosol-sunoxol) a-t-il une action « in vivo » sur des rats blancs infectés de Trypanosoma « brucei »* (Ibid., t. XVIII, n° 4, p. 695, 31 décembre 1938).
 184. *Le problème de la diphtérie au Congo belge* (en collaboration avec BOURGUIGNON, G. et GEENS, J.) (Archives de Médecine sociale et d'Hygiène et Revue de Pathologie et de Physiologie du Travail, 2^e année, n° 4, pp. 355 à 382, avril 1939).
 185. *Au sujet de l'Heterakis Marina* (Ibid., n° 3, 1939).
 186. *La chimiothérapie de la Trypanosomiase expérimentale du lapin infecté de Trypanosoma « brucei » par des doses « non curatives » de foudrine ou antimosan (Antimoine III — Pyrocathéchine — Disulfonate de soude)* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. X, n° 1, pp. 149 à 158, 1939).
 187. *Influence du froid sur l'évolution de la Trypanosomiase expérimentale du rat blanc infecté de Trypanosoma « brucei »* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XVIII, n° 1, p. 243, 1939).
 188. *Over de biologische proef van sulfarsphénamine (Sulfarsenol, Sulfarsenebyl, Myosalvarsan, Sulfarsenamide, Sulfomesarca, Sulfo-kharsinan, Sulfo-treparsenan)* (en collaboration avec POTTIER, R.) (Archief van Sociale Geneeskunde en Hygiene, n° 9, November 1939).
 189. *Le sang des lapins infectés de Trypanosoma « brucei » renferme-t-il des réagines de Wassermann et possède-t-il des propriétés flocculantes ?* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XIX, n° 4, décembre 1939).
 190. *Considérations au sujet d'une méthode simplifiée du séro-diagnostic de la syphilis : méthode de P.-P. Legrand* (Ibid., t. XX, n° 1, 1940).

191. *Eenige opvattingen nopens « Rauwkost »* (en collaboration avec GEENS, J.) (Vlaamsch Geneeskundig Tijdschrift, n° 4, 1940).
 192. *De sero-diagnose van de Trypanosomiase* (Ibid., n° 16, 1940).
 193. *Giftigheidsproef van Germanine « Bayer » 205 en gelijksoortige producten* (Annalen der Belgische Vereeniging voor Tropische Geneeskunde, 20^e jaargang, n° 1, 31 Maart 1940).
 194. *Au sujet de dosages biologiques comparatifs effectués sur rat blanc et sur lapin avec diverses néoarsphénamines* (Bull. Inst. Roy. Col. Belge, t. XI, n° 1, 1940).
 195. *Over chemische biologische immunisatie van witte ratten tegen Trypanosoma « brucei » en Trypanosoma « equiperdum »* (Koninklijke Vlaamsche Academie v. Geneesk. van België. Verh., t. II, p. 197).
 196. *Enkele beschouwingen over gevallen van Encephalitis Postvaccinalis te Beersel (Prov. Antwerpen)* (Vlaamsch Geneesk. Tijdschr., n^{rs} 22-23, 1940).
 197. *Au sujet de la réaction de Takata-Ara dans le diagnostic de la syphilis nerveuse* (en collaboration avec BERNARD, R.) (Revue Thérapeutique « Meurice », n° 23, 1940).
 198. *Cheloiden en litteken tattooages bij de Negers van Belgisch Congo* (en collaboration avec APPELMANS, M.) [Bull. K. Belg. Kol. Inst., n° 2, 1940 et Bull. Soc. Path. exot., n° 5 (en français), 1940].
 199. *Considérations au sujet du séro-diagnostic de la trypanosomiase* (Bull. Soc. Path. exot., n^{os} 1-3, 1941).
 200. *Au sujet de la durée de conservation des néoarsphénamines* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, t. XXI, n° 1, 1941).
 201. *Action des vapeurs de néoarsphénamines sur le rat blanc infecté de Trypanosoma « brucei »* (Bull. Soc. Path. exot., n^{os} 8-10, 1941).
 202. *A propos du mémoire : « Endémie malarienne au Chenal »* (Ann. Soc. belge Méd. tropicale, n° 1, 1942).
 203. *Réaction de fixation du complément chez les lapins normaux avec l'antigène à Trypanosoma « equiperdum » et avec l'antigène à Trypanosoma « evansi »* (Acta Biologica Belgica, V. 2, p. 26, 1942).
 204. *Over een mislukking van de biologische controle der doeltreffendheid der koepokstof* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Bull. K. Belg. Kol. Inst., t. XIII, n° 1, p. 26, 1942).
 205. *La dysenterie bacillaire dans la province d'Anvers* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Bull. Acad. roy. Méd. Belgique, VI^e s., t. VII, n° 5, p. 299, 1942).
 206. *Over gevallen van algemeene infectie veroorzaakt door Bacillus faecalis alcaligenes* (en collaboration avec NÉLIS, P.) (Geneesk. Tijdschr.. D. XXIII, n° 12, p. 197, 1942).
 207. *Le contrôle biologique des néoarsphénamines (néosalvarsan et produits similaires)* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, in-8°, t. XI, fasc. 8, 1942).
 208. *Le contrôle biologique des glyphénarsines (Tryparsamide, Trypanarsyl, Novatoxyl, Trypothane)* (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, in-8°, t. XI, fasc. 9, 1942).
-



Léon DUPRIEZ

LÉON DUPRIEZ.

(6 octobre 1863-22 août 1942.)

N. B. — La notice nécrologique a paru dans le *Bulletin des séances* (t. XIV, 1943, 2), page 330.

MILLARD KING SHALER.

(26 décembre 1880-11 décembre 1942.)

Le texte de cette notice dont la rédaction est confiée à
M. M. Robert, paraîtra dans le prochain *Annuaire*.



Le R. P. LOTAR

Le R. P. LÉON LOTAR.

(13 septembre 1877-6 décembre 1943.)

Si, au déclin de la vie, il arrivait au R. P. Lotar de jeter un regard sur les événements marquants de sa destinée, nous pouvons être sûrs que plus d'une fois sa pensée s'est arrêtée sur une séance mémorable où il eut le privilège d'incarner le sentiment colonial et, nous pouvons dire, le sentiment national.

C'était en janvier 1933. Victime de la conjoncture mondiale, le Congo se débattait dans une crise grave. Pour en supporter le fardeau, le Gouvernement se décida à solliciter l'aide financière de la Belgique. A l'initiative de l'Association des Intérêts coloniaux, les coloniaux se réunirent en assemblée plénière à l'Union Coloniale afin d'appuyer l'action gouvernementale. Successivement prirent la parole : le général baron Tombeur de Tabora, M. Arnold, M. De Bellefroid, représentant des colons, M. Pierre Ryckmans, etc. Ils exposèrent les motifs qui justifiaient l'intervention de la métropole. Puis le R. P. Lotar se leva. Dressé dans la robe blanche de saint Dominique, servi par un organe sonore et une diction impeccable, il mit l'accent sur les responsabilités morales de la Belgique. Il rappela en termes éloquentes qu'en annexant le Congo la Belgique s'était engagée à répandre la civilisation sur les rives du Congo et à améliorer la condition des indigènes. Il lui incombait dès lors de donner au Gouvernement colonial les moyens de remplir sa haute mission. En l'écoutant, la fière parole du roi Albert revenait invinciblement à la mémoire : « Quand la Belgique prend l'engagement d'appliquer au Congo un programme digne d'elle, nul n'a le droit de douter de sa parole ».

Le discours du R. P. Lotar fit une impression profonde. Les coloniaux appréciaient en lui non seulement le missionnaire, mais l'ancien collègue, celui qui avait partagé leurs travaux en des temps difficiles, dont toute l'existence s'était passée au service de la Colonie.

A l'Institut Royal Colonial Belge, dont il faisait partie depuis

sa fondation, nous l'entourions aussi de notre affectueuse déférence. A ses nombreux titres s'ajoutait, à nos yeux, celui d'historien de la Colonie.

Une vie noblement remplie explique l'estime où chacun tenait le R. P. Lotar.

*
**

Il naquit le 13 septembre 1877, à l'ombre de Sainte-Gudule, dans un vieux quartier de Bruxelles, où depuis plusieurs générations sa famille exploitait une manufacture d'équipements militaires. Dès son jeune âge il se fit remarquer par son esprit calme, méditatif, et aussi par un goût prononcé pour l'histoire et la littérature. A force de feuilleter dans la maison paternelle des albums de scènes militaires, remplis d'uniformes chatoyants, il se passionna pour les grands personnages de l'histoire de Belgique et de France. Ces dispositions se développèrent dans les études d'humanités et de philosophie qu'il fit à l'Institut Saint-Louis, et lorsque plus tard, en 1900, l'occasion se présenta à lui de faire une carrière dans l'administration de l'État Indépendant du Congo, il la saisit avec l'enthousiasme qu'il ressentait pour l'œuvre glorieuse de Léopold II.

Le R. P. Lotar n'eut cependant jamais rien d'un exalté. Ceux qui l'ont connu en cette dernière période se souviennent du fonctionnaire modèle dont les sages avis faisaient autorité et qui pendant toute sa vie eut le sens de la mesure. Il ne tarda pas à gravir les hauts degrés de la hiérarchie et devint le conseiller et l'ami du Gouverneur général Fuchs.

Sa tâche administrative ne l'absorba pas entièrement. Déjà son cœur généreux aimait à se pencher sur les misères humaines. A cette époque, aucun avocat n'était établi dans le Bas-Congo. Saisi d'affaires nombreuses et importantes, le Tribunal de 1^{re} instance de Boma et le Tribunal d'appel s'adressaient volontiers au fonctionnaire d'élite qui s'appelait Léon Lotar, pour défendre les prévenus, européens ou indigènes. Maintes fois sa parole chaude et éloquente inclina les juges à l'indulgence. Dans le prétoire de Boma il fit son apprentissage de Frère Prêcheur.

Il était en congé en 1914 lorsque la guerre se déchaîna. L'appel du colonel Chaltin aux coloniaux trouva un écho immédiat dans son âme avide de servir. Il fut un des premiers à s'engager dans ce corps des volontaires congolais qui se sacrifia pour

couvrir la retraite de l'armée à Namur. Par miracle il échappa à la capture et continua la guerre jusqu'en février 1915, époque à laquelle le Ministère des Colonies lui demanda de reprendre son poste au Congo.

*
**

Mais il était à la veille de prendre une décision où allaient se manifester à la fois la perfection de sa vie morale et l'amour profond qu'il portait à la Colonie. En janvier 1919, à l'âge de 43 ans, il entra au noviciat des RR. PP. Dominicains à la Sarthe et commençait sa préparation à un apostolat au Congo.

Nous ne pouvons mieux faire que de rappeler à ce sujet les paroles que prononçait ici le colonel Bertrand quinze jours après le décès du R. P. Lotar :

« Ses amis, ou tout au moins une grande partie d'entre eux, furent surpris d'une telle décision que rien ne leur avait fait prévoir. S'ils le savaient croyant, d'une croyance calme et discrète, solide et réfléchie, ils ne voyaient en lui aucune tendance au mysticisme. Ils ne sentaient pas que sa gaieté était une gaieté intérieure, toute de cœur, conséquence d'une certitude et d'une confiance que rien ne pouvait ébranler. Sans doute, dans une âme déjà préparée, un long séjour aux colonies, puis la guerre avaient précipité une cristallisation, une spiritualisation de la pensée, comme il arrive fréquemment aux âmes d'élite ».

*
**

Par deux fois déjà, au cours de sa carrière administrative, le R. P. Lotar avait eu l'occasion de parcourir l'Uele. Comme tant d'autres résidents il subit sans aucun doute l'emprise du pays des Azande et des Mangbetu, car ce fut avec une joie profonde qu'en 1923 il se dirigea vers cette région dont il va être désormais l'apôtre et l'historien.

L'apôtre d'abord. La longue expérience qu'il avait acquise de l'âme primitive lui permit, dès le début, d'évangéliser avec succès les indigènes. Il créa des écoles, entre autres une école pour chefs. Toutes prospérèrent admirablement, car il en était à la fois l'organisateur et le professeur. Nommé curé à Niangara, son aménité naturelle et sa haute culture lui valurent l'amitié de tous les résidents européens.

L'historien ensuite. Au cours de ses pérégrinations à travers

l'Uele il suivit l'itinéraire de ce courageux explorateur italien, Giovanni Miani qui, à soixante ans, atteignit en 1872 Nangazizi, au sud de Niangara, et y était mort dans des conditions très pénibles. Le R. P. Lotar recueillit aussi les récits des témoins oculaires du passage de Casati, de Yunker, d'Emin Pacha, de Milz, et prépara la documentation historique dont il devait se servir plus tard.

*
**

Après quatre années de séjour dans l'Uele il fut obligé, à son grand chagrin, d'abandonner son apostolat. Sa santé se trouvait ébranlée par ses nombreux séjours antérieurs en Afrique. En juillet 1927 il dut rentrer d'urgence en Europe et dire un adieu définitif au Congo.

Ce serait mal connaître le R. P. Lotar que de l'imaginer dorénavant condamné au repos. Jusqu'à la fin de sa vie il allait, au contraire, donner un bel exemple de courage et de réadaptation.

Non seulement il continua son ministère religieux en son couvent de l'avenue de la Renaissance et devint un prédicateur réputé, mais plus que jamais il se consacra à la Colonie.

En 1929, il succéda au R. P. Legrand comme membre du Conseil colonial; il y siégea jusqu'en mai 1940. Comme il fallait s'y attendre, son expérience des affaires administratives et religieuses fut précieuse et ses avis se caractérisaient par la sagesse et la modération.

Mais c'est son œuvre d'historien qui doit surtout retenir notre attention. De façon ininterrompue, jusqu'à la veille de sa mort, le *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, la revue *Congo* et le *Bulletin de l'Association des Vétérans* ont publié des études qui portèrent sa réputation au loin.

Quelles difficultés il eut pourtant à surmonter ! Depuis longtemps il souffrait de troubles de la vue. Au cours de son dernier séjour en Afrique il fut soudain frappé de cécité complète. Une opération en Europe améliora son état dans une faible mesure. Il était capable de diriger ses pas, mais la lecture et l'écriture lui demeuraient interdites.

A force de volonté il parvint à vaincre ces obstacles. Une collaboration dévouée s'offrit à lui. Grâce à elle, grâce aussi à sa merveilleuse mémoire, il put utiliser les abondants renseignements qu'il avait récoltés sur place et les compléter par

une documentation qui bien souvent était complètement inédite. Les vétérans avaient en effet confiance en lui et n'hésitaient pas à lui confier leurs carnets de route.

Il s'attacha avant tout au Nord de la Colonie et à son cher Uele.

Sous le titre « Souvenirs de l'Uele », il publia, d'avril 1931 à juillet 1938, dans la revue *Congo*, l'historique des premières découvertes de cette région. Il remonta aux explorations d'avant 1870, puis rappela les découvertes de Schweinfurth, de Miani, de Piaggia, de Potagos, de Yunker, de Casati, de Behndorf, d'Emin Pacha. Dans la même série, un chapitre était consacré aux Arabes des Falls et un autre au gouvernement égyptien dans l'Uele.

Vinrent ensuite les deux grandes chroniques publiées par l'Institut Royal Colonial Belge, celle de l'Ubangi, parue en 1936, et celle du Bomu, parue en 1938. Une troisième, la « Grande Chronique de l'Uele », se trouvait presque achevée au moment de sa mort; l'Institut s'apprête à la publier.

*

**

Le premier de ces mémoires contient l'exposé du problème qui, après la découverte du Congo par Stanley, passionna le plus les géographes : dans quel fleuve allait se jeter l'Uele, la grande rivière dont tout le monde parlait au Bahr el Ghazal et sur le haut Nil Blanc, et dont les bords furent atteints pour la première fois par Schweinfurth en 1870 ? Était-ce un affluent du Niger ou du Chari ? Les voyages accomplis par Grenfell en 1884 et en 1885 en remontant l'Ubangi permirent de formuler une autre hypothèse : l'Ubangi devait être le cours inférieur de l'Uele; l'Uele était un affluent du Congo.

Pendant plusieurs années, Belges et Français s'efforcèrent vainement de vérifier cette hypothèse. Une série de dangereux rapides barraient la route vers le haut Ubangi ⁽¹⁾. Une figure domine ici le récit : celle de Van Gèle, qui, après de multiples tentatives et grâce à son indomptable énergie, eut la gloire de résoudre le problème en atteignant, en 1889, le confluent de l'Uele et du Bomu.

(1) A tout instant les explorateurs devaient se défendre contre les attaques des riverains particulièrement sauvages.

Le problème géographique se doublait d'un problème politique. C'était l'époque où Léopold II luttait de toutes ses forces pour fixer les frontières du nouvel État. Il se heurta à un adversaire tenace, de Brazza, qui revendiquait pour la France les deux rives de l'Ubangi. La question fut tranchée par la convention signée le 29 avril 1887 avec le gouvernement français : la frontière entre les deux États sera dorénavant formée par le thalweg de l'Ubangi jusqu'à son intersection avec le 4^e parallèle Nord. La rive gauche restait donc nôtre.

*
**

Avec la seconde chronique, la *Chronique du Bomu*, nous pénétrons dans un sujet plus vaste encore.

On sait comment, vers les années 1891-1892, Léopold II, hanté par l'idée d'obtenir un débouché maritime moins étroit que le goulot de l'Atlantique, conçut le projet de se rendre maître du haut Nil. Depuis plusieurs années l'occasion semblait favorable, car les Madhistes avaient refoulé les Anglais du Soudan. La région du haut Nil constituait un véritable « no man's land ». En l'occupant, Léopold II pouvait se flatter d'y planter le drapeau de la civilisation européenne. De là les expéditions parties du Bomu vers le Bahr el Ghazal; de là les postes belges audacieusement créés jusqu'aux célèbres mines de cuivre de Hofrahen-Nahas, aux confins du bassin du Chari; bref, une vaste province ajoutée au territoire de l'État Indépendant du Congo.

On sait encore comment le rêve s'écroula, à cause d'abord d'un retour offensif des Madhistes et surtout à cause des rivalités internationales. La France, elle aussi, avait décidé d'étendre à tout prix son empire équatorial jusqu'aux rives du Nil. Le barrage dressé par les Belges provoqua une vive tension entre l'État Indépendant et la France. De son côté, l'Angleterre, maîtresse de l'Égypte, ne pouvait se désintéresser plus longtemps des sources du Nil; Kitchener écrasa les Madhistes à Ondurman et s'avança vers le Soudan. Léopold II résista autant qu'il le put. Finalement, il dut s'incliner devant ses puissants adversaires. Une convention avec la France ramena les limites de l'État Indépendant du Congo aux rives du Bomu; au Nil même, l'État dut se contenter de l'enclave de Lado. La France et l'Angleterre restèrent seules en présence et... ce fut Fachoda. La réalisation du plan du grand Roi aurait peut-être épargné à

l'Europe une grave crise internationale et le danger d'une guerre.

Jusqu'aux travaux du R. P. Lotar, ce chapitre si intéressant de l'histoire de notre Colonie n'était connu que par des indications générales. A cause précisément des difficultés diplomatiques les expéditions du Bahr el Ghazal furent enveloppées de mystère. Pour la première fois, grâce à des documents inédits, le R. P. Lotar a levé le voile. Il nous montre les officiers belges cheminant à travers « un pays morne, d'une tristesse lugubre », où le soleil est particulièrement implacable, ravagé par les Madhistes. Les carnets de route répètent inlassablement le mot « famine ». Les fièvres, l'hématurie font constamment des victimes. Rien cependant n'abat l'entrain et la vaillance des pionniers. Ils n'ont qu'un seul souci : exécuter leurs instructions. Avec quelle habileté ils se concilient les bonnes grâces des grands sultans !

A lire cette *Chronique du Bomu*, qui ne dramatise jamais rien, qui porte au contraire la marque de la plus parfaite objectivité, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour les Milz, les Hanolet, les Nilis, les Fiévez, les de la Kéthulle, les Stroobant, les Colmant et d'autres encore. Dans les profondeurs du Bahr el Ghazal ces hommes ont glorifié leur Patrie. Ils méritent d'être placés dans l'histoire du Congo à côté de ces explorateurs plus heureux qui, à la même époque, ont assuré à la Belgique la possession du Katanga.

*
**

Et ainsi, par ses écrits, jusqu'à la fin de sa vie, le R. P. Lotar a bien servi son pays et la Colonie. Il est mort en plein travail, en pleine maturité d'esprit. C'est ce qui fait notre regret. Mais il n'a pas disparu tout entier. Le souvenir restera du missionnaire, du prédicateur. Il restera en tous cas de l'historien de l'Uele.

F. DELLICOUR.

BIBLIOGRAPHIE.

1° Dans la revue CONGO :

Codification du droit coutumier, de 1926 à 1928.

L'immatriculation et l'ordre économique, 1936.

Les Suisses et l'Etat Indépendant du Congo, octobre 1939.

Notre situation vis-à-vis de la coutume, 1923.

Articles sur l'immatriculation des indigènes à l'état-civil, 1923-1924.

1° *Articles d'ethnographie : droit coutumier chez les Azande, 1925-1926-1927.*

Le mariage en région mangbetu, février 1925.

La polygamie et le mariage zande, avril 1925.

Le mariage zande, février 1926.

Souvenirs de l'Uele de 1860 à 1890, de juillet 1930 à 1939.

2° Dans le BULLETIN DE LA LIGUE DES VÉTÉRANS COLONIAUX :

La mort de Cajot, avril 1932.

La mort de Saroléa, juin 1932.

La mort de Frennet, juillet 1932.

La mort de Ligot, octobre 1932.

Le massacre de la colonne Bonvalet-Devos, septembre 1932.

Le massacre de la colonne Janssens-Van Holsbeek, mai 1933

La mort de Ponthier, octobre 1935.

Souvenirs de Chaltin, janvier 1937.

Historique du Corps des Volontaires congolais (guerre 1914-1918) (supplément au Bulletin des Vétérans coloniaux, 1937, édition Pierre Leempoel, Bruxelles, 48 p. illustrées).

3° Dans le BULLETIN DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE :

Communication sur l'ouvrage de M. M. Sabry : l'Empire égyptien sous Méhémet-Ali et la question d'Orient (de 1811 à 1841), t. I, n° 3, 1930.

Communication relative à l'expédition de Miani dans l'Uele en 1872, t. II, n° 2, 1931.

L'enquête coloniale instituée dans l'Afrique occidentale et équatoriale française sur l'organisation familiale indigène, t. II, n° 2, 1931.

Communication sur l'ouvrage de M. M. Sabry : l'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence anglo-française de 1863 à 1879, t. V, n° 1, 1934.

L'immatriculation des indigènes à l'état-civil, t. VIII, n° 1, 1937.

Communication sur l'ouvrage de M. Ch. de Chavannes : Avec de Brazza, t. VIII, n° 1, 1937.

Communication sur l'ouvrage de M. Ch. de Chavannes : Le Congo français, t. XI, n° 1, 1940.

Le centenaire de la mort de Talleyrand, t. VIII, n° 3, 1937 et t. IX, n° 1, 1937.

La participation des Belges à l'œuvre coloniale de Léopold II, t. XI, n° 2, 1940.

Un dallage mégalithique près d'Api, t. XI, n° 2, 1940.

Souvenirs de l'Uele (fondation de Niangara), t. XII, n° 1, 1941.

Ponthier et les Arabes du Bomokandi, t. XIII, n° 2, 1942.

Rapport sur le mémoire de l'abbé N. Laude : La Compagnie d'Ostende et son activité coloniale au Bengale (1720-1725), t. XIII, n° 3, 1942.

4° Dans la collection des MÉMOIRES DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE :

La grande chronique de l'Ubangi, in-8°, t. VII, 1937.

La grande chronique du Bomu, in-8°, t. IX, 1940.

5° CONFÉRENCES :

Redjaf, à l'Union coloniale, Bruxelles, le 17 février 1934 (articles de l'*Expansion coloniale*, de la *Nation Belge*, de la *Tribune congolaise*).

Redjaf, au Musée de l'Armée, à Bruxelles, le 15 décembre 1936 (article de la *Tribune congolaise*).

Redjaf, au Royal Club Africain d'Anvers, le 12 février 1937 (articles de la *Tribune congolaise* et du *Matin* d'Anvers).

Miani, au Royal Club Africain d'Anvers, le 11 février 1931 (articles du *Matin*, de la *Métropole*, du *Neptune*, de la *Gazet van Antwerpen*, du 12 février 1931).

6° DISCOURS :

Au III^e Congrès colonial belge, le 9 décembre 1930 (article de la *Nation Belge*).

L'aide financière de la Belgique à la Colonie, à l'Union coloniale belge, le 13 janvier 1933 (articles du *XX^e siècle*, de l'*Indépendance*, de l'*Etoile belge*, de la *Nation Belge*, du *Soir*, du *Lloyd Anversois*, du *Peuple*, de l'*Echo de la Bourse*, etc.).

7° OUVRAGES DIVERS :

Tomazina, païenne, musulmane et chrétienne, Paris, Librairie dominicaine, imprimerie champenoise de Langres, 1928, 47 p. illustrées.

Redjaf, Bruxelles, De Wit, Grand' Place, 1937, 55 p.

L'affaire Jaureguy: le cas du P. A. Temmerman (un procès du XVI^e siècle à Anvers), Édition Universelle, Bruxelles, 1937, 209 p.

Sainte Gudule (biographie), De Wit, Bruxelles, 1908 (épuisé).

8° ARTICLES DIVERS :

Dans PAGES DE GLOIRE : *Sur les routes du vaste monde : La mort de l'artilleur Cajot*, Desclée-De Brouwer, Paris-Bruges, 1937.

Dans le XX^e SIÈCLE du 16 mars 1933 : *Chaltin, le vainqueur de Redjaf, sa vie, son œuvre*.

Dans le BULLETIN DE LA VIII^e SEMAINE DE MISSIOLOGIE DE LOUVAIN, 1930 : *Discussion ou Contagion ?*

Dans le BULLETIN DE LA IX^e SEMAINE DE MISSIOLOGIE DE LOUVAIN, 1931 : *Les déchets dans les conversions*.

Dans le BULLETIN DE LA XIII^e SEMAINE DE MISSIOLOGIE DE LOUVAIN, 1935 : *L'étude du droit coutumier par le missionnaire*.

Dans la REVUE MISSIONNAIRE DOMINICAINE, 1927 : *La vie des mânes*.

9° SERONT PUBLIÉS À TITRE POSTHUME :

La grande chronique de l'Uele (dans les mémoires in-8° de l'Institut Royal Colonial Belge).

Autour d'un procès politico-religieux du XVI^e siècle : la vie du P. Antoine Temmerman.

Sainte Gudule (réédition), avec un chapitre additionnel : « *Sainte Gudule dans l'Art* ».

Une dynastie barambo (Bull. Inst. Roy. Col. Belge)

M. COOSEMANS.



Martin RUTTEN

MARTIN RUTTEN.

(12 juin 1876-31 décembre 1944.)

L'année 1944 a fini bien tristement. Le 31 décembre, la radio annonçait une nouvelle qui émut un grand nombre de coloniaux : le matin même M. le Gouverneur général Rutten était décédé inopinément.

Depuis quelques années M. Rutten vivait dans la retraite, au grand regret des coloniaux. Ceux-ci se résignaient mal au silence d'une voix aussi autorisée.

Je puis affirmer que jusqu'au bout les brillantes facultés de l'ancien Gouverneur général se maintinrent intactes. C'est si vrai qu'à diverses reprises, au cours de ces dernières années, des sociétés coloniales lui demandèrent d'arbitrer des litiges importants. Chaque fois elles s'en félicitèrent.

N'importe quel tribunal serait fier du témoignage qui fut rendu un jour à M. Rutten par une grande société. En lui accusant réception d'une sentence arbitrale, l'Administrateur-délégué de cette société lui écrivit que la cause avait été étudiée de façon si claire et si approfondie que les dirigeants de l'entreprise devaient s'incliner devant une décision qui cependant leur donnait tort.

*
**

Après d'excellentes études faites à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, Martin Rutten embrassa, jeune encore, la carrière coloniale. Il partit pour l'Afrique au mois de juillet 1901 en qualité de magistrat. Si l'on songe qu'il ne dit adieu au Congo qu'en décembre 1927, c'est une des plus longues carrières coloniales qui commence.

Il passa la première partie de sa carrière au Katanga. Le Katanga de cette époque n'avait rien de commun avec celui d'aujourd'hui. Situé en dehors des grandes voies de communication, fermé à toute pénétration industrielle, éloigné de la

région du caoutchouc, il coulait des jours paisibles et ignorés sous la houlette du Comité Spécial du Katanga.

Lorsque plus tard vinrent les lourdes responsabilités, avec quel accent nostalgique M. Rutten parlait de ces temps heureux où il vivait dans la tranquillité de la brousse ou dans le cadre incomparable du poste de Lukafu, le chef-lieu de la zone du Haut-Luapula ! En quels termes amicaux il évoquait le souvenir des résidants d'alors, travailleurs consciencieux et joyeux, et, parmi eux, le commandant Gheur, un Liégeois comme lui, dont il décrivait l'originale et séduisante personnalité !

Seul représentant de la Justice dans cet immense Katanga, il acquit rapidement une grande autorité. Il la devait non seulement à sa fonction et à la conscience avec laquelle il s'acquittait de ses devoirs professionnels, mais à sa large compréhension des nécessités et à son affabilité naturelle. Pour beaucoup d'Européens la maison du Parquet était la maison du bon conseil.

C'est de cette période aussi que date cette connaissance des affaires indigènes qui lui fut si précieuse plus tard, et que ne possèdent pas toujours les fonctionnaires promus trop vite aux premiers rangs de la hiérarchie. Toute sa vie il s'intéressa profondément à la vie des indigènes; pendant de longues années ses voyages et ses enquêtes l'avaient admirablement renseigné sur leur mentalité, sur leurs besoins et sur leurs aptitudes.

*
* *

Sa réputation ne tarda pas à déborder les frontières du Katanga. Pendant un terme il fut retenu dans le Bas-Congo. La façon dont il assumait la direction intérimaire du Parquet général de Boma et la suppléance de la Cour d'appel le mirent définitivement en vedette auprès de ses collègues et auprès du Gouvernement.

Mais son cœur était resté au Katanga. Aussi lorsqu'en 1910 la Cour d'appel d'Elisabethville fut créée et qu'il en devint le premier Procureur général, c'est avec une joie intense qu'il reprit le chemin du pays de ses premières armes.

*
* *

Un coup de baguette magique lui avait changé son Katanga. C'était fini de l'isolement et de la tranquillité de jadis. Avec

l'arrivée du rail commençait l'exploitation industrielle du cuivre. Des cités sortaient de terre. En quelques mois la population européenne décuplait et parmi les résidents apparaissaient de nombreux étrangers émigrés de l'Afrique du Sud. A tout instant des problèmes insoupçonnés auparavant se posaient.

La haute intelligence du nouveau Procureur général s'adapta immédiatement à la situation.

Il convenait évidemment de renforcer l'organisation judiciaire. Non seulement le tribunal de première instance d'Elisabethville fut institué, mais à l'initiative du Procureur général chaque district fut pourvu d'un tribunal : dans le Tanganika-Moero, au Lomami et, plus tard, à la Lulua.

Ainsi, dans toute l'étendue du Katanga, il put imposer le respect de la loi congolaise à des étrangers dont beaucoup étaient d'une moralité douteuse. De toutes ses forces il seconda les efforts de l'administration afin que le Katanga demeurât terre belge. Les anciens se souviennent de ses interventions énergiques lorsque des journalistes sud-africains s'avisèrent de diffamer nos fonctionnaires et les officiers de notre Force publique.

La naissance de la grande industrie posait le problème de la main-d'œuvre indigène. Le Haut-Katanga, pays de population clairsemée, était incapable de fournir la main-d'œuvre requise. La plupart des travailleurs devaient se recruter au loin. Fatalement des abus s'ensuivirent. Comment, d'autre part, les travailleurs étaient-ils traités sur les chantiers, dans leurs camps ? Quel était le sort des indigènes au service de ces multiples petites entreprises qui gravitaient autour de l'Union Minière ? En toutes ces matières le Procureur général exerça sa tutelle fermement, mais avec le souci de ne pas compromettre inconsidérément les intérêts légitimes des entreprises. Aussi ses avis étaient-ils écoutés. En 1916, si j'ai bonne mémoire, le Gouvernement ayant reçu des renseignements alarmants sur la situation à la mine de Kambove, chargea personnellement M. Rutten de faire une enquête. Il procéda aux investigations nécessaires. Son rapport fit sensation en Europe. Les dirigeants de l'Union Minière lui surent gré de leur avoir ouvert les yeux. Cette enquête fut le point de départ d'une orientation nouvelle dans la politique indigène de la Société.

Sa participation aux travaux de la Cour d'appel d'Elisabethville révèle un juriste de grande classe. Il se rencontra avec un

autre juriste éminent, le baron Nisco, qui présidait la Cour assisté de MM. Louis Malherbe et Robert de Meulemeester. Cette collaboration aboutit à la formation d'une jurisprudence remarquable en matière civile et commerciale. Citons l'arrêt du 2 septembre 1916 sur la légalité des arrêtés-lois pris par le Roi pendant la guerre de 1914-1918, arrêt dont, plus tard, à une séance du Conseil colonial, M. le Gouverneur général Fuchs put dire qu'il était mieux motivé que celui qui fut rendu sur le même objet par la Cour de cassation de Belgique. Citons encore l'arrêt du 22 juin 1915 qui, dans des circonstances dramatiques, trancha de façon magistrale le problème de la responsabilité pénale chez les peuples primitifs. Ces arrêts furent rendus sur les conclusions conformes et mûrement méditées de M. le Procureur général Rutten.

Pendant les huit années où il exerça sa haute charge, M. Rutten s'attacha à maintenir dans tout le Katanga la bonne entente entre la justice et l'administration. C'était cependant la période où, en vertu de la Charte Coloniale, le Parquet échappait à la juridiction du Gouverneur général. Mais M. Rutten n'avait pas besoin d'instructions pour comprendre que, surtout dans un territoire où les Belges travaillaient sous les regards des étrangers, l'intérêt public exigeait l'harmonie entre les pouvoirs et la compréhension réciproque des attributions de chacun. Les différents Gouverneurs qui se succédèrent à Elisabethville trouvèrent toujours en lui un précieux conseiller.

Où M. Rutten excellait c'est quand il s'agissait d'examiner une affaire dans son ensemble, de dégager des principes, puis d'en déduire les directives à suivre. Avec quelle satisfaction ses magistrats recevaient ses intructions conçues dans un style si clair, d'une précision et d'une élégance toutes classiques, bref des modèles du genre ! Le département des Colonies lui-même attachait une grande importance à ses études. M. le Ministre Renkin écrivit un jour : « Quand M. Rutten a donné son avis, la cause est entendue ».

*
* *

Mais le temps est venu où son activité va se déployer sur un théâtre plus vaste. Le 8 octobre 1918 il est désigné comme Vice-Gouverneur général assistant du Gouverneur général. Il redevient citoyen de Boma

Comme il fallait s'y attendre, il fut pour M. le Gouverneur

général Henry le plus loyal et le plus utile des collaborateurs. Des relations amicales et confiantes se nouèrent tout de suite entre les deux hauts fonctionnaires. M. Rutten tenait en grande estime les capacités administratives et le caractère de M. Henry. Il rapportait le trait suivant : à cette époque une certaine agitation se manifesta parmi les fonctionnaires à propos de leurs traitements; M. Henry étudia le problème, considéra les revendications fondées et, en conséquence, les transmit au Gouvernement avec avis favorable; il se heurta à Bruxelles à un Ministre des Colonies qui ne desserrait pas volontiers les cordons de la bourse. Ce fut un échec. D'où déception profonde chez les intéressés, invectives violentes à l'adresse du Ministre et du Gouverneur général, grève, etc. Jamais M. Henry ne découvrit le Ministre.

La carrière administrative de M. Rutten le ramena ensuite au Katanga, où pendant près de deux ans il gouverna la Province. Et, enfin, ce fut le couronnement : le 23 décembre 1923 il fut nommé Gouverneur général de la Colonie.

*
* *

Comment M. Rutten va-t-il se comporter dans ces nouvelles et importantes fonctions ?

Un bon magistrat n'est pas nécessairement un bon gouverneur. Les points de vue sont différents selon le métier. En règle générale les magistrats statuent sur des cas particuliers; des textes précis limitent leur intervention; le métier administratif est un métier plus constructif que le métier judiciaire.

Mais son office de Procureur général avait préparé M. Rutten à la pratique aussi bien des affaires administratives que des affaires judiciaires et, pour sa souple et vive intelligence, il n'existait pas de problème incompréhensible.

Ainsi s'explique que le Commandant de la Force publique lui rendit cet hommage : « D'aucun Gouverneur général militaire la Force publique n'a obtenu ce qu'elle a obtenu de M. Rutten ». Il suffit de laisser parler ses anciens chefs de service pour se rendre compte de la satisfaction de travailler avec un homme qui avait une si haute conception de l'intérêt général et qui était en même temps pour eux un guide sûr et expérimenté.

Déjà au temps où il administrait le Katanga, M. Rutten avait donné la preuve de son esprit politique. A cette époque les

instructions de M. le Gouverneur général Lippens sur les rapports de l'administration avec les missions provoquèrent des frictions dans certaines provinces. Au Katanga, se conformant sans aucun doute aux intentions de leur auteur, M. Rutten les appliqua avec tant de bon sens et de mesure qu'elles ne suscitèrent aucun incident.

En 1924 une nouvelle agitation se fit sentir parmi le personnel administratif. M. Rutten assura fermement le respect de l'autorité supérieure, mais sut faire prévaloir ses vues conciliantes auprès du Gouvernement. Sa sagesse évita une crise à la Colonie.

Je suis persuadé qu'au Ministère des Colonies on a gardé le souvenir des importantes questions de principe que le Gouverneur général eut l'occasion de traiter : rapports des fonctionnaires avec l'administration, le droit syndical, les rapports avec les missions religieuses, la question si débattue de la main-d'œuvre indigène, le kibanguisme, la politique coloniale étrangère et beaucoup d'autres. Ses dépêches constituaient de véritables exposés doctrinaux dont on peut encore faire son profit aujourd'hui.

Dans la mesure des moyens dont il disposait, M. Rutten fut à la hauteur des circonstances exceptionnelles qui se présentèrent pendant sa prise en charge : crise de la main-d'œuvre indigène, crise du chemin de fer Matadi-Léopoldville, crise du personnel administratif, visite de M. le Ministre Carton de Tournai, visite du Prince Léopold, séjour à Saint-Paul de Loanda à l'invitation du Gouverneur général de la grande colonie de l'Angola, etc.

On peut peut-être lui reprocher un défaut : sa trop grande modestie. Il détestait la réclame. Il ne sacrifia jamais au panache que dans la mesure indispensable au prestige de ses fonctions. Son désintéressement faisait l'admiration de tous. Le résultat fut que le grand public ne s'est jamais bien rendu compte de sa valeur et aujourd'hui parmi les coloniaux les jeunes générations ne connaissent pas assez son nom.

Il convient de dire bien haut que, si la Belgique a eu la bonne fortune d'être représentée au Congo par des hommes supérieurs, M. Rutten fut au premier rang parmi ceux-ci.

*
* *

En décembre 1927 il rentra définitivement en Europe. De grandes institutions furent heureuses de faire appel à son

concours en Belgique : le Conseil Colonial, l'Institut Royal Colonial Belge, le Comité National du Kivu.

En 1934 ce fut le repos complet. Il l'avait bien mérité. Les coloniaux n'acceptèrent pas facilement son effacement. Il leur semblait que le Congo pouvait encore attendre des services de ce grand colonial.

Ajoutons tout de suite que sa tour d'ivoire ne fut jamais inaccessible. L'appartement du rond-point de la rue de la Loi continua à s'ouvrir aux coloniaux, à tous ceux qui avaient besoin d'un conseil, d'un avis, d'un témoignage d'amitié.

M. Rutten accueillait ses hôtes dans son petit bureau, entouré de ses chers livres dont beaucoup avaient été les fidèles compagnons de toute sa vie. Jusqu'à la fin ils demeurèrent le réconfort de ce grand lettré, de ce grand humaniste.

Rien n'était plus agréable à M. Rutten qu'une conversation intime au cours de laquelle, servi par sa merveilleuse mémoire, il rappelait, en termes souvent malicieux, les innombrables souvenirs de sa carrière.

Comme à tant d'autres la guerre lui fut pénible. Jamais cependant son courage et sa confiance ne fléchirent. Bien avant 1944, bien avant l'entrée en guerre des Russes en 1941, aux heures les plus sombres de 1940, il affirmait déjà sa foi dans un renversement total de la situation. Quelle flamme jaillissait de son ardent optimisme ! M. Rutten fut toujours un fervent patriote.

Souhaitons à la Belgique et au Congo beaucoup de serviteurs comme M. le Gouverneur général Rutten.

F. DELLICOUR.

Bruxelles, le 27 janvier 1945.

HANNS VISCHER.

(14 septembre 1876-29 février 1945.)

Le texte de cette notice, dont la rédaction est confiée à
M. O. Louwers, paraîtra dans le prochain *Annuaire*.



Henri LÉONARD

HENRI LEONARD.

(13 mars 1884-5 avril 1945.)

C'est à Londres, au début d'avril 1945, quelques jours avant mon retour au pays, que j'appris, avec autant d'étonnement que d'émotion, la nouvelle du décès prématuré de mon bon collègue et de notre ami à tous, Henri Léonard, Directeur-Chef du Service des Mines et de la Prévoyance sociale au Ministère des Colonies.

Il était né à Annevoie le 13 mars 1884.

Il conquist le diplôme de docteur en droit à l'Université de Liège.

Sa carrière administrative et la mienne se sont déroulées pour ainsi dire de manière parallèle depuis 1910, année de notre entrée commune au Département des Colonies et sa mort met fin à une collaboration déjà longue et aux liens très confraternels qui nous unissaient.

Léonard avait pris une part active à l'élaboration des textes légaux en matière minière, notamment du décret du 24 septembre 1937. Le commentaire de cette législation, qu'il publia en 1932, dans le premier volume des *Novelles*, fait autorité et la bibliographie qu'il inséra en 1937 dans l'*Index Bibliographique Colonial* démontre qu'aucun travail, digne d'être retenu, ne lui échappait.

L'exploitation industrielle et minière est intimement liée au régime de la main-d'œuvre indigène. Aussi, Léonard a-t-il étendu ses investigations dans ce domaine et le traité qu'il y consacra, en 1935, lui ouvrit les portes de l'Institut Royal Colonial Belge, où il fut admis en 1937 en qualité de membre associé.

Il était membre de la section belge de l'Institut International des Sciences administratives.

En outre, sa compétence en matière sociale lui valut d'être attaché, à deux reprises, au titre colonial, à la Conférence

Internationale du Travail, siégeant à Genève, d'abord en juin 1938, la Conférence ayant pour mission d'arrêter les principes qui devaient servir à l'élaboration d'une convention sur le contrat de travail des indigènes; ensuite, en juin 1939, la Conférence vota deux conventions, une sur la réglementation des contrats de travail écrits des travailleurs indigènes, une autre sur les sanctions pénales.

H. Léonard a élaboré quatre projets de décrets pendant les années de la guerre de 1940-1944, ayant trait à la réparation du dommage résultant des accidents du travail survenus aux non-indigènes et aux indigènes, ainsi qu'à la réparation du dommage résultant des maladies professionnelles survenues aux mêmes personnes.

Aussi son nom restera-t-il attaché au progrès social réalisé ou en élaboration dans notre Colonie.

*
**

Nous nous rappelons qu'A. Gohr avait démontré, au cours d'une séance de l'Institut Royal Colonial Belge, en 1935, les lacunes que présentait le régime des eaux au Congo belge. La matière intéressait particulièrement H. Léonard, qui en avait saisi toute l'importance au point de vue du développement de la colonisation, spécialement au Katanga. Il reprit la question en 1939 et il précisait, avec une rare sagacité, ce qu'il convenait d'édicter pour définir les droits des riverains à l'utilisation des cours d'eau tant navigables et flottables que non navigables et non flottables. On peut affirmer que cette étude a permis d'introduire dans la législation coloniale les premières dispositions d'une organisation rationnelle de l'utilisation des eaux et de l'établissement de certaines servitudes légales prévues par le décret du 24 février 1943 (1).

Henri Léonard ne se confinait pas dans le domaine juridique; il se sentait particulièrement attiré par les études historiques et celles concernant la politique coloniale, dont il dégagait les traits essentiels et les erreurs avec la sûreté d'un critique aussi avisé qu'érudit.

Comme preuve, nous signalerons sa précieuse collaboration à la *Revue Belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre 1914-1918*, dont il fut un des collaborateurs les plus

(1) *Bulletin Officiel*, Londres, 1943, p. 130.

qualifiés et ses études très documentées, parues dans la revue *Congo*, sur la découverte de l'or à Kilo.

Léonard aimait aussi les Arts et visitait de préférence, au cours de ses congés, des pays particulièrement riches en souvenirs, tels que l'Italie et l'Espagne.

Ajoutons qu'après la mort du regretté Directeur général Camille Camus, Henri Léonard fut admis à prendre part aux délibérations du Comité Spécial du Katanga à Bruxelles et qu'il était très au courant des affaires qui relèvent de la gestion de cet organisme.

Il laissera le souvenir d'un fonctionnaire probe et compétent, ayant une haute idée de sa mission administrative et dont les travaux conserveront une grande autorité.

TH. HEYSE.

BIBLIOGRAPHIE.

- Les droits de l'inventeur en matière de mines (*III^e Congrès International Colonial, Gand 1913*, Gand, 1922, t. II, pp. 207-216).
- Les concessions de mines au Congo belge (*Congo*, Bruxelles, avril 1921, 28 p., 1 carte).
- La législation minière du Congo belge (*Le Congo belge*, Paris, numéro spécial de « La Vie technique... », juin 1924, pp. 90-92).
- Les concessions de mines au Congo belge dans les régions autres que le Katanga (*Congo*, Bruxelles, janvier 1925, pp. 1-15).
- (En collaboration avec MM. HEYSE, TH. et VANDERKERKEN, G.) Le droit foncier indigène et le régime légal des terres et des mines au Congo belge (*Institut Colonial International*, session de La Haye, Bruxelles, 1927, rapports, 206 p., 2 cartes).
- Les concessions de mines au Congo belge et la participation de l'Etat aux bénéfices (*Revue Internationale des Sciences administratives*, Bruxelles, 1929, n° 2, pp. 118-129).
- Les mines du Congo belge (*Congo*, Bruxelles, septembre 1931, pp. 186-192).
- Le statut administratif de la main-d'œuvre indigène (*Essor Économique, belge. Expansion coloniale*, Bruxelles, 1932, vol. I, pp. 220-227).
- Le régime légal des mines (*Ibid.*, Bruxelles, 1932, vol. II, pp. 321-326).
- (En collaboration avec M. TH. HEYSE.) Régime des concessions et concessions de terres et de mines au Congo belge (Bruxelles, G. Van Campenhout, 22, rue des Paroissiens, 1932, 429 p., 1 carte).
- Législation minière du Congo belge et du Ruanda-Urundi (*Les Nouvelles*, Bruxelles, 1^{er} vol. : Droit colonial, Larcier, 1932, pp. 359-552).
- Le contrat de travail au Congo belge et au Ruanda-Urundi (entre indigènes et maîtres civilisés) (Bruxelles, Larcier, 1935, 400 p.; extrait de *Les Nouvelles*, droit colonial, t. II).
- Les mines du Congo belge et du Ruanda-Urundi (*Cinquante années d'activité au Congo, 1885-1935*, Anvers, pp. 139-140).

- Mines : Législation, Bibliographie (*Index bibliographique colonial*, Bruxelles, 1937, placards 77 à 80).
- Les mines du Congo belge (*Congo*, Bruxelles, mars 1937, pp. 338-346). Conférence prononcée le 23 février 1937, à l'Association des Ingénieurs techniciens, à Bruxelles. Publié aussi dans *Le Matériel colonial*, Bruxelles, avril 1937, pp. 184-191.
- Législation minière : Force probante des livres miniers, des poteaux et des bornes (*Revue mensuelle de Doctrine et de Jurisprudence coloniales et financières*, Bruxelles, juillet-août 1938, pp. 91-100).
- Les mines du Congo et les problèmes que l'exploitation pose aujourd'hui (*Bull. des séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, Bruxelles, 1938, n° 1, pp. 78-99).
- Qui a le premier révélé l'existence de l'or à Kilo ? (*Congo*, Bruxelles, février 1939, pp. 125-152; décembre 1939, pp. 512-532).
- Le droit à l'utilisation des cours d'eau du Congo belge (*Bull. des séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, Bruxelles, 1939, pp. 260-285).
- Le développement industriel du Congo et la législation sociale (*Ibid.*, Bruxelles, 1941, pp. 264-283).
- Le développement de l'assistance sociale au Congo. Nécessité et moyens (*Ibid.*, Bruxelles, 1943, p. 309).

**

H. LÉONARD a publié dans la *Revue Belge des Livres, Documents et Archives de la guerre 1914-1918*, Bruxelles, un compte rendu des ouvrages suivants :

- SCHNEE (Dr), German Colonisation past and future. London, Allen and Unwin, 1926 (*R. G.*, II, 1925-1926, pp.305-313);
- Commission d'enquête sur les violations des Règles du Droit des Gens, des Lois et Coutumes de la Guerre. Rapports et Documents d'Enquête, 1^{er} volume. Attentats commis par les troupes allemandes pendant l'invasion et l'occupation de la Belgique. Tome I; tome II, Bruxelles. Dewit; Liège, Thone, 1922-1923 (*R. G.*, III, 1926-1927, pp. 294-304);
- JOELSON (F. S.), The Tanganyika Territory. London, Fisher Unwin, 1920 (*R. G.*, IV, 1927-1928, pp. 426-427);
- GRAHAM (EVELYN), King Albert of the Belgians. London, Hutchinson, 1930 (*R. G.*, VII, 1931, pp. 93-96);
- GEYL (P.), La fondation du Royaume de Belgique. *Contemporary Review*, novembre 1930 (*R. G.*, VII, 1931, pp. 431-438);
- DE SELLIERES DE MORANVILLE (Lieut. gén.), Contribution à l'histoire de la guerre mondiale 1914-1918. Bruxelles, Goemaere, 1933 (*R. G.*, IX, 1933-1934, pp. 526-529).

GEORGES PERRIER.

(† 16 février 1946.)

Le texte de cette notice dont la rédaction est confiée à M. M. *Dehalu*, ne nous est pas parvenu au moment de l'impression.

HENRI ROLIN.
LÉOPOLD-J.-D. FRATEUR.

(7 mars 1877-15 mars 1946.)

Le texte de cette notice dont la rédaction est confiée à
M. E. Leynen, paraîtra dans le prochain *Annuaire*.

HENRI ROLIN.

SECTION DES S (4 juillet 1874-13 juin 1946.) T POLITIQUES

Le texte de cette notice dont la rédaction est confiée à
M. A. *Marzorati*, paraîtra dans le prochain *Annuaire*.

Séance du 21 janvier 1946.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. F. Dellicour, directeur.

Sont présents : MM. Ed. De Jonghe, A. De Vleeschauer, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller, membres titulaires; M. A. Burssens, S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, V. Gelders, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Marzorati, Fr. Van der Linden, Edg. Van der Straeten, le R. P. J. Van Wing, membres associés, et E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. J. Jentgen, G. Van der Kerken et A. Wauters.

Remerciements.

M. le *Président* remercie M. A. Engels, directeur sortant et le félicite pour la façon dont il a dirigé nos séances depuis deux ans.

La Colonisation belge du Congo et l'Art nègre.

M. J.-M. Jadot donne lecture de l'étude qu'il a intitulée : *La Colonisation belge du Congo et l'Art nègre*.

Après avoir montré que les manifestations de l'art négro-africain n'avaient pas échappé à l'attention des explorateurs, l'auteur passe en revue les mesures prises par l'État Indépendant du Congo, à l'initiative du Roi-Souverain, en vue de la conservation et de la révélation en Belgique des œuvres artistiques des peuplades congolaises.

Il souligne les interventions des milieux d'artistes et d'esthètes en vue d'attirer l'attention du public et des pouvoirs gouvernementaux sur l'art négro-africain et qui

— 085 —

Zitting van 21 Januari 1946.

De zitting wordt te 14 u. 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *F. Dellicour*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Ed. De Jonghe, A. De Vleeschauwer, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller, titelvoerende leden; de heer A. Burssens, Z. E. Mgr Cuvelier, de heeren N. De Cleene, V. Gelders, J.-M. Jadot, N. Laude, A. Marzorati, Fr. Van der Linden, Edg. Van der Straeten, de E. P. J. Van Wing, buitengewoon leden en E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren J. Jentgen, G. Van der Kerken en A. Wauters.

Dankbetuiging.

De heer *Voorzitter* denkt den heer *A. Engels* uittredend directeur en feliciteert hem voor de wijze waarop hij gedurende twee jaar onze zittingen heeft geleid.

De Belgische Kolonisatie van Congo en de Inlandsche Kunst.

De heer *J.-M. Jadot* geeft lezing van een studie; getiteld : *De Belgische Kolonisatie van Congo en de Inlandsche Kunst*.

Na er op gewezen te hebben dat de uitingen van de negro-afrikaansche kunst de aandacht van de ontdekkingsreizigers had gaande gemaakt, onderzoekt de auteur de maatregelen die door den Onafhankelijken Congostaat, op het initiatief van den Koning-Souverein, werden getroffen met het oog op het handhaven en de bekendmaking in België van de kunstwerken van de Congoleesche volkstammen.

Hij legt den nadruk op de tusschenkomst van kunstenaars en estheten om de aandacht van het publiek en de regeeringsmachten te vestigen op de negro-Afrikaansche kunst, bemoeiingen die, in ons land, leidden tot het

aboutirent, dans notre pays, à la création, en 1935, de la Commission des Arts Indigènes.

M. Jadot expose ensuite le travail accompli par cette Commission jusqu'au 10 mai 1940. (Voir p. 232.)

Cette communication est suivie d'un échange de vues auquel prennent part MM. F. Dellicour, A. De Vleeschauer, le R. P. J. Van Wing, MM. A. Engels, E. De Jonghe et J.-M. Jadot. Ce dernier, à la demande du Président, soumettra à la section, au cours de la prochaine séance, un projet de vœu tendant à coordonner sur des bases scientifiques les efforts déployés au Congo en faveur de l'art indigène.

**Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord
in het Tshiluba.**

M. E. De Jonghe présente une étude intitulée : *Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba*, ayant pour auteurs les RR. PP. L. Stappers et E. Willems. (Voir p. 257.)

M. A. Burssens est désigné comme second rapporteur.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Fonds National de la Recherche Scientifique : Rapport annuel 1943-1944.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek : Jaarverslag 1943-1944.

Fondation Universitaire : Rapport annuel 1943-1944.

Smithsonian Institution : Bulletin n° 183 (Archeological Investigations).

Société des Nations : Communiqué de presse du 29 décembre 1945.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 h.

oprichten, in 1935, van de Commissie voor Inlandsche Kunsten.

De heer Jadot ligt vervolgens het werk toe, dat door der Commissie, tot 10 Mei 1940, werd verricht. (Zie blz. 232.)

Op deze mededeeling volgt een gedachtenwisseling waaraan de heeren *F. Dellicour*, *A. De Vleeschauwer*, *E. P. J. Van Wing*, de heeren *A. Engels*, *E. De Jonghe* en *J.-M. Jadot* deelnemen. Op het verzoek van den Voorzitter zal deze laatste aan de sectie, in den loop van de aanstaande zitting, een ontwerp van wensch voorleggen, met het doel, de pogingen die, in Congo, ten gunste van de Inlandsche kunst werden gedaan, op wetenschappelijke grondslagen te ordenen.

**Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord
in het Tshiluba.**

De heer *E. De Jonghe* leidt een studie in, getiteld : *Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshibula*, van de hand van de EE. PP. L. Stappers en E. Willems. (Zie blz. 257.)

De heer *A. Burssens* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

Fonds National de la Recherche Scientifique : Rapport annuel 1943-1944.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek : Jaarverslag 1943-1944.

Fondation Universaire : Rapport annuel 1943-1944.

Smithsonian Institution : Bulletin n° 183 (Archeological Investigations).

Société des Nations : Communiqué de presse du 29 décembre 1945.

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen gestuurd.

De zitting wordt te 16 u. opgeheven.

**J.-M. Jadot. — La Colonisation belge du Congo
et l'Art nègre.**

On entend souvent dire, dans le monde artiste surtout, que l'Art nègre fut découvert, vers 1917, par le poète Guillaume Apollinaire, comme si, jusqu'alors, la Colonisation européenne du continent noir eût totalement méconnu le caractère artistique des nombreuses réalisations négro-africaines et comme si Gobineau n'avait pas écrit, il y a près d'un siècle, que « la Race noire est aux sources de l'Art ».

Dès leurs premières escales sur la côte africaine, les marins portugais d'Henri le Navigateur reconnurent la vertu d'art aux peuplades indigènes du pays abordé. Sur la côte du Bénin, à peine établis à Ibni, ils allaient perfectionner les procédés de fonte des métallurgistes nigritiens, procurer aux artistes du cru la matière métallique en plus grande abondance, renouveler leurs sujets, introduire plus de liberté et plus de vie dans leurs compositions, leur faire, dans l'imitation, serrer de plus près la vérité⁽¹⁾. Dans les royaumes plus méridionaux de Kongo, d'Angola ou de Matamba, comme ils disaient, les mérites de l'art nègre ne leur avaient pas échappé non plus. L'excellent Maurice Delafosse le faisait observer naguère⁽²⁾, après Hubert Colleye, et l'on peut, en effet, citer à l'appui de cette assertion le texte de Pereiro Pacheco, qui, peu après la reconnaissance du Zaïre par Diego Caõ, vantait les richesses du pays nouvellement découvert et y comprenait des draps en fil de palme aussi veloutés que du satin et

(1) G. HARDY, *L'Art nègre. L'art animiste des noirs d'Afrique*, Paris, Henri Laurens, 1927, pp. 148 et suiv.

(2) MAURICE DELAFOSSE, *Les Nègres*, Paris, F. Rieder, 1927, p. 57.

aussi beaux que les plus belles étoffes italiennes ⁽³⁾, visant par là, sans doute, des œuvres apparentées aux tissus bambala qui sont à l'origine, peut-être, de tout l'art « bakuba ». Par ailleurs, de récentes découvertes permettent de faire remonter aux mêmes temps les premières complaisances de l'évangélisation chrétienne pour les réalisations esthétiques des Bakongo ⁽⁴⁾. Il semble bien que si, dans les temps qui suivirent, la Colonisation européenne parut se désintéresser de l'art nègre, c'est parce qu'elle était surtout côtière, avait opté pour une politique d'administration indirecte extrêmement distante et, du point de vue de l'économie, s'intéressait surtout au commerce des pièces d'Inde. Mais, au XIX^e siècle, quand se dessinera le mouvement de grandes explorations transafricaines qui aboutira au partage politique du continent noir, les manifestations de l'art négro-africain n'échapperont aucunement à l'attention séduite des grands explorateurs. Schweinfurth publiera un *Artes Africanæ* qui est peut-être, suivant G.-D. Périer ⁽⁵⁾, le premier album d'art nègre connu. Samuel Baker, dans son *Lac Albert*, parle de porcelaines chinoises et de chapiteaux corinthiens à propos de la poterie des nilotiques du Gnoro ⁽⁶⁾. Et Stanley lui-même rapproche les caractères des arts azande ou mangbwetu observés dans l'Uele de ceux de l'art égyptien ancien.

L'intérêt à la fois scientifique, du double point de vue de l'ethnographie et de l'histoire, et pratique, du double point de vue de l'art et de l'économie, de l'art négro-africain,

(3) G.-D. PÉRIER, L'Art nègre, dans *Le Congo belge*, de LOUIS FRANCK, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1929, t. II, p. 406.

(4) J.-C. VAN CLEEMPUT, C. SS. R., Quelques œuvres d'art chrétien congolais datant du XV^e siècle, in *L'Artisan liturgique*, Abbaye Saint-André, Lophem, 10^e année, n^o 40, 1936.

(5) G.-D. PÉRIER, *op. cit.*, *loc. cit.*

(6) Sir SAMUEL W. BAKER, *Le lac Albert*, Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1869, pp. 193 et suiv.

n'allait pas échapper davantage à l'attention des successeurs sédentaires et organisateurs des découvreurs du Centre africain. Singulièrement, aux Belges : aux Coquilhat, aux Liebrechts, aux Thys et aux Chaltin. Par ailleurs, et nous consacrerons la première partie de cette communication à le démontrer, la politique de l'État Indépendant du Congo déjà, dans le domaine envisagé, fut nettement orientée vers la pénétration et la sauvegarde de la Vertu d'art chez les noirs qu'elle avait entrepris d'élever, peu à peu, au niveau des civilisés européens. Cette préoccupation allait même aboutir, dans le chef du Roi-Souverain, à l'édition de nombreux arrêtés législatifs et de nombreuses instructions administratives, si bien qu'il nous suffira de feuilleter le *Recueil usuel de la Législation congolaise* (7) pour saisir, au long des ans, l'heureuse évolution de la pensée royale sur le sujet qui nous occupe.

Dès le 6 août 1887, des instructions prescrivent aux fonctionnaires et agents du jeune État au pavillon étoilé d'or l'étude des dialectes indigènes et l'établissement de leurs vocabulaires. C'est grâce à l'adoption de cette politique linguistique que les œuvres épiques, lyriques et gnomoniques des peuplades congolaises échapperont à l'oubli. Du moins, contribuera-t-elle sérieusement à leur conservation (8). Le 6 mars 1891, un arrêté sur la destination à donner aux objets confisqués par les juridictions répressives ordonne de soustraire à la vente au profit du trésor, réalisation qui serait leur destination normale, les objets dont la conservation dans les collections de l'État serait jugée intéressante sous les rapports de l'art ou du métier (9). L'État a donc commencé à collectionner des productions artistiques négro-africaines. Aussi verrons-nous bientôt le Recueil administratif de 1894, qui n'est

(7) A. LYCOPS et G. TOUCHARD, *Recueil usuel de la Législation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, P. Weissenbruch.

(8) IDEM, *op. cit.*, t. I, p. 169.

(9) IDEM, *op. cit.*, t. I, p. 528.

qu'une codification d'instructions antérieures, rappeler aux fonctionnaires et agents le désir du Gouvernement de recevoir des collections d'articles travaillés ou manufacturés, d'outils et instruments divers, à condition qu'ils présentent un réel intérêt ⁽¹⁰⁾. Le 6 septembre suivant, le Gouverneur général invite son personnel à compléter au plus tôt les collections ethnographiques que possède l'État ⁽¹¹⁾. Et le 16 avril 1896, une nouvelle circulaire invite à hâter l'exécution de la précédente ⁽¹²⁾. C'est que les collaborateurs métropolitains du Roi-Souverain préparent la magnifique participation de l'État Indépendant à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren de 1897. C'est aussi que la pensée royale au sujet de l'art négro-africain a mûri et qu'il entend lui donner une éclatante publicité dans le Guide à l'usage des visiteurs de la section coloniale de l'Exposition, que Masui rédigera sous la direction de Liebrechts et qu'illustrera le bon Amédée Lynen ⁽¹³⁾. A Tervueren, en effet, en 1897, le Salon d'honneur à l'entrée de la Section a été réservé aux œuvres dues à l'art indigène et aux œuvres d'art métropolitain utilisant des matériaux d'origine congolaise. Une notice fort bien conçue prépare le visiteur à l'étude de ce Salon d'art auquel il ne s'attendait peut-être pas. Or, cette notice porte en épigraphe la double assertion que « le degré artistique d'un peuple est l'expression la plus élevée de sa perfectibilité » et que « la protection des arts souligne la grandeur d'un Gouvernement ». Dans le texte qui suit, nous pouvons déjà lire que « tous les produits des industries indigènes témoignent d'une façon saisissante du besoin inné de ces indigènes de donner à leurs productions une forme élégante..., qu'à

⁽¹⁰⁾ A. LYCOPS et G. TOUCHARD, *Recueil usuel de la Législation de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, P. Weissenbruch, t. II, p. 268.

⁽¹¹⁾ IDEM, *op. cit.*, p. 433.

⁽¹²⁾ IDEM, *op. cit.*, p. 487.

⁽¹³⁾ Lieutenant TH. MASUI, *L'Etat Indépendant du Congo à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren, 1897*, Bruxelles, V^oe Monnom, 1897, pp. 3 et suiv.

cette élégance de la forme, bientôt, nombre d'artisans noirs ont ajouté les raffinements de la décoration... et que la plupart des peuplades congolaises ont connu l'éclosion d'arts pourtant plus abstraits, tels que la musique et la danse ». Le rédacteur léopoldien connaît déjà et admet, à tort ou à raison, la distinction courante entre l'art humilié de la forêt et l'art d'un hédonisme plus libre des bords de la cuvette centrale où vivent Bakuba, Baluba, Vuarua, au Sud, et Azande, au Nord. Il glorifie les sculpteurs sur bois dont l'art s'est développé des rives du Kasai à celles du lac Tanganika, soulignant leur réalisme dans le rendement de la figure humaine, et attire l'attention sur la perfection de métier des vanniers et tisserands bakuba. Plus loin, dans le cours de l'ouvrage, un texte de X. Stainier, professeur à l'Université de Gand, signale l'intérêt éveillé par les premières découvertes de l'archéologie préhistorique au Congo ⁽¹⁴⁾.

Le succès remporté par l'Exposition de Tervueren ne pouvait qu'encourager le Roi à persévérer dans ses vastes desseins. L'édition du 6 juin 1900 du *Recueil administratif* ⁽¹⁵⁾ reprend les instructions antérieures en matière de réunion de collections, mais en mettant l'accent sur le caractère social, esthétique ou religieux des objets à réunir et sur la nécessité d'en préciser le lieu de découverte, l'origine, le sens, la destination et d'analyser le standing familial et social de leurs auteurs. C'est que le Roi-Souverain venait de faire, à Paris, la connaissance de M. Charles Girault, l'architecte du Petit-Palais des Champs Élysées, et de lui confier les plans du Musée de Tervueren, d'abord, puis ceux d'une École Coloniale mondiale dont il ne poserait que la première pierre, en 1905. Le Musée lui-même ne fut administrativement érigé que par un décret du

(14) A. LYCOPS et G. TOUCHARD, *Recueil usuel de la Législation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, P. Weissenbruch, pp. 279 et suiv.

(15) IDEM, *op. cit.*, t. III, p. 426.

1^{er} janvier 1910, quelques jours après que se fut étendu dans la tombe le géant qui l'avait conçu.

Mais la réunion des magnifiques collections ethnographiques que l'on sait et leur distribution savamment ordonnée dans les salles du Musée de Tervueren ne sont pas les seules manifestations antérieures à 1917, l'année de la préface d'Apollinaire, de l'intérêt porté par la Colonisation belge du Congo à l'art négro-africain. Le Musée, encore à l'état de toute première ébauche, en 1898, avait entrepris la publication d'*Annales* d'une présentation parfaite et précieusement illustrées, consacrées tantôt à la minéralogie, à la géologie et à la paléontologie congolaises, tantôt à la botanique, tantôt à la zoologie, tantôt à l'ethnographie. Or, dans ce dernier domaine, bien avant la préface de Guillaume Apollinaire, avaient été édités: en 1899, *Les Collections ethnographiques du Musée du Congo*, de TH. MASUI; en 1902, un fascicule de *Notes analytiques* sur les collections du Musée relatives à l'art musical négro-africain du Congo; en 1906, un fascicule du même caractère consacré à la religion des peuplades congolaises; en 1907, un fascicule consacré à leur céramique; en 1909, *L'Age de la pierre au Congo*, du Prof^r X. STAINIER, et les notes sur la vie familiale et juridique de quelques populations du N.-E. de la Colonie dues au commandant Huteureau, et en 1911, les *Notes ethnographiques* d'E. TORDAY et T. A. JOYCE sur les peuples communément appelés Bakuba ainsi que sur les peuplades leur apparentées et singulièrement les Bushongo.

Par ailleurs, le Congrès mondial de Mons, en 1905, avait provoqué la création d'un Bureau international d'Ethnographie qui, de 1907 à 1913, allait publier, sous la direction de M. Cyrille van Overbergh, aujourd'hui ministre d'État, onze importantes monographies ethnographiques où se trouvent consignées mille et mille indications précieuses sur la vertu d'art des populations décrites et ses accomplissements. Or, parmi ces peuplades figurent pré-

cisément les Mayombe, les Mangbwetu, les Warega et les Baluba, chez qui la vertu d'art s'est traduite, jadis, en actes créateurs d'un éclat tout particulier.

Par ailleurs aussi, une *Revue Congolaise* était née sous le patronage du Ministre des Colonies Jules Renkin. Cette revue, après 1918, se développerait singulièrement sous le titre : *Congo* et suivant une nouvelle formule, sous l'intelligente et savante direction de notre Secrétaire général M. E. de Jonghe. Parallèlement et en quasi-symbiose avec elle, se développerait la *Bibliothèque Congo*, où il suffit de repérer au hasard quelques titres pour apprécier les services qu'elle a pu rendre à l'art nègre et à ses admirateurs.

*
* *

Dans l'Introduction de leur intéressant ouvrage sur la *Sculpture nègre primitive* ⁽¹⁶⁾, Paul-Guillaume et Thomas Munro assurent qu'avant 1907 la sculpture nègre était connue seulement de quelques explorateurs qui, dans les lettres qu'ils écrivaient chez eux, parlaient avec horreur des « hideuses petites idoles » des sauvages, ou de quelques ethnologues qui en collectionnaient les spécimens avec quelques autres phénomènes de la vie africaine, sans se douter qu'on pouvait les « prendre au sérieux » en tant que manifestation d'art. Nous venons de démontrer le caractère erroné de cette assertion en tant, du moins, qu'elle viserait les explorateurs et les ethnologues attachés par nos Rois à la création et au développement de notre empire africain. Il serait cependant difficile de contester que les indications données par le guide-manifeste de Ter-vueren en 1897 ne furent guère suivies durant les trente premières années du siècle que nous vivons. Il ne semble pas que les dirigeants de notre politique indigène, requis par d'autres tâches, se soient nettement rendu compte des

(16) PAUL-GUILLAUME et THOMAS MUNRO, *La Sculpture nègre primitive* Paris, Les Éditions G. Crès et C^{ie}, 1929.

dangers que notre présence agissante en Afrique pouvait faire courir à la tradition artistique des indigènes congolais et de la nécessité d'y parer autrement que par la collection et par l'étude. Et il faut reconnaître que ce sont des milieux d'artistes et d'esthètes, quelque peu outranciers parfois, dans leurs critiques, mais toujours généreusement inspirés, qui attirèrent à temps l'attention de notre gouvernement colonial sur la nécessité d'une intervention immédiate pour sauver chez les Noirs le culte de leur génie propre et la possibilité d'assurer la continuation ou la renaissance de ses manifestations.

Dès avant 1907, d'ailleurs, Gauguin avait dit que la Vérité, en art, c'était l'art primitif ⁽¹⁷⁾. Mais, c'est vers 1907, à Paris, que l'on commença à parler sérieusement, dans le monde des lettres et des arts, de la sculpture nègre où les premiers tenants de cet art moderne, qui allait s'intituler : art vivant, et dont nous allons apprécier ou subir les manifestations fauvistes, cubistes, surréalistes et autres, découvrirent soudain que « des effets semblables à ceux qu'ils poursuivaient avaient déjà été obtenus avec un succès remarquable ». Pour eux, « les figurines de bois sculptées il y a plusieurs siècles par des artistes inconnus de la jungle étaient supérieures, à beaucoup de points de vue, aux produits figiolés de nos Académies ». Ce n'étaient d'ailleurs par des « tentatives puériles de copier nos statues, mais bien des tentatives victorieuses de faire des statues d'un genre tout différent » ⁽¹⁸⁾. Leur apparente difformité, leur manque apparent de proportions, il les fallait rapprocher des procédés de déformation des maîtres de tous les temps. Tout comme les sculpteurs grecs anciens, dont les modèles, athlètes couronnés, ne pouvaient être réellement portraiturés qu'après leur troisième

⁽¹⁷⁾ Cité par J.-E. BLANCHE, dans *De Gauguin à la Revue nègre*, Paris, Émile-Paul, 1928, p. 15.

⁽¹⁸⁾ PAUL-GUILLAUME et THOMAS MUNRO, *op. cit.*, pp. 7 et su'v.

victoire et ne pouvaient jusqu'alors être honorés que d'une statue commémorative de caractère typique universel; tout comme les émules de Praxitèle ne voulurent connaître les hommes que pour en dégager le type parfait de l'homme; tout comme nos bons imagiers moyenageux, sans doute ralliés à la doctrine des universaux, hostiles au portrait, poursuivirent une réalité d'ordre universel; tout comme l'esthétique de la Renaissance répugna au caractère individualiste de l'œuvre et sculpta des surhommes ⁽¹⁹⁾, tout de même le classicisme noir cherchait-il à typer d'un type universel les anthropomorphies de ses génies et de ses humanités désincarnées. « Loin de représenter les premiers balbutiements d'un art, sans autre valeur que celle qui peut s'attacher à des reliques historiques, elles étaient peut-être, ces figurines de bois, d'une étape en avance sur l'évolution européenne de l'art et possédaient une valeur de prototype » ⁽²⁰⁾.

Désormais intégré à l'art vivant européen, fût-ce au titre d'ancêtre, l'art nègre allait en partager batailles et victoires. Pour donner un titre évocateur à l'étude d'une époque de la peinture française sous la III^e République, Jacques-Émile Blanche écrira : *De Gauguin à la Revue nègre*.

Dès l'apparition du cubisme, Max Jacob, toujours un peu facétieux, mais dont J.-E. Blanche assure qu'il fut à l'origine de tous les mouvements de son temps et avait remué, avec Apollinaire, le cornet à dés où s'agitaient toutes les idéologies dont ils vécurent ⁽²¹⁾, suggérera qu'il est né de la statuaire nègre. Et peu après sa préface à *Sculptures nègres* ⁽²²⁾, Guillaume Apollinaire chantera

⁽¹⁹⁾ Cf. LOUIS HOURTICQ, *L'Art et la Science*, Paris, Flammarion, 1943, pp. 40 et *passim*.

⁽²⁰⁾ PAUL-GUILLAUME et THOMAS MUNRO, *op. cit.*, *loc. cit.*

⁽²¹⁾ J.-E. BLANCHE, *op. cit.*, p. 3.

⁽²²⁾ *Sculptures nègres*, avec préfaces de Paul-Guillaume et Guillaume Apollinaire, Paris, 1917.

non sans confondre magie et religion, fétiches d'envoûtement, statues commémoratives et représentations anthropomorphiques de génies :

Tu marches vers Auteuil. Tu veux aller chez toi à pied,

Dormir parmi tes fétiches d'Océanie et de Guinée.

Ils sont des Christ d'une autre forme et d'une autre croyance.

Ils sont les Christ inférieurs des obscures espérances...

scandalisant uniquement ceux que ne savent pas que, chez les poètes, le blasphème est encore une forme de la prière.

Beaucoup plus sérieusement Ozenfant et Jeanneret, après avoir montré combien l'homme moderne, doutant de la Religion et des Métaphysiques, éprouve de vides angoissants que ni l'action seule, ni les jouissances du corps, ni la spéculation pure ne peuvent combler, et comment l'art aura pour mission, désormais, de remplir ces vides-là, reconnaissent que c'est là beaucoup demander à un peu de couleur sur un peu de toile, mais ajoutent aussitôt que l'art a prouvé qu'il savait accéder à pareilles hauteurs, « les Égyptiens, Phidias, les Nègres, Mozart et Bach » y ayant atteint ⁽²³⁾. Et Paul Morand consacre une belle page de l'un de ses carnets de route aux masques mystérieux d'Afrique qui vont en se multipliant à mesure que croît l'ombre de la forêt, gagnant à mesure que les bois s'épaississent, en réalisme, en férocité et en étrangeté et auxquels il est tenté d'attribuer une origine polynésienne ⁽²⁴⁾.

Le succès obtenu par les arts plastiques négro-africains considérés comme partie intégrante de l'art vivant européen se doubla, dans les années qui suivirent l'armistice de 1918, du succès rencontré par les arts oraux et rythmiques de l'Afrique noire sous les espèces des Negro-

⁽²³⁾ OZENFANT et JEANNERET, *La Peinture moderne*, Paris, Les Editions G. Crès, 1927, p. 12.

⁽²⁴⁾ P. MORAND, *Paris-Tombouctou*, Paris, Flammarion, 1928, pp. 212 et suiv.

spirituals américains et de cette musique de Jazz qu'un Ravel allait accueillir et « citer » dans son œuvre !

Le grelot était bien attaché. Et bientôt les plus graves ethnologues enrichirent leur point de vue traditionnel de celui de l'esthète et sanctionnèrent ainsi de leur autorité les affirmations des revues d'avant-garde, auxquelles s'était attachée entre temps toute une cohorte de marchands, d'assembliers et de snobs. C'est ainsi que parurent, entre autres, des études d'ensemble comme celles de Clouzot et Level ⁽²⁵⁾, G. Hardy ⁽²⁶⁾, Fr. Boas ⁽²⁷⁾, A. C. Barnes ⁽²⁸⁾, Paul-Guillaume et Thomas Munro ⁽²⁹⁾, A. Basler ⁽³⁰⁾, H. Th. Bossert ⁽³¹⁾, L. Frobénius ⁽³²⁾, H. Baumann ⁽³³⁾, C. Kjersmeier ⁽³⁴⁾ et Eckhardt von Sidow ⁽³⁵⁾ sur la plastique négro-africaine et, sur les arts oraux, musicaux et rythmiques des noirs, l'*Anthologie nègre* de Blaise Cendrars ⁽³⁶⁾ et les études de Stephen Chau-

(25) H. CLOUZOT et A. LEVEL, *Sculptures africaines et océaniques*, Paris, Devambez, 1925.

(26) Cf. note 1, *supra*.

(27) FR. BOAS, *Primitive Art*, Oslo, H. Aschelongs, 1927.

(28) A. C. BARNES, Primitive negro sculptures and its influence on moderne civilisation, in *Opportunity*, New-York, 1928.

(29) *Op. cit.*, sub 16, *supra*.

(30) A. BASLER, *L'Art chez les peuples primitifs : Afrique, Océanie, archipel malais, Amérique et terres arctiques. Styles et Civilisations*, Paris, Librairie de France, 1929.

(31) H. TH. BOSSERT, *Geschichte des Kunstgewerbes aller zeiten und völker*, Berlin, E. Wasmuth, 1929.

(32) LEO FROBENIUS, *Kultur geschichte Africas Prolegomena zur einer gestalt lehre*, trad. par Dr H. Back et Ermont, Paris, Gallimard.

(33) H. BAUMANN, *Afrikanische Kunstgewerbe*, Berlin, E. Wasmuth, 1929.

(34) C. KJERSMEIER, *Afrikanisk Negerskulptur*, Copenhagen, Tidskrift for Kunstvetenskap, 1930.

(35) E. VON SIDOW, *Kunst und Religion der Naturvölker*, Oldenburg, Gerhard Stalling, 1926. — *Handbuch der Afrikanischen Plastik*, Berlin, Dietrich Reimer, 1930. — L'auteur a visité Tervueren.

(36) BLAISE CENDRARS, *Anthologie nègre*, 2^e édit., Paris, Éditions de la Sirène, MCMXXI.

vet, von Hornbostel, etc. ⁽³⁷⁾. Et je laisse volontairement de côté nombre de monographies d'un intérêt moins général, mais où le philosophe et l'historien des Beaux-Arts peuvent trouver abondante matière à comparaisons, distinctions et généralisations heureuses.

Évidemment et surtout, peut-être, parce qu'aux admirateurs sincères de l'art négro-africain s'étaient joints trop de marchands à la critique intéressée et de snobs « jacasants », le mouvement suscita des adversaires, eux-mêmes excessifs, comme Mauclair, par exemple, quand il ne voit dans l'art nègre qu'un étalage de magots obscènes ⁽³⁸⁾. J.-E. Blanche lui-même écrivit, à propos de Gauguin, que « ses tableaux tahitiens n'apprennent pas grand' chose à qui connaît l'admirable Musée congolais de Tervueren », mais ajoutait, en note : « Quand on a contemplé ces extraordinaires créations du génie nègre, on se demande ce que Gauguin et les modernes ont inventé. Toutefois, cette sculpture nègre dont on nous parle comme de l'égale des sculptures grecque ou égyptienne, chinoise ou hindoue, peut-on dire, après tout, qu'elle exprime de la beauté ? Vivante, expressive, humaine, elle l'est. Mais belle ? Il ne nous semble pas qu'il y ait impertinence à dire que, quoi qu'on en ait, nous nous trouvons là en face de productions de races peu évoluées. Il est en train de se former, d'après ce grotesque, ce caricatural, ce fantastique nègre, une sorte d'académisme qui finira par être aussi plat que la tradition gréco-latine transmise par l'École des Beaux-Arts » ⁽³⁹⁾.

La cause, néanmoins, triompha.

Chez nous aussi d'ailleurs, où trois faits, à peu près con-

⁽³⁷⁾ S. CHAUVET, *Musique nègre*, Paris, Société d'Édit. géogr., marit. et col., 1929. — E. M. VON HORNBOSTEL, *African negro music*, in *Africa*, 1928, I, 1, pp. 30-42.

⁽³⁸⁾ C. MAUCLAIR, *La Farce de l'Art vivant*, Paris, Nouvelle Revue critique, 1928, pp. 119 et suiv.

⁽³⁹⁾ J.-E. BLANCHE, *op. cit.*, pp. 7 et 8.

comitants, marquèrent le point de départ d'un mouvement qui devait aboutir, au double profit des arts et métiers congolais et de notre colonisation tutélaire et civilisatrice, aux réalisations les plus heureuses. En janvier 1922, G. D. Périer, fonctionnaire et homme de lettres, publiait, dans une revue d'art bruxelloise ⁽⁴⁰⁾, son « Itinéraire pour une Exposition d'art nègre », article qui sera suivi de plus de soixante autres voués à la défense de l'art négro-africain et publiés à Paris, à Rotterdam ou à Berne aussi bien qu'ici. En 1922, encore, un premier groupement d'amis de l'art nègre tâchait de se constituer à Bruxelles sous la présidence de M. Louis Piérard, homme de lettres et membre de la Chambre des Représentants. En 1922, enfin, le bon romancier Franz Hellens, « envoûté par le mystère plastique d'un fétiche » ⁽⁴¹⁾, en contait les aventures au long des trois cents pages de son *Bass Bassina Boulou* ⁽⁴²⁾.

Durant la décade suivante, tandis que G.-D. Périer et quelques autres bons publicistes attirent à chaque occasion favorable l'attention du public sur l'art négro-africain, le modernisme un peu paradoxal de son esthétique, le caractère social de ses manifestations, l'importance prise en Europe par sa révélation, etc., le Musée de Tervueren accélérera la publication dans ses *Annales* des fascicules destinés à former le catalogue raisonné de ses collections ethnographiques relatives à l'art des peuplades congolaises; la revue *Congo* et la *Bibliothèque Congo* publieront des études aussi précieuses pour l'esthète et pour l'historien de l'Art que le *Kimpassi* du R. P. VAN WING, la *Poésie chez les Primitifs*, du R. P. HUREL, *De Ziel van het Ngbandi volk*, de Mgr BASIEL TANGHE, ou *Symbolisme in de Negerkunst*, du R. P. BITTREMIEUX; notre Institut,

⁽⁴⁰⁾ *Sélection*, Bruxelles, janvier 1922.

⁽⁴¹⁾ G.-D. PÉRIER, *Petite histoire des Lettres coloniales de Belgique*, Bruxelles, Office de Publicité, 1942, p. 48.

⁽⁴²⁾ Paris, Rieder, 1922.

fondé en 1924, publiera bientôt, lui aussi, des mémoires truffés de renseignements précieux pour l'histoire et l'analyse de l'Art de nos pupilles noirs, en attendant que cet Art fasse l'objet d'études *ex professo*, comme celle de notre éminent collègue M. le Prof^r Olbrechts sur la chronologie de la plastique africaine.

En avril, mai, juin et juillet 1925, la revue littéraire *La Renaissance d'Occident* menait sur l'art nègre une enquête actée par l'infatigable G.-D. Périer, et, l'année suivante, la même revue, entrant dans la voie des réalisations, publiait, sous le patronage de l'Union des Femmes coloniales belges, l'ouvrage somptueusement illustré de M. M. Coart sur la vannerie et le tissage congolais ⁽⁴³⁾. Et en 1929, les deux remarquables ouvrages consacrés à notre Colonie à l'occasion du Centenaire de notre Indépendance faisaient place, l'un à une étude sur l'art nègre du Congo, due à la plume de l'écrivain français Philippe Soupault ⁽⁴⁴⁾, l'autre à une étude de G.-D. Périer sur le même sujet ⁽⁴⁵⁾.

Il était difficile que l'intelligence métropolitaine, prise au charme de l'art nègre, ne s'étonnât point de le voir en veilleuse. Il était naturel qu'elle cherchât à s'expliquer le phénomène et, en raison sans doute de sa concomitance avec notre pénétration colonisatrice et civilisatrice du bassin du Congo, fût tentée de voir en ceci la cause de cela. Des critiques furent émises qu'il n'entre pas dans mes intentions de résumer, analyser et apprécier ici, du moins aujourd'hui. Je me bornerai à observer que MM. Paul-Guillaume et Munro, qui attribuent aux effets de la civilisation la décadence de la sculpture en Afrique Centrale, reconnaissent qu'elle a pu décliner aussi en raison d'un

⁽⁴³⁾ M. COART, *Vannerie et Tissage congolais*, Bruxelles, La Renaissance d'Occident, 1926.

⁽⁴⁴⁾ *Le Miroir du Congo belge*, Bruxelles, N.E.A., 1929, t. II, pp. 203 et suiv.

⁽⁴⁵⁾ LOUIS FRANCK, *Le Congo belge*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1929, t. II, pp. 404 et suiv.

brusque affaiblissement du génie créateur ⁽⁴⁶⁾; que tout aussi bien que certains prosélytismes européens dont il ne faudrait pas exagérer les erreurs, les mouvements internes du dynamisme magicien ont souvent provoqué et provoquent encore de périodiques autodafés de fétiches au prestige écroulé ⁽⁴⁷⁾; que l'occasion de se manifester fournie à la vertu d'art du noir par les utilisations magiques, manistes, animistes qu'en faisaient ses parareligions lui sera rendue beaucoup plus vite qu'on ne pouvait le croire par les services que lui demanderont des fois religieuses ou des mythes sociaux nouveaux et qu'enfin, quelle que soit l'importance de l'art, il n'a jamais été et ne sera sans doute jamais le tout de l'homme.

Aux critiques déduites de l'arrêt constaté s'ajoutèrent bientôt les craintes de voir une Renaissance insuffisamment ou maladroitement encouragée. Ces craintes furent émises surtout par les artistes métropolitains qui, de 1925 à 1935, se rendirent au Congo pour y renouveler leur inspiration : les Lantoine, les Jacovleff, les Vaucleroy, les Allard l'Olivier, les Kerels, les Hallet, les Serneels, voire pour s'y établir par mariage, comme les Garsou, les Baugniet, les Tombu. Ces bons artistes attirèrent l'attention des coloniaux sur l'abandon où vivaient les quelques confrères noirs par eux rencontrés en cours de route, sur le danger d'un enseignement professionnel d'inspiration trop étroitement européenne et le méfait de sollicitations mercantiles trop précises dans leur mauvais goût adressées aux ivoiriens et aux ébénistes indigènes. Certains de ces artistes organisèrent des expositions de leurs œuvres à la fin de

⁽⁴⁶⁾ *Op. cit.*, loc. cit.

⁽⁴⁷⁾ Cf. à ce sujet des autodafés de fétiches africains : P. HILDEBRAND, *Le Martyr Georges de Geel*, Anvers, Archives des Capucins, 1940, pp. 339 et suiv. — J.-M. JADOT, Un aspect de la magie chez les Noirs, *regnum in se divisum*, dans la revue *l'Aucam*, 1934, pp. 162 et suiv. — R. P. DE BEAUCORPS, Les Basongo de la Luniungu et de la Gobari, dans *Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge*, section des Sciences morales et politiques, coll. in-8°, t. X, fasc. 3, pp. 46 et suiv.

leur séjour là-bas et, en 1931, Élisabethville, Stanleyville et Léopoldville, l'une après l'autre avaient eu leur exposition d'art. Des artistes, jusqu'alors déguisés en fonctionnaires, factoriens ou artisans, jetèrent alors le masque et bientôt paraissait à Léopoldville une revue polyglotte illustrée dont, le plus souvent, la couverture mettait en évidence la valeur de l'art nègre par l'interprétation donnée de l'un ou l'autre de ses chefs-d'œuvre et due à quelque bon graveur européen du cru : un Marquès, un Goovaerts, un Lenertz. C'est au cours d'une conférence organisée par ce milieu d'art extrêmement agissant qu'en novembre 1931, après avoir constaté que l'art nègre, singulièrement décadent, mais animé depuis quelque temps d'une évidente volonté de revivre, y arriverait dangereusement sans l'appoint de sa tradition, sur une terre vidée des modèles laissés par sa belle époque et sans maîtres compétents, le conférencier souhaitait que l'on mît à la disposition des artistes noirs des moulages de leurs antiques, et des maîtres qui leur enseigneraient nos techniques en respectant leur personnalité secrète, leur vision propre, leur droit au lyrisme intégral. Il souhaitait aussi que les Européens, suivant le conseil de l'ancien Ministre des Colonies L. Franck, adoptent le bibelot indigène de préférence aux pages découpées de la *Vie Parisienne*, mais s'abstiennent scrupuleusement de donner à copier à leurs fournisseurs noirs des œuvres européennes impénétrables pour les mentalités soudanaises ou bantoues ⁽⁴⁸⁾.

Le terrain était bien préparé pour une intervention gouvernementale en faveur de l'art nègre en Belgique aussi bien qu'au Congo. Un incident fâcheux, mais qui s'était produit dans la colonie voisine de l'Angola portugais, principalement du moins, allait déterminer cette intervention.

⁽⁴⁸⁾ Cf. J.-M. JADOT, Sur l'Art nègre, in *Revue Sincère*, Bruxelles, 1932, pp. 97-111, 145-153 et 216-221.

Un des bons peintres dont j'ai cité les noms ci-dessus, en rentrant du Congo, fit allusion à cet incident dans une conférence sur l'Art nègre. M. L. Piérard s'empara, en saisit l'opinion par la voie de la presse et obtint de M. le Ministre Crockaert une promesse d'intervention. A vrai dire, la valeur d'art des fétiches jetés aux flammes n'était pas absolument certaine ⁽⁴⁹⁾. L'opportunité d'une intervention officielle l'était davantage. Aussi, le 28 mars 1934, à l'occasion de la discussion du budget métropolitain des Colonies, M. L. Piérard attira de nouveau l'attention de M. le Ministre Tschoffen sur la nécessité de protéger les arts indigènes du Congo, suggérant la création d'un Musée des arts indigènes à Léopoldville, celle d'un office des arts indigènes ou, du moins, si le malheur des temps devait faire écarter les deux suggestions précédentes, la création d'une Commission qui étudierait la question, préparant pour des temps budgétaiement meilleurs la création des deux organismes souhaités. M. le Ministre Tschoffen marqua devant la Chambre son accord de principe sur la nécessité d'accorder à l'art nègre au Congo belge une protection efficace et sur la création de la Commission envisagée par M. Piérard. Ce fut son successeur au Ministère, M. P. Charles, qui contresigna l'arrêté royal du 23 janvier 1935 créant la Commission, signa l'arrêté ministériel du 29 janvier suivant en nommant le premier président, M. le Ministre d'État Jules Destrée, le premier vice-président, M. le Gouverneur honoraire H. Postiaux, les onze premiers membres et le secrétaire, M. G. D. Périer, tous nantis d'un mandat sexennal mais renouvelable. Il me reste à exposer le travail accompli par la Commission durant son premier mandat, soit, pratiquement, jusqu'au 10 mai 1940.

⁽⁴⁹⁾ BENJAMIN, Art nègre, dans *Cosmo-Kin*, 1^{re} année, n° 19, p. 16. — Benjamin était un des pseudonymes du jeune directeur de l'ainée des revues kinoises, M. J. Laxenaire.

*
**

Durant ce premier mandat, la Commission eut le profond regret de perdre son premier président M. le Ministre d'État Jules Destrée et un membre extrêmement confraternel, M. le Conseiller colonial Deladrier. Elle vit démissionner M^{me} Dardenne, veuve d'un des premiers peintres belges qui se soient intéressés au Congo. M. Destrée fut remplacé par M. H. Postiaux, lui-même remplacé à la vice-présidence par M. L. Piérard, remplacé comme membre par M. le Prof^r E. De Jonghe d'abord, puis M. De Jonghe, ayant donné sa démission, par M. José Magotte, directeur au Ministère des Colonies. M^{me} Dardenne, ayant donné sa démission, fut remplacée par M^{me} Schouteden-Wéry et M. Deladrier, décédé, par M. Herman Teirlinck. Les autres membres étaient MM. André Hallet, J. Maes, A. Matton, le R^{me} P. Abbé Dom Nève, MM. R. Schoentjes, J. Tanghe, J. Thiriard et l'auteur de cette communication.

L'article premier de l'arrêté royal organique donnait à la nouvelle commission la double mission : a) d'étudier et de rechercher tout ce qui peut contribuer à la sauvegarde, à la conservation, à la rénovation et au progrès des arts et métiers indigènes et faire à ce sujet toutes propositions au Ministre des Colonies et b) de donner son avis sur les questions qui lui seraient soumises par le Ministre des Colonies.

Cette double mission, la nouvelle Commission ne négligerait rien pour s'en acquitter au mieux des intérêts très chers qu'elle se voyait confier par le Département.

Installée solennellement le 20 février 1935 par M. le Ministre Charles, qui nous fit observer avec une grande finesse que si, au premier stade de la civilisation, le Noir, par snobisme, semble mépriser les ustensiles traditionnels pour utiliser nos objets usinés ou manufacturés, il reprend les premiers quand son évolution plus avancée lui fait mieux comprendre qu'ils évoquent son passé et s'adaptent

mieux à sa mentalité racique. C'était là nous orienter vers l'avenir à construire et nous marquer, non sans quelque opportunité, que dans le domaine de la politique artistique, comme dans tous les domaines,

Les regrets sont mauvais et les larmes sont vaines.

C'était aussi nous rappeler le point de vue essentiellement humaniste de notre colonisation et combien il était dans la ligne humaniste de notre politique coloniale de s'intéresser plus spécialement à ce domaine de la plastique, de la musique et de la littérature où la dignité de la personnalité noire se manifeste aussi plus spécialement. C'était même indiquer que notre occupation tutélaire ne redoute aucunement les émancipations qui, déjà, se préparent, et entend même, sans arrière-pensée, en préparer elle-même l'heureux accomplissement.

La Commission s'est constamment et scrupuleusement inspirée de ces directions.

Merveilleusement tenue au courant de tout ce qui se préparait, s'ordonnait, s'organisait, échouait ou réussissait dans les colonies voisines de la nôtre et même dans des milieux plus éloignés du Congo, mais où les mêmes problèmes se posaient sur données à peu près identiques, par un secrétaire d'une curiosité intellectuelle sans cesse éveillée et quelques membres heureusement fureteurs, non moins bien informée de tout ce qui se passait au Congo par ses bons rapports avec une Société des Amis de l'Art indigène qui s'y était fondée dès le mois de mai 1935, elle utilisa la documentation ainsi obtenue dans l'étude et la présentation au Ministre des Colonies de toute une série de vœux et, spécialement, dans l'élaboration d'un projet de décret sur la protection des sites, monuments et meubles de facture indigène qui fut soumis au Conseil Colonial le 13 mai 1938 et sanctionné par la signature royale le 3 août 1939.

Rarement, sans doute, décret colonial aura-t-il été aussi longuement et aussi scrupuleusement préparé et discuté.

Le projet initial, soumis à la Commission par son secrétaire dès février 1935, fit tout d'abord l'objet, en juillet, d'un rapport de l'auteur de cette communication et d'amendements dont le regretté Jules Destrée voulut faire lui-même, si j'ose dire, la toilette. Ainsi modifié il fut l'objet d'une seconde lecture à laquelle prit une part considérable M. le Prof^r E. De Jonghe. Soumis à M. le Gouverneur général Ryckmans, à l'occasion d'un congé de ce haut fonctionnaire et critiqué par lui avec le bon sens pratique qui le caractérise, il fut soumis à rédaction nouvelle demandée à M. J. Magotte et à l'auteur de cette communication. Il fut alors transmis aux instances africaines, qui l'approuvèrent, puis soumis au Conseil Colonial, où, après de nouveaux amendements et sur rapport de notre collègue M. De Cleene, il fut enfin admis. Sa publication au *Bulletin officiel du Congo belge* ⁽⁵⁰⁾ fut très favorablement accueillie par la Presse congolaise, exceptionnellement unanime à ce sujet ⁽⁵¹⁾.

Une seconde mesure de sauvegarde des arts négro-africains fit l'objet de nombreuses délibérations de la Commission et d'un vœu souvent répété mais encore inexaucé, pensons-nous. Il s'agit de l'enregistrement par une mission spécialement qualifiée et munie de l'outillage le plus actuel, de l'immense mais extrêmement périssable matière des arts oraux, musicaux et orchestriques des Noirs. Il s'agit là d'un domaine où transcriptions, traductions, descriptions et analyses ne sauraient suffire, ne fût-ce, comme l'a signalé M. le Prof^r J. Tanghe, qu'à raison des insuffisances de notre échelle tonale, analogue à l'insuf-

⁽⁵⁰⁾ *Bulletin officiel du Congo belge*, 32^e année, n^o 9, pp. 658 et suiv.

⁽⁵¹⁾ Cf. notamment : *L'Avenir colonial belge*, des 21-22 juillet 1939; *Le Courrier d'Afrique*, du 28 juillet 1939; la revue *Brousse*, n^o 3, de la même année et *L'Avenir belge*, d'Anvers, le 26 août 1939.

fisance de notre alphabet courant à exprimer la totalité des phonèmes, clics, tons musicaux et autres originalités des parlers bantous.

Dans le domaine de la promotion d'une renaissance des arts négro-africains, la Commission se préoccupa sérieusement de la création d'un Office des Arts et Métiers indigènes ou d'institutions de suppléance. L'Office souhaité n'a pas encore été créé, distinctement du moins, dans le cadre des services administratifs de la Colonie. Mais le Service des affaires indigènes du Gouvernement général s'est vivement intéressé, depuis 1935, aux arts et métiers indigènes; des notions d'esthétique négro-africaine ont pris place dans les cours destinés à la formation des coloniaux; le Gouvernement général a rappelé aux fonctionnaires territoriaux que les lois sur l'impôt indigène et sur les travaux de chefferie comportent des exceptions dont les artisans d'art pourraient utilement recueillir le bénéfice. Il fut enfin décidé que l'évolution de la renaissance des arts et métiers indigènes ferait désormais l'objet d'un chapitre du Rapport annuel sur le Gouvernement de la Colonie.

Dès ses premières réunions, la Commission s'était préoccupée de l'organisation tutélairement surveillée de la production artisanale et de son écoulement économique. Elle put abandonner l'examen des suggestions à faire dans ce domaine, quand elle apprit l'organisation d'institutions de suppléance heureuses par les soins de la Société congolaise des Amis des Arts indigènes, patronnée par le Gouverneur général et le plus brillant état-major de hauts magistrats et de hauts fonctionnaires qu'on puisse rêver et servir par des artistes et amateurs d'art des mieux qualifiés, groupés autour de M^{me} Maquet-Tombu, à qui notre Institut attribua, en 1936, le prix triennal de littérature coloniale.

C'est grâce à cette Société que l'on vit se réaliser à Léo-

poldville ce Musée de la Vie indigène dont le coût avait effrayé M. le Ministre Tschoffen en 1934. Il restera évidemment à garnir ce Musée de moulages des chefs-d'œuvre du classicisme négro-africain, à en décentraliser le bienfait et à lui assurer la durée par un statut légal.

A la renaissance de l'art nègre au Congo se rattache également la matière infiniment délicate de l'enseignement professionnel. Elle n'a pas encore été examinée à fond par la Commission, mais celle-ci a insisté à plusieurs reprises sur le danger d'inculquer aux Noirs les principes périmés d'un pompiérisme européen. Elle a appris avec joie que dans le monde missionnaire, auquel ressortit pour une bonne part l'enseignement professionnel dans la Colonie, on s'intéressait de plus en plus affectueusement à l'art nègre, comme il appert des études du secrétaire même de la Congrégation de la Propagande, Mgr Costantini et des RR. PP. Van Cleemput, le Paige, Briault, parues dans l'*Artisan liturgique* ⁽⁵²⁾ et du numéro spécial de cette publication consacré à l'Art congolais au service du Culte, à l'occasion de l'Exposition d'Art religieux de Léopoldville, de juin 1936 ⁽⁵³⁾.

La Commission souhaite, dès le début de ses travaux, et souhaite certainement encore la création d'une Revue de propagande en faveur des arts et métiers indigènes, destinée au public métropolitain, et d'un magazine éducatif destiné aux Noirs assimilés ou en voie d'évolution dans la Colonie. La Société des Amis des Arts indigènes de Léopoldville avait créé en 1937, à l'usage des Euro-

(52) *L'Artisan liturgique*, revue trimestrielle d'art religieux appliqué, Abbaye de Saint-André par Lophem, 10^e année, n^o 40.

(53) *L'Artisan liturgique*, 10^e année, n^o 43, comprenant des articles de M^{sr} Dellepiane, délégué apostolique au Congo belge, de M. le Gouverneur général P. Ryckmans, d'Olivier de Bouveignes (notre collègue M. le Procureur général Guébels), de S. E. M^{sr} A. van Uytven, vicaire apostolique de Buta et du R. P. Bittremieux, auteur de *Symbolisme in de Negerkunst*.

péens, une excellente Revue, mais la guerre en arrêta la publication ⁽⁵⁴⁾. Quant au magazine pour Noirs, la création leur en avait paru, alors, prématurée. En Belgique, M. le Ministre Rubbens avait réussi à faire réserver à la Commission quelques pages de l'*Illustration congolaise*. La guerre a également mis fin à la propagande de cette belle publication. L'effort de la Commission dans ce domaine est à reprendre.

Indépendamment de l'activité organiquement prévue dont les principales manifestations viennent d'être résumées, la Commission fut amenée à visiter pour sa propre édification, outre le Musée de Tervueren, dont l'étude allait de soi, des manifestations comme l'Exposition d'Art abyssin au Musée du Cinquantenaire; une Exposition d'Art marocain organisée par la Chambre de Commerce française de Bruxelles; l'Exposition d'Art congolais organisée à Anvers en décembre 1937 et janvier 1938 dans le cadre des semaines anversoises de propagande; l'Exposition des Arts du Feu ouverte à Anvers en septembre 1938; l'Exposition des résultats de la mission Olbrechts au Togo, à Anvers, également, à la veille de l'invasion de notre territoire par les hordes allemandes.

A l'invitation de M. Fr. Janssen, alors directeur de l'Office Colonial, la Commission aida cet organisme à préparer une Exposition d'Art nègre organisée dans ses locaux en novembre 1936 et ses participations à l'Exposition internationale de Paris, en 1937, à celle de Liège, en 1939, et à celle de New-York, la même année. C'est en vue de ces participations que la Commission put publier, en 1936 et 1937, huit fascicules d'*Artes Africanæ*. Une Société des Amis des Arts et Métiers congolais, constituée par les membres de la Commission et quelques amis,

⁽⁵⁴⁾ Cette revue, *Brousse*, vient de reparaitre en organe trimestriel des Amis de l'Art indigène du Congo belge.

publia vers le même temps quatre numéros de la *Revue du Palais des Beaux-Arts* consacrés à l'art nègre et dirigés par M. J. Thiriar. Elle s'intéressa également à un spectacle d'art musical et orchestrique nègre, organisé par M. Thiriar sous le titre de « Rabakatanya » et qui, donné successivement à Bruxelles, au Palais des Beaux-Arts, à Namur et à Anvers, obtint un vif succès.

La Commission, enfin, signala chaque fois qu'elle en eut l'occasion, au Département des Colonies, les découvertes de sites, stations préhistoriques, ateliers, inscriptions rupestres dont elle eut connaissance, ainsi que toutes les initiatives en faveur de l'art nègre qui lui paraissaient mériter encouragement.

*
**

Il est temps de conclure.

Il est bien possible que notre colonisation, non plus que celle de nos grands voisins, d'ailleurs, n'ait pas pu éviter à l'art négro-africain quelques incidences fâcheuses : quelques excès iconoclastes, heureusement localisés, généralement condamnés et vite réprimés ; quelques désaffections pour l'art de leur passé chez les jeunes indigènes séduits par nos techniques ; l'abandon de leurs objets ménagers traditionnels par les ménagères noires, séduites par les produits de nos manufactures ; l'absorption par des travaux économiques imposés d'activités jadis consacrées à un artisanat qui avait le temps d'adornier sa production quelque peu paresseuse, etc. Notre colonisation n'a pas pu éviter tous ces inévitables.

Mais elle a fait tout ce qui était en elle, sous le Roi-Souverain, pour sauver à Tervueren et conserver à la postérité les trésors du classicisme négro-africain, depuis la reprise du Congo par la Belgique et surtout depuis que son attention fut attirée sur l'importance et la possibilité d'une renaissance artistique au Congo, pour diriger et

favoriser celle-ci, dans la mesure du possible, en conformité des vues émises dans le domaine envisagé par ceux qui n'ont cessé de l'étudier, comme il se doit, *con amore*.

Et, sans doute, la guerre dont nous sortons et à laquelle notre Congo, champion de sa métropole, prit une part si active à la fois et si efficace, mit-elle au ralenti, parmi d'autres, les rouages mis en mouvement en faveur de l'art négro-africain, à sauver et à restaurer. Une note, que m'a fort aimablement communiquée M. le Gouverneur de l'Urundi-Ruanda Jungers, signale à la décharge des indigènes et de ceux qui les guident qu'un temps d'arrêt, malheureusement très long, s'est produit dans les manifestations, si pauvres soient-elles, de l'artisanat indigène en terre des Watutsi, mais qu'il faut l'attribuer aux nécessités d'une production intensive des matières directement ou indirectement exigées par nos alliés dans la dernière guerre. Dans ce domaine donc, comme en d'autres, nous avons contracté envers nos indigènes une dette de guerre certaine. Les arts négro-africains ont donc, suivant le mot du Gouverneur général Ryckmans, une créance sur l'avenir à laquelle la Belgique devra faire honneur. Elle le lui fera. Tout ce qu'elle fit jadis, sous le Roi-Souverain et naguère, depuis la préface de Guillaume Apollinaire, nous en assure avec magnificence.

Ed. De Jonghe. — Présentation d'une étude des RR. PP. L. Stappers et E. Willems intitulée : « Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba ».

J'ai l'honneur de proposer, pour publication dans les *Mémoires* in-8° de l'Institut, un travail intitulé : « Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba : Contribution tonologique à l'étude du verbe dans le tshiluba ».

Cette étude a pour auteurs deux Missionnaires de Scheut : le Père Léo Stappers et le Père Em. Willems.

Elle est basée sur les découvertes tonologiques faites chez les Baluba par notre collègue le Prof^r Burssens.

Au cours de ses recherches en 1937, M. Burssens a pu utiliser sur place les services de Bernard Kabese, secrétaire indigène de feu Mgr De Clercq.

Kabese prit goût aux études linguistiques et tonologiques et il consentit, à la demande du Père Willems, à noter soigneusement la longueur et la hauteur musicale des syllabes sur environ quatre-vingts pages d'une traduction tshiluba de l'Évangile.

C'est ce travail qui a servi de base aux deux auteurs pour approfondir l'étude des tons musicaux dans le verbe tshiluba.

L'ouvrage se compose de cinq chapitres :

1. Les formes substantives;
2. La représentation objective;
3. La représentation subjective;
4. La construction du relatif;
5. La fonction grammaticale du ton musical : noyau et affixes.

J'ai parcouru attentivement les 200 pages du manuscrit dactylographié et j'ai l'impression que l'ouvrage constitue un progrès important dans la connaissance de la langue tshiluba. Je ne me crois pas compétent cependant pour porter un jugement définitif en une matière aussi spéciale que la tonologie du tshiluba.

Si les auteurs m'ont fait l'honneur de s'adresser à moi pour présenter leur mémoire à l'Institut, c'est uniquement parce qu'ils connaissent la proposition que j'ai faite à plusieurs reprises — sans grand succès jusqu'à présent — d'élever le tshiluba au rang de langue nationale congolaise. Cette proposition prouve évidemment ma sympathie pour le tshiluba, mais elle n'implique pas nécessairement une compétence particulière en tonologie des langues bantoues.

Je subordonne donc ma proposition de publier le mémoire des Pères Stappers et Willems à l'avis conforme de notre collègue le Prof^r Burssens, dont la compétence en linguistique et en tonologie bantoues est unanimement reconnue et que je prie la Section de désigner comme second rapporteur.

21 janvier 1946.

Stenografisch verslag 1946

M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, a ouvert la séance à 14 heures. Il a été décidé de commencer par la lecture du rapport de M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, sur le travail accompli pendant l'année 1945. Le rapport a été lu par M. F. Dellencour. Il a été décidé de passer ensuite à l'ordre du jour. M. F. Dellencour a proposé de discuter d'abord le rapport de M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, sur le travail accompli pendant l'année 1945. Le rapport a été lu par M. F. Dellencour. Il a été décidé de passer ensuite à l'ordre du jour. M. F. Dellencour a proposé de discuter d'abord le rapport de M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, sur le travail accompli pendant l'année 1945. Le rapport a été lu par M. F. Dellencour. Il a été décidé de passer ensuite à l'ordre du jour.

Séance du 18 février 1946

Zitting van 18 Februari 1946

De voorzitter heeft de vergadering geopend om 14 uur. Hij heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 gelezen. De afsluitende verslagen zijn als volgt: M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, a ouvert la séance à 14 heures. Il a été décidé de commencer par la lecture du rapport de M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, sur le travail accompli pendant l'année 1945. Le rapport a été lu par M. F. Dellencour. Il a été décidé de passer ensuite à l'ordre du jour. M. F. Dellencour a proposé de discuter d'abord le rapport de M. F. Dellencour, directeur-général de l'Institut, sur le travail accompli pendant l'année 1945. Le rapport a été lu par M. F. Dellencour. Il a été décidé de passer ensuite à l'ordre du jour.

De Raad van Bestuur heeft de volgende beslissingen genomen:

1. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 2. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 3. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 4. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 5. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 6. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 7. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 8. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 9. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd. 10. De Raad van Bestuur heeft de afsluitende verslagen van de leden van de Raad van Bestuur voor het jaar 1945 goedgekeurd.

Séance du 18 février 1946.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. F. Dellicour, directeur.

Sont présents : MM. Ed. De Jonghe, Th. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, A. Moeller, membres titulaires; S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, F. de Mûelenaere, V. Gelders, J. M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, A. Marzorati, Fr. Van der Linden, le R. P. J. Van Wing, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances et M. le D^r Mottouille, membre de la 2^e section.

Absents et excusés : MM. A. Burssens et Edg. Van der Straeten.

Décès de M. F. Cattier.

Devant les membres debout, M. le *Président* annonce le décès de M. F. Cattier, survenu à Funchal (Madère) le 4 février 1946.

M. F. Dellicour prononce l'éloge funèbre de notre regretté confrère. (Voir p. 267.)

M. O. Louwers veut bien se charger de rédiger la notice biographique destinée à l'*Annuaire*.

Communication administrative.

Le *Secrétaire des séances* signale que par arrêté en date du 7 février 1946 du Prince Régent, M. M. Dehalu, docteur en sciences physiques et mathématiques, directeur de la Section des Sciences techniques, est nommé *Président* de l'Institut Royal Colonial Belge pour l'année 1946.

= 102 =

Zitting van 18 Februari 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *F. Dellicour*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Ed. De Jonghe, Th. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, A. Moeller, titelvoerende leden; Z. Exc. Mgr J. Cuvelier; de heeren N. De Cleene, F. de Muelenaere, V. Gelders, J.-M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, A. Marzorati, Fr. Van der Linden, E. P. J. Van Wing, buitengewoon leden, alsmede de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen en D^r Mottouille, lid van de 2^o sectie.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren A. Bitsens en Edg. Van der Straeten.

Overlijden van den heer F. Cattier.

Voor de rechtstaande leden, kondigt de heer *Voorzitter* het overlijden aan van den heer *F. Cattier*, dat zich te Funchal (Madère) den 4ⁿ Februari 1946 heeft voorgedaan.

De heer *F. Dellicour* spreekt de lijkrede uit van onzen betreurden confrater. (Zie blz. 267.)

De heer *O. Louwers* heeft op zich genomen, de voor het *Jaarboek* bestemde biografische nota op te stellen.

Mededeeling van administratieve aard.

De *Secretaris van de zittingen* deelt mede dat bij besluit van den Regent, dd. 7 Februari 1946, de heer *M. Dehalu*, doctor in fysieke en wiskundige wetenschappen, directeur van de Sectie voor Technische Wetenschappen, benoemd is tot *Voorzitter* van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut voor het jaar 1946.

Les bureaux des sections sont constitués comme suit :

Première section : directeur, M. *F. Dellicour*; vice-directeur, M. *A. De Vleeschauwer*.

Deuxième section : directeur, M. *É. De Wildeman*; vice-directeur, M. *H. Buttgenbach*.

Troisième section : directeur, M. *M. Dehalu*; vice-directeur, M. *P. Fontainas*.

De même, par arrêté ministériel du 29 janvier 1946, les mandats du R. P. *P. Charles* et de M. *E. Marchal*, membres sortants de la Commission administrative de l'Institut Royal Colonial Belge, sont renouvelés pour un terme de trois ans.

L'exercice du pouvoir législatif congolais.

M. *Th. Heyse* donne lecture de la note qu'il consacre à « l'Exercice du pouvoir législatif congolais ». (Voir p. 269.)

Cette communication donne lieu à un échange de vues auquel prennent part MM. *F. Dellicour*, *J. Jentgen*, *O. Louwers*, *V. Gelders*, *A. Moeller*, *Fr. Van der Linden* et *Th. Heyse*.

Au cours de la séance du 17 juin 1946, M. *J. Jentgen* présentera une étude sur les « Pouvoirs des Secrétaires généraux » et plus spécialement du Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies pendant la guerre (loi du 10 mai 1940).

Vœu relatif à l'art nègre au Congo belge.

M. *J.-M. Jadot* donne lecture d'une note annexe qu'il a rédigée en vue de la protection et des encouragements à l'art nègre au Congo belge. (Voir p. 289.)

Après discussion, il est demandé à M. *J. Jadot* de poursuivre ses consultations auprès de personnalités à Léo-

De bureau'x van de secties zijn samengesteld als volgt :

Eerste sectie : directeur, de heer *F. Dellicour*; vice-directeur, de heer *A. De Vleeschauwer*.

Tweede sectie : directeur, de heer *É. De Wildeman*; vice-directeur, de heer *H. Buttgenbach*.

Derde sectie : directeur, de heer *M. Dehalu*; vice-directeur, de heer *P. Fontainas*.

Bij ministerieel besluit van 29 Januari 1946, werd het mandaat van *E. P. P. Charles* en dit van den heer *E. Marchal*, uittredende leden van de administratie commissie van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut voor een termijn van drie jaren hernieuwd.

De uitoefening van de Congoleesche wetgevende macht.

De heer *Th. Heyse* geeft lezing van een nota die hij aan de « Uitoefening van de Congoleesche wetgevende macht » heeft gewijd. (Zie blz. 269.)

Deze mededeeling geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling, waaraan de heeren *F. Dellicour*, *J. Jentgen*, *O. Louwers*, *V. Gelders*, *A. Moeller*, *Fr. Van der Linden* en *Th. Heyse* deelnemen.

In den loop van de zitting van 17 Juni 1946, zal de heer *J. Jentgen* een studie inleiden over de « Macht van de Secretarissen-generaal en meer inzonderheid van den wd. Secretaris-generaal van het Ministerie van Koloniën tijdens den Oorlog » (wet van 10 Mei 1940).

Wensch over de inlandsche kunst in Belgisch-Congo.

De heer *J.-M. Jadot* geeft lezing van de bijgaande nota die hij heeft opgesteld met het oog op de bescherming en de aanmoediging van de Inlandsche kunst in Belgisch-Congo. (Zie blz. 289.)

Na bespreking, wordt den heer *J.-M. Jadot* gevraagd, zijn onderhandelingen met personaliteiten van Leopold-

poldville, Élisabethville et Kabgaye, en vue de présenter un projet de vœu à soumettre à M. le Ministre des Colonies.

Hommage à Hanns Vischer.

M. O. Louwers donne lecture de la notice biographique destinée à notre *Annuaire*, qu'il vient de rédiger, à la mémoire de notre regretté confrère *Hanns Vischer*.

Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba.

M. Ed. De Jonghe donne lecture du rapport rédigé par M. A. Burssens sur le travail des RR. PP. L. Stappers et E. Willems. (Voir p. 291.)

La Section se rallie aux conclusions des rapporteurs, de publier cette étude dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Hommages d'ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *Africa*, vol. XIV, n° 7, July 1944; vol. XVI, n° 1, Jan. 1946.

2. *Les Contes haïtiens*, 1^{re} partie : « Maman d'eau », par SUZANNE COMHAIRE-SYLVAIN, Port au Prince (Haïti), impr. De Meester, Wetteren (Belgique), 1937; 2^e partie : « Conjoint animal ou démon déguisé », idem, 1937. — *Le Créole haïtien*, « Morphologie et Syntaxe », par SUZANNE SYLVAIN, 1936.

3. Association des intérêts industriels au Congo, Léopoldville, *L'éducation de la masse dans la société indigène*, Colonial Office britannique, traduit de l'anglais par M. TOUSSAINT.

4. Les cahiers de la politique indigène : *Dettes de guerre*, 1945, par ANTOINE RUBBENS, édit. « Essor du Congo », Élisabethville.

5. Mededeelingen der Afdeeling Volkenkunde van het

stad, Elisabethstad en Kabgaye voort te zetten, ten einde een ontwerp van wensch voor te leggen, dat later aan den heer Minister van Koloniën zal worden onderworpen.

Hulde aan Hanns Vischer.

De heer *O. Louwers* geeft lezing van een biografische nota die voor ons *Jaarboek* is bestemd en die hij aan de nagedachtenis van onzen betreunden confrater *Hanns Vischer* heeft gewijd.

**Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord
in het Tshiluba.**

De heer *Ed. De Jonghe* geeft lezing van een door den heer *A. Burssens* opgesteld verslag, over het werk van de EE. PP. L. Stappers en E. Willems. (Zie blz. 291.)

De Sectie sluit zich aan bij de conclusies van de ver-
slaggevers, deze studie in de *Verhandelingenreeks* in-8°
te plaatsen.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau de volgende werken neer. (Zie blz. 264 en 266.)

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetu-
gingen toegezonden.

De zitting wordt te 16 u 30 opgeheven.

Indisch Instituut, extra série n° 8, *Samsu 'L-Din Van Pasai*, bijdrage tot de kennis der Sumatraansche Mystiek, door D^r C. A. O. VAN NIEUWENHUIJZE, éd. E. J. Brill, Leiden, 1945.

6. Natural History, January 1946, vol. LV, n° 1 (*Magazine of the American Museum of Natural History*).

7. *Congo*, by JOHN LATOUCHE, photog. by André Caivin, published by Willow Withe & C°, 1945, U.S.A.

8. Société des Nations, *Communiqué de presse*, Genève, 4 février 1946.

9. *La Revue Coloniale belge*, « L'Essor du Congo », Élisabethville.

10. *La Philosophie bantoue*, par le P. PLACIDE TEMPELS (franciscain).

11. *Aequatoria*, 1940, n°s 3-4; 1941, n°s 2-3-4-5-6; 1942, n°s 1-2-3-4-5; 1943, n°s 1-2-3-4; 1944, n°s 1-2-3-4; 1945, n°s 1-2-3.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 h 30.

F. Dellicour. — Éloge funèbre de M. F. Cattier.

L'Institut Royal Colonial Belge vient de perdre un de ses membres les plus éminents, M. Félicien Cattier, membre de notre classe.

La haute valeur intellectuelle et morale de M. Cattier s'est affirmée dans les domaines les plus divers. Aussi le deuil des coloniaux a-t-il été le deuil de tous les Belges.

Une personnalité aussi forte mérite un hommage détaillé. Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler brièvement son rôle colonial.

En 1894, le Cercle Africain organisa à Bruxelles une série de conférences sur le Congo. Parmi les orateurs s'inscrivaient les noms de Chaltin, qui parla de l'Aruwimi; de Daenen, qui parla de l'Uele; de l'ingénieur Paulissen, qui parla du Chemin de fer du Congo. On relève aussi le nom de l'avocat Cattier. Il avait à peine 25 ans. Les avocats qui s'intéressaient au Congo en 1894 ne devaient pas être nombreux.

M. Cattier s'y intéressa toute sa vie. Il ne fut pourtant pas toujours un admirateur du régime qui y était pratiqué. Après le retour de la Commission d'enquête de 1905 il consacra aux méthodes appliquées par l'État Indépendant du Congo une étude sévère qui fit sensation.

A présent que cette période est entrée dans l'histoire, n'hésitons pas à adopter l'appréciation du comte Lichtervelde dans son ouvrage si objectif sur « Léopold II » et disons que M. Cattier contribua à remettre dans le bon chemin la machine qui, pendant un moment, s'en était écartée.

Depuis lors, et jusqu'à la fin de sa vie, il continua à servir la Colonie : au Conseil Colonial, à l'Université

Libre de Bruxelles, dans les conseils de la Banque d'Outremer et de la Société Générale, par les voyages qu'il fit au Congo.

Absorbé par de nombreuses et hautes fonctions, M. Cattier n'a pu participer assidûment à nos réunions. Il n'en suivit pas moins nos travaux avec une grande attention. Lorsqu'elles se produisirent, ses interventions étaient toujours marquantes. Nul n'a oublié la communication, si documentée et d'une inspiration si généreuse, qu'en sa qualité de Président de l'Institut il fit à la séance solennelle de rentrée du 22 janvier 1945, sous le titre : « La part de l'indigène ». A l'automne comme à l'aurore de sa vie, M. Cattier aura eu comme préoccupation les devoirs qui nous incombent vis-à-vis des indigènes.

Nous conserverons de notre Collègue un souvenir ému.

18 février 1946

— 150 —

créant un droit civil, permettant de tenir compte des ris-
ments dans les réserves 52489827 pouvant figurer à

**Th. Heyse. — L'exercice du pouvoir législatif colonial
pendant la période 1939-1945.**

Au cours du premier semestre 1940 se produit un événement exceptionnel qui ne s'était jamais réalisé avant : le Ministre des Colonies passe outre à l'avis du Conseil colonial.

Le Conseil colonial n'a, à ce jour, jamais émis un avis défavorable sur un décret pris d'urgence; par contre, le Ministre des Colonies n'avait, de son côté, pas soumis à la signature du Roi des projets qui n'avaient pas rencontré l'avis favorable du Conseil. Cet échange de bons procédés était devenu une tradition, lorsqu'il y a été apporté une dérogation, au cours des premiers mois des hostilités 1939-1940, avant l'entrée en guerre de la Belgique. Il s'agissait d'un grave conflit d'attribution, qui opposait la majorité du Conseil et le Gouverneur général, en ce qui concerne l'octroi de permis d'exploitation de gisements miniers dans la région du Maniéma. Aux termes de la législation sur les substances minérales concessibles, le permis exclusif de recherches minières est délivré par le Conservateur des titres fonciers. Mais l'exploitation est subordonnée à la constatation d'une série d'éléments techniques et de conditions prévues par le décret minier et, en outre, à l'octroi du permis d'exploitation par décret, signé après avis du Conseil colonial et dépôt du projet de décret sur le bureau des Chambres législatives pendant trente jours de session. Toutefois, ce permis d'exploitation n'autorise pas encore celle-ci, car il ne crée qu'une possibilité, qui dépendra, en fait, d'un permis administratif autorisant l'ouverture des chantiers et accordé par le Gouverneur général ou son délégué. Il faut donc distinguer nettement :

1° Le permis légal d'exploitation octroyé par décret et

créant un droit civil, permettant de tenir compte des gisements dans les réserves à exploiter et pouvant figurer à l'actif des sociétés exploitantes.

Ce permis légal serait accordé, d'après le Ministre des Colonies, si l'existence des conditions techniques prévues par la loi minière avait été constatée. Le Conseil colonial n'aurait pas à guider son vote par des considérations sociales, telles que la présence d'une main-d'œuvre suffisante, les conditions de vie des travailleurs, etc. En effet, le prospecteur, qui a immobilisé des sommes importantes, ne pourrait être privé de son droit à l'exploitation s'il a réalisé les conditions techniques légalement établies. Mais l'exercice de ce droit est subordonné à l'octroi du second permis, de caractère administratif, également prévu par le décret minier et relevant du pouvoir exécutif.

2° Le permis administratif, qui autorisera l'exercice du droit civil d'exploitation. Le décret minier le place dans la compétence du Gouverneur général, c'est-à-dire du pouvoir exécutif. Il appartient à ce dernier pouvoir d'étudier les conditions locales, les possibilités de main-d'œuvre et toutes questions relevant de l'aspect social du problème (art. 63 du décret du 24 septembre 1937).

Le Conseil colonial, en s'immisçant dans ce dernier domaine, se laisserait guider par des considérations qui ne devraient pas motiver ses avis, celles-ci étant réservées par le décret minier à l'appréciation du pouvoir exécutif. La majorité du Conseil n'a pas partagé cette opinion. Le Ministre des Colonies a rédigé le rapport spécial et soumis les projets de décrets en discussion à la signature royale. Ces décrets du 12 avril 1940 ont paru dans le *B. O.* du 15 mai 1940, 2° partie, pp. 441 et 452.

Ils méritent d'être signalés, car ils constituent une mise au point et un précédent, mais qui n'a rien de définitif. En effet, la question peut être reprise à l'occasion de nouveaux projets de décrets, qui doivent être soumis au Conseil colonial.

PÉRIODE DE GUERRE.

En temps de guerre, l'action législative doit être adaptée aux circonstances et c'est ce qui explique l'extension des pouvoirs de l'Exécutif, qui se voit doté de pleins pouvoirs ou de pouvoirs étendus par des délégations du législateur.

Certes, celles-ci paraissent souvent difficiles à concilier avec le principe constitutionnel qui interdit la délégation du pouvoir législatif, principe expressément formulé par l'article 22 de la Charte coloniale. Mais au Congo ce scrupule constitutionnel n'existe pas, puisque la Charte coloniale est une loi ordinaire qu'une autre loi peut modifier.

L'exercice du pouvoir législatif colonial, pendant la guerre, a été réglé par trois textes essentiels :

A. — La loi du 7 septembre 1939 donnant au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

B. — L'arrêté-loi pris à Bordeaux le 18 juin 1940, édictant des mesures pour assurer l'exercice de l'autorité belge dans la colonie du Congo belge et au Ruanda-Urundi.

C. — L'arrêté-loi du 29 avril 1942 portant abrogation de l'arrêté-loi du 18 juin 1940 et édictant des mesures nouvelles pour assurer le gouvernement et l'administration de la colonie du Congo belge et du territoire sous mandat du Ruanda-Urundi.

A. — LOI DU 7 SEPTEMBRE 1939.

Cette loi, d'après son intitulé, donne au Roi certains pouvoirs spéciaux. Ce n'est pas tout à fait exact, car elle ne fait qu'étendre le pouvoir législatif ordinaire du Roi aux matières réservées à la loi et que simplifier l'action législative ordinaire du Roi en autorisant l'omission de certaines formalités. Ainsi, la loi, selon nous, n'attribue pas des *pouvoirs spéciaux*, mais elle attribue des *pouvoirs étendus* au Roi législateur.

La loi du 7 septembre 1939 autorise le Roi à régler par décret toute mesure qui, en vertu de la Charte coloniale, doit être portée par une loi. Le Roi peut donc, pour le moins, arrêter les budgets, approuver les comptes, accorder des garanties d'intérêts ou de remboursement de capitaux engagés, autoriser des emprunts, approuver des traités.

Le Roi peut, en outre, prendre tous décrets sans les soumettre à la consultation du Conseil colonial, qu'il s'agisse de l'avis préalable de ce Conseil ou d'un avis postérieur prévu par la Charte dans le cas des décrets pris d'urgence, comme le prescrit l'article 25 de celle-ci. Il le peut, mais il ne le doit pas.

Le Roi peut décider, par décret, que les ordonnances législatives du Gouverneur général, en principe valables pour six mois, restent obligatoires jusqu'au jour où elles sont rapportées ou modifiées par une ordonnance, par un décret ou par une loi.

Il y a lieu de se demander quelle est la portée du texte qui stipule que le Roi peut, par décret, prendre toute mesure qui, en vertu de la Charte, exige une loi.

Ce texte, assez général, limite-t-il le pouvoir du Roi aux matières expressément réservées par la Charte à la loi (vote du budget, approbation des comptes, autorisation d'emprunts et de garanties, traités, etc...)?

Si les travaux préparatoires de la loi ou les délibérations du Parlement n'ont pas éclairci ce point, nous adopterions la solution affirmative, les lois d'extension de pouvoirs étant de stricte interprétation en présence de l'article 22 de la Charte, qui défend expressément toute délégation du pouvoir législatif. Ainsi, le Roi serait tenu de respecter la Charte coloniale et les lois existantes étrangères aux matières réservées au législateur supérieur.

Quant aux décrets qui nécessitent, en temps normal, avant leur signature, un dépôt sur les bureaux des Chambres, le Roi peut les prendre conformément à la loi de

1939, puisqu'il est compétent dans les matières réservées par la Charte à la loi.

A fortiori, il peut agir dans les cas qui n'impliquent qu'une intervention indirecte des Chambres législatives. D'ailleurs, même en temps normal, l'absence de dépôt ne compromettrait pas la validité juridique du décret; il mettrait seulement en jeu la responsabilité ministérielle.

L'exercice des pouvoirs étendus du Roi est subordonné à une double condition : il ne peut agir que dans « les cas de nécessité et d'urgence ». En Belgique, l'existence de ces conditions échappe à l'appréciation des tribunaux. Dès lors, il suffirait qu'elles soient constatées dans le préambule des actes pris en application de la loi du 7 septembre 1939 ou tout simplement d'y invoquer cette loi elle-même.

Toutefois, c'est là une constatation basée sur la jurisprudence belge; au Congo, les tribunaux ont également admis cette jurisprudence, mais étant institués, par la Charte coloniale, garants de la conformité des décrets et ordonnances législatives aux lois, ils pourraient avoir une tendance légitime à examiner l'existence des conditions de nécessité et d'urgence.

La nécessité de l'intervention du Roi-Législateur ou de l'organe qui le remplace ne peut plus être mise en discussion après l'occupation du territoire métropolitain par l'ennemi.

On peut dire que lorsqu'une des conditions existe, l'autre existe également. En effet, il apparaît toujours urgent de réaliser ce qui est nécessaire et, en cas d'urgence, il y a nécessité d'agir, étant donnée la situation; néanmoins, il peut y avoir des degrés dans le caractère d'urgence.

Toutefois, il faut remarquer que la loi de 1939 n'aurait dû invoquer les « cas de nécessité et d'urgence » que lorsqu'il s'agit du littera *a*) du 1^o de son article premier. En effet, le littera *b*) vise une disposition qui couvre des actes

qui se renouvelleront au cours d'une longue période et permet de donner le caractère de législation permanente aux ordonnances législatives qui supposent, dans chaque cas, l'urgence et non la nécessité; mais le Roi ne devra intervenir qu'une fois et non lors de chacune des interventions législatives du Gouverneur général.

Cela est sans grande importance, étant donnée l'appréciation laissée au Législateur extraordinaire de l'existence des conditions d'urgence, bien que dans le Rapport au Conseil précédant l'arrêté-loi du 29 avril 1942 on soit allé jusqu'à limiter la notion d'urgence par des exemples.

La loi du 7 septembre 1939 a un caractère temporaire. Elle vaut jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Cette formule est reprise dans plusieurs arrêtés-lois, pris par le Conseil des Ministres à Londres, et, à cette époque, il n'y avait pas lieu de s'y arrêter. Toutefois, aujourd'hui, elle ne paraît plus répondre, dans beaucoup de cas, aux circonstances actuelles et est dépassée par les événements, les hostilités ayant pris fin

*
* *

En ce qui concerne la loi du 14 mai 1940, accordant des pouvoirs administratifs étendus aux Secrétaires généraux, elle n'était pas d'application pour les dispositions relevant des décrets, c'est-à-dire de la législation coloniale. Le Congo est régi par des lois particulières et la loi du 14 mai 1940 ne fait aucune allusion au Congo. Dès lors le Secrétaire général ff. du Ministère des Colonies n'avait pas compétence pour signer des arrêtés en exécution de décrets. L'Administration générale du Congo et du Ruanda-Urundi était réglée d'abord par l'arrêté-loi de Bordeaux du 18 juin 1940, puis par l'arrêté-loi du 29 avril 1942 (B. O. 1942, p. 210).

Il y a donc été pourvu par une législation spéciale et particulière, comme le prévoit l'article 1 de la Constitution belge.

B. — ARRÊTÉ-LOI DU 18 JUIN 1940

(B. O., Londres, 1^{er} janvier 1941, pp. 3-5).

Cet arrêté-loi était largement justifié par la situation incertaine dans laquelle se trouvait le Gouvernement belge en France après les désastres militaires de 1940. Il fallait sauver une chose malgré tout : la souveraineté de la Belgique sur sa Colonie et sur le Ruanda-Urundi. Il fallait maintenir, en toute hypothèse, les liens organiques entre la Colonie et le pouvoir métropolitain ⁽¹⁾.

Le fondement juridique de l'arrêté-loi de Bordeaux, rendu au nom du peuple belge par les Ministres réunis en Conseil, résidait dans l'arrêté du 28 mai 1940, constatant que le Roi se trouvait dans l'impossibilité de régner et dont les dispositions sont rattachées aux articles 79 et 82 de la Constitution prévoyant, dans un cas similaire, la compétence du Conseil des Ministres.

Tous les pouvoirs se sont concentrés dans ce Conseil, seul organe de la Nation ayant conservé sa *liberté d'action* pendant l'occupation.

La situation de 1914-1918 offre un précédent, mais pas tout à fait semblable. Pendant cette période le Roi, seul organe du pouvoir législatif ayant conservé sa liberté d'action, était qualifié pour édicter, sous la responsabilité de ses Ministres, les arrêtés-lois qu'il estimerait nécessaires à la sauvegarde des intérêts du pays. Ces actes réguliers du législateur ont conservé leur force, indépendamment de toute ratification ultérieure des Chambres (Cass. b., 18 février et 27 avril 1920; Pas., 1920, I, pp. 62 et 124).

(1) Rapport au Conseil sur l'arrêté-loi du 29 avril 1942.

Lorsque le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner, les pouvoirs constitutionnels doivent être exercés, tout comme à sa mort, au nom du peuple belge, par les Ministres réunis en Conseil, et sous leur responsabilité (art. 79 de la Constitution). En conséquence, le Conseil des Ministres est devenu, par dévolution, le seul organe du pouvoir ayant conservé sa liberté d'action, tout comme l'était le roi Albert au cours de la guerre 1914-1918 ⁽¹⁾.

L'arrêté-loi du 18 juin 1940, rappelant que le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner et que les Chambres législatives ne peuvent se réunir, nommait M. Albert De Vleeschauwer Administrateur général de la Colonie et du Ruanda-Urundi; il déclarait qu'en cette qualité il exercerait tous les pouvoirs conférés au Roi par la Constitution et la législation belges.

Ainsi, l'Administrateur général disposait des pouvoirs étendus attribués au Roi par la loi du 7 septembre 1939. Il pouvait signer tous décrets sans les soumettre à la consultation du Conseil colonial.

De plus, l'article 2 de l'arrêté-loi conférait à l'Administrateur général le pouvoir législatif dont les Ministres réunis en Conseil sont investis. Quel est ce pouvoir ? C'est, comme nous l'avons dit ci-dessus, un pouvoir légal, échu par dévolution réglée par les événements et, de plus, basé, en fait, sur la notion de la permanence de la souveraineté d'un État, tant qu'il n'est pas supprimé conformément aux règles du droit international et, à fortiori, tant qu'il reste une partie du territoire à gouverner, comme c'est le cas du Congo belge et du Ruanda-Urundi, placés sous l'autorité de la Belgique.

L'arrêté-loi de Bordeaux comprenait plus qu'une délégation de pouvoir : il impliquait une attribution complète du pouvoir législatif. Il s'ensuit que l'Administrateur

(1) CH. TSCHOFFEN, *The Exceptional Powers exercised by the Belgian Government*, London, Message, Juli 1942, pp. 23-27.

général et, à son défaut, le Gouverneur général n'exerçaient pas leurs pouvoirs étendus en matière législative en tant que pouvoir exécutif, renforcé par des délégations spéciales; mais ils l'exerçaient à titre de législateurs.

Ils pouvaient donc adopter les formules du législateur et décréter.

On doit conclure que l'article 2 de l'arrêté-loi donnait à l'Administrateur général la plénitude d'attribution; il pouvait, en vertu de cet article, légiférer en toutes matières, même à l'encontre de la Charte coloniale, qui est une loi ordinaire pouvant être modifiée par le détenteur du pouvoir législatif.

En cas d'application de l'article II, l'Administrateur général agirait par arrêté-loi, tandis qu'il agirait par décret lorsque son action serait basée sur l'article premier de l'arrêté de Bordeaux.

A défaut de l'Administrateur général, le Gouverneur général exercerait les mêmes pouvoirs.

Ainsi, l'Administrateur général et, à son défaut, le Gouverneur général pouvaient en cas de nécessité et d'urgence prendre tous décrets qui rentraient dans la compétence ordinaire du Roi législateur, en vertu de l'article premier de l'arrêté-loi du 18 juin 1940. En outre, l'article II de cet arrêté les autorisait à agir dans tous les cas non prévus par la Charte ou par la loi de septembre 1939 et qui relèveraient pour la Métropole des Ministres réunis en Conseil.

L'action législative de l'Administrateur général, Ministre des Colonies, s'est manifestée de manière suivie surtout à partir des premiers mois de 1942. Avant cette année, le Gouverneur général est intervenu, depuis juillet 1940, dans presque tous les domaines, agissant à défaut de l'Administrateur général. Cette dernière condition mise à l'action législative du Gouverneur général a été interprétée en ce sens qu'elle autorisait la substitution du Gouverneur général à l'Administrateur général dans tous

les cas où ce dernier n'avait pas légiféré lui-même. C'était indispensable au début et la chose était rendue possible en adoptant la forme de l'ordonnance législative.

L'arrêté-loi de juin 1940 n'a pas abrogé le pouvoir législatif extraordinaire du Gouverneur général, créé par l'article 22 de la Charte coloniale pour le cas d'urgence. D'autre part, la loi de septembre 1939 permettait de décider que les ordonnances, en principe valables pour six mois, seraient de législation permanente.

C'est, encore, par une ordonnance législative du 8 juillet 1940 ⁽¹⁾, prise à défaut de l'Administrateur général et invoquant dans son préambule l'arrêté-loi du 18 juin 1940 et la loi du 7 septembre 1939, que le Gouverneur général a décidé que les ordonnances législatives resteront obligatoires jusqu'au jour où elles seront rapportées ou modifiées par une ordonnance, par un décret ou par une loi.

Pour ce cas, nous aurions préféré un acte législatif pris dans la forme du décret et signé par l'Administrateur général.

En effet, le Gouverneur général adoptait, pour édicter une mesure permanente, la forme d'une disposition de caractère temporaire qui aurait dû, d'après certains, rencontrer l'approbation d'un décret dans les six mois.

Mais c'est là une question de forme qui, d'après d'autres, ne devait pas être prise en considération; le Législateur n'est pas, comme le pouvoir exécutif, tenu à respecter des formes déterminées; il exprime sa volonté comme il le veut.

N'empêche qu'on était en présence d'une ordonnance législative, de nature temporaire, décidant ce que la loi du 7 septembre 1939 et l'arrêté-loi du 18 juin 1940, qui

(1) *Bull. adm.*, 1940, p. 743.

s'y rapporte, avaient placé dans la compétence du Roi agissant par décret.

L'arrêté-loi du 18 juin 1940 confirmait dans le chef de l'Administrateur général les pouvoirs conférés au Roi par la loi de 1939; donc le droit d'agir par *décret*. Cette discussion est, aujourd'hui, devenue oiseuse.

En effet, l'article 2 de l'arrêté-loi du 29 avril 1942 ratifie, pour autant que de besoin, et maintient en vigueur tous les actes faits par le Ministre des Colonies ou par le Gouverneur général en vertu des qualités et pouvoirs que leur attribuait l'arrêté-loi du 18 juin 1940.

La procédure de l'ordonnance législative ne permettait pas au Gouverneur général d'aller à l'encontre des lois, et notamment de l'article 2 de la Charte coloniale, qui rend applicables au Congo des dispositions de la Constitution belge en matière de libertés et de droits publics. Certaines ordonnances législatives furent déclarées illégales par les tribunaux. On y substitua alors des arrêtés-lois délibérés en Conseil des Ministres; une loi peut déroger à une autre antérieure.

Voici quelques exemples :

La censure postale fut introduite par une ordonnance législative du 17 mai 1940 (*B. adm.*, 1940, p. 442). Celle-ci était contraire à l'article 2 de la Charte, qui se réfère à l'article 22 de la Constitution, proclamant le secret des lettres inviolable. Le Gouverneur général ne pouvait invoquer l'arrêté-loi de Bordeaux du 18 juin 1940, puisqu'il n'existait pas encore. La Cour d'Appel de Léopoldville ne reconnut pas la légalité de l'ordonnance législative ⁽¹⁾, qui fut abrogée et remplacée par un arrêté-loi du 29 avril 1943 (*B. O.*, 1943, p. 233).

L'ordonnance législative n° 158/A.P.A.J. du 8 mai 1942, créant des Comités de conciliation et d'arbitrage

(1) Cour d'Appel de Léopoldville. La censure postale devant les tribunaux, Elisabethville, *L'Écho du Katanga*, 21 décembre 1943, p. 4.

pouvant rendre des sentences d'office, n'invoquait pas l'arrêté-loi du 18 juin 1940 et elle impliquait, cependant, une véritable délégation du pouvoir législatif. Elle fut abrogée et remplacée par un décret du 27 juin 1944 (*B. O.*, 1944, pp. 260-264). Ce décret n'admettait la conciliation et l'arbitrage que sur la base d'un compromis accepté par les parties en cause.

Une autre discussion s'éleva au sujet de l'étendue des pouvoirs du Gouverneur général agissant « à défaut de l'Administrateur général ».

Ici encore l'article 2 de l'arrêté-loi du 29 avril 1942 a ratifié ce qui avait été fait et depuis cette date le Gouverneur général n'a plus agi « à défaut ».

Le Gouverneur général aurait dû invoquer l'arrêté-loi du 18 juin 1940 dans le préambule des ordonnances-lois pour que celles-ci puissent être considérées comme émanant d'un pouvoir législatif supérieur. Il le fit fréquemment en 1940, invoquant dans les préambules, soit l'absence, soit le défaut de l'Administrateur général.

A ce sujet, un arrêt intéressant a été rendu par la Cour d'appel d'Élisabethville, fin 1943, déclarant illégale l'ordonnance-loi du 9 mai 1942, relative à la prolongation d'office des contrats de travail. A cette date, l'arrêté-loi de Bordeaux du 18 juin 1940 était encore en vigueur au Congo.

Le texte de l'ordonnance-loi allait à l'encontre de l'article 2 de la Charte qui proclame que nul ne peut être contraint de travailler au service de particuliers ou de sociétés ⁽¹⁾.

Les attendus de cet arrêt déclarent que le Gouverneur général, en prenant l'ordonnance-loi, a agi sur la base de l'article 22 de la Charte; cela résultait des termes mêmes du préambule, qui n'invoquaient pas l'arrêté-loi de Bor-

(1) Voyez le texte de l'arrêt dans *L'Essor du Congo*, Élisabethville, 18 décembre 1943.

deux du 18 juin 1940; dès lors, le Gouverneur général n'avait pas le pouvoir d'aller à l'encontre d'une loi, donc de déroger à la Charte coloniale. De plus, il n'avait pas agi « à défaut de l'Administrateur général », celui-ci exerçant ses fonctions.

Les attendus suivants méritent d'être retenus :

Attendu qu'il a été soutenu qu'en dépit des termes clairs et explicites du préambule, le texte visé a été pris en vertu de l'arrêté-loi du 18 juin 1940 des ministres réunis en conseil, qui attribuait à l'Administrateur des colonies et à son défaut au Gouverneur général, les pouvoirs législatifs accordés au Roi par la loi du 7 septembre 1939, pouvoirs qui lui permettent d'édicter des lois et par conséquent de modifier la Charte;

Attendu qu'il résulte de ce texte que le Gouverneur général n'avait pouvoir de prendre des mesures valant loi, que si l'Administrateur général était dans l'impossibilité de le faire;

Que tel ne fut pas le cas en l'espèce, l'Administrateur général exerçant régulièrement ses pouvoirs à ce moment, ainsi que l'établissent les publications officielles;

Attendu, il est vrai, que l'arrêté-loi du 18 juin 1940 a été abrogé par celui du 29 avril 1942;

Que toutefois cet arrêté-loi, à défaut d'avoir prévu un mode spécial pour sa publication, devait, pour être applicable au Congo, avoir été publié dans les formes ordinaires, ce qui n'eut lieu que dans le *Bulletin administratif* du 25 juin 1942, soit après la promulgation de l'ordonnance-loi du 9 mai 1942;

Attendu qu'une deuxième question se pose, à savoir si le principe de la liberté du travail, garantie par l'article 2 alinéa 3 de la Charte, s'oppose également à tout travail forcé, même dans l'intérêt public, en temps de guerre ou de calamité publique;

Attendu qu'il doit être admis que, dans ce cas, une mesure imposant le travail forcé ne serait pas contraire à la Charte, même si le travail d'utilité publique s'effectuait sous les ordres d'un particulier qui en retire un bénéfice;

Mais attendu qu'en l'espèce il n'est pas allégué que la mesure critiquée fut prise dans l'intérêt public, à la suite des circonstances de guerre ou pour répondre aux besoins d'une

production intensive de matières nécessaires à la poursuite de la guerre.

Attendu, dès lors, que la Cour n'a pas à rechercher si l'acte commis par le prévenu tombe ou non sous l'application des sanctions prévues par l'ordonnance-loi du 9 mai 1942...

L'ordonnance législative n° 161/Plac. du 9 mai 1942 fut abrogée et remplacée par un arrêté-loi du 27 juillet 1944 (*Moniteur belge* du 7 septembre 1944, pp. 537-540; *B. O.*, 1944, p. 330). Ce dernier arrêté-loi n'a jamais été mis en vigueur par le Gouverneur général, qui devait fixer cette date. Les circonstances n'en exigeaient plus l'application.

C. — ARRÊTÉ-LOI DU 29 AVRIL 1942

(*B. O.*, 1942, p. 210).

Cet arrêté-loi abroge celui du 18 juin 1940. Les circonstances qui l'avaient rendu nécessaire avaient pris fin. Le Conseil des Ministres était établi en pays libre. Le Ministre des Colonies y siégeait avec ses collègues. Qu'advenait-il des pouvoirs que le Conseil avait délégués ou attribués à l'Administrateur général des Colonies et, à son défaut, au Gouverneur général ? Ils passaient, en principe, à l'autorité législative belge, c'est-à-dire aux Ministres réunis en Conseil, pour autant que le nouvel arrêté n'apportait à cette règle des exceptions. Les Ministres réunis en Conseil, lit-on dans le Rapport au Conseil précédant l'arrêté-loi du 29 avril 1942, exercent, en toute matière, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, visés aux articles 26 et 29 de la Constitution. Le même rapport ajoute que le nouveau texte laisse intact l'ordre de priorité entre la loi, le décret et l'ordonnance.

a) Les *Ministres réunis* en Conseil exerçaient donc, à Londres, le *Pouvoir législatif supérieur*, comme les Chambres législatives en temps normal.

L'article 2 de l'arrêté-loi ratifiait le passé, pour autant que de besoin, et maintenait ce qui avait été fait; nous avons expliqué cette disposition sous le littera B.

b) *Le Ministre des Colonies* conservait le pouvoir législatif confié à l'Administrateur général des Colonies par l'article premier de l'arrêté-loi du 18 juin 1940, mais il n'avait plus la pleine attribution que lui conférait l'article 2 du dit arrêté et il agirait, non plus comme Administrateur général, mais comme Ministre des Colonies, c'est-à-dire comme membre du Gouvernement belge.

Le Ministre des Colonies était donc investi par délégation du Conseil des Ministres du *Pouvoir législatif ordinaire* s'exerçant par décret; il pouvait signer tous décrets. Le pouvoir du Ministre était celui qu'exerçait le Roi-Législateur, mais tenant compte des pouvoirs étendus conférés par la loi du 7 septembre 1939. Le Rapport au Conseil le dit expressément. Dès lors, le Ministre pouvait décréter, en cas d'urgence et de nécessité, dans toutes les matières réservées par la Charte à la Loi.

Le Ministre devait exercer ce pouvoir étendu jusqu'à la date fixée par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix; mais, en fait, ce pouvoir prenait fin dès le rétablissement de la fonction royale en Belgique.

*
**

Le Rapport au Conseil précise que le Ministre des Colonies doit toujours user lui-même et directement de son pouvoir législatif. Il n'y a plus à envisager l'hypothèse « à son défaut ». En ce cas, c'est le Conseil des Ministres qui agirait.

Le rapport ajoute que le Conseil des Ministres doit contrôler l'usage des délégations qu'il a accordées et qu'à cette fin l'autorité délégante doit être régulièrement informée. En principe, il doit lui être fait rapport le plus

tôt qu'il se peut. Parfois, l'urgence sera telle que le rapport ne pourra qu'être postérieur à la mise en vigueur de la disposition législative. Aussi, l'article 3 de l'arrêté-loi du 29 avril 1942 imposait-il au Ministre des Colonies l'obligation de donner connaissance aux Ministres réunis en Conseil des décrets qu'il avait édictés.

Mais le Rapport au Conseil allait plus loin, car il déclarait que « le plus souvent, il n'y a aucune difficulté réelle à ce que préalablement à la décision, l'autorité supérieure soit informée de l'usage qui va être fait de la délégation ».

*
**

c) L'arrêté-loi ne portait pas atteinte au pouvoir législatif extraordinaire que le Gouverneur général exerce par ordonnance, en cas d'urgence, conformément à l'article 22 de la Charte coloniale. L'article 4 décide que les ordonnances restent en vigueur indéfiniment, sauf abrogation; pour le passé, l'article 2 ratifie l'ordonnance du 8 juillet 1940 dont il a été question sous B.

Le Rapport au Conseil a donné un exemple des dispositions qui revêtiraient le caractère d'urgence : notamment celles touchant la sécurité publique et l'adaptation de l'économie coloniale aux exigences de la guerre.

Le Rapport constatait encore « qu'il est évident que la notion d'urgence est influencée par le degré de facilité des communications avec le pouvoir central et par la présence du Ministre lorsqu'il se trouve dans la Colonie ».

En conséquence, le Gouverneur général n'agit plus « à défaut de l'Administrateur général » ou du Ministre des Colonies.

L'autorité délégante devait être régulièrement informée de l'usage que faisait le Gouverneur général de son pouvoir exceptionnel. Aux termes de l'article 4, il donnait connaissance de ces ordonnances au Ministre des Colo-

nies. Celui-ci en informerait les Ministres réunis en Conseil.

L'arrêté-loi du 29 avril 1942 avait donc un caractère restrictif en ce qui concerne les pouvoirs du Gouverneur général et devait avoir pour effet de rétablir la pleine autorité du Conseil des Ministres, à cette époque pouvoir législatif supérieur de la Colonie.

D. — MODIFICATIONS DES ORDONNANCES LÉGISLATIVES

— ANTÉRIEURES AU 29 AVRIL 1942.

On peut se demander comment abroger ou modifier les ordonnances législatives du Gouverneur général rendues antérieurement à la mise en vigueur de l'arrêté-loi du 29 avril 1942.

Ces ordonnances sont des actes législatifs. Mais qui a le pouvoir de les annuler, de les remplacer, de les modifier ?

Il n'est pas toujours aisé de le dire, à première vue, parce que les préambules de ces ordonnances législatives sont conçus en termes différents et que lorsque le Gouverneur général fait état de l'arrêté-loi de Bordeaux du 18 juin 1940, il ne précise pas s'il agit sur la base de l'article 1 ou de l'article 2 du dit arrêté-loi.

Il faudra donc établir, dans chaque cas, le caractère de l'ordonnance :

1° Est-elle prise en exécution de l'article 1 de l'arrêté-loi du 18 juin 1940 ?

Dans l'affirmative, elle est l'équivalent d'un décret et pourra être modifiée ou annulée par un nouveau décret et, en cas d'urgence, par une autre ordonnance législative.

2° Est-elle prise en exécution de l'article 2 de l'arrêté-loi du 18 juin 1940 ?

Dans l'affirmative, nous sommes en présence d'une loi et elle ne pourra être annulée ou modifiée que par une loi ou un arrêté-loi.

Les textes pris en exécution de l'article 2 de l'arrêté-loi

du 18 juin 1940 sont rares. Nous pouvons citer à titre d'exemples les deux ordonnances législatives du Gouverneur général, n° 277/S.I. du 3 septembre 1940 et n° 445/Ter/Sq.I du 13 novembre 1940, qui modifiaient la législation *belge* sur les sociétés commerciales et complétaient cette législation sur certains points. Le Gouverneur général n'a pu faire cela qu'en se basant sur l'article 2 de l'arrêté-loi de Bordeaux du 18 juin 1940. Aussi ces ordonnances législatives ont-elles été abrogées par un arrêté-loi du 19 février 1942.

3° Est-elle prise en exécution de l'article 22 de la Charte seulement; en ce cas elle pourra être modifiée ou abrogée par un décret ou par une autre ordonnance législative en cas d'urgence.

E. — L'ARRÊTÉ-LOI DU 29 AVRIL 1942. — DURÉE.

Cet arrêté-loi a cessé d'être d'application dès que le Pouvoir royal a été rétabli en Belgique par l'élection d'un Régent, le Roi se trouvant dans l'impossibilité de régner. Cette nomination a été faite le 20 septembre 1944 (*M. B.* n° 16 du 22 septembre 1944, p. 138).

Toutefois, l'article 4 de l'arrêté-loi du 29 avril 1942, donnant le caractère de législation permanente aux ordonnances législatives du Gouverneur général, reste en vigueur. En effet, la prescription de l'article 4 est formelle; elle ne prévoit pas de limitation de durée et ne délègue pas le pouvoir exécutif pour décider de la date à laquelle la règle dérogatoire à la Charte prendrait fin, comme le faisait l'arrêté-loi du 15 septembre 1915 (*B. O.* 1915, p. 213) ⁽¹⁾.

Il faudra donc une *loi* pour abroger l'article 4.

A moins de soutenir que l'arrêté-loi a été pris dans le

(1) Voyez DUPRIEZ, Quelques considérations sur le rôle et l'activité du Conseil Colonial, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, *Bull. des séances*, 1932, pp. 525-544.

cadre de la loi des pleins pouvoirs du 7 septembre 1939, donnant au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, dont il est l'application du littéra b) de l'article 1. Or, cette loi prendra fin le jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Il doit en être ainsi également de l'article 4 de l'arrêté-loi du 29 avril 1942, qui n'est que l'exécution de la loi de 1939.

F. — PUBLICATION DES ACTES LÉGISLATIFS.

Un décret du 29 mai 1928 (B. O., 1928, I, p. 1310) décide que la publication des actes officiels au *Bulletin administratif*, édité par le Gouvernement local de la Colonie, sortira les mêmes effets que la publication au *Bulletin officiel*.

Une ordonnance législative n° 240/A.P.A.J. du 16 août 1940 (B. A., 1940, p. 993) vise les publications spéciales en matière de sociétés. Elle stipule que les publications au *Bulletin administratif* des actes prévus par le décret du 27 février 1887 sur les sociétés sortiront au Congo belge et au Ruanda-Urundi les mêmes effets que la publication au *Bulletin officiel du Congo belge*.

Au cours de la période de guerre, un grand nombre d'actes législatifs n'ont paru qu'au *Bulletin administratif du Congo belge*. L'examen de la législation de guerre du Congo implique donc le dépouillement du *Bulletin officiel du Congo belge*, paraissant à Londres, et celui du *Bulletin administratif* édité à Léopoldville.

L'ordonnance législative n° 240/A.P.A.J. du 16 août 1940 a été abrogée par une ordonnance législative du 29 août 1945 (B. A., 1945, p. 1132), à la date du 1^{er} janvier 1946.

*
**

En conclusion, il faut reconnaître que la législation exceptionnelle du Congo belge et du Ruanda-Urundi a, au cours des années de guerre, dû faire face aux situations

les plus diverses, souvent même imprévues. Certes, le juriste y relèvera bien des imperfections, mais il ne saurait nier l'ampleur de l'œuvre réalisée et l'efficacité des dispositions édictées qui, dans la plupart des cas, n'étaient destinées qu'à faire face à des conjonctures passagères, mais lourdes de responsabilités pour ceux qui détenaient l'Autorité légitime et souveraine.

au cours des années de guerre, du faire face aux situations exceptionnelles du Congo belge et du Rwanda-Urundi

J.-M. Jadot. — La Colonisation belge du Congo et l'Art nègre.

(Note annexe.)

En conclusion de la discussion dont notre Classe a bien voulu honorer ma communication sur les rapports de notre Colonisation avec l'Art nègre, il me fut demandé de soumettre à la section, au cours de cette séance, un projet de vœu tendant à voir coordonner sur des bases scientifiques les efforts déployés au Congo en faveur de l'Art nègre.

Ces efforts, si fortement encouragés aient-ils été par les autorités locales, se sont principalement et quasi exclusivement produits dans le secteur privé. Ils ont eu à souffrir de bien des impuissances et il paraît souhaitable, si l'on veut aboutir à une coordination scientifique et efficace sérieuse, de substituer, dans une bonne mesure, l'officiel au privé. Direction forte, contrôle efficient, sécurités financières ne se conçoivent guère autrement.

D'autre part, les efforts accomplis se sont affirmés dans trois domaines : celui de la création de musées, à Léo, Eville et à la Kabgaie. Seule une organisation scientifique, accordée à celle de nos organisations similaires métropolitaines, peut faire des musées congolais des centres d'étude à la fois et de vulgarisation ou, mieux, de documentation, pour les artistes noirs et ceux qui les dirigent. Celui de l'enseignement, nécessairement officiel ou subsidié, dans l'état présent de l'économie coloniale, et où il importe que les tendances très heureuses actuellement constatées d'enseigner les techniques en respectant l'inspiration soient définitivement consacrées et encouragées. Celui de l'organisation économique de l'artisanat, enfin, dans la poursuite à la fois de la qualité des œuvres et d'une suffisante rémunération des artistes. Ici aussi, un contrôle analogue aux contrôles instaurés au Maroc et au Cambodge, notamment, par les coloniaux français de l'école

de Lyautey paraît s'imposer. Il ne peut que relever de l'autorité.

Je pense que l'officiel ainsi délimité pourra reprendre les actifs des organismes privés ou du moins s'en assurer le contrôle sans froissements, si l'on donne aux institutions nouvelles la forme de nos institutions similaires, avec leurs commissions de surveillance et leurs commissions administratives représentatives de la personnalité civile, et récompense les mérites acquis par des places de commissaires ou autrement.

Je pense que l'essentiel est de marquer actuellement que l'intérêt social scientifiquement étudié des populations noires, à la vertu d'art jadis si agissante, postule la mise à leur disposition des moyens de reconstituer un artisanat non moins utile que le paysannat à les soustraire à une prolétarianisation intégrale.

Pour cela, musées (institutions d'étude et de documentation), écoles professionnelles (académies) et organisation professionnelle sont également nécessaires.

Je suggère donc à mes honorables collègues l'adoption des textes ci-après, délibérément imprécis.

La section émet les vœux :

I. — Voir doter la Colonie d'un ou plusieurs musées, centres d'études et organismes de documentation publique, consacrés à l'histoire, à l'ethnographie, à la géologie et à la paléontologie, et spécialement à l'art classique des noirs, à leurs arts plastiques vivants et à leurs arts oraux, musicaux et rythmiques.

II. — Voir le Gouvernement donner à l'enseignement artistique un statut consacrant les principes du respect de l'inspiration indigène et de l'apport des techniques européennes et un développement décentralisé.

III. — Voir le Gouvernement créer un office de l'artisanat indigène aux fins de contrôler la production artisanale du point de vue qualitatif et d'en organiser la vente.

Verslag over de studie der EE. PP. Leo Stappers en E. Willems, getiteld : « Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba ».

Het taalkundig onderzoek, dat ik in 1937 bij de Baluba in Katanga en Kasayi heb ingesteld, heeft o.m. geleid tot de ontdekking van het tonologisch systeem van de wijd verspreide Luba-taal en tot de formuleering van de toonregels en de toonwetten, die deze taal beheerschen.

De uitkomsten van het onderzoek werden voornamelijk gepubliceerd in de *Tonologische Schets van het Tshiluba* (Antwerpen, 1939) en in verscheidene bijdragen, die haast alle in het tijdschrift *Kongo-Overzee* verschenen.

P. Leo Stappers en P. E. Willems hebben zich in de materie grondig ingewerkt en hebben het tonologisch onderzoek van het werkwoord in het Tshiluba op eigen hand voortgezet en uitgediept. Zij hebben zich daartoe bediend van Evangelie-teksten, die door Kabese, mijn voornaamste zegsman in Kasayi, van toon- en andere accentteekens werden voorzien. Kabese is een zeer schrandere en ontwikkelde Muluba, die volkomen toonvast is en, na wekenlange opleiding, volkomen toonbewust is geworden. Hij was na mijn vertrek genoeg onderlegd om op eigen kracht in een inlandschen tekst de accentteekens (muzikaal en quantitatief accent) aan te brengen. Ik heb enkele jaren geleden inzage van de bedoelde teksten gekregen en kan getuigen dat Kabese zorgvuldig te werk is gegaan, al had het natuurlijk nog beter geweest indien hij onder controle had kunnen werken.

De omstandigheid dat we met teksten te doen hebben die feitelijk een vertaling zijn, is geen al te groot bezwaar, omdat deze vertaling zeer goed is. Zij is van wijlen Mgr De Clercq, die hierin door zijn inlandschen secretaris

— niemand anders dan Kabese — werd bijgestaan. Ik beschouw de *Mikanda minsanto ya Evanjelio wa Mfumuetu Yezu Kristo* (Turnhout, 1931), waarvan de Schrijvers zich vooral hebben bediend, als een der beste — zoo niet als de beste — Evangelie-vertaling die ooit in een Bantoe-taal is verschenen.

Het materiaal door P. Stappers en P. Willems gebruikt, is dus degelijk; het biedt waarborgen genoeg om als basis voor een wetenschappelijk werk te dienen. De auteurs zouden goed doen precieser bibliografische aanduidingen over de door hen verwerkte teksten te geven.

P. Stappers, die het leeuwenaandeel van het werk op zich heeft genomen, behandelt met de vereischte technishtonologische vakkennis het werkwoord, P. Willems heeft zich vooral met de relatiefconstructie bezig gehouden. Zij komen beiden tot positieve resultaten, formuleeren enkele nieuwe toonwetten en volledigen meer dan eens wat vóór hen slechts was geschetst.

Hun werk is een welgekomen aanvulling en uitdieping van sommige hoofdstukken der hooger vermelde *Tonologische Schets*. Hun « Bijdrage » geeft wetenschappelijk alle voldoening.

Mede door hun studie is het Tshiluba aardig op weg de best bestudeerde taal van Belgisch-Kongo te worden. Haar klankleer, toonleer, woordleer en syntaxis ⁽¹⁾ hebben vlijtige en onderlegde beoefenaars gevonden. Onder hen nemen nu ook P. Stappers en P. Willems een eervolle plaats in.

Ik stel voor hun werk in de « Verhandelingen-reeks » van het Instituut te laten verschijnen.

A. BURSENS

12 Februari 1946.

(1) Een lijvige studie over de syntaxis van het Tshiluba door Dr E. MEEUSSEN, verschijnt sinds geruimen tijd in *Kongo-Overzee*.

Zitting van 18 maart 1946.
Séance du 18 mars 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. V. Dellecour directeur.
Sont présents : MM. Ed. De Jonghe, A. Van der Straeten, M. A. Buisson, E. Maréchal, M. N. Delgouy, E. de Waelhens, V. Galdes, M. Ladeu, M. Van Lande, A. Marzouki, E. Smets, F. Van der Linden, L. P. J. Van Wijn, membres associés ainsi que M. de D. L. Mottoulle, secrétaire de la section et M. F. Davoey.
secrétaires des séances :
Absent et excusé : M. Ed. Van der Straeten.

Séance du 18 mars 1946

Zitting van 18 Maart 1946

Après avoir analysé les recommandations faisant l'objet du document n° 186, M. De Jonghe décrit la situation belge qui a été donnée à ce problème dans notre Colonie depuis 1924.
Il termine son exposé en faisant des suggestions sur ce qui lui paraît être le but de l'évolution de son avis dans le but de développer par de meilleures conditions de travail et de développement social et moral de nos populations indiennes. (Voir p. 288)
Cette communication est suivie d'un échange de vues auquel prennent part MM. E. Dellecour, V. Lande, L. P. J. Van Wijn, M. de D. L. Mottoulle, A. Van der Straeten, E. De Jonghe.

— niemand a Séance du 18 mars 1946. bijgestaan. Ik beschouw de Mikanda minsanto ya Ewanjeliô wa Mjam-

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. F. Dellicour, directeur. als een der beste — zoo niet

Sont présents : MM. Ed. De Jonghe, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, membres titulaires; M. A. Burssens, S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, F. de Mûelenaere, V. Gelders, J.-M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, A. Marzorati, G. Smets, Fr. Van der Linden, le R. P. J. Van Wing, membres associés, ainsi que M. le D^r L. Mottoulle, membre de la 2^e section et M. E. Devroey, secrétaire des séances. leeuwenaandeel van het werk op

Absent et excusé : M. Ed. Van der Straeten. hte technischtonologische 8291' nam 81' ab 53832nd. P. Willems heeft

A propos de l'éducation des masses dans les Colonies. behou-

M. E. De Jonghe donne lecture de la note qu'il a rédigée sur *L'éducation des masses dans les Colonies*. Cette note rend compte d'un document publié en 1944 sous le n° 186 par le Colonial Office Britannique, sous le titre : « Mass education in African Society » et dont la traduction avec commentaires vient d'être publiée à Léopoldville par M. Toussaint, de l'U.M.H.K., sous les auspices de l'Association des Intérêts Industriels au Congo. edig op weg de

Après avoir analysé les recommandations faisant l'objet du document n° 186, M. De Jonghe décrit la solution belge qui a été donnée à ce problème dans notre Colonie, depuis 1924. k. P. Stappers en P. Willems een cerville

Il termine son exposé en faisant des suggestions sur ce qu'il convient de faire, à son avis, dans le but de développer et d'intensifier notre action en faveur du relèvement social et moral de nos populations indigènes. (Voir p. 298.)

Cette communication est suivie d'un échange de vues auquel prennent part MM. F. Dellicour, N. Laude, le R. P. J. Van Wing, MM. le D^r L. Mottoulle, A. Engels et E. De Jonghe. schijnt steeds gewonnen uit in Congo-Oorlog.

Zitting van 18 Maart 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *F. Dellicour*, directeur.

Zijn aanwezig : de heeren Ed. De Jonghe, A. Engels, T. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, titelvoerende leden; de heer A. Burssens, Z. E. Mgr J. Cuvelier, de heeren N. De Cleene, F. de Mûelenaere, V. Gelders, J.-M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, A. Marzorati, G. Smets, Fr. Van der Linden, E. P. J. Van Wing, buitengewoon leden, alsmede de heer D^r L. Mottouille, lid van de 2^e sectie en de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Is afwezig en verontschuldigd : de heer Ed. Van der Straeten.

De opvoeding van de massa in de Koloniën.

De heer *Ed. De Jonghe* geeft lezing van een nota die hij heeft opgesteld over *De opvoeding van de massa in de Koloniën*. Deze nota commenteert een document dat in 1944, onder n^r 186 door het British Colonial Office verschenen is, onder den titel « Mass education in African Society », en waarvan de vertaling en de toelichting onlangs te Leopoldstad werd gepubliceerd door den heer Toussaint, van de U.M.H.K., onder de bescherming van de « Association des Intérêts Industriels au Congo ».

Na de ontleding van de aanbevelingen die het voorwerp van het document n^r 186 uitmaken, beschrijft de heer De Jonghe de Belgische oplossing die aan dit vraagstuk, in onze Kolonie, sedert 1924, werd gegeven.

Hij besluit zijn uiteenzetting door voorstellen te doen die, zijns erachtens, moeten worden gedaan met het oog op het ontwikkelen en verstevigen van onze actie ten gunste van de sociale en zedelijke verheffing van de Inlandsche bevolking. (Zie blz. 298.)

Op deze mededeeling volgt een gedachtenwisseling waaraan de heeren *F. Dellicour*, *N. Laude*, de *E. P. J. Van Wing*, de heeren *D^r L. Mottouille*, *A. Engels* en *E. De Jonghe* deelnemen.

Concours annuel de 1948.

La section décide de faire porter le concours annuel de 1948 sur une question relative aux Tribunaux indigènes et une autre sur les Assemblées indigènes. La première question sera rédigée par MM. F. Dellicour et A. Sohier; la seconde par M. V. Gelders et le R. P. J. Van Wing.

Présentation d'un mémoire.

M. A. Sohier présente un travail intitulé : *Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge*, par M. Guy Malengreau, chargé de cours à l'Université de Louvain, M. Th. Heyse est désigné comme second rapporteur.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *Société des Nations*, mars 1946, *La politique commerciale dans le monde d'après-guerre* (Rapport des Comités économiques et financiers de la Société des Nations).

2. *Académie des Sciences coloniales*, 1945, X, compte rendu des séances des 2 et 16 novembre 1945.

3. *Manuel de Tshiluba*, par A. BURSENS, 1944.

4. *Fonds National de la Recherche Scientifique, Règlement organique*, 1946.

5. *Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, Organiek Reglement*, 1946.

6. GUY MALENGREAU, *De la Délégation des Pouvoirs en Droit public congolais*, éd. Maison Ferdinand Larcier, Bruxelles, 1946.

7. *Alumni*, t. XV, n° 1, novembre 1945.

8. *Le Bulletin des Missions*, t. XIX, n° 4, 4^e trimestre 1945.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 16 heures.

Jaarlijksche wedstrijd van 1948.

De sectie beslist, dat de jaarlijksche wedstrijd van 1948 betrekking zal hebben op de Inlandsche rechtbanken en, namelijk, op de Inlandsche vergaderingen. De eerste vraag zal worden opgesteld door de heeren *F. Dellicour* en *A. Sohier*, de tweede door de heeren *V. Gelders* en *E. P. J. Van Wing*.

Indiening van een verhandeling.

De heer *A. Sohier* dient een werk in, getiteld : *Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge*, door den heer *Guy Malengreau*, docent aan de Universiteit van Leuven. De heer *Th. Heyse* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Société des Nations*, mars 1946, *La politique commerciale dans le monde d'après-guerre*, Rapport des Comités économiques et financiers de la Société des Nations.

2. *Académie des Sciences coloniales*, 1945, X, compte rendu des séances des 2 et 16 novembre 1945.

3. *Manuel de Tshiluba*, par A. BURSENS, 1944.

4. *Fonds National de la Recherche Scientifique*, *Règlement organique*, 1946.

5. *Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek*, *Organiek Reglement*, 1946.

6. *GUY MALENGREAU*, *De la Délégation des Pouvoirs en Droit public congolais*, éd. Maison Ferdinand Larcier, Bruxelles, 1946.

7. *Alumni*, t. XV, n° 1, novembre 1945.

8. *Le Bulletin des Missions*, t. XIX, n° 4, 4° trimestre 1945.

Aan de schenkers werden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

— 207 —

Ed. De Jonghe. — L'éducation de la masse
dans les sociétés indigènes d'Afrique.

La brochure que j'ai l'honneur de présenter à la section est une traduction d'un document anglais publié en 1944 par le Colonial Office, sous le n° 186, et qui porte le titre en anglais de *Mass Education in African Society* et en français de *L'Éducation de la masse dans la société indigène*.

La traduction française a été faite assez librement par M. Toussaint (de l'Union Minière) et publiée à Léopoldville, avec l'autorisation du Colonial Office, sous les auspices de l'*Association des intérêts industriels au Congo*.

Déjà en 1925, à Londres, la Commission consultative de l'Enseignement dans les colonies avait consacré un mémoire à l'Enseignement en Afrique, mémoire qui marque un progrès important dans l'organisation scolaire des colonies anglaises.

En 1935, la même Commission publia un second mémoire sous le titre : *Education of African Communities* (Colonial, n° 103). Elle s'attache à mettre en évidence l'importance de l'école pour l'amélioration des conditions de vie des communautés indigènes et insiste sur la nécessité d'une collaboration étroite entre l'école et les services sociaux de l'hygiène et de l'agriculture.

Dans sa réunion du 22 mai 1941, la Commission consultative décida de constituer une sous-commission qui serait chargée d'élaborer un avant-projet d'un plan de campagne pour le relèvement de la masse des populations.

Cette sous-commission, composée de 18 membres, conclut ses travaux en déposant un long rapport sur l'éducation de la masse dans la société africaine.

C'est le document n° 186 publié par le Colonial Office.

Le rapport proprement dit est assez concis.

Il n'occupe qu'une dizaine de pages dans la brochure française et se borne à exposer les questions de principe.

Il fait ressortir l'importance et l'urgence du problème.

Il s'agit de rendre accessible à tous les enfants l'école primaire, limitée à la lecture, l'écriture et aux éléments du calcul; d'étendre cet enseignement élémentaire à la masse des adultes, par des moyens qui étaient jusqu'ici laissés aux soins des services sociaux; d'opérer cette extension avec la coopération effective et enthousiaste des communautés elles-mêmes, par de véritables mouvements populaires englobant tous les groupements locaux, en vue d'améliorer le bien-être de la masse, d'en assurer l'éducation et de faire de la communauté un tout compréhensif et harmonieux.

Le programme a pour but de mettre le plus tôt possible les peuples coloniaux à même de s'administrer eux-mêmes.

Et le rapport se termine en formulant l'espoir que, « si le Comité consultatif pour l'Éducation dans les Colonies accepte ce rapport et le recommande au Secrétaire d'État, celui-ci considérera qu'il est désirable de demander aux Gouverneurs, aussitôt que possible, leurs propositions *pour l'élimination des illettrés dans toutes les colonies, endéans les deux ou trois décades prochaines.* »

Au rapport sont jointes trois annexes.

La première définit la tâche à accomplir. Elle n'impose pas un cadre théorique, mais développe les traits communs à tous les systèmes d'éducation de la masse. Les Gouverneurs des colonies pourront s'en inspirer. Ils y trouveront en tout cas des indications sur la communauté comme unité à éduquer, sur le programme de l'éducation de la masse, sur l'organisation, sur la formation du personnel à employer et sur les œuvres s'occupant actuellement de l'éducation de la masse, ainsi que sur l'installation de nouvelles œuvres.

La deuxième annexe est intitulée : « Des méthodes ou plutôt de certaines techniques ou moyens de réaliser l'œuvre ». On peut y trouver, malheureusement dans un ordre qui est souvent peu apparent, des indications pratiques et judicieuses sur la littérature, les lectures, le choix de la langue, la standardisation des langues, les bibliothèques fixes ou ambulantes, la radiodiffusion, le cinéma, les projections lumineuses, les affiches et les expositions, le développement de l'artisanat, l'encouragement des industries locales, des arts, musique, danse et théâtre, comme procédés d'éducation de la masse.

La troisième annexe examine les leçons de l'expérience, c'est-à-dire ce qui a été réalisé dans ce domaine en Russie, en Chine, en Turquie, aux Indes néerlandaises et chez les noirs des États-Unis. Ces expériences sont loin d'être concluantes.

Ce n'est pas mon propos de soumettre à un examen critique et détaillé tous les principes, conseils ou renseignements pratiques accumulés dans ce rapport et ses annexes. Ils sont, à vrai dire, de valeur inégale. Si certains appellent des réserves, d'autres — et c'est le grand nombre — sont excellents et recueilleront l'adhésion de tous ceux qui, dans les colonies, s'intéressent au sort des populations indigènes.

Il faut reconnaître qu'en publiant ce document, le Gouvernement britannique a fait preuve d'une grande sagesse politique. Il a répondu d'une façon péremptoire aux critiques, souvent véhémentes, qui s'élevaient périodiquement, dans le camp même de ses alliés, contre les méthodes de la colonisation anglaise et — pourquoi le cacher ? — contre la colonisation en général.

Ce document constitue un acte de courage colonial. La Grande-Bretagne affirme solennellement qu'elle n'a pas l'intention de prolonger inutilement, pour des raisons d'intérêt personnel, la tutelle qu'elle exerce sur ses

territoires dépendants; que la peur de leur émancipation n'arrêtera ni ne ralentira l'œuvre d'éducation et de civilisation qu'elle a assumée, et elle se complaît à indiquer en détail les moyens et les techniques qu'elle entend appliquer rigoureusement pour la mener à bonne fin.

En étudiant ce document, je n'ai cependant pu me défendre d'un sentiment de malaise, et même de l'impression nette qu'un danger sérieux menace, sous l'inexorable pression des événements actuels, l'œuvre civilisatrice des peuples colonisateurs. On peut craindre que, sous le prétexte d'une organisation théoriquement parfaite de la paix mondiale, les peuples colonisateurs ne visent trop exclusivement à l'émancipation politique précipitée, insuffisamment préparée, des populations colonisées ou mises sous tutelle, confondant un résultat particulier avec le but final de leur action.

Or, le plus grand malheur qui puisse arriver aux habitants de la plupart des colonies africaines est, sans contredit, celui d'une émancipation avant terme, qui les replongerait fatalement dans une anarchie pire que la barbarie antérieure.

Le danger n'est pas illusoire.

Tous ceux qui ont quelque expérience directe ou indirecte de la mentalité des non-civilisés savent combien peu les indigènes se montrent capables d'un effort intellectuel ou moral soutenu, et combien facilement ils deviennent victimes de leur vanité quand ils se sont assimilé, même superficiellement, quelque technique européenne.

Croit-on sincèrement qu'il suffit que le pourcentage des illettrés soit descendu aux environs de zéro pour que des populations, qui ont vécu jusqu'ici en sociétés hermétiquement fermées, soient jugées capables de s'administrer elles-mêmes, de se gouverner elles-mêmes, de former des nations indépendantes, organisées d'après les normes de la démocratie moderne ?

Non, vraiment, il ne suffit pas de savoir lire et écrire et de posséder les éléments du calcul pour se prévaloir de la qualité de civilisé, même si l'on vit dans un milieu urbain qui offre du confort et des possibilités de s'informer des actualités mondiales par la radio, le journal, le cinéma, etc.

La civilisation est bien plus qu'une technique, plus ou moins compliquée, qui permet d'assurer à la société humaine une vie plus saine, plus confortable et même plus joyeuse.

Elle ne méconnaît pas la valeur de ces éléments du bien-être social, sans doute; mais elle a d'autres exigences. Elle suppose plus que de la technique et de l'érudition et même la capacité de développer ses connaissances dans les domaines les plus divers.

Elle implique le développement harmonieux du corps et de l'esprit, mais aussi et surtout du cœur et de la volonté, des facultés supérieures des individus qui composent la masse.

Qu'on ne m'objecte pas que cela n'est exigé que d'une élite.

Précisément, la civilisation suppose une collectivité comprenant une élite nombreuse, agissante et animée d'un grand désir de servir la masse.

Quant à la masse, elle s'instruira et s'éduquera d'autant plus facilement et plus harmonieusement qu'elle reste en contact sympathique avec l'élite. C'est dans son sein que l'élite recrutera ses nouveaux membres.

Quoi qu'en pensent certains théoriciens sociologues, il n'existe pas une technique pédagogique spéciale permettant d'éduquer les masses comme telles, sans avoir préalablement formé la majorité des individus qui composent cette masse.

L'homme est un animal social et non pas un animal grégaire.

L'éducation des sociétés humaines, même primitives, requiert d'autres méthodes que le dressage d'un troupeau de moutons, par exemple.

Il faut faire appel à la conscience, à la compréhension des individus pour les éduquer, et le progrès de la civilisation sera en raison directe du nombre des individus qui sortent de la masse pour s'intégrer dans l'élite.

C'est un processus qui demande de la méthode et de la persévérance. C'est une œuvre de longue haleine. Si l'on veut brûler les étapes, on risque de tout compromettre.

Le temps est un facteur de premier ordre, et il se venge de ceux qui veulent se passer de lui.

Le colonial qui s'inspire avant tout de l'intérêt des populations indigènes ne concentre pas tous ses efforts exclusivement à initier les indigènes aux méthodes qui leur permettront dans un temps record de se charger eux-mêmes de leur propre gouvernement.

Il ne manquera pas une occasion de les associer progressivement à leur propre administration. Mais il s'efforcera en même temps d'assurer leur progrès dans tous les autres secteurs de la civilisation. Il poursuivra patiemment l'amélioration de l'ensemble des conditions morales et matérielles de leur vie.

La colonisation est une entreprise temporaire et non une institution permanente, sans doute; mais il serait absurde de lui imposer d'avance un terme fixe.

C'est une entreprise à longue échéance, une mission sacrée, comme disait feu le Roi Albert, un acte collectif de charité, comme s'exprimait notre grand Cardinal Mercier.

La colonisation a pour but suprême la civilisation des populations colonisées; l'émancipation politique de celles-ci n'en est que le résultat, l'aboutissement logique.

D'ailleurs, la civilisation ou, si l'on préfère, la culture, qui suppose un perfectionnement harmonieux de la masse des individus, tant aux points de vue économique, social

et politique, qu'aux points de vue moral, spirituel et esthétique, implique déjà une participation progressive des indigènes à l'administration de leur pays et une préparation méthodique à leur émancipation politique, parce qu'elle est le véritable but de la colonisation, dont elle est l'idée centrale vers quoi tout converge et d'où dérivent tous les devoirs de la nation colonisatrice.

C'est à ce prix-là que la colonisation n'est pas ce que décrivent ses détracteurs, un mal nécessaire résultant du besoin d'exploitation de l'homme par l'homme, de la domination d'un peuple sur d'autres, mais bien la plus admirable contribution au progrès de l'humanité et au culte des valeurs spirituelles et permanentes qui constituent l'apanage de l'homme.

J'ai analysé sommairement le plan détaillé que le Gouvernement britannique a soumis en 1944 aux méditations des Gouverneurs de ses colonies, en vue du relèvement de la masse dans les sociétés africaines, et je vous ai fait part de quelques considérations générales que ce plan m'a suggérées.

En publiant une traduction de ce plan, l'Association des Intérêts industriels belges au Congo s'est demandé s'il est applicable tel quel au Congo belge.

Je pense, comme elle, qu'il ne faut pas songer à appliquer ce plan tel quel au Congo belge et qu'il importe de chercher au problème posé une solution belge.

Tel semble être aussi l'avis du Sénateur De Bruyne, ancien Ministre des Colonies, qui vient de publier une brochure intitulée : *Koloniale Problemen voor morgen* (1).

Avec la sérénité du philosophe et le réalisme d'un homme d'État colonial, il examine les obligations nouvelles qu'impose aux territoires dépendants la Charte de San-Francisco, à laquelle la Belgique a loyalement souscrit.

(1) Antwerpen, Standaard-Boekhandel, 1946, 84 blz.

Il expose ensuite les réalisations déjà acquises au Congo belge et les possibilités de développement rationnel en matière d'émancipation des indigènes : émancipation politique, évolution sociale dans les villages ruraux et dans les centres urbains, formation d'une élite, émancipation économique.

Je crois devoir faire remarquer que le mot « émancipation » n'est pas pris ici dans son sens d'autonomie, d'affranchissement du contrôle du tuteur colonial, mais plutôt dans le sens de participation des indigènes à l'administration de leurs propres affaires.

Il examine aussi le problème des voies et moyens : la recherche scientifique et le problème du financement. Ce dernier problème préoccupe beaucoup moins l'O.N.U. et, en particulier, les puissances non coloniales qui y jouissent d'une majorité écrasante. On sait en effet que des 68 États indépendants reconnus dans le monde, huit (dix, si l'on tenait compte du Japon et de l'Italie) seulement possèdent des colonies.

Le Prof^r De Bruyne conclut son exposé en constatant avec fierté que devant les exigences de la nouvelle organisation politique du monde, définies par la Charte de San-Francisco, nous n'avons rien à modifier aux principes de notre programme et de notre politique coloniale effective, mais que nous devons nous appliquer sérieusement à développer sans cesse nos réalisations en surface et en profondeur, loyalement et dans la mesure de nos moyens.

Il rappelle, à juste titre, que les principes de notre politique coloniale se trouvent déjà exposés dans la lettre que Léopold II adressait le 16 juin 1897 au personnel de l'État Indépendant du Congo, et que le roi Léopold III, alors encore Duc de Brabant, reproduisit dans le discours remarquable qu'il prononça au Sénat le 25 juillet 1933.

Ces principes sont résumés dans la formule de notre politique indigène, telle qu'elle fut officiellement proclamée en 1930 : « S'il est légitime pour un gouvernement

colonial de considérer les intérêts économiques et politiques de la métropole, son œuvre doit *avant tout s'inspirer de l'intérêt des populations, du soin de leur bien-être, de leur progrès tant matériel que moral*. C'est d'ailleurs par là que l'autorité servira le plus efficacement et le plus sûrement les intérêts de la Métropole. »

Il est donc clair que la solution belge du problème soulevé par la « mass education » est très simple. Il suffit de développer et d'intensifier notre œuvre civilisatrice.

Je voudrais ajouter quelques précisions au sujet des possibilités de développement de l'enseignement, dont le rôle en cette matière est primordial.

C'est en 1924-1926 que nous avons jeté les bases de l'organisation scolaire du Congo belge, généralement connue sous le nom d'organisation de l'enseignement libre subsidié, avec le concours des missions nationales.

Après une expérience de plus de vingt ans, on peut dire que cette formule a fait ses preuves.

Elle s'est révélée efficace au point que l'on peut aujourd'hui trouver au Congo toute la gamme intermédiaire entre noirs cultivés et noirs incultes : une catégorie non négligeable de noirs de culture supérieure : assistants médicaux, assistants agricoles, prêtres indigènes ; une catégorie plus importante de noirs de culture moyenne : instituteurs, mécaniciens, diplômés d'écoles professionnelles ; une catégorie plus nombreuse de noirs de culture primaire, tandis que le nombre des illettrés décroît rapidement.

Cette organisation scolaire s'inspire des mêmes principes essentiels que le Plan anglais de la « mass education ».

Le programme de l'école primaire n'est pas simplement copié des programmes d'Europe ; il est conçu en fonction de la vie dans le milieu social indigène.

Le caractère exotique de l'école disparaît par le fait de la

participation active des instituteurs indigènes, formés dans de nombreuses écoles normales congolaises.

L'enseignement n'est pas purement livresque. L'instruction doit aller de pair avec l'éducation morale et la formation du caractère.

L'école ne peut se borner à donner aux indigènes les notions indispensables qui leur permettraient de rendre service aux entreprises des Blancs. Elle vise à faire d'eux des hommes plus complets, des hommes meilleurs, individuellement et socialement.

Pour l'éducation des masses, l'école primaire rurale joue un rôle de premier plan. Limitée aux éléments de lecture, d'écriture, de calcul, d'hygiène, d'agriculture, de religion et de morale, elle répand un peu de civilisation et de discipline sociale, à partir des postes centraux jusque dans les coins les plus reculés de la brousse.

Aujourd'hui, peu de villages indigènes échappent encore à son emprise.

La multiplication rapide des écoles rurales est due au zèle éclairé des missionnaires belges, à l'ardeur des instituteurs, moniteurs et catéchistes noirs, aux conseils et aux encouragements des inspecteurs de l'enseignement et aussi aux subventions, bien modestes pourtant, du Trésor colonial.

C'est en 1924 que la décision de principe fut prise de subventionner les écoles rurales. On objecta que ce n'étaient pas de véritables écoles au sens européen du mot. Je fus de ceux — et je ne suis pas, à ce souvenir, sans éprouver quelque fierté — qui ont vu d'emblée la portée lointaine immense de cette décision de principe et qui ont lutté passionnément pour la faire triompher.

Si l'organisation scolaire du Congo belge a fait actuellement ses preuves, cela ne signifie pas que l'édifice soit achevé. Il n'en est qu'à ses soubassements. Mais ceux-ci sont assez solides et assez largement conçus pour permet-

tre tous les développements et tous les achèvements que réclame le relèvement de la masse des indigènes.

D'autres sont plus qualifiés que moi et mieux outillés pour dresser un programme détaillé de ces développements, dans l'ordre de leur urgence.

Je me bornerai à en signaler quelques-uns qui paraissent réalisables dans un avenir assez prochain :

1. Multiplier les écoles du degré moyen dans les centres urbains importants.

2. Doter les centres les plus importants d'un enseignement supérieur de médecine et d'agriculture.

3. Organiser au chef-lieu de chaque province un service de l'enseignement avec un directeur assisté de plusieurs inspecteurs, initiés aux questions d'assistance sociale ou formés aux disciplines ethnographiques. La mission de ces inspecteurs serait d'étudier plus spécialement les problèmes sociaux posés chez les différentes peuplades de la province, de promouvoir, d'encourager et de coordonner toutes les œuvres scolaires, post-scolaires et parascolaires qui poursuivent l'éducation des enfants, des adolescents et des adultes dans toute l'étendue de la province.

4. Favoriser la création d'écoles normales ou de sections d'écoles normales pour la formation d'assistants sociaux et d'assistantes sociales indigènes, qui seraient chargés des œuvres de l'assistance sociale dans les agglomérations villageoises les plus importantes ou dans des groupements de villages homogènes, en collaboration étroite avec les instituteurs des écoles rurales.

Je suis convaincu que l'application de ces développements logiques de notre édifice scolaire congolais se révélerait d'une efficacité particulière pour le relèvement moral et social de nos populations.

Elle compléterait harmonieusement les efforts parallèles développés par des organismes similaires dans les centres urbains et industriels.

Elle permettrait aussi d'intensifier à brève échéance les essais d'association des indigènes à leur propre administration dans les conseils consultatifs institués aux échelons régional, provincial et général, ainsi que dans les tribunaux indigènes existants.

On le voit, la solution belge du problème de l'éducation sociale et politique de la masse des indigènes des pays non indépendants, posé par les exigences de l'organisation nouvelle du monde, réalisée à San-Francisco, n'exige aucun sacrifice extraordinaire dans l'ordre national ni dans l'ordre international.

Et, pourquoi ne vous dirais-je pas toute ma pensée, sans voiles ni réticence, puisque je ne suis pas un diplomate parlant à des diplomates, mais un membre d'une académie coloniale parlant dans une séance académique ?

La prudence la plus élémentaire doit nous empêcher d'acquiescer à toute sollicitation ou invitation tendant à placer notre colonie sous le nouveau régime du « trustee-ship » qui remplace les anciens mandats de la Société des Nations.

Nous n'avons tout simplement dans la colonie qu'à persévérer dans la voie que nous avons librement choisie, et étendre, intensifier, coordonner nos efforts, conformément à notre vieille devise :

TRAVAIL ET PROGRÈS !

— 302 —

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Séance du 19 janvier 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. E. Marchal, doyen d'âge.

Sont présents : MM. P. Fourmarier, L.-E. Leynen, A.-J. Rodhain, membres titulaires; MM. L. Burgeon, A. Duren, V. Lathouwers, le D^r L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, E. Polinard, W. Robyns, M. Van den Abeele, membres associés, ainsi que MM. E. De Jonghe, secrétaire général et E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. E. De Wildeman, le Général Chevalier J. Henry de la Lindi et M. Robert.

Communication du Directeur.

M. le *Secrétaire général* donne lecture d'une lettre de M. E. De Wildeman, directeur de la section pour 1946, par laquelle ce dernier, en raison de son état de santé, s'excuse de ne pouvoir présider nos débats. (Voir p. 314.)

M. le *Président* se fait l'interprète de la section pour adresser à M. E. De Wildeman le souhait de le revoir bientôt parmi nous. Il le remercie affectueusement pour l'activité qu'il ne cesse de déployer au profit de nos travaux.

A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.

M. le *Secrétaire des séances* présente une nouvelle suite de l'étude consacrée par M. E. De Wildeman aux plantes dites « antilépreuses ».

Cette note se rapporte plus spécialement au genre *Senecio*, de la famille des Compositacées, bien représenté

**SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Zitting van 19 Januari 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *E. Marchal*, ouderdomsdeken.

Zijn aanwezig : de heeren P. Fourmarier, L.-E. Leynen, A.-J. Rodhain, titelvoerende leden; de heeren L. Burgeon, A. Duren, V. Lathouwers, D^r L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, E. Polinard, W. Robyns, M. Van den Abeele, buitengewoon leden, alsmede de heeren E. De Jonghe, secretaris-generaal en E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heer E. De Wildeman, Generaal Ridder J. Henry de la Lindi en M. Robert.

Mededeeling van den Directeur.

De heer *Secretaris-Generaal* geeft lezing van een schrijving van den heer *E. De Wildeman*, directeur van den zittijd 1946, waarbij hij zich, naar aanleiding van zijn gezondheidstoestand, verontschuldigt onze beraadslagingen niet te kunnen voorzitten. (Zie blz. 314.)

De heer *Voorzitter* vertolkt de gevoelens van de sectie, door den den heer *E. De Wildeman* den wensch toe te sturen dat hij zich weldra terug in ons midden mag bevinden. Hij dankt hem hartelijk voor de bedrijvigheid waarvan hij steeds blijk geeft.

De antilepreuse geneesmiddelen van plantkundigen aard.

De *Secretaris van de zittingen* leidt een nieuw vervolg in van de studie die door de heer *E. De Wildeman* aan de zoogezegde « antilepreuse » planten wordt gewijd.

dans la flore du Congo et dont une espèce a été signalée comme « antilépreuse » et d'autres comme pouvant guérir des maladies cutanées.

Plusieurs espèces du genre sont considérées par les indigènes comme alimentaires, renfermant de l'inuline; mais plusieurs aussi sont vénéneuses et leur ingestion aurait occasionné en Afrique du Sud et aux États-Unis, parmi le bétail et les chevaux, des accidents graves et la mort. Elles auraient même occasionné mort d'hommes par mélange avec de la farine dans la cuisson du pain.

Ces assertions demandent à être vérifiées, mais il est avéré que plusieurs *Senecio* renferment dans leurs tissus, surtout jeunes, des alcaloïdes différents dont l'étude n'a pas été poussée à fond.

Il s'agirait pour l'Afrique tropicale, comme d'ailleurs pour toutes les régions tempérées et chaudes du globe qui possèdent dans leur flore des *Senecio*, d'étudier leur systématique encore très embrouillée et leur phytochimie, en particulier chez nous pour le Katanga, où le genre est répandu et où l'élevage du bétail est appelé à acquérir de plus en plus d'importance. (Voir p. 317.)

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les dix fascicules suivants du *Bulletin du Musée national d'Histoire naturelle de Paris* :

Tome XVI, 1944, n^{os} 1 à 6.

Tome XVII, 1945, n^{os} 1 à 4.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 15 h 30.

Deze nota heeft meer inzonderheid betrekking op de *Senecio*-soorten, van het geslacht van de Composieten, die in de Congoleesche flora vrijwel vertegenwoordigd is en waarvan een soort als « antilepreus » wordt beschouwd, andere soorten kunnen onderhuidscche ziekten genezen.

Talrijke variëteiten worden door de Inlanders als voedingsplanten behandeld en bevatten inuline, terwijl weer andere vergiftig zijn en hun verorbering zou, in Zuid-Afrika en de Vereenigde Staten, bij het vee en de paarden, ernstige stoornissen en zelfs den dood hadden veroorzaakt. Gemengd met meel zouden zij, in de broodbereiding, bij menschen den dood hebben veroorzaakt.

Deze beweringen moeten worden onderzocht : het staat echter vast, dat talrijke *Senencio*, vooral in de jeugdige planten, allerhande alcaloïden bevatten, waarvan de studie nog niet werd doorgevoerd.

Voor tropisch Afrika — zooals trouwens voor al de gematigde en warme streken der aarde die in hun flora *Senecio* hebben — komt het er op aan, hun nog ingewikkelde systematiek en hun phytochemie te onderzoeken, namelijk bij ons in Katanga, waar deze plantensoort zeer verspreid is en waar de veefokkerij tot een steeds grooter uitbreiding is geroepen. (Zie blz. 317.)

Present-exemplaar.

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de tien volgende afleveringen van het *Bulletin du Musée national d'Histoire naturelle de Paris* neer :

Tome XVI, 1944, n^{rs} 1 tot 6.

Tome XVII, 1945, n^{rs} 1 tot 4.

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

De zitting wordt te 15 u. 30 opgeheven.

Communication administrative.

A Monsieur DE JONGHE,

Le 18 janvier 1946.

Secrétaire général,
Institut Royal Colonial Belge,
Bruxelles.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Je viens vous prier de bien vouloir excuser mon absence à la séance, du 19 courant, de l'Institut Royal Colonial Belge. Mon état de santé ne me permet pas, hélas ! de quitter l'appartement.

Notre section des Sciences médicales et naturelles m'a appelé l'année dernière, en une séance à laquelle je n'ai pu assister, à présider en 1946 ses débats.

C'est la deuxième fois que cet honneur m'échoit et je regrette fort vivement ne pouvoir donner satisfaction au désir formulé par mes Confrères en 1945.

Je n'ai pas eu l'occasion de remercier à cette époque les Collègues de leur attention bienveillante; je le fais un peu tardivement. J'aurais certes, avec plaisir, rempli encore une fois le rôle de directeur qu'il me faut abandonner, ma santé et surtout mon âge exigeant des précautions et ne me permettant plus les fatigues exigées par une présence à nos intéressantes réunions.

C'est avec un très vif regret que je me vois acculé à cette conclusion, car je suis très attaché à notre « Institut Colonial Belge », dont j'avais avant sa constitution fait voir l'importance à certains de nos dirigeants coloniaux de l'époque, tels Émile Tibbaut, membre de la Chambre des Représentants et le comte Hippolyte d'Ursel, sénateur, qui furent parmi les premiers, déjà fort oubliés, à promouvoir le développement agricole de notre colonie.

J'aurais désiré être le 19 janvier des vôtres pour remercier tous ceux qui en 1945 prirent la présidence de nos séances et en particulier le professeur Frateur, qui, malgré des difficultés dans les voyages, fit des efforts pour diriger les séances et pour

faire à l'assemblée générale une communication étendue, dont les auditeurs ont mesuré l'importance générale.

Il m'aurait été très agréable de rappeler devant les Collègues de la section le retour de notre Secrétaire général, M. Ed. De Jonghe, qui a souffert pendant des mois dans son exil, et a bien mérité du pays. En commençant cette année, je suis persuadé que vous serez d'accord avec moi pour lui présenter, outre des vœux de santé, celui de lui voir, comme avant l'année néfaste 1940, consacrer le meilleur de son temps au développement de notre Association, que tous nous voudrions voir de plus en plus florissante et agissante.

J'aurais aussi désiré présenter de chaleureux remerciements et félicitations à M. Devroey, pour les soins assidus qu'il accorde à l'Institut, dans la charge importante qu'il a bien voulu accepter de Secrétaire des séances.

Je ferai tous mes efforts pour continuer durant cet exercice ma collaboration à vos travaux, en faisant parvenir au Bureau, pour les *Bulletins* ou les *Mémoires*, des communications extraites des nombreux dossiers qu'il m'a été possible d'accumuler pendant ma longue carrière.

Mais au moment où je me vois forcé de me retirer, au moins pratiquement, de la direction de vos travaux, je voudrais émettre un vœu, qu'il ne me sera peut-être pas possible de renouveler à la fin de mon mandat : celui de voir le Bureau de la section proposer quelques questions d'intérêt général qui pourraient être présentées en séances, et dont les conclusions pourraient être portées devant les autres classes de l'Institut.

Dans le domaine colonial, de nombreuses questions de ce genre se font jour. Beaucoup d'entre elles sont parfois envisagées par le Département des Colonies. Mais celui-ci n'aurait-il pas intérêt à demander, pour résoudre les questions d'ordre scientifique pur ou appliqué, l'avis de l'Institut, dans lequel il trouverait des compétences, comme il le demande pour d'autres domaines au Conseil Colonial ?

Dans tous les pays les Académies possèdent de telles prérogatives.

Ce n'est pas le moment de suggérer à ceux qui prendront effectivement la direction de vos travaux quelques sujets d'étude; je suis d'ailleurs persuadé que notre Confrère le Professeur Buttgenbach, qui voudra bien me remplacer, trou-

vera mieux que moi des sujets qui mériteraient de fixer votre attention et dont une solution rationnelle serait utile pour le développement économique, intellectuel et moral de la Colonie et de la Mère Patrie.

Transmettez, je vous prie, mon cher Secrétaire général, à mes Collègues, avec mes regrets pour mon absence, mes vœux pour 1946. Que cette année soit favorable à notre Institut.

Bien à vous,

É. DE WILDEMAN.

E. De Wildeman. — A propos de médicaments antilépreux
d'origine végétale.

VI. — **SENECIO L.**

Dans un premier examen de plantes utilisées par des indigènes de diverses régions tropicales pour lutter contre la lèpre, nous avons signalé le *Senecio Kleinia* (L.) Less. des Indes, sans nous appesantir sur les espèces du même genre qui pourraient posséder des propriétés médicinales analogues.

Le genre *Senecio* L., de la famille des Compositacées, est l'un des plus riches en espèces de ce groupe de Phanérogames, tant pour la flore des régions froides et tempérées que pour celle des régions chaudes. Il compte environ 1.500 espèces, en général des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, quelques-unes grimpantes, d'autres arborescentes. Elles sont plus ou moins importantes au point de vue économique, étant les unes légumières pour l'homme, d'autres plus ou moins fortement toxiques. Chez certaines on signale la présence d'alcaloïdes toxiques, chez d'autres il n'y aurait pas trace d'alcaloïde, d'autres enfin seraient utiles pour la guérison de diverses maladies.

Leur emploi a occasionné des maladies graves chez le bétail et chez les chevaux, même mortelles en Afrique et en Amérique, où elles ont attiré l'attention des spécialistes.

Des morts ont été enregistrées chez l'homme par la consommation de certaines de ces plantes en mélange avec d'autres aliments. Le principe toxique, encore mal défini, paraît agir sur le foie.

Les maladies occasionnées par l'ingestion de ces plantes qu'on peut ranger sous le nom de « Séneciose », d'après Douw Steyn, devront être prises en considération par nos médecins et nos vétérinaires congolais en parti-

culier dans la région où la culture des céréales paraît devoir s'étendre et servir à la panification; dans des pays, tel le Katanga, où l'alimentation du bétail paraît être basée sur des prairies améliorées, par l'introduction de plantes étrangères amenant avec elles de mauvaises herbes des cultures, telles des *Senecio*.

Si nous avons cité parmi les plantes antiléprouses le *Senecio Kleinia* (L.) Less., indigène aux Indes d'après Dragendorff, cette espèce serait pour d'autres endémique aux îles Canaries.

Des doutes pourraient donc exister quant aux propriétés de cette espèce.

Des espèces de genres différents ont été rapportées par des auteurs au genre *Senecio*, tel *Cacalia decurrens* (= *Baccharis genistelloides* Pars.) (Pio Correa, Dic. pl. ut. Brasil, I, p. 74); plusieurs espèces de ce genre paraissent aussi actives contre des maladies cutanées.

Il nous a paru intéressant de passer en revue un certain nombre d'espèces de *Senecio* dont plusieurs sont utilisées pour la guérison de plaies et de maladies cutanées; elles peuvent jouir peut-être de propriétés antiléprouses accordées à *Senecio Kleinia* (L.) Less. ?

Des discussions se sont élevées à propos de la « séneciose » du bétail et des chevaux; nous ne voulons pas insister sur les caractères de la maladie et renverrons pour ces questions aux travaux de Clawson, de Kock, Du Toit et Douw Steyn.

Nous passerons très sommairement en revue des espèces de ce genre très polymorphe, largement répandues.

Certains *Senecio* semblent renfermer du latex, dont la constitution n'a pas été étudiée.

Les quelques *Senecio* analysés renfermeraient plusieurs alcaloïdes qui pourraient être une des causes de leur toxicité; la localisation de ces alcaloïdes a été examinée sommairement par Lutz et Goris. On semble conclure d'observations faites en Amérique et en Afrique que les

plantes jeunes, les feuilles en particulier, sont plus toxiques que les plantes âgées.

Les alcaloïdes isolés sont :

- Séneconine, cristallisée, avec sels amorphes;
- Sénecone, amorphe;
- Séneconifoline, cristallisée avec sels cristallisables; par hydrolisation : séneconifoline et acide séneconifolique;
- Séneconifolidine, cristallisée, avec sels cristallisables;
- Fuchsiséneconine, cristallisée, avec sels cristallisés;
- Silvasénecone;
- Jacobine, cristallisée donnant par hydrolyse : rétronecone, acide jaconecique;
- Rétrorsine, cristallisée; par hydrolyse : rétronecone et acide rétronecique;
- Toxisénecone ?

Cette variété dans les substances extraites de ces plantes démontre la grande complexité de leur constitution chimique.

Aussi ne pourrait-on assez conseiller à divers points de vue l'étude chimique de ces végétaux; elle démontrerait sans doute que plusieurs de ces substances sont de constitution chimique analogue ou qu'elles sont des stades de transformations en rapport avec les conditions biologiques de la plante ou le milieu, ou dépendant des méthodes d'extraction, qui entament naturellement la nature chimique des substances incluses dans le protoplasme des cellules végétales.

L'étude approfondie de ces plantes mérite d'être faite au Congo, non seulement au point de vue de leur constitution chimique, mais aussi au point de vue de leur action sur les animaux et sur l'homme. Elle mériterait aussi de l'être au point de vue de la morphologie, car la connaissance des espèces indigènes ou parfois introduites au Congo est loin d'être arrivée à un stade définitif.

Les *Senecio* sont souvent introduits avec les cultures; ce sont fréquemment des plantes très répandues, voire devenues ubiquistes; leurs méthodes de reproduction ou de multiplication ne sont guère connues; les uns se repro-

duiraient facilement par graines, les autres par bourgeonnements; ces modes de multiplication influencent sans doute la constitution chimique et par conséquent la comestibilité comme légume, la toxicité, les propriétés médicinales.

Nous n'avons, dans le relevé ci-après, pu être complet ni reprendre toute la littérature; nous renvoyons à des travaux d'ensemble dans lesquels on trouvera d'autres citations; elles permettront en général de remonter aux sources, souvent, malheureusement difficiles à consulter.

Senecio abyssinicus *Sch.-Bip.* — Afrique.

Au Congo belge les feuilles sont considérées comme cicatrisantes pour les plaies et utiles contre des maux d'yeux.

DALZIEL, *Us. pl. West trop. Africa*, 1937, p. 420; STANER et BOUTIQUE, *Pl. méd. congol.*, 1937, p. 211.

Senecio acanthifolius *Kost.* — Orient, Égypte.

Serait synonyme de *S. Cineraria* DC. de la région méditerranéenne.

Les feuilles et les fleurs sont conseillées contre les maladies des organes génitaux femelles.

DRAGENDORFF, *Heilpflanzen*, p. 682.

Senecio adonidifolius *Lois.* — Europe.

Ne renfermerait pas, d'après Lutz, d'alcaloïde.

C. WEHMER, *Pflanzenst.*, 1931, p. 1252; DRAGENDORFF, *loc. cit.*, p. 682; A. GORIS, *Localisation et rôle des alcaloïdes*, 1914, p. 155.

Senecio Ambavilla *Pers.*; *Hubertia Ambavilla* Bory. —

Bourbon, Maurice.

Cette plante, relevée par le D^r Daruty parmi les plantes médicinales de l'île Maurice, est dite : dépurative, diurétique, utile contre les rhumatismes, goutte, Tambavé ou

maladie des enfants? Elle a aussi été considérée comme antisyphilitique, comme les racines de *S. Doronicum* L.

CL. DARUTY, Pl. médic. île Maurice, 1896, p. 111; DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

Senecio angustifolius Willd. — Afrique australe.

D'après Douw Steyn, cette plante pourrait causer une maladie caractérisée par un tremblement chez les chevaux.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, Medic. and pois. pl. S. Africa, 1932, p. 207.

Senecio Anteuphorbium Sch.-Bip. — Abyssinie, Afrique australe.

Renfermerait de l'inuline; est dite mucilagineuse et démulcente. Serait un antidote contre les *Euphorbia* toxiques.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio appendiculatus Sch.-Bip. — Iles Canaries, Maurice?

Le Bois de chèvres serait, aux dires du D^r Daruty : dépuratif, rafraîchissant, pectoral et employé contre : toux, dysenterie, coliques et, en bains, contre les éruptions cutanées.

Burkill a rappelé qu'un *Senecio* appelé *S. appendiculatus* serait, dans les Straits, utilisé sous forme de décoction des racines et des feuilles contre les fièvres; les feuilles contusées seraient appliquées sur des abcès ou autres maladies cutanées. Mais il pourrait y avoir erreur de définition.

CL. DARUTY, loc. cit., 1886, p. XI; BURKILL, Dict. économ. prod. Malay Penins., II, 1935, p. 1993.

Senecio articulatus Sch.-Bip. — Afrique australe.

Renfermerait de l'inuline.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio asperulus DC. — Afrique australe.

Administré aux chevaux contre les refroidissements; une décoction utilisée en lotions contre les douleurs dans les pieds et les membres.

La plante serait utilisée en bain pour écarter les mauvais rêves chez les enfants.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, Medic. and pois. pl. S. Africa, 1932, p. 206.

Senecio aureus L. — Amérique boréale.

Cette espèce se présenterait sous des formes différentes; certaines ont été considérées par des auteurs comme espèce, d'autres comme simples variétés. N. Britton, dans sa « Flore du Nord de l'Amérique », y rapporte :

S. aureus var. *pauciflorus* (Pursh) Britton;
— — var. *gracilis* (Pursh) Britton.

Renfermerait, d'après Manske, des traces d'alcaloïde seulement.

Utilisé pour régulariser les fonctions des organes de la femme, surtout par les homéopathes. En Amérique du Nord la plante est considérée comme hémostatique dans des cas d'hémorragies capillaires.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; P. MADAUS, Lehrb. biol. Heilmit., Abt. I, Bd III, 1938, p. 2529; SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, p. 753.

Senecio Balsamitae Mühlb.; *S. aureus* var. *Balsamitae* Torr. et Gray. — Amérique du Nord.

Partagerait les propriétés du *S. aureus* L., dont il serait, pour certains auteurs, synonyme.

DRAGENDORFF, Heilpflanzen, p. 681.

Senecio Biafrae Oliv. et Hiern. — Afrique tropicale.

Plantes à feuilles grasses, utilisées en légume, probablement sous diverses variétés. Les feuilles sont appliquées

sur blessures et coupures, ou sous forme de décoction ou d'infusion.

DALZIEL, Us. pl. West trop. Africa, 1937, p. 420; WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 206.

Senecio Bojeri DC.; *S. subscandens* Hochst. — Afrique tropicale, Madagascar, Comores.

En Afrique orientale les feuilles sont utilisées contre : maux de ventre, convulsions, fièvres, maux de dents et même contre le cancer.

STANER et BOUTIQUE, Pl. médic. congol., p. 211.

Senecio bonariense Hook. et Arn. — Argentine.

Le Prof^r Dominguez signale la présence ou l'absence dans les feuilles :

Hétéroside cyanhydrique	0
Alcaloïdes	présents
Oxydases	présentes
Péroxydases	0

J. A. DOMINGUEZ, Contrib. mater. medic. Argentina, Buenos-Aires, 1928, p. 201.

Senecio brachypodus DC. — Afrique australe.

La racine est un remède des Swazis, des Shaangaans, contre la syphilis; les Sutos prennent une infusion de cette plante contre : troubles respiratoires, refroidissements, etc.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio brasiliensis Less. — Argentine, Brésil.

Le Prof^r Dominguez signale dans les rameaux et les feuilles :

Hétéroside cyanhydrique	0
Alcaloïdes	traces
Oxydases	présentes
Péroxydases	0
Huile essentielle	présente

J. A. DOMINGUEZ, loc. cit., 1928, p. 201.

Senecio bupleuroides DC. — Afrique tropicale et australe.

On a utilisé cette plante contre des troubles dans le fonctionnement des organes de la poitrine.

Par un essai d'alimentation des moutons on semblerait avoir démontré que son action nocive est nulle.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio Burchellii DC. — Répandu en Afrique méridionale.

Cette plante herbacée est signalée comme toxique pour les bœufs, le cheval et même l'homme. Les maladies ont été étudiées dans le Sud de l'Afrique; mais leur gravité a paru à certains éleveurs très discutable. Cependant, dans des districts du Sud africain, des observations et des expériences sur : rats, lapins, etc., ont fait voir que des intoxications peuvent être produites par cette plante de même que par le *S. ilicifolius* Thunb., que nous citons ci-après.

Des empoisonnements (« séneciose ») chez l'homme semblent avoir été produits par le mélange de cette plante, qui est une mauvaise herbe des cultures, à des aliments, en particulier le pain chez les classes pauvres.

Douw Steyn a insisté sur ces empoisonnements et nous n'y reviendrons pas. Les expériences et les enquêtes établies depuis 1918 nous paraissent suffisantes pour prouver que les empoisonnements par du pain, relevés dans les provinces de Riversdale, George, Mossel Bay, sont dus aux Sénéçons et que cette « séneciose » peut être combattue par la purification des farines et peut-être par une cuisson rationnelle du pain.

Peut-être le *S. Burchellii* n'est-elle pas la seule espèce capable de produire des empoisonnements chez l'homme et chez les animaux nourris au pain.

Le principe actif de cette plante n'a pas été déterminé; il paraît surtout agir sur le foie.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., pp. 200, 205; DOUW STEYN, The toxicology of plants of S. Africa, 1934, pp. 439-442.

Senecio canicida Moç. — Mexique.

La plante est connue au Mexique, où elle est employée contre les affections cutanées, abcès, etc., et appliquée sur les ulcères de la gorge; elle serait sudorifique.

Le principe actif se localiserait surtout dans les racines, moins dans les feuilles; il est toxique surtout par injection. On l'a considéré comme excitant des muscles de l'intestin et de la vessie.

La plante provoque la mort par arrêt de la respiration et convulsions et rappellerait, pour certains, l'action de la quinine; pour d'autres le principe actif serait tétanisant. Elle serait toxique pour les chiens, perroquets, provoquant des convulsions tétaniques, qui seraient dues à de l'acide sénecionique.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 581; CHRISTY, New and commercial drugs, n° 11, 1889, pp. 37 et 43; C. WEHMER, Pflanzenst., ed. II, 1931, p. 1252.

Senecio cervariifolius Sch.-Bip. — Mexique.

Le rhizome renferme une substance alcaloïdique toxique, comme chez *S. toluccanus* DC. et *S. Grayanus* Hemsl.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252; DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

Senecio Cineraria DC.; *Cineraria maritima* L. — Europe méditerranéenne, Amérique du Nord.

La plante feuillée renferme l'alcaloïde « sénecionine » et de la « sénecine »; la graine contiendrait une lipase.

Le suc de la plante a été conseillé contre les maux d'yeux et comme emménagogue.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; R. SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, p. 799; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252; A. GORIS, loc. cit., p. 155.

Senecio concolor DC.

La feuille est, en emplâtre, utilisée par les indigènes en plusieurs régions pour guérir : coupures, blessures et gonflements des membres; parfois la décoction des feuilles sert aux mêmes usages.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio congolensis De Wild. — Congo belge.

Plantes à feuilles comestibles.

DE WILDEMAN, Alimentation végétale de l'indigène du Congo belge, 1934, p. 232.

Senecio coronatus Harv.; *S. lasiorhizus* DC. — Afrique australe.

La décoction de la plante est, pour les Xosas, purgative. Ce *Senecio* est aussi, dans certaines régions, considéré comme émétique et est parfois mélangé au tabac.

La décoction de la racine aurait occasionné des malaises sérieux chez une femme.

D'après un chimiste du Gouvernement du Sud africain un résidu alcaloïde isolé de la racine serait sans effet sur le cochon d'Inde.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 205.

Senecio cruentus DC. — Iles Canaries.

Renferme de l'inuline.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio deltoideus Less. — Afrique australe.

Une pâte faite avec les feuilles sert contre les maux d'yeux.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio densiflorus Wall. — Indes anglaises, Himalaya.

Dans la région de Hazara, les indigènes utilisent les feuilles en application sur : abcès, etc.

WATT, Dict. Prod. India, VI, II, 1893, p. 500.

Senecio Doria L. — Europe méridionale, Orient.

Renfermerait de l'inuline.

En application sur abcès et blessures.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio Doronicum L. — Europe méridionale.

Les fleurs seraient antiasthmatiques; les racines anti-syphilitiques, comme chez *S. Ambavilla* Pers.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio Dregeanus DC.

— — var. **discoideus**. — Afrique australe.

La décoction de la racine est pour les Sutos un émétique, contre les rhumes de poitrine, et un remède contre la rage.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio erectitoides Baker. — Madagascar.

Cette plante est employée contre la syphilis tertiaire, les excoriations, les plaies : faire bouillir le suc de la plante avec d'autres, mélanger des cendres de cheveux et appliquer sur les plaies.

A été également signalée comme remède contre : asthme, phtisie, rougeole.

HECKEL, in Ann. Inst. Col. Marseille, sér. 2, VIII, 1910, p. 139.

Senecio erubescens Eaton. — Afrique australe.

La décoction des racines est prise par les Sutos contre les nausées et les fièvres rhumatismales. Ils mélangent aussi les feuilles avec celles du tabac.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio erucaefolius L. — Europe, Asie boréale.

Renferme un alcaloïde qui serait en proportion plus forte que dans *S. vulgaris* L. et localisé dans les tiges : écorce, liber et moelle.

Dans le Sud de la Russie, un onguent à base de ce *Senecio* est utilisé pour guérir : panaris, etc.

Senecio ficoides Sch.-Bip.; *Kleinia ficoides* Harv. —
Afrique australe.

Renferme de l'inuline. Tiges et feuilles comestibles.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio Fremontii Torr. et Gray. — Amérique boréale.

Cette espèce cause aux États-Unis, chez les chevaux, une maladie analogue à la « dunsiekte », produite en Afrique du Sud par divers *Senecio*.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio Fuchsii Gmel. — Europe.

La plante a été conseillée contre certaines maladies des organes de la femme.

En 1924, Müller, dans « Heil und Gewürzpflanzen », a signalé la présence de fuchsisénecionine, alcaloïde partiellement cristallisable, amer, à sels cristallisables sans action, et une autre base non définie.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, pp. 752, 795; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252.

Senecio Gerardi Harv. — Afrique australe.

Serait émétique et antibilieux.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio gracilis Pursh; *S. aureus* var. *gracilis* (Pursh)
Britt. — Amérique du Nord.

Se rapproche, comme nous l'avons vu, du *S. aureus* L., dont il constituerait une variété d'après N. Britton. Posséderait, pour certains auteurs, les propriétés du *S. Jacobaea* L. et probablement celles du *S. aureus* L.

P. MADAUS, Lehrb. biol. Heilmittel, Abt. I, Bd III, 1938, p. 2530.

Senecio Grayanus Hemsl.; *Cacalia decomposita* A. Gray.
— Mexique.

Renfermerait dans le rhizome, comme les *S. toluccanus* DC. et *S. cervariifolius* Hemsl., une substance alcaloïdique toxique, agissant chez l'homme comme émétocathartique; comme cardiaque chez la grenouille.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; C. WEHMER, loc. cit., p. 1252.

Senecio halimifolius L. — Sud de l'Afrique.

La plante serait toxique pour le lapin, diminuerait la respiration; le principe actif n'a pas été spécifié.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 442.

Senecio Haworthii Sch.-Bip.; *Kleinia repens* Haw.; *Cacalia repens* L.; *Kleinia Haworthii* DC. — Cap de Bonne-Espérance.

Renfermerait de l'inuline.

La plante serait utilisée contre les maladies de poitrine.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio ilicifolius L. (= *S. ilicifolius* Thunb.) — Afrique du Sud.

Cette espèce herbacée, parfois ligneuse, atteignant 2 m de hauteur, mauvaise herbe des cultures, aurait occasionné des empoisonnements chez l'homme dans le district de Riversdale.

Expérimentalement chez le lapin, le chien, le cochon d'Inde, le rat, on peut obtenir les symptômes d'empoisonnement de la « séneciose ».

DOUW STEYN, loc. cit., 1934, pp. 443-446.

Senecio indicus Backer; *Notonia grandiflora* DC. — Indes anglaises, Indes néerlandaises.

Les indigènes de Java cultiveraient cette plante; les feuilles seraient utilisées pour faire mûrir les anthrax.

HEYNE, Nutt. pl. Nederl. Indie, II, 1927, p. 1443.

Senecio integerrimus Nutt. — Etats-Unis (Utah).

Cette plante est, d'après les expériences conduites à la station expérimentale de Salinas, toxique pour le bétail et les chevaux; mais dans les conditions normales, vu leur nombre réduit dans les pâturages et leur apparition quand d'autres aliments existent en quantité, les accidents qu'elle peut causer sont faibles.

A. CLAWSON, The American groundsels species of *Senecio* as Stock Poisoning plants. Veterinary medic., vol. XXVIII, n° 3, Marsh 1933, Chicago (tiré à part, p. 2).

Senecio isatideus DC. — Sud de l'Afrique.

D'après Douw Steyn, la plante, de principe toxique inconnu, est fatale pour les moutons; plus toxique dans le stade florifère que dans la phase fructifère, elle ne perdrait pas ces propriétés par la dessiccation. Des expériences de Douw Steyn ont montré les symptômes de l'empoisonnement « séneciose » et, entre autres : respiration accélérée, battements accélérés du cœur, faible et légère jaunisse; en cessant l'alimentation qui contient cette plante, l'animal revient à la santé.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, pp. 446-448.

Senecio Jacobaea L. — Europe, Asie boréale, Afrique, Amérique du Nord.

En Amérique elle est considérée comme introduite d'Europe? Elle fut officinale et encore employée en médecine locale.

Cette plante a été signalée comme toxique pour le bétail. En 1906, W. H. Pettrick paraît avoir démontré une action nocive au Canada. Il semble, pour des auteurs, que cette plante est consommée, dans beaucoup de régions, sans causer le moindre accident dans l'élevage. Pour admettre cette conclusion il faudrait garantir que les plantes de ces diverses régions sont spécifiquement identiques et n'ont pas une constitution chimique différente. Chez ce *Senecio*, l'âge de la plante aurait son

influence; elle serait avant floraison plus toxique qu'après fructification.

Plante assez variable, ses feuilles sont signalées, depuis le Moyen-Age, comme toniques, calmant la toux, les maladies des organes urinaires, les crampes, l'aménorrhée, l'hémoptisie, l'épistaxis et autres flux de sang, utérins, etc. La plante aurait été employée avec succès contre l'hystérie. Des patientes guéries de cette maladie virent, sous l'action de la poudre de ce *Senecio*, réapparaître régulièrement la menstruation.

Ces *Senecio* sont considérés comme guérissant les abcès de tous genres y compris ceux des seins et des organes génitaux, les ulcères, etc.

H. Leclercq regarde ce *Senecio* comme emménagogue, favorable pour régler la menstruation, utile contre les maladies du foie et de l'estomac, pour calmer la dysménorrhée.

En usage externe la plante est démulcente et favorise la cicatrisation.

Manske, en 1931, isola la Jacobine cristallisable, s'hydrolisant en rétronécine et acide rétronécique ou jéconécique; mais pas de rétrorsine.

Dans les racines il existerait de la séneçonine, comme dans le *S. vulgaris* L.

En Amérique du Nord, 9 kg de substance sèche avaient donné 4.5 gr d'alcaloïde; celui-ci donc en plus forte proportion que dans le *S. vulgaris*. On a relevé parmi les constituants chimiques de l'herbe : cire, carotène, résine, saccharose, flavone, tanin, substance amère, mucilage.

R. SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, pp. 752, 798, 799; DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; W. H. PETTRICK, The Picton Cattle disease. The Canadian veterinary record, vol. 2, n° 3, pp. 13-16; A. B. CLAWSON, The American groundsels species of *Senecio* as Stock Poisoning plants. Veterinary medec., vol. XXVII, n° 3, 1933, Chicago (tiré à part, p. 2); DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 454; FELTGEN, Heilpflanzen Luxemb. Lande, 1903, p. 186; P. MADAUS, Lehrb. biol. Heilmitt., Abt. I, Bd III, 1938, pp. 2524-2530; WAIT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1931, p. 1252; A. GORIS, loc. cit., p. 155; E. PERROT, Mat. prem. us. règne végétal, II, 1943-1944, p. 2234

Senecio Jacquemontianus Benth. — Indes anglaises, Himalaya occidental.

La racine serait utilisée en médecine indigène; elle serait employée pour sophistiquer le *Saussurea Lappa*. C. B. Clarke et posséderait peut-être les mêmes propriétés : aphrodisiaque, tonique, contre asthme fiévreux, dysenterie, rhumatisme, mais surtout contre les maladies cutanées, ulcères, etc., qu'elle stimulerait pour la guérison.

WATT, Dict. prod. India, VI, II, 1893, p. 501.

Senecio Kaempferi DC.; *Ligularia Kaempferi* Sieb. et Zucc. — Japon.

Le rhizome renfermerait : inuline et acide sénecique, qui serait β acide diméthylacrylique, isomère avec l'acide tiglinique.

Il serait épipastique.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1251.

Senecio Kleinia (L.) Less.; Nob. I, p. 272; *Cacalia Kleinia* L. — Indes, îles Canaries.

A été signalé comme remède contre les affections léprotiques et comme antirhumatismal.

DRAGENDORFF, Heipflanzen, p. 682.

Senecio latifolius DC.; *S. barbellatus* DC. — Afrique australe.

Serait admis, comme différent, sous le nom de *S. barbellatus* par certains auteurs.

Plante toxique pour les bœufs et les chevaux, par la sénecifoline, donnant par hydrolyse sénecifoline et acide sénecifolique et la sénecifolidine.

Le *S. latifolius* DC. serait plus toxique avant la floraison, renfermant 1.2 % d'alcaloïde, après floraison 0.49 %.

D'après des données de Watt et Breyer-Brandwyck, le

S. latifolius des anciens auteurs, auquel on a accordé ces propriétés, pourrait être aussi *S. barbellatus* DC., *S. retrorsus* DC., car le véritable *S. latifolius* serait localisé dans les districts côtiers et n'a peut-être jamais été expérimenté.

Au Cap on détermina 1.72 % d'alcaloïde dans la plante sèche avant floraison, 0.72 % dans la plante mûre. Les alcaloïdes ont été dénommés « sénecifoline » cristallisable et « sénecifolidine » cristallisable. La sénecifolidine donne par hydrolyse sénecifolidine et acide sénecifolique.

Ces deux alcaloïdes sont amers et, en cas d'empoisonnement chronique, leur action se marque par des troubles du foie.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, pp. 200-201; SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, p. 752.

Senecio longilobus Benth.; *S. Douglasii* DC. — Californie.

Cette espèce rapportée au *S. Douglasii* DC. serait, d'après A. Clawson, une des plus toxiques du genre et une source de danger pour le bétail, les chevaux et les moutons en pâture.

Un taureau mourut par l'ingestion de 1 % de son poids de feuilles, un cheval 2 %, un mouton 2.5 %. Recevant tous les jours dans son alimentation ce *Senecio*, un taureau mourut en 68 jours, ayant consommé 32.2 % de son poids de *Senecio*; un cheval en 19 jours, en ayant mangé 14.8 %, et le mouton en 20 jours, après consommation de 20 %. Les feuilles jeunes sont plus toxiques que les feuilles adultes, ce qui a été également signalé pour les *Senecio* toxiques de l'Afrique du Sud par De Kock, du Toit et Steyn.

A. CLAWSON, The American groundsel species of *Senecio* as Stock Poisoning plants. Veterinary medec., vol. XXVIII, n° 3, Marsh 1933 (tiré à part, p. 3).

Senecio macrocephalus DC.

— — var. **hirsutissimus**. — Afrique australe.

Utilisé pour combattre les coliques.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio maranguensis O. Hoffm. — Afrique tropicale orientale.

Entre, dans la région de la base du Ruwenzori, d'après H. Humbert, dans la préparation d'un remède contre le Pian.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., p. 211.

Senecio mendocinus Phil. — Argentine, Chili.

Le Prof^r Dominguez signale pour cette espèce :

Hétéroside cyanhydrique	0
Saponine	0
Alcaloïdes	0
Matières colorantes dans les fleurs.		

J. A. DOMINGUEZ, Contrib. mater. medic. Argentina, Buenos-Aires, 1928, p. 201.

Senecio microdontus Baker. — Madagascar.

Herbe appliquée sur les crevasses des pieds et sur plaies après passage au feu.

HECKEL, in Ann. Mus. col. Marseille, VIII, 1910, p. 126.

Senecio miniatus (Welw.) Staner. — Afrique tropicale.

Les feuilles sont utilisées pour cicatriser plaies et blessures (Albertville). La plante serait mucilagineuse.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., p. 212.

Senecio myriocephalus Sch.-Bip. — Abyssinie.

En Abyssinie les femmes fabriquent avec les sommets fleuris de cette plante une pommade dont elles enduisent la tête des nouveau-nés, pour faire pousser les cheveux.

F. CORTESI, Piante offic. delle Col. ital. d'Africa. Rassegne econ. delle Col., 1936, XIV, n° 1-2, p. 47.

Senecio nemorensis L. — Europe australe, Asie boréale.

A été conseillé dans certaines maladies des organes de la femme.

Renfermerait de l'inuline.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio nigrescens Hook. et Arn.; *S. chamaedrifolius* Less. — Chili.

Serait conseillé contre les fièvres intermittentes.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

Senecio obovatus Mühlb. — Amérique boréale.

Partagerait les propriétés du *S. aureus* L., auquel il est rapporté par des auteurs.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

Senecio odorus Sch.-Bip.; *Cacalia odora* Forsk.; *Kleinia odora* DC. — Arabie.

Fumigation désinfectante, diurétique.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio orbicularis Sond. — Afrique australe.

La décoction des racines est utilisée comme fébrifuge par les Zoulous; ils utilisent la plante en fomentations contre le gonflement des membres chez les animaux.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 206.

Senecio othonnaeflorus DC. — Afrique australe.

Cette plante serait émétique; on l'a supposée capable de produire de la tympanite. Des essais d'alimentation avec cette espèce ont donné des résultats négatifs.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 206.

Senecio paludosus L.; *Cineraria paludosa* L. — Europe, Asie.

A été conseillé en onguent contre les panaris, dans le Sud de la Russie.

Renfermerait un alcaloïde en proportion plus forte que chez *S. vulgaris* L.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252; DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; A. GORIS, loc. cit., 1914, p. 155.

Senecio pendulus Sch.-Bip.; *Kleinia pendula* DC.; *Cacalia pendula* Forsk. — Arabie.

Le suc de la plante, instillé en gouttes, contre les maux d'oreilles.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio Petasitis DC. — Amérique australe.

Renfermerait de l'inuline.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253.

Senecio pinnatus Poir. — Argentine.

Le Prof^r Dominguez, dans la plante florifère, donne :

Hétéroside cyanhydrique	0
Alcaloïdes	0
Oxydases	présentes
Péroxydases	0

DOMINGUEZ, loc. cit.

Senecio pteroneurus Sch.-Bip.; *Kleinia pteroneura* DC. — Maroc.

Plante antirhumatismale.

DRAGENDORFF, Heilpflanzen, p. 682.

Senecio pterophorus DC. — Sud africain.

L'alimentation par cette espèce, dont le principe toxique n'est pas défini, produit chez les animaux des effets semblables à ceux du *S. rigidus* L.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 205; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 449.

Senecio pubigerus L. — Cap de Bonne-Espérance.

Plante herbacée, mauvaise herbe des cultures, à prin-

cipe toxique indéfini, produirait de la « séneciose » chez les lapins, avec troubles respiratoires et cardiaques.

D'après Steyn la plante pourrait causer une cirrhose du foie chez l'âne.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 449.

Senecio quinquelobus DC. — Afrique australe.

Une infusion de la plante est, pour les Zoulous, active contre l'influenza.

Dans le Kanawa, les graines seraient utilisées en médecine indigène contre les coliques.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207; WATT, Dict., VI, II, 1893, p. 501.

Senecio retrorsus DC.; *S. barbellatus* DC. (*S. latifolius* var. *barbellatus*). — Afrique australe.

Cette plante, peut-être celle que nous avons relevée comme *S. latifolius* DC., est reconnue comme très toxique et serait une des plantes causes de maladies chez les bœufs et les chevaux, provoquant, entre autres, une cirrhose du foie.

Elle renferme dans les feuilles et les tiges, d'après Manske (1932) : rétrorsine cristallisable à la dose d'environ 1.3 %, donnant par hydrolyse : rétronecine et acide rétronecique.

En 1909, Watt aurait d'un *S. latifolius* isolé les deux alcaloïdes : sénecifoline et sénecifolidine; avant la floraison la plante contenait 1.72 % d'alcaloïde total, après floraison 0.76 % seulement.

D'après les recherches de Cushny, en 1911, la sénecifoline serait légèrement toxique; elle agirait sur l'intestin comme le calomel, la résine de jalap, le cascara, favorisant la perméabilité du canal alimentaire et augmentant la toxicité de la plante quand elle est mangée.

Ce *S. latifolius* renfermerait dans les feuilles et le sommet fleuri environ 2.4 % de saponine qui pourrait intervenir dans l'empoisonnement.

A propos de ce *S. retrorsus*, que des auteurs ont donc considéré comme se rattachant aux *S. latifolius* DC. et *S. barbellatus* DC., ce dernier ayant été, d'après Smith, dans ses études de 1895 sur les matières médicales du Sud africain, utilisé par ses feuilles pour la constitution de pâtes pour guérir brûlures et plaies.

Douw Steyn a cherché à démontrer qu'au point de vue de leurs propriétés il y aurait avantage à séparer :

S. latifolius DC.,

S. retrorsus DC.,

S. barbellatus DC.,

qui se différencieraient, entre autres, par leur distribution géographique, la première localisée dans les régions côtières, la deuxième abondante dans le Griqualand et dans le district de Molteno.

Pour Douw Steyn, les *S. latifolius* et *retrorsus* seraient de nature assez semblable.

Pour l'action et la toxicité de cette rétrorsine, sur lesquelles nous ne voulons pas insister ici, nous renverrons au travail de K. K. Chen, A. L. Chen et Ch. L. Rose (*Journ. de Pharmac. expér. Thér.*, 1935, 54, pp. 299-305; *Bull. Sc. pharmac.*, Paris, XLV, 1935, p. 240), qui ont expérimenté sur : grenouilles, souris, cobayes, lapins.

Il y aurait, comme on le voit par ces données sommaires, pour l'examen desquelles il faut se référer aux recherches de l'Institut d'Onderstepoort, des différences dans la constitution chimique de ces formes de *Senecio*, appartenant peut-être à un même type spécifique. Il serait nécessaire de reprendre des expériences afin de rechercher si la nature des principes alcaloïdiques, leur action sur les animaux est due à cette différence, ou si

celle-ci dépend de la plante type et des conditions du milieu de sa croissance.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 204; SEKA, in KLEIN Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, pp. 753, 798; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, pp. 449-456.

Senecio rhyncholaenus DC. — Afrique du Sud.

Les Sutos fument les feuilles, inhalant les fumées pour guérir les refroidissements.

La décoction de la racine bue guérirait les coliques; les cendres insérées dans des incisions faites dans la plante des pieds guérissent la tendance aux gerçures.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio Riddellii Torr. et Gray; *S. Douglasii* DC. — Californie.

Plante toxique pour le bétail, causant la maladie dite « Walking disease » dans le Nebraska Nord.

L. R. VAN ES, L. CANTIVELL, H. M. MARTIN et J. KRAMER, On the nature and cause of « Walking disease » of Northwestern Nebraska. Nebraska Agric. Experim. Station Research Bull., 43, 1929; A. CLAWSON, The American groundsel species of *Senecio*, loc. cit., p. 3.

Senecio rigidus L. — Afrique méridionale.

Plante constituant une mauvaise herbe des cultures; son principe toxique n'est pas défini. Elle provoque chez les animaux qui la consomment un ralentissement de la respiration, de la faiblesse, de l'agitation, par exemple chez le lapin.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 205; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 450.

Senecio rubens Jacq.; *Gynura cernua* Benth. — Afrique tropicale, Madagascar, îles Mascareignes.

Utilisé au Congo, soit contre les maux de tête, soit contre les orchites. Se rangerait dans le genre *Gynura*.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., p. 212.

Senecio ruwenzoriensis *S. Moore.* — Afrique tropicale.

Au Congo belge (Kivu) on s'en servirait pour réduire l'enflure des membres.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., p. 212.

Senecio sagittatus *Sch.-Bip.*; *Cacalia hastata* L. — Pérou.

Relevé au Pérou comme plante médicinale indigène.

Le *S. sagittatus* est signalé comme appartenant à la flore de la Russie et de l'Asie orientale. Il s'agit peut-être du *S. sagittifolius* Baker signalé d'abord en Argentine.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio sarcobasis *Boj.*; *Gynura crepidioides* Benth.; *S. sarcobasis* DC. — Afrique tropicale, Madagascar, îles Mascareignes.

Rattaché actuellement en général au genre *Gynura*.

Infusion des feuilles contre la gale et pour la cicatrisation des blessures, plaies, brûlures.

Il a été signalé aussi comme guérissant : maux d'estomac, catarrhes et facilitant les accouchements.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., 1937, p. 212.

Senecio saracenicus L.; *Jacobaea saracenicica* Moench. — Europe, Asie.

Feuilles considérées comme vulnéraires, pour guérir les blessures.

On l'a utilisée comme diurétique.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; FELTGEN, *Einh. Heilpflanzen Lux. Lan.*, 1903, p. 286.

Senecio scleratus *Schweikert.* — Transvaal.

Plante toxique au moins pour le mouton; son principe actif n'a pas été défini.

DOUW STEYN, loc. cit., 1934, p. 451.

Senecio Serra *Sond.* — Afrique australe.

Dans le Sud de l'Afrique certaines tribus emploient la décoction des racines contre les palpitations du cœur et la phthisie; d'autres contre les refroidissements et la mauvaise respiration.

WATT et BEYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio serratuloides *DC.* — Afrique australe.

Médicinal et toxique. La décoction des feuilles purifierait le sang dans le cas d'éruptions cutanées, telle la syphilis. Les feuilles ou les racines pulvérisées sur : blessures, brûlures favorisent la cicatrisation. Un médicament composé de cette plante et d'une Combrétacée est utilisé par les Zoulous contre les gonflements et les maux dans les membres.

Utilisée comme purgatif; en dose trop forte, cette plante a causé la mort d'une femme; les symptômes furent ceux d'un poison irritant.

We a extrait de la plante une huile de couleur orange et une substance extractive verte. La substance huileuse et l'autre matière ont causé des troubles chez un chat, en particulier de la salivation, et agi comme purgatif.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 205.

Senecio serratus *Sond.*; *S. leontodontis* *DC.* — Afrique australe.

Une décoction de la plante est employée, en usage externe, par les Sutos chez des personnes qui souffrent de tumeurs internes et dont les membres sont gonflés.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio sonchifolius *Moench*; *Emilia sonchifolia* *DC.* — Indes néerlandaises, Afrique tropicale, Asie tropicale.

Cette plante, que Rumphius avait signalée sous le nom de *Sonchus Amboinicus*, déjà parfois cultivée comme

légume par les indigènes, a été employée en médecine, en particulier la forme sauvage.

Les racines pulvérisées avec celles de *Corypha Utan* Lam., en usage interne, sont antidiarrhéiques et hémostatiques.

Les feuilles en pâte avec du sucre brun sont placées sur le poignet pour calmer les fièvres. Dans la région de Macassar les indigènes enduisent les goitres avec les herbes contusées, mélangées à d'autres ingrédients.

Le suc des feuilles est employé contre les maux d'yeux et M^{me} Kloppenburg-Versteeg cite encore l'emploi de cette plante dans d'autres usages médicaux locaux.

HEYNE, Nutt. pl. Nederl. Indie, II, 1927, p. 1445.

Senecio spartioides Torr. et Gray; *S. Douglasii* DC. — Californie.

Dans la nature on n'a pas pu certifier d'empoisonnement par cette plante, mais expérimentalement elle a été reconnue toxique.

Le *S. Douglasii* DC. serait, d'après certains, à rapporter au *S. Riddellii* Torr. et Gray (V. supr.).

A. CLAWSON, loc. cit., p. 4.

Senecio speciosus Wild. — Afrique australe.

Les Zoulous utilisent la décoction des feuilles contre la pleurésie et les maladies de poitrine; les cendres de la plante sont parfois introduites dans des incisions pratiquées dans la peau dans le côté.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio Stuhlmannii Klatt. — Afrique tropicale orientale.

Feuilles vulnéraires dans la région d'Albertville.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., 1937, p. 213.

Senecio subcoriaceus Schlecht. — Afrique australe.

La plante est médicinale chez les Sutos.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio succulentus DC.; *Kleinia repens* Harv. — Afrique australe.

Tiges et feuilles comestibles.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio sylvaticus L. — Europe, Asie boréale.

D'après A. Müller, qui en 1924 isola la « silvasénecine » de la plante entière, l'alcaloïde purifié serait inactif physiologiquement, tandis que le produit brut est actif. L'alcaloïde serait en faible pourcentage, nul dans les racines, localisé surtout dans les cellules externes du parenchyme cortical.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., IV, I, III, pp. 752, 799; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1253; A. GORIS, loc. cit., p. 155.

Senecio tamoides DC. — Afrique australe.

Les Zoulous font entrer cette plante dans un médicament composé contre l'anthrax.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio tanacetoides Sond. — Afrique australe.

Les Sutos utilisent la plante pour arrêter les saignements de nez.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 206.

Senecio tenuifolius Burm. — Indes anglaises, Indes néerlandaises.

Plante sacrée au Lahoul, considérée au Kashmir comme médicinale.

WATT, Dict., VI, II, 1893, p. 501.

Senecio thapsoides DC.; *Inula candida* Cass. — Grèce.

Serait utilisé comme succédané du *Glycyrrhiza*.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682.

Senecio toluccanus DC. — Mexique.

On a signalé, d'après Maisch, la présence d'un alcaloïde toxique : toxisénecine, mais sa présence est mise en doute.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252.

Senecio umbrosus Waldst. et Kitaib. — Hongrie.

Renfermerait de l'inuline.

C. WEHMER, loc. cit., p. 1253.

Senecio undulatus Thunb. — Réunion, Afrique australe.

On a signalé l'utilisation de cette plante contre des maladies des organes sexuels de la femme.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

Senecio venosus Harv. — Afrique australe.

Cette plante, dite toxique, ne le serait que légèrement pour le mouton et le lapin.

WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., p. 207.

Senecio vernalis Waldst. et Kit. — Europe méridionale, Orient.

On n'a pas signalé la présence d'alcaloïde.

C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252.

Senecio viscosus L. — Europe, Asie mineure, Afrique.

Plante paraissant d'origine européenne, à zone géographique s'étendant sous l'action de l'homme. Elle renferme un alcaloïde, mais en faible proportion.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 682; C. WEHMER, loc. cit., 1931, p. 1252; A. GORIS, loc. cit., 1914, p. 155.

Senecio vitellinus (Benth.) Asch.; *Gynura vitellina* Benth.
— Afrique.

Les indigènes de la région d'Albertville l'utiliseraient pour guérir des maux de tête.

Espèce rapportée généralement au genre *Gynura*.

STANER et BOUTIQUE, loc. cit., p. 213.

Senecio vulgaris L. — Europe, Asie, Afrique, Amérique.

Ce Sénéçon commun est originaire, semble-t-il, de l'Europe; il est probablement transporté par l'homme dans toutes les régions du monde, même dans les régions tropicales; son introduction en Amérique du Nord semble en tous cas bien européenne. Il fut officinal déjà du temps de Galien. On l'a recommandé parfois encore de nos jours, en infusion ou en macération dans du beurre, contre : mastite chronique, hémorroïdes, goutte, etc.

Suc en usage interne contre : vers intestinaux, coliques, spasmes hystériques.

On a signalé son action bienfaisante sur : anthrax, et conseillé l'emploi en Europe, contre : dysménorrhée, aménorrhée, les maladies de la femme, où elle agirait à peu près comme l'ergot. Des médecins ont préconisé la plante contre : maladies du foie, de la vessie et de l'estomac; le diabète, la chlorose, les battements de cœur; on a considéré la plante comme astringente et hémostatique.

Pour Cushny, la plante est toxique pour des animaux; elle ressemblerait, pour son action, au *S. Jacobaea*, dont elle posséderait la plupart des propriétés.

Le parenchyme foliaire des feuilles, les pétioles renferment des phosphates solubles.

Grandval et Lajoux isolèrent en 1895 deux alcaloïdes : sénecionine cristallisable, sénecine amorphe. On a signalé aussi la présence d'inuline; les alcaloïdes seraient chez cette espèce, d'après les recherches de Lutz, reprises par A. Goris en très faible quantité et localisés uniquement dans l'écorce externe.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681; DALCHÉ et HEIM, Nouv. remèdes, 1896, pp. 409 et 697; MERCK, Ann. Report, 1897, p. 65; J. H. MAIDEN, Depart. Agric. Sydney, Misc. publ. n° 256, 1898, p. 22; WATT et BREYER-BRANDWYCK, loc. cit., 1932, p. 206; R. SEKA, in KLEIN, Handb. Pflanzenan., Bd IV, I, III, pp. 751, 799; G. MADAUS, Lehrb. biol. Heilmitt., Abt. I, Bd III, 1938, pp. 2524-2530; H. LECLERC, Précis de Phytothérapie, 1927, p. 198; C. WEHMER, loc. cit., p. 1252; DOUW STEYN, loc. cit., 1934, pp. 457-457; A. GORIS, loc. cit., 1914, p. 155; E. PERROT, Mat. prem. us. règne végétal, II, 1943-1944, p. 2234.

Senecio Vulneraria DC. — Mexique.

Herbe et racine toxiques pour le chien et utilisées contre des maladies de la peau, des ulcérations. Elle renfermerait un toxique tétanisant et de l'acide sénecique voisin de l'acide formique.

DRAGENDORFF, loc. cit., p. 681.

*
**

Les propriétés médicinales et les constitutions chimiques relevées ci-dessus doivent être envisagées comme des indications fort provisoires; ce sont pour la plupart des données préliminaires. Toutes sont à revérifier sur une documentation définie correctement au point de vue botanique.

On ne doit pas oublier que des espèces cultivées comme celles introduites par l'homme, accidentellement, dans un nouvel habitat peuvent varier de propriétés sans pour cela présenter des différences suffisantes, aux yeux de botanistes systématiciens, pour justifier la création d'espèces particulières, d'un type linnéen.

Notre exposé est probablement loin de représenter l'énumération complète de tous les *Senecio* utilisés médicalement de par le monde et de ceux dont une étude chimique a été entamée. Comme le montre le tableau ci-après, résumant certaines données positives ou négatives obtenues par des analyses chimiques ou biologiques, celles-ci suffisent pour faire voir tout d'abord que sur le grand nombre de représentants du genre *Senecio*, espèces ou variétés locales, bien peu de types ont été analysés au point de vue de leur constitution chimique et au point de vue de leurs propriétés médicinales ou toxiques.

Ce petit nombre de données sont loin d'être comparables entre elles, toutes sont le résultat de recherches faites sur des plans différents.

Tableau résumé de certains caractères d'espèces du genre *Senecio*.

	Hétéroside cyanhydrique.	Alcaloïde.	Saponine.	Oxydase.	Peroxydase.	Pl. cicatrisantes contre maladies cutanées.	Inuline.
<i>Senecio abyssinicus</i> Sch.-Bip. ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>acanthifolius</i> Kost. ...	—	—	—	—	—	—	—
— <i>adonidifolius</i> Lois. ...	—	0	—	—	—	—	—
— <i>Ambavilla</i> Pers. ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>angustifolius</i> Willd. ...	—	—	—	—	—	—	—
— <i>antheuphorbium</i> Sch.-Bip. ...	—	—	—	—	—	—	+
— <i>appendiculatus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>articulatus</i> Sch.-Bip. ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>asperulus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>aureus</i> L. ..	—	+	—	—	—	—	—
— <i>Balsamita</i> Mühlb.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>biafrae</i> Oliv. et Hiern ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>Bojeri</i> DC. ...	—	—	—	—	—	—	—
— <i>bonariense</i> Hook. et Arn. ...	0	+	—	+	0	—	—
— <i>brachypodus</i> DC.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>brasiliensis</i> Less. ..	0	+	—	+	—	—	—
— <i>bupleuroides</i> DC. ..	—	—	—	—	—	—	—
— <i>Burchellii</i> DC. ...	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>canicida</i> Moç.	—	+?	—	—	—	+	—
— <i>cervariifolius</i> Sch.-Bip. ...	—	+	—	—	—	—	—
— <i>Cineraria</i> DC.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>concolor</i> DC. ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>congolensis</i> De Wild.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>coronatus</i> Harv. ...	—	+	—	—	—	—	—
— <i>cruentus</i> DC. ...	—	—	—	—	—	—	+
— <i>deltoides</i> DC. ...	—	—	—	—	—	—	—
— <i>Doria</i> L. ...	—	—	—	—	—	+	+
— <i>densiflorus</i> Wall.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>Doronicum</i> L.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>Dregeanus</i> DC. var. <i>discoideus</i>	—	—	—	—	—	—	—
— <i>erectitoides</i> Bak. ...	—	—	—	—	—	+	—
— <i>erubescens</i> Eaton	—	—	—	—	—	—	—
— <i>erucifolius</i> L.	—	+	—	—	—	+	—
— <i>ficoides</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	+
— <i>Fremontii</i> Torr. et Gray	—	+	—	—	—	—	—
— <i>Fuschii</i> Gmel.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>Gerardi</i> Harv.	—	—	—	—	—	—	—

	Hétéroside cyanhydrique.	Alcaloïde.	Saponine.	Oxydase.	Peroxydase.	Pl. cicatrisantes contre maladies cutanées.	Inuline.
<i>Senecio gracilis</i> Pursh	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>Grayanus</i> Hemsl.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>halimifolius</i> L.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>Haworthii</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	+
— <i>ilicifolius</i> L.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>indicus</i> Back.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>integerrimus</i> Nutt.	—	?	—	—	—	—	—
— <i>Jacobaea</i> L.	—	+	—	—	—	+	—
— <i>Jacquemontianus</i> Benth.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>Kaempferi</i> DC.	—	+	—	—	—	—	+
— <i>Kleinia</i> (L.) Less.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>latifolius</i> DC.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>longilobus</i> Benth.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>macrocephalus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>maranguensis</i> O. Hoffm.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>mendocinus</i> Phil.	0	0	0	—	—	—	—
— <i>microdontus</i> Baker	—	—	—	—	—	+	—
— <i>miniatus</i> (Welw.) Staner	—	—	—	—	—	+	—
— <i>myriocephalus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>nemorensis</i> L.	—	—	—	—	—	—	+
— <i>nigrescens</i> Hook. et Arn.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>obovatus</i> Mühlb.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>odorus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>orbicularis</i> Sond.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>othonnaeflorus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>paludosus</i> L.	—	+	—	—	—	+	—
— <i>pendulus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>Petasitis</i> DC.	—	—	—	—	—	—	+
— <i>pinnatus</i> Poir.	0	0	—	+	0	—	—
— <i>pteroneurus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>pterophorus</i> DC.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>pubigerus</i> L.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>quinelobus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>retrorsus</i> DC.	—	+	—	—	—	+	—
— <i>rhynchochaenus</i> DC.	—	—	—	—	—	+?	—
— <i>Riddellii</i> Torr. et Gray	—	?	—	—	—	—	—
— <i>rigidus</i> L.	—	?	—	—	—	—	—
— <i>rubens</i> Jacq.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>ruwenzoriensis</i> S. M.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>sagittatus</i> Sch.-Bip.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>sarcobasis</i> Boj.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>saracenicus</i> L.	—	—	—	—	—	+	—

	Hétéroside cyanhydrique.	Alcaloïde.	Saponine.	Oxydase.	Peroxydase.	Pl. cicatrisantes contre maladies cutanées.	Inuline.
<i>Senecio scleratus</i> Schw.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>Serra</i> Sond.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>serratuloides</i> DC.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>serratus</i> Sond.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>sonchifolius</i> Moench	—	—	—	—	—	+	—
— <i>spartioides</i> Torr. et Gray	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>speciosus</i> Willd.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>Stuhlmannii</i> Kl.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>subcoriaceus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>succulentus</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>sylvaticus</i> L.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>tamoides</i> DC.	—	—	—	—	—	+	—
— <i>tanacetoides</i> Sond.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>tenuifolius</i> Burm.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>thapsoides</i> DC.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>toluccanus</i> DC.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>umbrosus</i> W. et Kit.	—	—	—	—	—	—	+
— <i>undulatus</i> Thunb.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>venosus</i> Harv.	—	+?	—	—	—	—	—
— <i>vernalis</i> W. et Kit.	—	?	—	—	—	—	—
— <i>viscosus</i> L.	—	+	—	—	—	—	—
— <i>vitellinus</i> (Benth.) Asch.	—	—	—	—	—	—	—
— <i>vulgaris</i> L.	—	+	—	—	—	+	+
— <i>Vulneraria</i> DC.	—	+	—	—	—	+	—

Mais c'est non seulement aux points de vue chimique et biologique que les renseignements sont incomplets, mais encore aux points de vue des caractères morphologiques et de la compréhension systématique des espèces; c'est avec raison que F. Gagnepain écrivait dans la « Flore de l'Indochine » (III, 1924, p. 633), à propos des *Senecio* : « Genre mal établi dont la revision générale s'impose ».

Cette revision est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de plantes intéressantes pour un développement agronomique rationnel de certaines régions tropicales et subtropicales, et non sans importance médicinale et toxicologique.

Plusieurs des espèces relevées ici seront à rapporter à d'autres genres de la famille, plusieurs à rejeter en synonymie; mais les avis sur la classification varient fortement !

Cependant, vu une certaine similitude dans les emplois, les mêmes constituants chimiques pourraient être présents chez des plantes de genres différents, mais affines, de la famille des Compositacées. Comme cela est d'ailleurs fréquent dans le règne végétal; la constitution chimique ne peut servir de critérium pour définir ni famille, ni espèce.

Il est probable que dans le genre *Senecio*, dans lequel on pourra établir des groupes d'espèces voisines, plusieurs possèdent des propriétés analogues; ces plantes pourraient être des formes dérivées, dues à l'action de facteurs du milieu, à caractères plus ou moins définitivement fixés.

Nous n'avons pas voulu, à regret, dans ces notes préliminaires, relever toutes les espèces congolaises du genre *Senecio*. Celles-ci présentent sans doute, au moins pour certaines régions de la colonie, des rapports avec celles du Sud de l'Afrique, possédant des propriétés analogues, en particulier toxiques, qu'il convient d'étudier dans le but de poursuivre, par exemple au Katanga, un élevage rationnel.

Cet aperçu très sommaire de la toxicité et des emplois d'un certain nombre de *Senecio* montre l'intérêt qu'il y aurait, à divers points de vue, de reprendre l'étude un peu approfondie de ces plantes, non seulement des espèces indiscutablement toxiques, mais aussi de celles qui paraissent ne pas avoir été signalées comme utiles ou comme provoquant des symptômes d'empoisonnement chez l'homme et les animaux, lorsqu'elles sont prises par la bouche.

Des études comparatives sur ce genre permettraient d'établir les raisons de la toxicité ou de la non-toxicité de plantes très voisines.

Douw Steyn (*loc. cit.*, 1934, p. 458) classait les *Senecio* sud-africains qu'il avait eu l'occasion d'examiner, par ordre de toxicité, comme suit :

<i>S. scleratus</i>	la plus toxique des espèces.
<i>S. retrorsus</i>	} très toxique.
<i>S. Burchellii</i>	
<i>S. ilicifolius</i>	
<i>S. isatideus</i>	moins toxique.

Il est une autre propriété signalée chez plusieurs espèces de *Senecio* dans toutes les régions où les emplois médicaux ont été relevés; c'est celle de guérir : maladies cutanées, blessures de tous genres, abcès, anthrax, etc.

C'est un caractère sur lequel il faut attirer l'attention.

Il est, aux dires des indigènes, présent chez un grand nombre des espèces dites « vulnéraires ». Peut-être souvent agissant uniquement par les ingrédients mélangés à la plante, dans les formules souvent compliquées des guérisseurs indigènes; peut-être même l'eau chaude utilisée constitue-t-elle réellement le désinfectant puissant particulièrement efficace.

Cependant, en médecine il ne peut être question d'amplifier la valeur de l'argument : complexité des médicaments. La formule de la plupart des spécialités actuelles, agréées par nos médecins, est aussi compliquée que celle des indigènes. Mais il pourrait être tenu compte que c'est en tous cas grâce à la propriété, vulnéraire, peut-être inexistante, que des plantes ont été signalées comme anti-lépreuses. Il n'est pas exclu qu'il peut exister dans la plante un principe actif, capable d'agir sur des maladies cutanées microbiennes. Il faut songer à la possibilité d'excrétion par la plante de substances antimicrobiennes, propriété plus fréquente qu'on le croit.

Vu la fréquence parmi les représentants du règne végétal de plantes dites « vulnéraires », il y a lieu de faire rechercher les raisons de cette propriété, quand elle existe, et de faire délimiter dans quelles proportions elle existe,

afin d'utiliser dans chacune des régions géographiques les plantes les mieux adaptées.

Il serait aussi de première nécessité de faire rechercher chez ces *Senecio* les véritables principes toxiques, dont la présence pourrait être en rapport avec la phase de développement du végétal; nous rappellerons le fait que les plantes avant ou pendant la floraison sont plus toxiques que celles au stade fructifère. Cela paraît être un cas fréquent chez beaucoup de végétaux et semblerait prouver que le principe toxique élaboré durant la vie active se transforme à la maturation en produits moins toxiques, peut-être de réserve dans les graines.

Douw Steyn insiste encore sur un autre fait dont il faudra tenir compte et sur lequel nous avons été amené à nous arrêter ailleurs : « Les *Senecio* toxiques varieraient en toxicité suivant les conditions annuelles », c'est-à-dire, pour nous, que les caractères biologiques tirés du chimisme de ces plantes ne sont pas fixés et dépendent en grande partie du milieu.

D'après les expériences nous voyons donc la toxicité plus accusée dans les premiers stades du développement de la plante. Pour A. Goris : « Les feuilles, fleurs et graines ne renferment pas la moindre trace d'alcaloïde ». Mais cette assertion, que nous accepterions pour les graines, est peut-être un peu exagérée pour les feuilles, qui nous semblent être le laboratoire de formation de ces corps.

Leur présence dans les racines ou les rhizomes est en rapport avec leurs qualités de réserves ou de déchets.

Dans le genre *Senecio*, comme chez d'autres plantes, les principes actifs nous semblent formés dans les stades de croissance, probablement sous l'action de l'assimilation chlorophyllienne. Ces substances seraient, sous leur forme primitive, ou après transformation, utilisées par le végétal pour la constitution de divers organes, pouvant perdre leur nature toxique ou médicinale.

plantes très voisines.

Pour tirer des propriétés des *Senecio* un bénéfice, il faudra, après avoir établi la valeur médicinale ou l'importance toxicologique de certains d'entre eux, espèces ou variétés locales, établir d'une façon précise les organes actifs et les moments de leur plus grande activité; ce résultat doit être recherché par les analyses chimiques successives opérées par une même méthode, dont les résultats seront comparables, sur des matériaux définis, identifiés.

Si des propriétés accordées à ces plantes seront reconnues, dans certains cas, de peu d'importance ou nulles, vu les divergences d'opinion, il ne faudra pas oublier que ces résultats peuvent être attribués aux conditions dans lesquelles les expériences ont été tentées : récolte, préparation et organismes patients.

L'examen des données ci-dessus, fort incomplètes, nous permet aussi de regretter une fois de plus l'inexistence, dans la littérature scientifique, d'un travail d'ensemble un peu complet sur les substances organiques constituantes des végétaux et en particulier d'une liste annotée des alcaloïdes et des glucosides actuellement mis en évidence chez les représentants du monde végétal.

De telles listes relevant : constitution des alcaloïdes et glucosides, propriétés, et renvoyant aux auteurs, rendraient de grands services aux chercheurs; elles simplifieraient les recherches, qui deviennent, dans le vaste domaine physiologique, de plus en plus compliquées.

Séance du 16 février 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. H. Buttgenbach, vice-directeur.

Sont présents : MM. F. Delhaye, P. Fourmarier, L.-E. Leynen, E. Marchal, membres titulaires; MM. L. Burgeon, G. Delevoy, A. Duren, V. Lathouwers, F. Mathieu, R. Mouchet, G. Passau, E. Polinard, W. Robyns, M. Van den Abeele, membres associés, ainsi que MM. E. De Jonghe, secrétaire général et E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. É. De Wildeman, J.-L. Fraiteur et le D^r L. Mottouille.

Communication administrative.

(Voir p. 260.)

Les grottes des monts des Homas.

M. M. Van den Abeele donne lecture de la contribution à la spéléologie congolaise qu'il a rédigée sous le titre : *Les grottes des monts des Homas*. Les importants gisements de guano dont l'existence est signalée se trouvent dans des grottes situées à quelque 35 km au Sud d'Irumu, à l'Est de la route Irumu-Beni.

A ce jour, 26 grottes ont été visitées.

Ces découvertes ont fait l'objet d'un rapport de M. l'ingénieur Ruscart, complété par des renseignements de M. l'agronome Vin, qui évalue le gisement à quelque 30.000 tonnes de guano. (Voir p. 358.)

Cette communication a été suivie d'un échange de vues auquel participent MM. H. Buttgenbach, E. Marchal, E. Devroey, E. De Jonghe et M. Van den Abeele.

11. Idem, juin 1946 : *The Incubation Test as an Indication of the Keeping Quality of Butter*, par H. B. NAYLON and E. S. G. GIBSON.

Zitting van 16 Februari 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *H. Buttgenbach*, vice-directeur.

Zijn aanwezig : de heeren *P. Delhay*, *P. Fourmarier*, *L.-E. Leynen*, *E. Marchal*, titelvoerende leden; de heeren *L. Burgeon*, *G. Delevoy*, *A. Duren*, *V. Lathouwers*, *F. Mathieu*, *R. Mouchet*, *G. Passau*, *E. Polinard*, *W. Robyns*, *M. Van den Abeele*, buitengewoon leden, alsmede de heeren *E. De Jonghe*, secretaris-generaal en *E. Devroey*, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren *E. De Wildeman*, *J.-L. Frateur* en *D^r L. Mottouille*.

Mededeeling van administratief aard.

(Zie blz. 261.)

De grotten van de Homas-bergen.

De heer *M. Van den Abeele* geeft lezing van een bijdrage tot de Congoleesche speleologie, die hij heeft opgesteld onder den titel van *De grotten van de Homas-bergen*.

De belangrijke guano-lagen, waarvan het bestaan gemeld wordt, bevinden zich in grotten op ongeveer 25 km ten Zuiden van Irumu, ten Oosten van den weg Irumu-Beni.

Tot op heden werden 26 grotten bezocht.

Deze ontdekkingen maakten het voorwerp uit van een verslag door den heer ingenieur *Ruscart*, aangevuld door inlichtingen van den heer landbouwkundige *Vin*, die de laag op zoowat 30.000 ton guano raamt. (Zie blz. 358.)

Deze mededeeling werd gevolgd door een gedachtenwisseling waaraan de heeren *H. Buttgenbach*, *E. Marchal*, *E. Devroey*, *E. De Jonghe* en *M. Van den Abeele* deelnemen.

Hommages d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau :

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau neder :

1. *Précis des maladies infectieuses avec notions sommaires de prophylaxie, sérothérapie et vaccinations*, Société des Nations, Genève, 1945.

2. Cornell University, Agricultural Experiment Station, février 1940 : *Forest-site quality studies in the Adirondacks. 1. Tree growth as related to soil morphology*, par ROY. L. DONAHUE, Mém. 229.

3. Idem, avril 1940 : *The morphology of the apple and other pome fruits*, par L. H. MAC DANIELS, Mém. 230.

4. Idem, juin 1940 : *Analyzing data for relationships*, par F. A. HARPER, Mém. 231.

5. Idem, mars 1940 : *An Economic Study of Farming in Tompkins County, New York, 1937*, par PHILIP A. HENDERSON, Bull. 728.

6. Idem, avril 1940 : *Receipts and Expenditures of Rural New York Countries*, par O. H. WHITE, Bull. 729.

7. Idem, avril 1940 : *Protein and Vitamin Supplements for Growing and Fattening Pigs*, par JOHN P. WILLMAN and F. B. MORRISON, Bull. 730.

8. Idem, mai 1940 : *Natural Increase in the Population of New York State*, par W. A. ANDERSON, Bull. 733. — *Handling and Shipping Lettuce in New York*, par HANS PLATENIUS, Bull. 732.

9. Idem, avril 1940 : *Experiments with New Electric Devices for Pasteurizing Soils*, par A. G. NEWHALL, Bull. 731.

10. Idem, juin 1940 : *An Analysis of Dealers; Sales of Milk and Cream in the New York Market 1933-1938*, par CHARLES J. BLANFORD, Bull. 735.

11. Idem, juin 1940 : *The Incubation Test as an Indication of the Keeping Quality of Butter*, par H. B. NAYLOR and E. S. GUTHRIE, Bull. 739.

12. Proceedings of the United States National Museum, vol. 93, 1943 : *Skeletal Remains with cultural associations from the Chicama, Moche, and Viru Valleys, Peru*, par T. D. STEWART.

13. Idem, vol. 92, 1942 : *Scored Bone artifacts of the central great plains*, par W. R. WEDEL and A. T. HILL.

14. *Annual Report of the Director of Agriculture for the Year 1944. Cyprus.*

15. Koninklijke Vlaamsche Academie voor Geneeskunde van België, *Verhandelingen*, VII, n° 3, 1943.

16. *Acta Tropica*, vol. 1, n° 4 (1944); vol. 2 (1945).

17. *Over het voorkomen van Girvanella in een oolietisch gesteente van de serie van Mwashya uit Katanga*, door ARMAND HACQUAERT (1943).

18. *Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, t. XXV, 30-VI-1945, n°s 1-2.

19. *Sur la présence de Cryptozoon dans le calcaire de la Lenda (Congo belge)*, par ARM. HACQUAERT, 1945.

20. *L'Agriculture et les Industries agricoles au Congo belge*, par EDG. VAN DER STRAETEN, 1945.

21. Institut des Parcs Nationaux du Congo belge. Exploration du Parc National Albert, mission P. SCHUMACHER : 1. *Anthropometrische aufnahmen bei den Kivu-Pygmäen*, 1939. — 2. *Die Kivu-Pygmäen und ihre soziale umwelt im Albert-Nationalpark*, 1943.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers werden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 15 h 30.

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

M. Van den Abeele. — Contribution à la spéléologie congolaise.

LES GROTTES DES MONTS DES HOMAS.

Le massif des monts des Homas, qui comporte notamment le mont Homa et le mont Hoyo, se situe à la limite Sud du territoire d'Irumu au Nord de la rivière Lowie ou Loyo et à l'Est de la route Irumu-Beni, à hauteur du km 31,500.

Selon la carte en 13 planches du Congo belge, édition 1942, échelle 1/1.000.000, le mont Homa se trouverait à environ 25 km à vol d'oiseau au Sud d'Irumu.

Ce massif comporte un grand nombre de grottes, dont les premières furent découvertes il y a une vingtaine d'années, mais qui furent étudiées pour la première fois dans leur remarquable ensemble en 1943, par M. l'ingénieur Ruscart, prospecteur au service du Syndicat d'Études du Nord-Est congolais.

C'est lui qui signala le premier l'importance des gisements de guano dans les nombreuses grottes des monts des Homas.

Un premier gisement (Atshokabi) avait été signalé en 1941 par le Comité National du Kivu, mais cette découverte n'avait pas entraîné de recherches plus approfondies.

Aussi est-il naturel qu'une large part des données qui figurent dans cet exposé sommaire sur les grottes des monts des Homas soient empruntées au rapport établi en août 1945 par M. l'Ingénieur Ruscart, soucieux d'éclairer l'Administration sur ses investigations. D'autres ont été fournies par M. l'Agronome Vin, chargé récemment par le Service de l'Agriculture d'étudier les dépôts de guano de chauve-souris au point de vue qualitatif et quantitatif,

en vue de déterminer les possibilités économiques futures de l'exploitation au bénéfice de l'agriculture.

Les informations géologiques que nous possédons sur le massif des monts des Homas sont malheureusement rudimentaires. Les études entreprises sur place par MM. Sluys et Ruscart révèlent d'ailleurs qu'on se trouve en présence de problèmes très spéciaux.

D'une manière très simplifiée on peut provisoirement admettre que le massif serait formé par un graben à profil inversé, pincé entre failles et présentant depuis la cote 1000 jusqu'au sommet la succession suivante :

- a) grès gris ou rougeâtres, à éléments conglomératiques jusqu'à plus ou moins 1035;
- b) dolomies diverses du niveau 1035 au niveau 1345;
- c) bancs de schistes, très laminés et minces;
- d) grès couvrant toute la partie supérieure du massif, à l'exception des dolomies bleues dans les parties les plus élevées du Hoyo (1450 m).

Les grottes formées par l'érosion souterraine des massifs carbonatés se situent dans la zone dolomitique, principalement à l'étage 1100-1200.

Au point de vue topographique les grottes se répartissent sur toute la périphérie et à mi-flanc d'un massif important délimité au Nord et à l'Ouest par la rivière Bombo et ses affluents de gauche, au Sud par la Loyo et ses affluents de droite.

Les gisements de guano actuellement connus s'étendent sur une courbe de plus ou moins 12 km de longueur, à convexité tournée vers l'Ouest.

D'après l'agronome Vin il y a de sérieuses raisons de croire que de nouvelles grottes pourront être mises à jour dans les parties extrêmes de la courbe, entre celles déjà repérées ou dans leur prolongement.

L'ensemble des monts des Homas (alt. 1300-1500 m)

présente un aspect touristique de première valeur. Il est en effet parcouru par de très nombreux ruisseaux et ruisselets à thalweg très encaissé et dont le cours est entrecoupé de chutes remarquables et de passages souterrains (Isseke).

La végétation forestière, d'une croissance extrêmement vigoureuse, qui recouvre notamment tout le Hoyo (1450 m), à l'exception du sommet, est d'une beauté impressionnante. Elle sera mise en réserve.

Les grottes ont été et sont encore le refuge temporaire de nombreux animaux : okapi, phacochère, porc-épic, pangolin, chimpanzé, etc., dont on trouve parfois des vestiges de passage ou même des dépouilles dans les précipices et galeries.

Les chauves-souris grégaires, suspendues par grappes, sont extrêmement abondantes et relèvent de plusieurs espèces distinctes. Le Musée du Congo belge a publié récemment le catalogue des chauves-souris de notre Colonie. Il ne mentionne malheureusement aucune espèce de la région d'Irumu. Par contre, on connaît déjà diverses espèces dans les régions voisines : Bunia ou Beni, aussi bien parmi les grandes formes du groupe des Mégacheiroptères que parmi les petites espèces ou Microcheiroptères. Notre collègue M. Schouteden émet l'avis que les récoltes ayant donné ces noms n'ont toutefois pas été systématiques et pense donc qu'il serait dangereux de conclure d'après elles à l'identité des espèces du mont Homa. Quoi qu'il en soit, une série d'exemplaires des chauves-souris qui fréquentent les grottes sera envoyée en Belgique aux fins de détermination.

Constatons, en attendant, que les chauves-souris sont à l'origine des grands dépôts d'excréments ou guano qui constituent l'intérêt économique des grottes.

Un biotope aussi particulier implique naturellement l'existence d'une faune entomologique caractéristique dont l'étude approfondie devra être entreprise.

Il s'agit notamment d'un *Pholeogryllus* à antennes démesurées, probablement apparenté à celui qui fut découvert dans les grottes de Thysville, de blattes coprophages, de réduves, etc.

Quant à la végétation dans les grottes, elle est restreinte en dehors des porches et voûtes d'entrées garnis de différentes sélaginelles, polypodiacées, dont l'identification sera entreprise.

LE GUANO.

Jusqu'à ce jour 26 grottes ont été visitées sommairement. Il reste dans le massif un certain nombre de grottes inexplorées, car les Homas sont comme une véritable éponge.

Toutes contiennent du guano qui se présente sous différents aspects :

frais, léger, pulvérulent, en tapis;

d'âge moyen, stratifié, présentant des accumulations de grumeaux blancs;

ancien, stratifié, blanc jaunâtre, sans grumeaux blancs dans les couches les plus âgées.

A titre documentaire est donnée ici la composition de certains guanos de qualité moyenne de diverses parties du monde :

	Az	Ac. phosph.
Andalousie en % sec	7,4	12,1
Arkansas	8,8	3,8
Venezuela	7,0	9,4
Bahama	2,0	16,0
Sardaigne	6,4	4,0
Algérie	3,7	4,0
France	8,8	3,4

Dans une étude récente sur les guanos de chauves-souris des grottes du Bas-Congo, M. Dartevelle, qui n'a pu malheureusement faire exécuter l'analyse de ses échantillons, donne les résultats d'analyses effectuées par le

chimiste Milne de guano de chauves-souris provenant de grottes du Tanganyika Territory.

D'une manière générale, quel que soit le lieu géographique, on constate une sérieuse augmentation de la teneur en P^2O^5 avec la profondeur, accompagnée d'une diminution de la teneur en Az.

Le guano des grottes des monts des Homas présente une composition extrêmement variable suivant les échantillons (P^2O^5 jusqu'à 11,58 % sur sec).

La différenciation se marque par grotte et endroit de prélèvement dans chacune d'elles.

Il est possible et même probable que dans les parties profondes le guano a été transformé en phosphate calcique par l'action des infiltrations d'eau chargées de sels calcaires.

Quelle est maintenant l'importance estimative de la réserve des gisements de guano des Homas ? Notons que des données précises seraient nécessairement hasardeuses, étant donnée l'irrégularité naturelle du plancher des grottes. M. l'agronome Vin cite le chiffre de 30.000 T; cela représente l'entretien en Az et P^2O^5 de 5.000 ha pendant 30 ans, en tenant compte d'une utilisation rationnelle du guano, c'est-à-dire de l'accompagnement d'autres éléments (potasse et chaux) sans lesquels l'apport d'Az et d'acide phosphorique n'amènerait pas les résultats escomptés. D'après certains, les estimations actuelles de guano seraient de plus de 100.000 T.

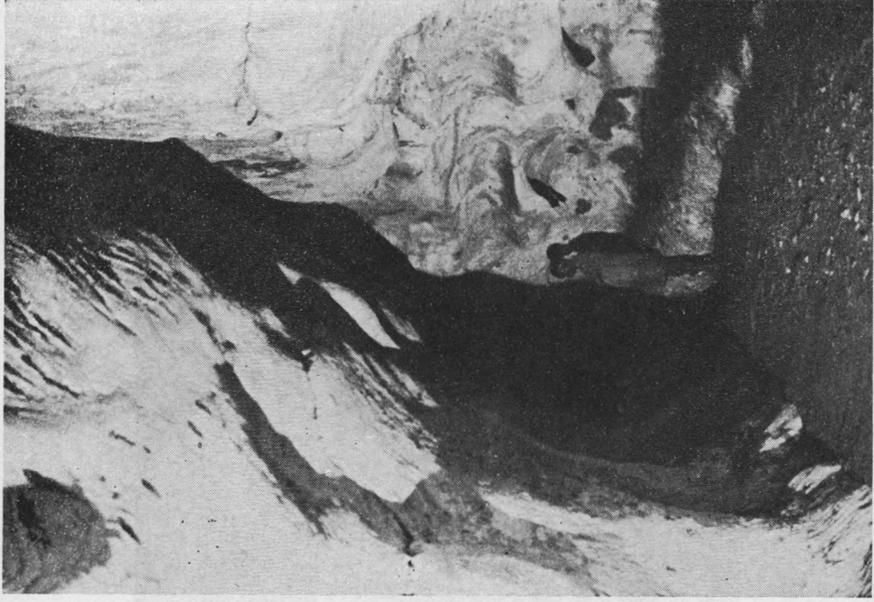
L'exploitation du guano des grottes des monts des Homas ne nécessite pas d'opérations compliquées.

Elle se limitera au séchage, tamisage, homogénéisation, ensachage.

La question se posera ultérieurement de savoir s'il s'avère économique de transformer le guano dissous en le traitant par SO^4H^2 pour fixer l'ammoniaque, qui se dégage facilement, et solubiliser totalement l'acide phosphorique.



Grottes des monts des Homas. — Mangenyb.



Grotte des monts des Homas. — Rabambi.



Grottes des monts des Homas. — Matubi.

On pourrait envisager, au cours de cette opération, d'ajouter une certaine quantité de SO^4AM^2 pour régulariser le titre en Az et éviter aussi l'inconvénient inhérent à tous les guanos à l'état naturel de renfermer des quantités d'Az assez variables.

Tout permet de croire qu'on pourrait ainsi obtenir des guanos dissous d'une teneur uniforme et garantie de

5 à 7 % d'Az;

9 à 10 % d'acide phosphorique soluble.

Nous terminerons cet exposé par quelques conclusions.

Les prospections par coups de sonde opérées jusqu'à présent dans les grottes des monts des Homas et les analyses des guanos prélevés au cours de celles-ci permettent de croire qu'on se trouve en présence d'une richesse exploitable.

Cependant, les éléments d'appréciation qui sont en notre possession ne suffisent pas pour établir un plan d'exploitation.

Il importe avant tout de faire des Homas une réserve botanique, géologique et touristique.

Aux dires des personnes qui ont visité ces lieux et qui connaissent Han et Remouchamps, les Homas dépassent en grandeur et en beauté ces grottes belges qui provoquent un mouvement de tourisme important.

L'exploitation du guano devrait être considérée comme une opération de nettoyage. Dans un but scientifique, quelques-unes des plus belles grottes devraient rester dans leur état naturel. Le souci de conserver aux grottes et aux boisements environnants leur beauté aurait le pas sur les facilités d'exploitation et le prix de revient du fertilisant.

16 février 1946.

On pourrait envisager au cours de cette opération, d'ajouter une certaine quantité de SO₂AM, pour régulariser l'écoulement de l'urine et éviter ainsi l'inconvénient inhérent à l'usage de ces médicaments.

Séance du 16 mars 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. H. Buttgenbach, vice-directeur.

Sont présents : MM. R. Bruynoghe, P. Fourmarier, L.-E. Leynen, A.-J. Rodhain, membres titulaires; MM. L. Burgeon, A. Duren, le D^r L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, W. Robyns, M. Van den Abeele, membres associés, ainsi que MM. Ed. De Jonghe, secrétaire général et E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. É. De Wildeman, P. Gérard, V. Lathouwers, E. Marchal et M. Robert.

Documents pour l'histoire de la maladie du sommeil au Congo belge.

II. — La maladie du sommeil dans la Province Orientale.

(Bief Basoko-Stanleyville.)

Faisant suite à la communication faite à la séance du 17 mars 1945 (voir *Bulletin*, p. 112), M. A.-J. Rodhain rend compte des observations qu'il a eu l'occasion de recueillir dans les rapports du D^r V. Grossule, sur l'existence, à partir de 1907, de la Trypanosomiase humaine dans le district de l'Aruwimi. Ces observations sont appuyées d'une carte dressée par M. O.-A. Lund, alors adjoint supérieur à Basoko. (Voir p. 368.)

Un échange de vues suit cette communication, auquel prennent part MM. R. Mouchet et A.-J. Rodhain.

Concours annuel de 1948.

La section décide que le concours annuel de 1948 portera sur la botanique et la géologie.

MM. V. Lathouwers et E. Marchal sont chargés de rédiger la question concernant la botanique; MM. P. Fourmarier et G. Passau formuleront celle concernant la géologie.

het opstellen van de algemene wetgeving op de plantkunde; de heeren P. Fourmarier en G. Passau zullen de vragen betreffende de plantkunde behandelen.

Zitting van 16 Maart 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *H. Buttgenbach*, vice-directeur.

Zijn aanwezig : de heeren R. Bruynoghe, P. Fourmarier, L.-E. Leynen, A.-J. Rodhain, titelvoerende leden; de heeren L. Burgeon, A. Duren, D^r L. Mottoulle, R. Mouchet, G. Passau, W. Robyns, M. Van den Abeele, buitengewoon leden, alsmede de heeren Ed. De Jonghe, secretaris-generaal en E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren É. De Wildeman, P. Gérard, V. Lathouwers, E. Marchal en M. Robert.

Documenten voor de geschiedenis van de slaapziekte in Belgisch-Congo.

II. — De slaapziekte in de Oost-Provincie.
(Vak Basoko-Stanleystad.)

In aansluiting op de mededeeling die hij tijdens de zitting van 17 Maart 1945 deed (zie *Bulletijn*, blz. 112), brengt de heer *A.-J. Rodhain* verslag uit over de bemerkingen die hij de gelegenheid had te vergaderen in de verslagen van D^r V. Grossule, over het bestaan, sedert 1907, van de menschen-trypanosomiase in het Aruwimi-district. Deze vaststellingen zijn gestaafd door een kaart van de hand van den heer O.-A. Lund, destijds adjunct-overste te Basoko. (Zie blz. 368.)

Op deze mededeeling volgt een gedachtenwisseling, waaraan de heeren *H. Mouchet* en *A.-J. Rodhain* deelnemen.

Jaarlijksche wedstrijd van 1948.

De sectie beslist, dat de jaarlijksche wedstrijd van 1948 zal betrekking hebben op de plantkunde en de aardkunde.

De heeren *V. Lathouwers* en *E. Marchal* zijn belast met

Hommages d'ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *Natural History*, February 1946, n° 2, vol. LV, publication de l'American Museum of Natural History of New-York.
2. L. J. S. LITTLEJOHN, *Save the Soil*, publication du Département de l'Agriculture de l'île de Chypre.
3. *Revue belge des Sciences médicales*, septembre 1945, n° 5, t. XVI.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 15 h 30.

het opstellen van de vragen betreffende de plantkunde; de heeren *P. Fourmarier* en *G. Passau* zullen de vragen formuleren betreffende de aardkunde.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Natural History*, February 1946, n° 2, vol. LV, publication de l'American Museum of Natural History of New-York.

2. L. J. S. LITTLEJOHN, *Save the Soil*, publication du Département de l'Agriculture de l'île de Chypre.

3. *Revue belge des Sciences médicales*, septembre 1945, n° 5, t. XVI.

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

A.-J. Rodhain. — Documents pour servir à l'histoire de la maladie du sommeil au Congo belge.

(Deuxième note.)

LA TRYPANOSOMIASIASE HUMAINE DANS LE DISTRICT DE L'ARUWIMI EN 1907 ET EN 1908.

Les régions du district de l'Aruwimi dont il sera question dans cette note sont indiquées sur le croquis joint, dressé par O. A. Lund, qui était à cette époque adjoint supérieur à Basoko. Les renseignements concernant l'existence de la trypanosomiase humaine, que nous reproduisons, émanent de feu le D^r V. Grossule, alors médecin de district et qui, plus tard, comme médecin inspecteur, a dirigé le service médical à Stanleyville.

Dès le début 1907, les médecins partant pour l'État Indépendant du Congo, après avoir passé par l'École de Médecine Tropicale créée par le roi Léopold II en 1906, étaient munis d'un microscope. Avant cette époque, la maladie du sommeil n'était, en général, reconnue que chez les trypanosés présentant les signes de la période encéphalo-méningitique de l'affection. C'étaient pour la plupart des malades infectés depuis de longs mois.

La présence de tels malades, lorsqu'ils n'avaient pas quitté leur lieu d'origine, permettait d'affirmer que l'infection y était établie depuis au moins une année. De ce fait, elle avait pu prendre de l'extension et celle-ci revêtait une importance en rapport avec l'abondance des glossines, le mode de vie et la densité de la population même.

Nous verrons que c'est le cas de la partie du bief avoisinant l'embouchure de l'Itimbiri. Néanmoins, les constatations faites par le D^r Grossule dans cette région ne nous ont pas paru mériter d'être rapportées. Outre qu'elles fournissent les premiers renseignements certains sur la réparti-

tion de la maladie du sommeil chez les riverains, elles se rapportent aussi, pour une part du moins, aux populations de l'intérieur. Le nombre d'indigènes que le médecin de Basoko est parvenu à examiner en certains points du fleuve apparaîtra certes peu élevé si l'on compare ses chiffres à ceux qu'apportent actuellement les médecins qui s'occupent de la recherche des trypanosés. Mais il convient de ne pas perdre de vue qu'il fut le premier dans la région à pratiquer la ponction des ganglions et qu'il a dû diriger sur le lazaret qui venait d'être créé à Stanleyville un certain nombre des malades qu'il découvrait. Cette mesure hautement utile, qu'il a appliquée avec beaucoup de discernement, fit redouter son examen par les indigènes appréhendant de devoir quitter leur village. D'autre part, le traitement de l'affection par l'atoxyl ou l'émétique n'était pas en mesure de guérir les cas avancés, et les indigènes, se rendant compte de notre impuissance thérapeutique, perdirent confiance dans le traitement.

Ajoutons à cela qu'à cette époque le médecin de district ne disposait pas d'infirmiers indigènes formés pour l'assister dans les travaux de microscopie. Palpation des ganglions, leur ponction et l'examen de la lymphé obtenue lui incombaient exclusivement.

Ces remarques nous ont paru nécessaires avant de relater les principales constatations exposées dans quatre rapports successifs datés respectivement des 14 novembre 1907, 27 avril, 30 juin et 6 août 1908.

Le premier en date de ces documents rend compte des résultats d'une prospection faite en aval à l'Ouest de Basoko jusqu'aux limites des districts des Bangalas et de l'Équateur.

En voici les données les plus intéressantes : à Yamonongeri, les chefs des villages voisins lui amenèrent 8 indigènes présentant les symptômes cliniques de la maladie du sommeil. Il trouve de plus 12 autres trypanosés parmi

un groupe d'indigènes portant des ganglions cervicaux engorgés dont il a examiné la lymphe au microscope.

Les natifs, dit Grossule, attribuent la cause de la maladie au fait que quand ils se rendent auprès de leurs parents dans les villages situés en aval, ils dorment dans les mêmes cases et le contact personnel leur donnerait l'affection. Quant à la piqure de la mouche tsé-tsé (*Lefuku* dans leur langue), ils ne lui accordent d'autre importance que celle qu'ils attribuent à celle de tout autre insecte.

Immédiatement en aval de Yamonongeri, sur la rive droite, à Maléma, est installé un poste de bois, non loin du confluent de l'Itimbiri.

Le chef Motelenge vient de succomber à la maladie du sommeil et tous les jours il y a des décès. En dehors de toute une série de malades cliniques, Grossule dépiste, au microscope, le trypanosome chez 8 indigènes apparemment en bonne santé.

Le village est mal entretenu, son aspect dénote le découragement des habitants, qui voient leurs effectifs fondre sans arrêt. Il est, par ailleurs, en grande partie inondé pendant la crue du fleuve, ce qui amène un surcroît de logeurs dans la partie restée habitable.

Sur la rive gauche, à Yalulema Pembe, Grossule dépiste, en dehors de 10 malades cliniques, 24 porteurs de trypanosomes dans les ganglions. A Mombongo, plus en aval, il diagnostique rapidement au microscope 41 trypanosés; le temps lui manque pour examiner un plus grand nombre de porteurs de ganglions cervicaux typiques. A Bassomelo, en aval de Yamonongeri, il diagnostique en 2 jours pas moins de 85 malades.

Parmi ces derniers, 15 infectés sont des travailleurs au poste de bois. Ils sont originaires de villages situés en amont : Bopamba, Barumbu, Bandu, Basoko, que Grossule considère encore comme non contaminés. Un certain nombre de ces malades ont été dirigés sur le lazaret de Stanleyville.

Dans ce dernier rapport le D^r Grossule ne spécifie pas le nombre d'indigènes qu'il a réellement examinés. Lors de sa deuxième visite dans la région, en avril 1908, il donne quelques précisions qui montrent quelles proportions considérables le fléau avait atteintes sur cette partie du bief avoisinant l'embouchure de l'Itimbiri.

A Yamonongeri, les chefs lui présentent cette fois 500 indigènes : 203 sont porteurs de ganglions cervicaux très engorgés; 159 sont trypanosés (31,2 %). De ceux-ci 102 étaient des hommes adultes, les 57 autres étaient des femmes et des enfants. Parmi 20 enfants fréquentant une ferme-chapelle dépendant de la mission de Sainte-Marie, 7 sont trypanosés. Grossule insiste à cette occasion sur le danger des déplacements des infectés, soit à l'intérieur, soit sur le fleuve en amont, et sur la nécessité de l'examen de tous les passagers.

Parmi une équipe de travailleurs de l'État qui étaient destinés à se rendre au poste de Mokaria, à l'intérieur, à l'Est de Yamonongeri, il dépiste 9 malades, tous originaires de villages contaminés. Il les empêche de rejoindre leur destination.

A Mokaria il a examiné tous les travailleurs sans découvrir de porteurs de ganglions et n'en trouve pas non plus à Yaonger (non indiqué sur la carte).

Les quelques indigènes des villages Mambongo, rive gauche, et Yamema, rive droite, venus apporter des vivres à Yamonongeri, sont *tous* trypanosés.

Grossule signale aux autorités du district l'énorme danger que font courir pour la contamination des villages de l'intérieur certains trafics commerciaux entre indigènes et le portage par les riverains de charges destinées aux postes de l'État situés à l'Est du fleuve.

Il renseigne que le plus grand nombre d'indigènes trypanosés dont il avait ponctionné les ganglions tant à Basometa qu'à Yamonongeri, au début de novembre 1907, étaient décédés fin avril 1908. Cette marche rapide

de l'infection dénote une haute virulence du trypanosome. Certains indigènes de Basomela, ignorant le début de la maladie, en ont conclu d'ailleurs que le médecin de l'État leur avait inoculé un médicament pour les faire périr, alors qu'ils étaient venus à la visite dans l'espoir qu'il les aurait préservés de la mort ou de la maladie.

A la suite de ces premières constatations, le médecin de Basoko décide d'examiner les populations riveraines habitant en amont de Yamonongeri, en commençant par ceux de Yasaka et de Barumbu. A Yasaka il diagnostique parmi 24 coupeurs de bois 2 malades originaires de Barumbu. Parmi les 63 indigènes du village même qu'il examine, il dépiste 11 trypanosés. « Tous », dit-il, « à la première période de l'affection ». Au poste agricole de Barumbu, sur la rive gauche, presque en face de Basoko, les indigènes refusent de se laisser examiner, parce qu'ils craignent, s'ils sont trouvés malades, d'être dirigés sur le lazaret de Stanleyville. Parmi les travailleurs et travailleuses de l'État il ne trouve pas de trypanosés, quoique 25 étaient porteurs de ganglions suspects.

A la mission de Sainte-Marie, à 10 minutes en amont de Basoko, il constate deux cas de trypanosomiase. Les malades étaient, l'un un soldat venant de Boma, l'autre un ancien boy de blanc qui avait séjourné à Maléma, où il s'était probablement contaminé.

Yakoio et Bahondeh, villages à 4 heures en amont de Basoko, sur les deux rives de l'Aruwimi, comptent 3 soldats licenciés atteints de trypanosomiase; ils venaient du Kasai et de l'enclave du Lado.

Plus en amont sur l'Aruwimi se trouve Mogandjo, poste agricole de l'État, dernier point encore accessible par vapeur. Grossule dépiste parmi les travailleurs et travailleuses, dont il ne précise pas le nombre, un homme trypanosé. Ce travailleur séjournait depuis 3 ans au poste, mais était originaire d'une région contaminée.

Sur le fleuve, rive gauche, en amont de Barumbu, il ne

rencontre plus de malades ni à Bandu, ni à Mahonga, où, en 1907, il avait découvert des cas chez des soldats licenciés. Sur la rive droite, à Yalamba, il trouve un trypanosé originaire de Maléma, endroit reconnu fortement infesté.

Grossule visite ensuite Isangi, à l'embouchure du Lomami, et y trouve parmi les soldats du poste un malade ayant 15 mois de séjour. Ce soldat venait du Lualaba. Il n'est pas certain que cet homme se soit contaminé sur place, car l'examen de tout le personnel au complet ne permit plus de reconnaître d'autre cas.

Au contraire, dans deux villages indigènes voisins, il découvre deux malades. Comme ces pêcheurs lokele descendent très loin le fleuve, s'aventurant jusqu'au delà de Bassomela, leur infection a été contractée loin en aval d'Isangi.

Comme désormais l'examen au point de vue trypanosomiase de tous les indigènes au service de l'État, recrues, miliciens ou travailleurs, est obligatoire, le médecin, en examinant 20 recrues de la force publique, originaires de Yamandundu-Nord, situé à 8 heures de marche au Nord de Yalula, à l'intérieur du territoire, il en trouve trois infectés.

Grossule s'exprime à ce sujet comme suit : « C'est un indice grave, car on croyait cette région à l'abri de tout soupçon. Ces populations maintiennent, à ce qu'il paraît, des rapports avec celles de l'Itimbiri et les Budjas, avec lesquels ils auraient communes l'origine et les mœurs. »

Dans le dernier de ses rapports, le médecin de Basoko fournit d'abord de nouveaux renseignements concernant des agglomérations situées sur la rive gauche du fleuve, à mi-chemin entre Basoko et Yamonongeri et près de ce dernier port. A Bopamba, sur 100 indigènes examinés, 10 sont trypanosés, alors que les chefs niaient l'existence de la maladie.

A Yamema (Mombongo-Yamema), sur 40 indigènes pris au hasard, 38 étaient porteurs de ganglions engorgés. Parmi ceux-ci, ayant ponctionné 12 sujets, sans les choi-

de sir, tous sont trouvés parasités, soit 2 hommes adultes, 4 femmes et 6 enfants. Les deux tiers de la population avaient déjà, à cette date, succombé à la maladie.

leur « Le village », dit Grossule, « est dépeuplé, et la majeure partie des habitants est formée de femmes et d'enfants. En moyenne, chaque homme adulte a cinq femmes qui lui sont venues comme héritage des décédés de la maladie du sommeil. »

tant La deuxième partie de ce document concerne les environs immédiats de Basoko. Au poste agricole de l'État, de Limbutu, il trouve infectée une femme originaire du Pa Kasai; au village indigène Limbutu, les 400 habitants examinés sont tous indemnes de la maladie. Quant aux pé indigènes des villages basoko mêmes, très récalcitrants pour se soumettre à l'examen médical, parmi 250 examinés, 9 étaient trypanosés. Vingt habitants seulement des villages bonkoikoi, situés à environ 200 m derrière la station, ont pu être examinés sans résultat positif. « Ce sont », dit Grossule, « les plus rétifs pour se laisser examiner ».

25 Avant de commenter ces diverses données, nous croyons utile d'inscrire dans un tableau les résultats des examens pratiqués dans les postes ou villages pour lesquels le D^r Grossule a indiqué le nombre d'indigènes examinés, avec le chiffre des trypanosés, ce qui permet d'établir un pourcentage des malades :

Nom du village ou du poste	Nombre d'examinés	Nombre de porteurs de ganglions	Nombre de malades				%	Observations
			H.	F.	E.	Total		
Yamonongeri	500	203	102	57	—	159	31,2	
Ferme-chapelle Man- gambo.	20	—	—	—	—	7	35	
Yasaka, poste de bois.	24	—	—	—	—	2	8,3	Originaires de Barumbu.
Yasaka, village	63	—	—	—	—	10	15,9	
Bopamba	100	40	—	—	—	10	10	
Yamema	40	38	—	—	—	12	—	N'a ponctionné que 12 des 38 suspects, tous positifs 2/3.
Barumbu, travailleurs État.	19	—	—	—	—	0	0	
Yamandundu Nord ...	20	—	—	—	—	3	15	
Limbutu, village	400	—	—	—	—	—	0	
Basoko, village	250	—	—	—	—	9	3,6	
Boukoikoi	20	—	—	—	—	—	—	

En dehors des données réunies dans ce tableau, les rapports dont nous avons extrait les faits saillants fournissent des renseignements sur les constatations relevées en d'autres localités situées le long des rives du fleuve et de l'Aruwimi et aussi à l'intérieur des terres, sans que l'auteur ait indiqué le nombre de sujets examinés.

Il s'agit alors presque toujours de cas sporadiques importés concernant des personnes venant de localités infectées, ou qui se sont contaminées en dehors de leur résidence au cours de voyages.

Que connaissions-nous avant les observations de Grosule concernant l'existence de la maladie du sommeil le long du fleuve entre l'embouchure de l'Itimbiri sur la rive droite et celle du Lomami sur la rive gauche ? Nous trouvons certaines indications dans les études que Dutton et Todd ont publiées dans le mémoire XVIII de l'École de Médecine Tropicale de Liverpool, sous les titres : « The distribution and spread of sleeping sickness in the Congo Free State. Trypanosomiasis. »

Dans ce dernier travail les auteurs soulignent avoir examiné à Bumba 426 indigènes, dont 29 avec des ganglions typiques; ils ont ponctionné les glandes de 18 de ces derniers et trouvé 9 malades. Ne tenant compte que de ces cas certains, le nombre des trypanosés atteint 2,2 %. Ce nombre monte à 6,9 %, si l'on considère comme infectés tous les porteurs de ganglions types, ce qui, dans la pensée des auteurs anglais, est généralement le cas.

A Basoko, ils ont examiné, en septembre 1904, 335 indigènes, parmi lesquels 13 avec ganglions suspects; ils ont ponctionné 10 de ces derniers sans résultat.

A Yakusu, non loin de Stanleyville, ils ont examiné 356 indigènes, parmi lesquels 10 porteurs de ganglions suspects, dont 3 examinés au microscope avec résultat négatif.

Il résulte de ces données que fin 1904 les populations établies immédiatement en aval de l'embouchure de l'Itim-

biri étaient contaminées dans une proportion dépassant 5 % et qu'à Basoko, au contraire, l'infection n'était pas établie parmi les indigènes.

Fin 1907, trois ans après, la trypanosomiase a pris des proportions catastrophiques immédiatement en aval de l'embouchure de l'Itimbiri : région de Yamonongeri.

L'épidémie s'étend vers l'amont, atteint les deux rives : Yasaka compte 15,9 % de malades au minimum et Bompanda 10 % au moins. A partir de l'embouchure de la Lula, la maladie semble rencontrer des difficultés d'extension. A Basoko, qui est le chef-lieu et certes un centre de va-et-vient actif de populations venant d'aval comme d'amont et de l'Aruwimi, la proportion de malades reste très peu élevée.

Si à Basoko on dépiste 3,6 % de trypanosés, à Limbutu, qui est tout proche sur les rives de l'Aruwimi, il ne semble pas y en avoir. En fait, sur 690 indigènes examinés (Basoko-Limbutu, Bonkoikoi) il n'y a que 9 trypanosés, soit 1,3 %.

Barumbu, en face du chef-lieu, n'a pu être prospecté ainsi qu'il le faudrait. Les 3 malades, 15 %, trouvés parmi le personnel de l'État, appartenaient aux villages de la zone fortement contaminée d'aval.

L'infection respecte encore le bief immédiatement en amont de l'Aruwimi, mais a fait son apparition dans les importants villages des Lokele, à l'embouchure du Lomami. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à cela. Ces indigènes pêcheurs vivent une grande partie de leur existence sur le fleuve, qu'ils descendent très loin. Le D^r Grossule insiste sur le danger, qui sera relevé également par ceux qui eurent à s'occuper de la maladie du sommeil à Stanleyville.

Le rapport signalant l'existence de la maladie à Isangi est daté de ce centre le 30 juin 1908. Rien ne pourra désormais arrêter le fléau qui déjà est monté vers Stanleyville et va faire un grand nombre de victimes parmi les belles popu-

lations échelonnées le long du fleuve entre Isangi et le chef-lieu de la province.

En opposition avec cette extension épidémique, les rives de l'Aruwimi resteront en grande partie préservées du fléau et celui-ci ne dépassera pas les rapides de Yambuya; elle remontera, au contraire, le bief navigable du Lomami.

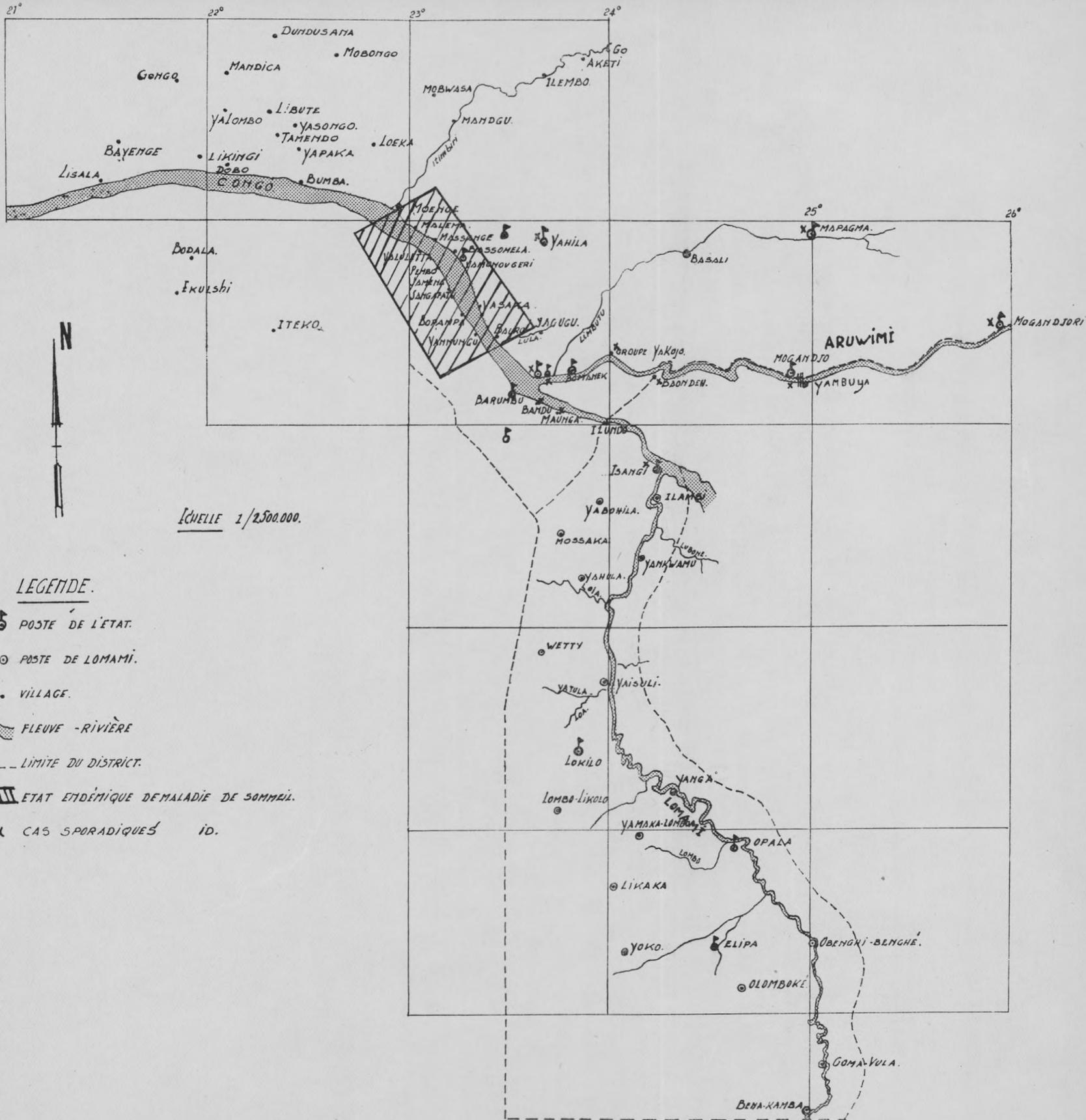
Il n'est pas sans intérêt d'insister sur ce fait que nous voyons se reproduire sur l'Itimbiri et sur l'Uele et son affluent le Bili.

Sur l'Uele, ce sont les rapides de Voro, en amont de Yakoma, qui ont arrêté l'infection; sur l'Itimbiri-Rubi, ce sont ceux de Gô qui ont stoppé la marche de la trypanosomiase.

Ces faits montrent à l'évidence l'intervention de la grande navigation dans l'extension de l'épidémie.

Il est certain que si l'Itimbiri avait pu être remonté au delà d'Aketi par les steamers venant du bas, la trypanosomiase les aurait suivis avant que des mesures adéquates eussent pu être prises. On peut en dire autant de l'Aruwimi. Ceci ne veut pas dire que la petite navigation n'a pas joué un rôle dans l'extension de la maladie. Nous avons trouvé dans l'Ubangi, au delà de Bangui, les biefs Zongo-Banzyville et Banzyville-Yakoma infectés dès 1905. Le transport sur ces biefs se faisait à cette époque exclusivement par pirogues indigènes. Mais en dehors de foyers locaux, quelquefois très actifs, tels que ceux de Mokoange, créés par des soldats contaminés dans le Bas-Ubangi, ou en dehors du district, l'infection ne se généralise que lentement. Elle ne remontera d'ailleurs pas le Bili au delà de Monga, parce que, de nouveau ici, des chutes infranchissables aux pirogues viennent interrompre la navigabilité.

En opposition aussi avec l'extension souvent rapide de la maladie le long des grands cours d'eau boisés navigables, la progression de la maladie vers l'intérieur des terres



ECHELLE 1/2500.000.

est beaucoup plus lente. Elle procède d'ailleurs le plus souvent de cas provenant des rives du fleuve même.

Nous avons relevé que le D^r Grossule signale le danger des relations commerciales existant entre riverains et indigènes de l'intérieur, et aussi de l'emploi de riverains comme porteurs de charges vers les postes en dehors du fleuve. Malgré ces contacts fréquents en 1908, des postes situés à peu de distance du fleuve, tel Mokaria, au Nord-Est de Yamonongeri, semblent restés indemnes. Cependant, d'autres points en dehors du fleuve sont contaminés et l'infection s'étendra fatalement au Nord et à l'Est vers l'Itimbiri, procédant à la fois des rives de cet affluent et de celles du grand fleuve. La zone comprise dans l'angle sud Congo-Itimbiri souffrira plus tard cruellement de la maladie.

Cette lente progression de la trypanosomiase humaine vers l'intérieur des terres avait frappé déjà Dutton et Todd, qui la relèvent dans leur mémoire précitée.

Elle aussi, d'ailleurs, paraît sujette à de grandes différences en relation avec la topographie des régions, les habitudes des indigènes et les circonstances liées à l'occupation des territoires.

Notre intention n'est pas aujourd'hui d'insister sur ce point; nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous examinerons la marche de la trypanosomiase humaine dans les territoires du Nord-Est de la colonie.

BIBLIOGRAPHIE.

- I. EVERETT DUTTON & JOHN L. TODD, The distribution and spread of sleeping sickness in the Congo Free State. Gland palpation in human trypanosomiasis (*Liverp. Sch. Trop. Med.*, Memoir XVIII, Reports of expedition to the Congo 1903-105).

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 25 janvier 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. P. Fontainas, vice-directeur.

Sont présents : MM. K. Bollengier, G. Gillon, J. Maury, G. Moulaert, F. Olsen, M. van de Putte, membres titulaires; MM. G. Bousin, R. Cambier, C. Camus, E. Comhaire, E. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, E. Hanssens et M. Legraye, membres associés.

Absent et excusé : M. E. De Jonghe, secrétaire général.

L'Université de Liège et la Colonie.

M. M. Legraye donne lecture d'une note qu'il a rédigée sur l'enseignement colonial à l'Université de Liège. Après avoir rappelé que l'article premier de nos statuts stipule que l'Institut Royal Colonial Belge a pour objet d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales et d'entreprendre toutes études scientifiques concernant la colonisation, l'auteur passe en revue les diverses initiatives prises ou envisagées par l'Université de Liège dans le domaine colonial, et ce, tant au point de vue propagande (cercle étudiantin), qu'au point de vue enseignement proprement dit (cours complémentaires, centre interfacultaire d'études coloniales) et de la recherche scientifique, pure ou appliquée (missions d'études, associations d'anciens étudiants dans la Métropole et au Congo). (Voir p. 382.)

Cette communication donne lieu à un échange de vues auquel prennent part MM. P. Fontainas, E. Devroey, K. Bollengier, J. Maury, M. van de Putte, E. Hanssens, G. Bousin et M. Legraye.

La séance est levée à 15 h 45.

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 25 Januari 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *P. Fontainas*, vice-directeur.

Zijn aanwezig : de heeren *K. Bollengier*, *G. Gillon*, *J. Maury*, *G. Moulaert*, *P. Olsen*, *M. van de Putte*, titelvoerende leden; de heeren *G. Bousin*, *R. Cambien*, *C. Camus*, *E. Comhaire*, *E. Devroey*, *R. du Trieu de Terdonck*, *E. Hanssens* en *M. Legraye*, buitengewoon leden.

Is afwezig en verontschuldigd : de heer *E. De Jonghe*, secretaris-generaal.

De Universiteit van Luik en de Kolonie.

De heer *M. Legraye* geeft lezing van een door hem opgestelde nota over het koloniaal onderwijs aan de Universiteit van Luik. Na er aan herinnerd te hebben, dat het eerste artikel van onze statuten bepaalt dat het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut voor doel heeft de koloniale propaganda in het hooger onderwijs in te richten, de samenwerking onder de onderscheiden organismen die zich met koloniale studies bezig houden, te verzekeren en alle wetenschappelijke studies die op de kolonisatie betrekking hebben te bevorderen, onderzoekt de auteur de verschillende initiatieven die door de Universiteit werden getroffen of in het vooruitzicht gesteld met betrekking tot de Kolonie, en dit onder oogpunt van propaganda (studiekring), zoowel als op het gebied van het eigenlijk onderwijs (aanvullende cursussen, interfacultair centrum voor koloniale studiën) en de wetenschappelijke onderzoekingen (studiezendingen, vereeniging van oudleerlingen in het Moederland en in Congo. (Zie blz. 382.)

Deze mededeeling geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling waaraan de heeren *P. Fontainas*, *E. Devroey*, *K. Bollengier*, *J. Maury*, *M. van de Putte*, *E. Hanssens*, *G. Bousin* en *M. Legraye* deelnemen.

De zitting wordt te 15 u 45 opgeheven.

M. Legraye. — L'Université de Liège et la Colonie.

L'article premier des statuts de notre Institution est rédigé comme suit : « Il est constitué un Institut Royal Colonial Belge qui a pour objet d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales, d'entreprendre toutes études scientifiques concernant la colonisation. Son siège est à Bruxelles ».

L'article dix-neuf de nos statuts stipule que : « ... il (l'Institut) peut, notamment par voie de subside, ... organiser dans les Universités ou établissements d'enseignement supérieur des séries de cours ou de conférences scientifiques, acquérir à leur intention des collections d'études ou des matériaux de travail ».

Lorsque, en 1940, vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à siéger parmi vous en qualité de membre associé, vous avez certainement eu en vue le rôle que pouvait jouer le professeur de l'Université de Liège, ayant eu quelques contacts avec le Congo belge, dans la réalisation des buts fixés à l'article premier de nos statuts; c'est ainsi que j'ai cru comprendre la mission que vous m'avez confiée et c'est dans ce sens que je me suis efforcé de la remplir.

Certes, la guerre, la dure occupation et ses entraves ne nous ont pas permis de réaliser nos intentions avec l'ampleur qu'elles méritaient et que nous leur souhaitions. Nous nous sommes efforcé cependant de mériter la confiance mise en nous et avons, dans la mesure de nos moyens limités par les circonstances, essayé d'organiser à l'Université de Liège la propagande coloniale ainsi que l'enseignement et la recherche scientifique en matières

coloniales, suivant les vœux de l'Institut Royal Colonial Belge.

Huit professeurs de notre Université sont membres de cet Institut; ce sont, dans l'ordre alphabétique, nos confrères Allard E., Buttgenbach H., Dehalu M., Delli-cour F., Fourmarier P., Mouchet R., Nolf P. et Legraye M. Notre confrère van de Putte est chef de travaux-répétiteur honoraire de l'Université de Liège.

Tous ont fait ou des séjours, parfois très longs, au Congo belge, ou un ou plusieurs séjours de courte durée. Dans l'esprit des statuts de notre Institut, ils ont participé à la tâche commune. D'autres membres du personnel enseignant ou scientifique de notre Université ont encore accompli des missions au Congo belge; ce sont les professeurs Michot P., Rey M. (qui vient de nous quitter pour remplir des fonctions en France), Spronck R., le chargé de cours Hermans, l'assistant Damas H.

J'espère ne pas en avoir oublié.

Je voudrais, dans ce qui suit, donner un aperçu des préoccupations de notre Université de Liège dans le domaine de l'enseignement colonial.

Chargés comme le sont les programmes de toutes les facultés, la place laissée à l'enseignement des questions relatives au Congo belge et à la colonisation devait forcément être limitée dans le cadre de l'enseignement classique. Nous verrons plus loin comment ce cadre trop étroit a pu être élargi pour donner à l'enseignement des problèmes relatifs au Congo belge la place qui lui revient.

Néanmoins, si nous prenons le programme des cours tel qu'il existait en 1940, nous voyons que, en dehors de ce qui pouvait être dit au sujet du Congo dans les cours non spécialisés, il existait, à la Faculté des Sciences Appliquées, une épreuve complémentaire pour l'obtention du grade d'ingénieur des travaux urbains et coloniaux, accessible aux ingénieurs des constructions civiles et aux élèves

de la troisième épreuve de ce grade. Nous y relevons, parmi les cours : l'hygiène coloniale (y compris l'entomologie et la parasitologie), les constructions du génie civil urbain et colonial, l'architecture coloniale, les éléments du droit administratif et de législation de l'urbanisme au Congo belge. Dans cette même faculté, au programme des cours pour l'obtention du grade d'ingénieur-géologue, nous voyons figurer le cours de géologie et géographie physique du Congo, cours donné également aux candidats en sciences géographiques à la Faculté des Sciences. A la Faculté de Philosophie et Lettres nous trouvons le cours d'histoire du Congo belge, donné également aux candidats en sciences géographiques à la Faculté des Sciences, et celui d'histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. A la Faculté de Droit nous trouvons le cours de législation du Congo belge ainsi que les notions sur les institutions coloniales étrangères, le cours intitulé Régime colonial et législation du Congo et le cours de notion sur l'administration du Congo. Enfin, à l'École Supérieure des Sciences commerciales et économiques de l'Université, au programme de la licence en sciences commerciales et coloniales, figurent les cours d'économie et législation congolaises, de géographie coloniale (y compris l'ethnographie et la géologie), d'agriculture coloniale, des transports et constructions coloniales, de législation du Congo belge, d'économie et organisation coloniales, y compris l'histoire de la colonisation.

La guerre a surpris l'enseignement relatif aux matières coloniales, à l'Université de Liège, dans l'état honorable qui vient d'être esquissé.

Dès leur entrée à l'Université il importe d'attirer l'attention de nos étudiants sur la Colonie. Ce but est poursuivi par un cercle étudiantin : le Cercle Liégeois Universitaire d'Expansion Coloniale (C.L.U.E.C.), fondé en 1942, à l'initiative d'un groupe d'étudiants et dont le président

fondateur fut Jean Sohier, le fils d'Antoine Sohier, notre confrère de l'Institut Royal Colonial Belge. Ce cercle, dont l'activité grandissante est de bon augure pour l'avenir, se propose de susciter l'intérêt des étudiants au sujet des questions coloniales, de les initier à une culture coloniale, de les orienter vers les carrières coloniales, d'établir une liaison avec les coloniaux anciens universitaires liégeois, enfin, de répandre l'idée coloniale dans les sphères liégeoises.

Ce cercle espère remplir sa mission par des conférences de vulgarisation, par une chronique radiophonique qui est émise au poste régional de Liège de la Radiodiffusion Nationale Belge, par la création projetée d'un fonds universitaire, etc.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir nos jeunes étudiants s'engager dans cette voie de l'expansion belge et devons les y encourager de tout notre cœur et par tous nos moyens.

Cependant, le développement industriel et commercial du Congo belge a été considérable pendant la guerre; le personnel blanc de la colonie a fourni des prestations élevées; une grande partie demande à être relevée et de nouveaux problèmes se posent pour l'établissement d'une économie de paix. Tant dans les domaines technique et commercial que dans l'ordre social, ces problèmes requièrent un personnel à la hauteur de la mission qu'on attend de lui et préparé à faire face à toutes les situations. Les universitaires, entre les mains desquels seront placés les leviers de commande, devront tout particulièrement être préparés à la tâche qui leur incombera. Outre une culture générale développée, il importe qu'ils soient au courant, avant d'aborder leur mission, des divers aspects de la vie coloniale.

La Belgique possède d'excellentes institutions, rattachées au Ministère des Colonies, et dont le but est de

préparer à leurs tâches futures les candidats fonctionnaires ou médecins qui dépendront de ce département : l'Université Coloniale à Anvers, l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold à Anvers, l'École Coloniale à Bruxelles. Les candidats fonctionnaires et médecins de l'État qui veulent faire carrière au Congo doivent y effectuer des études ou un stage.

Faute de temps, il n'est malheureusement pas possible, avons-nous vu, de donner, au cours des études qui mènent aux divers diplômes universitaires, aux problèmes coloniaux l'attention qu'ils méritent; il est certain, d'autre part, que les nombreux universitaires de Liège, non candidats fonctionnaires ou médecins à la Colonie, mais qui ont l'intention de briguer un emploi dans une société privée, n'iront pas parfaire — par un séjour qui ne leur est pas imposé — leur formation coloniale dans les institutions d'Anvers et de Bruxelles.

L'Université de Liège a cru répondre aux vœux de tous les employeurs de la Colonie ainsi qu'aux vœux de nombreux étudiants qui s'appêtent à mettre les connaissances qu'ils ont acquises à l'Université au service de l'œuvre coloniale, en proposant la création d'un Centre Interfacultaire d'Études Coloniales dont un des buts est de parfaire la formation coloniale de ces universitaires.

Ce centre sera créé sous peu, espérons-le, par un arrêté soumis actuellement par M. le Ministre de l'Instruction publique à la signature du Régent.

L'enseignement qui sera donné à ce centre sera accessible seulement aux diplômés d'universités ou aux étudiants régulièrement inscrits aux cours; il aura pour but de parfaire la formation coloniale de ces universitaires en leur permettant de suivre des cours de formation générale relatifs aux problèmes coloniaux. A cet enseignement s'ajouteront, suivant les circonstances, des conférences données par des personnalités particulièrement qualifiées pour traiter des sujets spéciaux.

Les cours suivants seront donnés : principes et histoire de la

colonisation; institutions politiques et administratives du Congo (y compris l'histoire du Congo belge); la géologie et la géographie physique (y compris la climatologie); l'anthropologie, l'ethnographie et la géographie humaine du Congo; la faune du Congo; la flore et cultures coloniales; la géographie économique (y compris les transports coloniaux); l'architecture et l'urbanisme coloniaux; l'hygiène coloniale (y compris la parasitologie et l'entomologie).

Nous prévoyons, en outre, l'étude de certains problèmes coloniaux, entrepris ou dirigés par le personnel enseignant de l'Université dans les laboratoires appropriés. Ce centre interfacultaire sera ainsi un centre d'enseignement et de recherche, apte à fournir à la Colonie des éléments de choix pour ses cadres.

L'enseignement portera sur une période maximum de six mois, correspondant au premier semestre de l'enseignement universitaire; il s'adressera aux étudiants appartenant ou issus de toutes les facultés et, après examen, un certificat donnera à ces études complémentaires une sanction officielle.

Le centre interfacultaire sera administré par un collège présidé par le Recteur de l'Université et comprenant un délégué de chaque faculté choisi parmi les professeurs particulièrement compétents en matière coloniale.

Liège, grand centre industriel et commercial, veut entretenir des relations étroites avec le Congo belge. Son Université, qui a fourni à la Colonie tant de médecins, d'ingénieurs, de docteurs en droit, de docteurs en sciences et de licenciés en sciences commerciales, désire apporter, par la création de ce centre, une nouvelle contribution à la grande œuvre civilisatrice entreprise par Léopold II.

Mais si les étudiants et l'Université tiennent à tenir le rôle qui leur échoit dans l'expansion coloniale belge, les anciens élèves de notre Alma Mater ont à cœur, de leur côté, d'encourager leurs efforts en ce sens et de maintenir les contacts qui s'imposent à cet égard.

Dans la Métropole, l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A.I.Lg.) et l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut Montéfiore de notre Université

(A.I.M.) ne perdent aucune occasion de mettre au premier plan de leurs préoccupations les problèmes intéressant la Colonie.

Si la dernière a réalisé, les 4 et 5 mai de cette année, des journées relatives à l'électricité au Congo, la première, en maintes occasions, a fait exposer à sa tribune ou dans ses publications (la *Revue Universelle des Mines*) les contributions de nos ingénieurs au développement minier et industriel du Congo belge. Nous ne citons que pour mémoire les deux éditions de la carte géologique du Congo par le professeur P. Fourmarier et les numéros spéciaux de la revue concernant la Colonie. Une part importante du Congrès scientifique qui se tiendra à Liège en 1947, à l'occasion du Centenaire de l'A.I.Lg., sera consacrée, par sa section coloniale, au problème de l'avenir du développement économique du Congo.

Enfin, au Congo même, nous avons été particulièrement heureux de voir se fonder, en octobre 1943, l'Association Congolaise des Anciens Étudiants de l'Université de Liège, qui groupait déjà, en 1944, près de 150 membres et dont le but, défini par l'article 4 des statuts, est « ... d'appuyer, de promouvoir et d'entreprendre toute activité susceptible de servir les intérêts de l'Université de Liège, de ses étudiants et anciens étudiants ».

Son bulletin périodique, auquel le Perron liégeois, symbole de nos libertés civiques, sert de frontispice, publie des études rédigées par certains de ses membres et donne des nouvelles de ceux-ci; c'est un lien heureux et indispensable entre eux d'abord, entre eux et l'Université ensuite.

L'aide apportée par cette association aux étudiants prisonniers de guerre, puis, pendant la dure période de bombardements qui a suivi la libération de Liège, aux étudiants et au personnel de l'Université, a été appréciée à sa haute valeur. Dès à présent l'Association et l'Université

ont établi des contacts suivis qui, nous l'espérons, se développeront dans un esprit élevé et qui contribueront à la solution de divers problèmes à caractère technique, économique ou social.

Ainsi, la grande famille universitaire liégeoise espère-t-elle apporter sa contribution à la mise en valeur du Congo belge et à l'œuvre civilisatrice qui doit en être la suite normale.

Dans une communication qu'il a faite il y a peu de temps à la classe des Sciences techniques de notre Institut, notre confrère E. Devroey a signalé à l'attention des milieux coloniaux le grand intérêt que peut présenter pour la solution de certains problèmes une collaboration entre les services de la Colonie et les laboratoires de la Métropole. Cet intérêt n'a pas échappé à nos Universités.

Je crois opportun de signaler ici que le remarquable outillage du laboratoire de photogrammétrie de notre Université a pu échapper, grâce à l'ingéniosité et au dévouement du professeur Pauwen et de son personnel, à la réquisition allemande et aux bombardements et est prêt à être mis en service pour les levés photographiques aériens qui, plus que jamais, s'imposent au Congo belge. La plupart des autres laboratoires, si durement atteints, aux instituts du Val-Benoit, seront prêts à reprendre leur activité au printemps de cette année.

L'Université de Liège, dont j'ai le privilège d'être le porte-parole en cette occasion, ne faillira pas à la tâche qui lui incombe. Elle ne doute pas que, pour la mener à bien, elle pourra compter sur l'appui de l'Institut Royal Colonial Belge.

Liège, janvier 1946.

Séance du 22 février 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. M. *Dehalu*, président de l'Institut.

Sont présents : MM. K. Bollengier, P. Fontainas, G. Gil- lon, J. Maury, F. Olsen, M. van de Putte, membres titu- laires; MM. R. Cambier, E. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, E. Roger, R.-E.-M. Vanderlinden, membres associés et Ed. De Jonghe, secrétaire général.

Absents et excusés : MM. J. Beelaerts, E. Hanssens et G. Moulaert.

Décès de M. Georges Perrier.

Devant les membres debout, le *Président* annonce le décès du général *Georges Perrier*, membre associé de notre section depuis le 3 avril 1930. Ancien professeur à l'École Polytechnique, notre éminent confrère était mem- bre de l'Institut de France et secrétaire de l'Association internationale de Géodésie, ainsi que du Bureau des Lon- gitudes.

M. *Dehalu* veut bien se charger de rédiger la notice nécrologique du général *Perrier*, destinée à l'*Annuaire*.

Communication administrative.

(Voir p. 260.)

**Représentation de l'Institut
à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge.**

M. le Ministre nous a avisés de ce qu'il a plu au Régent de désigner M. *J. Maury*, membre de la Section Tech- nique, pour représenter l'Institut Royal Colonial Belge au sein de la Commission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge.

om het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut te vertegenwoordigen in het Nationaal Parken van Belgisch-Congo.

Zitting van 22 Februari 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *M. Dehalu*, voorzitter van het Instituut.

Zijn aanwezig : de heeren *K. Bollengier*, *P. Fontainas*, *G. Gillon*, *J. Maury*, *F. Olsen*, *M. van de Putte*, titelvoerende leden; de heeren *R. Cambier*, *E. Devroey*, *R. du Trieu de Terdonck*, *E. Roger*, *R.-E.-M. Vanderlinden*, buitengewoon leden en *Ed. De Jonghe*, secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren *J. Bee-laerts*, *E. Hanssens* en *G. Moulaert*.

Overlijden van den heer Georges Perrier.

Voor de rechtstaande leden, kondigt de heer *Voorzitter* het overlijden aan van generaal *Georges Perrier*, buitengewoon lid van onze sectie sedert 3 April 1930. Onze voortreffelijke confrater, gewezen professor aan de « École Polytechnique » was tevens lid van het « Institut de France », en secretaris van de « Association internationale de Géodésie » en van het « Bureau des Longitudes ».

De heer *Dehalu* neemt op zich, de voor het *Jaarboek* bestemde necrologische nota van generaal *Perrier* op te stellen.

Mededeeling van administratieven aard.

(Zie blz. 261.)

**Vertegenwoordig van het Instituut
aan het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Congo.**

De heer Minister heeft ons medegedeeld dat het den Regent heeft behaagd, den heer *J. Maury*, lid van de Sectie voor Technische Wetenschappen, aan te duiden

**Sur les nappes aquifères et les phénomènes d'altération
dans les gîtes de cuivre du Katanga.**

M. R. du Trieu de Terdonck donne lecture de quelques données sur *Les nappes aquifères et les phénomènes d'altération dans les gîtes de cuivre du Katanga.*

Il résulte de cette communication que, dans tous les gîtes de cuivre du Katanga ayant fait l'objet de travaux à profondeur suffisante, l'eau a toujours été rencontrée. Trois facteurs conditionnent l'importance de la nappe : la vitesse de l'érosion, la vitesse et le sens de déplacement du niveau hydrostatique, la quantité d'eau d'origine atmosphérique qui s'infiltré dans le sol. La variation de ces trois facteurs dans le temps permet d'expliquer les diverses formes de concentration cuprifère qui s'observent. (Voir p. 394.)

Hommage d'ouvrage.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau l'ouvrage suivant :

E. FRASELLE, *Contribution à la connaissance des météores aqueux et aériens du Ruanda-Urundi*, édit. Desoer, Liège, 1939.

Les remerciements d'usage sont adressés au donateur.

La séance est levée à 15 h 30.

om het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut te vertegenwoordigen in den boezem van het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Congo.

Sur les nappes aquifères et les phénomènes d'altération dans les gîtes de cuivre du Katanga.

De heer *R. du Trieu de Terdonck* geeft lezing van enkele gegevens over *Les nappes aquifères et les phénomènes d'altération dans les gîtes de cuivre du Katanga*.

Daaruit blijkt dat, in al de koperlagen van Katanga, die het voorwerp van voldoende diepwerken hebben uitgemaakt, men immer water ontmoette. Drie factors beïnvloeden de belangrijkheid van het grondwater : de snelheid van de erosie, de snelheid en de richting van het hydrostatisch peil, de hoeveelheid luchtwater die in den grond dringt. De afwisseling van deze drie factors legt de verschillende vormen van de koperformaties uit, die worden waargenomen. (Zie blz. 394.)

Present-exemplaar.

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau volgend werk neer :

E. FRASELLE, *Contribution à la connaissance des météores aqueux et aériens du Ruanda-Urundi*, édit. Desoer, Liège, 1939.

Aan den schenker worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

R. du Trieu de Terdonck. — Considérations sur les nappes aquifères et les phénomènes d'altération dans les gîtes de cuivre du Katanga.

INTRODUCTION.

L'objet de cette note est d'exposer quelques constatations faites dans les exploitations du Katanga, en vue de montrer l'intérêt que présentent, dans cette région, les questions d'hydrologie en matière de mines.

*
**

Lorsque les travaux atteignent une profondeur suffisante, l'eau apparaît en abondance dans tous les gîtes de cuivre du Katanga et toutes les tentatives de prospection par travaux souterrains au-dessous du niveau de la nappe, sans puissants moyens d'exhaure, se sont révélées infructueuses. Les gîtes constituent des zones éminemment aquifères.

La profondeur à laquelle se rencontre l'eau est évidemment très variable d'un gîte à l'autre, mais dans un même gisement le niveau de la nappe reste sensiblement constant sur de vastes étendues.

Cette question de niveau hydrostatique présente de l'importance non seulement du fait des complications qu'elle provoque dans les exploitations et dans les recherches, mais également en raison des remises en mouvement de la minéralisation qui ont amené les gîtes dans leur état actuel et qui sont liées aux variations du niveau au cours des temps.

Les données recueillies dans les gisements et à leur voisinage immédiat ne portent que sur des étendues limitées et il est donc inutile de vouloir en tirer des conclusions d'ordre général. Cependant le Katanga minier est

constitué de terrains fortement plissés et faillés qui sont généralement de nature schisteuse, c'est-à-dire peu favorables dans l'ensemble à la circulation et à l'emmagasinement de l'eau. Les roches dolomitiques sont bien représentées dans certaines séries de l'échelle stratigraphique et notamment dans celles où se localisent la majorité des gisements, la série des mines. Par altération superficielle ces roches originellement compactes deviennent poreuses et susceptibles, par conséquent, d'absorber de grandes quantités d'eau. La série des mines doit donc jouer un rôle important dans l'hydrologie du Katanga, au même titre d'ailleurs que les autres horizons dolomitiques.

LES NAPPES DE GISEMENTS.

Le Katanga méridional est un pays à relief peu accusé dans lequel les dénivellations entre plateaux et vallées ne sont jamais très importantes; on ne doit donc pas s'attendre à toucher l'eau à très grande profondeur. Il est intéressant de comparer le niveau hydrostatique observé dans un certain nombre de gisements ou groupes de gisements avec celui des eaux courantes les plus voisines.

Dans la région d'Élisabethville, les gisements de l'Étoile du Congo et de Ruashi, qui ont fait l'objet de grandes exploitations à ciel ouvert, sont situés le long d'un même accident tectonique longitudinal, séparant les terrains schisteux du Kundelungu à l'Est des terrains de la série des mines à l'Ouest. La rivière Ruashi recoupe l'alignement de l'Étoile à 600 m de l'extrémité Sud-Est du gisement. Le gisement de Ruashi est à 3 km au Nord-Ouest de l'Étoile. Il y a 7 km depuis la rivière jusqu'à l'extrémité Nord-Ouest de Ruashi et une dénivellation totale de 55 m. L'allure des couches est redressée.

Le gisement de l'Étoile, qui s'étend sur une longueur totale de 1.200 m, est évidemment drainé par la rivière. Le gisement est coupé par une faille transversale qui provoque une dénivellation brusque de la nappe. Au Sud de

la faille le niveau hydrostatique est à 1222, au Nord à 1232.

Le gisement de Ruashi s'étend sur une distance totale de 2 km, mais avec deux interruptions provoquées par des failles transversales. Étant situé entièrement sous le niveau hydrostatique, ce gisement a été complètement développé par sondages. Les profils longitudinaux montrent que la nappe subit des dénivellations brusques de 3 à 4 m au passage des failles, tandis qu'ailleurs elle reste sensiblement horizontale. Ces failles ont été décelées par l'examen des échantillons de sondages, mais l'allure du niveau hydrostatique permet de les localiser avec la même précision. Elles provoquent un compartimentage très net de la nappe. A l'extrémité Nord de Ruashi, celle-ci se trouve à une dizaine de mètres entre ce point et la rivière, à 7 km de là, atteint 55 m et se produit de façon régulière. La dénivellation de la nappe atteint 46 m et se produit par gradins, dans les zones où les sondages ont permis de déterminer son allure.

Ce qui s'observe dans la région Étoile-Ruashi montre le rôle que peuvent jouer les failles dans l'allure des nappes de gisement. Il ne faut cependant pas généraliser.

Dans le groupe Lukuni-Luiswishi, situé sur le prolongement de l'alignement Étoile-Ruashi et à une vingtaine de kilomètres de là, les choses se passent tout différemment, bien que les conditions géologiques soient très analogues. Les gisements s'étendent sur une longueur totale de 3 km et sont séparés par un rejet de plusieurs centaines de mètres. La nappe s'y maintient uniformément à la cote 1315, qui est sensiblement celle de trois sources existant au voisinage, et cela quelle que soit la cote du terrain. Ici la faille ne joue donc pas le rôle de barrage.

Au Nord-Ouest d'Élisabethville se trouve un groupe de gisements localisés dans un anticlinal presque fermé dont le noyau est constitué par les formations de la série des

mines et qui est drainé en grande partie par la rivière Karavia. On y trouve notamment le gisement de Karavia sur la rivière et le gisement de Lupoto situé à 7 km de là, au voisinage duquel n'existe aucune eau courante. L'altitude moyenne à Lupoto est supérieure de 60 à 70 m à celle de la rivière Karavia. La nappe y a été atteinte à 65 m de profondeur. Il y a là une coïncidence au moins curieuse.

Le gisement de Prince Léopold se localise sur le dos d'âne formant la frontière entre le bassin du Congo et celui du Zambèze, à une quarantaine de kilomètres d'Élisabethville. Il est encaissé dans une large bande de dolomies, traversée à 2 km du gisement par la rivière Kipushi. Une série d'entonnoirs de dissolution s'observent entre la mine et la rivière. Il semblerait donc à priori que le niveau de la rivière déterminerait celui de la nappe dans le gisement qui se trouve à une altitude de 50 m supérieure à celle de la rivière. En fait le niveau hydrostatique se trouve à 30 m plus bas que la rivière, à la profondeur de 80 m. Des essais ont montré que la rivière n'alimente pas la nappe du gisement; elle passe sur les dolomies sans perte. Ceci est donc un cas où, malgré les apparences contraires, il n'y a aucune relation entre la nappe d'un gisement et la rivière voisine.

Dans la région de l'Ouest se trouve le plateau de Musonoi, drainé par la Musonoi à l'Est et par le Luilu à l'Ouest, ces deux rivières coulant vers le Nord. Les terrains de la série des mines y sont largement représentés et d'allure Est-Ouest. Les trois gisements de Dikuluwe, Kamoto et Musonoi sont alignés suivant cette direction. La rivière Luilu traverse le gisement de Dikuluwe à l'altitude d'environ 1.400 m; la Musonoi traverse le gisement de Kamoto, dont l'altitude maxima est de 1.477 m et au voisinage duquel n'existe aucune eau courante. Le niveau hydrostatique dans les sondages s'établit à la cote 1400, soit sensiblement à la même altitude qu'à Dikuluwe, à

5 km de là. Les sondages exécutés en grand nombre à Musonoi montrent que la nappe du gisement reste sensiblement horizontale jusqu'à plus de 2 km de la rivière, bien que le relief passe rapidement de 1.385 à 1.460 m.

Il résulte de ces premières constatations que la perméabilité des terrains constituant les gisements semble être très grande dans la zone de circulation superficielle des eaux. Les nappes de gisements restent sensiblement horizontales sur de grandes distances, indépendamment du relief et les anomalies qui s'observent peuvent être dues à la présence de failles provoquant des discontinuités dans la circulation. Le caractère dolomitique des formations avoisinant la série des mines proprement dite permet d'expliquer les similitudes de niveau qui s'observent entre gisements assez distants et sans liaison géologique apparente.

Ce n'est, bien entendu, que dans certains cas particulièrement favorables qu'on a pu établir les relations entre ces nappes et les eaux courantes les plus voisines. Dans les régions à relief accusé et à tectonique complexe, tout essai de raccord est encore impossible lorsque les eaux courantes se trouvent à une certaine distance. C'est le cas notamment à Kambove, où la nappe se trouve à une soixantaine de mètres de profondeur et à Shinkolobwe, où elle se trouve à 45 m.

On peut se demander si ces nappes qui drainent les gisements ne se manifestent pas de façon particulière à leur point d'émergence. En fait il existe des sources à dépôts cuprifères, notamment à Ruwe, mais c'est là un phénomène exceptionnel. Il est cependant possible qu'une étude systématique des sources donne des résultats intéressants à ce point de vue.

LES VENUES D'EAU.

La question du niveau hydrostatique et de l'exhaure se pose dès la phase de reconnaissance et d'estimation des

gisements. Les conditions idéales sont réalisées lorsque le niveau hydrostatique se trouve à une trentaine de mètres de profondeur, ce qui permet d'effectuer un réseau de travaux souterrains que l'on complète ensuite par des sondages. De plus on dispose immédiatement de l'eau nécessaire pour alimenter les travaux. Il arrive cependant que le gisement se trouve presque entièrement noyé, comme ce fut le cas à Ruashi, où le niveau hydrostatique se situe dans les terres rouges qui forment la couverture. Il faut alors se résigner à faire la reconnaissance et le développement par sondages. Un cas analogue se présente au gîte de cuivre de Ruwe.

En ce qui concerne l'exploitation, les questions d'exhaure se résolvent sans difficulté aussi longtemps qu'il s'agit d'exploitation en carrières à ciel ouvert. La dépression de la nappe n'étant jamais fort élevée, les venues restent modérées et la descente des pompes s'effectue sans difficulté.

Le problème est tout différent dès qu'on envisage des travaux souterrains de prospection ou d'exploitation à une certaine profondeur au-dessous du niveau primitif de la nappe. Les pressions sont fortes, les venues considérables, et il faut se prémunir contre les risques de coups d'eau. La solution utilisée consiste à rechercher par sondages un massif de roches suffisamment imperméable pour pouvoir y descendre les puits sans difficulté trop grande et à y installer des centrales souterraines. Des portes de serrement protègent ces installations et permettent le contrôle de la venue au cours du drainage. Les hauteurs d'étage utilisées donnent des pressions initiales allant jusqu'à dix atmosphères, et, comme on le verra plus loin, les débits deviennent impressionnants.

A la carrière de l'Étoile, couvrant une surface de 14 ha, la nappe a été déprimée de 22 m par rapport à son niveau primitif. Le débit moyen atteignait 115 m³ à l'heure et le débit minimum environ 90 m³.

A la mine de Ruashi I la carrière couvre sensiblement la même superficie qu'à l'Étoile. Avec une dépression de 37 m, le débit moyen est de 107 m³, le débit minimum de 80 m³.

Pour Luishia, avec 30 ha de découverte et 17 m de dépression, on a eu un débit moyen de 250 m³ et un débit minimum de 200 m³.

Dans les trois cas la différence entre le débit moyen et le débit minimum au cours de l'année correspond sensiblement à la quantité d'eau tombée dans le périmètre des découvertures, à raison de 1^m50 de pluies par an. Le cubage correspondant au débit minimum représente la quantité d'eau qui tomberait sur une superficie égale à trois à quatre fois celle des carrières.

A Ruashi, où le pompage a duré suffisamment longtemps pour permettre l'établissement de statistiques convenables, on constate que la courbe des débits mensuels suit sans décalage l'allure de la courbe des pluies, le maximum se produisant en janvier et le débit diminuant jusqu'en juillet, pour recommencer à croître en novembre.

La question d'exhaure dans ces exploitations à ciel ouvert n'a donc donné lieu à aucune difficulté. Les réservoirs naturels que constituent les parties hautes des gisements n'ont qu'une extension limitée, ce qui résulte d'ailleurs des conditions géologiques dans lesquelles ils se présentent.

C'est à la mine Prince Léopold que le problème de l'exhaure s'est posé la première fois dans toute son ampleur. Ce gisement est encaissé dans une bande de dolomies redressées s'étendant sans discontinuité sur une longueur reconnue de plusieurs kilomètres avec une puissance de plusieurs centaines de mètres. Cet alignement vient buter par faille contre un massif imperméable. La minéralisation se localise dans les dolomies le long de cet accident.

Les pompages qui ont été effectués en vue d'assurer le dénoyage au fur et à mesure de l'approfondissement des travaux portent sur une durée de 16 ans, au cours desquels on a extrait 165.000.000 de m³, ce qui correspond à l'eau tombée sur une superficie de plus de 6 km² durant le même laps de temps.

La nappe, dont le niveau primitif se situait à 88 m de profondeur, a été déprimée en plusieurs stades correspondant aux niveaux successifs de pompage. Actuellement le drainage s'effectue à la profondeur de 350 m, soit à 262 m au-dessous du niveau hydrostatique primitif. On a constaté que ce n'est qu'après plusieurs années d'exhaure que le régime des venues semble se stabiliser à chaque niveau successif.

Les débits horaires moyens observés aux différents niveaux lorsque la venue était plus ou moins stabilisée furent les suivants :

à 12 m sous le niveau primitif, il a été de 250 m³ à l'heure (chiffre minimum);

à 45 m sous le niveau primitif, il a été de 800 m³/h;

à 82 m sous le niveau primitif, il a été de 925 m³/h;

à 152 m sous le niveau primitif, il a été de 1100 m³/h;

à 262 m sous le niveau primitif, il a été de 1150 m³/h.

Les conditions du drainage sont restées analogues d'un niveau à l'autre. La venue n'a donc augmenté que d'un quart pour une dépression passant de 82 à 262 m. Ceci indique sans doute que la superficie affectée par le drainage dans les zones superficielles éminemment aquifères ne varie plus guère avec l'approfondissement des travaux, comme il est normal.

Après avoir rabattu la nappe à 350 m de profondeur, on a été amené à la laisser remonter de 180 m en arrêtant l'exhaure. Il a fallu 13 jours pour la faire redescendre de 70 m et 5 jours seulement pour la faire baisser jusqu'au niveau de 350 m. Ceci donne une idée de la diminution en profondeur du % des vides dans la roche. Au total le

terrain avait absorbé environ 1.400.000 m³ au cours de cet incident.

Le débit actuel moyen à 350 m de profondeur est donc de 1.150 m³, soit 10.000.000 de m³ par an. La courbe des débits mensuels ne suit plus la courbe de pluviosité. Le maximum de débit se produit fin avril, début mai, pour diminuer ensuite jusqu'en janvier. Ce retard indique une circulation moins aisée que dans le cas des carrières, ce qui est normal.

La différence entre le volume correspondant au débit minimum et le volume réel, c'est-à-dire le volume paraissant lié à l'influence des pluies, est de 600.000 à 700.000 m³, ce qui représente le volume des précipitations sur une superficie de 40 à 50 ha et moins d'un dixième du volume total. Dans le cas des carrières nous avons obtenu 1/4 à 1/5.

Au gisement de Shinkolobwe, le niveau hydrostatique primitif s'établissait à environ 45 m de profondeur au-dessous du niveau moyen du sol. Déprimée de 21 m, la nappe a donné une venue de 480 m³ à l'heure. Après une longue période d'arrêt des travaux, au cours de laquelle la nappe avait repris son état primitif, un nouveau drainage de la mine a été effectué à 97 m au-dessous du niveau hydrostatique. La venue semble se stabiliser vers 1.500 m³ à l'heure. Il a fallu extraire 3.500.000 m³ d'eau pour dénoyer, et cela en 67 jours. Avant que la venue se stabilisât il a fallu pomper encore pendant quatre mois et extraire 5.000.000 de m³. On peut calculer que le volume de vide drainé s'élève à environ 1.500.000 m³. A Prince Léopold, pour une dépression atteignant le double, on avait trouvé 1.400.000 m³, et ce régime ne s'établissait qu'après une longue durée de pompage. A égalité de profondeur au-dessous du niveau initial de la nappe, la venue à Shinkolobwe est donc beaucoup plus importante qu'à Prince Léopold, mais, par contre, le drainage y est rapide. On peut expliquer ce fait en considérant qu'à Shinko-

lobwe on a affaire à certaines formations qui à l'état altéré sont particulièrement perméables, ce qui explique les gros débits, et que ce gisement se trouve dans une région fortement faillée où l'on peut admettre un compartimentage de nappe par les failles, expliquant le drainage rapide d'un bloc de terrain d'étendue limitée, sans que le débit résultant des blocs voisins en soit sensiblement affecté.

Ces quelques chiffres donnent une idée de la nature des problèmes techniques que pose la question des venues dans les exploitations profondes.

L'ALTÉRATION EN PROFONDEUR DES ROCHES DE LA SÉRIE DES MINES.

Les sondages ont montré que les formations de la série des mines, à l'état inaltéré, sont exclusivement des roches dolomitiques compactes. Il n'y existe aucune formation poreuse perméable en petit. Quand elles se trouvent dans cet état, la circulation des eaux n'y est possible que par les joints et les cassures. Il s'agit de formations généralement dérangées dans lesquelles les fractures sont assez abondantes; de plus les allures sont presque toujours redressées, ce qui facilite la circulation des eaux dans le sens vertical.

On reconnaît dans la série des mines trois groupes nettement distincts au point de vue de leur composition :

- 1° un groupe cherteux et siliceux;
- 2° un groupe argileux comprenant des alternances de couches plus ou moins argileuses et de couches plus ou moins gréseuses;
- 3° un groupe de dolomies franches à teneur basse en alumine et silice.

Sous leur facies décarbonaté, facies normal sous lequel on les trouve au-dessus du niveau hydrostatique, toutes ces roches compactes sont représentées par des formations essentiellement poreuses qui ne rappellent parfois en rien la roche originelle.

Dans le groupe siliceux s'observe notamment de façon constante une bande d'une quinzaine de mètres constituée d'une véritable éponge de silice.

Dans le groupe argileux, les bandes gréseuses deviennent très perméables.

Les dolomies franches se transforment en un produit meuble sableux composé essentiellement de silice.

Il en résulte que dans la zone d'altération la série des mines devient éminemment perméable.

La décarbonatation et l'oxydation ne constituent pas le terme extrême de l'altération des roches sous le climat du Katanga. Dans des conditions topographiques, c'est-à-dire d'érosion, favorables, les formations de la série des mines sont recouvertes superficiellement par un manteau sensiblement horizontal de terres rouges latéritiques qui représentent le terme extrême de l'altération sur place et qui se forme aux dépens des roches ayant déjà subi un premier degré d'altération.

L'allure de ces terres rouges permet de faire certaines considérations intéressantes :

La teneur en insoluble des deux premiers groupes de formations monte jusqu'à 80 %; dans les dolomies franches, elle tombe à 20 % et moins. Les sables résiduels résultant de la dissolution des dolomies ont une densité apparente qui ne dépasse guère l'unité. Il y a donc là une réduction de volume d'environ 50 % par rapport à la dolomie.

Il en résulte qu'en terrain peu accidenté on devrait observer, à l'aplomb des dolomies, une dépression accentuée dans le profil en travers des têtes de formations sous le recouvrement. Pareille dépression s'observe en fait à la mine Prince Léopold, où le recouvrement, qui ne dépasse normalement pas une dizaine de mètres, atteint 50 à 60 m sur les dolomies. Ce cas est cependant exceptionnel et en général ces dépressions ne s'observent pas.

L'explication la plus simple de cette anomalie, qui paraît surtout frappante lorsque l'altération est profonde, c'est que la décarbonatation s'est effectuée lorsque le niveau hydrostatique occupait une position notoirement plus basse que celle qu'il occupe à l'heure actuelle et que pour l'instant la décarbonatation ne se poursuit plus. Les dépressions existant primitivement ont été nivelées par l'érosion sans avoir eu la possibilité de se reconstituer.

Il faut cependant tenir compte d'une autre explication possible : les déficits de volume pourraient être compensés par des affaissements progressifs des couches en amont- pendage, ce qui expliquerait en partie certaines allures tourmentées que l'on constate dans les parties hautes des gisements.

La décarbonatation des roches est en général à peu près complète jusqu'au voisinage du niveau hydrostatique; mais elle peut s'étendre jusqu'à grande profondeur au-dessous. Dans un même gîte, la profondeur d'altération dépend de la nature des formations qu'elle affecte, les formations argileuses résistant mieux que les autres. Ce sont les dolomies franches qui donnent le plus nettement la mesure de l'altération profonde en masse dans les divers gisements.

A Prince Léopold et à Shinkolobwe, la dissolution massive des dolomies s'arrête à peu près au niveau hydrostatique (88 m et 45 m).

A l'Étoile, où la dolomie apparaît déjà en grande quantité dans les carrières, l'altération s'arrête à une vingtaine de mètres au-dessous du niveau hydrostatique. Il en est de même à Luishia.

A Ruashi I, par contre, l'altération s'étend jusqu'à 60 m au-dessous du niveau hydrostatique.

Les plus grandes profondeurs d'altération ont été observées dans les mines de l'Ouest. C'est ainsi qu'à Kolwezi, les dolomies sont décomposées jusqu'à plus de 100 m au-dessous du niveau. La différence de comportement

des diverses formations vis-à-vis de l'altération y est remarquable également. Dans certaines sections de la mine le groupe des roches siliceuses est inaltéré à 80 m au-dessus de la limite d'altération des dolomies. Comme il paraît difficile d'expliquer des dissolutions en masse à pareille profondeur par simple circulation souterraine, nous croyons qu'il faut rattacher ces phénomènes à une position beaucoup plus basse du niveau hydrostatique à une époque antérieure.

INFLUENCE DE L'ALTÉRATION SUR LA NATURE DES MINÉRAIS.

Il est actuellement établi que les accumulations remarquables de minerais oxydés du Katanga passent en profondeur à des minerais sulfurés épigénétiques d'allure généralement stratiforme, dont elles représentent une forme particulière d'altération. Pour que cette constatation soit possible, il faut, bien entendu, que le gisement se poursuive à une profondeur suffisante.

Un gisement aussi important que Kambove, ayant déjà fourni plus d'un million de tonnes de métal, sera épuisé sans avoir pratiquement donné une tonne de minerai sulfuré, et ce n'est que par comparaison avec des gisements voisins qu'on peut conclure à une origine sulfurée. Ce gisement se trouve entièrement dans la zone d'altération actuelle. Développé surtout dans le sens horizontal, il est limité de toutes parts par des failles et ne possède pas de racines profondes actuellement connues.

Un autre gisement du même ordre d'importance découvert par sondages, le gisement de cuivre de Ruwe, se trouve entièrement au-dessous du niveau hydrostatique actuel, contrairement au gisement de Kambove. Il s'agit essentiellement d'un gisement oxydé, mais dans lequel il subsiste des témoins d'une minéralisation primitivement sulfurée. Ce gisement est d'allure horizontale.

Ce sont là deux cas extrêmes, car, en général, l'allure redressée des gisements permet de suivre le passage des minerais oxydés aux minerais sulfurés.

Le caractère dolomitique des gangues et le caractère sulfuré des minerais marchent toujours de pair. Lorsque la roche encaissante est décarbonatée, les sulfures sont remplacés par des produits oxydés qui sont surtout de la malachite et, en moindre quantité, des oxydes et des silicates.

La décarbonatation des roches est un simple phénomène de dissolution dans lequel l'anhydride carbonique en solution joue un rôle important. L'altération des sulfures implique l'intervention de l'oxygène, qui les transforme en sulfates. La gangue étant essentiellement carbonatée, il semble tout naturel que les sulfates se fixent immédiatement sous forme de carbonates de cuivre insolubles, les sulfates alcalino-terreux résultant de ces réactions étant entraînés dans la circulation générale.

En fait les choses ne se passent pas de façon aussi simple. Le passage des sulfures aux produits oxydés est un phénomène assez complexe dans lequel interviennent des réactions dites de cémentation où les sulfates de cuivre et de fer joueraient un rôle important. Les sulfures perdent graduellement leur soufre et leur fer et s'enrichissent en cuivre. Étant donnée l'antinomie existant entre les sulfates et les gangues dolomitiques, on devrait donc s'attendre à ce que les minerais sulfurés enrichis par ces processus soient normalement peu développés au Katanga.

En fait les données recueillies sur les minéralisations sulfurées au cours des premières recherches en profondeur semblèrent confirmer cette manière de voir. Là où la cémentation se révélait assez importante on pouvait admettre que la roche encaissante était originellement peu dolomitique. Il s'agissait d'ailleurs de minéralisations étroites.

Des recherches plus récentes ont montré des cas où la cémentation s'observe de façon continue jusqu'à plus de 300 m au-dessous du niveau hydrostatique actuel. Il s'agit cette fois de phénomènes s'étendant sur une grande lar-

geur dans des formations franchement dolomitiques et où les sulfures se trouvent à l'état disséminé.

Ceci implique la possibilité d'une certaine forme de circulation des eaux à grande profondeur à travers des roches dolomitiques compactes et celle de l'existence de sulfates de cuivre et de fer en présence de carbonates alcalino-terreux. Des études ultérieures permettront sans doute de préciser ces points.

Quoi qu'il en soit, si une partie plus ou moins notable du cuivre résultant de l'oxydation des sulfures dans la zone d'altération se fixe à un niveau inférieur sous forme de sulfures enrichis, dans la partie supérieure des gîtes il se fixe essentiellement sous forme de carbonates et de silicates. Cette fixation est d'ailleurs toute relative, car une fois formés, ces minéraux subissent des remises en solution et se déplacent pour donner lieu notamment aux formes concrétionnées diverses qui n'ont plus rien de commun avec la forme disséminée originelle de la minéralisation et qui se trouvent aussi bien dans des formations qui se montrent stériles à l'état inaltéré. Ces minéraux ne sont évidemment solubles que sous certaines conditions qui apparemment ne sont plus réalisées en profondeur, car dans le cas contraire nous n'observerions plus les gros amas de minerais oxydés remaniés qui sont une des caractéristiques des gîtes du Katanga. Le cuivre aurait été entraîné dans la circulation générale au même titre que la chaux et la magnésie et se serait perdu. Les formes concrétionnées qu'on observe et notamment les stalactites montrent que cette solubilité se limite essentiellement à la partie de la zone d'altération située au-dessus du niveau hydrostatique actuel ou d'un niveau hydrostatique ancien situé plus bas.

Primitivement enfoui en profondeur sous forme sulfurée, un gisement se trouve, en raison des progrès de l'érosion, combinée parfois avec d'autres causes, amené dans la zone d'altération superficielle. Dès lors son évolu-

tion est conditionnée par les vitesses relatives de l'érosion et des remises en mouvement du cuivre dans cette zone. D'une part, le gisement s'oxyde dans sa partie supérieure et les produits oxydés qui en résultent tendent à descendre dans la zone d'altération; d'autre part, il peut s'être formé une zone de sulfures riches aux dépens de la zone primaire et cette zone enrichie peut tendre à se développer en profondeur.

Si la vitesse d'érosion et les conditions d'altération sont telles que le cuivre voisin de la surface du sol ait le temps de migrer vers le bas, échappant ainsi à l'érosion, il se pourra que le métal contenu primitivement dans la tranchée érodée se retrouve concentré dans la zone de cimentation et dans la zone d'oxydation.

La répartition du cuivre entre ces deux zones dépendra essentiellement de la façon dont se comportent les sulfates qui résultent de l'oxydation de la tête des sulfures enrichis. La quantité de cuivre contenue dans la zone de cimentation restera constante pour autant que cette zone se reconstitue par le bas avec la même vitesse qu'elle se détruit par le haut. Au Katanga, la forme extrême des sulfures de cimentation est la chalcosine, renfermant 80 % de cuivre; la forme la plus basse des sulfures primaires est la chalcopyrite, qui en renferme 35 %. Pour que la zone de cimentation conserve le même développement au cours du processus, il suffit donc que 60 % du cuivre sulfaté descendent en profondeur pour enrichir les sulfures; les 40 % restants pourront se concentrer sous forme d'autres produits dans la zone d'oxydation. Si la proportion dépasse 60 %, il y aura développement de la zone de cimentation, celle-ci gagnant plus vers le bas qu'elle ne perd dans le haut et, par contre, l'accumulation de cuivre dans la zone d'oxydation sera moins rapide.

Pour qu'une zone de cimentation puisse se développer, il faut donc que cette proportion ait été dépassée et qu'elle se soit maintenue longtemps là où la cimentation est

importante. Dans le cas cité plus haut, où la zone de cémentation s'étend jusqu'à 300 m de profondeur, on peut calculer aisément que cette accumulation n'a pu se produire qu'en admettant la disparition par érosion d'une tranche de gisement d'au moins 500 m de hauteur, en supposant que le gîte ait eu dans la partie érodée une allure analogue à celle qu'il a dans la partie connue.

La concentration du cuivre dans la zone des carbonates, c'est-à-dire la partie des gisements la plus voisine de la surface, ne peut se produire qu'à condition que ces minéraux, qui se forment à la tête de la zone des sulfures, soient remis en solution et reprécipités plus bas. Nous constatons le fait, sans pouvoir l'expliquer de façon satisfaisante.

Trois facteurs conditionnent essentiellement cette accumulation. Ce sont : la vitesse de l'érosion, la vitesse et le sens du déplacement du niveau hydrostatique, la quantité d'eau d'origine atmosphérique qui s'infiltré dans le sol. La variation de ces trois facteurs dans le temps permet d'expliquer les diverses formes de concentration qui s'observent.

Dans les gisements d'allure relativement régulière, lorsque l'on connaît la largeur et la nature de la minéralisation sulfurée, ainsi que le tonnage de cuivre accumulé dans les zones de cémentation et d'oxydation, il est possible de calculer de façon approximative la hauteur d'érosion minima, ceci en admettant que tout le cuivre primitivement contenu dans la partie érodée des gisements se retrouve dans les parties enrichies.

Voici les chiffres que l'on trouve pour quelques gisements :

Étoile	950 m
Ruashi	1.050 m
Kolwezi	650 m
Fungurume	500 m
Luishia	100 m
M. P. L.	150 m

Pour les deux derniers gisements les valeurs trouvées diffèrent notablement de ce que donnent les autres. Cette discordance s'explique, non pas par le fait que ces deux gisements sont situés dans une région moins érodée, mais simplement par le fait qu'ils ne s'étendaient guère au-dessus de la surface actuelle du sol. A Luishia, les formations de la série des mines étaient coupées en sifflet par une faille inverse dont il reste des témoins. A Kipushi, le gisement s'est élargi rapidement en profondeur, ce qui montre qu'il avait tendance à se coincer à peu de distance au-dessus de la surface actuelle du sol.

Le degré d'érosion subi par le gisement de Kolwezi mérite une remarque. Ce gisement se trouve à une altitude inférieure d'environ 100 m à celle du plateau tout proche. Il en résulte que l'érosion de 650 m que nous lui trouvons est en grande partie antérieure à la formation du plateau à la fin d'un cycle d'érosion précédant le cycle actuel. L'accumulation de cuivre qui s'y observe est donc très ancienne.

CONCLUSION.

L'examen de la question d'eau dans les gisements nous a amené à effleurer successivement ses divers aspects. On voit qu'il y a là matière à de nombreuses observations susceptibles de donner des indications intéressantes tant au point de vue de l'hydrologie en général qu'au point de vue de la connaissance de l'évolution des gîtes. L'accumulation progressive des données permettra sans doute d'en tirer ultérieurement des conclusions d'ordre général.

Le 22 février 1946.

Séance du 29 mars 1946.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. M. *Dehalu*, président de l'Institut.

Sont présents : MM. K. Bollengier, P. Fontainas, F. Olsen, membres titulaires; MM. R. Cambier, E. De Backer, E. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Lancsweert, R.-E.-M. Vanderlinden, membres associés et E. De Jonghe, secrétaire général.

Absents et excusés : MM. J. Beelaerts, C. Camus, E. Comhaire, E. Hanssens et G. Moulart. M. M. Legraye, en mission d'information scientifique aux États-Unis, s'excuse jusqu'à fin mai.

Les possibilités de développement des industries secondaires au Congo.

M. R. *Vanderlinden* donne lecture de la note qu'il a rédigée sur les « Possibilités de développement des industries secondaires au Congo ».

La production des matières premières stratégiques exportables, qui a constitué le fond de l'effort de guerre du Congo belge, a nécessité un grand nombre d'activités annexes moins spectaculaires. Après avoir souligné le rôle de ces industries secondaires dans la poursuite de la victoire commune, l'auteur envisage l'opportunité et les possibilités de développement des dites industries en temps de paix.

L'adoption, par le Gouvernement, d'une politique constructive en matière de distribution de l'énergie hydro-électrique et de formation d'une main-d'œuvre indigène spécialisée est à la base de ce développement. (Voir p. 416.)

Zitting van 29 Maart 1946.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *M. Dehalu*, voorzitter van het Instituut.

Zijn aanwezig : de heeren *K. Bollengier*, *P. Fontainas*, *F. Olsen*, titelvoerende leden; de heeren *R. Cambier*, *E. De Backer*, *E. Devroey*, *R. du Trieu de Terdonck*, *P. Lancsweert*, *R.-E.-M. Vanderlinden*, buitengewoon leden en de heer *E. De Jonghe*, secretaris-generaal.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heeren *J. Bee-laerts*, *C. Camus*, *E. Comhaire*, *E. Hanssens* en *G. Moulaert*. De heer *M. Legraye*, die in de Vereenigde-Staten met een informatiezending is belast, verontschuldigt zich tot einde Mei.

De ontwikkelingsmogelijkheden van de ondergeschikte bedrijven in Congo.

De heer *R. Vanderlinden* geeft lezing van een nota die hij heeft opgesteld over de « Ontwikkelingsmogelijkheden van de ondergeschikte bedrijven in Congo ».

De productie van de uitvoerbare strategische grondstoffen, die het wezen zelf van de oorlogsinspanning van Belgisch-Congo uitmaakte, noodzaakte een groot aantal minder opvallende ondergeschikte bedrijvigheden. Na den nadruk te hebben gelegd op de rol van deze ondergeschikte bedrijven in het bewerken van den gemeenen vrede, onderzoekt de auteur achtereenvolgens de opportuniteit en de ontwikkelingsmogelijkheden van bedoelde bedrijven in vrede-stijd.

Het toepassen, door het Gouvernement, van een opbouwende politiek in zake verdeeling van de hydro-electrische kracht en het vormen van Inlandsche geschoolde werkkrachten, is de grondslag van deze ontwikkeling. (Zie blz. 416.)

Cette communication a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part MM. M. Dehalu, F. Olsen, E. De Backer, E. Devroey et R. Vanderlinden.

Concours annuel de 1948.

La section décide que le concours annuel de 1948 comportera une question relative aux carburants de remplacement et une autre sur les métaux spéciaux.

MM. E. De Backer et E. Devroey sont désignés pour rédiger la première question; la seconde le sera par MM. R. du Trieu de Terdonck et P. Lancsweert.

Hommages d'ouvrages.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *La Revue générale du Froid* (Paris), décembre 1945.
2. Publications de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, 63^e session (Congrès de Liège, 1939):
 - a) HENRY APEL, *Mesures administratives adoptées et préconisées pour la sécurité de la navigation au Congo belge.*
 - b) E. DEVROEY, *Les fluctuations de niveau du lac Tanganika.*
 - c) IDEM, *Le balisage pour la navigation fluviale au Congo belge.*
 - d) R. VANDERLINDEN, *La voie maritime du Bas-Congo.*
 - e) R. WILLEMS, *L'encombrement des passes navigables par la végétation. Protection contre les papyrus dans le lac Kisale (Congo belge).*

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

La séance est levée à 15 h 45.

Deze mededeeling gaf aanleiding tot een gedachtenwisseling, waaraan de heeren *M. Dehalu*, *F. Olsen*, *E. De Backer*, *E. Devroey* en *R. Vanderlinden* deelnemen.

Jaarlijksche wedstrijd van 1948.

De sectie beslist, dat de jaarlijksche wedstrijd van 1948 zal betrekking hebben op een vraag betreffende de vervangingsmotorbrandstoffen en een ander over de bijzondere metalen.

De heeren *E. De Backer* en *E. Devroey* worden aangeduid om de eerste vraag op te stellen. De tweede zal worden opgesteld door de heeren *R. du Trieu de Terdonck* en *P. Lancsweert*.

Present-exemplaren.

De *Secretaris-generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *La Revue générale du Froid* (Paris), décembre 1945.
2. Publications de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, 63^e session (Congrès de Liège, 1939):
 - a) HENRY APEL, *Mesures administratives adoptées et préconisées pour la sécurité de la navigation au Congo belge.*
 - b) E. DEVROEY, *Les fluctuations de niveau du lac Tanganika.*
 - c) IDEM, *Le balisage pour la navigation fluviale au Congo belge.*
 - d) R. VANDERLINDEN, *La voie maritime du Bas-Congo.*
 - e) R. WILLEMS, *L'encombrement des passes navigables par la végétation. Protection contre les papyrus dans le lac Kisale (Congo belge).*

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

De zitting wordt te 15 u 45 opgeheven.

= 114 =

R. Vanderlinden. — Possibilités de développement
des industries secondaires au Congo.

I. — INTRODUCTION.

Quand on évoque l'effort de guerre du Congo belge on pense surtout aux matières stratégiques mises à la disposition des nations alliées pour la poursuite de la victoire commune : cuivre et étain, minerais de tantalite, de wolfram et d'uranium, matières grasses et coton. Si la production de ces matières a constitué le fond de l'effort de guerre du Congo belge, cette production même imposait un grand nombre d'activités annexes moins spectaculaires, mais indispensables à la poursuite et au développement de l'effort entrepris. Car il ne suffit pas, pour augmenter la production des mines ou des huileries, d'y affecter plus de main-d'œuvre indigène; il faut équiper cette main-d'œuvre en outils, il faut maintenir en état de fonctionnement les machines existantes, voire en créer de nouvelles de toutes pièces.

Cette fonction fut remplie par ce que j'appellerai les industries secondaires, par opposition aux industries primaires qui, dans une Colonie d'exploitation telle que le Congo belge, visent à la production de marchandises exportables.

Ces industries secondaires furent exercées soit par les services annexes des industries primaires, tels les ateliers centraux de l'Union Minière du Haut-Katanga à Jadotville, soit par des sociétés industrielles moins importantes y consacrant toute leur activité, soit encore par des particuliers entreprenants généralement dénommés colons, bien que ce terme doive, à mon sens, être réservé à ceux, très rares d'ailleurs, qui se sont établis définitivement à la Colonie pour y faire souche.

II. — **ROLE DES INDUSTRIES SECONDAIRES
DANS L'EFFORT DE GUERRE.**

Quel fut, dans l'effort de guerre du Congo, le rôle de ces industries secondaires ?

Elles eurent à faire face à trois desiderata :

1. Maintenir en ordre de marche les machines de production;
2. Réduire l'appel fait à la main-d'œuvre des nations alliées, en utilisant au maximum les moyens techniques de la Colonie;
3. Diminuer la demande de shipping space, de façon à libérer des bateaux pour les transports indispensables.

En temps de paix les pièces de rechange pour les machines de production importées d'Europe étaient fournies dans un délai relativement restreint par les constructeurs qui disposaient des modèles de fonderie, des plans et d'une façon générale de toute la documentation technique nécessaire pour reproduire les pièces originales mises hors de service par usure ou par accident.

La plupart des machines en usage au Congo étaient d'origine belge. Parmi celles importées de l'étranger, bon nombre étaient allemandes. L'état de guerre ayant supprimé les relations entre la Colonie et l'Europe continentale, l'approvisionnement en rechanges se trouvait compromis. Les industries secondaires durent y parer en fabricant les modèles nécessaires pour la coulée des pièces de remplacement, en accroissant l'équipement de leurs fonderies, de leurs ateliers mécaniques, en développant leurs services d'études et de dessin.

On aurait pu penser à dresser les plans des rechanges nécessaires et à envoyer ces plans soit en Angleterre, soit en Amérique, soit encore en Afrique du Sud, pour y faire réaliser les pièces nécessaires; mais l'industrie de tous ces pays alliés travaillait à plein rendement pour l'équipement

des troupes britanniques dès le début, des troupes américaines après l'entrée en guerre des États-Unis. Ces industries étaient engagées dans une production massive de pièces de série et l'exécution par elles de commandes de pièces spéciales à réaliser en très petit nombre aurait entraîné dans la production d'armements essentiels des retards hors de proportion avec le bénéfice que représentait pour le Congo belge l'obtention des pièces désirées.

Dans le même ordre d'idées, la main-d'œuvre qui aurait pu être consacrée à la production de certains appareils relativement simples, tels que des presses à briques, par exemple, devait en Angleterre et en Amérique être réservée à des tâches plus urgentes. Or, pour développer l'effort de guerre du Congo belge il fallait loger le personnel; pour loger le personnel il fallait construire des maisons; pour construire des maisons il fallait des briques.

On demanda aux industries secondaires de la Colonie de fabriquer les presses nécessaires à la production de ces briques.

On économisa de la main-d'œuvre britannique et du shipping space.

Les chantiers navals, qui, jusqu'en 1939, s'étaient bornés à remonter des bateaux dont les éléments constitutifs étaient préparés en Europe, se mirent à construire de toutes pièces des barges, des embarcations, des bateaux à moteur destinés non seulement au Congo belge, mais encore à la Nigérie et au Libéria. Économie importante de shipping space et de main-d'œuvre spécialisée.

Un autre exemple : le développement de la production agricole, notamment de celle du coton et des oléagineux, réclamait pour l'équipement des travailleurs un grand nombre de houes et de machettes. Ces outils, relativement simples, étaient avant guerre importés principalement de Belgique et d'Allemagne. Il existait certes des fournisseurs en Angleterre, mais ils ne pouvaient faire face aux demandes accrues. Bien que le métal dût en tous cas être produit

en Angleterre ou aux États-Unis, en le forgeant au Congo on évitait de devoir faire appel à une main-d'œuvre qui pouvait être affectée à des tâches plus compliquées.

Un autre exemple encore : bien que le Congo fût producteur de coton et les indigènes grands consommateurs de cotonnades, l'industrie textile ne faisait face avant-guerre qu'à une faible partie des besoins de la population. Les usines furent considérablement développées et, s'il ne put être supprimé, le recours à l'importation fut du moins très sensiblement réduit.

Subsidiairement, et encore faut-il souligner qu'à certain moment cette activité dut prendre le pas sur les autres, les industries secondaires durent participer à l'équipement des forces combattantes, qu'il s'agisse des troupes coloniales belges ou des forces françaises libres coupées de leur métropole vichiste. C'est ainsi qu'on en vint à produire des articles aussi divers que des pieds de mitrailleuses, des alidades pour l'artillerie, des appareils de visée pour tir contre avions, des tire-douilles, des gamelles, gourdes et gobelets, des boucles et des boutons, du matériel pour pontonniers, etc.

III. — OPPORTUNITÉ DE DEVELOPPER LES INDUSTRIES SECONDAIRES EN TEMPS DE PAIX.

Ces dernières activités étaient évidemment passagères. Que restera-t-il des autres ?

La fabrication des pièces de rechange pour des machines fabriquées en Belgique et dont les modèles existent chez les constructeurs ne persistera évidemment pas lorsque des relations normales seront rétablies entre la Métropole et la Colonie, mais on peut parfaitement concevoir que les industries secondaires congolaises continuent à produire des outils agricoles et certaines machines simples qui, avant la guerre, étaient importées.

Quel peut être l'avenir d'une telle activité ?

La question doit être examinée à différents points de

vue. On peut se demander si le développement des industries secondaires est conforme à l'intérêt de la Colonie, s'il est conforme à l'intérêt de la Métropole et si de telles entreprises sont économiquement saines.

Du point de vue de la Colonie, le développement des industries secondaires conduit évidemment à une réduction des importations et à un accroissement des dépenses effectuées sur place.

Dans les cas exceptionnellement favorables où il s'agit de mettre en œuvre des matières produites dans la Colonie, par exemple la transformation de coton-fibre en tissus destinés au marché local, l'avantage est évident. Même lorsque les matières premières doivent être importées, leur mise en œuvre peut représenter une quote-part importante de la valeur du produit fini. C'est ainsi que pour les machettes, par exemple, l'acier nécessaire à la confection des lames et le combustible utilisé à leur forgeage représentent moins de 40 % du prix des outils terminés. En fabriquant ceux-ci au Congo, 60 % de leur valeur restent dans le circuit de l'économie coloniale, et encore cette proportion pourrait-elle être accrue moyennant l'utilisation d'un combustible local, question sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Pour la construction des bateaux, la comparaison doit se faire entre les dépenses engagées dans la Colonie pour le remontage des bateaux préparés en Belgique et celles relatives à la construction de toutes pièces au Congo.

Aux prix de 1939 une grosse barge valait, à flot sur le Pool, environ 7 francs le kg, dont 2 francs étaient dépensés au Congo belge pour le remontage. Les mêmes barges construites de toutes pièces au Congo auraient représenté par kg de poids net environ fr. 2,75 de matières importées et fr. 4,25 de dépenses dans la Colonie.

On voit que cela revient à doubler l'importance des dépenses locales.

Or, dans une étude intitulée « Constructions Navales en

Belgique », publiée en 1945 par l'Institut de Sociologie Solvay, M. E. W. Bogaert, professeur de l'Université Libre de Bruxelles, estime que le renouvellement nécessaire pour le maintien de la flotte coloniale à son effectif de 1939 représente la mise en œuvre de 1.800 tonnes de chaudronnerie.

La différence au bénéfice de l'économie congolaise qui peut résulter de la construction directe de ces bateaux dans la Colonie est de 4.000.000 de francs par an aux prix de 1939.

Si l'on tient compte de la hausse des prix et de l'accroissement de tonnage qui sera indispensable pour faire face au développement de la Colonie, on arrive à une vingtaine de millions de francs actuels.

L'avantage est évidemment plus grand lorsqu'il s'agit de machines comportant une part appréciable de pièces de fonderie; celles-ci peuvent être réalisées en utilisant pour la fonte et l'acier des mitrailles se trouvant sur place, pour le bronze des métaux de production locale. C'est ainsi que pour des pompes à diaphragmes fabriquées à Léopoldville, les seules matières importées furent le diaphragme, quelques boulons et écrous et un peu d'acier étiré, le tout représentant au total 7 à 8 % seulement de la valeur de la pompe terminée.

Les proportions sont analogues si l'on considère des presses à briques, des malaxeurs pour huilerie ou d'autres machines similaires.

On pourrait objecter que ces économies faites par la Colonie s'effectuent au détriment des industries métropolitaines. Mais il ne faut pas perdre de vue que les sommes qu'on laissera disponibles dans le circuit économique congolais seront dépensées en salaires et en amortissement d'outillage. Le renouvellement de l'outillage sera évidemment confié à l'industrie belge. Quant aux salaires indigènes ils seront utilisés en dernière analyse à payer des importations, mais la nature des produits importés se

modifiera et au lieu que la Belgique envoie vers le Congo des cotonnades bon marché destinées au commerce de traite, elle y enverra des machines pour l'industrie et des articles plus coûteux ou plus spécialisés destinés au commerce indigène, par exemple des bicyclettes, des machines à coudre, etc.

Pour apprécier sainement cette question il faut tenir compte d'ailleurs de ce que le total des importations du Congo ne représente que quelques pour-cent du total des exportations de la Belgique; le Congo, colonie belge de 13 millions d'habitants, est pour sa Métropole un client bien moins important que le Canada, dominion britannique de 10 millions d'habitants.

Il est généralement admis maintenant que, selon la formule de Wendell Wilkie, « le monde est un » et nul n'a avantage à voir les pays arriérés rester dans un état de stagnation.

Dans un article intitulé « Les clients des États-Unis peuvent-ils payer ? », Milo Perkins, ancien Directeur du Board of Economic Warfare (traduction dans *Choix*, n° 11), s'exprime comme suit :

« Il faut admettre que l'industrialisation de l'étranger arrêtera certaines exportations américaines, telles que celle des tissus de coton.

» Mais nous pourrons compenser cette perte bien des fois en exportant d'autres marchandises, que les pays qui ne font que commencer à s'industrialiser ne pourront encore fabriquer eux-mêmes.

» Le développement de ces nouvelles exportations continuera tant que nous pourrons maintenir notre suprématie actuelle en progrès technologique. »

Ce qui vaut pour les relations économiques entre les États-Unis et le restant du monde vaut plus encore pour les relations entre la Belgique et le Congo, car la suprématie de la Belgique sur le Congo en matière technolo-

gique est bien plus assurée que celle des États-Unis sur ses clients.

En développant les industries secondaires au Congo belge on favorise l'amélioration du standing de vie de la population indigène. Quand je dis de la population indigène je ne pense pas seulement aux travailleurs industriels qui seront directement affectés aux tâches en question, mais à l'ensemble de la population, dont la productivité agricole devra être accrue pour compenser le prélèvement effectué sur la masse de la main-d'œuvre. Or, tout accroissement de productivité peut et doit, dans un régime économique sain, se traduire par un accroissement de la demande des biens de consommation.

En résumé le développement des industries secondaires au Congo belge est conforme à l'intérêt non seulement de la Colonie, mais encore de la Métropole, sous la seule réserve, et elle est évidente, que le prix de revient des industries en question puisse supporter sans protection artificielle la concurrence des produits importés, tout dumping étant, bien entendu, exclu.

IV. — PRIX DE REVIENT. — CONDITIONS DE VIABILITÉ DES INDUSTRIES SECONDAIRES.

Les éléments essentiels intervenant dans le prix de revient sont : les matières premières, la main-d'œuvre, la force motrice, le cas échéant le combustible, les amortissements.

Si les matières premières sont produites au Congo ou si elles s'y trouvent (à l'état de mitraille, par exemple) il y a évidemment intérêt à les traiter sur place. Lorsqu'il s'agit de matières importées il y aurait gaspillage si le déchet au cours de la fabrication devait être important. En effet, on paierait le fret pour les déchets; le coût de transport pourrait devenir sensiblement plus important pour les matières brutes que pour les produits finis.

Le coût de la main-d'œuvre est évidemment défavora-

blement influencé par les salaires élevés et les charges importantes qui grèvent la main-d'œuvre européenne. Il est évident à priori qu'il ne peut être question de confier à celle-ci dans de telles conditions les tâches qu'elle remplirait en Belgique. Les Européens ne peuvent être qu'une élite encadrant une main-d'œuvre noire suffisamment habile pour assurer l'exécution des opérations matérielles. Ne peuvent donc être entrepris que les travaux dans l'exécution desquels interviendra une forte proportion de main-d'œuvre indigène et une proportion aussi faible que possible de main-d'œuvre européenne.

Le problème de la force motrice est lié à celui de la production d'électricité à bon marché.

Outre son emploi comme force motrice, l'électricité peut être utilisée économiquement à la génération de chaleur pour certaines opérations particulières. C'est plus particulièrement le cas lorsqu'on recourt à l'arc ou au courant induit, la chaleur engendrée prenant naissance au sein même de la masse de matière à traiter, comme c'est le cas dans les fours métallurgiques. Le développement pris en Europe pendant la guerre par les fours à arc et à induction et l'intérêt que suscite actuellement l'emploi de ces fours dans les milieux industriels belges en sont la preuve.

Mais il reste bon nombre d'applications pour lesquelles l'énergie électrique ne peut être utilisée au chauffage sans consentir un gaspillage anti-économique. C'est notamment le cas pour la plupart des opérations de forge. Pour celles-ci l'industrie congolaise est manifestement désavantagée, puisque avant la guerre, en raison des frais de transport, le charbon était dans le Bas-Congo, région cependant privilégiée, 3 fois plus coûteux qu'en Belgique.

L'incidence des frais de transport a d'ailleurs conduit dans bien des cas à préférer au charbon les combustibles liquides, qui présentent l'avantage d'un pouvoir calorifique plus élevé par unité de poids. Ce sont néanmoins là des combustibles de luxe et l'on ne peut espérer baser sur leur emploi une industrie importante.

Peut-être une solution devrait-elle être rcherchée dans l'utilisation des générateurs de gaz de bois. Ceux-ci ont pris un développement important, en Suisse notamment, pendant les hostilités. La consommation de bois serait égale à 3,5 à 4 fois la consommation de gasoil. Il s'agit de bois découpé en blocs d'environ 1 dm³. Le prix de revient de ce bois serait de l'ordre de 200 francs la tonne, c'est-à-dire que l'on dépenserait 7 à 800 francs de bois pour remplacer une tonne de mazout, qui vaut 2.400 francs. Une économie des deux tiers sur le coût du combustible peut suffire à rendre viable une industrie qui ne le serait pas si elle devait recourir au combustible liquide.

Pour ce qui concerne les amortissements, ils sont un peu plus élevés qu'en Belgique, en raison de la plus-value donnée aux machines par le transport, en raison aussi de la plus grande précarité d'une entreprise installée en pays neuf. Cette différence ne peut cependant en général exercer une grande influence sur le prix de revient.

En résumé, dans l'état actuel d'évolution de la technique à la Colonie, les industries secondaires sont économiquement viables, à condition :

1° de traiter des matières d'origine locale ou, si l'on traite des matières importées, de ne pas comporter trop de déchets;

2° que les travaux puissent être organisés de façon à n'utiliser qu'une proportion aussi réduite que possible de main-d'œuvre européenne;

3° qu'on puisse disposer de force motrice à bon marché;

4° que l'industrie envisagée ne demande pas l'emploi d'une grande quantité de combustible.

La première et la dernière condition seront satisfaites ou non selon l'industrie envisagée et la localité choisie pour l'exercer.

Les deux autres sont générales et méritent un examen plus particulier.

V. — FORCE MOTRICE. — POLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ.

Les machines thermiques chauffées au bois, qui peuvent rendre de grands services à des entreprises isolées à l'intérieur du pays, sont devenues économiquement inutilisables dans les centres industriels.

La politique de l'électricité au Congo belge devrait s'inspirer de celle qui a été pratiquée en Afrique du Sud. On est parvenu dans ce pays à assurer la distribution du courant jusque dans les campagnes très reculées. Dans les centres industriels importants, le prix du kilowatt-heure acheté en haute tension est de l'ordre de 0,4 à 0,6 penny, soit en moyenne fr. 0,37 de notre monnaie actuelle.

Le développement de la distribution de l'électricité en Afrique du Sud a été lié à l'électrification des chemins de fer, cette électrification justifiant la dépense de premier établissement des lignes haute tension.

Dans le même ordre, l'électrification du chemin de fer de Matadi à Léopoldville permettrait d'étendre la distribution de l'électricité à tout le Bas-Congo, libérerait des sujétions qu'elles imposent un bon nombre d'industriels qui recourent actuellement aux machines thermiques, et permettrait le développement, dont il est difficile de prévoir l'importance, d'une foule d'industries locales.

Une première étude fut faite par la mission Thys en 1912, une deuxième étude en 1924 par la mission Kalbermatten. En 1932, M. Gillon estimait que l'électrification serait rentable pour un trafic de l'ordre de 1 million de tonnes. Il est bien évident qu'il s'agit là d'un ordre de grandeur. Or, dès avant la guerre le trafic dépassait 600.000 tonnes et il est certain qu'à bref délai l'importance des transports entre Léopoldville et Matadi justifiera l'électrification de la ligne. Si même le bilan de cette électrification du chemin de fer devait être défavorable, l'influence que la distribution du courant électrique à bas

leur emploi une industrie importante. plus particulier.

prix dans le Congo pourrait exercer sur le développement de la région justifierait la mise de fonds nécessaire.

En tous cas, le problème de la production et de la distribution économique d'électricité doit être résolu dans les régions dont le développement industriel est envisagé.

VI. — MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE.

Le développement des industries secondaires n'a été possible que grâce à l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre indigène.

Celle-ci reste cependant encore fort inférieure à la main-d'œuvre belge.

Le choix des travaux à entreprendre au Congo est dicté par ces considérations.

Sont exclues les productions qui demandent une précision particulière, à moins que celle-ci puisse être obtenue par des moyens mécaniques indépendants de l'habileté des ouvriers. Sont exclus également les travaux qui demandent une trop forte proportion d'études. Inversement se recommandent les travaux qui peuvent s'exécuter en série.

En vérité il y a une certaine analogie entre la situation de l'industrie congolaise et celle de l'industrie américaine. La main-d'œuvre dont dispose cette dernière est loin d'égaliser en qualité la main-d'œuvre de l'industrie belge ou généralement de l'Europe occidentale. Cette main-d'œuvre est encadrée par des spécialistes de l'organisation du travail et les opérations requérant une expérience spéciale, confection et entretien de l'outillage, par exemple, sont confiées à des ouvriers particulièrement choisis, souvent immigrés fraîchement, qui touchent un salaire beaucoup plus élevé que la moyenne.

Il est bien évident que le système américain repose sur la production par séries beaucoup plus importantes que celles que nous pouvons envisager au Congo. Il n'en reste pas moins que l'industrie congolaise doit s'organiser pour

tirer le meilleur parti possible d'une main-d'œuvre peu évoluée. Mais ce n'est là qu'un premier stade, qui tient compte des conditions actuelles. Dans l'avenir, et cet avenir doit être aussi proche que possible, nous devons poursuivre l'amélioration des qualités professionnelles de la main-d'œuvre indigène.

Cette amélioration de la qualité de la main-d'œuvre n'ira pas évidemment sans entraîner une augmentation des salaires lui alloués, mais rien ne s'oppose à une telle politique, à condition de maintenir les rémunérations dans un juste rapport avec le rendement obtenu.

Pour la formation de la main-d'œuvre indigène, certaines grandes entreprises et je citerai à titre d'exemple l'Union Minière du Haut-Katanga et certaines compagnies de chemin de fer, se sont imposé le sacrifice de créer leurs propres écoles professionnelles. Une telle mesure n'est pas à la portée des entreprises d'importance moyenne ou réduite telles que celles qui se consacrent généralement aux industries secondaires.

D'autre part, dans un centre urbain comme Léopoldville, où plusieurs employeurs peuvent offrir des débouchés à des ouvriers indigènes ayant les mêmes connaissances, aucun de ces employeurs ne consentira à créer une école professionnelle dont pourraient profiter, le cas échéant, ses concurrents.

La véritable solution réside dans la création d'un enseignement professionnel indépendant des entreprises ou plutôt géré en commun par les entreprises intéressées. Il est certain que le succès de l'Université du Travail Paul Pastur résulte de la coopération étroite des entreprises à la gestion de cette école technique.

Les écoles professionnelles qui existent actuellement au Congo sont notoirement insuffisantes et les moyens matériels dont elles disposent sont absolument inadéquats.

Les industriels intéressés seraient certes disposés à consentir des sacrifices au profit d'écoles professionnelles

efficaces. On pourrait parfaitement concevoir que l'on crée à Léopoldville d'abord, dans d'autres centres ensuite, des écoles techniques modèles qui seraient administrées par un collège présidé par un fonctionnaire et composé de délégués des entreprises locales. Les ressources de ces écoles proviendraient pour partie du budget général de la Colonie et pour partie de redevances qui pourraient être acquittées par les industriels de la région, par exemple au prorata du nombre d'ouvriers utilisés par eux.

Une telle formule qui répartirait les charges entre tous et qui permettrait de faire bénéficier toutes les industries des fruits de l'enseignement dispensé est, à mon avis, la seule qui puisse résoudre la question.

VII. — CONCLUSIONS.

Comme toutes les entreprises congolaises, les industries secondaires ont participé à l'effort de guerre de la Colonie.

Elles ont acquis droit de cité et leur développement, conforme à l'intérêt de la Colonie comme à celui de la Métropole, mérite des encouragements.

Elles espèrent trouver ces encouragements dans l'adoption par le Gouvernement d'une politique constructive de distribution de l'énergie électrique et de formation de la main-d'œuvre indigène.

Les dépenses qui devront être consenties pour réaliser ces projets doivent être considérées comme un investissement au même titre que les dépenses qui ont été engagées pour doter la Colonie de chemins de fer, de routes et, d'une façon générale, d'outils économiques qui ne peuvent donner toute leur efficacité que dans un pays se développant harmonieusement aussi bien dans le domaine des industries secondaires que dans les autres sphères d'activité.

Le 28 mars 1946.

Communication de M. J.-M. Jadot. — Mededeeling van den heer J.-M. Jadot: La colonisation belge du Congo et l'Art nègre (<i>suite</i>)	289
Hommage à Hanns Vischer	264
Hulde aan Hanss Vischer... .. .	265
Rapport de M. A. Burssens sur l'étude des RR. PP. L. Stappers et E. Willems. — Verslag van den heer A. Burssens over de studie van de EE. PP. L. Stappers en E. Willems: Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba	291
Hommages d'ouvrages	264
Present-exemplaren	265
Séance du 18 mars 1946	294
Zitting van 18 Maart 1946... .. .	295
Communication de M. E. De Jonghe. — Mededeeling van den heer E. De Jonghe: L'éducation de la masse dans les sociétés indigènes d'Afrique	298
Concours annuel de 1948	296
Jaarlijksche wedstrijd van 1948	297
Présentation, par M. A. Sohier, d'une étude de M. G. Malengreau. — Voorlegging, door den heer A. Sohier, van een studie van den heer G. Malengreau: Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo belge	296
Hommages d'ouvrages	296
Present-exemplaren	297

Section des Sciences naturelles et médicales.

Secctie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Séance du 19 janvier 1946... .. .	310
Zitting van 19 Januari 1946	311
Communication du Directeur. — Mededeeling van den Directeur	314
Communication de M. E. De Wildeman. — Mededeeling van den heer E. De Wildeman: A propos de médicaments anti-lépreux d'origine végétale: VI. — <i>Senecio</i> L.	317
Hommage d'ouvrage	312
Present-exemplaar	313
Séance du 16 février 1946... .. .	354
Zitting van 16 Februari 1946	355
Communication administrative	260
Mededeeling van administratieven aard	261
Communication de M. M. Van den Abeele. — Mededeeling van den heer M. Van den Abeele: Contribution à la spéléologie congolaise: Les grottes des monts des Homas	358
Hommages d'ouvrages. — Present-exemplaren	356
Séance du 16 mars 1946	364
Zitting van 16 Maart 1946... .. .	365
Communication de M. A.-J. Rodhain. — Mededeeling van den heer A.-J. Rodhain: Documents pour l'histoire de la maladie du sommeil au Congo belge: II. — La trypanosomiase humaine dans le district de l'Aruwimi en 1907 et en 1908	368
Concours annuel de 1948	364
Jaarlijksche wedstrijd van 1948	365
Hommages d'ouvrages	366
Present-exemplaren	367

Section des Sciences techniques.
Sectie voor Technische Wetenschappen.

	Pages. — Bladz.
Séance du 25 janvier 1946... ..	380
Zitting van 25 Januari 1946	381
Communication de M. M. Legraye. — Mededeeling van den heer M. Legraye : L'Université de Liège et la Colonie	382
Séance du 22 février 1946	390
Zitting van 22 Februari 1946	391
Décès de M. G. Perrier	390
Overlijden van den heer G. Perrier	391
Communication administrative	260
Mededeeling van administratieven aard... ..	261
Représentation de l'Institut à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge	290
Vertegenwoordiging van het Instituut aan het Instituut der Nationalen Parken van Belgisch-Congo	291
Communication de M. R. du Trieu de Terdonck. — Mededeeling van den heer R. du Trieu de Terdonck : Considérations sur les nappes aquifères et les phénomènes d'altération dans les gîtes de cuivre du Katanga	394
Hommage d'ouvrage	392
Present-exemplaar... ..	393
Séance du 29 mars 1946	412
Zitting van 29 Maart 1946... ..	413
Communication de M. R. Vanderlinden. — Mededeeling van den heer R. Vanderlinden : Possibilités de développement des industries secondaires au Congo... ..	416
Concours annuel de 1948	414
Jaarlijksch wedstrijd van 1948	415
Hommages d'ouvrages	414
Present-exemplaren	415